

Jean-Paul Montminy

sociologue et doyen de la Faculté des sciences sociales, Université Laval

(1965)

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Textes recueillis et présentés
par Jean-Paul Montminy

Un document produit en version numérique par Diane Brunet, bénévole,
Diane Brunet, bénévole, guide, Musée de La Pulperie, Chicoutimi

Courriel: Brunet_diane@hotmail.com

[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par mon épouse, Diane Brunet, bénévole, guide retraitée du Musée de la Pulperie de Chicoutimi à partir de :

Jean-Paul Montminy (1964)

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ.

Textes recueillis et présentés par Jean-Paul Montminy. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1965, 517 pp.

[Autorisation formelle accordée le 4 mai 2010, par le directeur général des Presses de l'Université Laval, M. Denis DION, de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : denis.dion@pul.ulaval.ca

PUL : <http://www.pulaval.com/>

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 8 octobre, révisé le 10 octobre 2013 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



REMERCIEMENTS



Nous sommes infiniment reconnaissants à la direction des **Presses de l'Université Laval**, notamment à M. **Denis DION**, directeur général, pour la confiance qu'on nous accorde en nous autorisant le 4 mai 2010 la diffusion de ce livre, **L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ**, dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : denis.dion@pul.ulaval.ca

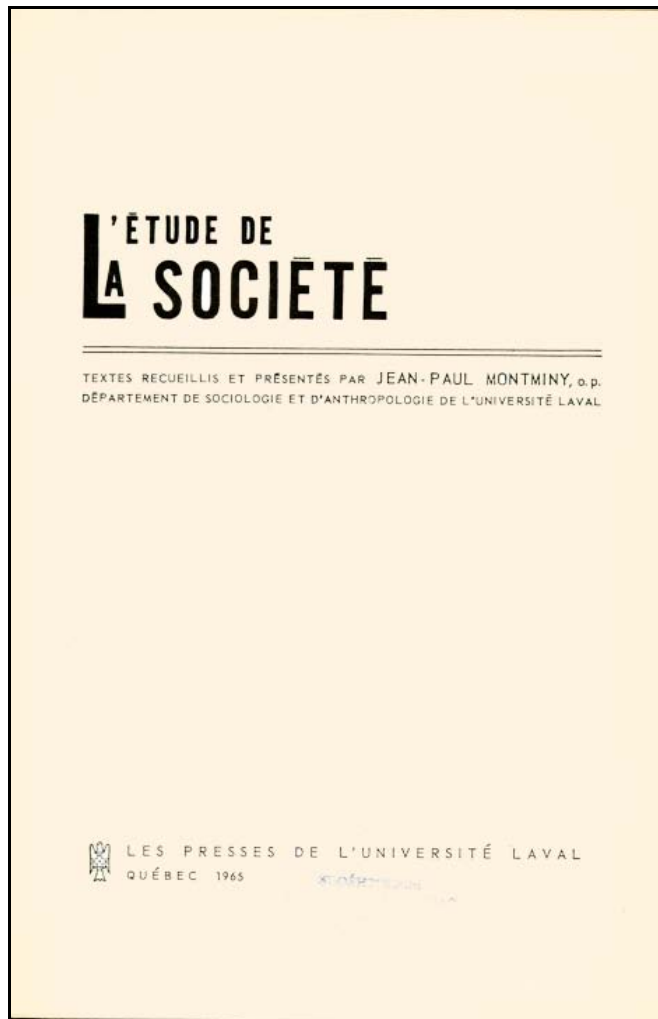
PUL : <http://www.pulaval.com/>

Jean-Marie Tremblay,
Sociologue,
Fondateur, Les Classiques des sciences sociales.
7 octobre 2013.

Jean-Paul Montminy

sociologue et doyen de la Faculté des sciences sociales, Université Laval

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ



Textes recueillis et présentés par Jean-Paul Montminy. Québec :
Les Presses de l'Université Laval, 1965, 517 pp.

[515]

Table des matières

[AVERTISSEMENT](#) [5]

[INTRODUCTION AUX SCIENCES SOCIALES](#) (Programmes du cours) [7-8]

[SECTION I.](#)

L'objet des sciences sociales. [9-21]

1. Yves Martin, [Le domaine des "sciences sociales"](#). [11-15]
2. Jacques Leclercq, [Sociologie et philosophie](#). [16-21]

[SECTION II.](#)

L'évolution humaine. [23-47]

3. [Apparition des êtres vivants](#). [25-26]
4. Rémy Collin, [L'anthropogénèse dans la perspective transformiste](#). [27-35]
5. Gordon Childe, [Le néolithique ou l'âge barbare](#). [36-47]

[SECTION III.](#)

Société traditionnelle et société technologique. [49-122]

6. Fernand Dumont, [Société traditionnelle, société technologique](#). [51-57]
7. Robert Redfield, [La société dite "primitive"](#). [58-83]
8. Hervé Carrier, [L'urbanisation](#). [84-99]
9. Jean-Charles Falardeau, [L'industrialisation au Québec](#). [100-109]
10. Maurice Tremblay, [La notion de société de masse](#). [110-122]

[SECTION IV.](#)

La population. [123-161]

11. Alfred Sauvy, [La population. Sa mesure, ses mouvements, ses lois](#). [125-147]
12. Canada, Bureau fédéral de la statistique, [Accroissement de la population au Canada](#). [148-161]

SECTION V.

Les mécanismes économiques. [163-179]

13. Roger Dehem, [L'affectation et la valeur des ressources.](#) [165-172]
14. Roger Dehem, [Monnaie, prix et production.](#) [173-175]
15. Roger Dehem, [La comptabilité nationale.](#) [176-179]

SECTION VI.

L'organisation économique. [181-194]

16. Roger Dehem, [La dimension et le pouvoir de l'entreprise.](#) [183-185]
17. Paul A. Samuelson, [Rôle économique de l'État.](#) [186-187]
18. Roger Dehem, [Les régimes économiques.](#) [188-194]

SECTION VII.

Le monde du travail. [195-288]

19. Albert Faucher et Maurice Lamontagne, [L'histoire du développement industriel.](#) [197-209]
20. Gérald Fortin, [Structure des occupations : évolution et état actuel.](#) [210-221]
21. Pierre Badin et al., [La division du travail.](#) [222-227]
22. Pierre Badin et al., [L'évolution du travail et notre temps.](#) [228-232]
23. Pierre Badin et al., [L'automatisation.](#) [233-242]
24. Henri Hatzfeld et Jacques Freyssinet, [L'emploi.](#) [243-252]
25. Jean-Réal Cardin, [L'évolution des relations du travail.](#) [253-261]
26. Eugène Forsey, [Historique du mouvement ouvrier au Canada.](#) [262-274]
27. Gilles Beausoleil, [La sécurité sociale.](#) [275-282]
28. Joseph Folliet, [Le monde ouvrier et la culture.](#) [283-288]

SECTION VIII.

L'organisation politique. [289-339]

29. Jean-Charles Bonenfant, [Les régimes politiques.](#) [291-300]
30. Maurice Duverger, [Le choix des gouvernants.](#) [301-306]
31. Maurice Duverger, [Les différents systèmes électoraux.](#) [307-314]
32. Maurice Duverger, [La structure des gouvernements.](#) [315-327]
33. Carl J. Friedrich, [Le problème du pouvoir dans la théorie constitutionnaliste.](#) [328-339]

SECTION IX.

La culture. [341-372]

34. Georges Friedmann, [La société technologique.](#) [343-361]
35. Jean-Paul Montminy, [L'univers du loisir.](#) [362-369]
36. Jean Meynaud et Alain Lancelot, [Les idéologies.](#) [370-372]

SECTION X.

Groupes et groupements. [373-429]

37. Edward A. Shils, [Le groupe élémentaire.](#) [375-404]
38. Fernand Dumont, [La famille : les facteurs socio-culturels de la désintégration.](#) [405-410]
39. Ernest Renan, [La nation.](#) [411-424]
40. Émile Pin, [La stratification sociale.](#) [425-429]

SECTION XI.

Les comportements sociaux. [431-447]

41. Emmanuel Mounier, [Conduites et environnement social.](#) [433-438]
42. Jean-Marie Domenach, [Opinion et propagande.](#) [439-447]

SECTION XII.

Développement et sous-développement. [449-491]

43. Yves Lacoste, [Les caractères constitutifs du sous-développement.](#) [451-468]
44. Claude Alphanterry, [Les objectifs sociaux du progrès économique.](#) [469-480]
45. Pierre-Yves Pepin, [Pour un aménagement rationnel du territoire au Québec.](#) [481-491]

CONCLUSION.

46. Fernand Dumont, [Les sciences sociales et le nouvel humanisme.](#) [495-509]

LECTURES COMPLÉMENTAIRES [511-513]

[5]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

AVERTISSEMENT

[Retour à la table des matières](#)

Les textes ici réunis ne sauraient tenir lieu d'un manuel d'initiation aux sciences sociales. En attendant que nous puissions disposer d'un pareil outil de travail adapté à notre pays, il nous a semblé utile de rassembler des documents qui pourront aider le professeur dans sa tâche et introduire l'étudiant à une connaissance plus personnelle de la littérature scientifique dans ce domaine.

En consultant le programme proposé pour le cours d'introduction aux sciences sociales, on se rendra compte aisément que les textes n'en couvrent pas tous les points. C'est qu'il ne s'agissait pas de se substituer au cours du professeur. Par ailleurs, pour les problèmes économiques et les questions politiques, nous suggérons d'ajouter au présent recueil deux petits ouvrages qui en sont le complément tout désigné : Roger Dehem, *Principes d'économie politique*, Paris, Dunod, 1962 ; Maurice Duverger, *Les régimes politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, (coll. Que sais-je ?, no 289), 1951.

Enfin, nous avons cru utile d'indiquer quelques lectures qui, sur les différents thèmes du programme, pourront guider l'étudiant dans une littérature immense où le choix judicieux n'est pas toujours aisé.

[7]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

INTRODUCTION AUX SCIENCES SOCIALES (Programme du cours)

[Retour à la table des matières](#)

I. *L'objet des sciences sociales*

- a) Les principales disciplines : sociologie, ethnographie et ethnologie, psychologie sociale, histoire, géographie, démographie, économique, droit, science politique.
- b) Origines et développement des sciences sociales.

II. *L'évolution humaine*

La place de l'homme dans les théories de l'évolution. Les hommes fossiles ; les grandes étapes de l'industrie préhistorique. Le néolithique et les origines des premières civilisations.

III. *Société traditionnelle et société technologique*

a) La notion de "société primitive" et les grandes aires des civilisations archaïques. La société paysanne et ses caractéristiques principales : isolement des populations et genres de vie ; l'outil élémentaire ; mythes et traditions. b) Urbanisation et industrialisation. Caractéristiques des sociétés industrielles. Ville et campagne. c) Société traditionnelle et société technologique au Canada français.

IV. *La population*

Notions élémentaires d'analyse démographique : répartitions par âges, sexes, etc. Natalité, fécondité, mortalité. Les grandes lignes de l'évolution des populations mondiales ; la révolution démographique. La population canadienne ; la population du Québec.

V. *Les mécanismes économiques*

Offre et demande. Le mécanisme des prix. La monnaie. Le taux d'intérêt. Revenu national. Comptabilité nationale.

VI. *L'organisation économique*

L'entreprise. Le rôle économique de l'État. La notion de système économique. Économie capitaliste, économie socialiste, économie mixte.

[8]

VII. *Le monde du travail*

La révolution industrielle ; changements dans l'organisation économique et montée du travail organisé. Le syndicalisme. Le progrès technique ; l'automation. Mesures de protection et de sécurité sociale. Changements dans la structure de l'emploi. Education et formation professionnelles des travailleurs.

VIII. *L'organisation politique*

Étude générale des régimes politiques. Choix des gouvernements ; modes de scrutin. Organes gouvernementaux ; répartition des compétences. Le pouvoir, son exercice et ses limites. Grands types de régimes politiques contemporains. régimes de type anglais ; régimes de type américain ; régimes de type russe.

IX. *La culture*

Mentalité archaïque et traditionnelle. Société et culture de masse. Le loisir. Communications et culture de masse : radio, télévision, cinéma. La notion d'idéologie (on insistera particulièrement sur les grandes idéologies politiques contemporaines).

X. *Groupes et groupements*

Le groupe élémentaire et les principaux procédés de son étude. La famille et son évolution. La nation. Les classes sociales. Les associations volontaires ; les groupes de pression et les partis.

XI. Les comportements sociaux

Conduites et environnement social : attitudes, modèles, rôles, statuts. L'opinion ; la propagande.

XII. Développement et sous-développement

Besoins et niveaux de vie. Les critères et les facteurs du sous-développement. Les pays sous-développés. Les politiques de développement. Les objectifs de l'aménagement régional.

Conclusion

Le rôle des sciences sociales dans la société moderne.

[9]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section I

L'objet des sciences sociales

[Retour à la table des matières](#)

[11]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section I:
L'objet des sciences sociales

1

**Le domaine
des « sciences sociales » ¹**

Yves MARTIN

[Retour à la table des matières](#)

Quelles sont les disciplines qui constituent le domaine des sciences sociales ? Quels sont les objectifs que poursuivent les spécialistes de ces diverses disciplines ? Quiconque fait carrière dans un secteur ou dans l'autre de ce vaste domaine des "sciences sociales" ne saurait entreprendre de répondre à ces questions sans insister d'abord sur la difficulté de la tâche.

L'unanimité n'est pas faite, d'une part, sur la liste des disciplines qu'il faut considérer comme appartenant au domaine des sciences sociales. On revient aussi périodiquement, dans des discussions savantes, sur le problème de la délimitation entre les sciences sociales et les sciences de l'homme. En ce qui concerne d'une part, la définition de l'objet de chacune des sciences sociales particulières, les difficultés sont encore plus grandes. On conçoit bien différemment, souvent, le degré d'autonomie de ces disciplines entre lesquelles les frontières ne

¹ Yves Martin, "Description sommaire du domaine des Sciences sociales", in *Éducation des adultes*, cahier no 6, 1961, pp. 41-47.

sont pas toujours nettement tracées. Sur ce plan, ce n'est pas seulement la diversité des conceptions qui fait problème. La science étant essentiellement recherche, il n'est rien de plus difficile, pour l'homme de science authentique, que de "définir" sa discipline : c'est en quelque sorte toute l'intention de sa vie de chercheur qu'il lui faudrait faire tenir en une formule concise...

Sans perdre de vue la complexité des problèmes soulevés par les questions formulées plus haut, nous proposerons, dans l'exposé qui suit, une description sommaire du domaine des sciences sociales.

L'expression "sciences sociales" renvoie explicitement à la société. Partons de là, c'est-à-dire de la réalité même qu'étudient, sous un angle ou sous un autre, les diverses disciplines qu'on rassemble sous l'étiquette générale de "sciences sociales".

[12]

À l'intérieur de cette réalité - la société - on peut distinguer diverses réalités particulières : la connaissance de chacune de ces réalités constitue l'objet spécifique d'une discipline particulière. Considérons d'abord les sciences sociales qui s'attachent ainsi à la connaissance d'un aspect particulier de la réalité sociale.

Une société, si on l'envisage dans ce qu'elle a de plus concret, c'est une collection d'individus, une population. Une discipline, la démographie, a pour objet l'étude des populations. Le démographe analyse, en premier lieu, l'état ou la structure des populations : volume, répartitions selon l'âge, selon le sexe, selon l'état matrimonial, selon le lieu de résidence, etc. ; il étudie, en second lieu, le "mouvement de la population" et les composantes de ce "mouvement" : la natalité et la nuptialité, la mortalité, les migrations ; il cherche, enfin, à découvrir les facteurs et les conséquences de l'évolution démographique, ce qui l'amène à examiner, par exemple, les relations entre la population et les ressources, entre la population et l'activité économique, etc. Les recensements officiels, la statistique de l'état-civil et la statistique des migrations fournissent au démographe les données sur lesquelles s'appuient ses analyses. Il exploite ces données à l'aide de techniques statistiques et mathématiques.

Une société est enracinée dans un milieu auquel elle s'adapte, mais qu'elle aménage en même temps. Les processus à travers lesquels se

font cette adaptation et cet aménagement, les résultats de ces processus, les rapports entre la vie sociale et le milieu où elle se déroule, il y a là un ensemble de phénomènes dont l'étude relève de disciplines sociales, telles que la géographie humaine et l'écologie humaine. Les objectifs de la géographie humaine sont connus ; rappelons seulement quelques-uns des thèmes qu'abordent les chercheurs se rattachant à cette discipline : les modes de peuplement, la répartition de la population sur le territoire, l'habitat - urbain ou rural -, la transformation par l'homme des paysages, les genres de vie qui résultent de l'interaction entre l'activité humaine et les conditions naturelles, etc. Ce sont à peu près les mêmes objectifs que vise l'écologie humaine. Œuvres de chercheurs ayant une formation sociologique plutôt que géographique, les travaux poursuivis sous l'étiquette d'"écologie humaine" ont été particulièrement nombreux aux États-Unis depuis 1920 : on s'y est surtout attaché à décrire et à expliquer l'évolution de l'organisation de l'espace dans les grandes villes du pays. C'est ainsi qu'on a mis en lumière, par exemple, les phénomènes de ségrégation et l'existence de zones sociales à l'intérieur du territoire urbain. Les résultats de telles études ont largement contribué aux progrès de l'urbanisme aux États-Unis et (depuis moins longtemps) au Canada.

Moins concrète peut-être, la réalité économique constitue sans doute, pour chacun, la réalité sociale la plus familière... Les sciences économiques forment de même un secteur des sciences sociales dont chacun entend parler aujourd'hui, presque quotidiennement. L'économie (ou l'économie politique) est d'ailleurs, parmi les sciences sociales, l'une des disciplines les plus anciennes et les mieux établies. On soupçonne aisément l'ampleur du domaine qu'il appartient [13] aux économistes d'explorer. Enumérons quelques-uns des sujets sur lesquels portent leurs travaux : évolution dans le temps et dans l'espace de l'activité économique ; mode d'organisation de l'activité économique (v.g., système capitaliste) ; relations entre les facteurs de production (le travail, le capital) ; rôle des unités de production (entreprises agricoles, artisanales, industrielles, coopératives, publiques) ; formation des prix et des marchés ; répartition et redistribution des revenus (problèmes du salaire, du profit, de l'intérêt, des impôts, des prestations sociales, etc.) ; organisation et fonctionnement du secteur monétaire et financier ; allocation de la dépense (consommation, épargne, investissement) ; "orientation de la politique économique en fonction

de certains objectifs politiques ou sociaux" ; élaboration des règles d'efficacité en matière de distribution des différents biens et services (économique du bien-être) ; relations économiques internationales ; etc.

Une société ne se constitue et ne se maintient que si elle est organisée ; c'est ainsi que toute société se donne une armature politique, juridique et administrative. A ces divers modes d'organisation correspondent des disciplines particulières : sciences juridiques, sciences politiques, sciences de l'administration. Entre ces diverses disciplines, les relations sont évidemment très étroites, étant donné, en particulier, la place qu'occupe le droit sur le plan de l'organisation sociale. Les sciences juridiques ont pour objet, de façon générale, l'analyse et l'explication des modes d'élaboration des différentes branches du droit : droit privé, droit public, droit constitutionnel, droit criminel, etc.

L'allusion que nous venons de faire au droit criminel nous amène à signaler qu'une science sociale particulière, la criminologie, a pour objet l'étude de la délinquance et des moyens de traiter les délinquants ; la pratique de cette discipline exige évidemment l'étude du droit criminel et du droit pénal, mais aussi de la psychologie et de la sociologie.

Empruntons à M. Raymond Aron une définition de la science politique : celle-ci étudie "tout ce qui a trait au gouvernement des sociétés, c'est-à-dire aux relations d'autorité entre-les individus et les groupes. Ou encore (ce qui a trait) à la hiérarchie de puissance qui s'établit à l'intérieur de toutes les communautés nombreuses et complexes (...) La science politique est... une manière d'étudier la société tout entière par rapport à un point de vue propre qui est celui de l'organisation et du fonctionnement des institutions de commandement"². Illustrons cette définition en relevant certains des thèmes qu'abordent, dans leurs travaux, les spécialistes de la science politique : les idées politiques (idéologie démocratique ou communiste, par exemple) ; les institutions politiques [14] (constitutions des États, gouvernement central, régional et local) ; les partis, les groupes de pression, la participation des citoyens à la vie publique, l'opinion publique ; les relations internationales. Les sciences de l'administration constituent en quelque

² Raymond ARON, "La science politique en France", dans *La Science politique contemporaine*, Paris, Unesco, 1950, p. 54.

sorte une "spécialisation" à l'intérieur du secteur des sciences politiques dans la mesure où elles portent sur l'étude de l'administration publique (principes et méthodes d'administration, structure et fonctionnement des bureaucraties gouvernementales, etc.).

On peut reconnaître, à l'intérieur de la réalité sociale, un dernier palier, celui de la culture. Au sens où nous entendons ici ce terme, la culture, c'est ce qu'on a appelé l'"outillage mental d'une société", c'est-à-dire le langage, les traditions et coutumes, les mentalités, les modèles de comportement, etc. Diverses disciplines ont pour objet l'étude de l'ensemble ou d'un aspect particulier de ce palier de la réalité sociale ; mentionnons la linguistique, les sciences folkloriques, l'ethnologie, l'anthropologie culturelle. Les objectifs des deux dernières disciplines énumérées sont, fondamentalement, les mêmes ; la tradition française désigne comme ethnologues et la tradition américaine comme anthropologues culturels les chercheurs dont l'activité consiste à étudier la culture des sociétés - primitives ou modernes.

On ne peut pas rattacher à l'un ou à l'autre des paliers de la réalité sociale les trois disciplines que nous considérons avant de clore notre inventaire : la sociologie, la psychologie sociale et l'histoire.

La *sociologie*, en premier lieu, a en effet pour objet l'étude de la réalité sociale vue comme un ensemble ou, ainsi que le disent volontiers les sociologues, comme une structure. Le projet du sociologue est de montrer, en adoptant une perspective globale, comment une société s'est constituée, comment elle fonctionne et comment elle change. Projet ambitieux, sans doute, puisqu'il implique nécessairement que le sociologue prendra en considération à la fois tous les paliers de la réalité sociale et même, plus généralement, tous les phénomènes qui expriment la vie collective ou qui l'affectent de quelque façon. Les dimensions de l'objet d'étude expliquent la multiplicité des "spécialisations" à l'intérieur même du domaine de la sociologie. C'est ainsi qu'on trouve une sociologie de la religion, une sociologie du droit, une sociologie politique, une sociologie économique, une sociologie industrielle, une sociologie de l'éducation, une sociologie de la famille, une sociologie de l'art, etc. Dans chaque cas, le sociologue cherche à déceler les relations entre un phénomène ou un ordre de faits particuliers - le droit, la religion, l'organisation et les comportements politiques ou économiques, etc. - et l'ensemble de la réalité sociale. Des sociologues se spécialisent, par ailleurs, dans l'étude de sociétés res-

treintes : villes ou campagnes, par exemple ; une sociologie urbaine et une sociologie rurale se sont ainsi constituées.

La *psychologie sociale*, en second lieu, a pour objet l'étude des relations entre l'individu et la société dont il fait partie. Les psychologues sociaux [15] tentent "de comprendre et d'expliquer en quoi et comment les attitudes, les sentiments et les comportements des individus sont influencés par la présence (...) d'autres êtres humains". Encore ici, la diversité des problèmes qui retiennent l'attention des chercheurs est très grande. Enumérons quelques-uns des sujets d'étude : influences du contexte social sur les attitudes de l'individu, sur sa façon de percevoir les gens et les choses ; socialisation de l'enfant ; interaction des individus à l'intérieur des groupes ; phénomènes de masse ; processus d'acculturation et problèmes liés aux relations entre individus ou groupes d'origine ethnique différente ; préjugés, rumeurs, opinions ; effets des "mass-media", etc.

L'histoire, enfin, fait partie du domaine des sciences sociales, dans la mesure où elle éclaire le passé des sociétés. En fait, peu de travaux historiques ne peuvent servir, directement ou indirectement, à la connaissance des réalités dont l'étude relève des diverses sciences de la société.

Notre inventaire du domaine des sciences sociales est sans doute incomplet et nos explications, sûrement insuffisantes. La seule nomenclature des disciplines prédisposera peut-être le lecteur à beaucoup d'indulgence...

[16]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section I:
L'objet des sciences sociales

2

Sociologie et philosophie ³

Jacques LECLERCQ

[Retour à la table des matières](#)

La notion de sociologie n'a cessé d'évoluer dans un sens qui la rapproche de celle de science et l'éloigne de celle de philosophie. En théorie du moins, les sociologues sont de plus en plus d'accord pour ranger la sociologie parmi les sciences positives, en opposant le terme positif au terme spéculatif. Pour préciser l'objet de la sociologie, nous devons donc d'abord rappeler en quoi la philosophie se distingue des sciences, et en particulier en quoi la philosophie sociale se distingue des sciences sociales. Ensuite nous devons déterminer la place de la sociologie parmi les sciences sociales.

En fait, le terme sociologie continue à être employé comme synonyme de philosophie sociale ou de science sociale au sens le plus général du mot, et cela en particulier dans les pays où la sociologie n'a pas encore été officiellement intégrée dans l'enseignement public. On voit ainsi paraître sous le titre de *Traité de sociologie ou de Précis de sociologie de simples manuels de philosophie sociale*. D'ailleurs beau-

³ Jacques LECLERCQ, in *Introduction à la sociologie*, Louvain, Nauwelaerts, 1963, 3e édition, p. 79-88.

coup de manuels français de sociologie ne sont guère autre chose que de la philosophie sociale prise sous un angle particulier : exposés d'une conception théorique de la naissance et de l'évolution des institutions sociales. L'apparence est descriptive ; mais la tendance est idéologique, et en tant qu'ils se présentent comme description, ces exposés sont trompeurs, car, prétendant n'être qu'une vue d'ensemble des conclusions tirées de l'observation, ils mélangent les faits d'observation aux hypothèses inspirées de vues doctrinales, en présentant le tout comme vérité scientifiquement établie.

Cette confusion dans l'emploi du mot sociologie est d'ailleurs un hommage au prestige dont jouit cette science encore dans l'enfance, car si l'on aime le mot, c'est parce qu'on a l'impression qu'il confère aux publications qu'il recouvre une note de sérieux et de valeur scientifique. Mais ce n'est qu'une raison de plus pour faire un effort de précision.

[17]

Philosophie et science. - Le mot science, comme le mot philosophie, est souvent employé dans un sens général plus ou moins imprécis qui donne lieu à confusions continues. Etymologiquement, science s'identifie à connaissance, et philosophie désigne l'amour de la sagesse, la sagesse s'identifiant elle-même plus ou moins avec la science. Mais au cours des âges, dans les milieux spécialisés, ces termes prennent un sens de plus en plus précis, bien que l'accord ne parvienne pas à se réaliser entièrement, car les oppositions de doctrine entre les écoles se reflètent dans le sens qu'elles attribuent aux termes.

De nos jours, on réserve d'habitude le nom de science à des études ayant pour objet la connaissance scientifique, et on appelle connaissance scientifique une connaissance précise obtenue par des procédés méthodiques. Une science est un ensemble de connaissances scientifiques portant sur des objets de même nature et réunies en un système cohérent. La connaissance scientifique se caractérise donc par l'esprit de méthode et la précision à laquelle la méthode permet d'arriver.

Les définitions habituelles de la philosophie ne s'opposent pas à cette définition de la science. D'après le vocabulaire de la philosophie de Lalande, la philosophie se définit : 1) savoir rationnel, science au

sens le plus général du mot, 2) tout ensemble d'études ou de considérations présentant un haut degré de généralité et tendant à ramener soit un ordre de connaissance, soit tout le savoir humain, à un petit nombre de principes directeurs... spécialement, au sens fort, effort vers la synthèse totale, vers une conception d'ensemble de l'univers. Ces définitions, qui correspondent au sens le plus habituellement reçu du mot, sont, on le voit, assez générales pour recouvrir des disciplines intellectuelles fort diverses, et font de la philosophie une science parmi les autres, la science suprême peut-être, mais sans l'opposer à la science.

Cependant, depuis un siècle ou deux, l'immense développement des sciences d'observation et d'expérimentation, et l'application à ces sciences de méthodes de plus en plus rigoureuses, ont incliné les esprits à identifier le concept de science avec ces sciences-là, qu'on appelle parfois aussi sciences positives. On entend par ce dernier terme à peu près la même chose que par sciences d'observation, c'est-à-dire des sciences qui limitent leur objet à une connaissance aussi exacte que possible de ce qui tombe directement ou indirectement sous les sens. Quand on parle des sciences ou encore de la science, ce sont ces sciences-là qu'on vise,

Science s'oppose alors à la philosophie, bien que, dans un autre sens, philosophie s'identifie avec science spéculative. La philosophie ou science spéculative est une connaissance sensible et qui se dirige d'après des principes rationnels, c'est-à-dire des principes qui s'imposent à l'esprit sans l'intermédiaire de la connaissance sensible. C'est à quoi fait allusion, en termes passablement [18] obscurs, une troisième définition de la philosophie dans le vocabulaire de Lalande : "De notre temps plus spécialement, on entend par philosophie l'ensemble des études qui concernent l'esprit, en tant qu'il se distingue de ses objets, qu'il est mis en antithèse avec la nature".

Cette troisième définition est inspirée des tendances idéalistes d'une grande partie de la philosophie contemporaine. Elle permettrait de distinguer rigoureusement l'objet de la science et celui de la philosophie. Mais elle a l'inconvénient de ne pas s'appliquer à tout ce qu'on a l'habitude de qualifier de philosophie. Car la philosophie n'est pas une construction de notre esprit qu'il nous est loisible d'édifier à notre gré, la philosophie est un fait social. Il existe dans le monde un phénomène qu'on appelle philosophie, et vouloir changer le sens du mot pour obtenir une définition plus harmonieuse ne peut qu'engendrer la

confusion. Or la définition que nous venons de voir restreint à peu près la philosophie à ce qu'on appelle d'habitude philosophie fondamentale ou métaphysique, dont certaines écoles de philosophie, comme l'école positiviste, nient la possibilité ou la raison d'être. En particulier, la philosophie sociale, qui nous intéresse ici à titre particulier, rentrerait difficilement dans cette définition de la philosophie. Mieux vaut donc se contenter des définitions précédentes, quitte à préciser ce qui, dans le cadre de ces définitions, distingue la philosophie des sciences.

On a de tout temps admis que la philosophie cherche l'explication dernière de tout ce qui existe, ou les principes premiers. Ou encore, on dit que la philosophie est une réflexion approfondie sur l'essence du réel. Tout cela, à première vue, semble assez vague, car, si ces principes premiers ont un caractère nettement différent des autres lorsqu'il s'agit d'une explication globale de l'univers - et dans ce cas on se trouve en présence de ce qu'on appelle la métaphysique - la solution est beaucoup moins claire lorsqu'il s'agit, non de tout le savoir humain, mais d'un ordre de connaissance, par exemple des principes premiers ou de l'explication dernière de la vie sociale. On a cherché dès lors un autre principe de distinction entre philosophie et sciences, et on l'a trouvé dans la nature de leurs objets.

Les sciences positives se bornent à constater des faits qui tombent sous les sens, à classer les faits constatés et à tirer de ce classement les conclusions qui en découlent immédiatement. Les lois scientifiques, qui sont, du point de vue scientifique, l'explication dernière des phénomènes, ne sont pas des explications en réalité, mais se bornent à énoncer des constantes.

La philosophie, elle, fait appel à des principes d'évidence rationnelle d'une tout autre nature que les constatations expérimentales. L'évidence rationnelle est une réalité qui s'impose à l'esprit ; et les objets d'évidence rationnelle ont un caractère d'universalité que n'ont pas les objets d'expérience sensible. Par là, la philosophie tend véritablement à expliquer en ramenant du particulier au général et du multiple à l'un.

[19]

Il est vrai que toute loi scientifique comporte unification, mais celle-ci est d'une autre nature que l'unification rationnelle de la philosophie. Réduire la multiplicité des faits constatés scientifiquement à

l'unité d'une loi, c'est simplement constater une constante ; réduire la multiplicité des faits d'expérience à l'unité d'un principe rationnel, c'est donner une explication qui exprime, non un simple fait, mais une nécessité intrinsèque perçue par l'esprit. Toute nécessité intrinsèque se rattache elle-même à quelques principes premiers, absolument premiers, auxquels toute systématisation philosophique revient inévitablement, explicitement ou implicitement.

Philosophie sociale, science sociale, politique sociale. - La distinction entre philosophie et science est relativement aisée à établir, tant qu'on reste dans la théorie ; elle est beaucoup plus difficile à préciser lorsqu'on aborde la pratique. La philosophie, appliquée aux objets d'expérience et en particulier à l'homme, doit partir de l'observation, puisque le seul motif que nous ayons de croire que l'homme existe et de lui attribuer telle ou telle nature est que nous le constatons existant et que nous le constatons tel. Toute réflexion sur l'homme doit donc partir de l'observation et tirer d'abord de l'observation les conclusions que celle-ci comporte. Mais il arrive un moment où la systématisation des données d'observation ne se suffit plus à elle-même, et où cette systématisation même pose des problèmes qui obligent à recourir à des principes rationnels. Ceci encore paraît simple quand on l'expose théoriquement, mais, dans la pratique, déterminer le moment où on passe des dernières conclusions d'expérience aux premières utilisations de principes rationnels est impossible, parce qu'entre la philosophie pure et la science existe une zone de pensée où les conclusions d'expérience se mélangent aux applications de principes rationnels. D'ailleurs la science pure, ne faisant appel qu'aux faits observés, n'est, en ce qui concerne du moins les disciplines scientifiques dont l'homme est l'objet, qu'un terme idéal vers lequel on peut tendre mais qu'on n'atteint jamais absolument. A moins de se limiter à des questions très spéciales et strictement délimitées, la science de l'homme n'est jamais pure de toute philosophie. Délimiter exactement où commence la science et où finit la philosophie est dès lors irréalisable. Ce qu'on peut faire est simplement déterminer un domaine scientifique et un domaine philosophique, un point de vue scientifique et un point de vue philosophique, et essayer le plus possible d'éviter les confusions.

La philosophie sociale est donc une réflexion portant sur la vie sociale et ramenant celle-ci à un petit nombre de principes directeurs ou principes d'explication. On peut la concevoir normative ou positive.

Normative, si on cherche de quelle manière la société doit être organisée et de quelle manière elle doit vivre. Ceci suppose des principes déterminant la raison d'être et la fin de la société. On arrive par là à une conception de la santé sociale : est sain ce qui permet à la société de réaliser sa fin ou d'y tendre. La philosophie sociale est positive, si on se borne à dégager les lois de fait : comment la société évolue-t-elle en [20] fait ? Y a-t-il dans cette évolution des rapports constants de cause à effet ? La philosophie sociale, dans cette dernière acception, se rattache de très près à la philosophie de l'histoire, qui en devient une des sections principales ; mais elle s'identifie presque entièrement aussi à la sociologie : du moins est-il fort difficile de tracer une ligne de démarcation ferme entre la sociologie et la philosophie sociale dans ce sens positif.

La science sociale consiste à étudier les faits sociaux simplement en vue de les connaître exactement, de les classer et d'établir les lois ou constantes qui s'en dégagent. Lorsqu'on arrive à un certain degré de généralisation, il devient extrêmement difficile de ne pas recourir à des principes rationnels d'explication ou d'action. La sociologie a précisément pour objet de constituer en ce domaine une science positive qui se limite à ce qu'une science positive peut aborder. Nous avons vu que le résultat n'a jusqu'ici répondu que dans une faible mesure aux espoirs de ses initiateurs. L'expérience d'un demi-siècle de travaux permet à tout le moins de conclure que l'entreprise est difficile. Nous aurons à en examiner de plus près les conditions.

En tout cas, laissant de côté pour le moment la philosophie sociale positive, nous pouvons retenir de ce premier examen qu'on entre dans le domaine de la philosophie du moment qu'on arrive à des préoccupations ou à des règles normatives. La science ne peut dire ce que l'homme doit faire ; elle peut simplement constater ce qu'il fait et enregistrer les résultats de son action. La science peut constater que, si je me cogne la tête contre un mur, je me fais une bosse, et elle peut expliquer la grosseur de la bosse d'après la dureté du mur, celle de mon crâne et la violence du choc ; elle peut encore observer les répercussions de ce phénomène sur mon organisme et déterminer ainsi des lois ou constantes de la vie et de l'action humaines ; mais la science ne pourra jamais dire que je dois ou que je ne dois pas me cogner la tête contre le mur.

Entre la philosophie sociale et la science se situe enfin la politique sociale. Comme la philosophie sociale, celle-ci est normative, mais tandis que la philosophie porte sur les principes et présente donc un caractère intemporel, la politique porte sur les applications immédiates et se tient donc fort près des faits. Elle a pour objet de guider l'action, de construire ou réformer la société, de la diriger. Toutes les sciences sociales alimentent une politique. La science économique permet la direction de l'économie qui s'inspirera d'une politique économique. La politique juridique cherchera le droit à faire, tandis que la science juridique étudie le droit fait ou existant. La politique familiale s'inspirera d'une philosophie de la famille et du fait familial étudié par la science sociale, pour déterminer les institutions qui doivent être mises au service de la famille. La politique sociale est le point de rencontre de la philosophie et de la science ; elle applique les principes de la philosophie aux données de la science.

[21]

La politique sociale est sans doute la science sociale suprême, car la philosophie aussi bien que la science est à son service. Elle anime la construction sociale, tandis que la philosophie se borne à réfléchir et la science à étudier. Jusqu'ici elle est mal dégagée de ses deux auxiliaires. Les traités de philosophie sociale sont remplis de considérations inspirées de préoccupations du moment ; c'est ce qui les fait vieillir si rapidement ; et les ouvrages de science sociale passent sans cesse, sans même que les auteurs s'en aperçoivent, du plan de l'étude au plan de ce qu'il faudrait faire. Des trois groupes de sciences dont il est question ici, la politique sociale est celle dont les chercheurs ont le moins pris conscience.

[22]

[23]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section II

L'évolution humaine

[Retour à la table des matières](#)

[24]

[25]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section II:

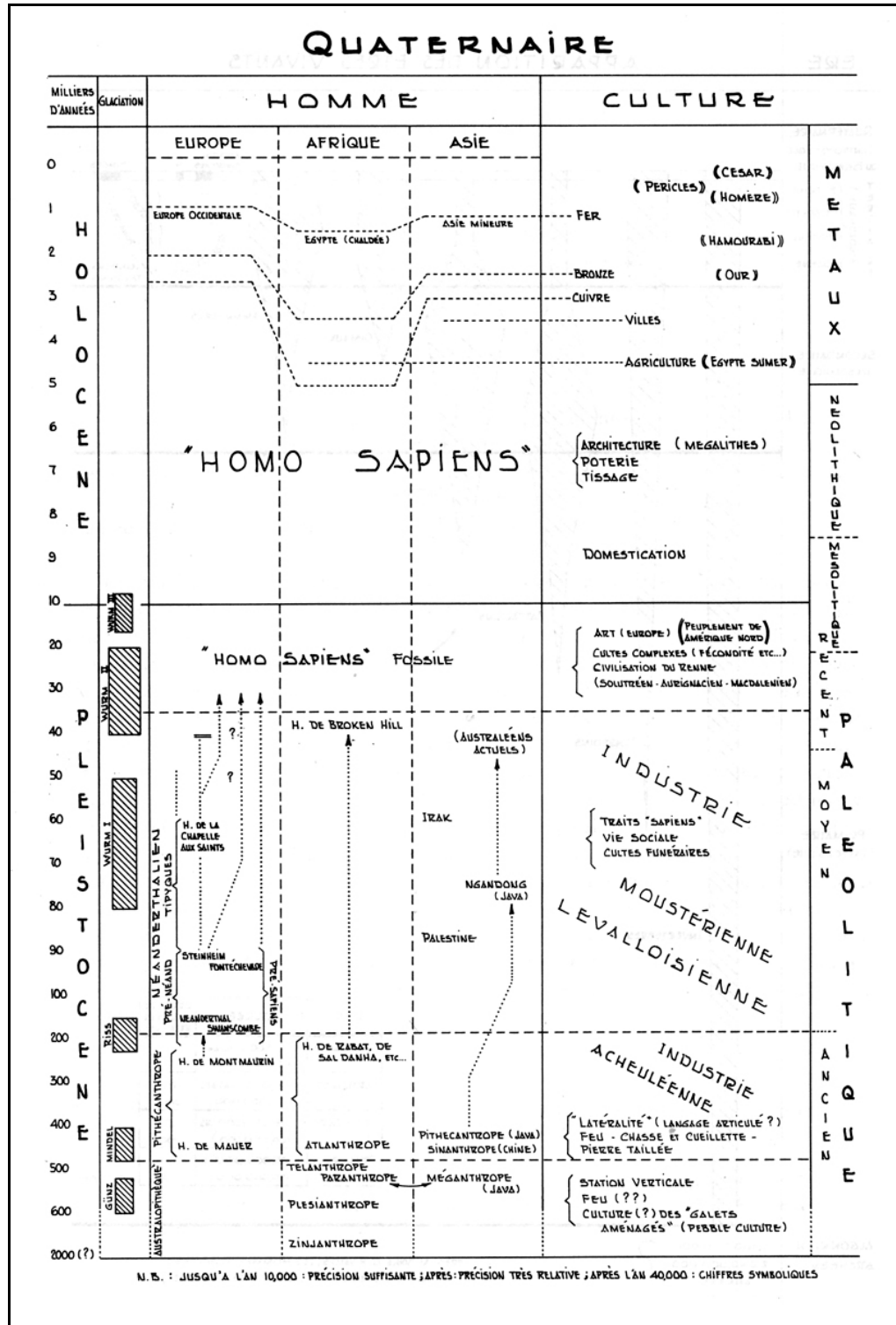
L'évolution humaine

3

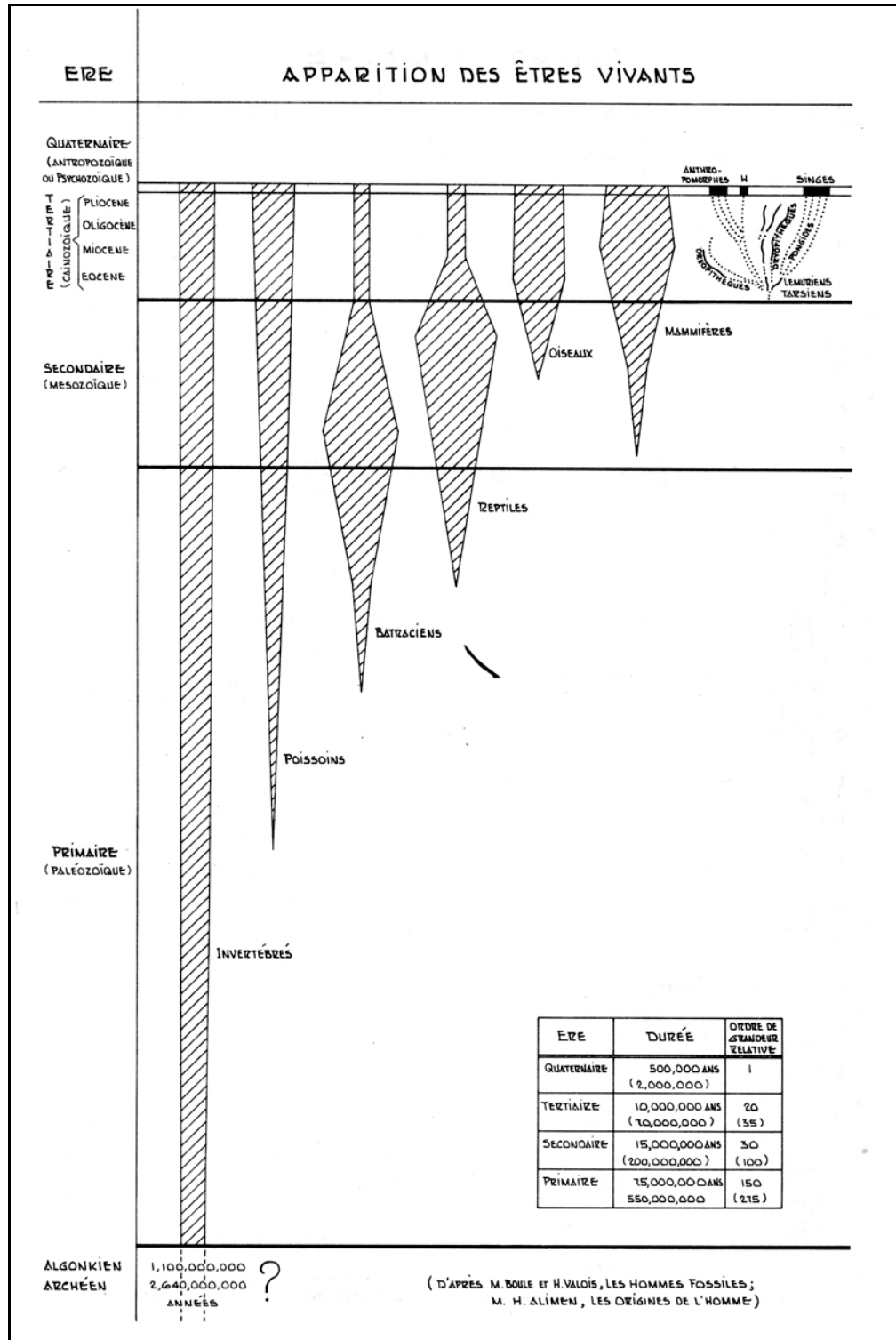
APPARITION DES ÊTRES VIVANTS

[Retour à la table des matières](#)

[25]



[26]



[27]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section II:
L'évolution humaine

4

**L'anthropogénèse
dans la perspective
transformiste ⁴**

Rémi COLLIN

[Retour à la table des matières](#)

Le problème historique positif des origines humaines, qui aurait pu être et demeurer limité au seul domaine scientifique, s'est trouvé, dès les débuts de la pensée transformiste, lié à une série de prises de position philosophiques ou antireligieuses dont certaines ne pouvaient manquer de créer un climat polémique regrettable, générateur d'excès et de confusions.

Le parti pris avec lequel certains personnages, heureusement peu nombreux, se sont occupés de l'anthropogénèse peut être illustré par l'histoire de l'*Eoanthropus Dawsoni* découvert de 1908 à 1915 par Charles Dawson à Piltdown (Sussex). L'intérêt de cette trouvaille qui

⁴ Rémy COLLIN, "L'Anthropogénèse dans la perspective transformiste" dans *L'Evolution. Hypothèses et problèmes*, Paris, Arthème Fayard, (Coll. *Je sais-Je crois*, no 30), 1958, p. 55-63.

fut étudiée par de nombreux paléontologistes, et en particulier par Smith Woodward, consistait en premier lieu dans son site, le Pléistocène inférieur (Paléolithique ancien), ce qui lui attribuait un âge antérieur à celui des Néanderthaliens, et, en second lieu, dans le fait que le crâne de cet "Hominidé" ne présente aucune différence avec celui d'homo sapiens alors que sa mâchoire et sa denture possèdent des caractères pithécoïdes incontestables. Une controverse naquit à laquelle prirent part des hommes qualifiés comme Sir Arthur Smith Woodward, Sir Arthur Keith et Eliot Smith. L'application de techniques modernes (dosage du fluor et de l'azote par exemple) à ces "vénérables" vestiges devait conduire finalement à la conclusion que le crâne de l'Eoanthropus était relativement récent et que sa mâchoire, encore plus récente, provenait d'un singe et avait été habilement maquillée à la lime, après arrachage des canines, à l'insu d'ailleurs de ceux qui devaient en faire ultérieurement l'étude anatomique ⁵.

[28]

À l'heure actuelle, si l'on ne peut affirmer que toute arrière-pensée métaphysique, ou même politique, a disparu de certains esprits, il est permis de constater avec satisfaction que le débat se déroule dans une atmosphère plus sereine et avec un souci très réel d'objectivité. Sans doute l'accord n'est-il pas réalisé entre les diverses généalogies qui se peuvent différemment justifier à partir d'une documentation paléontologique commune mais encore insuffisante ⁶. Il n'en reste pas moins qu'une certaine convergence se dessine, en fonction de laquelle le phylum humain apparaît de plus en plus à divers transformistes comme définissant un "axe" privilégié, voire l'axe majeur d'évolution de toute la biosphère.

1) *Place de l'homme dans la nature*. -- Du point de vue zoologique, l'homme appartient à l'ordre des Primates. Celui-ci se rattache à l'embranchement des Vertébrés par l'intermédiaire de la classe des Mammifères et de la sous-classe des Euthériens.

⁵ On trouvera un récit savoureux de cette histoire dans le livre de G.H.R. von Koenigswald, *Les premiers hommes sur la terre*, p. 217-225. Denoël éd., 1956.

⁶ Se reporter pour plus de détails à R. Collin, *Mesure de l'Homme*, 1re partie. "L'Anthropologie cosmologique". A. Michel éd., Paris, 1948.

L'ordre des Primates se divise en trois sous-ordres : les Lémuroïdes, les Tarsioïdes, les Simioïdes.

Les Simioïdes se subdivisent en Platyrrhiniens * et Catarrhiniens *, ces derniers en Cynomorphes * et Anthropomorphes *.

Les Anthropomorphes comprennent les Hylobatidés (Gibbons), et les Simiidés (Orang-Outan, Gorille et Chimpanzé). Les Hominidés sont généralement considérés comme la sixième famille des Simioïdes.

Les Primates peuvent être définis comme des Mammifères plantigrades pentadactyles, à pouce et gros orteils le plus souvent opposables, dentition complète et bunodonte (c'est-à-dire de type broyeur), orbite séparée de la fosse temporale par une large lame osseuse verticale ⁷, mamelles uniquement pectorales (sauf chez certains Lémuriens et les Tarsiens), télencéphale * développé, généralement circonvolutionné, recouvrant le cervelet ⁸, radius et cubitus libres, etc.

L'Homme possède la même organisation générale que les Anthropomorphes dont il se distingue anatomiquement par divers caractères en rapport avec la station debout (courbures vertébrales, élargissement du bassin, verticalité des membres supérieurs et inférieurs, déplacements du trou occipital vers le centre de la base du crâne, etc.), le développement remarquable des hémisphères cérébraux, la réduction des os de la face, l'ouverture de l'angle facial, la [29] constitution d'un menton, la présence de canines ne dépassant pas les autres dents, l'absence d'os central du carpe et toute une série d'autres caractères dont il serait fastidieux d'exposer le détail.

Tous ces caractères justifient, zoologiquement parlant, l'individualisation de l'homme à un échelon taxinomique du niveau approximatif de la famille ou la sous-famille.

En fait, comme cela a été noté depuis fort longtemps et par de nombreux auteurs, "ce qui constitue l'originalité du palier humain ce n'est point sa constitution organique qui diffère peu de celle des Mammifères, des Primates en particulier. Ce qui le caractérise, c'est la pensée humaine" ⁹. Nous aurons l'occasion de revenir à plusieurs re-

⁷ Sauf chez les Lémuriens.

⁸ Sauf chez les Lémuriens.

⁹ A. Vandel, *L'Homme et l'évolution*, p. 19 ; Gallimard éd., Paris, 1949.

prises sur ce fait majeur dont la signification ne doit pas être sous-estimée.

2) *Le problème des origines humaines dans la perspective transformiste.*

De l'ensemble des documents paléontologiques actuellement connus semble se dégager la notion que "l'homme ne saurait plus être écarté aujourd'hui de l'enchaînement des vivants. Il ne représente en aucune façon un être d'exception. La position singulière qui lui fut longtemps attribuée et qui lui est encore aujourd'hui assignée par beaucoup d'esprits provient d'une méconnaissance de l'ordre naturel. L'homme prend naturellement sa place dans la série des vivants ¹⁰. Il ne saurait cependant être question de placer l'homme sur le même plan que l'animal. L'homme inaugure à son tour un nouveau palier évolutif..."

Du point de vue de la succession historique des phénotypes dont la paléontologie recueille les vestiges, il résulte en effet :

- a) qu'il existe toute une série de formes fossiles, intermédiaires entre les hommes actuels et certaines formes souches de divers autres groupes de Primates, le nombre de ces formes intermédiaires augmentant avec la progression des recherches ;
- b) que (pour la quasi-totalité des auteurs) il n'existe aucune forme transitionnelle entre hommes actuels ou fossiles et quelque représentant que ce soit d'un autre type actuel de Primates et, notamment, de Simiens.

De la première des constatations précédentes s'ensuit, dans la perspective transformiste, l'affirmation d'une continuité génétique (ou de filiation) entre [30] hommes actuels et certaines formes fossiles pré-hominiennes du groupe des Primates (théorie de l'ascendance animale de l'humanité). Si nous laissons provisoirement de côté, pour la com-

¹⁰ A. Vandel, *L'Homme et l'évolution*, p., 15.

modité de la discussion, le problème des modalités de l'"hominisation", c'est-à-dire si nous acceptons l'hypothèse de l'origine animale de l'homme considéré comme "objet" biologique, nous pouvons esquisser comme suit la série des formes ¹¹ dont il paraît prolonger l'évolution, que ces formes soient situées exactement dans son "axe" ou constituent, certaines d'entre elles du moins, des "écailles" enveloppant celui-ci :

- a) Paranthropiens ou para-hominiens. On peut réunir sous cette dénomination un ensemble de formes datant probablement de la fin du pliocène (c'est-à-dire de la période toute terminale du tertiaire) au début du pléistocène (quaternaire ancien) et remontant à plusieurs centaines de milliers d'années, peut-être même un million. Elles sont représentées essentiellement par les Australopithécinés* avec leurs diverses formes (Australopithecus ; Paranthropus ; Plesianthropus ; Telanthropus).
- b) Anthropiens ou pré-hominiens. Présents du pléistocène inférieur au pléistocène moyen, ils comprennent diverses formes (Pithecanthropus erectus ; Sinanthropus pekinensis ; Africanthropus niarasensis) auxquelles peuvent être rattachés de types transitionnels (?) tels homo heidelbergensis ou Maueranthropus qui préfigurent la "nappe" hominienne primitive suivante.
- c) Hominiens. La nappe hominienne proprement dite paraît se décomposer en deux vagues, - l'une primitive (praesapiens ou parasapiens) du pléistocène moyen, caractérisée par le type homo néanderthalensis et formes voisines (homo palestinus, rhodesiensis, soloensis) diversement progressives, dont certaines (H. rhodesiensis et h. soloensis) sont parfois interprétées comme des formes terminales voisines, respectivement, du phylum des Australopithécinés et de celui des Pithécanthropiens. Le crâne de Saldanha (découvert à Hopefield, 1951) se rattacherait peut-être à H. rhodesiensis ou soloensis -- l'autre récente (sapiens proprement dits) à la base de laquelle se situeraient, dès le milieu du Pléistocène des formes de type protosapiens, (H. de

¹¹ Pour plus de précision sur ces diverses formes, cf. R. Collin, *Mesure de l'Homme* -- 1ère partie.

Steinheim, Swanscombe, Fontéchevade), d'ancienneté comparable à celle des néanderthaliens typiques, voire plus anciennes mais néanmoins plus proches du type sapiens. À ces formes succéderaient les types bien connus de Brunn, Cro-Magnon, Chancelade et Grimaldi, l'ensemble de la nappe hominienne récente s'étendant de 35 000 ans environ avant notre ère à l'époque actuelle ou holocène. Entre les deux se serait située la diversification des grandes races actuelles (ayant valeur taxinomique de sous-espèces) : Australoïdes, Négroïdes, Mongoloïdes, Europoïdes.

[31]

3) *Le problème des modalités (paléontologiques) de l'hominisation.* -

L'acceptation de la perspective transformiste de l'anthropogénèse, c'est-à-dire, essentiellement, de l'affirmation de l'insertion animale du phylum humain, soulève le problème des modalités de l'hominisation, dans la mesure où il est accessible à l'investigation phénotypique paléontologique. En pratique ce problème se réduit à deux questions : -- unité ou pluralité des "racines" zoologiques du groupe humain et dimensions (en termes de "population") de ces racines -- modalités du processus de l'hominisation, conçu soit comme une "limite" entre formes séparées par l'intervalle d'une génération, soit comme une "zone" dont le franchissement comporte une pluralité de générations successives.

a) La question de la pluralité ou de l'unité des racines zoologiques du groupe humain semble actuellement résolue, par la plupart des auteurs, dans le sens du monophylétisme (Vallois, Cuénot, Teilhard de Chardin, Weinert etc.), la conception polyphylétique n'ayant trouvé surtout de défenseurs (Klaatsch, Sergi, Sera), qu'il y a quelques décades.

Le professeur H.V. Vallois, directeur du Musée de l'Homme, ramène à trois les théories monophylétiques de l'origine de l'homme. La première est celle de l'origine commune, aux dépens d'une forme

dryopithèque initiale (Miocène), de l'Orang d'une part ; de l'Homme, du Gorille et du Chimpanzé de l'autre.

"Plus primitifs par leur structure, les Gibbons se seraient détachés avant l'apparition des Dryopithèques. Le changement fondamental qui a marqué l'apparition de la lignée humaine aurait été le passage d'une vie arboricole avec régime frugivore à une vie bipède terrestre avec régime omnivore et mœurs prédatrices. Un rajustement des proportions des membres et la perte de la préhensibilité du gros orteil seraient ensuite survenus secondairement, en même temps que le changement de régime alimentaire déterminait la régression de notre massif facial et de nos arcades dentaires, la réduction de nos canines et de nos muscles masticateurs".

La seconde théorie fait remonter l'origine de l'homme plus haut que celle des Anthropomorphes. Les partisans de cette conception varient d'ailleurs sur le point de départ, les Lémuriens ou les Tarsiens, ce qui reporterait l'origine du phylum humain à une époque très ancienne du tertiaire, peut-être même à la fin du secondaire : "Représentés aujourd'hui par une seule forme, le *Tarsius* de Malaisie, les Tarsiers ont eu au Paléocène et à l'Eocène inférieur une très large distribution, et l'existence chez eux de nombreux caractères primitifs, dont certains intermédiaires entre ceux des Lémuriens et ceux des Singes, les a fait parfois considérer comme le groupe d'origine le l'ensemble des Primates. Ce serait d'un des premiers Tarsiers que se serait précocement détaché le tronc humain".

[32]

M. H. Vallois n'a pas manqué de montrer quelles sont les difficultés que rencontrent les deux hypothèses précédentes et que nous ne pouvons examiner exhaustivement dans le cadre de ce travail. Il nous propose à son tour une troisième perspective au moyen du tertium quid que nous aurait apporté la découverte en Afrique du Sud du groupe fossile des Australopithèques. Ces êtres, contrairement aux Anthropomorphes, possédaient la station verticale. Il est, dans ces conditions, logique de supposer "que si l'homme et avec lui les Australopithèques possèdent l'attitude verticale, c'est qu'ils y étaient en quelque sorte prédisposés par une adaptation antérieure à la suspension arboricole. Celle-ci étant le propre des Anthropomorphes, il faut en déduire que c'est de ceux-ci, et à un moment où ils avaient déjà

commencé à pratiquer la suspension, que s'est détaché le tronc qui devait donner les Australopithèques et les Hommes. Seulement, tandis que chez les Anthropomorphes proprement dits l'adaptation à l'arboricolisme suspendu n'a fait que croître au point d'aboutir à une spécialisation extrême, dans le groupe Australopithèques-Hominidés, cette adaptation a tourné court et ce sont les caractères propres à la marche bipède qui se sont développés."

Ainsi "la découverte des Australopithèques nous apprend maintenant que l'aptitude bipède, et avec elle la libération de la main de toute fonction sustentatrice sont, elles aussi, des phénomènes précoces qui ont été réalisés bien avant que n'existât l'Homme. Ce qui a fait celui-ci, en définitive, ce n'est ni la main, ni la marche bipède, c'est son développement cérébral, développement qui a permis l'apparition des deux autres caractères, ceux-ci spécifiquement humains : la raison consciente et la parole. C'est au moment où le cerveau a atteint par rapport au corps un volume relatif suffisant, en même temps qu'une différenciation corrélative de ses centres psychiques essentiels, que l'Australopithèque à petites canines a pu être dit Homme".

La théorie de l'origine de l'Homme aux dépens d'une souche anthropomorphe déjà bipède présente donc, en définitive, ce double avantage de s'appuyer très étroitement sur les faits d'ordre paléontologique et de rester en stricte concordance avec les données de l'anatomie et de la physiologie comparées. Elle paraît, dans l'état actuel de nos connaissances, être celle qui présente le maximum de vraisemblance.

Pendant fort longtemps, et jusqu'à une époque récente, il était classiquement admis que l'Asie, et en particulier la région indomalaise, représentait le "berceau" de l'humanité primitive. Depuis quelques années divers indices, entre autres la découverte en Afrique d'une industrie lithique de type préchelléen (la "pebble industry" d'Oldoway, dans le Kenya), plus primitive que celle associée aux restes des Sinanthropes, semblent indiquer que le continent noir pourrait bien avoir été le lieu de naissance des représentants primitifs de l'Homo sapiens, représentants qui auraient relayé précocement le phylum (para et non pré-hominien) des Australopithécinés : "pour expliquer l'apparition, en marge des Australopithèques, de la pebble industry, il nous a (...) fallu imaginer [33] l'émergence en Afrique, aux débuts du Pléistocène, d'un premier type X d'Humanité.

Voici maintenant que pour rendre compte, subséquemment, dans les mêmes lieux, du développement explosif des bifaces ¹² nous sommes amenés à conjecturer la formation, au centre et à l'est du continent africain, d'une deuxième onde humaine particulièrement progressive (appelons-la Humanité Y) -- laquelle à en juger par la mâchoire de Kanam (admise, dans ce cas, comme authentiquement ancienne) pourrait fort bien représenter les racines, tant cherchées, de l'Homo sapiens lui-même." ¹³

b) Dans l'hypothèse, décidément et sans doute définitivement prépondérante, d'une origine monophylétique du "groupe zoologique" humain, le problème se pose encore des dimensions (en termes de "populations") du pédicule d'insertion de ce groupe sur certaines formes (préhominiennes) de l'ordre des Primates.

Deux réponses principales peuvent être données à ce problème : l'une, polygéniste, admettant la multiplicité des hominiens de première génération ; l'autre, monigéniste, réduisant ceux-ci à un couple primitif. La conception hologéniste (D. Rosa, Montandon), parfois présentée comme une réponse d'un troisième type, se ramène pratiquement à l'hypothèse polygéniste, avec l'affirmation complémentaire de base d'une vaste dispersion géographique des formes-souches (mutées) de première génération.

Il ne nous appartient pas ici de discuter les répercussions théologiques éventuelles de l'une ou l'autre des conceptions hologéniste, polygéniste ou monigéniste ni de décider si, comme l'écrivait le P. Teilhard de Chardin il y a un quart de siècle, "la science laissée à elle-même ne songerait jamais (c'est le moins qu'on puisse dire) à attribuer une base aussi étroite que deux individus à l'énorme édifice du genre humain." ¹⁴ Remarquons simplement que dans l'hypothèse transfor-

¹² Il s'agit d'industries lithiques africaines, de type chelléen et acheuléen, sus-jacentes à la pebble industry, particulièrement anciennes, abondantes, variées et connues pour l'instant d'une vaste région de l'Afrique centrale.

¹³ P. Teilhard de Chardin, "l'Afrique et les origines humaines", in *Revue des questions scientifiques*, 20 janv. 1955.

¹⁴ D'après une citation de P. Descoqs, S.J. in *Autour de la crise du transformisme*, p. 81 ; Beauchesne fils éd., 1944.

miste, le monigénisme représente la conception la plus voisine d'une interprétation littérale de la Bible.

Bien que celle-ci ne soit pas de foi définie le polygénisme ne semble guère pouvoir s'accorder avec les vérités révélées proposées à la foi des catholiques, aussi n'est-elle pas autorisée par le Magistère ecclésiastique ¹⁵.

[34]

À ceci nous croyons devoir ajouter, du point de vue scientifique, que ni la paléontologie ni les connaissances néontologiques ne seront probablement jamais en mesure de confirmer ou infirmer de façon cruciale l'une ou l'autre des hypothèses mono ou polygéniste, voire simplement de privilégier nettement l'une d'elles.

c) Du problème des modalités spécifiques de l'hominisation, c'est-à-dire de la "transition" animal-homme, il semble que fort peu puisse être dit du point de vue paléontologique pur. En effet, nous avons vu que, morphologiquement, le phylum des hominiens est compris à l'intérieur d'une division taxinomique d'ordre moyen, voire mineur (allant selon les auteurs, de l'ordre au genre) et qu'il se caractérise par la persistance d'un certain ensemble de caractères "primitifs" ou non spécialisés (d'où les théories du type de celle de Bolk sur la "foetalisation") associés par ailleurs à certains autres caractères considérés comme "progressifs".

D'autre part, les "zones d'attache" des pédicules phylétiques correspondent généralement à des blancs de la documentation paléontologique, aggravés de cette constatation méthodologique, bien mise en évidence par M. Boule, que ressemblance ne veut pas dire forcément descendance, même si les correspondances chronologiques sont parfaitement établies.

Ces deux remarques, rapprochées du fait que, planétairement parlant, l'apparition de l'homme inaugure un nouveau "palier" géologique ou biosphérique marqué par l'avènement de la pensée ("ère psychozoïque", "noosphère") etc. conduisent à penser qu'il serait peu raison-

¹⁵ Encyclique de S.S. Pie XII, *Humani generis* -- sur le polygénisme – 12 août 1950, édit. Bonne Presse, p. 18.

nable d'attendre une explication réellement éclairante de l'hominisation par le seul examen de la série (même supposée complète) des phénotypes reliant le groupe zoologique des hominiens à tel groupe de Primates depuis longtemps disparus. Le seul problème, paléontologiquement accessible, au moins en droit, serait de savoir si le processus d'hominisation doit être conçu comme une "limite" ou comme une "zone", autrement dit doit être interprété de façon continue (ou progressive) ou de façon brutale, ou discontinue, les expressions "continuité" ou "discontinuité" devant s'entendre de la succession des phénotypes puisque, dans la perspective transformiste, la continuité génétique (ou de filiation) est, de toute façon, supposée.

Encore faut-il noter, étant donné les effets de "recul" dus à l'ancienneté des transformations en jeu et les critères scientifiques (relatifs) de l'hominisation, qu'un processus d'hominisation étalé dans le temps et phénotypiquement continu du point de vue de l'histoire réelle de l'homme, aurait toute chance de nous apparaître discontinu. De plus, un tel processus (orthogénétique) ne semble nullement [35] plus probable qu'une série orthogénétique de mutations d'une certaine amplitude, voire d'une "méga-mutation" ¹⁶ unique, entraînant le franchissement du palier (ou de la zone) séparant l'animal de l'homme, c'est-à-dire au fond de la biosphère de la noosphère. ¹⁷

¹⁶ Nous empruntons ce terme à P. TEILHARD DE CHARDIN, *L'apparition de l'homme*, p. 195, éd. du Seuil, Paris, 1956.

¹⁷ Voir R. COLLIN, *Mesure de l'Homme*, IIe partie (L'anthropologie noologique).

[36]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section II:
L'évolution humaine

5

**LE NÉOLITHIQUE OU
L'ÂGE BARBARE** ¹⁸

Gordon CHILDE

[Retour à la table des matières](#)

Seule une révolution économique et sociale pouvait permettre aux sociétés paléolithiques de sortir de l'impasse où elles se trouvaient : les hommes devaient s'associer à la nature et non plus en être les parasites. La crise climatique qui mit fin au pléistocène favorisa cette révolution : la fonte des glaces du Nord transforma les steppes et les toundras en forêts tempérées et les prairies du sud de la Méditerranée et de l'Asie occidentale en déserts parsemés d'oasis. Des groupes qui vivaient dans le Sud, et dont la civilisation était moins brillante et moins évoluée que celle des Magdaléniens, s'adaptèrent à cette transformation radicale. Pendant que les hommes allaient à la chasse, il est probable que les femmes récoltaient des plantes comestibles, ancêtres de notre blé et de notre orge. Le jour vint où on sema les graines de ces céréales dans les sols qui leur convenaient et où on arracha les

¹⁸ Gordon CHILDE, "Le néolithique ou l'âge barbare", in *De la préhistoire à l'histoire* (traduit de l'anglais par André MANSAT et Jean BARTHALAN), Paris, Gallimard, (Coll. Idées, no 39), 1963, p. 71-95.

mauvaises herbes pour protéger la récolte : le pas décisif était accompli. L'accroissement de la production allait permettre de faire face au développement de la population.

Cette étape, la première de la révolution néolithique, permet de distinguer les barbares des sauvages. Nous en trouvons la trace dans les cavernes du mont Carmel et autres lieux de Palestine. Leurs habitants, les Natoufiens, chassaient avec des armes en silex semblables à celles de l'Europe mésolithique. Certains silex sont montés sur des côtes d'animaux ; et, à en juger par le poli, ils devaient servir de faucilles, mais ils ne révèlent malheureusement pas quel genre d'herbe ils fauchaient. Étaient-ce des plantes cultivées ou sauvages ?

À la différence des sociétés primitives contemporaines qui n'ont pas dépassé le stade de la simple culture, les sociétés néolithiques d'Asie occidentale, de Méditerranée et d'Europe cisalpine pratiquaient l'élevage pour se procurer de la viande. Par une heureuse coïncidence, c'est dans les régions d'Asie occidentale où poussaient le blé et l'orge que vivaient aussi les moutons, les bovins, les chèvres et les porcs sauvages. Le chaume et le son des céréales que cultivaient [37] les femmes servaient à nourrir les bêtes capturées par les chasseurs. Très souvent les hommes domestiquaient ainsi les animaux qui fuyaient le désert et se rapprochaient des oasis.

Certains ethnographes affirment que l'élevage découle de la chasse sans avoir besoin de l'intermédiaire de la culture : le système mixte culture-élevage ne serait que la conséquence de la domination des peuples cultivateurs par les peuples éleveurs. Pourtant, les archéologues constatent que les plus anciennes sociétés néolithiques connues se composent de fermiers qui pratiquent à la fois l'élevage et la culture. Les troupeaux, bien soignés et mis à l'abri des bêtes de proie, s'accroissent. Leurs propriétaires découvrent tous les avantages qu'ils peuvent en tirer : les vaches, les chèvres et les brebis donnent du lait ; les moutons fournissent chaque année de la laine ; sans doute est-ce le résultat d'un élevage sélectif, car à l'état sauvage les moutons n'ont qu'un léger duvet.

Les hommes agissent maintenant sur la nature et ne se bornent plus à la piller pour accumuler des réserves de nourriture : les sociétés créent des substances qui n'existent pas à l'état naturel. L'argile friable chauffée se transforme, par un processus chimique, en terre cuite aux

qualités toutes différentes : elle n'est pas malléable, ne se désagrège pas dans l'eau ; le mouvement rotatif du fuseau allonge les fibres naturelles de la laine et du lin en fils que l'on peut tisser.

Les potiers fabriquent de leurs mains habiles des objets aux formes nouvelles, imités desalebasses et des vases plus anciens creusés dans le bois ou la pierre tendre. Grâce au métier à tisser les femmes travaillent les fils de la laine et en font des tissus. La construction des maisons, elle aussi, se modifie : les familles néolithiques vivent dans des huttes de bois, de roseaux, de rondins, de pierre ou de brins d'osier recouverts d'argile. Il fallut donc aux hommes de cette époque un matériel plus étendu et plus spécialisé : ils utilisent fréquemment la hache de pierre polie aiguisée à la meule, trait caractéristique de l'époque néolithique aux yeux des archéologues. Notons cependant que certains sauvages la connaissaient déjà et qu'elle ne se trouve pas nécessairement chez tous les peuples barbares.

Cet inventaire montre bien le fossé qui sépare l'équipement néolithique de l'équipement paléolithique, puis mésolithique. Les inventions nouvelles vont de pair avec des découvertes scientifiques : elles se différencient suivant les sociétés. Les archéologues partisans de la thèse de la diffusion attribuent ce phénomène à la nécessité d'adapter un capital commun à des milieux particuliers.

On ne peut déceler aucune trace de la révolution néolithique à l'époque du pléistocène ; elle commença, semble-t-il, au début de l'holocène, dans l'est du bassin méditerranéen. Des documents écrits, qui remontent aux environs de l'an [38] 3000 avant Jésus-Christ, nous fournissent un point de repère. Pour la première fois, des colonies humaines avaient vécu dans un même lieu pendant de nombreuses générations. Elles construisaient de nouvelles huttes sur les ruines de celles que le temps avait détruites. Les ruines ainsi accumulées finirent par constituer une véritable colline : le tell. Ces tells jalonnent par milliers les vallées et les plaines côtières de la Grèce, les plateaux d'Asie Mineure et d'Iran et les steppes de Syrie et du Turkestan. Le fameux point de repère historique se trouve souvent à un niveau élevé de ces monticules ; ce sont d'anciennes rues sur lesquelles restent encore des objets d'un usage courant en 3000 avant Jésus-Christ. On a ainsi une vague idée, par la profondeur des couches inférieures, de l'âge du village le plus ancien du lieu.

Depuis 1950, des renseignements plus précis ont pu être obtenus grâce au système de la datation par le radio-carbone, basé sur la quantité d'isotope radioactif, C 14, retrouvé dans les substances organiques qui ne reçoivent plus d'apport direct de l'atmosphère. C'est ainsi qu'on a pu faire remonter à 7000 ans avant Jésus-Christ le village de Jéricho, dans la vallée du Jourdain, premier établissement de cultivateurs daté d'après le carbone 14. On a constaté que ce village était relativement étendu (plus de 3 hectares) et protégé à la fois par un fossé creusé dans le roc, de 8 mètres de large et 1,50 m. de profondeur, et par un rempart de pierre. Ses premiers habitants vivaient essentiellement de la chasse et de la cueillette, mais une source intarissable leur permettait aussi de cultiver la terre et d'élever des moutons et des chèvres (ils n'avaient pas de bovins). Ils ne se servaient pas encore de haches de pierre polie et ne savaient pas fabriquer des poteries en cuisant l'argile. Jéricho illustre donc le stade néolithique de la *pré-poterie*, ainsi d'ailleurs que Jéricho II, bâti un siècle après sur le même site, et que Jarmo, dans le Kurdistan, en 4750 avant Jésus-Christ. Les habitants de Jarmo cultivaient des céréales encore très proches des herbes sauvages de la région et avaient ajouté l'élevage des vaches à celui des moutons et des chèvres. Ils se servaient de haches, ou plutôt de doloires, en pierre polie, et modelaient des statuettes en argile crue. Mais ils ne fabriquaient pas de poteries et utilisaient, comme les habitants de Jéricho, des récipients en pierre et sans doute aussi en bois.

On trouve un exemple du stade suivant dans le village situé à l'étage inférieur du tell de Sialk, à la limite occidentale du désert persan, près de Kashan. Là, comme à Jéricho, une source intarissable attire le gibier et les oiseaux et fournit l'eau nécessaire à l'irrigation. Ses premiers habitants chassaient à la fronde et à la massue. Ils élevaient des bovins, des moutons et des chèvres. L'irrigation leur permettait de cultiver des céréales qu'ils coupaient avec des faucilles d'os armées de dents de silex. Ils filaient et tissaient des fibres que l'on n'a pu identifier et ils fabriquaient des vases de pierre et des poteries, qu'ils décoraient de motifs peints en couleur sombre sur un fond rose pâle.

[39]

À l'ouest du Nil, de petites colonies se fixèrent sur le rivage d'un lac qui occupa de 4150 à 250 avant Jésus-Christ la dépression du Fayoum et dont le niveau se situait à 54 mètres au-dessus du niveau du lac actuel ; de ces villages, il ne subsiste que des débris. L'abon-

dance des fers de lance en silex, des harpons et des pointes de flèches en os prouve que les habitants se consacraient surtout à la chasse et à la pêche. Mais les ossements que l'on a retrouvés laissent supposer qu'ils élevaient aussi des animaux domestiques. Des fosses, aux parois couvertes de paille, servaient de silos pour le blé et l'orge. Leurs dimensions laissent supposer que le volume des céréales récoltées ne suffisait pas à nourrir la colonie, elles ne devaient être qu'un appoint à une nourriture essentiellement carnée. Les plantes du Fayoum étaient pourtant déjà de véritables céréales et non plus des herbes sauvages. Des villages du même type ont été découverts sur le rivage ouest du delta du Nil, à Mérimdé en particulier.

En Europe, des fouilles plus nombreuses qui ont permis de mieux connaître l'économie néolithique révèlent une extraordinaire diversité de civilisations. L'équipement est plus primitif que celui des peuples du Proche-Orient et l'économie présente des différences significatives avec celles que nous venons d'étudier. Au nord des Alpes, la culture et l'élevage relèguent la chasse au second plan. On ne peut donc plus parler d'économie mixte.

On trouve, par exemple, dans toute l'Europe centrale, de la Drave à la Baltique et de la Vistule à la Meuse, partout où des plaines limoneuses, sans forêts et sans marécages, offraient un sol facile à cultiver, ce que l'on appelle des villages et des cimetières danubiens. Des vestiges de houes, de faucilles, de meules de pierre et des débris de blé et d'orge démontrent l'importance de la culture des céréales. Plus d'os d'animaux domestiques et pratiquement pas de trace de gibier. Sur toute l'étendue du Territoire, l'équipement des Danubiens présente une remarquable uniformité : les haches, les vases, les ornements ont partout la même forme traditionnelle ; sans doute sont-ils l'œuvre d'un peuple unique qui occupait un vaste territoire. La forme des vases, qui rappelle celle de la calebasse, laisse supposer que les Danubiens venaient du Sud, où le climat permet à ces fruits de durcir et de servir de récipients. C'est aussi du Sud qu'ils avaient apporté leur attachement superstitieux à un coquillage, le *Spondylus gaederepi*, dont on trouve des traces en Allemagne centrale et en Rhénanie.

Le village de Köln-Lindenthal, près de Cologne, relate l'histoire de l'expansion danubienne. Vingt et une maisons à pignon s'alignent les unes en face des autres sur une surface de 250 ares. Des trous creusés à l'origine pour se procurer de l'argile servaient de porcherie, de lieux

de travail et de décharge pour les ordures. Les maisons, dont certaines ont trente mètres de long sur six de large, devaient abriter des clans plutôt que des familles. Dix ans après la fondation du village, les habitants l'avaient abandonné pour y revenir plus tard. Sans doute avaient-ils quitté des champs épuisés pour partir à la recherche de nouvelles [40] terres fertiles. Les Danubiens avaient découvert ainsi une méthode, encore utilisée de nos jours, pour lutter contre l'épuisement des sols ; ils laissaient pousser les broussailles sur les champs en friche puis les brûlaient. Leurs cendres restituaient au sol une partie de sa fertilité. Les habitants de Köln-Lindenthal reconstruisirent donc un village au même emplacement, mais en disposant les maisons dans un ordre légèrement différent. Trois fois le village fut réoccupé ainsi après abandon. Mais un jour, les Danubiens durent entourer leur village de remparts et d'un fossé défensif. Il leur fallait se protéger contre un nouveau peuple, les Occidentaux, dont les premières colonies se trouvaient en Suisse, en France, en Belgique et en Grande-Bretagne.

Ces colonies mettent en relief un autre aspect de l'économie néolithique. Les Occidentaux cultivaient les céréales, le lin et peut-être le pommier, mais c'est de l'élevage du bovin qu'ils tiraient l'essentiel de leur nourriture. Les tas d'ordures trouvés près des villages recèlent des os de bovins en nombre bien supérieur à ceux des autres animaux, et en particulier à ceux du gibier qui ne représentent en Suisse que 30% et en Normandie 2,5% de l'ensemble des ossements. Ainsi, c'est l'activité productrice du pasteur qui occupe la première place dans l'économie de l'Europe occidentale. Elle a détrôné la cueillette dont vivait le chasseur des premières sociétés néolithiques.

Bien que peuple de pasteurs, les Occidentaux n'étaient pas plus nomades que les Danubiens. Sur les rives des lacs suisses, ils construisirent des maisons de bois sur pilotis ; sur les dunes du sud de l'Angleterre et sur les collines qui dominent le Rhin, ils entourèrent leurs campements de palissades et de fossés creusés dans le calcaire. Leur équipement, du même genre que celui des Danubiens, diffère cependant par la forme des outils ; à la doloire, ils préfèrent la hache pour le travail du bois ; leurs poteries imitent la forme des récipients de cuir. La plus grande partie de leur matériel est si proche de celui utilisé à Mérimdé et dans le Fayoum qu'il semble que la tradition des Occidentaux vienne d'Afrique du Nord. Sans doute ont-ils eux aussi gagné du terrain en quête de nouveaux pâturages. Ces exemples lais-

sent entrevoir la complexité de la révolution néolithique, la manière dont elle se diffusa, et la nouvelle forme d'économie qu'elle engendra. Il est possible d'approfondir encore : l'archéologie nous révèle qu'il y a quatre mille ans des sociétés à l'économie néolithique vivaient dispersées en Eurasie, de l'Irlande à la Chine ; des sociétés primitives au niveau de civilisation comparable vivent encore, ou du moins vivaient tout récemment, dans certaines régions d'Afrique, sur les côtes du Pacifique ou en Amérique. Toutes pratiquent l'agriculture, la fabrication des poteries, la construction des maisons et l'affûtage des haches à la meule. Seuls les Amérindiens ignorent le métier à tisser ; il est vrai que l'élevage du bétail était moins en faveur hors d'Eurasie, et pratiquement inconnu en Amérique. Mais cette apparente unité de civilisation cache de très grandes différences dans ses applications concrètes.

[41]

Les sociétés barbares qui précédèrent l'apparition de l'écriture jouèrent un grand rôle dans l'histoire de la civilisation. Elles découvrirent les principales plantes cultivées : le blé, l'orge, le maïs, le riz, le mil, le manioc, et même les ignames, les courges et d'autres encore qui ne sont pas des céréales. Les méthodes de culture diffèrent suivant les espèces et, pour une même espèce, suivant les conditions géologiques et climatiques. En Iran, par exemple, il faut irriguer les terres arides ; mais en Europe, où la pluie fournit l'humidité nécessaire, un champ ne donne une récolte abondante que pendant deux ou trois années de suite. Pour remédier à cet état de choses, la solution la plus simple est de défricher de nouveaux champs. Et quand toutes les terres qui entourent le village ont été épuisées, il ne reste plus qu'à émigrer et à recommencer. Ainsi, c'est à la recherche de terres vierges que les civilisations se répandirent à travers le monde entier.

Ce nomadisme des agriculteurs s'opposait au développement de l'art architectural et à la recherche du luxe dans le mobilier. Mais qu'importait ce superflu, tant que l'on crut la terre sans limites ! Et pourtant, certaines sociétés cherchaient à éviter l'appauvrissement des terres. Laisser les champs en friche et brûler les broussailles était un moyen, nous l'avons vu, de rendre leur fertilité aux terres. D'autre part, les fermiers qui pratiquaient une économie mixte basée sur la culture et l'élevage faisaient paître leurs troupeaux dans les champs ; ils avaient compris quel excellent engrais naturel constituaient les déjections d'animaux, complétées parfois par les excréments humains. C'est

parce que la Grèce et les Balkans de la fin du néolithique ont employé ces systèmes que nous trouvons, dans ces régions, plusieurs villages successifs bâtis sur le même emplacement.

Pour accomplir la révolution néolithique, les hommes, ou plutôt les femmes, durent non seulement découvrir les plantes et les méthodes de culture qui leur convenaient, mais encore inventer des instruments pour labourer, moissonner, emmagasiner les récoltes, et les transformer enfin en nourriture. Un bâton pointu, lesté d'une pierre à la pointe, servait de bêche. Les tribus africaines contemporaines préparent la terre à la houe, comme le faisaient les Danubiens et d'autres peuples préhistoriques. Les faucilles étaient des dents de silex serties dans un manche droit en bois ou en os - comme au Fayoum et à la période dite de Natouf - ou dans une mâchoire d'animal, parfois reproduite en bois.

L'économie néolithique exige une récolte abondante pour qu'on puisse emmagasiner les réserves qui permettront d'attendre la récolte suivante. D'où la place importante des greniers dans tous les villages barbares, même dans les plus anciens comme ceux de Mérimdé, du Fayoum et de Köln-Lindenthal. Il faut battre et vanner le blé et l'orge pour séparer le grain de la balle, et ensuite les moudre pour en faire de la farine. On pilait parfois les grains dans un mortier, mais, le plus souvent, on les réduisait en poudre sur une pierre plate en forme de soucoupe, [42] à l'aide d'une autre pierre en forme de brioche ou de saucisse. Ces pierres devaient être très dures pour éviter que des graviers ne soient mêlés à la farine.

Galettes et bouillies n'étaient pas difficiles à faire, mais le pain, outre un four spécial, nécessitait des connaissances en biochimie pour utiliser un microorganisme, le levain. Ces premières notions de biochimie ouvrirent aux hommes les portes d'un nouveau paradis : les liqueurs fermentées. À l'aube des temps historiques, les Egyptiens et les Mésopotamiens fabriquaient déjà de la bière que les Sumériens offraient à leurs dieux pour se concilier leurs faveurs. Vers 3000 avant Jésus-Christ, ces excitants étaient devenus indispensables à la plupart des sociétés d'Europe et d'Asie, et tout un ensemble de jarres, de cruches, de gobelets, de filtres et de tubes fut conçu pour pouvoir les consommer au cours des cérémonies rituelles.

Les documents ethnographiques laissent supposer que ces inventions furent l'œuvre des femmes. Sans doute est-ce la fabrication des

poteries qui leur fit découvrir la chimie, le filage qui les amena à la physique et le métier à tisser à la mécanique, alors que la culture du lin et du coton ouvrait la porte à la botanique. Pourtant les hommes jouèrent leur rôle dans l'avènement du système économique néolithique : ils s'occupaient de l'élevage - c'est ce que nous suggère, du moins, l'exemple des sociétés primitives contemporaines.

Les populations néolithiques d'Europe et d'Asie occidentale vivent en général en petites communautés, villages ou hameaux qui occupent une surface de 40 à 260 ares. La colonie qui vivait à Skara Brae, dans les Orcades, ne comprenait que huit familles. En Europe centrale et en Russie méridionale, les villages ne groupent pas plus de vingt-cinq à trente-cinq familles. Ces agglomérations sont autant d'organismes sociaux dont les membres coopèrent à des tâches communes. Dans les villages occidentaux des marais alpins, les maisons sont reliées entre elles par des chemins de rondins et à Skara Brae par des allées couvertes. De nombreux villages d'Europe occidentale et des Balkans sont entourés de fossés et de palissades qui les protègent des ennemis et des bêtes féroces et sont l'œuvre de la collectivité également. On a calculé que le fossé défensif qui encerclait le village le plus récent découvert à Köln-Lindenthal avait demandé près de trois mille journées de travail.

Et pourtant, on ne peut pas en conclure qu'il existait une spécialisation du travail, mis à part sa répartition entre les deux sexes. Chaque famille néolithique produisait ce dont elle avait besoin. Les femmes labouraient les champs, broyaient et cuisaient le grain, filaient et tissaient les vêtements, façonnaient les poteries et préparaient les ornements et objets magiques. Les hommes défrichaient les champs, construisaient les huttes, prenaient soin du bétail, chassaient et fabriquaient les outils et les armes.

[43]

Quant au village, il se suffisait à lui-même : il cultivait sa nourriture et produisait le matériel dont il avait besoin avec les matériaux trouvés sur place (la pierre, l'os, le bois, l'argile, etc.). Cette autarcie et l'absence de spécialisation du travail au sein du village sont caractéristiques de la civilisation barbare lithique. Ce sont ces deux traits qui la distinguent de la civilisation au sens moderne du terme et des civilisations barbares supérieures de l'âge du fer et de l'âge du bronze. Dans

le système économique néolithique, le paysan ne cherche pas à produire plus qu'il n'est nécessaire pour faire vivre sa famille jusqu'à la prochaine récolte. Si chaque groupe en fait autant, la communauté n'a pas besoin d'excédent pour subsister.

Il est probable, pourtant que les sociétés néolithiques ne respectaient pas strictement ces règles : les villages et les tombeaux néolithiques les plus anciens contiennent des matériaux d'origine lointaine. Les habitants du Fayom fabriquaient des colliers avec des coquillages venus de la Méditerranée et de la mer Rouge ; des pierres précieuses, importées de près de 150 km. ornaient les objets de luxe à Sialk et à Anau (dans l'oasis de Merv). Les paysans danubiens de Hongrie, de Bohême, d'Allemagne centrale et de Rhénanie portaient des bracelets et des colliers de coquillages de la Méditerranée, les *Spondylus gaederopi*.

Les importations ne se limitaient pas nécessairement à des produits de luxe. Les meules des Danubiens de la vallée de la Meuse et des Occidentaux du nord de l'Angleterre étaient faites avec la lave de Neidermendig, près de Mayen sur la Moselle. Les pierres qui donnent de bonnes lames, l'obsidienne d'Asie occidentale ou d'Europe centrale, et les silex de qualité étaient exportés fort loin. On retrouve des vases venus de Köln-Lindenthal sur le Main, à 75 km en aval sur le Rhin. On a donc la preuve que des échanges commerciaux existaient entre des peuples barbares fort éloignés les uns des autres.

Il semble même que des groupes néolithiques se soient spécialisés dans un certain type de production. Il y avait en Egypte, en Sicile, au Portugal, en France, en Angleterre, en Belgique, en Suède, et en Pologne des colonies de mineurs "qui extrayaient le silex. Leurs habitants avaient mis au point une technique complexe pour forer les puits dans le calcaire et pour construire des galeries souterraines. Le silex servait ensuite à fabriquer des haches qui étaient exportées en de nombreuses régions. Ces mineurs, véritables spécialistes, vivaient de l'échange de leur production contre la nourriture que les fermiers avaient en excédent. En Mélanésie et en Nouvelle-Guinée, aujourd'hui, quelques rares villages sont spécialisés dans la fabrique de poteries qu'ils fournissent aux autres communautés, quelquefois situées fort loin.

Des groupes de sauvages survivaient, et survivent encore, à côté du des sociétés de cultivateurs et d'éleveurs. Un commerce s'est créé : les

premiers apportent le gibier et des produits cueillis dans la jungle ; les seconds offrent en échange [44] des produits fermiers. Les pasteurs néolithiques et les mineurs anglais des South Downs utilisaient pour leurs pioches des bois de cerf que leur avaient sans doute procurés les descendants des chasseurs mésolithiques qui vivaient encore au nord des Downs.

À la poursuite du gibier, les chasseurs s'aventuraient fort loin ; il est probable qu'ils se chargeaient alors de transporter les marchandises. Ils servaient ainsi de trait d'union entre les différentes communautés néolithiques et furent, sans doute, les premiers marchands professionnels.

L'autarcie des sociétés néolithiques fut donc plus théorique que réelle ; entre ces communautés, qui n'étaient pas entièrement sédentaires, s'établissaient des rapports plus fréquents qu'entre les groupes de l'époque paléolithique qui vivaient de la cueillette. C'est ainsi que la révolution néolithique devait accélérer la mise en commun des expériences humaines.

Cependant, installé dans une oasis au milieu du désert, entassé dans un fond de vallée entre des montagnes hostiles, encerclé dans une clairière par des forêts sans route, le village néolithique n'avait avec le monde extérieur que des contacts accidentels. Il devait adapter l'économie et l'équipement à un milieu strictement déterminé. Ces considérations amenèrent chaque société à créer ses propres traditions en fonction de son milieu ; c'est pourquoi il n'y a pas une seule civilisation mais un nombre illimité de civilisations néolithiques. Chacune se distingue par les plantes qu'elle cultive ou par les animaux qu'elle élève, par l'équilibre qu'elle instaure entre culture et élevage, par la diversité des choix pour l'emplacement des villages, par le plan et le mode de construction des maisons, par la forme et la décoration des vases et par la diversité encore plus nette des rites funéraires, des amulettes et des styles artistiques. Chaque civilisation est une adaptation approximative à un milieu défini, avec une idéologie appropriée. Diversité qui résulte d'une multiplicité de découvertes ou d'inventions mineures, purement locales à l'origine et déterminées par des particularités géologiques, climatiques ou botaniques, ou bien encore par des coutumes qu'il n'est pas toujours possible d'expliquer.

Il faut donc parler non pas de la science néolithique, mais des sciences néolithiques. Les traditions scientifiques des sociétés barbares étaient beaucoup plus riches que celles de leurs ancêtres sauvages. De nombreuses expériences, nous l'avons vu, leur avaient fait découvrir des sciences inconnues à l'âge de pierre. Les sociétés ont ensuite enrichi et transmis, chacune à sa manière, leurs découvertes. Chaque groupe, par exemple, avait sa technique propre pour fabriquer des poteries, mais restait encombré de formules magiques et de rites superflus. Les Grecs eux-mêmes, si intelligents et civilisés qu'ils fussent, craignaient le démon qui fait éclater les vases pendant leur cuisson et ils accrochaient au-dessus du four un hideux masque de Gorgone pour le mettre en fuite !

[45]

Si des relations existèrent entre les différentes sociétés néolithiques, on voit qu'elles n'entraînèrent pas nécessairement l'échange des idées et des techniques. On ne peut nier pourtant qu'elles aidèrent, par les modèles qu'elles mettaient en comparaison, à éliminer un certain nombre d'éléments inutiles. C'est dans la mesure justement où la diffusion des idées permet de reconnaître dans la masse des rites traditionnels les techniques véritables, qu'elle joue un rôle de premier plan dans l'histoire de la science.

Parler d'une religion néolithique serait abusif. Il faut reconnaître pourtant que les hommes de cette époque ont eu, tout comme leurs prédécesseurs, besoin d'une idéologie. Les morts étaient inhumés dans de véritables cimetières, ou encore sous les maisons ou à leurs alentours et avec un cérémonial plus grand que chez les chasseurs paléolithiques. Dans le monde méditerranéen, les traditions mortuaires exigeaient parfois que l'on creusât, au prix d'un labeur immense, une réplique souterraine de la maison du mort. En Europe occidentale et septentrionale, ces demeures étaient construites en pierre puis enterrées sous d'énormes cairns grâce aux efforts de tout le groupe. Il n'est pas sûr que l'inhumation ait toujours été accompagnée de cérémonies rituelles, ni même qu'elle ait existé chez toutes les sociétés néolithiques, mais il est probable que, dans l'esprit de ceux qui la pratiquaient, le fait de confier avec soin les morts à la terre devait leur assurer des récoltes plus abondantes.

Les sociétés néolithiques d'Égypte, de Syrie, d'Iran, de tout le pourtour méditerranéen, du sud de l'Europe et parfois même de l'Angleterre modelaient dans l'argile, ou sculptaient dans la pierre et l'os, des statuettes qui représentaient la déesse-mère. Ces sociétés voyaient dans la terre une femme dont on pouvait se concilier les bonnes grâces par des prières et des sacrifices, ou dominer par des rites imitatifs et des incantations. Les seules représentations mâles connues sont des phallus d'argile ou de pierre sculptés en Anatolie, dans les Balkans et en Angleterre.

Malgré les progrès de la science qui aidaient à maîtriser la nature, les sociétés néolithiques avaient encore recours à la magie. Les peuples de Mérimdé et du pourtour de la Méditerranée fabriquaient des amulettes : haches de pierre miniature qui, portées en pendentifs, devaient transmettre à leur propriétaire une part de leur étrange pouvoir ou *mana*. Si l'on en croit Thurnwald, ce sont les sociétés artisanales qui attachent le plus d'importance aux pratiques magiques. Une cérémonie d'union des sexes symbolisait et, par suite, provoquait la fertilisation de la nature. Chez les peuples cultivateurs, ces cérémonies donnaient lieu à des rites et à des mimes plus individualisés que chez les peuples sauvages ; un couple unique et soigneusement choisi accomplissait le mariage rituel. L'acteur mâle incarne le grain ou la nature et assume pour un certain temps le rôle de chef ; il est le roi du blé. Tout comme le grain, il faut qu'il soit enterré pour renaître ; cela signifie aussi qu'on doit le tuer pour pouvoir le remplacer [46] l'année suivante par un être jeune et vigoureux. Les forces génératrices de la nature prennent ainsi des formes humaines et deviennent des dieux et des déesses.

Le jour vint où les sociétés estimèrent que le sacrifice d'un prisonnier ou des cérémonies purement symboliques pouvaient remplacer la mise à mort du roi du blé qui devint alors un roi temporel, d'autant plus qu'il assumait les fonctions de chef guerrier. Ce fut sans doute l'origine des rois divins dont nous trouvons des traces à l'aube des temps historiques. En Égypte, en Mésopotamie et en Grèce à l'époque historique, ce sont des rois qui accomplissaient, au cours de cérémonies, certains des rites que nous avons attribués à notre hypothétique roi du blé. Des primitifs contemporains reconnaissent pour chefs des hommes dont l'autorité se fonde autant sur des pratiques magiques que sur la valeur militaire. Si, dans les villages d'Occidentaux de l'Europe

néolithique, les dimensions et la situation centrale de certaines maisons laissent supposer qu'elles étaient la résidence de chefs, et si on peut considérer les grands tombeaux de pierre de la côte atlantique et les tertres de Grande-Bretagne comme ayant été les sépulcres des premiers rois, aucun indice ne permet d'affirmer l'existence d'un chef dans un village danubien, tel que Köln-Lindenthal.

La vie en clan et l'organisation fondée sur la parenté ont survécu, semble-t-il, à la révolution néolithique. Chez les primitifs contemporains, la terre est généralement une propriété collective ; chaque famille reçoit tous les ans une parcelle à cultiver, mais les pâturages restent des biens communs. Chez les peuples agriculteurs, la parenté se transmet par la femme, parce que l'importance de son travail lui fait jouer un rôle capital dans la vie du clan ; c'est ce qui a donné naissance au matriarcat. Alors que chez les pasteurs le rôle dominant de l'homme eut pour conséquence le patriarcat.

La révolution néolithique s'accompagne de l'accroissement démographique de l'homo sapiens. Les communautés humaines sont nettement plus étendues et plus peuplées que les groupes paléolithiques ou mésolithiques. C'est par milliers que nous retrouvons des squelettes humains, alors que l'époque précédente, cinquante fois plus longue, n'en avait fourni que quelques centaines.

Les contradictions du nouveau système économique gênèrent encore pourtant le développement de la population. Si on avait augmenté l'espace vital en cultivant de nouveaux champs et en découvrant de nouveaux pâturages, si les villages existants avaient engendré d'autres villages, les familles nouvelles n'auraient pas eu de mal à vivre. Mais les peuples cultivateurs se contentèrent le plus souvent de s'emparer par la violence des terres sur lesquelles des peuples sauvages vivaient encore de la cueillette. Il arrivait certes que des peuples conquis adoptent le mode de vie des envahisseurs ou l'adaptent à celui qui était en vigueur chez eux : en Europe septentrionale, par exemple, les descendants des hommes des forêts du mésolithique imitèrent la civilisation néolithique des Danubiens. [47] C'est ainsi que les invasions eurent au moins un avantage, celui de faciliter par la suite l'échange et la mise en commun des connaissances.

Comme tous les peuples convoitaient des terres et qu'elles étaient en nombre limité, la guerre menaçait. Cette crainte est très visible

chez les Danubiens : les premiers habitants étaient pacifiques ; leurs villages n'ont pas de fortifications, il n'y a pas d'armes dans leurs tombes, alors que le dernier village de Köln-Lindenthal est solidement fortifié et que les tombeaux de cette époque contiennent des armes. En Europe centrale et septentrionale, les guerres se multiplient à mesure que les terres libres et cultivables se raréfient. Ce phénomène se retrouve à travers presque tout le monde habité, on remarque des changements brusques de civilisation qui témoignent de l'asservissement d'un peuple par un groupe dont les traditions sociales diffèrent. Mais comme toute une société vivait déjà sur les terres conquises, champs et pâturages existants ne nourriront pas plus de bouches ; la solution aux problèmes de l'époque néolithique n'est donc pas là. Ce ne sont pas les guerres qui sont capables d'accroître l'espèce humaine.

Il faut remarquer cependant qu'un changement de civilisation ne signifie pas nécessairement la destruction de la société la plus ancienne. Il peut se créer une civilisation mixte dans laquelle la présence de caractères antérieurs implique la survie de certains habitants. En Europe centrale, le fait que de civilisations de la fin du néolithique conservent des caractères issus de la tradition danubienne mêlés à des coutumes venues du Nord prouve que des descendants de Danubiens ont survécu à la conquête nordique. Ces civilisations mixtes sont parfois hiérarchisées : en maîtres et en esclaves. Quoi qu'il en soit, le mélange de deux traditions sociales issues de milieux différents produit une civilisation plus riche. Un grand pas en avant venait d'être fait dans les procédés de mise en commun de l'expérience humaine. De plus, la division de la société en classes marque la fin de l'organisation fondée sur la parenté ou sur les clans.

L'autarcie du village barbare était le second défaut de l'économie néolithique. La communauté était certes parfaitement adaptée à son milieu et pouvait faire des projets pour l'avenir, mais des événements contre lesquels elle était impuissante anéantissaient tous ses efforts : tels que épidémies, sécheresse, inondations, tempêtes, gelées. La famine, alors, faisait disparaître cette communauté isolée, aux réserves insuffisantes pour supporter une série de désastres.

La révolution urbaine devait apporter la solution à ce problème.

[48]

[49]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section III

Société traditionnelle et société technologique

[Retour à la table des matières](#)

[50]

[51]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section III:

Société traditionnelle et société technologique

6

**Société traditionnelle,
société technologique** ¹⁹

Fernand DUMONT

[Retour à la table des matières](#)

On le constate aisément et on s'en effraie volontiers : notre société change rapidement. Il faut aller plus loin. Il est de la nature même de la société moderne d'être en continuelle transformation. Non seulement notre milieu social n'a pas la stabilité de naguère, mais il ne la retrouvera jamais plus. Il a perdu pour toujours les éléments qui ont fait sa cohérence pendant des millénaires. Stabilité, cohérence : voilà deux angles privilégiés pour comprendre la conjoncture historique actuelle.

Mais il faut nous donner un arrière-plan. C'est-à-dire opposer notre société à la civilisation traditionnelle dont nous sortons à peine. Prendre conscience, c'est surtout comparer pour dégager des traits spécifiques. C'est là la seule façon d'atteindre les axes importants des transformations sociales présentes. Au surplus, on sait bien qu'il règne, particulièrement dans les milieux religieux, des préjugés favorables sur la société traditionnelle. Cette attitude n'est pas sans fondements. C'est

¹⁹ Fernand DUMONT, in *Pour la conversion de la pensée chrétienne*, Montréal, Les Editions HMH, 1964, ch. III, paragraphe 1.

un fait que cette société ancienne était plus naturellement favorable à certains éléments de culture, au sacré surtout, que l'homme de la religion a spontanément tendance à privilégier. Mais on ne peut comprendre le présent par nostalgie du passé. La simple comparaison des deux sociétés a donc des chances d'être, en même temps qu'une plus rigoureuse mise en forme de nos préjugés, la voie d'accès aux interrogations décisives. Opposons donc, à grands traits, ces deux types extrêmes de milieux sociaux.

Au niveau le plus concret, celui du territoire et de l'habitat, la société traditionnelle était formée littéralement d'îlots relativement isolés les uns des autres. Ce fractionnement était d'abord matériel. Les marchés agricoles extérieurs étaient peu importants ; les modes de communication supposaient ordinairement le contact direct entre les individus et s'épuisaient donc très vite avec la distance. Mais il faut évoquer surtout l'existence d'une sorte d'équilibre interne. Si on parle d'isolement, on ne suppose pas du tout que les gens de ces localités [52] n'en sortaient jamais : on sait l'importance qu'ont eue, pour les agriculteurs canadiens-français, la traite des fourrures et, jusqu'à nos jours, le travail périodique en forêt. Mais la différence essentielle par rapport à la situation présente, où le monde rural subit inexorablement l'influence des genres de vie urbains, c'est que ce recours à l'univers social extérieur avait pour but de conserver le genre de vie de la localité, de maintenir un équilibre dont le centre et la signification étaient dans la petite communauté.

Cet isolement était déjà un facteur de cohésion interne, de stabilité. L'équilibre dont nous parlions assurait, en somme, la filtration des influences extérieures. Mais ces frontières nous renvoient évidemment à la nature interne de ces petites sociétés. C'est là que devait résider avant tout le secret de leur cohésion. Il faut chercher d'abord du côté de l'économie et de la technologie. Celles-ci étaient routinières, et ce n'est point là une caractéristique secondaire. Quand s'est produit, en Europe, ce qu'on a appelé la "révolution agraire", ce ne sont pas les paysans, mais les bourgeois des villes, acquéreurs de propriétés rurales, qui en ont été les promoteurs. Il serait ridicule d'expliquer ce phénomène d'inertie par une sorte de psychologie intemporelle du campagnard, en y mêlant nos faciles préjugés d'habitants des villes. C'est dans la complexité des types de culture que s'en trouvent les racines. Un système agricole repose sur un ensemble de choix nombreux et

solidaires : sélection des plantes, facteurs de température, rythmes des saisons. De plus, à cause de leur caractère élémentaire, les techniques fournissent peu d'indications pour une organisation et une division systématiques du travail. Dans un tel ensemble, d'autant plus complexe et subtil qu'il repose sur des connaissances exclusivement empiriques, la moindre innovation est susceptible de provoquer des bouleversements en chaîne et qu'il est impossible de prévoir.

La stabilité de la société traditionnelle était donc implantée dans la vie la plus matérielle et la plus quotidienne. On retrouve aussi, non pas seulement un reflet, mais une correspondance de cette permanence au plan de ce qu'on a appelé l'« outillage mental » des hommes : leurs idéaux, leurs coutumes, leur langue, etc. Les hommes de naguère vivaient de traditions. Sans avoir besoin de s'interroger sans cesse sur le sens des situations où ils étaient placés et sur les réponses à donner, ils trouvaient quasi instantanément dans une sorte de réservoir culturel les schémas tout faits pour les moments divers de la vie. Varagnac a dit, avec à propos, que l'homme était alors un empiriste. Selon les signaux périodiques de la nature et de la société, il n'avait qu'à puiser au bon moment dans de modèles tenus en réserve. L'incessante prise de conscience, l'incertitude et l'évaluation critique qui sont le défi capital des hommes d'aujourd'hui n'avaient alors ni fondements, ni signification.

Devant ce bref tableau de la société traditionnelle, je soupçonne la réaction du lecteur. Il aura un peu le sentiment d'être ramené dans un passé lointain, que [53] nous avons laissé derrière nous depuis longtemps. C'est justement contre une telle impression qu'il faut réagir si l'on veut comprendre l'actuelle situation de l'homme. Que la société traditionnelle soit périmée, c'est l'évidence même. Mais c'est un phénomène récent ; ce que nous vivons depuis lors sous l'image d'une nouvelle société n'est peut-être qu'une phase de transition. Plusieurs éléments essentiels de la société traditionnelle ne se sont effrités qu'à la fin du XIXe siècle. Dans un pays au développement économique aussi accéléré que les États-Unis, l'isolement des localités les unes par rapport aux autres a commencé à s'effacer il y a seulement une centaine d'années, avec la brusque expansion des chemins de fer. Ce n'est que plus récemment encore, en Europe comme aux États-Unis, que beaucoup de villes qui étaient depuis des siècles, malgré leurs dimensions importantes, des centres de territoires ruraux, sont devenues des

agglomérations marquées profondément par des fonctions industrielles. La culture traditionnelle, dont nous connaissons la nature grâce au folklore, ne s'est effondrée dans les milieux ruraux de l'Occident que dans la seconde moitié du siècle dernier. On pourrait multiplier les indices. Beaucoup des éléments qu'il serait possible de relever remontaient, par une filiation organique que certains folkloristes ont justement soulignée, aux plus lointaines origines, jusqu'au néolithique, jusqu'à la préhistoire. Il s'agissait donc d'une civilisation millénaire, d'une figure de l'homme achevée au cours d'une très longue durée.

La société nouvelle n'a pas un siècle d'existence. C'est à peine si nous en franchissons le seuil. Pourtant, il n'est pas impossible d'en entrevoir d'ensemble le visage.

À l'opposé des milieux plus ou moins isolés dont nous parlions, notre société tend de plus en plus à l'unification. Cela n'est pas vrai seulement des villes, mais aussi des campagnes, puisque se constituent progressivement sous nos yeux de vastes zones urbanisées où la paysannerie est désormais subordonnée à la ville. En corollaire, une modification importante se produit au plan des relations sociales. Les contacts personnels ne sont plus, comme jadis, le lien quasi unique entre les individus. S'y superposent des procédés multiples de communications impersonnelles. Ceux-ci ne se trouvent pas seulement dans ce qu'on appelle les "mass media", mais aussi, par exemple, dans les procédés de rationalisation du travail qui rendent inutiles, pour une large part, les conversations et les discussions d'autrefois.

Dans notre société, l'économie et la technologie connaissent de continuelles innovations. Pourquoi ? Plus complexe et pouvant ainsi obéir à sa logique propre, la technique n'est plus en dépendance stricte du reste de la structure sociale qui en freinait jadis l'évolution. N'ayant plus d'enracinements matériels, les traditions s'effacent. Les anciens modèles de conduite ne pouvant plus être utilisés, l'individu est souvent voué au conformisme ou aux ballottements qui le mènent d'une circonstance à une autre.

[54]

Que la place de la technique soit très grande dans notre société, nul d'entre nous n'a manqué de s'en rendre compte. Mais, ici encore, il n'est pas sûr que nous apercevions le phénomène dans toute sa dimension. En effet, nous pensons avant tout à la machine. Or ce n'est pas là

peut-être qu'est l'essentiel. C'est toute notre société qui repose de plus en plus, pour son fonctionnement, sur des techniques diverses. Ainsi, nous n'oublierons pas que notre système économique, dès son origine, à l'orée des temps modernes, a élaboré des techniques très rationnelles qui, pour notre civilisation seulement, devaient rendre son fonctionnement possible : des techniques de comptabilité, la lettre de change, une monnaie dénuée de lien direct avec des catégories particulières de biens, etc. De création beaucoup plus récente, la publicité et la propagande sont des techniques d'usage courant pour fabriquer littéralement des motivations psychologiques dans les ordres les plus divers de l'existence. Nos mécanismes électoraux ne sont pas autre chose que des techniques pour contrôler cet autre mécanisme qu'est devenu l'État moderne. Et les usages multiples que nous faisons des tests, notre habitude de ne considérer chez les personnes, en certaines circonstances, que des aptitudes mesurables, nos intentions de modeler ce système social qu'est l'entreprise sur les systèmes proprement techniques : tout cela révèle aussi une conception du monde. Faut-il évoquer encore les techniques de contrôle des naissances et rappeler que c'est seulement à la fin du XIXe siècle qu'elles se sont généralisées ?

Cela se produit au moment où s'élabore une nouvelle culture qui, elle aussi, est une sorte de *technique* sociale. On a parlé de "culture de masse". Ce qualificatif a pris malheureusement une acception trop péjorative qui gêne la compréhension des phénomènes qu'il veut désigner. Mais il a le mérite d'attirer notre attention sur des problèmes importants. On doit d'abord songer, me semble-t-il, à l'énorme diffusion de l'information qui caractérise notre époque. Jadis les hommes du peuple vivaient dans un univers restreint et confiné. Leur pensée ne trouvait à s'alimenter que dans le commentaire de thèmes symboliques légués et garantis par la tradition ou d'événements quotidiens monotones. Une culture aristocratique se superposait à cette culture populaire. L'une et l'autre de ces formes culturelles se sont transformées. La science, certains courants littéraires ne sont encore, aujourd'hui comme hier, entendus que de quelques spécialistes. Mais voici que l'homme dit "cultivé" et l'homme du peuple se nourrissent de plus en plus d'informations, d'idées et d'idéaux communs.

On voit le risque de dévalorisation. Il ne faudrait pas cependant exagérer. L'élargissement de l'information est, de soi, un progrès : on sait, par exemple, combien de préjugés sur les autres nations et sur les

problèmes du monde ont été dissipés en quelques années par les commentaires de plus en plus abondants de la télévision sur les problèmes internationaux. Nos craintes, du moins celles qui sont justifiées, doivent se situer, je pense, par rapport à deux questions étroitement liées. L'homme d'aujourd'hui dispose-t-il des facultés créatrices nécessaires pour dominer et assimiler la masse considérable des informations [55] qui l'assaillent ? Dans une société qui se diversifie dans ses structures, la culture de masse n'est-elle qu'une tentative plus ou moins inconsciente pour substituer, à l'*homogénéité* ancienne, des procédés d'*homogénéisation* ?

Voilà quelques-unes des grandes coordonnées qui font la situation de l'homme d'aujourd'hui. Pour tenter de comprendre en quoi elles déterminent un nouveau visage de la vie quotidienne, nous soulignerons deux conséquences principales de ces transformations des structures sociales : la marge de plus en plus accentuée entre la vie privée et la vie publique, l'éclatement de la vie privée en des univers disparates. Ce ne sont là, nous le verrons, que des aspects étroitement complémentaires d'un même phénomène de fond.

L'évanouissement des traditions, l'empire grandissant des techniques sociales, la multiplication des règles de comportement définies du dehors rejettent la spontanéité, et souvent l'affectivité, dans une aire réduite de la vie. L'homme contemporain sent peser sur lui les contraintes de la société globale : tensions et luttes des classes, chômage, complexité des machineries politiques. Poussé par l'inquiétude et la crainte, il se réfugie volontiers dans un cercle étroit d'existence où il a le sentiment de se retrouver dans des conditions favorables à l'exercice spontané de sa liberté. La vie de famille et le loisir sont ainsi forcément privilégiés et bornent le plus souvent l'horizon. Cette réduction du champ de l'existence ampute l'homme de quelques-unes de ses nostalgies essentielles. Prendre ses responsabilités dans les combats du monde, participer à la remise en question et à l'édification de la cité : ce sont là des attributs de l'adulte normal.

Par ailleurs, l'évolution sociale dont nous avons esquissé la courbe n'a pas eu seulement pour conséquence de restreindre les fonctions de la famille à la vie privée. Elle a aussi diversifié cette dernière en des milieux disparates. Le monde du travail est rigoureusement distinct de l'univers familial, non seulement par sa logique propre, mais aussi par les amitiés, les ambitions, les conflits qu'il engendre. Toute une partie

des préoccupations les plus personnelles du père échappent ainsi à la vie familiale ou ne l'atteignent que par de vagues échos. Voilà une première division introduite dans l'existence. Il y en a d'autres.

Par la séparation qui s'établit entre la vie de travail et la vie de famille, la femme est dorénavant isolée d'une large fraction de l'existence quotidienne de son mari. Or cette portion de la vie est celle que la société considère comme la plus importante puisqu'elle qualifie avant tout l'individu, comme nous le disions, par son occupation. Plus ou moins consciemment, l'épouse se sent ainsi condamnée à jouer socialement un rôle de moindre importance. Les activités ménagères sont dévalorisées : elles sont d'ailleurs plus confinées que celles d'autrefois. Des sociologues américains qui ont étudié ces phénomènes de très près ont parlé de "conduites dérivées" ou de "conduite de compensation", dont les soins [56] très attentifs apportés à la toilette et au charme personnel seraient des exemples... On est ainsi devant un monde féminin plus original et plus clos que celui de jadis.

On peut parler aussi d'un univers des jeunes. Autrefois, l'intégration des enfants et des adolescents à la société adulte s'effectuait d'une façon quasi insensible. Comme c'était le père qui, au sein de la famille, apprenait lui-même à ses fils les divers aspects de leurs occupations futures, il était impossible de marquer de façon bien nette le moment où on devenait un adulte. Dans notre société, le jeune garçon est isolé très tôt, comme la mère, de la vie de travail du père. Surtout, la période de la jeunesse est de plus en plus idéalisée, comme l'a souligné Parsons à la suite de plusieurs sociologues. D'abord par les adultes : ceux-ci y projettent sans doute les insécurités multiples de leurs rôles sociaux. On sait qu'il n'en était pas de même dans le milieu traditionnel : les âges privilégiés se situaient aux deux extrêmes de la vie, la toute jeune enfance et la vieillesse. La jeunesse est idéalisée par les jeunes eux-mêmes. Ici, la réalité est paradoxale. Cet âge est celui de l'anxiété. Les jeunes doivent dénouer les attaches affectives qui les rattachent à leur propre famille pour vivre avec un conjoint qui, dans le contexte maintenant bien établi du libre choix conjugal, n'est habituellement pas connu de leurs parents. D'autre part, le jeune homme doit aussi affronter le marché du travail dont nous avons rappelé les exigences. Ces éléments de tension n'ont d'issue que dans des phénomènes d'irréalisme où se réfugient les jeunes avant d'effectuer le passage qui en fera peut-être des adultes.

Cet inventaire rapide des principaux univers sociaux est loin d'être exhaustif. Il aurait fallu souligner l'avènement d'une société close des vieillards. Il faudrait parler aussi du loisir qui s'oppose de plus en plus au travail comme une compensation, le labeur ayant nécessairement perdu pour plusieurs hommes, à cause de ses exigences et de sa monotonie, a peu près toute faculté d'enrichissement de l'esprit. Mais nous nous attarderons sur un dernier type de diversification, le plus grave peut-être : les classes sociales. Une fois de plus, il est nécessaire de revenir aux facteurs économiques. Ceux-ci sont à la source de cette variété des occupations qui opposent si fortement la figure de notre société à l'image des milieux anciens. Les traditions n'intervenant plus pour donner homogénéité et justification aux divers statuts sociaux, ceux-ci s'opposent fortement au sein de diverses échelles de revenus et de prestige. Dans nos sociétés, certaines choses sont considérées par tous comme supérieures : l'argent, l'instruction, le prestige, le pouvoir... Elles sont évidemment liées entre elles puisqu'on les possède rarement isolément. Les diverses couches de la population - que l'on peut sommairement définir par des groupes d'occupations - ont le sentiment d'être situées à des distances variées de ces valeurs communément reconnues. Cette prise de conscience se traduit dans des symboles familiers à tous et dans des tensions qui mènent parfois, par une conséquence quasi fatale, à la lutte des classes. Celle-ci n'est pas une invention marxiste. Elle est inscrite dans la nature même de notre société. Les rappels au bien commun n'y changeront rien. [57] Cette lutte ne saurait être vraiment écartée que par des transformations de la structure sociale elle-même.

Est-il besoin d'insister sur les conséquences de ce pluralisme des univers d'existence sur les traits originaux du comportement des individus dans notre type de société ? D'une part, et c'est là un acquis sur les sociétés anciennes, cette différenciation favorise la prise de conscience de l'enracinement social. Le conflit des façons de vivre, des attitudes et des croyances différentes prédispose fatalement à la lucidité. Par ailleurs, par cette relativité, par la nécessité aussi de réagir de manière très spécifique dans des mondes diversifiés, l'homme risque de devenir le lieu d'une multitude de moi.

[58]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section III:
Société traditionnelle et société technologique

7

LA SOCIÉTÉ DITE
"PRIMITIVE" ²⁰

Robert REDFIELD

I

[Retour à la table des matières](#)

Pour bien comprendre ce qu'est la société en général et, en particulier, notre société urbaine moderne, il est utile d'étudier les sociétés qui ressemblent le moins à la nôtre, soit, les sociétés dites "primitives". ²¹ Sous certains rapports, toutes les sociétés sont semblables ;

²⁰ Traduit de Robert REDFIELD, "The Folk Society" in *The American Journal of Sociology*, 52, 4, janvier 1947, 293-308.

²¹ Pas plus que d'autres, le terme "primitif" n'est très explicite. Aucun terme n'est généralement accepté comme possédant un sens assez précis pour que nous puissions distinguer quels sont au juste les caractères d'une société qui permettraient de découvrir dans quelle mesure elle est "primitive "simple", etc. Le mot "analphabète" attire l'attention sur un aspect particulier : l'existence de l'écriture comme moyen d'expression, mais on en est encore à s'entendre pour savoir à compter de quel moment une société peut être dite "ayant l'écriture" et quelle importance revêtent telle forme ou tel degré de cette possession. Il existe des tribus de chasseurs de têtes qui savent écrire mais qui sont, par ailleurs, aussi primitives que l'étaient les Indiens Pawnee

sous d'autres, toutes différentes. Nous posons donc comme postulat que toutes les sociétés primitives ont certains traits communs [59] qui nous permettent de nous les représenter comme correspondant à un certain type, - type qui est l'antithèse de la société urbaine moderne. ²²

Ce type-là est purement idéal. C'est une construction de notre esprit. Aucune société connue ne correspond parfaitement à ce type ; cependant, les sociétés auxquelles se sont surtout intéressés les anthropologues s'en rapprochent beaucoup. La construction de ce type dépend, assurément, des connaissances particulières que nous avons des sociétés tribales ou paysannes. On pourrait parvenir à définir la société primitive idéale en réunissant par l'imagination, les caractéristiques qui, logiquement, sont à l'opposé de celles que l'on trouve dans la cité moderne, si nous possédions sur les gens qui n'habitent pas les centres urbains quelques données qui nous permettraient de déterminer ce que sont les traits caractéristiques de la vie dans les cités modernes. Le processus à suivre nous oblige à nous renseigner sur plusieurs sociétés primitives dans diverses parties du globe, puis à rédiger de façon assez générale pour les englober toutes, une description de ces caractéristiques qui leur sont communes mais que ne possède pas la ville moderne.

du XIIe siècle. Dans certains villages mexicains, la plupart des enfants et nombre d'adultes ont appris à lire et à écrire, mais sous bien d'autres rapports ces villages se rapprochent beaucoup plus des sociétés tribales que de nos sociétés urbaines occidentales. Le mot "folk" qui sera employé au cours du présent article n'est pas plus précis que les autres. Nous y recourons parce que, mieux que d'autres, il évoque l'inclusion dans nos comparaisons de l'idée de paysans, de gens vivant à la campagne et qui ne sont pas totalement indépendants des villes : nous l'employons parce que ses dérivés "folklore" et "folk song", dans le sens accepté par les chercheurs dans ce domaine, signalent la présence de certains éléments qui caractérisent le type idéal qui nous intéresse ici. Mais la question de savoir quel mot employer n'a guère d'importance.

²² Le lecteur peut comparer la thèse exposée dans le présent article avec celle que soutient Howard BECKER sur "la société sacrée idéale intitulée "Ionia and Athens" (Thèse de doctorat, Université de Chicago, 1930), pp. 1 à 16 ; avec des conceptions semblables exposées au chapitre I de *Social Thought from Lore to Science* d'Harry Elmer BARNES and Howard BECKER (Boston, New-York : D.C. Heath & Co. 1938) et avec l'application de cette conception dans *The Sociology of the Renaissance*, d'Alfred von MARTIN (London ; Kegan Paul, Trench, Truburn & Co., Ltd., 1945).

Bref, nous allons d'une société primitive à une autre en nous demandant ce qui les rend semblables et aussi ce qui, par ailleurs, les différencie de la cité moderne. Donc nous rassemblons d'abord les éléments d'un type idéal. Plus nous accumulons d'éléments, moins il y a de chances que, dans le concret, une société y soit en tous points conforme. Une fois bâti ce type idéal, les sociétés réelles pourront être classées selon qu'elles s'en rapprochent plus ou moins. On en vient à découvrir que toute société existant dans la réalité est plus ou moins "primitive". Mais plus nous ajoutons d'éléments, moins il est possible de classer les sociétés selon le degré de leur ressemblance avec ce type idéal, car on s'apercevra que l'une s'y apparentera fortement sur un point et faiblement sur un autre, alors que chez une autre les choses se passeront à l'inverse. Cette situation comporte cependant un avantage, car elle nous permet de poser des questions et, peut-être, d'y répondre : à savoir, d'abord, si certaines caractéristiques se retrouvent ensemble chez la plupart des sociétés et ensuite, advenant que tel soit le cas chez quelques-unes d'entre elles, quelle en est la raison ?

Quiconque essaye de décrire la société primitive idéale doit considérer et, dans une large mesure inclure, certaines caractéristiques notées par nombre de chercheurs, chacun ayant porté attention à quelques-uns mais non à tous les [60] aspects des contrastes qui existent entre la société primitive et la société urbaine. Quelques chercheurs ont établi une liste de caractéristiques après avoir observé un certain nombre de sociétés primitives, puis ils ont généralisé en se fondant sur les contrastes qu'oppose la société urbaine moderne. L'auteur de la présente communication suit la méthode ci-dessus décrite. Les caractéristiques établies par Goldenweiser relativement aux sociétés primitives en sont aussi un exemple. Il affirme que ces sociétés sont petites, isolées, illetrées et qu'elles reflètent les coutumes locales ; qu'elles sont à peu près homogènes en ce qui a trait aux connaissances que possèdent leurs membres, à leurs attitudes et aux fonctions qu'ils remplissent ; que l'individu ne s'y distingue pas en tant que tel et que la connaissance donnée n'y est pas explicitement systématisée. ²³

Dans d'autres cas, les chercheurs ont comparé l'état dans le passé, de certaines sociétés et celui de ces mêmes sociétés, ou de sociétés qui

²³ A.A. GOLDENWEISER, *Early Civilization* (New-York ; Alfred A. Knopf, 1922), pp. 117-118.

en sont issues, à des époques plus récentes. C'est ainsi que Maine en est arrivé à sa théorie des différences modificatrices, entre une société fondée sur les liens de parenté et une société fondée sur le territoire ; entre une société fondée sur le statut social et une autre fondée sur un contrat. ²⁴ Cette manière de procéder, comme la suivante d'ailleurs, nous offre des conceptions générales et utiles applicables aux sociétés primitives, lorsque nous les comparons aux sociétés urbaines modernes. Nous allons voir si tel aspect contrastant convient en propre à la société primitive et si tel autre s'applique à la société urbaine.

On ne trouve dans les travaux d'autres chercheurs aucune comparaison détaillée d'une société primitive avec une société urbanisée, ni d'une société ancienne avec une plus moderne, Or, c'est en observant notre propre société ou la société en général que se reconnaissent de façon précise les aspects contrastants de toute société. Cette méthode n'est probablement jamais suivie de la façon absolue que nous venons de décrire, car dans les cas dont il est ici question, il est clair que la société primitive ou la société ancienne a été comparée avec une société urbaine moderne. Toutefois, quelques-uns de ces auteurs ont mis l'accent sur des caractéristiques qui, tout en s'opposant du point de vue logique, coexistent, de fait, en toute société et aident à la bâtir. C'est ici que trouve place la distinction établie par Tönnies entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* c'est-à-dire entre ce genre de société où les relations se créent sans que personne en manifeste expressément l'intention, simplement du fait que des hommes vivent ensemble, et cet autre genre de société où des relations ont été [61] délibérément établies par des individus libres de le faire, en vertu d'ententes conclues afin d'atteindre certains buts connus. ²⁵ On peut rapprocher ici la distinction que fait Durkheim entre la solidarité sociale qu'engendre le partage de certaines attitudes et de certains sentiments et celle qui résulte du service que rendent les membres du groupe par leurs activités complémentaires les unes des autres. Dans le "segment social" où la forme d'association crée ce qu'on peut appeler une "solidarité mécanique", la loi prend une forme "répressive" ; tandis que dans le corps social où

²⁴ Henry MAINE, *Ancient Law* (London : J. Murray, 1861).

²⁵ Ferdinand TÖNNIES, *Gemeinschaft und Gesellschaft* (1st ed., 1887), trans. and ed. Charles P. LOOMIS as *Fundamental Concepts of Sociology* (New-York, Cincinnati, etc. American Book Co., 1940).

l'association crée une "solidarité organique", la loi tend à rétablir l'ordre. ²⁶

On demandera peut-être : jusqu'à quel point le type construit par tel chercheur se rapproche-t-il de celui que définit tel autre ayant procédé de semblable manière ? On peut présumer que dans la mesure où les sociétés telles qu'elles sont dans la réalité et que tel chercheur a étudiées constituent un échantillon type de la gamme des diverses sociétés étudiées par tel autre chercheur, et dans la mesure où les théories générales qu'avance l'un d'eux à titre d'essai sont semblables à celles que soutient le second, les résultats seront identiques (à moins qu'ils soient modifiés par d'autres facteurs). Il n'est toutefois pas nécessaire de nous arrêter à cette question pour comprendre l'utilité de la méthode typologique. Ce type de société est une entité construite, uniquement créée en vue de mieux comprendre la réalité. Elle sert à faire penser à certains aspects des sociétés concrètes qui méritent d'être étudiées et, particulièrement, à suggérer des hypothèses qui, en règle générale, et dans certaines conditions bien précises, peuvent s'avérer vraies de toute société. N'importe quel type idéal conviendra, bien qu'il soit prudent d'affirmer que cette construction idéale possède une très grande valeur heuristique, laquelle dépend de la connaissance détaillée des sociétés primitives réelles, guidée par une imagination scientifique efficace.

II

"L'idée que nous devons nous faire d'une société primitive, a écrit Summer, est celle de petits groupes dispersés sur un territoire. ²⁷ La société primitive [62] est une société restreinte. Elle ne se compose pas de plus de gens qu'il n'en faut pour pouvoir se bien connaître. Ces

²⁶ Émile DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris, Alcan, 1932 ; Howard BECKER, "Constructive Typology in the Social Sciences" *American Sociological Review*, V. No 1 (February, 1940, 40-55 ; reprinted in Harry Elmer BARNES, Howard BECKER, and Frances Bennett BECKER (eds), *Contemporary Social Theory*, New-York : D. Appleton-Century Co., 1940), Part 1.

²⁷ W.G. SUMMER, *Folkways* (Boston : Ginn & Co., 1907), p. 12.

gens vivent ensemble durant de longues années. "Chez les Indiens Shoshone de l'Ouest, la parenté de l'individu c'était ce groupe qui allait, de lieu en lieu, par bandes, à l'écart des autres familles, pour chercher de quoi vivre ; de temps à autre des groupes de familles s'assemblaient durant quelques semaines, pour chasser ; durant les mois d'hiver, ils formaient un seul camp. ²⁸ Ces villages temporaires comprenaient peut-être cent personnes. Selon Steward, ces bandes réunies pour chasser ou pour amasser des vivres, - groupes représentatifs de ceux de plusieurs parties du monde, - ne renfermaient que quelques vingtaines de personnes. ²⁹ Un "Pueblo" du Sud-Ouest ne comprenait que quelques milliers de personnes.

La société primitive est une société isolée. Il n'existe probablement pas de véritable société dont les membres ignorent tout de ceux qui n'en font pas partie ; bien que durant des siècles les navigateurs aient évité leurs îles, les *Adamiens* savaient qu'il existait des étrangers et, incidemment, venaient en contact avec des visiteurs Malais ou Chinois. ³⁰ Quoi qu'il en soit, les sociétés primitives que nous connaissons se composent de gens qui communiquent peu avec les étrangers, de sorte que nous pouvons considérer la société primitive comme étant constituée de personnes n'ayant pas de relations avec des gens de l'extérieur.

Cet isolement ne rend compte toutefois qu'à demi de la situation, car d'autre part les membres de cette société sont en étroites relations les uns avec les autres. Un groupe de naufragés de fraîche date forme une petite société isolée mais n'est pas pour autant une société primitive ; si ces naufragés proviennent de différents navires et de sociétés différentes, il ne s'est antérieurement établi entre eux aucun lien intime, de sorte que leur société ne se composera pas de gens qui se ressemblent beaucoup.

²⁸ Julian STEWARD, *Basin-Plateau Aboriginal Sociopolitical Groups* (Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, Bull. 120 Washington : Government Printing Office, 1938), pp. 230-234.

²⁹ Julian STEWARD, "Economic and Social Basis of Primitive Bands", *Essays in Anthropology* presented to A. L. Kroeber (Berkeley : University of California Press, 1936), pp. 341-342.

³⁰ A.R. RADCLIFFE-BROWN, *The Adaman Islanders*, Cambridge : At the University Press, 1933), pp. 6-9.

Doit-on établir une étroite relation entre l'isolement de la société primitive et la sédentarité de ses membres ? En bâtissant ce type idéal, nous pouvons imaginer que les membres d'une société sont toujours demeurés dans le territoire qu'ils occupent. De fait, il existe certains êtres primitifs qui, de temps immémoriaux, [63] habitent la même petite vallée et ne la quittent que rarement. ³¹ Certains pueblos du Sud-Ouest américain ont été habités par les mêmes gens ou par leurs descendants depuis nombre de générations. D'autre part, quelques tribus qui s'adonnent à la cueillette, tels les Indiens Shoshone et certains aborigènes de l'Australie, se déplacent à l'intérieur d'un très vaste territoire et certaines sociétés primitives asiatiques se livrent régulièrement à des migrations saisonnières à des centaines de milles de leur habitat.

Il est permis de penser que les membres d'un groupe donné se déplacent sans pour autant communiquer avec les membres des autres groupes. Chacun des villages indiens des hauts plateaux, dans le Midwest du Guatemala, constitue une société primitive qui se distingue, par ses coutumes et même par les caractères physiques de ses membres, des autres villages voisins ; cependant ces Indiens sont de grands voyageurs et, notamment dans le cas d'un de ces groupements les plus caractérisés, celui de Chichicastenango, la plupart des hommes parcourent de grandes distances et passent une bonne partie de leur temps loin de leurs foyers. ³² Ceci ne crée pas toutefois beaucoup de relations intimes entre les voyageurs de ces villages et les autres peuples. Les Bohémiens se sont depuis des générations mêlés aux divers peuples de la terre, et pourtant ils conservent plusieurs des caractéristiques des sociétés primitives.

Par le truchement des livres, les peuples civilisés prennent contact avec la mentalité d'autres peuples d'autres âges. Or l'absence de livres constitue une des causes de cet isolement de la société primitive. Le primitif ne communique que de façon orale ; c'est pourquoi la seule relation qui favorise la compréhension est celle qui s'établit entre voisins, au sein même de la société restreinte. Le primitif ne prend pas

³¹ A.L. KROEBER, *Handbook of Indians of California* (Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, Bull. 78 (Washington : Government Printing Office, 1925), p. 13.

³² Robert REDFIELD, "Primitive Merchants of Guatemala", *Quarterly journal of Inter-American Relations*, I, No 4, p. 42 à 56.

contact avec les idées et avec l'expérience du passé que transmettent les livres, qu'il s'agisse de celles des autres peuples ou de celles de ses propres ancêtres. Par conséquent, rien ne permet de vérifier ni de contredire la tradition orale. La connaissance des événements passés ne remonte pas plus loin que ce qui est à portée de mémoire et qui se transmet oralement des vieux aux jeunes ; ce qui s'est passé avant "l'époque de nos grands-pères" devient vague et légendaire. Leur croyance ne s'appuyant sur aucun témoignage écrit, ils ne peuvent acquérir ce sens de l'histoire qu'ont les peuples civilisés, ni avoir de théologie, ni aucune base pour une science fondée sur des expériences consignées par écrit. Si l'on excepte les outils et autres objets durables [64] fabriqués, ils n'ont d'autre moyen d'ajouter à leur bagage d'expérience que cette sagesse qui vient aux êtres avec l'âge. C'est ce qui explique que les vieux, en sachant davantage que les jeunes jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint leur âge, jouissent de prestige et d'autorité.

Les individus qui composent une société primitive se ressemblent beaucoup. Ayant vécu dans une longue intimité les uns avec les autres, mais avec personne du dehors, ils en sont venus à créer un type biologique unique. On a observé et étudié cette similitude des caractères somatiques chez les groupements locaux de type consanguin. Etant donné que leurs membres n'ont de relations qu'entre eux, les façons apprises de faire et de penser d'un homme sont les mêmes que celles de n'importe quel autre. Autrement dit, dans la société primitive idéale, ce qu'un homme connaît et croit est identique à ce que connaissent et croient tous les autres hommes. Leurs coutumes comme leurs habitudes sont les mêmes. Evidemment, dans la vie réelle les différences entre les membres d'une société primitive, de même que les diverses occasions d'acquérir de l'expérience, font que cet état de choses théoriquement conçu ne se matérialise pas. Il serre toutefois d'assez près la réalité pour que celui qui étudie la société primitive telle qu'elle existe vraiment, puisse la décrire assez bien en sachant ce qui se passe dans l'esprit d'un petit nombre de ses membres et un groupe primitif a été décrit, à grands traits naturellement, d'après ce qu'on connaissait d'un seul de ses membres. On découvre aussi la même ressemblance entre les membres de la société primitive d'une génération à l'autre. Les anciens s'aperçoivent que les jeunes, à mesure qu'ils grandissent, agissent exactement comme eux le faisaient au même âge et selon ce qu'eux-mêmes en sont venus à considérer comme juste et bon. Cela

revient à dire que dans une société de ce genre les choses ne changent guère.

Les membres d'une société primitive ont un fort sentiment de solidarité. Ce groupe, qu'un étranger définira comme étant composé d'êtres semblables, différant des membres d'un autre groupe, est aussi composé d'individus conscients de leurs ressemblances et qui, de ce fait, se sentent unis. Etant donné qu'ils communiquent intimement entre eux, chacun a un droit strict à la sympathie des autres. En outre, partant de ce qu'ils connaissent des sociétés autres que la leur, ils font valoir ce qui crée entre eux des ressemblances et ils s'apprécient par comparaison aux autres. Ils se désignent par "nous" ; tous les autres par "eux" ³³.

Nous pouvons donc définir la société primitive comme étant restreinte, isolée, illettrée, homogène et aussi comme possédant un fort esprit de solidarité. Ne sommes-nous pas bien près d'admettre la simplicité de la technologie dans la [65] société primitive ? Il y aurait certainement quelque chose à dire au sujet des outils et de leur fabrication dans cette société primitive. Mais il n'est pas facile de définir le mot "simple" par rapport à la technologie, laquelle mettra en lumière les faits tels que les révèle l'observation des sociétés primitives. La précision avec laquelle tel outil, choisi parmi un grand nombre, répond aux besoins de l'Esquimau, par exemple, nous fait hésiter à employer le mot "simple". Certains énoncés négatifs semblent être dignes de crédit. Les outils secondaires et tertiaires - les outils servant à fabriquer d'autres outils - sont assez rares comparativement aux outils primaires. Il n'était pas alors question de produits ouvrés fabriqués en série et rapidement, par des machines. On ne recourait que peu ou pas aux forces de la nature.

Dans la société primitive, il n'existe presque pas de division du travail. Ce que fait tel individu n'importe quel autre le fait. Dans la société primitive idéale, tous les outils de même que les techniques de fabrication sont la propriété de "tout le monde"... Par "tout le monde" il faut entendre "tous les hommes adultes" ou "toutes les femmes adultes", car seules les différences qui existent entre ce que font et connaissent les hommes et ce que font et connaissent les femmes, partagent ce bloc homogène qu'est la société primitive. Ces différences

³³ SUMMER, *op. cit.*, pp. 13 à 15.

sont manifestes et ne souffrent pas d'exception, (cela comparativement à notre société urbaine moderne, où la répartition des tâches est moins rigide). "Il n'existe rien de tel qu'une division du travail au sein du groupe local, sauf entre les deux sexes", a écrit Radcliffe-Brown en parlant des insulaires Adamiens. "... Tout homme est censé être capable de chasser le sanglier, de harponner les tortues et de pêcher, ou encore de profiler un canot, de fabriquer un arc et des flèches et toutes autres sortes d'objets fabriqués de main d'homme." ³⁴ De sorte que tous les hommes s'intéressent aux mêmes choses et possèdent la même expérience de la vie.

La société primitive idéale peut aussi se présenter à notre esprit comme étant un groupe indépendant de tous les autres sur le plan économique ; ses membres produisent ce qu'ils consomment et consomment ce qu'ils produisent. Rares, -- s'il en existe -- sont les sociétés où les choses se passent exactement de la sorte. Certaines tribus esquimaudes s'en rapprochent peut-être. Bien que chaque petite troupe d'Adamiens pourvoie à ses besoins sans l'aide extérieure, il se fait une sorte de troc de biens entre tribus grâce à des échanges périodiques de présents.

Cette description de caractères que nous venons de formuler revient à dire, à tout prendre, qu'une société primitive est un petit monde autonome, un monde où les problèmes sans cesse renaissants de la vie sont réglés par tous ses [66] membres à peu près de la même manière. Or cette affirmation, bien qu'assez juste, néglige de mettre en lumière un aspect important, le plus important peut-être, de la société primitive. Les moyens auxquels recourent les membres de ce genre d'association pour régler les problèmes courants de la vie, sont devenus conventionnels ; ils sont le résultat de longs échanges intervenus entre ces gens qui ont à faire face aux mêmes problèmes ; ces moyens conventionnels en sont venus à s'imbriquer les uns dans les autres de manière à former un système cohérent et conséquent. C'est à ce système que nous songeons en disant que la société primitive se caractérise par une "culture". La culture, c'est l'ordonnance et l'intégration de significations conventionnelles. Dans la mesure où ils illustrent le type particulier de cette société, les actes et les objets sont aussi l'expression de ces significations et les perpétuent. Dans la société primitive,

³⁴ RADCLIFFE-BROWN, *op. cit.*, p. 43.

cet ensemble, ce système pourvoit à tous les besoins de l'individu, de la naissance à la mort, et à ceux de la collectivité elle-même au cours des saisons et des années. C'est en exposant ce système qu'on peut vraiment arriver à décrire la société en cause et la distinguer des autres.

Ainsi que nous le signalions précédemment, cela ne revient pas à dire que dans une société primitive ce que fait un homme équivaut à ce que fait n'importe quel autre. Dans une foule, le comportement d'un homme est identique à celui d'un autre homme, mais une foule n'est pas une société primitive. C'est même, du point de vue de la culture, son antithèse.³⁵ Il est vrai que dans une foule (qui est une sorte de "masse"), chaque individu se comporte comme son voisin, mais c'est là un phénomène spontané et particulier, qui se produit sans référence à la tradition. Ce phénomène ne dépend ni n'exprime des significations conventionnelles liées les unes aux autres. Une foule n'a pas de culture. La société primitive, elle, est l'expression même d'une culture. Une foule est un agrégat d'individus qui font la même chose simple à un même moment. La société primitive est une collectivité organisée où les individus accomplissent quantité de choses différentes, soit successivement, soit simultanément. Les gens qui forment une foule agissent par rapport à un même sujet d'attention, tandis que les actes des membres d'une société primitive sont motivés par des conventions multiples et interdépendantes antérieurement établies. A certain moment, ces membres font différentes choses intimement liées les unes aux autres, en vue d'exprimer des sentiments ou des conceptions partagés par tout le groupe. Lorsque vient le moment où un adolescent doit se conduire en homme, il agit comme un homme ; c'est pourquoi bien qu'en définitive les expériences tentées par tous les individus du même sexe soient semblables, les activités de la société même, observées [67] à tel ou tel moment, sont diverses tout en restant interdépendantes et conséquentes.

Quelques centaines d'Indiens Papagos formaient une société primitive dans le sud de l'Arizona. Pour ces Indiens, une expédition guerrière ne représentait pas tout simplement la sortie d'un groupe d'hommes en vue de tuer un ennemi. C'était là un acte très complexe, impliquant

³⁵ Herbert BLUMER, *Mass Behavior and the Motion Picture*, Publications of the American Sociological Society, XXIX, No 3, (August, 1935), 115-27.

la participation de tous les membres de ce groupement, avant, pendant et après l'expédition et illustrant les principes religieux et moraux des Papagos.³⁶ La préparation à cette expédition comprenait plusieurs actes utiles ou rituels, auxquels se livraient les guerriers eux-mêmes, leurs femmes, et leurs enfants, ainsi que plusieurs guerriers ayant des victoires à leur crédit et beaucoup d'autres personnes. Durant l'absence de la troupe de belligérants, les membres de leur parenté devaient faire, ou s'abstenir de faire, beaucoup de choses : prières, jeûnes, préparatifs des cérémonies rituelles de sorcellerie, etc. C'était là des fonctions spécialisées, confiées à telle ou telle catégorie de parents ou d'autres personnes. De cette façon, tout le monde participait à la guerre. Ces fonctions, si différentes et particulières qu'elles fussent, s'imbriquaient, pour ainsi parler, les unes dans les autres pour former un grand tout : la société en temps d'expédition guerrière. Or toutes ces fonctions différentes obéissaient à des principes fondamentaux compris de tous, principes exprimés et réaffirmés par la forme même des actes : - gestes des cérémonies rituelles, paroles des chants, exhortations et explications, implicites ou explicites, des anciens aux plus jeunes. Tous comprenaient que l'on poursuivait un but, à savoir, que le groupe s'enrichisse du pouvoir surnaturel de l'ennemi tué. Ce pouvoir d'une grande valeur virtuelle, était dangereux. Or les usages et les rites pratiqués avaient pour objet tout d'abord d'aider au succès de la troupe des guerriers, puis à récupérer ce pouvoir surnaturel, obtenu en tuant l'ennemi, sous une forme pratique et sans danger.

Nous pouvons donc dire que dans une société primitive la coutume est très bien définie ; elle tend à se conformer à un type ou à une norme. Ces coutumes sont liées entre elles, tant dans l'esprit que dans les actes, de sorte que les uns tentent d'évoquer les autres et de s'y conformer. Tous les rites habituels pratiqués chez les Papagos lors du retour triomphal des guerriers sont en rapport logique avec l'idée générale qu'ils se font du pouvoir surnaturel et en sont une forme spéciale. Nous pouvons même aller jusqu'à dire que l'idée que se font ces gens de ce qui devrait se faire est en étroite relation avec ce qui, selon eux, s'accomplit effectivement et qu'il n'y a qu'une façon - ou de très rares manières [68] approuvées d'agir, - de répondre aux besoins qui

³⁶ Ruth UNDERHILL, *The Autobiography of a Papago Woman* (American Anthropological Association, Memoirs, No 46 (1936).

surgissent.³⁷ Chez cette société primitive, la culture forme donc un "tout plus grand que ses parties". Gagner sa vie s'inscrit dans l'activité religieuse tout comme les rapports entre les hommes se justifient par l'idée qu'on se fait d'un monde surnaturel ou par quelque autre aspect de la culture. Pour le membre d'une société primitive, la vie elle-même n'est pas distincte de telle ou telle autre activité. C'est un grand tout dont on ne saurait retrancher une partie sans affecter le reste.

Une autre caractéristique de la société primitive était implicitement comprise lorsque nous avons affirmé que les activités particulières qui accompagnaient l'expédition guerrière des Papagos étaient commandées par des principes fondamentaux compris de tous. Ces "principes" avaient rapport au but de l'existence tel que le concevaient les Papagos. Pour eux, acquérir le pouvoir surnaturel était un bien quasi suprême. Ce but n'était nullement discuté. Il s'agissait là d'une sorte d'axiome à la lumière duquel étaient comprises d'autres activités de moindre importance. Ceci laisse entendre qu'il est possible d'affirmer que les fins que se propose la société primitive sont prises pour acquises. On peut considérer les activités qui accompagnaient l'expédition guerrière comme des actions complémentaires et utiles, comme des aspects de la division du travail. On peut aussi, et ceci revêt encore plus d'importance, les considérer comme l'illustration d'objectifs communs unanimement admis. La société primitive ne réside pas tant dans les échanges d'utiles services que se rendent ses membres que dans une compréhension générale de certaines fins. Ces fins ne sont pas formulées comme matières de foi, mais sont plutôt implicitement comprises dans une foule d'actes qui constituent les mœurs de la dite société. C'est pourquoi cet "esprit" de la société primitive - cette faculté qu'elle a d'agir avec suite durant certaines périodes de temps et de bien régler ses difficultés, - ne dépend ni de disciplines imposées par la force ni de son respect de certain principe d'action, mais bien du concours et du caractère conséquent d'une grande partie, - sinon de la totalité, - des actes et des conceptions qui constituent le cycle complet de la vie chez les primitifs. Pour employer une expression banale, on dira que la société primitive est "un mode de vie".

³⁷ Ralph LINTON, *The Study of Man*, (New-York : D. Appleton-Century Co., 1936), chap. XVI, esp. p. 283.

Dans la société primitive idéale on n'agit pas parce que quelqu'un ou certaines personnes ont décidé, tout à coup, que telle chose devrait se faire mais parce que cela semble s'imposer de par la nature même des choses. On n'y est d'ailleurs nullement enclin à réfléchir sur les actes traditionnels et à les considérer en eux-mêmes, avec un esprit critique. En résumé, les membres de la [69] société primitive se comportent de façon traditionnelle, spontanée, et ils sont dépourvus d'esprit critique. Il est vrai que dans toute société primitive concrète, bien des choses sont accomplies en vertu d'une décision quelconque prise relativement à telle action ; mais en ce qui regarde cette catégorie d'actions, c'est la tradition qui fait foi de tout. Les Indiens décident de partir, à tel moment, pour la chasse ; mais la question de savoir si oui ou non un individu doit chasser de temps à autre ne se pose pas.

Les mœurs des primitifs sont faites de coutumes qui se sont établies par suite de leur longue et intime association. Dans cette société telle que nous la concevons, toutes les conduites sont coutumières. Les hommes se conduisent les uns envers les autres en vertu d'ententes tacites et traditionnelles. Il n'existe entre eux aucun contrat formel ou autres sortes d'accords. Les droits et les devoirs de l'individu ne sont pas déterminés par ententes spéciales. Ils résultent du statut de l'individu en tant qu'appartenant à tel sexe, à tel groupe d'âge, à tel groupe d'occupations, en tant qu'il occupe telle place dans ce système de relations sociales traditionnelles. Le statut de l'individu est donc pour une large part fixé dès sa naissance. Ce statut change au cours de sa vie, mais d'une manière qui a été "préordonnée" par la nature même de la collectivité à laquelle il appartient. Les institutions de la société primitive sont de l'espèce qu'on a nommée : coercitives. Elles ne sont pas de celles qui se créent en vue d'un objectif particulier, telle que l'a été par exemple la "Cour des jeunes délinquants". La loi est donc également faite de la conception qu'on a depuis toujours des droits, ainsi que des coutumes établies qui les perpétuent. La législation n'a rien à y voir.

La législation n'entre en rien dans la loi de la société primitive idéale, il n'existe pas non plus de codification de cette loi et encore moins de jurisprudence. Radin a recueilli des données qui laissent voir combien il est rare que les peuples véritablement primitifs critiquent

les coutumes reçues et érigent leurs connaissances en système. ³⁸ Dans les sociétés primitives connues, cela ne se pratique que très peu. Dans la société primitive idéale il n'existe pas d'objectivité ni de systématisation des connaissances influencées par ce qu'on pourrait appeler son "ordre interne". L'individu qui fait partie de cette société construite ne s'écarte jamais de son comportement habituel ni ne le soumet à quelque examen. Il s'en tient au sens qu'il a pour lui, parce que ce sens est défini par la culture. Il n'est pas habitué non plus à classifier, à expérimenter, à penser pour son propre compte ni, - à coup sûr ! - à des fins intellectuelles. Il a une connaissance pratique mais ne possède pas, à proprement parler, de science.

[70]

Dans la société primitive, on se conduit de façon toute conventionnelle. La coutume décide des droits et des devoirs de l'individu. Les connaissances acquises ne sont pas soumises à quelque examen critique ou objectif. Elles ne sont pas érigées en système. Mais on aurait tort de s'imaginer que le primitif est une sorte d'automate dont les coutumes constituent le principal ressort. On se tromperait également en pensant que l'homme primitif a fortement l'impression qu'il est emprisonné par la coutume. Dans les limites qu'elle fixe il y a toujours une émulation dans l'accomplissement des tâches de chacun. Il s'y exerce une vive concurrence. On y a le sens de l'initiative et une sorte de sentiment que ce que la culture reçue nous pousse à faire vaut la peine d'être accompli. "La vie n'y est pas monotone. Elle a tous les attraits qu'offrent l'expérience personnelle - celle de l'individu lui-même la plupart du temps, - la concurrence sur le plan des techniques et le travail bien fait." ³⁹ Les interrelations entre les éléments qui constituent les coutumes et leur convenance réciproque telles qu'on les enseigne à l'individu, lui font voir combien il est important de s'efforcer d'agir

³⁸ Paul RADIN, *Primitive Man as Philosopher* (New-York : D. Appleton-Century Co., 1927).

³⁹ A.A. GOLDENWEISER, "Individual Pattern and Involution" *Essays in Honor of A. L. Kroeber* (Berkeley : University of California Press, 1936), p. 102.

dans le sens que lui dicte la tradition. La culture trace des objectifs qui l'incitent à l'action en leur conférant une grande signification. ⁴⁰

Nous avons dit que la société primitive est restreinte et que ses membres vivent longtemps dans l'intimité les uns des autres. Nous avons dit aussi que dans ces sortes de sociétés, il n'existe guère d'esprit critique ni de réflexion abstraite. Ces caractéristiques s'apparentent à une autre caractéristique de cette société, à savoir que : "le comportement y est personnel et non impersonnel. On peut définir une "personne" comme étant ce sujet social que j'estime capable de réagir aux situations comme je le fais moi-même, avec des sentiments et des intérêts identiques aux miens. Une "personne", c'est moi-même sous une forme différente, c'est un être qui a des qualités et une valeur qui lui sont propres. Cet être n'a pas à mes yeux qu'un sens utilitaire. D'autre part, une "chose" est un objet social qui n'a aucun droit à ma sympathie, qui me convient selon l'idée que je m'en fais, c'est-à-dire comme un instrument. À mes yeux, cette chose n'a de valeur que dans la mesure où elle sert les objectifs que je vise. Dans la société primitive, tous les êtres humains qui y sont admis sont traités comme des personnes. On n'y agit pas de façon impersonnelle (à la manière des choses), à l'égard de n'importe quel autre membre de ce petit monde qu'est la société. En outre, quantité de choses, à part les êtres humains, y sont traitées comme des personnes. Le modèle de conduite initialement dicté à l'individu par ses expériences intimes en tant que tel - soit, ses désirs, ses craintes, ses réactions sensibles, ses intérêts de toutes espèces, - se projette sur tous les objets avec lesquels il [71] vient en contact. Par conséquent, la nature aussi est traitée comme une personne : les éléments naturels, la forme du paysage, les animaux et, particulièrement, toute chose de son entourage qui, par son apparence ou par son comportement, donne à croire qu'elle possède les attributs de l'espèce humaine. À tout cela le primitif attribue les qualités de la personne humaine. ⁴¹

En résumé, la vie intime et personnelle que mène l'enfant dans la famille s'étend à l'univers social de l'adulte. Elle s'étend même aux

⁴⁰ Ruth BENEDICT, *Patterns of Culture* (Boston and New-York : Houghton Mifflin Co., 1934). [La version française du livre est disponible dans Les Classiques des sciences sociales sous le titre [Échantillon de civilisations.](#)]

⁴¹ Ruth BENEDICT, "Animism", *Encyclopaedia of the Social Sciences.*

objets inanimés. Cela ne tient pas uniquement à ce que, dans une société de ce genre, les relations sont de caractère personnel, mais bien à ce qu'elles ont aussi un caractère familial. Les premiers contacts qu'a le petit enfant en voie de devenir lui-même une personne, se font avec d'autres personnes. Bien plus, chacune de ces personnes qu'il vient à connaître a avec lui le genre de rapports que commande leur lien généalogique. L'individu s'aperçoit qu'il occupe telle place au sein d'une multitude de liens familiaux. Ces rapports de parenté constituent, dans la société primitive type, un réseau où tous les rapports personnels deviennent conventionnels et classés selon des catégories. Toutes les relations ont un caractère personnel. Mais ces relations, sous leur forme particulière, ne sont pas les mêmes envers tout le monde. De même que la mère est différente du père et le petit-fils différent du neveu, il s'établit des catégories de relations individuelles qui ont pour origine les liens d'ordre généalogique et qui se transposent à l'extérieur par rapport à toutes les relations quelles qu'elles soient. En ce sens on peut dire que la société primitive est une société familiale. Lowie ⁴² a expliqué quelle réserve on doit apporter à l'affirmation de Maine ⁴³, à savoir, que la société primitive est organisée par rapport aux liens parentaux et non par rapport au territoire. Que des hommes vivent dans la promiscuité les uns des autres, contribue certainement à créer chez eux l'esprit de solidarité. Mais le point qu'il faut mettre en lumière pour bien comprendre ce qu'est la société primitive, c'est que bien que la promiscuité ou les liens de fraternité ou de filiation constituent les circonstances qui unissent les membres de la société, il n'en reste pas moins que ces circonstances aboutissent à former un groupe de gens entre qui prévalent le genre de relations personnelles et classées par catégories qui caractérisent les familles - et où les modèles de parenté ont tendance à être appliqués hors du groupe d'individus que rapprochent les liens généalogiques, soit à la société tout entière. Le parent est la personne qui sert de barème à toute l'expérience.

[72]

Cette conception générale peut se décomposer en ses parties ou idées connexes. Dans la société primitive, les rapports entre parents

⁴² Robert H. LOWIE, *The Origin of the State* (New-York : Harcourt, Brace & Co., 1927), pp. 51 à 73.

⁴³ MAINE, *op. cit.*

sont clairement distincts les uns des autres. On peut s'attendre à ce que la façon de se comporter varie beaucoup par exemple, entre un oncle du côté maternel et le fils de sa sœur et entre un oncle du côté paternel et le fils de son frère. Chez certaines tribus d'Australie, l'animal qu'abat un chasseur doit être coupé en neuf ou dix quartiers et certaines parties de l'animal doivent revenir à neuf ou dix parents de l'heureux chasseur : les côtes de droite vont au frère de son père, un morceau du flanc va au frère de sa mère, et ainsi de suite. ⁴⁴

Cette tendance à étendre les liens de parenté aux gens de l'extérieur prend de multiples formes. Dans un bon nombre de sociétés primitives, les relations parentales de même que le comportement entre parents (à des degrés moindres), sont étendus à des personnes qu'on ne reconnaît pas comme étant du même arbre généalogique mais que l'on considère néanmoins comme comptant parmi la parenté. Chez les Australiens du Centre, les rapports de parenté sont étendus de façon à "englober toutes les personnes qui ont entre elles quelque contact d'ordre social... De cette manière, la société tout entière est composée de parents." ⁴⁵ Dans la société primitive, rares sont les groupements qui ne sont pas rattachés à quelque branche généalogique. Et ceux qui vraiment ne le sont pas, cherchent à accaparer des attributs d'une parenté. Dans les sociétés primitives et paysannes, la parenté symbolique (*ritual kinship*) est fréquente ; outre la parenté consanguine, il y a parenté par parrainage et d'autres formes de parenté symbolique. ⁴⁶ Ceci multiplie les liens de parenté. Et dans ces cas, les liens qui uniront certains individus dépendront d'un choix. En outre, il arrive fréquemment qu'on recoure à des noms de parents - noms qu'on sait être imaginaires ou métaphoriques, - pour désigner des relations fortuites, comme celles qui existent entre un hôte et ses invités ou entre la divinité et le fidèle. ⁴⁷

⁴⁴ A.W. HOWITT, *The Native Tribes of Southeastern Australia* (New-York : Macmillan Co., 1904), p. 759.

⁴⁵ A.R. RADCLIFFE-BROWN, "Three Tribes of Western Australia", *Journal of the Royal Anthropological Institute*, XLIII, p. 150-151.

⁴⁶ Benjamin PAUL, *Ritual Kinship : With Special Reference to Godparenthood in Middle America* (Ph. D. Thesis, University of Chicago).

⁴⁷ E.C. PARSONS, "Notes on Zuni", Part II (*American Anthropological Association Memoirs*, Vol. IV, No 4 (1917)).

Dans la réalité, les sociétés primitives et paysannes diffèrent considérablement en ce qui concerne la forme que revêt la parenté. Il est toutefois possible de distinguer deux types principaux. Dans l'un de ces deux cas, on met l'accent [73] sur la relation qui existe entre le mari et la femme, sans que l'on établisse de distinction entre les deux lignées, d'ascendance matriarcale et patriarcale. Dans ce genre de société, la famille des parents de l'individu est unité sociale et les liens avec les parents de l'extérieur revêtent une importance secondaire. Une telle organisation familiale est fréquente dans les endroits où la population est peu nombreuse, où les moyens de subsistance se résument à la cueillette d'aliments sauvages et où il est impossible à des groupements plus considérables de demeurer ensemble, les ressources naturelles ne le permettant pas. Mais aux endroits où il existe des agglomérations de quelque importance, soit sous forme de village, soit sous forme de bandes nomades, il arrive alors souvent, - mais certes pas toujours, - qu'on donne priorité à une des deux lignées par voie de consanguinité⁴⁸. Il en résulte une répartition de la société en cellules parentales équivalentes. Cela peut prendre la forme d'une expansion de groupes familiaux ou se faire par l'union des familles (comme c'est le cas en Chine), ou bien par l'association de plusieurs maisonnées de personnes apparentées soit par des liens généalogiques reconnus ou parce qu'elles portent le même nom ou autre désignation symbolique. Dans ce dernier cas, on nommera ces groupements des clans. Même dans les sociétés où la famille des père et mère de l'individu constitue une cellule économique indépendante, - comme il arrive chez les Esquimaux de l'Est, - jamais le couple ne devient une nouvelle cellule sociale et économique autonome telle qu'elle existe dans notre société à nous. Lorsque, dans une société primitive, un mariage se rompt par la mort, les parents de l'époux décédé revendiquent à l'égard de ses biens des droits auxquels ils n'ont jamais renoncé⁴⁹. À tout prendre, nous pouvons considérer la famille, chez les primitifs, comme étant constituée de personnes unies par les liens du sang. Par comparaison avec ce dont nous, dans notre propre société, nous faisons l'expérience, le mariage est un incident dans la vie de l'individu qui est né, qui a grandi et qui meurt parmi ceux qui lui sont apparentés par le sang.

⁴⁸ Ralph LINTON, *The Study of Society* (New-York : Century Co.), p. 159.

⁴⁹ Ruth BENEDICT, "Marital Property Rights in Bilateral Societies", *American Anthropologist*, XXXVIII, No. 3, (July -September, 1936) 368-73.

Dans de telles sociétés, l'amour sentiment peut difficilement être élevé au rang de grand principe.

Dans toute la mesure où sont nettement établis les liens de consanguinité, (et dans certains cas les lignées des deux parents peuvent revêtir de l'importance pour l'individu) ⁵⁰ on peut considérer la société primitive comme étant composée de familles plutôt que d'individus. C'est le groupe familial qui agit et sur lequel on agit. La solidarité entre membres du groupe parental est très forte.

[74]

L'individu est responsable envers tous les membres de sa parenté et vice-versa. "Le clan est une société naturelle d'entraide mutuelle... Le membre appartient au clan. Il n'est pas son propre maître. S'il se trompe, les membres du clan le reprendront. S'il agit mal, ils partagent sa responsabilité." ⁵¹ Ainsi donc, dans les sociétés primitives où la tendance à maintenir les liens de consanguinité a eu pour résultat de former des ensembles de familles ou clans, il n'est pas rare que les dommages causés par un individu soient considérés comme des dommages causés à toute sa parenté et que celle-ci prenne les mesures nécessaires pour faire justice. On peut procéder par une vengeance qu'autorisent les coutumes établies ou par une entente sur une question de propriété. Une grande partie de la loi primitive porte sur les réclamations que peut avoir un groupe de parents contre un autre. Le fait qu'une société primitive est un groupe organisé de familles plutôt qu'un agrégat d'individus est encore illustré par les formes diverses de mariages par lesquels on accepte comme conjoint tel ou tel parent. La coutume selon laquelle, dans nombre de sociétés primitives, un homme est censé épouser la veuve de son frère et une femme, épouser le veuf de sa sœur, démontre que l'on considère le mariage comme un engagement qui se passe entre groupes de parents. Un des époux ayant, par sa mort, rompu l'engagement, celui-ci est repris par quelque autre représentant du groupe familial. C'est par la préparation des mariages, - choix des conjoints par la parenté, prix payé pour obtenir l'épouse, dot, et bien d'autres formes de négociations familiales aboutissant à un

⁵⁰ Peter MURDOCK, "Double Descent", *American Anthropologist*, XLII (Newser.), No. 4, Part I (October-December, 1940), 555-61.

⁵¹ Edwin W. SMITH and Andrew Murray DALE, *The Ila-Speaking Peoples of Northern Rhodesia*, (London ; Macmillan & Co. Ltd., 1920), I, 296.

mariage, - que s'illustre la nature du mariage comme forme conjugale des relations sociales entre personnes ayant entre elles des liens de parenté.

Il a été dit aux paragraphes précédents que dans la société primitive les gens se conduisent conformément aux traditions, qu'ils agissent de façon spontanée et sans sens critique ; que ce qu'un homme fait est à peu près identique à ce que fait son voisin et que les modèles de conduites sont nettement tracés et se reproduisent invariablement d'une génération à l'autre. On a aussi donné à entendre que leurs comportements conventionnels et leurs institutions sociales s'imbriquent tellement bien que cela contribue à créer ce sens de la droiture qui, pour le membre d'une telle société, fait partie essentielle des façons traditionnelles d'agir. Selon l'axiome bien connu de Sumner, leurs mœurs sont des mœurs rustiques. Bien plus, ces coutumes populaires ont tendance à constituer une éthique, c'est-à-dire que les façons d'agir et de penser ayant une connotation morale. C'est pourquoi les membres de la société primitive ne sont pas tentés de remettre en question la valeur des actes, des objets ou des institutions traditionnels ; et advenant que cette valeur serait remise en question, cela les irriterait. On peut résumer cette caractéristique de la société sacrée. Aucun de ses membres ne saurait, sans provoquer les sanctions du groupe, mettre en doute la valeur des traditions établies [75] On a lieu de croire que ce caractère sacré qu'ont les objets provient, en partie du moins, du seul fait de l'habitude. L'organisme de l'individu s'adapte fort probablement de bonne heure à certaines façons d'agir et de penser, à certaines relations entre telle activité et telle autre, à certaines expériences des sens et à certaines occupations. Il devient physiologiquement pénible de changer et même d'envisager l'idée d'un changement. L'individu éprouve alors comme un "sentiment de l'impropriété de certaines formes données à des valeurs sociales ou religieuses et comme une peur superstitieuse de tout changement".⁵² Dans la société primitive, le caractère sacré des objets tient probablement aussi à ce que dans ces cultures cohérentes, les gestes et les objets évoquent des traditions, des croyances et des conceptions communes à tous. Nous avons des raisons de présumer que lorsque les actes traditionnellement accomplis perdent de leur sens parce que les gens ne savent plus ce que ces

⁵² Franz BOAS, *Primitive Art* (Oslo, 1927), p. 150.

actes représentent, la vie se sécularise. ⁵³ La répétition des gestes traditionnels (autres que les actes purement techniques) engendre les "rites". Les cérémonies sont l'expression formelle de la tradition. Dans la société primitive, les rites ont aussi tendance à se transformer en cérémonies ; et les cérémonies rituelles à prendre un caractère sacré - et non profane.

Le caractère sacré des objets dont se sert le groupe se constate par la façon dont les membres de la société primitive protègent ceux-ci par des précautions et des tabous qui les isolent du vulgaire et du profane. Dans ce caractère sacré entrent, simultanément ou alternativement, deux éléments : un élément de sainteté et un élément de crainte. Lorsqu'au retour d'une expédition guerrière, l'Indien Papago rapporte la chevelure de l'Apache qu'il a abattu, il se comporte envers cette chevelure comme si elle était imprégnée "de puissance surnaturelle ; seuls les anciens de la tribu, ayant à leur crédit des victoires guerrières, pouvaient toucher cet objet et le purifier par des rites religieux de façon qu'il puisse prendre place au foyer du guerrier tueur. Cette chevelure était placée sur le mannequin d'un Indien Apache et, après de nombreux rites préparatoires, était tenue l'espace d'un instant par chaque membre de la famille du guerrier en question. On s'adressait à elle comme à un parent, avec crainte et respect ; puis elle était placée dans la maison afin qu'elle y répande un pouvoir protecteur. ⁵⁴ Les Indiens de San Pedro de La Laguna, au Guatemala, nomment à vie un officiant dont la fonction consiste à prendre sous sa garde dix à douze bréviaires latins, au XII^e siècle, et à lire des prières dans l'un ou l'autre de ces bouquins en certaines occasions. Si quelqu'un d'autre que leur gardien ou ses assistants, ose toucher à ces livres, il est frappé de démence ou bien devient aveugle. On brûle de l'encens et des chandelles devant le coffre qui renferme ces livres. Toutefois, [76] ceux-ci ne sont pas considérés comme des dieux, mais comme des objets sacrés. ⁵⁵

Dans la société primitive, cette tendance à considérer les objets comme étant sacrés s'étend, et cela est caractéristique, même aux actes

⁵³ Robert REDFIELD, *The Folk Culture of Yucatan* (Chicago : University of Chicago Press, 1941), p. 364.

⁵⁴ UNDERHILL, *op. cit.*, p. 18.

⁵⁵ Benjamin PAUL, unpublished MS.

de la vie ordinaire et aux aliments. Souvent ces aliments sont personnifiés et tenus pour sacrés. Voici ce que racontait un Indien Navajo. "Mon grand-oncle me disait souvent : lorsque tu marches sur la route et que tu aperçois un épi de blé d'Inde, ramasse-le. Il est comme un enfant perdu qui meurt de faim." D'après la légende, le blé d'Inde est l'égal d'un être humain, mais il est encore plus saint... Lorsqu'un homme pénètre dans un champ de blé d'Inde, il a l'impression d'être dans un endroit sacré et de marcher parmi des Êtres Sacrés... L'agriculture est regardée comme une occupation sacrée. Si bien qu'avant de planter on procède à des chants. Cette pratique se poursuit tout le temps que dure la germination. Vous ne pouvez vous empêcher de sentir que vous êtes dans un endroit sacré lorsque vous parcourez vos champs et que vous constatez que la moisson vient bien." ⁵⁶ Dans la société primitive idéale, les choses ne sont pas considérées uniquement comme des moyens d'atteindre une fin pratique immédiate. Toutes les activités, voire même les moyens de production, sont des fins en elles-mêmes ; elles expriment les suprêmes valeurs de la société.

III

On pourrait développer bien davantage cette description des caractéristiques de la société primitive idéale. Plusieurs des éléments qui entrent dans ce type pourraient être différemment combinés. Tel ou tel point pourrait être explicité ou mieux mis en lumière et l'on pourrait montrer quels sont ses rapports avec d'autres aspects de cette conception. Par exemple, on pourrait faire observer que lorsqu'il n'y a que peu ou point de réflexion systématique, les solutions qu'on apporte d'ordinaire aux problèmes d'ordre pratique ne prennent qu'imparfaitement la forme d'un contrôle efficace et délibéré des moyens propres à atteindre à la fin désirée. Au lieu de cela, elles ont tendance à exprimer des états d'esprit chez les individus qui veulent arriver à cette fin mais qui craignent de n'y pas parvenir. Nous résumerons ceci en disant que la société primitive se caractérise par la grande importance

⁵⁶ W.W. HILL, "The Agricultural and Hunting Methods of the Navaho Indians", *Yale University Publication in Anthropology*, No 18 (New-Haven – Yale University Press, 1938), p. 53.

qu'elle accorde à la magie. Car nous pouvons entendre le mot "magie" comme désignant un acte posé en vue d'atteindre une fin, - c'est-à-dire instrumental - mais seulement comme désignant un moyen qui n'atteint pas [77] effectivement cette fin. Cet acte exprime les façons de penser ou de sentir de celui qui l'accomplit, sans être nécessairement approprié à la fin recherchée. "La magie se fonde sur l'expérience spécifique d'états émotifs... au moyen desquels la vérité est révélée, non pas par raisonnement, mais par le jeu d'émotions sur l'organisme humain. La magie se fonde sur ce qu'on est convaincu que l'espérance ne saurait tromper ni le désir décevoir." ⁵⁷ Dans la société primitive on confond l'action technique et l'activité magique. L'acte qu'on pose prend la forme d'une petite pièce de théâtre ; c'est l'illustration de ce que l'on désire voir se réaliser.

On pourrait évidemment définir aussi ce qu'est la société primitive en décrivant la mentalité du primitif. Cette description serait en majeure partie la répétition de ce qui a été dit au cours des pages précédentes, sauf que dans ce cas-ci on mettrait l'accent sur ce qui caractérise l'activité mentale des membres du groupe, plutôt que sur les coutumes et sur les institutions. Chez ce primitif, les associations d'idées sont d'ordre personnel et émotif, plutôt qu'abstraitement catégoriques ou définies en tant que relation de cause à effet. "... Non seulement le primitif voit toute action comme une chose adaptée à sa fin principale et toute idée en relation avec sa fin, comme nous, nous les concevons, mais... il les associe en outre à d'autres conceptions, lesquelles sont souvent d'ordre religieux ou tout au moins symboliques. Par conséquent, il leur confère plus de signification que nous, nous estimons devoir leur en accorder." ⁵⁸ Une description assez semblable de ce genre de mentalité a été formulée à l'endroit de l'homme du Moyen Age. Elle s'applique aussi, selon nous, au membre de la société primitive.

Du point de vue de la causalité, le symbolisme nous apparaît comme une sorte de chemin de raccourci que prend la pensée. Au lieu de

⁵⁷ Bronislaw MALINOWSKI, "Magic Science and Religion" in *Science, Religion and Reality*, ed. Joseph NEEDHAM (New-York : Macmillan Co., 1925), p. 80.

⁵⁸ Franz BOAS, *The Mind of Primitive Man* (New-York : Macmillan Co., 1938), p. 226.

chercher la relation qui existe entre deux choses en suivant les détours obscurs de leurs rapports de causalité, la pensée fait un bond et découvre leur relation, non pas celle de cause à effet, mais celle de leur signification, leur rapport de finalité. Un tel lien semblera de prime abord de nature à convaincre pourvu, bien entendu, que ces deux choses possèdent en commun une caractéristique essentielle qu'il est possible de rattacher à quelque valeur d'ordre général... L'assimilation par symbole, fondée sur des qualités communes, présuppose que ces qualités sont essentielles aux choses. Des roses blanches et rouges s'épanouissent au milieu des épines. Par une association symbolique, cela fait immédiatement songer à des vierges et à des martyrs resplendissants de gloire au milieu de leurs persécuteurs.

[78]

L'assimilation se fait parce que les attributs sont de même nature : la beauté, la tendresse, la pureté, les couleurs des roses sont également celles des vierges ; leur couleur rouge est celle du sang des martyrs. Mais cette similitude n'aura de sens mystique que si le moyen terme qui rapproche les deux pôles de l'idée symbolique exprime une qualité essentielle qui leur est commune. Autrement dit, si la blancheur et la rougeur sont autre chose que des mots exprimant des dissemblances physiques fondées sur le nombre et si elles sont considérées en tant qu'essences et en tant que réalités. Le sauvage, l'enfant et le poète ne se les imaginent jamais autrement. ⁵⁹

La tendance à traiter la nature comme une personne, tendance qualifiée d'« animisme » et d'« anthropomorphisme » est une propriété de la pensée primitive. Ce contraste entre la manière d'envisager les moyens par rapport à la fin, particulière à l'homme urbain et la mentalité primitive a fait l'objet d'études spéciales. ⁶⁰

⁵⁹ J. HUIZINGA, *The Waning of the Middle Ages* (London : Arnold & Co., 1924), pp. 184-185. This symbolic kind of thinking is related to what Lévy-Bruhl called "participation" (see L. LEVY-BRUHL, *How Natives Think* (New-York : Alfred A. Knopf, 1925), esp. chap. ii.

⁶⁰ Hans KELSEN, "Causality and Retribution", *Philosophy of Science*, VIII, No 4 (October, 1941), 553-56 ; and KELSEN, *Society and Nature* (Chicago University of Chicago Press, 1944).

Jusqu'ici aucune mention n'a été faite de l'absence d'un comportement économique caractéristique d'une économie de marché dans la société primitive. Au sein de la société primitive idéale, la religion ou la famille lient les individus et l'esprit de lucre ne saurait donc y trouver place. Il n'existe ni argent ni rien qui serve de commun dénominateur pour évaluer les choses. La distribution des biens et des services se présente plutôt comme un aspect des relations conventionnelles et personnelles de statut sur lesquelles est bâtie la structure de la société. Les biens sont échangés à titre de bons procédés et aussi, la plupart du temps, parce que cet échange fait partie des cérémonies et des actes rituels. "En général, l'obligation de travailler, d'épargner et de dépenser n'est pas surtout dictée par l'évaluation rationnelle des avantages qu'on peut en retirer mais bien par le désir d'être socialement considéré en agissant de la sorte." ⁶¹

L'idée ébauchée ici prend un sens si l'on compare la société primitive à la cité moderne. Le monde vaste, compliqué, évoluant rapidement dans lequel vit le citoyen des villes et même l'habitant urbanisé des campagnes, est aux antipodes de la société primitive restreinte et repliée sur elle-même, dont les conceptions morales et religieuses sont bien intégrées et varient peu. Au [79] moment donné de l'histoire, tous les hommes vivaient dans ces petites sociétés primitives. Ils ont dû vivre de cette manière durant des milliers d'années ; la vie urbaine n'a surgi que très récemment, si l'on considère la longue histoire de l'humanité sur la terre, L'expansion très poussée d'un monde sécularisé et une évolution perpétuelle ne date que de quelques générations.

Les sociétés tribales qui existent encore à la lisière d'une civilisation en pleine expansion, sont de faibles vestiges des façons de vivre anciennes. Si on les considère une par une et par comparaison avec des sociétés dans lesquelles existe ou commence à exister l'instruction formelle et avec des sociétés industrialisées ou en voie d'industrialisation, nous verrons peut-être alors comment chacune d'elles s'est constitué certaines formes de vie sociale en rapport avec les circonstances spéciales où elle est placée. Chez les Esquimaux de la région polaire

⁶¹ Raymond FIRTH, *Primitive Economics of the New Zealand Maori*, (New-York : E. P. Dutton & Co., 1920), p. 484. See also FIRTH, *Primitive Polynesian Economy* (London : George Routledge & Sons, 1939), esp. chap. X, "Characteristics of a Primitive Economy".

où chaque petite famille était forcée de se déplacer dans cette inclémente région arctique, bien que les liens de parenté revêtissent une grande importance, il ne s'est jamais formé de clans ni de groupes familiaux très considérables. Les Haida sédentaires des Iles de la Reine Charlotte étaient partagés en deux groupes exogames de parents, dont chacun se composait de clans entre lesquels existait l'orgueil d'une rivalité saine et normale. Chez les Comanches, guerriers nomades, on attachait à l'esprit d'initiative et de débrouillardise individuelles plus d'importance que ne le faisaient les Zuni, Indiens sédentaires et étroitement solidaires les uns des autres. Dans l'Ouest Africain, où se constituèrent de grands États indigènes avec des chefs, des cours, des marchés, le régime de parenté a conservé sa force. Et nous trouvons en Chine l'exemple d'une vaste société à évolution lente, dont l'élite est instruite, et qui englobe une multitude de collectivités rurales de type primitif. Aux endroits où se sont élevées des villes, les gens des campagnes, dépendant de ces villes pour vivre, ont établi avec les citadins des relations sur les plans économique et politique, de même que des relations de statut, et, ce faisant, sont devenus ce genre d'habitant rural qu'on nomme les "paysans".⁶² Même dans les parties du monde les plus nouvelles, aux États-Unis, par exemple, nombre de villages et de petites villes ont peut-être autant de points de ressemblance avec la société primitive qu'avec la vie des villes.

Donc les diverses sociétés du globe ne se classent pas dans le même ordre selon qu'elles possèdent ou ne possèdent pas toutes les caractéristiques de type idéal de la société primitive. D'autre part, certaines de ces caractéristiques ont une tendance si marquée à se présenter en même temps que d'autres, que leurs interrelations ne sauraient compter parmi les variables interdépendantes. Certaines de ces interrelations sont tellement évidentes qu'elles ne présentent [80] assurément pas de problèmes. Le caractère restreint de la société primitive, de même que les relations suivies entre mêmes individus, ont certes à voir avec le caractère personnel qui prédomine dans les rapports sociaux. La rareté des outils secondaires et tertiaires et l'absence d'usine

⁶² Robert REDFIELD, "Introduction", in Horace MINER, *St. Denis: A French-Canadian Parish* (Chicago: University of Chicago press, 1940). [Texte disponible, dans Les Classiques des sciences sociales, dans la version française du livre sous le titre [Saint-Denis: un village québécois](#). Une traduction française de Edouard Barsamian et Jean-Charles Falardeau.]

pour les fabriquer ne favorisaient guère une division très complexe du travail. Plusieurs problèmes surgissent cependant quant à la question de savoir dans quelles circonstances certaines de ces caractéristiques ne se présentent pas simultanément et dans quelles circonstances on peut s'attendre à ce qu'elles évoluent dans le sens des caractéristiques opposées, en obligeant ou en n'obligeant pas les autres à se modifier aussi.

L'étude des différentes manières locales de fêter le saint protecteur du village chez certaines peuplades du Yucatan, fait voir qu'il existe en l'occurrence certaines interrelations.⁶³ Dans quatre collectivités, situées à distance plus ou moins grande des centres urbains susceptibles d'exercer sur elles une influence modificatrice, la fête illustre le rapport entre le village et le saint protecteur (ou vice-versa) qui se renouvelle chaque année. La fête comporte des cérémonies rituelles et culturelles. Une part considérable y est aussi faite aux jeux. Les principales activités de cette fête comportent une neuvaine, des danses populaires et un combat de taureau. Dans chacune de ces collectivités, un groupe d'hommes et de femmes prend charge, pour l'année courante, de l'organisation de la fête ; lorsque celle-ci en est à son point culminant, ce groupe passe ses fonctions à un autre groupe qui lui succédera. Dans toutes les collectivités étudiées, il a été constaté que cette institution n'a pas varié jusqu'à présent. On note certaines différences lorsque l'on compare les détails des cérémonies rituelles et les jeux, ainsi que l'organisation de cette fête, et lorsque l'on scrute le sens profond de ces actes et de cette institution. Alors on se rend compte qu'au lieu d'être un acte profondément sacré, accompli par le village en tant que collectivité composée de groupes familiaux étroitement reliés à l'ensemble des croyances religieuses et morales de la population, ces festivités deviennent avant tout pour quelques-uns, dans les centres les plus urbanisés, des occasions de se divertir, pour d'autres, des occasions de faire de l'argent, et cela sans grand rapport avec les conceptions morales ou religieuses.

Chez les sociétés les plus isolées et par ailleurs les plus primitives, qui ont fait l'objet d'études, l'organisation de ce festival est en étroites relations avec la structure sociale globale du groupe. Les chefs aux différents paliers de l'organisation du groupe, dont les fonctions sont à

⁶³ REDFIELD, *The Folk Culture of Yucatan*.

la fois d'ordre civil et religieux, mènent la fête. Ce sont les chefs, les hommes, qui tranchent les litiges et qui déclarent la guerre ; c'est eux aussi qui occupent les places d'honneur dans les cortèges religieux et qui officient aux cérémonies. La collectivité qui comprend [81] plusieurs tribus voisines, est divisée en cinq groupements, auxquels on appartient en vertu de la lignée paternelle. Quatre hommes choisis dans ces cinq groupements sont chargés à tour de rôle de conduire les prières et de préparer les mets du festin. La fête se tient dans le village-chef, au sanctuaire qui abrite la croix protectrice de la collectivité tout entière. Elle consiste principalement en actes solennels de religion : sacrifices, litanies, processions de statues, prosternations des fidèles. Un officiant spécial offre à la croix les présents rituels, en grandes pompes. Certains emblèmes de la divinité sont sortis du temple et montrés aux fidèles agenouillés, durant la cérémonie des offrandes. Dans l'atmosphère qui convient aux choses sacrées, l'auditoire assiste au transfert des responsabilités à ceux qui doivent diriger la fête. Tout d'abord, certains ornements rituels sont placés sur l'autel, puis après la récitation des prières et l'exécution d'une danse religieuse, sont remis à la vue de tous, par les détenteurs de la fonction sacrée pour cette année-là, à leurs successeurs.

Dans les villages moins isolés, la fête revêt une forme identique mais est moins bien intégrée à l'organisation sociale du groupe. Elle a un caractère moins sacré et laisse à l'individu plus d'initiative et plus de responsabilité. Ces modifications s'observent dans les autres collectivités étudiées, à mesure que l'on approche de la ville de Merida. Dans certains villages du littoral, la fête du saint patron est une entreprise commerciale, organisée par quelques citoyens de mentalité laïque. La neuvaine est conduite par quelques femmes qui ne reçoivent aucune aide des autorités municipales. Le combat de taureaux devient un spectacle commercialisé, car on engage des toréadors de profession pour l'occasion et l'on exige un prix d'entrée. Peu de gens assistent à la danse populaire. Le festival plaît surtout aux jeunes, qui y viennent pour danser des danses modernes et pour assister aux combats de taureaux. Il fournit aux commerçants l'occasion de réaliser des profits. Ce qui était une institution de la culture primitive est devenu une entreprise commerciale à laquelle les particuliers, comme tels, prennent part à des fins profanes.

La principale conclusion à tirer c'est que les collectivités les moins isolées et les plus hétérogènes de la péninsule du Yucatan sont plus sécularisées et plus individualistes. Elles se distinguent par une désorganisation de la culture. Il apparut en outre probable que, dans cette évolution qui se produit au Yucatan, il y avait une relation d'interdépendance entre ces caractères changeants notamment entre la désorganisation de la culture et la sécularisation. "Les gens cessent de croire parce qu'ils cessent de comprendre et ils cessent de comprendre parce qu'ils cessent d'accomplir des rites, qui symbolisent des représentations unanimement admises." ⁶⁴ Les nouveaux genres d'emplois et autres changements survenus par rapport à la division du travail, font que les gens sont incapables de prendre part aux anciens rites. N'y participant plus, ils cessent de croire aux valeurs que représentent ces rites. Toutefois, ce n'est là, bien entendu, qu'une explication partielle.

[82]

Cette conception de la société primitive a incité un petit groupe d'observateurs sur place à étudier la question de l'interdépendance ou de l'indépendance de ces caractéristiques de la société en cause. Il a été constaté que dans les solitudes du Yucatan, l'homogénéité du groupe, une interprétation particulière et "symboliste" de la nature, l'importance des liens familiaux, une culture très cohérente, le caractère sacré des sanctions comme des institutions, étaient naturellement fortement liés. Puis on a noté que chez certaines peuplades indiennes vivant sur ou près du lac Atitlan, au Guatemala, cet ensemble de caractères ne se retrouvent pas. ⁶⁵ Vu qu'apparemment ces groupements guatémalais n'évoluaient que lentement et qu'ils conservaient le vieux fonds de leur nature primitive, on en est arrivé à conclure qu'une "société stable peut être restreinte, inaltérée, homogène quant à ses croyances et à ses pratiques", avoir une culture locale bien organisée et, cependant, être une société dans laquelle "les rapports sont impersonnels, dont les institutions formelles dictent aux individus leurs actes, dont l'organisation familiale est faible, dont les activités sont purement profanes et où la conduite des individus est davantage motivée par la recherche de biens d'ordre économique ou d'autres intérêts per-

⁶⁴ Ibid., p. 364.

⁶⁵ Sol TAX, "Culture and Civilization in Guatemalan Societies", *Scientific Monthly*, XLVIII, (May, 1939), 467.

sonnels que par des convictions profondes, ou en vue du bien commun". Il a été signalé en outre que dans ces sociétés guatémalaises une conception primitive de l'univers, c'est-à-dire une tendance à considérer la nature sous un angle personnel, à prendre des "symboles" pour des réalités, et à établir des rapports "symboliques" plutôt que des rapports de causalité, marche de pair avec une tendance à conférer aux relations d'homme à homme un caractère impersonnel, commercial, purement profane, comme cela se passe dans la société urbaine. ⁶⁶

Ces observations nous conduisent à leur tour à étudier de nouveau les circonstances qui tendent à engendrer tel type de société ou tel aspect de cette société plutôt que d'autres. La désagrégation des institutions familiales, phénomène récent dans le monde occidental, est souvent attribuée à l'urbanisation et à l'industrialisation. Si, comme on l'a constaté dans les villages du Guatemala, des institutions familiales sont faibles aussi, il doit y avoir une autre cause à cet écroulement de la famille que l'avènement de l'industrie et l'expansion des villes, car ces Indiens guatémalais vivent à l'intérieur ou près de leurs fermes, s'adonnent à des travaux d'artisanat domestique et n'ont que peu ou pas de contacts avec la ville. On a aussi signalé que, dans le cas des collectivités guatémalaises, il s'est créé, - en partie avant la Conquête et en partie après, - un genre d'économie à but lucratif dont les produits s'écoulaient par des marchands ambulants, économie qui repose sur une forte division toute locale du travail, de [83] même qu'un système de lois qu'une élite imposait par la force et que cela pourrait bien être la cause de cette perte d'importance des institutions familiales et de l'affranchissement de l'individu, particulièrement en ce qui concerne le gagne-pain. ⁶⁷

Le caractère séculier de la vie dans ces villages sur les hauts plateaux de la région du lac Atitlan n'est pas aussi nettement défini que lorsqu'il s'agit d'un type de vie individualiste. Mais là-bas la vie revêt certainement un caractère séculier, la chose s'est produite sans l'influence d'une mobilité individuelle très grande, ni celle de la machine et de la science. Dans une étude bien connue de Max Weber, celui-ci a

⁶⁶ Sol TAX, "World View and Social Relations in Guatemala", *American Anthropologist*, XLIII, No 1 (new. ser.), (January-March, 1941), 27-42.

⁶⁷ REDFIELD, *The Folk Culture of Yucatan*, pp. 365-67.

démontré comment le mercantilisme capitaliste a pu, et, de fait, a progressé grâce à la piété des Puritains. ⁶⁸

Il semble donc que, dans certaines conditions, une société instruite et du moins partiellement urbanisée, peut être à la fois très mercantile et très sacrée, - témoins, les juifs, - tandis que dans d'autres conditions, un groupe de gens par ailleurs primitifs, peut devenir individualiste, mercantile et se séculariser peut-être. Ce qui est important, évidemment, c'est de déterminer quelles sont ces conditions limitatives.

⁶⁸ Max WEBER, *Protestant Ethics and the Spirit of Capitalism* cited in Kemper FULLERTON, "Calvinism and Capitalism", *Harvard Theological Review*, XXI, 163-95.

[84]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section III:
Société traditionnelle et société technologique

8

L'URBANISATION ⁶⁹

Hervé CARRIER

"Après la naissance des villes, les hommes devinrent
différents de ce qu'ils avaient été auparavant".

(Robert Redfield).

[Retour à la table des matières](#)

Siècle de la révolution industrielle, le XIXe fut tout autant celui de la grande révolution urbaine. Pour la première fois dans l'histoire se multiplient à un rythme rapide les agglomérations d'un million d'habitants : Londres, Tokyo (Edo), Paris, New-York, Vienne, Berlin, Chicago, Philadelphie, Calcutta, Buenos Aires. Jamais, sauf à Rome et à Constantinople, on n'avait connu pareils rassemblements humains. L'équilibre traditionnel des populations rurales et urbaines se renverse ; une proportion toujours croissante et bientôt une majorité des humains habiteront les villes.

⁶⁹ Hervé CARRIER, "Progrès de l'urbanisation dans le monde", *Revue de l'Action populaire*, 165, février 1963, 143-158. 14, rue d'Assas, Paris 6e.

La concentration dans les villes occidentales résulte d'une conjonction de facteurs divers. D'abord l'accroissement considérable des populations européennes entre 1800 et 1900, passant de 180 à 400 millions. Ces masses sont profondément sollicitées par les bouleversements économiques et techniques qui marquent tour à tour l'Angleterre, la France, puis les autres pays d'Europe ; les populations ouvrières se rassemblent autour des fabriques et des industries naissantes. C'est le début d'une vaste translation des populations rurales vers les centres manufacturiers. Le processus s'accroît à mesure que le capitalisme financier aura appris lui-même à se concentrer davantage et à créer des entreprises toujours plus vastes, plus désireuses de main-d'œuvre. Egalement à cette époque s'opèrent, en divers pays, la centralisation administrative, la concentration des réseaux impériaux, la création de moyens rapides de communication par eau, route et chemin de fer. Sur cette trame vont se dessiner de forts mouvements de populations vers les agglomérations nouvelles ; bientôt ce sera une véritable ruée des masses paysannes - souvent spoliées, appauvries, exploitées - vers les villes industrielles en croissance

"La concentration géographique n'est qu'un des traits extérieurs du nouveau régime industriel. Au-dedans s'opère une concentration plus profonde ; c'est celle [85] des entreprises, liées entre elles par la nécessité commune des approvisionnements et des débouchés ; c'est celle des capitaux, dont le rôle va grandissant à mesure que l'outillage se perfectionne et se complète. " 70

Au-delà des frontières européennes, les États-Unis se mettent en mouvement. En Afrique, au Proche-Orient et en Asie, tout un chapelet de villes "coloniales" surgissent au cours du XIXe siècle et au début du XXe : Singapour, Bangkok, Manille, Batavia... villes aujourd'hui immenses, n'étaient que bourgades vers 1800.

La fièvre d'urbanisation n'apporte pas que des avantages. A côté des immenses profits du capitalisme, des progrès de la technique, de l'enrichissement et de l'embellissement des grandes métropoles comme Londres, Paris, Bruxelles - véritables "capitales d'Empire", - il y a

70 Paul MANTOUX, *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, Genin, 1959 (1906), p. 250.

une contrepartie négative - l'entassement et la misère turbulente des masses. Ce sont les émeutes de Lyon, les révélations affreuses de Villermé sur les villes manufacturières du nord de la France. Birmingham et Manchester, villes-types de l'industrie anglaise, "n'étaient pas des communautés humaines mais de simples entassements d'homme" (Lewis Mumford). Pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle, des enquêtes sociales révéleront les conditions inhumaines des nouvelles populations urbaines, surtout en Angleterre et en France. Moralistes, prédicateurs et socialistes en souligneront les horreurs. Marx et Engels s'inscriront parmi les plus célèbres dénonciateurs de la démolition de ces foules urbaines, déracinées, exploitées et livrées à une profonde désintégration sociale ⁷¹. C'est l'époque où l'Eglise perd en Europe la classe ouvrière.

Sans dresser un bilan complet de l'urbanisation au siècle dernier, il convenait de rappeler et de retenir la connexion historique entre la révolution industrielle et la révolution urbaine.

⁷¹ Voir H. Rigaudias-Weiss, *Les enquêtes ouvrières en France entre 1830-1848*, Paris, Alcan, 1936 - Parmi les plus célèbres enquêtes de l'époque citons celle de L.-R. Villermé, "Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie" (1840), celle de J. Kay, "The moral and physical condition of the working classes employed in the cotton manufacture in Manchester" (1832) ; celles de E. Buret, "La misère des classes laborieuses en Angleterre et en France" (1840) ; W.C. Preston, "The bitter cry of outcast London" (1883) ; Ch. Booth, "Life and labour of the people of London", (1897) ; F. Engels, "La situation des classes laborieuses en Angleterre" (1845)

[86]

AMPLEUR DE L'URBANISATION ACTUELLE

Depuis une dizaine d'années, grâce surtout aux travaux des Nations Unies et aux recherches de quelques équipes internationales ⁷², on cerne assez bien l'extension de l'urbanisation vers le milieu du XXe siècle. Plusieurs méthodes permettent de mesurer le phénomène : la détermination des populations urbanisées par rapport aux populations totales ; la répartition de la population mondiale dans des villes de diverses dimensions ; la distribution des super-cités ⁷³.

Les populations urbanisées

Selon le critère des Nations Unies est considéré comme "urbain" celui qui réside dans une localité d'au moins 2,000 habitants. Actuellement, 20 nations sont urbanisées à plus de 50% ; 13 à plus de 60% et 5 à plus de 70%.

⁷² Mentionnons surtout les travaux de l'équipe de l'International Urban Research à l'Université de Californie : IUR, *The world's metropolitan areas*. Los Angeles, University of California Press, 1959. L'UNESCO a également organisé divers colloques internationaux pour étudier les problèmes de l'urbanisation en Asie, en Afrique, en Amérique latine : UNESCO, *Urbanization in Asia and the Far East*, Calcutta, 1960 ; UNESCO, *The social implications of industrialization and Urbanization (in Asia)*, Calcutta, 1956 ; UNESCO, *Social implications of industrialization and urbanization in Africa south of the Sahara*, London-Paris, 1956 ; pour l'Amérique latine voir le symposium récent : Ph. Hauser (en collaboration), *Urbanization in Latin America*, New-York, Columbia University Press, 1962.

⁷³ Pour la question des méthodes de recherche en sociologie urbaine voir J.-P. Gibbs, *Handbook of urban research methods*, New-York, London, Van Nostrand, 1961.

Voici quelques taux d'urbanisation typiques ⁷⁴ :

	%		%
Angleterre	80,8	Argentine	62,5
Allemagne de l'Ouest	71,1	Canada	61,6
États-Unis	64	Espagne	60,5
Belgique	62,7	France	55,9
		URSS	48 ⁷⁵

[87]

Plusieurs nations admettent aujourd'hui que la majorité de leurs citoyens sont des "urbains", avec toutes les conséquences politiques, sociales ou culturelles que chaque pays attache à cette situation toute nouvelle dans son histoire.

Les villes de plus d'un million d'habitants

En 1960, il existait 99 localités ⁷⁶ de plus d'un million d'habitants, ainsi distribuées par secteurs géographiques.

⁷⁴ Ces chiffres sont tirés, sauf pour l'URSS, de l'Annuaire *démographique des Nations-Unies* (1955, tableau 7) et selon le critère de la "Commune de 2,000 habitants". Ce critère, remarquons-le, est très imparfait ; certains pays considèrent comme centre urbain celui qui a une population de 300 hab. (Islande), de 2,500 hab. (États-Unis), de 5,000 hab. (Belgique) ou même de 30,000 hab. (Japon). D'autres pays n'ont pas de critères numériques fixes.

⁷⁵ Selon l'*Annuaire statistique de la Russie*, cité dans la presse occidentale. On ignore quel critère a été retenu pour établir ce taux d'urbanisation.

⁷⁶ Le terme localité s'entend ici dans le sens large d'agglomération urbaine. La plupart des statistiques internationales que nous présentons dans cet article sont élaborées à partir de la documentation détaillée publiée en 1961 dans

Amérique du Nord	23	Extrême-Orient	36
Amérique latine	9	Proche-Orient	4
Europe occidentale	17	Océanie	2
Europe de l'Est	4	Afrique du Sud	1
Union Soviétique	3		

(Source : Annuaire démographique des Nations Unies 1960).

Sur ces 99 agglomérations, 36 dépassent 2 millions d'habitants ; et 19 dépassent 3 millions, ainsi réparties :

- huit en Amérique : New-York, Los Angeles, Chicago, Philadelphie, Détroit, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Sao Paulo ;
- six en Asie : Tokyo, Tien-Tsin, Shanghai, Pékin, Bombay, Calcutta ;
- cinq en Europe : Londres, Paris, Berlin (Ouest et Est ensemble), Moscou, Leningrad.

l'Annuaire démographique des Nations-Unies (1960) ; voir surtout les tables 7 et 8, pp. 285-348 et 349-371. Nous nous contenterons par la suite de citer cette référence en abrégé . *Ann. démogr. des NU* 1960.

Treize super-cités ont 4 millions d'habitants ou plus :

	(en millions)		(en millions)
New-York	10,6	Moscou *	5,0
Tokyo	9,5	Bombay *	4,9
Londres	8,2	Paris	4,8
Shanghai *	6,9	Buenos-Aires	4,6
Los Angeles	6,7	Philadelphie	4,3
Chicago	6,2	Pékin *	4,0
Calcutta	5,9		

* Ville seulement, sans l'agglomération
(Source : Ann. démogr. des NU 1960)

[88]

Les cités de 20,000 et de 100,000 habitants

Il ne suffit pas de signaler les concentrations gigantesques ; il faut estimer les taux de concentration dans les pays les plus urbanisés. Les sociologues emploient aujourd'hui deux points de comparaison : le pourcentage des populations nationales vivant dans des localités de 20,000 et de 100,000 habitants. Voici d'abord la répartition selon les continents.

1. Pourcentage des populations du globe vivant dans des localités

	de 20,000 h. et plus	de 100,000 h. et plus
Ensemble du globe	21	13
Océanie	47	41
Amérique du Nord (USA & Canada)	42	29
Europe (sauf l'URSS)	35	21
URSS	31	18
Amérique du Sud	26	18
Amérique Centrale (avec les Caraïbes)	21	12
Asie (sans l'URSS)	13	8
Afrique	9	5

(Source : K. DAVIS, in *Am. Journal Sociol.* 60 (1955) 429 sq.).

Examinons maintenant, au niveau national, la répartition des populations dans les villes de plus de 100,000 habitants. Cet unique critère facilite l'analyse et est le plus communément retenu dans les études internationales ⁷⁷. En 1960, dans une vingtaine de pays, 25% au moins de la population réside dans des agglomérations de 100,000 habitants ou plus. Le tableau II (p. suiv.) les présente selon l'ordre décroissant de leur taux de concentration.

Il y aurait présentement dans le monde environ 1,050 zones urbaines de 100,000 habitants ; l'examen des recensements nationaux depuis 1920 révèle une multiplication constante de ces localités. Certaines estimations laissent entrevoir que, vers la fin du siècle, le quart de

⁷⁷ Voir IUR, *The world's metropolitan areas*, Los Angeles, Univ. of California, 1959, pp. 25-27.

la population mondiale sera concentré dans des villes de 100,000 habitants ou plus. Dans l'hypothèse d'une progression constante de ce processus, la proportion serait de l'ordre de 50% vers le milieu du XXI^e siècle ⁷⁸.

Ces données ont une signification sociale évidente : certaines nations sont devenues aujourd'hui presque entièrement urbanisées. Des sociologues désignent [89] par "société urbanisée" celle qui compte au moins le tiers de sa population dans des localités de 100,000 habitants ou plus. Sept ou huit nations correspondent actuellement à cette définition : l'Australie, l'Angleterre, le Japon, l'Argentine, l'Ecosse, Israël, le Danemark.

Les rythmes de la concentration urbaine ne sont ni comparables ni simultanés dans les divers pays. Les nations en voie de développement sont entrées plus tard dans ce processus, mais ont un rythme actuel relativement plus élevé. L'Egypte et le Mexique, par exemple, abordent ce processus vers 1920. En 1937, l'Egypte avait seulement 3 villes de 100,000 habitants ou plus ; aujourd'hui elle en a 12,

II. Pays ayant 25% de la Population concentrée dans des localités de 100, 000 h. et plus.

Pays	% de la population nationale	Nombre de localités de 100,000 h. et plus
Australie	57,4	8
Royaume-Uni	51,0	40
Japon	41,2	115
Argentine	39,5	20
Ecosse	36,9	4
Israël	34,3	3
Danemark	34,2	3
Liban	33,2	2
Pays-Bas	33,1	14
Autriche	32,9	4
Uruguay	32,6	1

⁷⁸ Voir K. Davis, "The origin and growth of urbanism in the World", *American Journal of Sociology*, 60 (1955) 429-437.

Pays	% de la population nationale	Nombre de localités de 100,000 h. et plus
Nouvelle-Zélande	32,2	3
Venezuela	31,7	5
Irlande du Nord	31,1	1
Allemagne Fédérale	30,7	51
Chili	30,1	4
USA	29,5	107
Syrie	28,9	4
Colombie	28,6	13
Espagne	26,6	26
Union Sud Africaine	25,4	11
Points de comparaison :		
Italie	23,9	31
URSS	23,5	148
Canada	22,8	11
France	16,8	24
Belgique	10,5	5
Inde	8,6	97
Chine continentale	8,3	102

(Source : Ann. démogr. des NU 1960).

[90]

concentrant 22% de sa population totale. Le Mexique avait 4 villes de 100,000 habitants en 1940, et 18 aujourd'hui concentrant 20% de sa population. Pour l'Inde, le nombre de ces villes a triplé depuis 1921 et le phénomène est surtout notable depuis 1941 ; aujourd'hui elle en a 97. En 1926, l'URSS comptait seulement 31 localités de 100,000 habitants, avec 6,5% de sa population ; aujourd'hui elle en dénombre 148 avec 23,5% de sa population nationale ; par ailleurs, l'URSS a triplé le nombre de ses villes de 20,000 habitants ou plus : 782 en 1959 contre 226 en 1926 ; ce qui représente 35% de sa population actuelle, contre 12% à peine en 1926 ⁷⁹.

Les analyses et les mesures qui précèdent vont toutes dans le même sens ; elles accusent un mouvement universel de concentration urbaine aux dépens des populations rurales. Ce phénomène se produit

⁷⁹ Ann. démogr. des NU 1960, table 8, p. 360.

selon certains modes typiques ; dispersion des agglomérations dans l'espace national, prolifération des banlieues, conurbation ou fusion des villes. Il faut aussi souligner la création de villes nouvelles ainsi que l'effort caractéristique de planification et de rénovation urbaines.

Étalement des espaces urbains

Dans la plupart des pays industrialisés, la concentration urbaine s'est réalisée en deux phases successives : d'abord une forte attraction vers les centres urbains puis un débordement des populations sur les pourtours semi-ruraux. Les vieilles villes étaient autrefois circonscrites par la limite précise d'une enceinte ; et si la population s'accroissait, on élargissait la couronne des murailles autour de la cité. Aujourd'hui la frange qui borde les grandes agglomérations reste floue et toujours mouvante. La ville moderne annexe peu à peu, par avances concentriques, une proportion toujours plus vaste du territoire national.

À Londres, en 1861, on pouvait déjà se rendre compte que l'anneau extérieur de la ville, l'*outer ring*, croissait à un rythme supérieur au centre de la city. Le même phénomène fut mis en évidence par Thompson ⁸⁰ aux États-Unis ; dans son étude sur 44 zones métropolitaines, il trouva qu'entre 1930 et 1940 l'accroissement démographique des zones semi-rurales autour des grandes villes était trois fois supérieur à celui des zones suburbaines immédiatement contiguës au centre de ces cités. Ce processus de "dispersion métropolitaine" est très notable à Rome, entre 1951 et 1959, tous les quartiers du centre (*rioini*) ont enregistré une nette diminution de population ; les quartiers mitoyens entre le centre et la périphérie (quartier) présentent une situation intermédiaire : les deux-tiers de ces 18 quartiers ont vu leur population augmenter, l'autre tiers est en diminution ; quant aux onze quartiers de la périphérie (*suburbi*), ils sont tous en net progrès démographique.

[91]

⁸⁰ W. S. Thompson, *The growth of metropolitan districts in the United States 1900-1940*. Washington, Government Printing Office, 1948.

La même tendance à l'étalement se constate pour l'agglomération parisienne. De 1830 à 1960, la population de l'ensemble parisien est passée de 1 à 7 millions environ. L'éclatement dans l'espace est encore plus spectaculaire : la surface de l'agglomération parisienne s'est multipliée par 15 ; elle s'étend aujourd'hui sur 3 départements et absorbe plus de 200 communes ⁸¹. On distingue autour de la ville quatre limites de plus en plus vastes : l'agglomération restreinte (6,5 millions d'habitants) ; l'agglomération étendue (7,25 millions) ; le complexe résidentiel (7,5 millions) ; et au-delà une vaste zone de peuplement industriel.

Ces quelques exemples illustrent clairement l'effet de capillarité qui se produit aujourd'hui à la périphérie des grandes cités. Le phénomène ne se réduit pas cependant à une simple addition ou à une juxtaposition sur le pourtour toujours incertain des agglomérations. L'un des aspects les plus frappants de la "dispersion métropolitaine" est le bourgeonnement des banlieues nouvelles sur l'hinterland autrefois rural des villes.

Prolifération des banlieues

Autour des villes traditionnelles, de nouveaux bourgs se constituaient souvent en bordure des murailles ; c'étaient des faubourgs (foris-burgus). Ces quartiers finissaient par être englobés dans l'enceinte élargie de la cité. Aujourd'hui les villes ne croissent plus par simple adjonction de faubourgs nouveaux ; loin du centre souvent surgissent des banlieues périphériques qui se greffent cependant à la vie économique et sociale de l'agglomération-mère. On les appelle des villes satellites, des villes-champignons, des villes-dortoirs, pour souligner leur stricte connexion avec le centre, en même temps que leurs fonctions semi-autonomes.

Aux États-Unis, en 1950, 21,6% de la population urbaine du pays vivait dans ces zones de banlieues ; un lien étroit existe entre l'expan-

⁸¹ INSEE, Délimitation de l'agglomération parisienne, Paris, 1959, p. 3.

sion des banlieues et la multiplication des moyens de transports, surtout des automobiles ⁸².

Les banlieues de grandes villes ont des fonctions sélectives ; leur population tranche assez nettement sur celle du centre. Les banlieues attirent généralement des familles plus jeunes, aux enfants plus nombreux et qui possèdent le plus souvent un moyen de transport. D'autre part, la standardisation des constructions et l'uniformité relative des loyers opèrent une sélection socio-économique qui tend à regrouper dans des banlieues identiques des résidents à revenus similaires.

[92]

Selon certains planificateurs, ces quartiers devraient décentraliser les villes et permettre de les décongestionner. De fait, ces quartiers-satellites ont pu soustraire une fraction de leur population aux centres urbains ; mais, tout compte fait, ils n'ont décentralisé qu'une part limitée des fonctions urbaines. Sans doute, le résident de banlieue trouvera près de chez lui les commerces et les services qui satisfont à ses nécessités quotidiennes ; mais pour les services plus recherchés, pour les achats plus importants, pour consulter tous les experts et les spécialistes de la vie moderne, c'est "en ville" qu'il se rendra. C'est également en ville qu'il partira travailler chaque matin, que ses enfants plus âgés fréquenteront l'école qualifiée, le collège ou l'université. Au lieu d'alléger les activités au cœur de l'agglomération, les banlieues et les cités-satellites ont plutôt contribué à les intensifier à l'extrême.

De nouveaux rythmes urbains se créent ; les résidents de la périphérie font soir et matin la navette entre leur domicile et leur lieu de travail. A Paris, on a estimé à plus d'un million les personnes qui, en 1960, transitaient quotidiennement entre Paris et la banlieue ⁸³. Ces migrations alternantes donnent une idée de l'étroite symbiose qui unit une ville à ses banlieues-satellites. Chaque jour ouvrable, un flot hu-

⁸² Les Américains consacrent 9% de leurs revenus aux transports automobiles ; ce chiffre représente une augmentation de 50% par rapport à 1930. En 1951, on estimait que 66,5% des familles américaines possédaient une voiture ; cf. *Habitation, Construction et Planification* (Nations-Unies) nn. 12-13 (1959), p. 196.

⁸³ Voir l'étude de Jean Hallaire, "Migrations alternantes des travailleurs dans l'agglomération parisienne", *Revue de l'Action populaire*, 155 (1962), 199-212.

main se déverse sur les villes et regagne le soir les banlieues-dortoirs. Certains quartiers du centre se sont peu à peu transformés en villes-diurnes, grouillantes d'activité durant le jour et désertes la nuit. Dans un seul gratte-ciel de New-York, celui de la Pan American, 25,000 employés se trouvent réunis chaque matin, - une ville dans la ville -, et ce point de concentration extrême est desservi quotidiennement par les 400 trains qui se croisent dans le sous-sol de l'édifice.

La conurbation

Toute ville industrielle de quelque importance tend aujourd'hui à créer autour d'elle une zone d'attraction de plus en plus large. L'expansion des périphéries est souvent telle que les agglomérations finissent par se rejoindre et fusionner entre elles. On a appelé ce phénomène la conurbation ⁸⁴. Le processus est particulièrement observable en Angleterre, aux États-Unis et au Japon.

En Angleterre, une immense région de conurbation s'est formée autour de la chaîne pennine. Cet ensemble urbain englobe six villes importantes, Manchester, Liverpool, Birmingham, Sheffield, Leeds, Bradford, lesquelles fusionnent à leur tour une dizaine d'autres villes de 100,000 habitants ou plus. L'ensemble de la [93] population ainsi agglomérée atteint 8,25 millions. Même phénomène autour du "Grand Londres" qui incorpore dans une immense zone non urbaine non moins de 16 villes périphériques, chacune dépassant les 100,000 habitants ⁸⁵.

Osaka, capitale du Japon central, est une ville géante (3 millions) qui forme depuis Kobé jusqu'à Sakai une conurbation de 7,5 millions d'habitants. La population de cet ensemble urbain sera de 12 millions en 1970. La zone métropolitaine de Tokyo-Yokohama s'étend à une

⁸⁴ Nous employons le terme conurbation au sens générique de fusion des villes ; certains recensements nationaux (v.g. l'Angleterre) donnent un sens technique plus restreint que nous n'envisageons pas ici ; cf. Gibbs, *op. cit.* 47-52.

⁸⁵ Pour avoir une idée de la complexité des problèmes que présente la planification du "Grand Londres", voir : W.A. Robson, "The megalopolis of London", *New Society*, I (29 nov. 1962), 12-14.

trentaine de municipalités et à une vingtaine de villes ; la population de cette immense conurbation est de 13,8 millions et elle occupe 2.801 km² ⁸⁶.

En Europe continentale, le phénomène est moins marqué ; encore que le processus ait été nettement observé dans des régions industrielles comme Turin, Milan, Paris, Lyon, Lille-Roubaux-Tourcoing. Certains se demandent même si l'on n'assiste pas à la lente formation d'une zone de conurbation internationale qui finirait par souder ensemble un tissu d'agglomérations qui s'étendraient de Paris à Bruxelles et jusqu'à Amsterdam et Cologne.

Le cas le plus spectaculaire est celui de la Mégalopolis américaine qui depuis Boston au nord s'étend jusqu'à Washington au sud ; un espace urbanisé d'environ 1.000 km de long sur 80 à 150 km de large. Ce phénomène absolument unique, - du moins au stade actuel de l'urbanisation mondiale, - a été étudié avec soin par l'économiste français Jean Gottman ⁸⁷. Rien de plus impressionnant que de survoler en avion cette super-agglomération qui recouvre, le long du littoral Atlantique des États-Unis, un espace équivalent à la distance Paris-Rome, ou à la longueur de toute l'Italie.

La première vérification statistique de ce phénomène fut possible au lendemain du recensement de 1950 ; déjà on dénombrait dans cette vaste zone de conurbation plus de 30 millions d'habitants. Au dernier congrès mondial de sociologie à Washington (septembre 1962), on présenta aux congressistes un film qui illustre parfaitement le rôle dominant de cette agglomération géante, dans l'industrie, le commerce, la finance et les transports aux États-Unis. Certains planificateurs urbains se demandent même si ce n'est pas à cette échelle qu'il faudra planifier demain les réseaux industriels, les systèmes routiers, les transports et les services communs. Quelques sociologues américains se sont déjà mis à la tâche pour entrevoir le terme de l'évolution en cours. Une étude récente [94] n'hésitait pas à prédire que 90% de la population américaine pourrait, en un avenir prévisible, être concentrée dans des super-métropoles de 25 à 30 millions d'habitants. Une ville de 50 millions d'habitants ne serait pas impensable vers l'an 2000 ; l'approvisionnement en eau potable semble être l'obstacle ma-

⁸⁶ *Ann. démogr. des NU* 1960.

⁸⁷ Jean Gottman, *Megalopolis*, New York, Twentieth Century Fund, 1961.

jeur à surmonter avant de rendre possibles d'aussi gigantesques rassemblements de citoyens.

La création de villes neuves

L'urbanisation actuelle présente un autre trait typique : elle est volontaire ou planifiée. Certains pays tentent d'infléchir la croissance urbaine par la création de villes ou de banlieues entièrement neuves, ou par l'implantation de quartiers "directionnels". L'audacieuse création de Brasilia symbolise parfaitement cette tendance nouvelle.

Les Soviétiques rapportent qu'au Kazakhstan, en pleine steppe, plus de 600 "cités ouvrières" ont été créées là où huit ans auparavant il n'y avait pas une ville ⁸⁸. En Israël, une quinzaine de cités ont surgi en l'espace de 50 ans. On pourrait également énumérer toutes les villes minières, les villes du pétrole, les villes atomiques, les villes militaires qui ont surgi nombreuses sur tous les continents surtout depuis la dernière guerre. Le Canada édifie actuellement des villes très modernes dans la région arctique du pays, telles Frobisher-Bay et Inuvik ; la "ville polaire" d'Inuvik, construite sur le pergélisol, repose sur des pilotis solidifiés par le gel ; elle possède ses écoles, ses églises, son hôpital, sa centrale électrique, une station émettrice, des commerces et des services nombreux.

Quand les urbanistes parlent des villes nouvelles, c'est surtout à l'expérience anglaise qu'ils songent. Les New Towns anglaises ont suscité toute une littérature ⁸⁹. Depuis 1945, 15 villes nouvelles ont été aménagées en vue de décongestionner Londres, dont l'extrême vulnérabilité avait été tragiquement démontrée à la suite des bombardements aériens. Ces réalisations s'inspirent de l'idéal des grands urbanistes anglais, comme Patrick Geddes, Ebenezer Howard, promoteurs des cités-jardins (*Garden-cities, green-belt cities*). Ce programme de construction s'insère dans une politique nationale de planifica-

⁸⁸ *Études soviétiques*, 167 (février 1962), 24-27.

⁸⁹ La meilleure source de renseignement sur cette expérience est la revue *Town and Country Planning* (28 King Street, Convent Garden, WC2, London) ; le numéro de janvier de chaque année présente les derniers renseignements sur les "new towns".

tion des villes ; un ministère spécial a été créé à cet effet (Ministry of Country and Town Planning). Une loi (New Towns Act 1946) habilite le ministre à choisir le site des villes à construire, et à constituer les organismes régionaux destinés à réaliser les projets. Ces villes ont pour originalité de ne pas être des cités-satellites liées [95] fonctionnellement aux grands centres, mais d'être autonomes économiquement et industriellement. Dans ces villes, la construction de zones résidentielles s'est accompagnée d'un effort parallèle pour y implanter des industries, des sources d'emplois et tous services scolaires, religieux, culturels, sanitaires, requis pour une ville autonome.

Les Russes, pour leur part, semblent avoir mis au point des critères et des normes pratiques pour une planification rationnelle des cités nouvelles. Le développement harmonieux d'une ville exigerait une répartition des investissements qui serait de l'ordre suivant : 50 à 55% pour l'habitation, 20 à 23% pour la culture et les services communs, 23 à 25% pour les fonctions d'utilité publique ; mais ces normes, seraient souvent mésestimées en pratique. Par exemple, le plan élaboré pour Volgograd en 1959 destinait 92,5% des investissements de capitaux à l'habitation, mais à peine 8,5% allaient aux services publics et à l'aménagement des terrains, et 9% à des fins culturelles ⁹⁰.

Des expériences hardies de planification urbaine se poursuivent aussi en certains pays neufs ; tel le travail remarquable accompli par le Fomento et son "Planning Board" à Porto Rico. Des programmes précis - dont une partie est déjà réalisée - sont destinés à créer dans l'île trois vastes régions plus ou moins auto-suffisantes économiquement, et gravitant autour des trois villes principales du pays. Les bureaux de planification urbaine sont fort influencés par les théories les plus récentes du développement communautaire aux États-Unis. Selon les normes prévues, on a déjà édifié plusieurs communautés urbaines de 900 unités familiales, sur des sites de 90 acres dont 14 sont obligatoirement réservées aux services d'utilité commune ⁹¹.

⁹⁰ B. Svetlichnyi, "Some problems of the long-range development of cities" (*Voprosy Ekonomiki*, 1962, no 3) in *Soviet Sociology*, I (Summer 1962) 58-66.

⁹¹ Ces nouveaux types de développements urbains sont étudiés dans *Technical Bulletin de l'Urban Land Institute* (Washington, DC) ; voir le numéro 40 de janvier 1961.

Au chapitre de l'urbanisation volontaire, il faut également signaler la création de quartiers "directionnels" au sein des grandes villes. Par la construction de vastes édifices consacrés au commerce et aux affaires, on provoque volontairement au cœur des villes un processus de revalorisation des quartiers vieilliss et détériorés ; ou encore, l'on crée de nouveaux quartiers périphériques destinés à polariser la croissance des cités. Déjà Le Corbusier, dans son projet sur le Paris de demain (publié après la première guerre), proposait de construire au centre de la ville 24 gratte-ciel de 60 étages chacun et un réseau de rues à trois paliers pour véhicules circulant à différentes vitesses. Des projets à peine moins audacieux sont aujourd'hui en cours de réalisation.

[96]

Au cœur de New York, on construit d'immenses gratte-ciel qui transforment à vue d'œil les grandes avenues du secteur central (le Central Business District) où 3,300,000 personnes pénètrent chaque jour. En Italie, Milan s'efforce de déplacer son centre commercial et financier en créant un quartier de gratte-ciel à distance de la zone centrale actuelle. Rome a imaginé et réalisé le nouveau quartier de PEUR (qui devait momentanément abriter l'Exposition Universelle de Rome 1940) pour attirer la population romaine vers la mer.

En France, tout en procédant à la création de quartiers neufs en plein centre des villes, comme le nouveau complexe de Montparnasse, on s'oriente vers la création de "cités-parallèles", tels les projets en cours de réalisation pour les régions de Paris (Rond-Point de la Défense), de Lyon (La Duchère), de Toulouse (Le Mirail). Il ne s'agit pas de villes-dortoirs construites aux portes des grands contres, mais de complexes urbains relativement autonomes, quoique reliés par communication rapide avec l'agglomération voisine. Le Mirail sera édifié à 4 km de Toulouse et comprendra 25,000 logements sur une superficie de 800 hectares. De façon générale, l'urbanisme français se caractérise par la planification obligatoire des villes de 10,000 habitants ou plus, par la rénovation méthodique des vieux quartiers, par la construction des grands ensembles immobiliers dans les quartiers neufs ⁹².

⁹² Voir P. Rossillion, *Les plans d'urbanisme communaux et intercommunaux*, Paris, Berger, Levraut, 1960 ; également L. de Quirielle, *Les nouveaux ensembles immobiliers*, Paris, Berger-Levrault, 1960.

Conjointement à ces initiatives de renouvellement urbain, un effort parallèle est mené pour résoudre le problème de l'habitation populaire. Sans entrer dans ce problème particulier, mentionnons que les programmes d'habitations populaires ont connu, en Italie, en France et dans les pays scandinaves, un succès tout particulier, compte tenu des critiques inévitables en ce domaine.

Ces notations rapides donnent une idée de l'effort immense fourni en plusieurs pays pour diriger ou pour contrôler l'expansion des villes. Mais l'urbanisation volontaire et planifiée reste relativement circonscrite ; trop d'improvisation, trop d'implantations injustifiables, socialement et économiquement, échappent encore à l'aménagement rationnel de la cité.

Le spontané, l'irrationnel, l'incontrôlable

À côté des développements prodigieux et bien réglés de l'urbanisation contemporaine, un lourd passif continue à peser sur les formes de la vie urbaine. Des villes pourtant modernes et puissantes, n'ont pas réussi encore à prévenir les excroissances irrationnelles à leur périphérie, ou à assainir les zones pathologiques qui déshonorent leur centre même. Aux abords parfois d'une grande cité, [97] surgiront du soir au matin des rangées de baraques occupées par des migrants en quête de travail ou attirés par le mirage de la ville. Ces "citadins abusifs", comme on les appelle à Rome, une fois déracinés de leur pays d'origine n'y retournent plus. Ils ont "émigré" vers la ville pour le mieux comme pour le pire. La situation est encore à demi tolérable quand l'offre d'emploi correspond à peu près au flot des nouveaux-venus ⁹³. Mais dans les pays neufs surtout, il n'y a souvent aucune proportion entre cet afflux des ruraux et l'offre très limitée d'emplois. Ainsi se gonfle à l'extrême une population urbaine sous-employée, vivant à la périphérie des villes dans des conditions infra-humaines, sans services sanitaires, souvent sans électricité, ni eau courante.

⁹³ Remarquons toutefois les déséquilibres économiques qui seront provoqués par une fuite massive des agriculteurs vers la ville ; selon une étude de l'INSEE, le tiers des jeunes agriculteurs français qui avaient 25 à 34 ans en 1954 ont aujourd'hui quitté la terre.

Le problème est particulièrement aigu en Afrique et encore plus en Amérique latine. Par dizaines et parfois par centaines de milliers se concentrent les migrants ruraux sur le pourtour des villes ; ils y vivent dans de redoutables conditions d'insalubrité, de promiscuité, et de misère. Le journal naïf et réaliste de cette pauvre chiffonnière de la favelle Canindé à Sao Paulo fait sentir le drame familial et personnel de ces populations parasites ⁹⁴. Ces zones inhumaines révèlent un déséquilibre économique plus profond, affectant non seulement les villes mais l'ensemble de ces pays. L'extension urbaine reste souvent artificielle ; elle ne correspond à aucun développement industriel. On l'a appelée une fausse urbanisation.

En Amérique latine surtout, la population augmente à un rythme galopant : le taux d'accroissement y est de 2,4% par année (en Afrique il est de 1,9% ; en Asie de 1,8%) ; mais, estime-t-on, la population des villes latino-américaines croît à un rythme double, soit à environ 5% par an. En Amérique latine, sur une population totale de 200 millions il y aurait 40 millions d'habitants massés dans des zones délabrées, favelles, bidons-villes. Environ une dizaine de villes dépassent aujourd'hui le million d'habitants.

Au Brésil, entre 1940 et 1950 la population des villes de 5,000 habitants ou plus a augmenté de 43,6% ; et environ 60% de cet accroissement provient des migrations internes. On rencontre des situations analogues au Mexique, au Venezuela, au Pérou, au Chili. Des études précises sur ces problèmes font encore défaut, mais on semble ici devant un phénomène général. Aux alentours de 1950, [98] 61% de la population urbaine d'Amérique latine était concentrée en des villes de 100,000 habitants ou plus ⁹⁵. En Argentine, Buenos Aires, à elle seule, réunit 44,2% de la population urbaine totale ; Santiago comprend 47,6% de tous les citoyens chiliens. Caracas, Mexico, Quito, La Paz,

⁹⁴ Ce livre-scandale a suscité de vives réactions et polémiques. Il est écrit par une Noire brésilienne, célibataire et mère de plusieurs enfants ; elle vivait dans une "favelle", lieu de débarras ou dépotoir de la ville. Voir Carolina Maria de Jésus, *Le Dépotoir* (traduction française de Violante do Canto), Paris, Stock, 1960.

⁹⁵ Nous tirons la plupart de ces chiffres sur l'Amérique latine de l'étude publiée par J. Dorselaer et A. Gregory, *La urbanizacion en America latina*, Fribourg, Feres et Bruxelles, CRSR, 1962, 2 vol. ; cf. Ph. Hauser (ed), *Urbanization in Latin America*, New York, Columbia University Press, 1962.

Lima concentrent plus de 25% des populations urbaines des pays concernés. À titre de comparaison, pour Washington la proportion est de 1,6%, et pour Londres de 9,2%.

Ces problèmes suscitent depuis quelques années l'intérêt des chercheurs en plusieurs pays, et il faut espérer qu'avant longtemps l'on aboutisse à une véritable sociologie des villes du tiers-monde... Mais ces recherches sont difficiles. recensements déficients, manque de cartes adéquates, instabilité des populations urbaines, susceptibilités légitimes des administrations peu soucieuses d'étaler les misères de leurs ressortissants. Cependant - on a toute raison de le croire - l'absence de documentation précise sur le sort véritable des villes du tiers-monde contribue à entretenir une ignorance et une inertie désastreuse pour le développement de ces régions ⁹⁶.

L'urbanisation irrationnelle n'est pas le lot des seuls pays en expansion rapide ; partout à travers le monde l'extension et le vieillissement des villes posent aux planificateurs et aux législateurs des problèmes apparemment insolubles. De vieilles villes-d'Europe, des villes plus récentes d'Amérique semblent impuissantes à enrayer les excroissances indésirables ou à se débarrasser de leurs taudis inhumains. Rome, Paris, Londres, New York possèdent encore une carte de quartiers à démolir parce qu'anti-sociaux et anti-hygiéniques. Malgré tous les programmes de rénovation méthodique, une portion notable des populations continue à vivre dans des conditions misérables. Même Washington, qui dispose pourtant de tous les moyens de l'État fédéral, ne réussit pas à faire disparaître de la capitale ces zones de détérioration ou d'installations précaires. Les propriétaires de taudis ne peuvent, au nom de la loi, être forcés à les abattre ; le "libéralisme urbain" est ténace.

Une carence plus grave encore existe ; l'anarchie administrative qui préside au gouvernement des nouvelles agglomérations citadines. L'homme du XXe siècle n'a pas appris à gouverner et à gérer les immenses ensembles urbains, amorphes et sans statut juridique, qui de plus en plus recouvrent les territoires [99] nationaux. Les États conti-

⁹⁶ Sur les problèmes particuliers que pose l'expansion urbaine dans les pays neufs, voir P. George, "Matériaux et réflexions pour une politique urbaine rationnelle dans les pays en cours de développement", *Tiers-Monde*, 3 (juil.-sept. 1962), 337-359.

nent à croire que l'unité administrative locale demeure la commune, la ville, la cité, bien délimitées ; or ces cadres ne correspondent plus à l'unité sociologique réelle qu'est l'agglomération. Les gouvernements centraux hésitent à confier trop de pouvoirs aux villes de peur de voir des États se constituer dans l'État. Songeons au poids politique de Paris, de Londres, de Tokyo. D'autre part, les villes assistent à l'invasion chaotique de leur hinterland et sont impuissantes, faute de pouvoirs efficaces, à contrôler ces implantations improvisées et souvent irréparables. "Une des raisons majeures de la crise du gouvernement local dans une société industrielle est que l'unité du peuplement n'y est pas le village ou même la ville, mais l'agglomération... Il est certain que l'agglomération pose de graves problèmes de civilisation ; elle pourrait même avoir tous les inconvénients traditionnels de la ville sans en avoir les avantages ; mais le problème central de la ville en est son gouvernement. Aussi longtemps que nous n'aurons pas d'organes politiques efficaces de décision et d'action commune, nous ne pourrons résoudre aucun de ces problèmes ni même les aborder" ⁹⁷.

Un enjeu domine notre époque : comment instituer des formes de gouvernement qui conviennent à la civilisation et aux structures nouvelles ? Ce n'est pas au seul plan des relations internationales, ou au niveau des États nationaux que les institutions sont à revoir ; c'est aussi à l'échelon des agglomérations urbanisées. Des formes originales d'administration et de prévision seront à créer, afin de donner aux localités urbaines le pouvoir de s'orienter et de se gouverner rationnellement. Le laisser-faire, le libéralisme urbain ont fini par se détruire eux-mêmes. Champ de recherche encore peu exploré, ces problèmes promettent de devenir l'un des chapitres les plus féconds de la nouvelle "science des villes".

⁹⁷ Peter F. Drucker, *Que sera demain ? Prévisions*, Paris, Editions de l'Organisation, 1961, p. 212.

[100]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section III:
Société traditionnelle et société technologique

9

**L'INDUSTRIALISATION
AU QUÉBEC ⁹⁸**

Jean-Charles FALARDEAU

[Retour à la table des matières](#)

Des remarques de l'économiste Herbert Frankel peuvent aider à mettre à point notre jugement sur l'aventure québécoise. On est en général trop porté, écrivait-il récemment ⁹⁹, à parler des "conséquences sociales des changements technologiques". Nous présumons invariablement que, d'une part, il y a une cause, l'industrie, et d'autre part, un état social qui en est la conséquence. "Nous avons pris l'habitude de considérer les changements technologiques... comme une force indépendante qui, en agissant sur la société, déclenche certaines réactions". Or, ce faisant, nous méconnaissions que les changements tech-

⁹⁸ Ce texte reproduit de longs passages du chapitre XII, intitulé *Perspectives*, qui constituait la conclusion du volume *Essais sur le Québec contemporain*, publié sous la direction de Jean-C. FALARDEAU, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953.

⁹⁹ De quelques manières de concevoir l'évolution technique", *Bulletin international des Sciences sociales*, vol. IV, no 2, été 1952, pp. 272-279. Le passage cité est directement traduit de l'édition anglaise.

nologiques eux-mêmes sont une conséquence sociale. L'introduction dans une société de nouveautés techniques ou d'industries nouvelles présuppose des modifications fondamentales dans les structures juridiques, économiques et politiques de cette société. L'état social doit rendre possible, à un moment donné, l'implantation de l'industrialisme. Le degré de disponibilité de l'état social peut varier mais celui-ci doit, jusqu'à un certain point, coopérer avec le changement. Changements technologiques et états sociaux sont intimement conjugués et c'est cette conjugaison continue qui constitue le processus de l'évolution sociale.

Si l'on y regarde de près, l'évolution québécoise ne fut, en définitive, rien d'autre que l'expérience à l'échelle régionale d'une immense évolution économique qu'ont dû subir, à diverses périodes de l'histoire, toutes les régions nord-américaines. Bien que nous soyons naturellement portés à prêter surtout attention aux brusques transformations des années 1920 et des quinze dernières années, ces sursauts ne doivent pas nous faire perdre de vue que l'industrialisation du Québec fut dans l'ensemble un phénomène graduel.

[101]

La Confédération canadienne, créée dans une très large mesure pour des raisons d'ordre économique, rendit notre province irrévocablement solidaire d'une économie nationale dont l'histoire fut un constant jeu et contre-jeu d'équilibre entre les unités géographiques et politiques qui la constituent. L'aventure économique du Québec est inséparable de celle de l'Ontario. Bien plus, le voisinage des États-Unis, sans lequel l'histoire du Canada français ne peut non plus se comprendre, devait tôt ou tard faire de notre territoire à la fois un milieu d'expansion pour la technologie américaine et un marché pour sa production.

L'étude de MM. Faucher et Lamontagne rappelle quelle importance il faut respectivement accorder aux facteurs géographiques locaux et continentaux, à l'évolution de la technologie et aux politiques douanières pour rendre compte du développement industriel québécois depuis un siècle. Nous avons connu des commencements industriels successifs. Entre certains d'entre eux, il y eut des hiatus. Quelques-uns sont accrochés en se superposant les uns aux autres. Ce fut l'essor de la construction maritime au milieu du XIXe siècle, suivi d'un moment

de répit. Le tournant du XXe siècle fut l'époque de l'industrie du cuir, de l'exploitation de l'amiante et des ressources forestières, de la fabrication du tabac et des textiles. Depuis les alentours de 1920 sont survenues les industries associées aux découvertes minéralogiques ou au harnachement de l'énergie hydro-électrique : fabrication de la pâte, du papier et de l'aluminium, exploitation des gisements miniers du bouclier laurentien, industrie chimique et sidérurgique, fabrication des appareils électriques. Au cours de cette ascension par bonds et par sauts, deux phases capitales sont à distinguer : la longue période (1866-1911) qui comprend les premiers développements correspondant à la fin de l'ère commerciale et une stagnation relative au moment du nouvel industrialisme ; la phase d'intégration complète de l'économie québécoise à l'économie continentale, au cours de laquelle nous avons assisté à des élargissements synchroniques de tous les éléments de l'éventail industriel.

Chaque époque, ou mieux, chaque famille industrielle a embrigadé son contingent de travailleurs. Dans chaque contingent il y avait, en proportion variable selon les époques, de nouveaux venus qui étaient artisans ou fils de cultivateurs de la campagne, et d'anciens ouvriers qui avaient déjà l'expérience d'un métier pratiqué en divers milieux. La mobilité professionnelle des Canadiens français n'a fait très souvent que refléter le passage des travailleurs d'une industrie à une autre lorsque la première périclitait, ou relâchait sensiblement ses activités, ou se transportait d'un lieu à un autre. Mon grand-père maternel, né à Saint-Raymond de Portneuf en 1846, débuta comme menuisier à l'atelier de fabrication de wagons de la Cie Québec et Lac Saint-Jean localisé dans son village, alors un important centre d'activités ferroviaires... Le transfert de cet atelier à Québec vers 1888 le laissa sans emploi. Attiré par les sollicitations d'un cousin émigré aux États-Unis, il déplaça sa jeune famille et s'en fut gagner sa vie, durant cinq ans, comme charpentier, aux mines de cuivre du nord de l'état du Michigan. [102] Revenu à Québec en 1893, il travailla comme charpentier-menuisier, d'abord aux ateliers du Grand-Nord, ensuite à l'emploi de divers entrepreneurs, jusque vers 1920. Durant ses dernières années jusqu'à sa mort en 1926, il fut gardien de nuit dans une grande maison de commerce dont le succès était intimement lié à l'essor industriel d'après-guerre. Il faudrait étudier en détail l'histoire d'un grand nombre d'occupations pour savoir ce que fut, de génération en génération,

la montée progressive ou la régression de diverses couches de population dans le nouveau régime de division du travail social. L'histoire des bûcherons serait, par exemple, à ce sujet très révélatrice en ce qu'elle nous ferait voir jusqu'à quel point cette occupation saisonnière est demeurée complémentaire de l'exploitation rurale, et jusqu'à quel point, inversement, elle a constitué un moyen d'acheminement définitif des ruraux vers la vie industrielle.

L'apparente soudaineté de l'industrialisation québécoise tient à ce que certaines de ses conséquences nous sont apparues massivement, il y a à peine vingt ans. Or, déjà à ce moment, le sursaut industriel postérieur à la première grande guerre datait de quinze ans. Il avait mobilisé, comme à notre insu, un plus grand nombre d'ouvriers que jamais auparavant. Mais survint la dépression des années 1930. Le nombre des sans-travail accumulés dans les villes, la nouveauté des problèmes économiques qu'ils posaient et la variété des revendications sociales qu'ils exprimaient nous firent prendre conscience pour la première fois de l'existence des masses urbaines. Indirectement, nous découvriâmes l'ampleur qu'avait prise la vie industrielle dans notre milieu. Ce fut l'heure d'un grand désenchantement, longtemps après le fait accompli.

La deuxième question qui se pose est d'élucider jusqu'à quel point l'état social du Québec était prédisposé à l'industrie. Il importe à ce sujet de distinguer entre les deux phases de notre industrialisation. Durant la première phase, tout au moins à ses débuts, il y eut coïncidence relative entre les exigences technologiques et la tradition artisanale québécoise. Un grand nombre de Canadiens français participèrent comme spécialistes à plusieurs entreprises d'une province qui se trouva à ce moment à l'avant-garde du progrès et des innovations. Rappelons que le premier transocéanique à vapeur, le Royal-Williams, fut construit à Québec. Le canal de Lachine, sans compter les canaux construits par les trafiquants de fourrure à la fin du XVIII^e siècle sur la rivière Ottawa, fut parmi les premiers canaux canadiens. Les premières forges au charbon de bois furent celles de Trois-Rivières et de Batiscau.

La seconde phase présente un tableau fort différent. A l'époque contemporaine, la technologie nord-américaine a constitué une "force indépendante" de la société canadienne-française. Elle a envahi le Québec sous la pression de facteurs que l'étude de MM. Faucher et Lamontagne met en évidence. Toutes les études du symposium éta-

blissent aussi que les Canadiens français n'ont, en aucune manière, participé à l'application de cette technologie. Les innovations techniques furent littéralement implantées chez nous par des ingénieurs [103] anglophones. Les institutions nécessaires à la formation des techniciens de type moderne n'existaient pas ici et sont restées durant longtemps au plan élémentaire. Nous nous sommes contentés d'écoles techniques, c'est-à-dire d'institutions où l'on devait tenter de transformer rapidement les héritiers d'une tradition artisanale en ouvriers du XXe siècle. Ce n'est que tardivement, vers 1920, que l'on entreprit de former des candidats qui fussent aptes à coopérer à l'effort technologique sur le plan de l'imagination créatrice. Je sais qu'il y eut aussi, très tôt, l'Ecole Polytechnique de Montréal, mais il reste à déterminer si le sens de son orientation initiale réelle contredit substantiellement nos affirmations.

Quant au rôle qu'ont pu jouer nos institutions financières dans la mise en branle des industries, les faits connus ne permettent aucune affirmation générale. On ne connaît pas assez l'histoire d'établissements bancaires tels que la Caisse d'Economie de Notre-Dame-de-Québec et la Caisse d'Economie du District de Montréal, de la Banque Nationale, et leurs grands directeurs. Ce que l'on sait des Caisses populaires Desjardins ¹⁰⁰ est qu'elles ont surtout prêché l'épargne et peu incité aux initiatives nouvelles. Elles ont maintenu à un minimum la propension à investir, accédant ainsi l'idée que les Canadiens français sont destinés aux "petites affaires" ¹⁰¹.

À la vérité, déjà il y a plus d'un siècle, Etienne Parent exhortait ses compatriotes à jouer un rôle actif dans la vie économique du pays. Joseph Bouchette et Errol Bouchette répétèrent plus tard l'injonction avec un accent d'alarme et d'angoisse. Plus près de nous, ce fut le lauréat méritoire de toute la vie d'un Montpetit de prouver aux Canadiens français que l'activité ou le risque économique ne comportent aucun stigmate ¹⁰². Ces objurgations fouettèrent la curiosité sans animer d'entreprises audacieuses. Jusqu'à une époque très récente, les

¹⁰⁰ Cyrille VAILLANCOURT et Albert FAUCHER, *Alphonse Desjardins, pionnier de la Coopération d'épargne et de crédit en Amérique*, Lévis, Editions Le Quotidien, 1950.

¹⁰¹ Esdras MINVILLE, "Economic and social tendencies of French Canada", *University of Toronto Quarterly*, vol. XIX, no. 2, January 1950, 141-157.

¹⁰² *Ibid.*, p. 145.

Canadiens français se sont plutôt révélés d'habiles dirigeants d'entreprises commerciales que de grands capitaines d'industrie. La fin du XIXe siècle vit une remarquable efflorescence, tant à Québec qu'à Montréal, de maisons de commerce canadiennes-françaises qui furent fondées modestement et devinrent en moins d'une génération de grands et prospères établissements. Mais les remarques de M. Minville et de M. Hughes soulignent le décalage considérable entre la grande société financière, anonyme et complexe, qui domine l'industrie moderne, et le type d'entreprise à caractère personnel ou familial qui correspondait à nos habitudes économiques. Les techniques de l'industrie moderne exigent d'immenses mises de capitaux. La production industrielle, pour être rentable, doit se pratiquer [104] sur une très grande échelle. Il était presque inévitable que le capital nécessaire à l'industrie nous vînt des États-Unis.

Pour toutes ces raisons et d'autres que l'histoire établira, certains éléments de l'état social du Québec ou bien se sont aisément prêtés, ou bien se sont spontanément associés à l'importation des industries de la deuxième phase. En premier lieu, la mobilité artisanale que l'on vient d'évoquer était, de sa nature, utilisable par le nouvel industrialisme capitaliste. Sans tradition syndicale, sans organisation ouvrière encore bien définie, l'artisan canadien-français rural ou urbain était une recrue toute désignée pour l'usine et la filature. Evoquons en outre encore une fois le truisme que le régime familial canadien-français, exigeant à chaque génération le départ de tous les enfants non-héritiers, postulait un débouché constant pour ce trop-plein de population. Les régions nouvelles à coloniser, les villes de la Nouvelle-Angleterre et du Centre américain, l'Ouest canadien, ont successivement rempli cette fonction de déversoir. L'histoire de ce perpétuel mouvement démographique nous est familière, en particulier celle du regrettable exode vers les États-Unis où l'on estime qu'environ 400,000 Canadiens français ont émigré entre 1871 et 1931 ¹⁰³. À chacune de ces époques, l'établissement d'industries nouvelles est venu faciliter l'absorption sur place d'une partie de cette population migratrice par nécessité. Depuis la première grande guerre, compte tenu des nouveaux colons qui se

¹⁰³ Voir Georges LANGLOIS, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, Editions Albert Lévesque, 2e édition, 1935, Première partie, Livre III, ch. IV, pp. 171-184.

dirigèrent vers la Gaspésie et l'Abitibi, les filatures et les usines devinrent les seuls débouchés disponibles.

L'accord social avec l'industrie fut explicite sur le plan politique. Le pouvoir politique québécois, par son action législative, par des gestes financiers et par des mesures juridiques de toutes sortes a attiré dans notre milieu les entreprises industrielles étrangères. Non seulement il a accueilli ces partenaires tout-puissants de notre vie économique mais il les a invités à la danse, en leur offrant souvent le bâton de chef d'orchestre. Il y a toute une tradition québécoise, depuis Chapleau et Mercier, d'hospitalité joyeuse envers le capital et les magnats américains. Qu'il suffise d'évoquer la politique de concessions à perpétuité d'immenses portions du domaine public aux compagnies américaines fabricantes de pâte et de papier, établie par le gouvernement Gouin et poursuivie par tous les gouvernements subséquents ; les dégrèvements d'impôts accordés aux entreprises minières et hydro-électriques ; les ententes officieuses ou occultes aux termes desquelles de puissants intérêts étrangers se sont vu octroyer des privilèges étonnants. Sans oublier les cas innombrables où, nonobstant les textes officiels de la législation du travail, le pouvoir politique s'est allègrement constitué l'allié des employeurs étrangers dès qu'il s'agissait de reconnaissance ou de revendication syndicales. Le P. Cousineau et M. Jacques Perreault [105] précisent en quel sens la formule des "syndicats de compagnie" fut invariablement l'expression et l'instrument d'une politique conjointe de paternalisme d'allure libérale mais foncièrement anti-syndical. En fait, cette alliance intime entre le pouvoir politique québécois et les patrons lointains, généralement anonymes, des entreprises industrielles, est une caractéristique marquante d'une longue période historique - dont on peut se demander encore si elle est réellement terminée.

Seule une étude approfondie, encore à venir, de ces aspects de notre histoire économique et politique nous permettrait d'apprécier combien les Canadiens français ont coopéré à ce qu'on a appelé l'invasion de leur société par l'industrie. Je dis bien les Canadiens français, car on pourrait alléguer que seuls les gouvernements québécois, un peu à la manière d'une cinquième colonne, ont sollicité l'invasion tandis que la masse de la population, au contraire, l'a subie. Or, tel n'est pas tout à fait le cas. Notre société a consenti à l'industrialisation ainsi qu'à la façon dont celle-ci s'est accomplie, y compris les condescendances

politiques qui l'ont rendue possible et qui l'ont accélérée. Il est vrai qu'en général une société est volontiers passive devant les faits politiques accomplis, surtout dans le domaine économique. Mais la politique des gouvernements québécois n'aurait pu se perpétuer durant un demi-siècle, quel que fût le parti au pouvoir, si elle n'eût été supportée par un climat social approuvateur sinon par l'appui favorable d'une très grande variété de groupes. Ce consentement eut des motivations et prit des formes diverses selon les couches de la population. Pour les travailleurs, qu'ils fussent d'extraction rurale ou urbaine, l'industrie a signifié un gagne-pain. Les classes moyennes et bourgeoises y ont vu, à cause de l'expansion du commerce et des établissements de service qu'elle provoquait, un facteur croissant de prospérité. Ce n'est qu'au moment et à la suite de la dépression de 1930 que les individus et les groupes économiquement vulnérables se mirent à condamner les propriétaires d'industrie.

.....

Depuis quelques années, en particulier depuis la Lettre pastorale collective sur le problème ouvrier de 1949, les chefs ecclésiastiques eux-mêmes reconnaissent combien une certaine conception traditionnelle du Canada français s'était éloignée de la réalité. En outre, par la force des choses, le clergé séculier et régulier s'est recruté de plus en plus dans les milieux ouvriers. Ces prêtres ont connu d'expérience personnelle, dans leur famille, les conditions de la vie ouvrière et urbaine ; ils en savent les difficultés et les grandeurs. Le sens plus réaliste de leur apostolat n'est pas l'un des moindres facteurs qui expliquent l'ampleur récente qu'a prise le syndicalisme catholique.

Tous les facteurs individuels et sociaux qui ont entraîné la rénovation contemporaine de ce syndicalisme catholique dans notre province ne pourront être dégagés que par les sociologues de l'avenir. Cette rénovation, œuvre de jeunes [106] chefs clairvoyants secondés par de généreux conseillers ecclésiastiques, constitue très probablement le plus remarquable phénomène de dynamisme réaliste qui se soit produit dans notre société à notre époque. La qualité de ce phénomène imprévisible tient à une conjoncture d'heureux événements inédite dans notre histoire : le réalisme avec lequel on a diagnostiqué, sous tous ses aspects, la situation des ouvriers dans notre milieu ; l'intrépi-

dité avec laquelle on a rejoint le sens profond de la philosophie sociale de l'Eglise que des intérêts établis avaient trop souvent édulcorée ; la franchise avec laquelle on a posé les conditions du bien-être économique et moral des ouvriers ; la largeur de vue avec laquelle on a proposé la coopération avec les autres mouvements syndicaux et entrepris l'éducation du sens de la responsabilité sociale chez les travailleurs.

Le syndicalisme a peut-être contribué à cristalliser davantage une conscience de classe qui existait de façon diffuse chez les ouvriers québécois. Ce qui n'a pu se produire en 1930 à cause de l'état d'esprit nationaliste s'est ostensiblement manifesté depuis la deuxième guerre mondiale. Les attitudes qu'on a prises au sujet du syndicalisme, les réactions publiques qui se sont exprimées à l'occasion des deux grèves retentissantes d'Asbestos en 1949 et de Louiseville en 1952 et de la grève au magasin Dupuis de Montréal en 1952 ont sûrement révélé avec plus de netteté que jamais le clivage qui sépare les ouvriers du reste de la population. Le fait significatif est que les ruraux et les "collets blancs" de toutes catégories se dissocient maintenant du monde ouvrier. Deux univers sociaux se sont créés qui ne parlent plus le même langage et qui n'ont de dénominateur commun que ce qui les oppose ethniquement et religieusement au monde extérieur.

Une prise de conscience de plus en plus vive des différences d'intérêts économiques entre les classes contribue, semble-t-il, à atténuer dorénavant les différences ethniques et religieuses entre les Canadiens français et le reste du pays. De plus en plus les réactions sociales de notre milieu sont des réactions de classes. Notons seulement, comme expression de cette tendance, le ralliement du syndicalisme catholique et des fédérations syndicales nationales, la collaboration entre la Fédération des Chambres de commerce québécoises et les Chambres canadiennes ainsi que l'engagement de plus en plus actif des Canadiens français de divers groupes commerciaux et professionnels dans les associations nationales ou américaines.

De fait, le processus fondamental de notre société dont traitent directement ou indirectement les études de ce volume et dont l'industrialisation ne fut en définitive qu'une des manifestations est celui de l'américanisation. Pas plus que le Canada tout entier, nous ne pouvions échapper à la pénétration multiforme de notre milieu par les institutions et les modes de vie et de pensée de la civilisation américaine. Le bilan général de l'étendue de l'influence américaine dans les do-

maines politique, économique et social, établi par M. Gustave [107] Lanctot en 1941, conserve toute son actualité ¹⁰⁴. M. Lanctot observait que cette américanisation se révélait plutôt dans l'existence matérielle que dans la vie morale mais que "le Québécois, matériellement américanisé, n'a guère de réadaptation à faire pour s'américaniser de maintes façons socialement et moralement" ¹⁰⁵. M. Minville, à la suite de M. Montpetit ¹⁰⁶, note avec une juste perplexité quels dangers accrus la promiscuité du géant du sud comporte pour la culture canadienne-française. Je sais qu'il est facile d'énumérer les méfaits du magazine, d'une certaine littérature du dimanche, de la radio et du cinéma américains. Ces produits élémentaires et fréquemment toxiques ne peuvent être considérés comme l'expression de la totalité de la civilisation américaine. Il n'en reste pas moins que ces virus filtrants ont infiniment plus métamorphosé mentalement la masse de notre population que n'ont eu d'influence sur notre "élite" la pensée d'un John Dewey, la revue *Commonweal* ou *Partisan Review*. Nos façons de construire une maison, de manger, de nous récréer, toutes nos habitudes de vie quotidienne ainsi que beaucoup de nos formes d'ambition professionnelle ou sociale sont devenues les mêmes que celles du reste du continent.

Inutile d'énumérer les agents de cette américanisation qui ont inclus, bien avant les touristes saisonniers, les agents d'assurance et les techniciens de l'industrie, nos propres grands-parents ou leurs cousins qui émigrèrent en Nouvelle-Angleterre et ré-importèrent dans notre campagne et nos villages le mirage des "villes des États". Tout bien considéré, la notion d'américanisation n'est pas loin de désigner les mêmes réalités que sous-entend le concept d'urbanisation. Les causes et les modes du développement urbain en notre province furent américains par nature. La métropole montréalaise en représente la synthèse finale en même temps que le prototype et le lieu constant d'inspiration. On ne se rend peut-être pas assez compte du fait que la conurbation métropolitaine de Montréal contient environ la moitié de la population urbaine de la province. Devenue le lieu de convergence du réseau rou-

¹⁰⁴ "Le Québec et les États-Unis, 1867-1937", in *Les Canadiens français et leurs voisins du sud*, publié sous la direction de Gustave LANCTOT, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941, ch. VII, pp. 269-310.

¹⁰⁵ *Ibid.*, pp. 304, 309.

¹⁰⁶ *Reflets d'Amérique, Montréal*, Editions Bernard Valiquette, 1941.

tier qui la relie de façon de plus en plus rapide avec toutes les régions de la province, elle est aussi, par le commerce, la radio et la concentration des activités sportives et culturelles, le centre de diffusion de la civilisation urbaine dans notre milieu ¹⁰⁷. Elle est, par vocation inéluctable, le lieu où les problèmes se posent d'abord, où se concrétisent les modèles nouveaux d'action et de pensée, où se produisent les chocs sociaux importants, où s'élaborent les institutions nouvelles et où s'accroît la sécularisation de la pensée canadienne-française.

[108]

C'est contre certaines formes de cette civilisation urbaine et américaine fondamentalement antinomiques avec sa philosophie de la vie et sa philosophie tout court, que le Canada français oppose opiniâtrement l'affirmation de son identité religieuse et culturelle. Là réside le vrai drame de notre société plutôt que sur le plan des relations avec nos compatriotes de langue anglaise ou de nos relations constitutionnelles avec le gouvernement fédéral. Or, les observateurs de ce drame ne parviennent pas à être optimistes ¹⁰⁸. D'une part, le nombre de ceux qui résistent consciemment à l'américanisation du langage et de la pensée augmente constamment : on les retrouve dans l'enseignement universitaire et secondaire, dans les beaux-arts et les lettres, à la radio, dans le journalisme. Ils constituent une avant-garde de plus en plus lucide et résolue à purifier notre culture par une osmose plus intense avec la civilisation française. Mais il semble qu'au fur et à mesure que cette avant-garde croît en nombre et en sagesse, l'écart s'élargit entre elle et la masse de la population. On croit voir s'ouvrir une paire de ciseaux.

C'est à ce carrefour de la lutte pour la préservation de la culture que se situe la douloureuse responsabilité des institutions d'enseignement du Québec, aux plans universitaire, secondaire et primaire. Les réflexions de M. Arthur Tremblay reflètent le souci crucial des éducateurs et l'état radicalement insatisfaisant de notre système d'enseigne-

¹⁰⁷ Guy ROCHER, "Industrialisation et culture urbaine", in *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, Montréal, 1952, no 1, 167.

¹⁰⁸ Voir Roch VALIN, "Quelques aspects linguistiques de l'enseignement du français", *Nouvelle Revue Canadienne*, vol. II, no 6, juin-juillet 1953, 333-341.

ment. Le collège classique, dont M. Maurice Tremblay a montré qu'il était au centre de notre structure sociale, en est rendu à une croisée qui l'oblige à reviser la modalité de ses fonctions éducatrices et sociales et reconnaître toutes les exigences de son caractère à la fois secondaire et universitaire. D'autres institutions d'enseignement secondaire ont proliféré. Tous leurs élèves ne peuvent encore accéder directement à l'université, bien que ce soit parmi eux que se trouve la plus forte proportion des candidats aux carrières nouvelles du commerce et de l'industrie. Le cul-de-sac de l'enseignement primaire a été battu en brèche : il reste à le faire déboucher sur le palier pré-universitaire tout en préservant ce qu'il y a d'authentique dans notre tradition humaniste. À quoi M. Hughes ajoute que les universités du Québec seraient sages, avant d'importer directement des programmes d'enseignement "adaptés" aux exigences de la vie industrielle, de "vérifier si ceux-ci ont atteint leurs objectifs" là où ils ont été mis à l'essai. "L'adaptation des institutions d'enseignement du Québec aux carrières industrielles, dit-il, doit se baser sur les réalités actuelles ou prévisibles du Québec et non sur des expériences infructueuses de l'étranger". Il est symptomatique, par exemple, que l'un des plus persévérants efforts de l'Université Laval depuis quelques années, maintenant que son enseignement des sciences et de la philosophie est solidement établi, ait porté du côté de la pédagogie et des sciences sociales : celles-ci pour entraîner à une connaissance [109] plus complète de notre société, celle-là pour éclairer les éducateurs et inspirer l'ensemble du système scolaire qui prépare les jeunes à la vie sociale.

.....

Nous sommes une enclave culturelle. Liés à Rome par la religion et à la France par la civilisation, nous sommes l'un des deux éléments politiquement essentiels d'un pays qui est lui-même, par vocation géographique, partie d'un triangle nord-atlantique. Si nous sommes nord-américains par naissance, nous sommes français par la civilisation et la langue, catholiques par tradition ou par conviction. Plusieurs questions qui se présentent comme des dilemmes exigeront des solutions prochaines. Comment concilier le souci d'une certaine prospérité temporelle collective avec les exigences spirituelles de la culture et du

christianisme dont nous nous réclamons ? Comment atteindre un contrôle efficace de l'économie de notre partie de continent en face des impératifs du capitalisme moderne ? Chaque individu peut trouver facilement ses propres réponses. Mais que fera la collectivité ?

[110]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section III:
Société traditionnelle et société technologique

10

**LA NOTION DE SOCIÉTÉ
DE MASSE** ¹⁰⁹

Maurice TREMBLAY

[Retour à la table des matières](#)

La notion de société de masse n'est ni claire ni sereine. Elle n'est pas claire pour la bonne raison que le concept de masse ne l'est pas ; aucun sociologue n'ayant réussi à imposer à ses pairs une définition précise de cette vague catégorie sociale.

On emploie le terme tantôt au singulier pour signifier simplement le plus grand nombre ; tantôt au pluriel, pour désigner des ensembles déterminés de personnes qui, au surplus, sont considérées par certains comme des formations sociales réelles et par d'autres comme de simples regroupements statistiques commodes. Par ailleurs, à en croire Gurvitch, qui a davantage creusé la notion, la masse ne serait même pas un ensemble d'individus, mais un type particulier de sociabilité

¹⁰⁹ Maurice TREMBLAY, Colloque sur "la Société de masse", Université Laval, Québec, 2 novembre 1963.

par fusion partielle dans un "nous" susceptible, comme la communauté et la communion, de s'actualiser dans tout groupement humain.

Quel sens sociologique précis peut avoir l'expression société de masse dans cette jungle conceptuelle ?

La notion de société de masse n'a pas non plus la sérénité objective que l'on considère comme une propriété nécessaire des concepts sociologiques. Elle se présente en effet d'emblée comme tout imprégnée de jugements de valeurs, étant apparue et s'étant développée comme une contestation de la société moderne.

Elle est de soi une notion réquisitoire dont la discussion nous situe fatalement au delà de la simple analyse sociologique, au plan même de la philosophie sociale. Et c'est sans doute pour cette raison qu'on a demandé à un professeur de philosophie sociale de présenter cette première communication de notre symposium.

Ainsi donc ce qu'on attendrait de moi ne serait rien moins qu'une ré-évaluation de la société moderne.

[111]

Vous me concéderez que le mandat est d'envergure et plein de périls. A tous les écueils que présente l'analyse sociologique à cette échelle, surtout si l'on tient compte de l'ambiguïté du concept de masse, s'ajoute la précarité des jugements de valeur fondamentaux qu'appelle un tel sujet, en sorte que je me sens doublement vulnérable.

Cette double vulnérabilité est sans doute excellente pour l'amorce d'une discussion, mais elle fait aussi toute l'ingratitude de mon rôle ; au point que je ne puis me défendre de l'impression, en présentant cette communication, de m'offrir en sacrifice pour le succès du symposium.

* * *

La société moderne occidentale s'est développée, surtout au 19e siècle oh elle a véritablement pris forme, dans l'euphorie de l'idée de progrès. Idée nouvelle dans l'histoire de l'Humanité et dont J.B. Bury a brillamment reconstitué, à partir des conceptions statiques et pessimistes antérieurement dominantes, la lente émergence, de la Renaissance jusqu'à son épanouissement au siècle dernier.

Inspirée par l'idéologie humanitaire renouvelée par la philosophie des lumières et introduite dans le cours de l'histoire par les Révolutions françaises et américaines, appuyant ses espoirs sur l'idée darwinienne d'évolution et sur les progrès continus de la science et de ses applications que confirmait la révolution industrielle en cours, l'idée de progrès devient alors dominante avec ses promesses pour l'Humanité sinon d'un âge d'or, du moins d'une amélioration constante de ses conditions terrestres de vie et de bonheur.

Notre collègue, Léon Dion, dans une communication récente s'exprimait ainsi sur l'emprise de l'idée de progrès au 19^e siècle "L'ampleur de la prépondérance de cette idée au 19^e siècle peut s'apprécier, disait-il, au fait qu'elle fut commune à des peuples qui se distinguaient les uns des autres par leurs institutions politiques et sociales, de même qu'à des classes sociales par ailleurs opposées dans leurs intérêts et leurs aspirations. L'idée de progrès a imprégné le libéralisme, mais le socialisme encore davantage bien que d'une autre manière. C'est en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis qu'elle fut exposée avec le plus de vigueur et de ferveur. Mais il ne faut pas croire qu'elle fut étrangère à la pensée des Allemands ni même des Russes. De même l'idée de progrès appartient à plusieurs écoles de pensée. Elle est aussi centrale à la dialectique de Hegel qu'à l'évolutionnisme de Spencer, bien qu'il existe peu de similitudes entre les deux systèmes." ¹¹⁰

[112]

Dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, avec la guerre atomique qui menace de couronner par une hécatombe générale les deux dernières guerres mondiales, avec, de toute façon, l'explosion démographique du tiers monde dont le défi résiste aux plans de développement économique et social les plus optimistes, il y a de bonnes raisons objectives d'être moins rassuré sur l'avenir de l'Humanité, mais il ne faudrait pas croire que l'idée de progrès est morte pour autant.

Sans doute ne s'exprime-t-elle plus guère en grandes philosophies de l'histoire de caractère déterministe, mais, par ailleurs, renforcée par les réalisations récentes du Welfare State, elle s'est enracinée, plus

¹¹⁰ "L'idée de progrès jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle", p. 3. Communication présentée le 23 septembre 1963 au premier d'une série de séminaires de professeurs de la Faculté des Sciences sociales de Laval sur la notion de progrès dans les sciences sociales.

profondément encore qu'au 19^{ème} siècle, dans toutes les couches de la population des démocraties occidentales en quête d'un standard de vie toujours plus élevé ; en même temps qu'avec les progrès de l'économie soviétique et l'éveil du tiers monde, concomitant à la décolonisation de l'après-guerre, elle étend maintenant ses rêves de promotion sociale et de bien-être à l'ensemble de la planète.

Cette aspiration généralisée au bien-être terrestre et à l'enrichissement collectif qu'a consacrée juridiquement la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies et qui s'exprime dans tous les pays du monde par des indices de croissance et des plans de développement, constitue un phénomène inédit dans l'histoire de l'Humanité. À preuve toutes les morales religieuses et séculières, qui, jusqu'à l'époque contemporaine, ont prêché la modération aux riches et aux privilégiés et la résignation aux pauvres et aux déshérités.

Le christianisme lui-même qui, approfondissant la notion stoïcienne de fraternité humaine, a proclamé l'égalité de tous les hommes, ne faisait pas exception ; car cette égalité toute spirituelle des enfants de Dieu s'accommodait très bien des inégalités sociales ; la pauvreté et la servitude étant même vues comme des conditions privilégiées de salut éternel et comme une occasion pour les riches de pratiquer la charité et pour les maîtres la mansuétude.

L'on sait d'ailleurs, pour nous en tenir au catholicisme, qu'il a fallu attendre les derniers papes pour que, dans le prolongement de la charité chrétienne et comme l'une de ses dimensions nouvelles, soit affirmée la nécessité d'une justice dynamique préoccupée de réformes sociales, économiques et politiques et soucieuse d'assurer à tous les hommes des conditions temporelles de vie conformes à leur dignité humaine et aux exigences de leur plein épanouissement terrestre.

Les morales de la frugalité et de la résignation sont partout en régression dans le monde. Elles ne subsistent que dans certaines zones sous-développées de la terre, où, en attendant d'être délogées par l'éthique nouvelle, elles permettent, pour quelque temps encore, à de larges blocs de population de prendre leur misère en patience.

[113]

L'aspiration généralisée au bien-être terrestre ne constitue donc pas qu'un changement révolutionnaire des mentalités, elle se présente aus-

si proprement comme une mutation de la conscience morale de l'Humanité, en sorte qu'elle comporte pour ainsi dire en elle-même sa propre justification. Ce qui, en me permettant de prendre cette justification comme acquise, me dispensera de la difficile tâche de fonder mes propres jugements de valeur sur les finalités sociales qu'elle consacre.

Dans cette perspective, je voudrais établir d'abord deux choses. En premier lieu que la montée de ce grand espoir des hommes en des conditions de vie meilleures, avec la justification morale qui l'accompagne et la soutient, n'a été rendue possible dans la société moderne que dans la mesure où celle-ci, par le harnachement de la science et l'organisation rationnelle, est devenue parallèlement une société technicienne. En second lieu que la société moderne n'aura quelque chance de continuer de satisfaire cet espoir conformément à son idéal même, surtout depuis que cet espoir. et cet idéal se sont universalisés, que si elle devient encore plus rationnelle et plus technicienne.

Partant de là, nous nous demanderons alors si la société moderne est irrémédiablement condamnée ou non à se transformer toujours davantage en société de masse, aliénant ses membres, comme l'implique la notion, par le développement des techniques mêmes par lesquelles elle prétend promouvoir leur bien-être.

* * *

Il ne faut pas se surprendre, je crois, de l'apparition tardive de l'idée de progrès économique et social dans les attitudes des hommes, ni se scandaliser du retard de son incorporation au droit et à la morale. En effet, il faut bien voir que, pendant des millénaires, les techniques économiques traditionnelles étaient génératrices pour le plus grand nombre de misère et de servitude.

Quand Aristote, après s'être avéré incapable de justifier théoriquement l'esclavage, affirmait qu'il ne disparaîtrait que le jour où les navettes des métiers tisseraient toutes seules, il exprimait une tragique vérité sur la condition humaine et qui devait demeurer substantiellement valable jusqu'au moment où le machinisme moderne remplira précisément cette condition d'affranchissement. Jusqu'à la Révolution industrielle en cours, le confort et la culture ne pouvaient être le lot que d'une minorité privilégiée dominant et exploitant le plus grand nombre, L'humanité était pour ainsi dire condamnée à ne vivre d'une vie véritablement humaine que par procuration.

L'idéal démocratique d'un enrichissement également profitable à tous, a pu être réalisé à Athènes pendant quelques décennies, mais l'on sait que cet enrichissement collectif comportait la multiplication des esclaves et qu'il fut [114] alimenté par l'exploitation fiscale que les Athéniens faisaient de leur vaste empire. De même la richesse de Rome se mesurait au nombre de ses esclaves et à la somme des dépouilles et des tributs prélevés sur le reste du monde.

Par ailleurs, Alfred Sauvy a montré que, dans les conditions d'exploitation agricole qui ont prévalu en Europe jusqu'à l'époque moderne, le servage était non seulement le seul système possible, mais encore paradoxalement le système le plus avantageux pour les serfs eux-mêmes, qui, sans le rationnement que leur imposait le seigneur pour l'entretien de son faste et qu'ils n'auraient pas consenti comme fermiers libres, auraient pu subsister en moins grand nombre, étant donné la limitation des ressources disponibles du domaine. En sorte qu'avec le servage, selon la formule même de Sauvy, plus d'hommes avaient faim, mais par ailleurs moins d'hommes mouraient de faim ¹¹¹.

Il ne faut pas s'étonner alors que, dans ces conditions, le christianisme lui-même ne se soit pas insurgé contre le servage, ni même contre l'esclavage, qui ne scandalisait pas encore un Bossuet, puisque l'inégalité dramatique des hommes semblait inscrite dans l'ordre même des choses, dont on pouvait tempérer les rigueurs par la charité, mais qu'on pouvait difficilement songer à transformer radicalement par la justice.

Aussi a-t-il fallu que la Révolution industrielle, sous l'impulsion de la bourgeoisie, multiplie les forces productives de l'homme, pour que l'on s'avise, dans le développement de l'idée de progrès, que l'humanité pouvait être et devait être libérée non seulement du despotisme politique mais aussi de la servitude de la misère. C'est ce que reconnaît Marx dans le Manifeste communiste quand il écrit, en un bel hommage à l'œuvre historique de la bourgeoisie : "La bourgeoisie a, comme personne ne l'avait fait avant elle, montré de quoi est capable l'activité humaine. Elle a réalisé de tout autres merveilles que les pyramides d'Égypte, les aqueducs romains et les cathédrales gothiques : elle a accompli de tout autres campagnes qu'invasions et que croisades... Il y a cent ans à peine que la bourgeoisie est la classe souveraine, et déjà

¹¹¹ "La domination et le nombre des hommes", *Diogène*, juillet 1953, no 3.

elle a créé des forces productives dont le nombre prodigieux et la colossale puissance dépassent tout ce qu'ont su faire toutes les générations antérieures réunies. Les forces naturelles subjuguées, les machines, la chimie appliquée à l'industrie et à la culture, la navigation à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes électriques, des continents entiers ouverts, des fleuves rendus navigables, des populations entières jaillies du sol - quel âge eût osé pressentir jadis, que des forces productives aussi immenses dormaient au sein du travail social". ¹¹²

[115]

Ce déchaînement des forces productives, déclenché par la technologie nouvelle et le génie d'organisation de la bourgeoisie, n'a cependant pas rempli d'emblée ses promesses de prospérité générale et de promotion humaine collective.

S'il a provoqué, par la multiplication des moyens de subsistance, un accroissement prodigieux de la population, si même il a permis un relèvement du niveau moyen de vie, il a par ailleurs engendré une misère nouvelle, plus radicale que toutes celles connues jusque-là, la misère du prolétariat industriel pressuré et prive de tout, même du droit élémentaire de s'associer pour essayer de conjurer son sort.

Comme on le sait mieux maintenant par l'illustration que nous en fournissent les pays économiquement attardés en voie de développement, dans la première phase d'un processus d'industrialisation, la production des biens de consommation immédiate à l'avantage du grand nombre, doit être sacrifiée dans une large mesure au développement préalable de l'appareil industriel et des biens de production.

Et dans la société occidentale du 19ème siècle, c'est le prolétariat qui a fait les frais de cette exigence. Et d'autant plus cruellement que le libéralisme économique alors dominant, dispensait la bourgeoisie de tout ménagement et l'État de toute obligation d'assistance. "La main invisible" qui guidait les hommes et les sociétés par le jeu des lois du marché remplaçait l'ordre providentiel des choses qu'on ne pouvait prétendre infléchir ; à cette différence près, cependant, que la poursuite par chacun de son intérêt individuel en concurrence avec tous les autres dans les cadres d'un marché libre garantissait un pro-

¹¹² Cité par Jean LACROIX, "Un défi total", in *Esprit*, mai 1956, p. 831.

grès économique constant susceptible d'assurer éventuellement à tous les avantages d'une prospérité matérielle généralisée.

L'on sait que l'accession des classes populaires aux standards de vie élevés, dont elles jouissent maintenant comme d'un droit dans nos sociétés industrielles, n'a pas suivi le schème libéral et que la régression de la misère et de l'insécurité y a été marquée par un recul correspondant du libéralisme économique, qui a culminé dans le Welfare State avec ses politiques de stabilité et de développement économique et ses mesures égalitaires de bien-être et de sécurité sociale.

Mais ceci ne devrait pas nous empêcher de reconnaître que l'amélioration graduelle des conditions de vie des classes laborieuses a été effectivement permise par le développement des forces productives qui a fait passer peu à peu nos sociétés, par l'application de techniques de production et d'organisation du travail social de plus en plus efficaces, de la phase d'équipement à la phase de consommation de masse.

[116]

Ainsi, ce n'est pas par simple coïncidence que la diminution des heures de travail et l'augmentation des salaires ont suivi les progrès du machinisme sans cesse perfectionné et utilisant des sources d'énergie de plus en plus puissantes et diversifiées. Ce n'est pas non plus par hasard qu'en dépit du blocage idéologique qu'opposait le libéralisme économique, la reconnaissance pratique du syndicalisme a coïncidé avec l'augmentation considérable de productivité qu'a signifiée l'adoption du taylorisme et l'organisation du travail à la charrie dans les usines. D'ailleurs, au niveau de développement qu'elle avait alors atteint, l'industrie trouvait intérêt à augmenter le pouvoir d'achat des masses de façon à assurer l'écoulement de sa production.

Et c'est ainsi qu'au terme d'un cycle de progrès économique séculaire, les sociétés occidentales ont pu pleinement entrer dans leur phase consommatrice, sous l'égide du Welfare State qui consacre le droit de tous les citoyens au bien-être.

Mais, ce dont il faut bien se rendre compte, c'est que le Welfare State né du progrès technique marque lui-même une avance de la technique. En effet, dans sa fonction de grand entrepreneur de l'enrichissement collectif, non seulement s'applique-t-il à promouvoir l'augmentation de la productivité dans le secteur privé de l'économie,

mais encore il soumet lui-même l'immense appareil bureaucratique qu'il a créé aux exigences des techniques rationnelles du rendement maximum ; en même temps que, par l'économie redevenue politique dont il a fait son instrument, il introduit celle-ci dans les structures mêmes de l'économie globale.

On peut considérer que le Welfare State n'est qu'un régime de transition et qu'il évolue logiquement et fatalement vers le socialisme, mais n'est-ce pas uniquement dans la mesure où, par les plans plus compréhensifs et plus rigoureux de développement économique et social qu'elles proposent, elles font davantage appel aux techniques scientifiques de production et d'organisation rationnelle du travail social, qu'on peut distinguer les solutions socialistes des politiques actuelles du Welfare State. Qui voit, par ailleurs, en dehors de l'introduction du progrès technique et de ses exigences de rationalisation, une solution aux problèmes du tiers monde en dépit de la déstructuration mentale, culturelle et sociale qu'elle y provoque ? Qui peut voir aussi, en dehors d'une planification plus poussée de leur appareil productif, la possibilité pour les pays économiquement avancés d'aider éventuellement d'une façon efficace les populations déshéritées du monde dans la voie du développement, comme le postulerait la reconnaissance nouvelle des droits de l'homme à des conditions de vie décentes ?

La société moderne est donc universellement et irréversiblement une société technicienne. Et c'est un caractère qui fait sa grandeur si l'on admet que c'est à la technique, par les conquêtes, jusque là jugées impossibles, sur la misère et [117] la servitude qu'elle lui a permises et qu'elle lui fait espérer, qu'elle doit d'être la première société de l'histoire à reconnaître pratiquement la dignité de la personne humaine avec l'égalité des droits fondamentaux qu'elle implique. Seule une société technicienne pouvait proclamer la récente déclaration universelle des droits de l'homme.

Et c'est cette grandeur unique de la société moderne, en tant même que société technicienne qu'on est généralement porté à oublier quand on l'accuse d'être une société de masse dans la mesure même où elle est une société technicienne.

* * *

Mais quelle est donc cette face sombre de la société moderne que prétend nous révéler la notion de société de masse ? Ce n'est pas tellement le fait qu'élargie à la mesure indéfinie des marchés et des nouveaux moyens de communication, la société moderne intègre dans ses structures, au delà même des populations des divers états, la masse humaine tout entière ; car ceci ne comporte en soi rien de péjoratif. Ce serait plutôt le fait beaucoup plus significatif que, commandée dans son organisation et son fonctionnement par les critères impersonnels de l'efficacité technique, la société moderne produirait un type nouveau et inférieur d'homme, l'homme de masse qui serait ainsi l'unité par laquelle se définirait la société de masse.

On peut, je crois, ramener au concept d'aliénation tout ce que l'on a pu dire sur la situation malheureuse de cet homme, caractéristique de la société de masse. Aliénation de l'ouvrier industriel dont le travail parcellaire et soumis au rythme de la machine et à la rationalisation des tâches est vidé de toute créativité et de tout sentiment de responsabilité ainsi que de participation. Aliénation de la plupart des employés des grandes entreprises et des grands services bureaucratisés qui sont eux-mêmes victimes d'une division rationnelle des tâches qui les cantonne dans la routine déprimante d'un emploi défini et contrôlé de l'extérieur, et dont souvent ils ne sont même pas en mesure de percevoir l'intégration aux plans et aux politiques d'ensemble. Aliénation de l'homme moderne comme membre de vastes organisations professionnelles et groupes d'intérêt dont les centres de décision lointains et inaccessibles sollicitent une adhésion aveugle qui engendre chez lui la passivité et l'indifférence ou une confiance irraisonnée qui le pousse à participer à des mouvements collectifs irrationnels. Aliénation des consommateurs frustrés de leurs choix les plus personnels par les entraînements de la publicité et de la mode ou par la contrainte davantage inéluctable d'un plan rigide d'allocations des ressources. Aliénation plus profonde encore de l'homme moderne privé de toute autonomie intellectuelle et spirituelle sous l'impact de la pensée et des valeurs dégradées que lui imposent, en un flot [118] continu, le cinéma, l'édition populaire, la presse, la radio et la télévision, enfin toute la colossale industrie des moyens de communication de masse. Aliénation du citoyen de l'État moderne de plus en plus envahissant et impersonnel et dont il est de moins en moins capable de comprendre et de contrôler

les politiques, dans la mesure même où elles deviennent plus compliquées et plus techniques. Aliénation du citoyen par les largesses mêmes de l'État, non seulement parce que, s'adressant à des catégories abstraites, elles le réduisent au statut dépersonnalisé d'une carte perforée, mais encore parce qu'elles développent chez lui une mentalité de dépendance et d'irresponsabilité. Aliénation plus générale encore de l'homme moderne qui, dans l'ensemble des structures impersonnelles de la société technicienne et particulièrement dans l'anonymat des villes, a perdu la sécurité psychologique que lui assurait autrefois, avec les certitudes rassurantes de la culture et des autorités traditionnelles, le sentiment intime d'appartenance et la chaleur affective des anciennes communautés locales.

De la superposition de toutes ces aliénations résulterait l'image complète de l'homme moderne, comme produit spécifique de la civilisation technicienne : homme déraciné, sans structure mentale personnelle et sans consistance morale, homme solitaire mais indifférencié, et qui serait homme de masse parce qu'il n'est uni aux autres, en dehors des froides relations sociétaires, que par le processus élémentaire d'agrégation du conformisme et des entraînements collectifs. Et c'est parce qu'elle serait caractérisée par de tels hommes, incapables, dans leur dénouement intellectuel et moral, de dépasser socialement et culturellement le niveau de la masse, comme forme inférieure de sociabilité, que la société moderne serait une société de masse.

Ce portrait que je viens de brosser de l'homme et de la société de masse, en empruntant les traits aux critiques de la société moderne, fait penser au portrait de Dorian Gray dont il a indiscutablement toute la laideur, mais dont on peut se demander s'il a la même fidélité.

Sans doute, y a-t-il un fondement de vérité dans chacun de ces griefs accumulés, mais, outre que la face sombre de la société moderne qu'ils nous révèlent nous paraît exagérément noircie, ils en masquent injustement la face lumineuse, alors qu'en réalité celle-ci éclaire de plus en plus celle-là.

En effet, l'homme de la société traditionnelle était généralement soit inconscient de ses aliénations, soit résigné à celles-ci. L'homme moderne, par contre, dont les aspirations au bonheur et à la liberté ont non seulement été éveillées par les conquêtes de la technique, mais encore reconnues comme des droits, par suite du déblocage que ces

mêmes conquêtes ont opéré dans la conscience morale de l'Humanité, est à la fois de plus en plus conscient des aliénations qu'a engendrées la société technicienne et de plus en plus déterminé à les atténuer sinon à les abolir.

[119]

La vaste littérature qui se rattache à la critique de la société moderne comme société de masse, au nom même des droits reconnus précisément par la société moderne, constitue déjà, en elle-même, une manifestation de cette prise de conscience de ses propres maux qui caractérise notre société technicienne. Quelle autre société de l'histoire, sauf peut-être la France des Lumières, a jamais produit l'équivalent d'une telle littérature pour dénoncer les aliénations dont elle souffrait ? Mais cette prise de conscience des conséquences indésirables du progrès technique ainsi que la détermination d'y obvier se manifeste aussi de façon plus positive. Elles s'expriment, en effet, non seulement dans le développement du service social comme technique spécifique de reconstitution et de sauvegarde de l'intégrité humaine dans les mécanismes impersonnels de la société moderne, mais encore dans les préoccupations nouvelles envers les exigences du facteur humain, qui se manifestent dans l'architecture, l'urbanisme, les plans de développement économique et social et jusque dans les usines et les services administratifs, par l'introduction de méthodes d'organisation du travail et de gestion du personnel plus soucieuses des besoins psychologiques de l'homme. Quelle que soit l'efficacité actuelle ou éventuelle de ces diverses tentatives de corriger les effets déshumanisants du progrès technique, elles témoignent, avec les aspirations et les réclamations populaires auxquelles elles répondent, de la conscience que l'homme moderne a prise de ses servitudes et de la volonté qu'il a de s'en délivrer. Ce qui, selon moi, constitue en soi un autre affranchissement de l'homme attribuable aux effets humanisants du progrès technique.

Car il ne faut pas oublier que, pour en être largement inconscient ou y être résigné, l'homme des sociétés pré-industrielles, que la plupart des critiques de la société moderne sont portés à idéaliser, avait lui aussi ses aliénations et bien plus inéluctables.

Aliénation pour le gros de la population de la misère et des divers types de servitude qui y étaient liés, aliénation consacrée par statut social à l'intérieur d'un système de classes et d'ordres rigides, et que,

précisément, nos sociétés techniciennes, dans leur phase égalitaire de consommation de masse régie par le Welfare State, ont fait disparaître.

Aliénation culturelle aussi et ceci, non seulement parce que les couches inférieures de la population, privées d'instruction, n'accédaient à aucun degré à la culture intellectuelle des élites ; mais encore parce que la culture traditionnelle à laquelle ils participaient, figée qu'elle était dans la coutume, s'imposait à leurs esprits et à leur conscience, avec ses superstitions et les valeurs humaines dégradées qu'elle comportait elle aussi, d'une façon beaucoup plus déterministe et dépersonnalisante que la présente "culture de masse". En effet, parce que l'industrie qui la diffuse vise l'homme moyen, la culture de masse est syncrétique et, en tant que telle, elle fait sa place, aussi congrue soit-elle, surtout [120] dans certains pays, à la culture intellectuelle et artistique antérieurement réservée à l'élite, la rendant ainsi accessible au plus grand nombre. Sans compter qu'étant moins monolithique que les anciennes cultures populaires, par son syncrétisme même, elle offre un champ plus libre aux options personnelles. D'ailleurs, comme le signale Edgar Morin dans "L'esprit du temps" ¹¹³, la culture de masse, à la différence des cultures traditionnelles, n'est pas la seule qui sollicite l'homme moderne, les cultures nationales et la culture reçue dans les écoles et les Eglises lui font dans une large mesure concurrence, ce qui diminue son emprise sur l'homme contemporain et le force à se créer sa propre échelle des valeurs. Aliénation aussi de l'ancien consommateur dont les choix étaient déterminés bien plus impérieusement par la pénurie et le statut qu'ils ne le sont maintenant par la publicité et par la mode.

Aliénation sociale enfin par un conformisme bien plus rigoureux que celui qui commande prétendument l'homme de la masse, car le conformisme des anciennes communautés locales, imposé impérativement par les prescriptions précises de la culture traditionnelle et fixé dans un statut, était au surplus sanctionné par des autorités autocratiques à tous les niveaux et par un contrôle communautaire inéluctable.

Il faut admettre par ailleurs que l'homme de la société traditionnelle jouissait d'un sentiment intime de participation qui est, dans une large mesure, refusé à l'homme moderne ; mais il faut bien voir que

¹¹³ Paris, Grasset, 12, 13

cette participation affective ne se définissait pas en termes d'initiatives et de responsabilités individuelles, non plus que d'influence et de contrôle sur les autorités constituées, ce qui en faisait un tout autre type de participation que celle que réclame l'homme moderne sous l'influence de l'idéologie démocratique qu'a développée notre civilisation technicienne. Il s'agissait en réalité d'une participation par immersion dans le tout social, qui pouvait assurer une grande sécurité psychologique, mais au prix d'une abdication de la personne comme centre autonome de décision, c'est-à-dire au prix d'une autre aliénation. D'ailleurs on ne saurait prétendre, à la suite de Tönnies, que le développement des relations sociales du type *Gesellschaft* dans la société moderne ait marqué un recul correspondant des relations sociales du type *Gemeinschaft*. En effet, des formations communautaires avec leur chaleur affective et leur sentiment intime d'appartenance continuent de subsister dans la société moderne, depuis la famille jusqu'au groupe ethnique ; certaines même empruntant les cadres de formations purement sociétaires pour se constituer, comme dans le cas des compagnons de travail, ou des isolats que les campagnards urbanisés reconstituent dans nos grandes villes. On pourrait même démontrer, je crois, qu'en libérant l'individu de l'autocratie et des relations [121] communautaires fondées sur le statut, la société moderne a permis un approfondissement de la vie d'amitié et plus particulièrement de la vie familiale.

* * *

Cependant les aliénations des anciennes sociétés, même si elles excluent tout retour en arrière, n'en laissent pas moins subsister, bien qu'il ne faille pas les exagérer, les aliénations de la société technicienne. Et nous pouvons nous demander si l'homme moderne a quelque chance de les surmonter.

Et sur ce point, il nous semble que tout espoir n'est pas exclu ; et cela précisément pour que l'homme moderne en soit pleinement conscient et ne s'y résigne pas.

On peut juger bien imparfaites et bien timides les tentatives que j'ai évoquées tout à l'heure pour réintroduire l'homme concret et respon-

sable dans les structures et les mécanismes dépersonnalisés de la société moderne en tant que société technicienne ; mais comment, à moins d'être foncièrement et irrémédiablement pessimiste, ne pas voir dans ces tentatives, dans la mesure même où elles répondent à des besoins fortement ressentis et à une ferme intention de réforme, l'amorce d'un processus plus général de libération.

Ainsi, dans les relations du travail, il n'est pas utopique de supposer qu'on passera tôt ou tard des actuelles formules d'intéressement à une restructuration de l'entreprise du genre de celle que propose Bloch Lainé, qui y réintégrera l'ouvrier. D'ailleurs dans les usines et les services administratifs, l'automation n'est-elle pas en train, par un nouveau développement de la technique, de faire disparaître graduellement l'aliénation du travail en miettes que le progrès technique avait engendré à un stade antérieur ?

Par contre, avec l'automation et l'utilisation de plus en plus répandue des calculatrices électroniques, les membres des grands ensembles bureaucratisés et les citoyens de l'État peuvent s'attendre à un traitement de plus en plus dépersonnalisé, car ceci est une condition même de l'efficacité des services qu'on attend de ces organismes et de l'État. Il faut bien se rendre compte par ailleurs que les seules alternatives à un tel traitement dépersonnalisé sont le favoritisme et le patronage, qui sont des pratiques non seulement inefficaces, mais encore injustes et dégradantes, qu'on ne saurait raisonnablement souhaiter. Cependant cette exigence d'une efficacité, d'une justice et d'une dignité, auxquelles nous ne sommes pas disposés, je crois, à renoncer, appelle des formules de compensation pour l'homme en chair et en os et en âme qui y est soumis. Ces formules existent déjà et leur développement nous semble certain. Service social personnel et institutionnel, services d'orientation scolaire et professionnelle, bureaux [122] de placement, bureaux d'information, services d'accueil et jusqu'aux services régionaux d'orientation des citoyens dans le dédale administratif dont on a proposé la création, autant de moyens susceptibles en se développant de concilier les avantages de l'efficacité et de l'impartialité de la société technicienne avec les exigences psychologiques de l'homme concret.

Quant au problème de la participation et du contrôle démocratiques qui se pose aux citoyens d'un État de plus en plus technocratique et aux membres des grands ensembles bureaucratiques que sont deve-

nues non seulement les entreprises, mais encore les organismes professionnels et les groupes d'intérêt, il nous semble qu'il soit destiné à trouver une solution au moins partielle dans les diverses formules de décentralisation, de déconcentration, de consultation et d'organismes conjoints d'élaboration des politiques elles-mêmes qu'on préconise actuellement. Cependant toutes ces formules ne sauraient jamais équivaloir à une démocratie directe, car elles sont toutes fondées sur le principe de la représentation et que la représentation repose le problème de la participation et du contrôle démocratique au niveau des simples citoyens et des simples membres, où il ne peut être résolu que par un relèvement général de l'éducation, qu'on peut quand même non seulement espérer mais prévoir.

Ne peut-on pas aussi espérer, sinon prévoir avec certitude, un contrôle plus sévère de la publicité et une amélioration de la culture que diffuse l'industrie des moyens de communication de masse ?

Il nous semble donc que l'homme moderne, du moins dans nos sociétés économiquement et politiquement plus évoluées, soit en train de contrôler, sinon de surmonter les aliénations du progrès technique et qu'il ne soit pas, dans la même mesure, destiné à se muer toujours davantage en homme de masse donnant de plus en plus à la société moderne, jusqu'à quelque sombre totalitarisme, les caractères qu'implique la notion déprimante de société de masse.

[123]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section IV

LA POPULATION

[Retour à la table des matières](#)

[124]

[125]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section IV: La population

11

SA MESURE,
SES MOUVEMENTS,
SES LOIS ¹¹⁴

Alfred SAUVY

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La lenteur des phénomènes démographiques les charge de conséquences, tout en les déroband à l'attention des contemporains qui les subissent. La plupart des événements historiques profonds trouvent leur explication dans des considérations de population.

Si presque toute l'Amérique du Nord est de langue anglaise, si la langue et la culture anglo-saxonnes se répandent aujourd'hui dans le monde, ce n'est pas parce que Wolfe abattu Montcalm à Québec. C'est parce que pendant 150 ans, les bateaux anglais ont amené chaque an-

¹¹⁴ Alfred SAUVY, *La Population. Sa mesure, ses mouvements, ses lois*. Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. Que sais-je ? no 148), 1961, p. 5 - 43 (extraits).

née des milliers d'immigrants (du reste illettrés en majeure partie), tandis que les bateaux français n'en apportaient que quelques centaines. Le nombre devait fatalement l'emporter.

La force militaire et l'expansion française sous la Révolution et l'Empire sont, pour une large part, dues à la vitalité de la population française à ces époques et au vaste champ qu'elle offrait à la sélection des talents.

Plus près de nous, les progrès de l'U.R.S.S. et l'émancipation du Tiers Monde ne seraient pas concevables, sans leur essor démographique.

Les déboires économiques et politiques de notre pays, dans l'époque contemporaine, peuvent être tous rattachés, plus ou moins directement, au déclin de la population, et surtout à la méconnaissance, des conséquences qu'il entraîne. Un écart s'est ainsi formé entre forces réelles et conscience.

[126]

Les accords internationaux qui ont suivi la guerre de 1914-1918 ne pouvaient avoir d'effet durable, parce qu'ils négligeaient totalement les questions de population. Il serait vain de tenter une explication d'ensemble de la crise économique et de la guerre de 1939, sans accorder une grande attention aux répercussions de l'arrêt de l'immigration dans le Nouveau-Monde et en particulier aux États-Unis. En 1945, les autorités anglo-saxonnes ont à nouveau négligé les problèmes de population.

Dans les pays européens développés se produit peu à peu, inexorablement, le vieillissement de la population, qui pose et va, de plus en plus, poser des problèmes inédits, trop peu étudiés jusqu'ici.

À l'inverse, dans les pays sous-développés, une exubérance excessive (eu égard à la mortalité en recul) pose des problèmes de croissance et parfois de subsistance.

"Un problème bien posé est à demi résolu". Nous allons nous efforcer de poser aussi clairement que possible le ou les problèmes de population.

Pour pouvoir les aborder utilement, il est nécessaire d'en connaître les données essentielles. Les doctrines pèchent rarement par le raison-

nement, souvent par les faits qui leur servent d'appui. C'est à cette carence qu'est due la stérilité de tant de discussions qui devraient "faire jaillir la lumière".

On peut distinguer trois parties essentielles :

A) Exposé des méthodes. C'est la partie technique.

B) Données de fait sur les naissances, les décès, la population par âge, sexe, etc., de divers pays. C'est la partie descriptive.

L'ensemble des deux premières parties constitue la démographie pure.

C) Recherche des causes et des conséquences économiques et sociales des phénomènes constatés. C'est la partie doctrinale.

Les deux premières parties exigent le maniement d'outils mathématiques, les uns complexes, les autres simples. Ces derniers seuls interviennent dans ce volume.

Quant à la troisième partie, elle fait moins appel aux mathématiques, mais en revanche fait intervenir de multiples branches de la connaissance : économie, sociologie, médecine ou nosologie, biologie, psychologie, histoire et géographie, droit, sans parler naturellement de la science politique.

[127]

Première partie

MÉTHODES ET INSTRUMENTS ¹¹⁵

Comme toutes les statistiques, celles qui se rapportent à la démographie comportent deux sortes de travaux :

- a) Le rassemblement des éléments de base suivi du dépouillement et de la totalisation (recensement, état civil, enquêtes, etc.) ;
- b) L'utilisation des totaux obtenus et l'étude approfondie de leur signification.

La première de ces deux opérations est surtout d'ordre matériel et administratif ; elle exige le concours d'un important personnel et la mise en œuvre de moyens étendus. Intimement liée à la population, elle est fonction des possibilités ouvertes par son degré de civilisation, l'autorité de son administration, le consentement des habitants.

La seconde opération relève au contraire du laboratoire. Elle n'exige que des locaux réduits et des moyens matériels modestes. Par contre, elle suppose le concours d'un personnel doué d'une culture générale suffisante, à prédominance scientifique et qualifié par une formation spéciale.

¹¹⁵ Pour renseignements plus détaillés, consulter le *Cours de démographie et de statistique sanitaire* de Michel HUBER (Hermann, 1940), le *Traité de démographie*, d'Adolphe LANDRY (Payot, 1949), l'ouvrage *Analyse démographique*, de Roland PRESSAT (P.U.F. et I.N.E.D., 1961) et *Leçons d'analyse démographique*, de Louis HENRY (C.D.U. et S.E.D.E.S., Paris, 1960). On pourra consulter aussi le *Dictionnaire démographique* établi par les Nations-Unies.

Bien que la plupart des calculs ne relèvent que des quatre opérations arithmétiques ou de notions algébriques répandues, ils n'ont bénéficié jusqu'ici que d'une faible diffusion.

On s'est contenté longtemps d'utiliser les tableaux statistiques obtenus directement par dépouillement des données de base. Sous cette forme initiale, ces tableaux ne sont, comme toutes les statistiques brutes, que médiocrement instructifs. Ils risquent, en outre, de provoquer des erreurs d'interprétation de la part des non-initiés. Un travail de façonnage s'impose donc pour transformer la matière brute et lui donner toute sa valeur. Sans ce travail, à vrai dire peu onéreux, les opérations de dépouillement restent en grande partie stériles.

Malgré les progrès réalisés, de nombreuses questions restent à peine explorées.

[128]

La métrologie démographique évolue avec le perfectionnement des relevés et dépouillements et aussi avec la nature des problèmes socio-politiques qui se posent.

Assez vaines, sont donc, le plus souvent, les discussions sur le meilleur instrument de mesure en soi. Chacun a son utilité propre et peut s'imposer en tel ou tel cas. La question de supériorité entre deux indices est souvent aussi vaine que celle qui serait soulevée sur l'utilité comparée du marteau ou de la scie. S'il s'agit de planter des clous, le marteau est recommandable, tandis que la scie s'impose s'il s'agit de diviser une planche. Le but pratique ne doit jamais être perdu de vue.

Chapitre premier

RASSEMBLEMENT DES DONNÉES DE BASE

Deux sortes de mesures peuvent être pratiquées :

- Les unes statiques concernent l'état d'une population à un moment donné, sa structure, sa répartition suivant diverses caractéristiques : âge, sexe, profession, etc. Ce sont des photographies, des instantanés.

- Les autres sont dynamiques, ou plus exactement cinématiques, car il est utile d'étudier séparément les mouvements qui se produisent et les causes qui les ont provoqués. Ce sont les naissances, les décès, l'immigration, etc. Ces statistiques de mouvement sont des films.

Lorsque la périodicité des statistiques de structure est suffisamment courte, elles peuvent également fournir une indication de mouvement, suivant un phénomène analogue à la persistance des impressions lumineuses sur la rétine.

Les statistiques résultent parfois de travaux spécialement conçus à cette intention (c'est le cas des enquêtes spéciales) ; le plus souvent elles constituent le sous-produit d'une opération administrative (c'est le cas de l'état civil, par exemple).

RECENSEMENT D'UNE POPULATION

La nécessité de connaître le nombre des habitants et leur répartition ne fait pas de doute. On ne conçoit pas un pays policé sans recensement.

[129]

Ces recensements sont pratiqués dans tous les pays du monde. Ils vont depuis de grossiers comptages des maisons, des tentes, voire des villages, jusqu'à l'établissement d'un bulletin rempli par ou pour chaque habitant et fournissant des renseignements plus ou moins détaillés.

Ces recensements constituent un coup de sonde, une coupe de la population à un instant donné.

Le total de la population peut également être connu par des registres de population où sont portées les entrées et les sorties, Ces registres, qui permettent de suivre aussi les mouvements d'une population, reflètent à tout instant sa structure, comme une image d'un film qui serait examinée isolément.

Le total de la population, ainsi que sa répartition géographique par communes, districts, départements, etc., sert notamment en vue de dispositions législatives. De nombreuses lois font intervenir en France

le chiffre de la population : élections, impôts, traitements de fonctionnaires, etc.

Les progrès de la mécanographie ont permis de procéder à des dépouillements plus détaillés. Malheureusement la périodicité a été portée de 5 ans à 10 ans et la rapidité des résultats laisse encore à désirer.

Quel degré de précision atteignent les recensements, dans quel sens se produisent les erreurs ?

Dans un premier stade, une évaluation pure dans un pays neuf, basée sur des données incertaines, peut être entachée d'erreurs importantes dans un sens ou dans l'autre.

À un stade plus évolué, lorsqu'on entre dans la phase du comptage, il semble bien que l'erreur commise le soit par défaut en raison des omissions volontaires ou non. Dans la suite, le perfectionnement des méthodes entraîne un accroissement qui ne correspond pas à un accroissement réel : c'est souvent le cas pour les pays neufs.

En fin de compte, il peut arriver que les doubles emplois l'emportent sur les omissions.

Dans tous les pays suffisamment civilisés, le bulletin individuel de recensement comprend un certain nombre de données, telles que date et lieu de naissance, profession, état matrimonial, degré d'instruction, langue, nombre d'enfants, nationalité, race, religion, logement, etc. Le dépouillement des bulletins suivant les diverses combinaisons fournit la structure de la population, selon diverses caractéristiques.

[130]

La plus importante de celles-ci est sans doute la répartition par âges.

Elle peut être utilement combinée avec la répartition par état matrimonial, connue, elle aussi, avec une suffisante précision.

La répartition suivant le lieu de naissance présente une importance particulière dans les pays ayant subi des migrations intérieures (France, ville-campagne) ou une immigration étrangère (États-Unis).

Pour plusieurs questions, les réponses offrent un certain arbitraire ; de ce fait, on a tendance à appeler ces facteurs "qualitatifs". Tel est le cas de la question relative à la langue maternelle. Suivant la façon dont cette question est posée, la réponse peut varier, en sorte que l'au-

torité dirigeant les opérations du recensement peut en infléchir quelque peu les résultats. La profession individuelle ou collective et le degré d'instruction ne sont pas non plus toujours donnés avec exactitude. Ces distributions sortent du reste du cadre de la démographie proprement dite.

Il n'en est pas de même de celle effectuée suivant le nombre d'enfants. Elle fournit ce que l'on appelle le plus souvent la statistique des familles et peut être établie soit suivant le nombre d'enfants encore vivants, soit suivant le nombre d'enfants (vivants ou morts) qu'a eus chaque personne. Dans le premier cas, on peut établir la statistique des familles suivant le nombre d'enfants ayant un âge inférieur à un âge déterminé (par exemple de moins de 13 ans, de moins de 16 ans, de moins de 21 ans, etc.), ce qui permet d'estimer à l'avance le coût de certaines mesures sociales.

La répartition géographique présente un grand intérêt, notamment pour mesurer le degré d'agglomération des habitants ; à cet effet, on juge souvent l'importance respective des populations rurales et urbaines. La définition de la population rurale soulève de sérieuses difficultés.

ÉTAT CIVIL

Par mouvement de population, il faudrait entendre tout changement apporté à l'état de la population. Une acceptation large du mot pourrait donc couvrir même les changements de profession ou de religion. En fait, la définition du terme reste étroitement fonction des possibilités pratiques de mesure.

Les changements d'état civil, naissances, mariages, décès, sont, dans une société policée, l'objet d'un contrôle étroit de l'autorité. Les conditions sont donc remplies pour obtenir des statistiques atteignant presque l'exactitude comptable. Les premiers relevés d'état civil ont été l'œuvre des paroisses, notamment en France.

[131]

Les naissances, décès, etc. sont enregistrés sur des bulletins individuels, ou sur des listes nominatives. Les documents sont dépouillés par les autorités locales ou régionales, ou par un service central.

De toutes les statistiques nationales le mouvement de la population est probablement celle dont les erreurs sont les plus faibles dans les pays évolués. Elle fournit donc à la démographie une assise particulièrement solide.

Les erreurs ou incertitudes ne peuvent guère provenir que de non-déclarations, suivies d'infanticides, de disparitions criminelles, de l'absence momentanée de personnes mettant au monde ou décédant hors du territoire, enfin, de la définition du mort-né.

Pour les naissances, les renseignements le plus usuellement demandés sont : lieu, date et heure, domicile des parents, sexe, légitimité et reconnaissance, âge des parents, durée du mariage, nombre d'enfants déjà nés de la même mère, durée de gestation, secours médicaux reçus, nationalité, profession, religion, race des parents, etc.

Le dépouillement permet de rechercher de multiples combinaisons de facteurs et fournit par suite des renseignements d'un grand intérêt.

Toutefois, la question relative à la profession des parents donne lieu à des réponses moins sûres et fournit par suite des statistiques plus difficiles à utiliser.

Pour les mariages, les renseignements demandés le plus couramment en dehors de la date et du lieu sont, pour chaque époux : domicile, date de naissance, nationalité, profession, religion, race, degré d'instruction, mariages antérieurs, nature du contrat.

Les divorces peuvent donner lieu à des déclarations identiques.

Pour les décès, les renseignements demandés le plus usuellement sont : lieu, date et heure, domicile, sexe, date de naissance, état matrimonial, nombre d'enfants, cause du décès constatation par un médecin, nationalité, profession, religion, race, enfin, parfois, mode d'alimentation, s'il s'agit d'un nourrisson.

Les renseignements obtenus sont de valeur très inégale. Si la date de naissance, le sexe et l'état matrimonial sont fournis avec exactitude, il n'en est pas de même de la profession du décédé, ni parfois de la cause de décès.

Souvent 1% cause est mal précisée soit par négligence ("sénilité", par exemple), soit par crainte de laisser ébruiter la vraie nature de la maladie. En [132] France, malgré les précautions prises pour assurer le secret, les décès par cancer ou tuberculose ont été longtemps attribués à une autre cause. Mais de notables progrès ont été accomplis.

Dans l'interprétation des statistiques, il est essentiel de tenir compte du degré de confiance qu'on peut accorder aux éléments de base.

Deux causes d'erreur importantes sont communes aux naissances et aux décès :

- a) Lorsque les naissances ou les décès sont comptés au lieu où ils sont survenus et non au domicile habituel des parents ou du décédé. En ce cas, les villes ou les quartiers ayant des hôpitaux ou des maternités présentent un nombre de décès ou de naissances anormalement élevé ;
- b) Lorsqu'un enfant est mort avant la déclaration de naissance, il peut être compté comme mort-né, soit figurer à la fois parmi les naissances et les décès. Les comparaisons dans le temps ou dans l'espace exigent que la même définition soit appliquée et conservée.

Les registres paroissiaux, ancêtres de l'état civil, constituent souvent la seule source de renseignements sur une population, pour l'ère préstatistique. Leur exploitation systématique à des fins statistiques relève d'une technique spéciale (L. Henry) et ouvre un vaste champ à des recherches qui appellent la collaboration entre statisticiens et historiens.

MIGRATIONS

Aux changements d'état civil, il faut ajouter les mouvements proprement dits des populations, c'est-à-dire les déplacements d'individus, appelés du nom général de migrations.

Les migrations extérieures d'un pays A vers un pays B peuvent donner lieu à comptage, soit au départ, soit aux postes frontières, soit à l'arrivée.

Ces comptages se font de façon plus ou moins complète. Les nombres des immigrés venant du pays A d'après les statistiques du pays B ne coïncident pas avec les nombres d'émigrants vers le pays B d'après les statistiques du pays A. Certaines frontières sont traversées de façon si intense (franco-belge par exemple) qu'une erreur faible dans un sens ou l'autre peut donner une erreur relative importante sur la différence, représentant l'immigration nette.

D'une façon générale, les entrées sont enregistrées de façon plus satisfaisante que les sorties.

[133]

Aussi les statistiques de migrations, restées très en arrière des statistiques de l'état civil, sont loin de présenter le même degré de précision.

Cependant, dans les pays où les migrations se font surtout par mer (États-Unis, Angleterre), la police des ports permet un contrôle plus sévère qui aboutit à des comptages assez précis.

Des réglementations spéciales : carte de travailleur, carte de séjour, permettent aussi de perfectionner le contrôle.

Faute de statistiques directes, on a recours à des calculs indirects en rapprochant les chiffres de deux recensements consécutifs et en tenant compte des naissances et décès survenus dans l'intervalle ; ce procédé différentiel peut conduire à des erreurs relatives assez importantes.

Compte tenu de la variation de la population étrangère et des naturalisations ou autres changements de nationalité, on peut, non sans chances d'erreurs appréciables, calculer les migrations nettes de nationaux.

Quant aux migrations intérieures, elles sont moins connues encore. Les migrations définitives peuvent être appréciées en comparant les données du recensement par domicile et par lieu de naissance. On utilise aussi les listes électorales.

Quant aux navettes ou migrations alternantes (par exemple journalières entre Paris et sa banlieue), elles se mesurent en comparant le domicile et le lieu de travail, ou en utilisant les statistiques de transport,

Chapitre II **ÉTAT DE LA POPULATION**

Le total de la population ne présente de signification que rapporté à d'autres données. Il serait utile de pouvoir le comparer à une caractéristique mesurant en quelque sorte la capacité du territoire, d'après ses richesses naturelles. Mais cette capacité ne se prêtant pas facilement à la mesure (ni même à la définition), on se borne en général à calculer le rapport de la population à la superficie, appelé densité, notion de plus en plus imparfaite, depuis l'exploitation de ressources naturelles non agricoles (mines, chutes d'eau, etc.).

[134]

Répartition par âges

Parmi les répartitions possibles de la population à un moment donné, la répartition par âges ne prête à aucun arbitraire de définition, ne donne lieu qu'à de faibles erreurs et est riche de signification.

On la représente graphiquement par le procédé appelé : Pyramide des âges.

On porte en ordonnées, les âges de 0 à la limite supérieure (100 ans ou plus) et en abscisses les effectifs à chaque âge (ou chaque groupe d'âges) sexe masculin d'un côté, sexe féminin de l'autre.

Une division très poussée (en mois par exemple) donnerait, au lieu de la ligne brisée de la figure, une courbe continue.

Chaque année, une "classe" d'individus représentée par un rectangle horizontal saute d'un échelon vers le haut et perd par mortalité (et éventuellement par migration) une partie de son effectif. Mais la pyramide "repousse" par la base,

Fig. 1. -
Pyramide des âges (p. 20)

du fait des naissances.

Pour une population jeune, la "pyramide" est large dans le bas, mince dans le haut ; c'est notamment le cas des populations à forte mortalité et forte natalité. La largeur

Fig. 2. -
Un type de population jeune : Brésil 1950 (p. 20)

de la base ne doit pas faire illusion sur le graphique, puisqu'elle dépend de l'échelle adoptée. Pour éviter les erreurs d'optique qui peuvent en résulter, on peut soit observer la courbure des lignes (convexité tournée vers le bas ou vers le haut), soit ne comparer que des graphiques établis à la même échelle ¹¹⁶.

Une population âgée offre une base moins large et une partie élevée plus importante. C'est notamment le cas, lorsque

Fig. 3. -
Un type de population vieille : le département de l'Ariège (1954) (p. 21)

la natalité et la mortalité sont basses, ou que l'émigration porte sur les jeunes.

[135]

La figure 3 représente le département de l'Ariège en 1954 ; les deux sexes ont été réunis et la pyramide a été limitée à 80 ans. Malgré

¹¹⁶ Par même échelle, il ne faut pas entendre même longueur pour un même effectif, puisque les populations totales sont différentes, mais même longueur pour un même pourcentage de la population totale.

la reprise de la natalité, après la guerre, le nombre des personnes âgées de 60 à 65 ans est à peu près égal à celui des enfants de moins de 5 ans.

Sur une pyramide, par année d'âge, se lit l'histoire de la population étudiée, au cours du siècle précédent, c'est-à-dire surtout ses malheurs (guerres, épidémies, crises de stérilité, vagues d'immigration massive, etc.).

Comme les baisses de mortalité et de natalité vont souvent ensemble, la proportion des adultes, par rapport au total de la population, varie peu au cours d'une telle évolution. L'ensemble des jeunes et des vieux représente alors lui aussi une proportion assez stable.

Ainsi apparaît l'importance de la composition par âges.

Fig. 4. -

Population vieille et population en voie de rajeunissement (p. 22)

L'observation simple du total de population conduit souvent à des conclusions d'autant plus rassurantes que la proportion des adultes, donc des producteurs, reste sensiblement la même. Un certain équilibre paraît ainsi atteint, alors qu'un déséquilibre profond se creuse peu à peu, comme une caverne pulmonaire dont on ne soupçonne pas l'existence.

La "pyramide" d'une population ainsi vieillie affecte à peu près la forme d'une amphore (fig. 4 à gauche). Si une telle population entre dans la voie du rajeunissement, elle prend la forme de droite (fig. 4) ; c'est le cas de la France actuelle ; la proportion des adultes est alors inférieure à la normale.

L'âge moyen d'une population est le rapport de la somme de tous les âges au total de la population. Il ne doit pas être confondu avec la vie moyenne d'un habitant de la même population.

On peut appeler indice de vieillesse d'une population le rapport du nombre des vieux (60 ou 65 ans et plus) à celui des jeunes (moins de 20 ans).

Population urbaine et rurale

Pour calculer la population urbaine et la population rurale, il convient d'adopter un critérium, basé sur la dispersion des habitants, leur profession etc. On adopte souvent pour définition de la population urbaine celle des communes dépassant un certain chiffre, 2000 habitants par exemple, démarcation en partie arbitraire et qui présente l'inconvénient de faire passer une commune rurale dans [136] la catégorie des villes, lorsque sa population est passée de 1999 à 2000 habitants. Aucune définition n'est pleinement satisfaisante.

La définition d'une agglomération urbaine prête à contestation. Souvent les chiffres cités concernent des divisions administratives, de sorte que les comparaisons sont dépourvues de valeur économique ou sociale. M. Bunle a proposé pour critérium de zone urbaine une densité supérieure à 10 habitants par hectare. D'autres critères sont basés sur l'intensité des relations avec le noyau central.

Chapitre III **MORTALITÉ**

Dans de nombreux pays, où l'état civil est mal établi, les nombres de décès enregistrés sont inférieurs à la réalité, en particulier pour les bébés. Des rectifications sont nécessaires en ce cas.

Une fois le nombre de décès connu, l'idée première est de le rapporter, pendant une période (une année par exemple), au total de la population. On obtient ainsi le taux de mortalité générale, appelé parfois simplement mortalité :

	Décès	Population en milliers	Taux de Mortalité p.1000
Israël	12,480	2,114	5,9
Mexique	412,100	34,626	11.9
Australie	91,500	10,281	8.9

Influence de l'âge

Le taux de mortalité générale donne souvent lieu à de lourdes erreurs d'interprétation, car il résulte de deux facteurs bien différents :

- a) Les conditions sanitaires générales qui se traduisent par des taux de mortalité aux divers âges ;
- b) La composition par âges de la population.

[137]

Dans un hospice de vieillards, la mortalité est plus élevée que dans une prison. Cela ne veut pas dire que les pensionnaires de l'hospice soient moins bien traités, moins bien nourris ou soignés que les prisonniers.

De même, deux populations vivant sous le même climat, ayant institutions et niveau de vie semblables, peuvent avoir des taux de mortalité différents, si leur composition par âges est différente.

Au lieu de comparer le taux de mortalité générale (dans le temps ou le lieu), on peut comparer les taux de mortalité à chaque âge en rapportant, pour chaque âge, le nombre de décès au nombre d'habitants.

On en tire une table de mortalité. De la table de mortalité, on peut passer à la table de survie.

Voici, à titre d'exemple, un fragment de la table de survie des États-Unis en 1955 :

Survivants à	Blancs sexe masculin	Non blancs sexe masculin
0 an	100,000	100,000
1 an	97,335	95,278
5 ans	96,906	94,506
10 ans	96,641	94,171
30 ans	94,134	89,957
50 ans	87,044	76,482
70 ans	53,375	37,511

Les Nations-Unies ont calculé des tables types de survie et de mortalité correspondant à des degrés différents de l'évolution sanitaire et sociale. Ces tables rendent de précieux services, pour les pays sous-développés notamment, pour lesquels on ne dispose souvent que de renseignements partiels.

Les deux tables, mortalité ou survie, se prêtent à une représentation graphique.

Lorsque, entre deux tables de mortalité, les différences sont, pour tous les âges, de même sens, on en tire une indication de même sens pour l'ensemble de la mortalité. C'est le cas, par exemple, pour la Suède et la Finlande (graphique limité aux âges compris entre 1 et 60 ans) :

[138]

Fig. 7 - Quotients de mortalité par âge
en Suède et en Finlande en 1951-1955
(sexe masculin) (p. 28)

La mortalité finlandaise est supérieure à la suédoise. Mais de combien ? Cette comparaison ne permet pas de le dire. En outre, quand les écarts aux divers âges ne sont pas tous de même sens, on ne connaît pas même le sens de cette différence, ce qui est le cas de la France et de l'Italie (fig. 8, page suivante, limitée elle aussi, entre 1 et 60 ans).

Pour comparer la mortalité de plusieurs groupes, on a jadis utilisé la méthode de la population type. On suppose que les taux de mortalité à chaque âge (pour différents pays ou différentes époques) sont appliqués à une même population ayant une composition par âges déterminés. On obtient ainsi des taux de mortalité générale "rectifiés" ne dépendant plus de la répartition par âges.

Taux de mortalité pour 10,000

Fig. 8 - Quotients de mortalité par âge
en France et en Italie avant guerre (p. 29)

Le caractère abstrait des taux "rectifiés" de mortalité réduit leur signification et limite leur usage.

On peut également utiliser le procédé inverse de la mortalité-type. On adopte une série de taux de mortalité à chaque âge, peu éloignés des réalités moyennes, et on applique ces taux aux diverses populations dont on veut comparer les mortalités. On obtient ainsi la mortalité qu'aurait chaque population, si elle avait une table de mortalité "normale".

De plus en plus, on a recours au calcul de la vie moyenne ou espérance de vie à la naissance, qui se déduit aisément de la table de survie.

$$E = \frac{V_1 + V_2 + V_3 \dots + 1/2}{V_0}$$

V_0 nombre des vivants initial, V_1 nombre de survivants à 1 an, V_2 à 2 ans, etc.

Plus la mortalité à chaque âge est faible, plus la vie moyenne est élevée. On peut également calculer l'espérance de vie à un âge déterminé 20 ans, 30 ans, etc.

La vie probable ou vie médiane est la vie que chaque individu a une chance sur deux d'atteindre. Sur la table de survie, c'est l'âge où le nombre des survivants est la moitié du nombre initial.

[139]

Ainsi, en France (tables 1952-1956), la moitié des femmes arrivent à 76 ans. Si la mortalité à chaque âge reste à l'avenir constante, une nouvelle née a donc une chance sur deux d'atteindre 76 ans.

L'expression vie moyenne devrait être employée seulement au sens rétrospectif pour mesurer quelle a été la vie moyenne d'un groupe, par exemple, d'une génération. Ainsi, la vie moyenne des Français, nés en 1840, a été effectivement de 39.7 années.

Il faut dire espérance de vie dans les autres cas. Par exemple, en 1956, l'espérance de vie d'un nouveau-né (en Israël) était de 68.3 ans.

Cependant, l'expression "espérance de vie", employée en ce sens, est impropre. Elle suppose que les taux de mortalité à chaque âge resteront constants, à leur niveau du moment. Or, il y a peu de chance que la baisse séculaire de la mortalité s'arrête brusquement. "L'espérance de vie" mesure, en fait, la mortalité du moment. S'il y avait un pari à faire, on donnerait aux nouveau-nés une espérance de vie plus élevée.

Mortalité infantile

Une importance particulière est attachée à la mortalité infantile à cause de son taux élevé et de l'intérêt spécial que présente la lutte contre elle.

Le plus usuellement, on rapporte le nombre de décès de moins d'un an au nombre de naissances.

Pour mesurer correctement la mortalité infantile, il convient (J. Bourgeois-Pichat) de séparer les décès exogènes (dus à une cause pos-

térieure à la naissance, donc assez faciles à éviter) et les décès endogènes (malformation congénitale, etc.).

Pour avoir de façon approchée la mortalité endogène, il suffit d'augmenter de 25% la mortalité infantile totale de 1 mois à 1 an. La mortalité endogène se déduit par différence.

MORTINATALITÉ

Un enfant né sans vie doit être déclaré mort-né. Mais souvent, dans les statistiques d'état civil, des enfants n'ayant vécu qu'un temps très court, sont classés comme mort-nés ("faux" mort-nés).

[140]

Une autre cause d'imprécision apparaît pour les fausses couches assez tardives, qui peuvent être ou n'être pas enregistrées.

On calcule parfois des taux de mortalité périnatale, qui englobent les fausses couches tardives, les mort-nés et la mortalité néonatale (le premier mois).

AUTRES FACTEURS

Le taux de mortalité générale n'exige la connaissance que de deux données : nombre de décès et population envisagée. Quand il s'agit de groupements nettement définis comme les personnes d'un même sexe, le risque d'erreur est faible. Il n'en est pas de même, par exemple pour la profession. Pour que les taux de mortalité par profession soient significatifs, il faut que la répartition soit faite suivant les mêmes règles au numérateur et au dénominateur, ce qui est rarement le cas. S'il est assez facile de mesurer la mortalité des médecins ou des prêtres, il n'en est pas de même de celle des "commerçants" ou des "employés de bureau".

La considération de l'âge est plus importante encore que pour des groupes nationaux. Ainsi, si la mortalité des patrons est supérieure à celle des employés et ouvriers, c'est que beaucoup d'individus sont salariés au début de leur carrière et patrons sur le tard.

Enfin, une mortalité élevée ne prouve pas que le métier soit moins sain qu'un autre, car une sélection se fait parfois dans le choix de la profession, les faibles et malades choisissant de préférence les métiers les moins pénibles et les plus sains.

Suivant l'état matrimonial, les répartitions sont moins aléatoires. Des taux de mortalité par âges sont calculés assez facilement, ce qui permet d'établir des tables de mortalité par état matrimonial et de calculer l'espérance de vie et les autres caractéristiques de la mortalité.

Causes de décès

La répartition des décès suivant le diagnostic pose, non seulement un problème de liaison administrative et médicale, mais des questions techniques de nomenclature. Lorsqu'un individu décède d'une congestion, à la suite d'un accident de voiture, survenu du fait de son ivresse, faut-il imputer le décès à la congestion, à l'accident ou à l'ivresse ? Remonter à la cause physiologique première est recommandable, mais soulève des difficultés. Souvent la répartition se fait suivant les genres de mort (le diagnostic final).

[141]

Variation saisonnière

L'irrégularité du rythme saisonnier (pointe d'hiver) rend assez délicate la correction classique. De ce fait, l'évolution de la mortalité dans le temps ne peut donner lieu à une observation continue et ne se fait guère que sur une assez longue période (trois ans au minimum).

Chapitre IV NATALITÉ, FÉCONDITÉ

Comme pour la mortalité, on peut rapporter le nombre des naissances vivantes au nombre des habitants. On obtient ainsi le taux de natalité générale ou simplement "natalité".

Influence de l'âge

Le taux de natalité ne mesure pas correctement la fécondité d'une population (dont le nombre d'enfants par ménage suggère assez bien la notion). Ici aussi, l'influence de l'âge est prépondérante. Une population qui comporte une forte proportion d'adultes entre 20 et 40 ans (souvent le cas des villes) a, toutes choses égales d'ailleurs, une natalité supérieure à une population normale.

Une première rectification consiste à rapporter le nombre des naissances non plus au total de la population, mais au nombre de femmes en âge de procréer, c'est-à-dire entre 15 et 49 ans. On obtient ainsi le taux de fécondité générale.

Mais ces taux ne sont pas encore satisfaisants, car la fécondité varie beaucoup suivant l'âge.

On calcule alors des taux de fécondité suivant l'âge, ce qui exige la connaissance de la répartition des naissances suivant l'âge de la mère.

Voici un exemple de calcul (Yougoslavie 1954) :

[142]

Age de la mère	Naissances	Nombre de femmes (en milliers)	Taux de fécondité p. 1000 femmes
15-19 ans	34,131	863	39.5
20-24 -	168,888	857	196.7
25-29 -	149,198	770	192.0
30-34 -	84,064	619	135.7
35-39 -	30,622	377	81.5
40-44 -	19,542	538	36.3
45-49 -	3,758	502	7.5
50-55 -	768	434	1.8
TOTAUX	490,971	4,960	691.0

Les taux de fécondité ainsi calculés permettent d'établir des tables de fécondité et se prêtent à une représentation graphique.

Fig. 9. - Taux de fécondité (Yougoslavie 1954)

La recherche d'un taux unique, mesurant la fécondité, pose des difficultés plus grandes encore que pour la mortalité à cause de la dualité des sexes. On peut, ici encore recourir à la méthode de la population type qui présente mêmes commodités et mêmes inconvénients.

Taux brut de reproduction

Lorsque les variations ne sont pas trop rapides, une bonne caractéristique de la fécondité est le taux brut de reproduction ou de remplacement. Sur l'exemple numérique cité plus haut, comme le nombre de femmes servant au dénominateur porte sur des groupes de 5 ans, il faut multiplier par 5 le total des taux de fécondité à chaque âge, 691.0, ce qui donne 3,455 naissances pour 1,000 femmes ou 3,455 femmes. Le nombre moyen de naissances suppose l'absence de mortalité.

Cette notion du nombre d'enfants qu'a une femme, en moyenne, au cours de sa vie, vient assez naturellement à l'esprit ; toutefois, elle s'impose plus pour les ménages que pour l'ensemble des femmes. Nous la retrouverons.

Multiplions maintenant ce nombre 3,455 naissances par la proportion des filles, soit 0,485 (un peu moins de la moitié). Nous obtenons 1,68, taux brut de reproduction.

[143]

C'est le nombre de naissances féminines (divisé par 1,000) qu'aurait une génération (une "cohorte") de 1,000 femmes soumises à la loi de fécondité de la population étudiée. C'est le taux de remplacement d'une génération par la suivante, abstraction faite de la mortalité.

Le taux brut de reproduction a une grande importance pratique, parce qu'indépendant de la mortalité, il présente en outre une signification propre, en dehors de toute comparaison à une autre population. Il donne une limite supérieure du remplacement d'une génération par la suivante, dans l'hypothèse optimiste où toute mortalité serait supprimée jusqu'à l'âge de 50 ans. En particulier, lorsque le taux brut de reproduction est inférieur ou égal à 1, aucune réduction de mortalité ne pourrait assurer le remplacement intégral d'une génération par la suivante.

Le taux brut de reproduction prête cependant à la critique. S'il ne fait pas intervenir la mortalité, c'est parce qu'il la suppose nulle.

D'autre part, les taux de fécondité d'une population, aux divers âges, à un moment donné, peuvent résulter de circonstances antérieures (guerres, etc.) et ne pas être représentatifs, on est donc parfois conduit à utiliser d'autres méthodes.

Le problème général

Mesurer la fécondité d'une population peut se faire soit sur une génération ou cohorte donnée, suivie dans le temps, soit sur les résultats d'une année donnée, portant à la fois sur plusieurs cohortes.

La première méthode donne une réponse parfaite, mais malheureusement rétrospective. Par exemple, en 1961, on peut avoir par le re-

censement le nombre d'enfants des femmes nées en 1911 (à la rigueur 1921 donnerait une solution approchée). Mais les cohortes jeunes, nées de 1921 à 1940, n'entrent pas dans l'observation. Or, ce sont les plus intéressantes.

La seconde méthode utilise les derniers résultats, mais ils peuvent être trompeurs. Il arrive que des cohortes retardées dans la formation de leur famille (guerre, dépression économique, etc.) rattrapent leur retard, toutes à la fois pendant les périodes favorables ; la fécondité se trouve alors temporairement gonflée et ne traduit pas le comportement normal.

À vrai dire, aucune méthode théorique ne peut résoudre ce problème autrement que rétrospectivement. Il en est de même d'ailleurs pour la mortalité, mais l'inconvénient est moindre. Pour la fécondité, cette difficulté n'est d'ailleurs sensible que dans les populations de basse fécondité.

[144]

Selon les circonstances, divers procédés permettent dans ces populations une mesure approchée du comportement normal en matière de fécondité. On suit la constitution progressive des familles, en tenant compte des données suivantes :

- a) Age de la femme ;
- b) Durée du mariage ;
- c) Rang de naissance de l'enfant.

En utilisant l'âge de la femme et la durée du mariage, on obtient le nombre moyen d'enfants par famille, au fur et à mesure qu'elle se forme. Cette formation progressive peut être comparée à celle des "promotions" précédentes. On en déduit en outre des probabilités pour la dimension finale de la famille.

M. Louis Henry a introduit, dans les calculs, le rang de naissance de l'enfant, utilisant la notion importante de probabilité d'agrandisse-

ment d'une famille (par exemple probabilité de naissance du 3e enfant, dans des familles de deux enfants).

Faute de pouvoir décrire dans le détail ces méthodes complexes, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. Roland Pressat : *Analyse démographique*.

Le nombre d'enfants par ménage ne renseigne lui-même qu'imparfaitement sur l'équilibre démographique et le remplacement d'une génération par la suivante. Il doit être complété par des indications sur la fréquence des mariages, considérée ici simplement comme l'un des facteurs agissant sur la natalité.

Nuptialité

Comme pour la natalité et la mortalité, on rapporte le nombre de mariages au total de la population pour avoir le taux de nuptialité générale.

Ce taux appelle mêmes observations et critiques que ceux de natalité et de mortalité, notamment du fait de la composition par âges.

La méthode de la population type est applicable sous les mêmes réserves que précédemment.

On peut aussi rapporter les mariages au nombre de personnes en âge de se marier (en France, garçons de 18 ans et plus, veufs, divorcés, filles de 15 ans et plus, veuves, divorcées). Le taux ainsi calculé n'est pas encore satisfaisant, car, à partir d'un certain âge, la nuptialité est très faible.

Au moyen des taux de nuptialité à chaque âge, on construit des tables de nuptialité.

[145]

On peut également calculer la durée moyenne des mariages, établir des tables d'extinction des mariages (par décès d'un conjoint, ou par divorce), suivant la durée du mariage et l'âge initial des époux. Ces tables peuvent, comme les précédentes, être utilisées par les compagnies d'assurances.

Les divorces doivent être considérés dans les calculs comme des mariages négatifs. Pour eux, comme pour les mariages, la répartition suivant l'âge des époux ouvre le champ à diverses recherches et calculs. On peut en outre calculer des taux de divortialité en rapportant le nombre de divorcés (ou de divorces) au nombre des personnes mariées.

Voici à titre d'exemple, la table de nuptialité calculée par M. Depoid pour le sexe féminin en France :

Fig. 10. - Table de nuptialité en France, 1930-1932
(sexe féminin) (p. 39)

La courbe des célibataires, très voisine de la courbe d'ensemble, n'a pu être tracée.

Naissances suivant le sexe

Le rapport des naissances de garçons aux naissances de filles s'appelle masculinité. On rapporte parfois le nombre de garçons au nombre total des naissances. Le taux de masculinité se calcule également pour les mort-nés. D'autre part, il peut être également calculé suivant l'âge des parents, la durée du mariage, etc. Pour les enfants nés avant terme, il est intéressant de calculer le taux de masculinité suivant le temps effectif de gestation.

Variations saisonnières et accidentelles

L'influence de la saison est moins sensible mais plus régulière sur les naissances que sur la mortalité. Il est donc possible de corriger suivant la méthode classique, en divisant, pour chaque mois, le nombre de naissances (ou le taux) par le "coefficient saisonnier" du mois considéré. L'influence de l'inégalité des mois doit être corrigée aussi.

Pour la nuptialité, le rythme saisonnier est plus fort et moins régulier. Il dépend notamment de la place dans l'année des fêtes religieuses mobiles et des coutumes locales.

D'autre part, les épidémies (et notamment les gripes hivernales) réduisent les conceptions et, neuf mois plus tard, le nombre des naissances.

[146]

Pour certaines variations accidentelles, les causes ne sont pas connues.

Chapitre V **MOUVEMENT GÉNÉRAL D'UNE POPULATION**

Accroissement naturel

Pour une population fermée, c'est-à-dire sans apports ni pertes extérieures, l'accroissement de la population se juge à la différence entre naissances et décès. On l'appelle accroissement naturel. Le taux d'accroissement (annuel par exemple) s'obtient en rapportant cet accroissement à l'ensemble de la population. On parvient au même résultat en faisant la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Pendant longtemps, l'observation s'en est tenue à ce taux. Or, au cours d'une période donnée, une population fermée se modifie de trois façons :

- a) Naissance d'enfants (d'âge 0) ;
- b) Décès de personnes de divers âges ;
- c) Vieillissement d'un an pour chaque individu.

Le taux d'accroissement ne tient compte que des deux premiers phénomènes. Encore fait-il intervenir de même façon le décès d'un adulte, d'un enfant, d'un vieillard.

Le taux d'accroissement est parfois trompeur. Par exemple, une population composée en grande partie d'adultes peut avoir un taux d'accroissement positif, alors que sa natalité est insuffisante.

La méthode de la population type est moins recommandable encore que pour la mortalité et la natalité envisagées séparément, car il est utile de juger de façon absolue la vitalité d'une population.

Taux net de reproduction

Au lieu d'additionner les taux de fécondité à chaque âge, comme pour le taux brut, ce qui suppose la mortalité nulle, on les applique à une population ayant même composition que la table de survie. On obtient ainsi le taux net de reproduction ou de remplacement.

Voici un exemple de calcul (Yougoslavie 1954) :

[147]

	Taux de fécondité (voir p. 35)	Taux de survie pour 1,000 naissances	Taux Nets
15-19 ans	39.5	0.852	33.6
20-24 -	196.7	0.844	166.0
25-29 -	192.0	0.834	160.0
30-34 -	135.7	0.822	112.5
35-39 -	81.5	0.809	66.1
40-44 -	36.3	0.793	28.8
45-49 -	7.5	0.774	5.8
50-54 -	1.8	0.750	1.3
TOTAUX EN MOYENNE	691.0	0.831	574.1

En multipliant le total 574.1 par 5 (nombre d'années du groupe d'âges) puis par la proportion des naissances féminines (0.487), on obtient le taux net de reproduction : 1.39.

Un calcul approché consiste à multiplier le taux brut de reproduction par le taux de survie à 28 ans, âge le plus souvent égal à l'intervalle moyen entre deux générations.

L'interprétation de ce taux est aisée : on suit un effectif de 1,000 filles à la naissance. Cet effectif est réduit suivant les lois de mortalité de la population considérée, puis obéit également à ses lois de fécondité et donne naissance à un nombre de filles qui n'est autre que le taux de reproduction. Ce taux mesure en somme le rapport entre deux générations successives.

Le taux de reproduction a un sens nettement prévisionnel. Il revient à dire : "Si les taux de fécondité et de mortalité à chaque âge restent ce qu'ils sont, une génération assurera son remplacement à concurrence de ... %".

Une population peut croître, malgré un taux de reproduction inférieur à l'unité (et inversement). Mais à la longue, la diminution est fatale, sauf allongement illimité de la vie humaine.

[148]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section IV: La population

12

**Accroissement de
la population au Canada ¹¹⁷**

Canada, Bureau fédéral de la statistique

[Retour à la table des matières](#)

L'accroissement phénoménal de la population du monde durant le siècle présent, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a fait l'objet de nombreux écrits ces dernières années. L'expansion rapide de la population qui a caractérisé le monde occidental durant la première moitié du siècle gagne maintenant d'autres régions telles que l'Asie et l'Afrique grâce à l'amélioration de l'hygiène publique et des normes économiques. D'après les rapports des Nations-Unies, la population mondiale, qui était d'environ, 1,550 millions d'habitants au début du siècle, s'élevait à près de 2,500 millions en 1950 et atteignait presque 2,975 millions en 1960. Il ressort donc de ces estimations raisonnablement précises que la population mondiale a presque doublé au cours des soixante premières années du siècle. Mais, comme l'accroissement notable de près de 500 millions depuis dix ans l'indique,

¹¹⁷ *Recensement du Canada, 1961, Revue Générale, série 7.1, Ottawa, Bureau Fédéral de la Statistique, p. 1-9.*

les perspectives d'accroissement durant les quarante dernières années du siècle pourraient porter la population mondiale à plus de 6,250 millions en l'an 2,000. La perspective d'un tel accroissement massif de la population mondiale à cette époque se fonde sur des "hypothèses mesurées" qu'une étude des Nations-Unies ¹¹⁸ applique aux taux éventuels de natalité et de mortalité dans le monde entier. Après avoir étudié les divers facteurs qui peuvent élargir ou rétrécir cette perspective, le rapport conclut : "On peut donc affirmer, que, hormis le cas d'un cataclysme mondial ou d'une détérioration universelle des conditions sociales nuisibles aux progrès de l'hygiène, la perspective d'une population mondiale de 6 à 7 milliards d'habitants à la fin du siècle est presque une certitude à toutes fins pratiques".

Accroissement de la population au Canada, 1901-1951 ¹¹⁹. - Le tableau I fait ressortir les tendances de l'accroissement de la population canadienne observées [149] durant le siècle actuel, au regard de ces données démographiques d'ordre mondial. On remarquera que la population du Canada a presque doublé au cours des trente premières années du siècle et qu'elle s'est accrue d'environ 75 p. 100 au cours des trente dernières ; l'accroissement tient en faible partie à l'apport de Terre-Neuve au total national depuis 1949. Une projection prudente de la population canadienne indique que celle-ci atteindra presque les 22 millions à la fin de la présente décennie.

L'augmentation de 34 p. 100 survenue durant la première décennie du siècle a dépassé le taux d'accroissement de toute autre période décennale jusqu'en 1961. Le tableau I fait voir combien impressionnante a été l'augmentation de la population dans l'ouest du Canada durant la période. La colonisation de l'Ouest a amené d'outre-mer un flot d'immigrants, L'immigration durant les dix années écoulées entre les recensements de 1901 et de 1911 a atteint environ 1,760,000. Etant donné que l'accroissement total de la population durant cette période s'est chiffré par 1,835,328 et que ce chiffre comprend, d'après une es-

¹¹⁸ "L'accroissement futur de la population mondiale" - *Etude démographique des N.-U.*, no 28 - 1958.

¹¹⁹ On trouvera un exposé chronologique de l'accroissement de la population au Canada depuis le 17^e siècle au chapitre I du volume 1 du recensement de 1931.

timation ¹²⁰, un accroissement naturel d'environ 1,100,000, il est évident que l'émigration a dû être très forte durant la décennie.

¹²⁰ Voir "The Growth of Canadian Population", par Nathan KEYFITZ in *Population Studies*, juin 1950.

[150]

Tableau I
Population totale et augmentation numérique et procentuelle à chacune des décennies,
Canada et provinces, 1901-1961

Province	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
	Population						
CANADA	5,371,315	7,206,643	8,787,949 ¹²¹	10,376,786	11,506,655	14,009,429	18,238,247
Terre-Neuve	-	-	-	-	-	361,416	457,853
Ile-du-Prince-Edouard	103,259	93,728	88,615	88,038	95,047	98,429	104,629
Nouvelle-Écosse	459,574	492,338	523,837	512,846	577,962	642,584	737,007
Nouveau-Brunswick	331,120	351,889	387,876	408,219	457,401	515,697	597,936
Québec	1,648,898	2,005,776	2,360,510	2,874,662	3,331,882	4,055,681	5,259,211
Ontario	2,182,947	2,527,292	2,933,662	3,431,683	3,787,655	4,597,542	6,236,092
Manitoba	255,211	461,394	610,118	700,139	729,744	776,541	921,686
Saskatchewan	91,279	492,432	757,510	921,785	895,992	831,728	925,181
Alberta	73,022	374,295	588,454	731,605	796,169	939,501	1,331,944
Colombie-Britannique	178,657	392,480	524,582	694,263	817,861	1,165,210	1,629,082
Yukon	27,219	8,512	4,157	4,230	4,914	9,096	14,628
Territoires du Nord-Ouest	20,129	6,507	8,143	9,316	12,028	16,004	22,998

¹²¹ Comprend 485 personnes dans la Marine royale canadienne dont la province de résidence n'est pas connue.

[151]

Province	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
Augmentation numérique sur le recensement précédent							
CANADA	538,076	1,835,328	1,581,306	1,588,837	1,129,869	2,502,774 ¹²²	4,228,818
Terre-Neuve	-	-	-	-	-	-	96,437
Ile-du-Prince-Edouard	- 5,819	- 9,531	- 5,113	- 577	7,009	3,382	6,200
Nouvelle-Ecosse	9,178	32,764	31,499	-10,991	65,116	64,622	94,423
Nouveau-Brunswick	9,857	20,769	35,987	20,343	49,182	58,296	82,239
Québec	160,363	356,878	354,734	514,152	457,220	723,799	1,203,530
Ontario	68,626	344,345	406,370	498,021	355,972	809,887	1,638,550
Manitoba	102,705	206,183	148,724	90,021	29,605	46,797	145,145
Saskatche-wan	91,279	401,153	265,078	164,275	-25,793	- 64,264	93,453
Alberta	73,022	301,273	214,159	143,151	64,564	143,332	392,443
Colombie-Britannique	80,484	213,823	132,102	169,681	123,598	347,349	463,872
Yukon	27,219	-18,707	- 4,355	73	684	4,182	5,532
Territoires du Nord-Ouest	-78,838	-13,622	1,636	1,173	2,712	3,976	6,994

¹²² Y compris Terre-Neuve en 1951 mais non en 1941. Sans Terre-Neuve pour les deux années, l'augmentation est de 2,141,358 ou 18.6 p. 100.

[152)

Province	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
Augmentation procentuelle sur le recensement précédent							
CANADA	11.1	34.2	21.9	18.1	10.9	21.8 ¹²³	30.2
Terre-Neuve	-	-	-	-	-	-	26.7
Ile-du-Prince-Edouard	-5.3	-9.2	-5.5	-0.7	8.0	3.6	6.3
Nouvelle-Ecosse	2.0	7.1	6.4	-2.1	12.7	11.2	14.7
Nouveau-Brunswick	3.1	6.3	10.2	5.2	12.0	12.7	15.9
Québec	10.8	21.6	17.7	21.8	15.9	21.7	29.7
Ontario	3.2	15.8	16.1	17.0	10.4	21.4	35.6
Manitoba	67.3	80.8	32.2	14.8	4.2	6.4	18.7
Saskatche-wan	-	439.5	53.8	21.7	-2.8	-7.2	11.2
Alberta	-	412.6	57.2	24.3	8.8	18.0	41.8
Colombie-Britannique	82.0	119.7	33.7	32.3	17.8	42.5	39.8
Yukon	-	-68.7	-51.2	1.8	16.2	85.1	60.8
Territoires du Nord-Ouest	-79.7	-67.7	25.1	14.4	29.1	33.1	43.7

¹²³ Y compris Terre-Neuve en 1951 mais non en 1941. Sans Terre-Neuve pour les deux années, l'augmentation est de 2,141,358 ou 18.6 p. 100.

[153]

De 1911 à 1921, l'accroissement de la population a été moindre que durant la décennie précédente, tant au point de vue numérique que procentuel. Durant la première guerre mondiale, 1914-1918, l'immigration a sensiblement diminué. En outre, le Canada a perdu environ 60,000 militaires durant la guerre. Toutefois, il faut signaler que, grâce à l'affluence inégalée des immigrants durant les quelques années qui ont précédé la guerre, l'immigration totale durant la période intercensale 1911-1921 a été d'environ 1,612,000, soit guère moins que durant la décennie précédente 1901-1911. D'après le même auteur ¹²⁴, l'émigration a atteint un chiffre sans précédent durant la période 1911-1921. Il s'ensuit qu'en dépit d'une immigration relativement intense et d'un accroissement naturel d'environ 1,350,000, la population du Canada n'a augmenté que de 1,581,306 ou de 22 p. 100. Néanmoins, il en est résulté un accroissement annuel d'un peu plus de 2 p. 100 même s'il représentait une baisse sensible au regard du taux annuel de plus de 3 p. 100 atteint durant la décennie précédente.

Durant la période 1921-1931, la population du Canada s'est accrue de 1,588,837 ou de 18 p. 100 pour atteindre 10,376,786 le 1er juin 1931. Grâce à la création d'un système national de statistique de l'état civil en 1921, on a pu établir le nombre officiel des naissances et des décès durant cette décennie. Etant donné que l'accroissement total de la population de 1921 à 1931 n'a dépassé l'accroissement naturel que de 229,000, malgré l'apport imposant de 1,200,000 immigrants, il est manifeste que l'émigration a été très forte. On estime qu'elle a été de l'ordre d'un million durant la décennie. Durant les trente années écoulées entre le recensement de 1901 et celui de 1931, l'immigration enregistrée a été de 4,574,000. Même supposant que les chiffres de l'immigration durant une partie de cette période aient été trop élevés ¹²⁵, il n'en reste pas moins que l'accroissement de 5,005,000, supérieur de seulement 431,000, indique une très forte émigration durant la période entière. Comme l'indique le tableau I, la période se caractérise encore par l'accroissement rapide de la population dans l'Ouest, grâce

¹²⁴ Voir "The Growth of Canadian Population", par Nathan KEYFITZ, in *Population Studies*, juin 1950.

¹²⁵ Voir "Immigration to Canada, 1851-1920", par Duncan MCDUGALL, in *Canadian Political Science Journal*, mai 1961.

aux immigrants venus de l'étranger et aux migrations de la population de l'Ontario et des autres provinces de l'Est vers les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

Durant la période 1931-1941, l'accroissement de la population a ralenti sensiblement au regard des décennies précédentes. L'accroissement de 1,130,000 ne représentait qu'un taux d'un pour cent par année. La diminution des mariages et des naissances et la baisse soudaine de l'immigration reflétaient la situation de crise économique de la période. L'immigration n'a été qu'environ un dixième de [154] ce qu'elle avait été les décennies précédentes. Le chiffre global de l'immigration durant la décennie 1931-1941 (environ 150,000) était bien inférieur à celui de l'émigration (près de 250,000). (Au chiffre des immigrants on peut ajouter quelque 75,000 Canadiens rentrés des États-Unis durant les années 1930). Bien que la baisse absolue des naissances au regard de la décennie précédente n'ait été que de 120,000, elle a eu des effets marqués sur les taux des naissances par rapport à la population accrue. La natalité brute était de 27 pour mille habitants en 1921-1925 et de 24 en 1926-1930 ; durant une bonne partie de la décennie 1931-1941, elle s'est maintenue à 20 environ.

La décennie 1941-1951 a enregistré un accroissement record de la population. À l'exclusion de Terre-Neuve, qui ne faisait pas partie du Canada en 1941, la population s'est accrue de 2,141,000 durant la période, soit un taux de 19 p. 100. Si l'on inclut Terre-Neuve, la population du Canada s'est accrue de 22 p. 100 pour atteindre un peu plus de 14 millions en juin 1951. Cette expansion démographique s'est produite en forte partie durant la seconde moitié de la décennie, après la seconde guerre mondiale. Durant la première partie, l'immigration n'a été que de 84,000, mais après la fin des hostilités, elle a repris au Canada à une allure qui ne s'était pas vue depuis les années qui ont suivi la première guerre mondiale. Du 1er juin 1946 au 1er juin 1951, près de 464,000 immigrants sont entrés au Canada et bon nombre d'entre eux étaient des "personnes déplacées" des pays de l'Europe orientale. De même, l'accroissement naturel s'est sensiblement raffermi durant la dernière partie de la période 1941-1951, grâce surtout à la forte augmentation des mariages durant les années qui ont immédiatement suivi la guerre. Sur les 1,972,000 naissances de la décennie, 1,200,000 ou 61 p. 100 sont survenues de 1946 à 1951. Ces chiffres excluent l'ac-

croissement naturel de Terre-Neuve qui n'est entré dans la Confédération que le 31 mars 1949.

Facteurs de l'accroissement de la population au Canada, 1951-1961. - Durant la décennie terminée le 1er juin 1961, la population du Canada s'est accrue de 4,228,818 pour atteindre 18,238,247. Cet accroissement phénoménal doublait presque l'accroissement de 2,141,358 de la décennie 1941-1951. Durant la période de crise des années 1930, la population du Canada n'avait augmenté que de 1,129,869. En conséquence, durant les trente années écoulées entre les recensements de 1931 et de 1961, l'accroissement de la population a suivi une série géométrique, doublant chaque décennie. L'avance procentuelle de la population depuis 1951 a été de 30.2 ; c'est le taux intercensal le plus rapide depuis la première décennie du siècle lorsque, par suite de la colonisation des provinces des Prairies, l'accroissement avait atteint le sommet de 34 p. 100. Durant la première moitié des années 1950, la population du Canada s'est accrue de 14.8 p. 100, mais durant la seconde, il est tombé à 13.4 p. 100, l'immigration et la natalité ayant commencé à baisser durant les dernières années de la décennie.

Une natalité élevée et une immigration comparable à celle des années 1920 ont été les principaux facteurs de la rapide expansion de la population du Canada [155] durant la période 1951-1961. Le léger recul de la mortalité (soit de 9 à 8 pour 1,000 habitants) a contribué à hausser le taux d'accroissement naturel, qui s'est maintenu à environ 20 pour 1,000 habitants durant la décennie, contre une moyenne de 16 en 1941-1951 et de 11 en 1931-1941. L'accroissement naturel a été de 3,148,072 et représentait 75 p. 100 de l'accroissement total de la population de 1951-1961. La courbe du taux d'accroissement naturel suit de près les variations de la natalité brute. Celle-ci s'est maintenue au niveau élevé de 28 durant toute la période 1951-1961 et n'a commencé à fléchir que vers la fin de la période. Durant les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale jusqu'en 1951, la natalité touchait presque le niveau atteint durant les années 1950. Durant la guerre, elle a monté à 24, de 21 qu'elle était à la déclaration des hostilités. Ainsi, la natalité durant la dernière décennie était supérieure d'environ un tiers à celle de 1939. On a estimé que l'avance observée depuis le recensement de 1941 jusqu'à celui de 1956 tenait, pour environ 70 p. 100, à la forte

augmentation procentuelle du nombre de personnes mariées et, pour environ 30.p. 100, à la fécondité accrue des mariages.

Etant donné que la différence entre l'accroissement effectif de la population et l'accroissement naturel durant la période a été de 1,080,746, ce chiffre peut être considéré comme représentant l'immigration nette, ou l'excédent des immigrants sur le nombre estimé d'émigrants. L'immigration nette a contribué dans la mesure de 25 p. 100 à l'accroissement de la population du Canada de 1951 à 1961 ; ce pourcentage atteignait 30 durant la première partie de la décennie et est descendu aux environs de 20 durant la seconde. D'après le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, 1,542,853 immigrants sont entrés au Canada de 1951 à 1961. La différence entre ce chiffre et celui de l'immigration nette semble indiquer que l'émigration a été d'environ 462,000 durant la décennie mais, pour des raisons exposées en note ¹²⁶, l'émigration a probablement dépassé de beaucoup ce chiffre.

¹²⁶ Étant donné que ce chiffre est inférieur de 182,000 au total obtenu par le Bureau fédéral de la statistique d'après ses estimations intercensales de l'émigration pour 1951 à 1961, il se peut que le chiffre de 462,000 ayant été obtenu en ajoutant l'accroissement naturel et l'immigration aux données du recensement de 1951 et en comparant le nombre obtenu avec le résultat du recensement de 1961, une bonne partie de la différence de 182,000 tiennent à un sous-dénombrement plus marqué au recensement de 195, qu'à celui de 1961. Il se peut aussi que l'émigration ait été surestimée d'un recensement à l'autre, mais certains indices, comme ceux de l'immigration des Canadiens aux États-Unis et au Royaume-Uni, semblent indiquer que cette estimation a été plutôt faible. Suivant la surestimation de l'émigration de 1951 à 1961, utilisée pour établir les estimations intercensales de la population, l'immigration nette aurait représenté 22.2 p. 100 de l'accroissement de la population du Canada durant cette période.

[156]

Tableau II

Taux bruts des naissances, des décès, des mariages et de l'accroissement naturel par période quinquennale, Canada et provinces, 1931-1960

(Les lettres "T.b." signifient "taux bruts")

Province	Naissances	Décès	Mariages	T.b. de
Période	Nombre T.b	Nombre T.b	Nombre T.b	l'accr. naturel
CANADA ¹²⁷				
1931-1935	1,175,193 21.6	536,221 9.8	351,512 6.5	11.7
1936-1940	1,182,024 20.7	565,973 9.9	495,157 8.7	10.8
1941-1945	1,430,618 23.7	594,123 9.8	584,514 9.7	13.9
1946-1950	1,810,656 27.6	609,736 9.3	642,029 9.8	18.3
1951-1955	2,076,276 28.0	631,459 8.5	643,530 8.7	19.5
1956-1960	2,340,539 27.5	681,341 8.0	658,912 7.8	19.5
Terre-Neuve				
1931-1935	33,432 23.4	18,210 12.7	8,540 6.0	10.6
1936-1940	38,188 25.8	18,404 12.4	11,039 7.5	13.4
1941-1945	46,458 29.7	18,405 11.8	14,836 9.5	17.9
1946-1950	61,758 36.2	15,896 9.3	13,554 7.9	26.9
1951-1955	65,506 34.1	14,632 7.6	14,181 7.4	26.5
1956-1960	74,670 34.6	15,572 7.2	15,158 7.0	27.4
Ile-du-Prince-Edouard				
1931-1935	9,805 21.8	5,003 11.1	2,479 5.5	10.7
1936-1940	10,269 21.9	5,400 11.5	3,114 6.6	10.4
1941-1945	10,901 23.7	4,821 10.5	3,430 7.5	13.2
1946-1950	14,343 30.5	4,608 9.8	3,383 7.2	20.7
1951-1955	13,599 27.2	4,613 9.2	3,115 6.2	18.0
1956-1960	13,368 26.6	4,766 9.5	3,224 6.4	17.1
Nouvelle-Ecosse				
1931-1935	57,432 21.9	30,364 11.6	17,609 6.7	10.3
1936-1940	60,302 21.7	30,630 11.0	23,980 8.6	10.7
1941-1945	75,728 25.2	31,630 10.5	31,509 10.5	14.7
1946-1950	89,971 28.9	30,210 9.7	27,626 8.9	19.2
1951-1955	91,228 27.5	29,008 8.8	26,415 8.0	18.7
1956-1960	95,484 26.9	30,308 8.5	26,444 7.4	18.4

¹²⁷ Ne comprend pas le Yukon, ni les Territoires du Nord-Ouest.

Province	Naissances	Décès	Mariages	T.b. de
Période	Nombre	Nombre	Nombre	l'accr. naturel
	T.b	T.b	T.b	
Nouveau-Brunswick				
1931-1935	52,200 24.9	23,550 11.3	13,686 6.5	13.6
1936-1940	55,526 25.1	25,201 11.4	19,006 8.6	13.7
1941-1945	65,185 28.2	25,251 10.9	22,164 9.6	17.3
1946-1950	84,390 34.0	24,428 9.8	24,322 9.3	24.2
1951-1955	82,482 31.0	22,878 8.6	21,531 8.1	22.4
1956-1960	82,834 29.0	23,198 8.1	21,785 7.6	20.9
Québec				
1931-1935	394,441 26.6	163,979 11.0	85,444 5.8	15.6
1936-1940	392,543 24.6	166,105 10.4	135,554 8.5	14.2
1941-1945	489,529 28.4	171,367 9.9	165,628 9.6	18.5
1946-1950	577,482 30.4	168,615 8.9	174,368 9.2	21.5
1951-1955	642,615 30.0	171,344 8.0	177,918 8.3	22.0
1956-1960	699,220 28.6	178,569 7.3	183,989 7.5	21.3

[157]

Tableau II

Taux bruts des naissances, des décès, des mariages et de l'accroissement naturel par période quinquennale, Canada et provinces 1931-1960 (fin)

(Les lettres "T.b." signifient "taux bruts")

Province	Naissances		Décès		Mariages		T.b. de l'accr. naturel	
	Période	Nombre	T.b	Nombre	T.b	Nombre		T.b
Ontario								
	1931-1935	325,000	18.5	178,911	10.2	121,299	6.9	8.3
	1936-1940	322,307	17.5	188,969	10.3	163,593	8.9	7.2
	1941-1945	389,691	19.9	198,688	10.2	190,209	9.7	9.7
	1946-1950	525,803	24.6	211,068	9.9	220,419	10.3	14.7
	1951-1955	644,304	26.1	223,574	9.1	226,065	9.2	17.0
	1956-1960	763,442	26.4	247,156	8.5	232,409	8.0	17.8
Manitoba								
	1931-1935	68,449	19.4	27,065	7.7	25,073	7.1	11.7
	1936-1940	67,575	18.8	30,678	8.5	34,656	9.6	10.3
	1941-1945	79,155	21.8	33,163	9.1	36,474	10.0	12.7
	1946-1950	96,626	25.9	33,512	9.0	38,024	10.2	16.9
	1951-1955	106,606	26.4	33,874	8.4	35,521	8.8	18.0
	1956-1960	112,042	25.6	36,463	8.3	33,000	7.5	17.2
Saskatchewan								
	1931-1935	101,623	21.9	30,184	6.5	28,398	6.1	15.4
	1936-1940	93,376	20.4	31,828	7.0	32,994	7.2	13.4
	1941-1945	92,221	21.7	32,185	7.6	32,703	7.7	14.1
	1946-1950	109,537	26.3	32,367	7.8	37,065	8.9	18.5
	1951-1955	117,768	27.5	32,736	7.7	34,382	8.0	19.8
	1956-1960	120,230	26.9	33,763	7.5	31,974	7.1	19.3
Alberta								
	1931-1935	82,784	22.1	27,235	7.3	27,648	7.4	14.8
	1936-1940	81,409	20.8	30,271	7.7	35,958	9.2	13.1
	1941-1945	94,226	23.7	31,774	8.0	39,884	10.0	15.7
	1946-1950	121,450	28.4	34,070	8.0	45,450	10.6	20.4
	1951-1955	155,434	30.7	37,634	7.4	48,749	9.6	23.3
	1956-1960	184,600	30.6	41,647	6.9	51,152	8.5	23.7

Province	Naissances		Décès		Mariages		T.b. de l'accr. naturel
	Nombre	T.b	Nombre	T.b	Nombre	T.b	
Période							

Colombie-Britannique

1931-1935	50,027	14.0	31,720	8.9	21,336	6.0	5.1
1936-1940	60,529	15.6	38,487	9.9	35,263	9.1	5.7
1941-1945	88,524	19.8	46,839	10.5	47,677	10.7	9.3
1946-1950	129,296	24.0	54,962	10.2	57,818	10.7	13.8
1951-1955	156,734	25.1	61,166	9.8	55,653	8.9	15.3
1956-1960	194,649	25.7	69,899	9.2	59,777	7.9	16.4

[158]

Tableau III

Facteurs de l'accroissement de la population du Canada et des provinces, 1951-1961

Province	Population 1951	Naissances	Décès	Accroisse- ment natu- rel	Immigration	Accroisse- ment réel	Migration nette	Population 1961
CANADA	14,009,429	4,468,340	1,320,142	3,148,198	1,542,853	4,228,818	1,080,620	18,238,247
Terre-Neuve	361,416	141,165	30,169	110,996	4,200	96,437	- 14,559	457,853
Ile-du-Prince- Edouard	98,429	26,990	9,369	17,621	1,451	6,200	- 11,421	104,629
Nouvelle- Ecosse	642,584	187,571	59,278	128,293	19,148	94,423	- 33,870	737,007
Nouveau- Brunswick	515,697	165,299	45,838	119,461	9,718	82,239	-37,222	597,936
Québec	4,055,681	1,348,440	350,140	998,300	325,329	1,203,530	205,230	5,259,211
Ontario	4,597,542	1,426,211	472,718	953,493	817,292	1,638,550	685,057	6,236,092
Manitoba	776,541	220,016	70,326	149,690	66,344	145,145	- 4,545	921,686
Saskatchewan	831,728	238,998	66,674	172,324	30,715	93,453	- 78,871	925,181
Alberta	939,501	345,025	79,830	265,195	112,520	392,443	127,248	1,331,944
Colombie- Britannique	1,165,210	355,736	131,945	223,791	155,052	463,872	240,081	1,629,082
Yukon et Terri- toires du Nord-Ouest	25,100	12,889	3,855	9,034	1,084	12,526	3,492	37,626

[159]

Accroissement de la population par province, 1951-1961. - L'accroissement sans précédent de la population durant la décennie 1951-1961 ne s'est pas opéré également d'une province à l'autre. Les taux les plus rapides ont été ceux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, respectivement de 41.8 et de 39.8 p. 100, ou environ 4 p. 100 par année. En Colombie-Britannique, le taux d'accroissement durant la seconde partie de la décennie a fléchi à environ 16.5 p. 100 alors qu'il avait été de 20 p. 100 durant la première ; cela tient surtout à une baisse de 30,000 de la migration nette vers la province de 1956 à 1961 au regard du nombre net de migrants reçus de 1951 à 1956. Néanmoins, la migration nette vers la Colombie-Britannique durant la période décennale 1951-1961 a compté pour un peu plus de la moitié de l'accroissement total de la population de cette province depuis le recensement de 1951. Plus de la moitié de l'augmentation de la migration nette en Colombie-Britannique tenait aux migrations interprovinciales, le reste provenait de l'immigration. En Alberta, l'accroissement rapide de la population durant la période tenait non seulement aux acquisitions nettes de la province (environ le tiers de l'accroissement intercensal), mais aussi au taux d'accroissement naturel qui, comme l'indique le tableau II, n'était surpassé que par la seule province de Terre-Neuve.

La population de l'Ontario s'est accrue de 1,638,550 (35.6 p. 100) de 1951 à 1961. L'augmentation importante de la population de cette province tient pour une large part à l'intensité de la migration nette, soit 685,000 durant la période décennale, qui a été comptable de 41.8 p. 100 de l'accroissement total de la population depuis 1951. Contrairement à la situation en Colombie-Britannique, l'immigration nette a représenté 80 p. 100 environ de la migration nette en Ontario. Le nombre des immigrants qui ont mentionné l'Ontario comme province de destination s'est élevé à 817,000, soit bien plus de la moitié de tous les immigrants entrés au Canada durant la période observée. La natalité de l'Ontario durant la décennie 1951-1961 a été un peu plus de 26 pour mille habitants, contre environ 22 la décennie précédente. Le tableau II indique que le nombre de naissances dans cette province de 1951 à 1961 a surpassé celui du Québec pour la première fois en une

décennie depuis que le système national de statistique de l'état civil a été créé en 1921.

Dans la province de Québec, le taux d'accroissement de la population durant la décennie 1951-1961 a été d'environ 30 p. 100, soit à peu près le taux de tout le Canada. L'accroissement naturel a contribué près d'un million à l'accroissement total de 1,203,530. La province a aussi enregistré un gain net de population dû aux migrations. D'après le recensement et d'autres données, la migration nette semble avoir été de 205,000, chiffre qui surpasse de beaucoup celui des estimations intercensales. Vu que la province de Québec a subi une perte nette d'environ 34,000 due aux migrations interprovinciales, l'accroissement attribuable aux migrations s'explique par un afflux important d'immigrants. La natalité était d'environ 30 pour mille habitants durant la première partie de la décennie [160] 1951-1961, mais elle a fléchi par la suite jusqu'à 26.8 en 1960 et à 26.1 en 1961. A la fin de la décennie, la natalité de la province n'excédait que légèrement celle de l'ensemble du pays.

Terre-Neuve s'est classée cinquième parmi les provinces quant au taux d'accroissement durant la décennie 1951-1961 ; sa population s'est accrue de 96,437 ou de 263 p. 100. Si l'on considère que la province a subi une certaine perte de population due à la migration nette durant ces années, son taux annuel d'accroissement de 2.5 p. 100 est significatif. Cette augmentation marquée tient au rôle qu'a joué l'accroissement naturel dans Terre-Neuve. La natalité dans cette province a été beaucoup plus élevée que partout ailleurs au Canada ; sa moyenne s'est établie à 34 pour 1,000 habitants durant la décennie 1951-1961. Ce taux élevé ajouté à une mortalité modérée de 7.5 pour 1,000 environ, a donné un taux exceptionnellement élevé d'accroissement naturel. Durant la première moitié de la décennie, le taux annuel d'accroissement avait été près de 3 p. 100, mais il a fléchi à environ 2 p. 100 de 1956 à 1961.

La population du Manitoba s'est accrue de 145,145 (18.7 p. 100) de 1951 à 1961. Etant donné que la perte nette de population due à la migration nette a été faible, on peut dire que cette province a conservé presque entièrement son accroissement naturel durant la décennie, contrairement à ce qui s'est produit de 1941 à 1951, alors que le Manitoba a subi une perte nette d'environ 60,000 par suite de migrations.

De son côté, l'autre province des Prairies, la Saskatchewan, a marqué un gain relativement modeste de population de 1951 à 1961, soit de 93,453 ou de 11.2 p. 100. On estime que la perte nette due aux migrations a été de près de 80,000, laquelle, ajoutée à celle, par la même cause, d'environ 200,000 personnes, durant la décennie précédente, représente une saignée dangereuse de la main-d'œuvre de la province, étant donné surtout que l'émigration a été relativement plus marquée chez les travailleurs âgés de 15 à 30 ans que chez les autres. Bien que ces âges soient aussi les plus féconds chez les femmes, la natalité, en Saskatchewan, est demeurée stable, soit à environ 27 par millier d'habitants durant toute la décennie 1951-1961. Comme partout ailleurs au Canada, l'accroissement de la population dans plusieurs des grands centres urbains de la Saskatchewan au cours de la dernière décennie a été très prononcé, mais les pertes dans les régions rurales ont été assez générales. L'importance numérique et la répartition géographique de cette perte de population en Saskatchewan par suite des migrations font l'objet d'une étude plus poussée dans la dernière partie du présent rapport.

De même, la population de deux provinces Maritimes (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) n'a augmenté que modérément de 1951 à 1961. L'accroissement a été d'un peu moins de 15 p. 100 en Nouvelle-Ecosse et d'un peu plus au [161] Nouveau-Brunswick. Comme durant les décennies précédentes, les deux provinces ont subi des pertes de population par suite des migrations, soit plus de 5 p. 100 de leur population en 1951. L'accroissement naturel a baissé plus rapidement au Nouveau-Brunswick durant la seconde partie de la période. La natalité, de 31 pour 1,000 en 1951, est tombée à 28 en 1961. En Nouvelle-Écosse, elle est demeurée plutôt stable durant toute la décennie, soit à environ 27.

La population de l'Ile-du-Prince-Edouard ne s'est accrue que de 6.3 p. 100 de 1951 à 1961 et la majeure partie de l'accroissement s'est produite durant la seconde moitié de la décennie. On a attribué le ralentissement de l'accroissement à une perte nette d'environ 11,000 habitants due aux migrations, soit à peu près autant que durant la décennie 1941-1951. Après la Colombie-Britannique et l'Ontario, cette province a connu le taux d'accroissement naturel le plus bas du Canada. La natalité s'est maintenue à 27 environ durant la majeure partie de la décennie, mais la mortalité a été d'un peu plus de 9, soit légèrement

inférieure à celle de la Colombie-Britannique, la plus élevée parmi les provinces.

Dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les taux d'accroissement ont été respectivement de 60.8 et 43.7 p. 100 et surpassaient les pourcentages provinciaux. C'est grâce à une natalité élevée, en particulier chez les Indiens et les Esquimaux, que le taux d'accroissement naturel a surpassé celui du reste du Canada.

[163]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section V

LES MÉCANISMES ÉCONOMIQUES

[Retour à la table des matières](#)

[164]

[165]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section V: Les mécanismes économiques

13

**L'affectation et la valeur
des ressources** ¹²⁸

Roger DEHEM

I.- Le problème

[Retour à la table des matières](#)

L'univers économique est celui des relations entre les biens rares et les besoins humains. Le problème essentiel est de savoir comment les ressources rares disponibles seront utilisées. D'une part, les facteurs de production fort hétérogènes existent en des quantités diverses ; d'autre part, les besoins multiples sont hiérarchisés, plus ou moins facilement satiables, mais insatiables dans toutes leurs extensions possibles. Quel type de ressource sera affecté à la production de quel bien consommable, destiné à quel individu ou quel groupe social ? Le problème se révèle déjà extraordinairement complexe. Ses modes de résolution sont multiples. L'exposé qui suit constitue une première approche du phénomène dans ce qu'il a de plus essentiel, et dans l'hypothèse d'une certaine perfection du mécanisme. Nous négligeons toutes les dimen-

¹²⁸ Roger DEHEM, "L'affectation et les valeurs des ressources", in *Principes d'économie politique*, Paris, Dunod, 1962, p. 38-48.

sions sociologiques du problème. Les déviations de l'idéal concurrentiel seront discutées au chapitre suivant.

En U.R.S.S., l'affectation des ressources est décidée consciemment, et réalisée par voie autoritaire, en vue d'objectifs nationaux. Le libre choix n'est toutefois pas totalement exclu : il subsiste dans le chef des consommateurs, qui demeurent souverains dans l'affectation de leurs revenus et de leurs épargnes, dans le domaine circonscrit par l'autorité.

En Occident, l'on dit souvent que le consommateur est souverain, et que sa sphère d'influence s'étend jusqu'aux facteurs primaires de production (travail et nature). C'est là une vue que l'on considère de plus en plus comme abusive, ou excessivement optimiste, de la réalité. Mais, pour des fins didactiques, l'on peut adopter cette thèse comme une approximation ou, plutôt, un idéal.

[166]

Comment s'effectue la transmission des choix libres des consommateurs aux producteurs-employeurs ? Par le système des marchés où se déterminent les prix, à la rencontre des offres et des demandes.

Il s'agit donc d'étudier le fonctionnement des marchés et la détermination des prix. Les marchés sont les lieux de rencontre des offreurs et des demandeurs. Les prix sont les termes ou rapports d'échange entre les biens échangés, sur lesquels les vendeurs et les acheteurs se mettent d'accord.

Examinons successivement les marchés des biens consommables, et ceux des facteurs de production, et cela dans le cas idéal de la concurrence parfaite. Cette dernière expression qualifie les marchés où les acheteurs et les vendeurs sont nombreux, et où l'information entre eux est bien organisée.

II.- Marchés des biens de consommation

Les besoins individuels se traduisent en demandes effectives pour des biens consommables particuliers, lorsque le demandeur est aussi offreur d'un bien qu'il présente en échange de celui qu'il convoite.

Nous excluons donc le don et le vol non déguisé, de notre examen. Tout demandeur est aussi un offreur, et réciproquement.

Dans la généralité des marchés, c'est la monnaie qui sert de moyen d'achat pour les demandeurs, et de recette de vente pour les offreurs.

Sans vouloir aborder ici l'analyse ésotérique du choix du consommateur, il nous paraît important de mentionner ici la loi de l'utilité marginale décroissante. Si ce principe n'était pas vérifié, il n'y aurait pas de raison pour que le consommateur ne consacre tout son pouvoir d'achat à l'acquisition d'un seul bien, par exemple, de pain. Si les consommateurs diversifient leurs achats, ce ne peut être qu'en raison de l'utilité additionnelle (ou marginale) décroissante d'unités successives d'un même bien. Chacun peut éprouver l'augmentation de la satisfaction totale retirée de la consommation d'un nombre croissant de tranches de pain, mais aussi la diminution des satisfactions additionnelles (ou marginales) procurées par les tranches supplémentaires. Alors que dans les sociétés opulentes ou quasi-telles, le besoin de pain est quasiment saturé, l'utilité marginale du pain était intensément appréciée en Europe au cours de la dernière guerre, et l'est encore chez les peuples affamés.

Lorsqu'il résout son problème de maximisation de l'utilité de sa dépense de façon pleinement consciente, le consommateur tentera d'égaliser l'utilité marginale du dollar dépensé pour différents types de biens. L'on peut démontrer mathématiquement, mais il est superflu de le faire ici, que la satisfaction d'un [167]

consommateur sera maximum lorsque l'utilité du dollar dépensé pour le pain est égale à celle du dollar dépensé pour la viande, le tabac, le vêtement, etc. ¹²⁹.

¹²⁹ En termes équivalents, les utilités marginales devraient être proportionnelles aux prix respectifs :

$$\frac{\text{Um du pain}}{\text{Prix du pain}} = \frac{\text{Um du tabac}}{\text{Prix du tabac}} = \frac{\text{Um d'un habit}}{\text{Prix d'un habit}}$$

Pouvoir d'achat Prix	\$ 5000	\$ 6000	\$ 7000
	Quantités demandées		
\$ 10	70	95	125
\$ 9	90	110	150
\$ 8	100	130	160

Avec un même pouvoir d'achat, la demande aurait été de 150, si le prix avait été de \$9. Une baisse de prix de 10% aurait donc entraîné une augmentation de la demande de 20%.

Le rapport entre l'augmentation relative de quantité demandée (20%) et la variation relative du prix (10%) définit l'élasticité de la demande. Dans le cas présentement considéré, cette élasticité est $\frac{20}{10} \div \frac{10}{100} = 2$. Si, au lieu de \$9, le prix se fixait à \$8, la demande augmenterait de 150 à 160, soit de 6,6%. L'élasticité correspondante serait $\frac{1}{15} \div \frac{1}{9} = 0,6$

Il s'agit ici "d'élasticités-prix", ou de rapports de variations relatives de quantités à des variations relatives de prix, les autres variables, notamment les revenus, étant maintenues constantes.

L'on peut aussi calculer des "élasticités-revenus". À des pouvoirs d'achat de \$5000 et de \$6000, le prix étant supposé \$8, correspondent des demandes respectives de 100 et de 130. L'élasticité-revenu sera

$$\frac{130 - 100}{100} \div \frac{6000 - 5000}{5000} = 1,5$$

Si le revenu passait de \$6 000 à \$7 000, le prix demeurant hypothétiquement \$8, la demande passerait de 130 à 160. L'élasticité-revenu relative à cet intervalle de revenu serait donc : $\frac{30}{130} \div \frac{1}{6} = 1,4$

La notion d'élasticité a été introduite ici parce qu'elle se réfère au comportement, ou aux décisions, des consommateurs, et parce qu'elle est couramment utilisée dans l'analyse économique. Mais son exposé peut être considéré par le lecteur comme un intermède non essentiel à la compréhension du fonctionnement des marchés. L'essentiel est de percevoir la relation entre la demande et ses deux principaux déterminants : les prix et les revenus.

L'offre de biens consommables ne pourrait être expliquée de façon simple, si ce n'est à des fins purement didactiques. L'offre de chaque type de biens dépend, en effet, de conditions particulières. Étudier la relation entre l'offre et le prix d'un produit est un procédé artificiel, car l'on isole un facteur déterminant, qui n'est pas toujours le plus important dans la réalité.

Toutefois, quelle que soit la sensibilité, ou l'élasticité, de l'offre d'un bien par rapport au prix de ce bien, il est essentiel de mettre cette relation en évidence, pour montrer le fonctionnement des marchés.

Le tableau suivant illustre la relation entre les quantités offertes et les prix hypothétiques. Il constitue la contrepartie du tableau précédent des conditions de la demande.

Prix	Offre
\$10	125
\$ 9	110
\$ 8	100

La confrontation des conditions de demande et d'offre peut être illustrée par le tableau synthétique suivant.

Prix	Offre	Demande		
		P.A. \$7000	P. A. \$6000	P. A. \$5000
\$10	125	125	95	70
\$9	110	150	110	90
\$8	100	160	130	100

Quelle solution le marché apportera-t-il au problème de l'équilibre entre l'offre et la demande ? Trois solutions sont possibles, selon le pouvoir d'achat des [169] demandeurs : si ce revenu est de \$7000, l'égalité des quantités offertes et demandées se réalise au prix de \$10. S'il est de \$6000, le prix d'équilibre sera \$9 ; et si le pouvoir d'achat n'est que de \$5000, le prix de \$8 égalisera l'offre et la demande.

III.- Marché des biens de production

La demande et l'offre des facteurs de production déterminent l'emploi et les prix, ou revenus, de ces facteurs.

Considérons, tout d'abord, les services salariés. Le travail est demandé pour sa productivité ; il est offert pour l'obtention d'un revenu. Le travail n'est pas un service homogène ; il se différencie de multiples façons, notamment par sa spécialité, sa qualité, son intensité, sa localisation, etc.

La demande de travail, d'un certain type, de la part d'un employeur, dépend du salaire demandé. Plus le taux de salaire est élevé, plus l'employeur sera incité à économiser cet agent de production et à ne l'affecter qu'à des tâches essentielles ; plus les salaires sont bas, plus les employeurs accepteront d'embaucher des travailleurs pour les affecter à des tâches relativement moins productives. Au point de vue de l'employeur, la productivité de travailleurs additionnels, de qualité identique, n'est pas constante. Si les autres facteurs de production sont maintenus constants, l'augmentation du nombre de travailleurs, disons de 10 à 100 n'aura probablement pas pour effet de décupler le volume de production. En général, les rendements ne sont pas proportionnels à l'emploi d'un facteur de production.

La loi des rendements décroissants a été conçue au début du 19^e siècle, lorsque l'augmentation de la population en Angleterre avait fait craindre une rareté de plus en plus grave de subsistances. Lorsque, sur une terre de dimensions fixes, l'on ajoute des doses successives de travail, les rendements supplémentaires seront de plus en plus petits. Il se peut, toutefois, que les rendements marginaux, ou productivités marginales, augmentent d'abord, avant de décroître. C'est pourquoi, la loi

des rendements décroissants a été rebaptisée en loi des rendements non proportionnels.

Supposons qu'un employeur puisse vendre toute sa production à \$8 l'unité, quelle que soit cette quantité. Le tableau suivant décrit les productivités marginales physiques, et en dollars, qui correspondent à différents niveaux d'embauche.

En illustrant la relation entre l'emploi et les productivités marginales dans l'entreprise, ce tableau montre aussi que la demande de travail dépend du taux de salaire. A un salaire (hebdomadaire) de \$80, l'employeur n'embauchera pas plus de dix travailleurs ; un onzième ouvrier n'aurait qu'une productivité additionnelle de neuf unités physiques ou de \$72, soit moins que le salaire. Ce n'est qu'au cas où le taux de rémunération descendrait à \$72, que l'embauche d'un onzième [170] ouvrier pourrait se faire sans perte pour l'employeur. De même, un douzième travailleur ne pourrait être embauché que si le taux de salaire descendait à \$56. Les chiffres de la troisième colonne indiquent donc aussi les taux de salaire que l'employeur serait disposé à payer pour embaucher les nombres correspondants de travailleurs figurant dans la première colonne.

Emploi	Production totale	Productivité marginale	
		Physique (unités)	en valeur (\$)
10	1000	10	80
11	1009	9	72
12	1016	7	56
13	1022	6	48
14	1026	4	32
15	1029	3	24

Après avoir étudié la demande de travail de la part d'une entreprise, considérons un marché d'une catégorie spécifiée de travailleurs, par exemple, les sténodactylos à New-York. Au cours d'une période donnée, un mois ou un an, l'offre dépendra, entre autres, des salaires offerts. A des salaires élevés, l'offre sera sans doute plus abondante qu'à des salaires bas : le métier sera plus attrayant et les jeunes filles

délaisseront d'autres activités pour devenir sténo-dactylos. En outre, certaines femmes mariées reviendront offrir leurs services, et les salaires élevés attireront le personnel d'autres régions. A des salaires bas, le métier sera délaissé pour d'autres occupations ; l'immigration sera moindre, et l'émigration plus forte.

La demande de sténo-dactylos dépendra, elle aussi, des salaires, en vertu du principe que chaque employée additionnelle doit avoir un rendement additionnel, ou marginal, au moins équivalent au salaire demandé.

Voici un tableau illustrant les conditions d'offre et de demande.

Salaire	Offre	Demande
\$80	200.000	150.000
\$75	180.000	180.000
\$70	170.000	190.000

Il apparaît immédiatement que seul le salaire de \$75 assure l'accord entre tous les employeurs et toutes les employées. A un salaire plus bas, certains employeurs ne trouveront pas le personnel désiré ; à un salaire plus élevé, il y aura chômage.

[171]

Les marchés des facteurs de production autres que le travail fonctionnent essentiellement de façon analogue à celui des services salariés. Ainsi en est-il, notamment, du marché des outils.

En est-il vraiment de même pour les terres, et les ressources naturelles en général ? En principe, oui : un cultivateur sera incité à agrandir la superficie de sa ferme chaque fois qu'il estimera que la productivité en valeur d'un hectare supplémentaire dépassera le taux de fermage, ou la rente annuelle. Le travailleur n'est-il, d'ailleurs, pas aussi une ressource "naturelle" plus ou moins élaborée ? Mais tandis que seuls les services des travailleurs font l'objet de transactions, et non les travailleurs eux-mêmes, les services et la propriété des ressources naturelles sont l'objet de marchés. Il existe un marché des fermages, et un marché des terres.

Comment se détermine le prix des terres, des mines, des forêts ? Pas autrement que le prix des maisons, ou de tout autre facteur de production appropriable, dont les services s'étendent sur une période plus ou moins longue.

Soit, par exemple, un gisement minéral dont le rendement annuel attendu est de \$1000. Si le taux d'intérêt est de 5%, \$1000 dans un an valent actuellement \$952, ou $\frac{1000}{1,05}$; \$1000 dans deux ans valent actuellement \$906, ou $\frac{1000}{1,05^2}$ et ainsi de suite. La valeur capitalisée de toutes les rentes annuelles futures sera, au taux de 5%, et pour une période de 50 ans, \$18.255. C'est la valeur de la propriété du gisement, ou du droit de toucher annuellement \$1000, pendant cinquante ans, si le taux d'intérêt est de 5%.

La rente annuelle dérivée de la possession d'une ressource naturelle dépend des qualités physiques de ce facteur, notamment de la fertilité de la terre ou de la richesse d'un gisement, mais aussi de la localisation de ce facteur. Un gisement dans l'Arctique vaut moins qu'une ressource physiquement équivalente située sur le St-Laurent. Le roc physiquement stérile de Manhattan est l'un des sites les plus recherchés, et donc les plus chers, au monde.

IV.- SYNTHÈSE :

La sagesse inconsciente du système des prix.

Dans des conditions idéales, le système de marchés libres, où chacun a accès, soit comme producteur, soit comme consommateur, permet d'affecter les biens de la façon la plus efficace. Les biens de consommation seront fournis à ceux qui les jugent le plus utiles. Le non-fumeur ne se verra pas imposer une ration de tabac. Chacun peut maximiser ses satisfactions en choisissant librement les biens qui lui conviennent, en tenant compte des prix et du revenu.

L'explicitation du facteur revenu, considéré comme donné, suggère immédiatement une restriction au sens de l'efficacité dont se réclame le système de prix concurrentiels. S'il est vrai que personne ne sera

forcé d'acheter des articles [172] qu'il ne désire pas, il n'est pas du tout certain que personne ne manquera de nourriture ni de logement approprié. Même s'il n'est pas autoritaire, le rationnement, en un certain sens, n'existe pas moins. Chacun est rationné par son pouvoir d'achat, et rien, dans le système, n'assure que les revenus soient distribués selon une règle équitable. Un système de marchés parfaitement organisés peut laisser coexister la faim et la mégalomanie.

Dans une structure parfaitement concurrentielle, le système de prix assure l'efficacité de la production, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, les facteurs de production sont utilisés là où ils sont le plus appréciés : David Oistrakh ne jouera pas dans les cafés-concerts. En outre, les entreprises qui ne seront pas à même de combiner les facteurs de production de manière efficace pour répondre à la demande, seront éliminés. Ne pourront survivre que les entrepreneurs efficaces, c'est-à-dire, qui sont diligents, à la fois dans le choix des produits à fabriquer, et dans la technique de fabrication. Un système de marchés idéal devrait exercer une discipline impitoyable sur les producteurs. Il devrait être le grand justicier de l'efficacité.

[173]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section V: Les mécanismes économiques

14

**MONNAIE, PRIX
ET PRODUCTION** ¹³⁰

Roger DEHEM

[Retour à la table des matières](#)

L'incidence de la quantité de monnaie sur la prospérité réelle a longtemps été considérée comme quasi-nulle. Tout en reconnaissant l'utilité de la monnaie comme chaînon commode dans les échanges, l'on soutenait que cette fonction d'intermédiaire dans les échanges pouvait être remplie tout aussi bien par une petite que par une grande quantité de monnaie. Les changements de la masse monétaire étaient censés se répercuter exclusivement dans le niveau général des prix. Une contraction de 100 à 1 du volume monétaire n'aurait d'autre effet que de réduire les prix nominaux dans la même proportion.

Au 19^e siècle, l'ordre monétaire était régi, comme le reste, par le principe du "laissez-faire". Malgré cela, cette période connut une stabilité générale des prix, qui apparaît extraordinaire comparativement à celle du 20^e siècle. A cette époque, les périodes de guerre mises à part, la masse monétaire dépendait étroitement du volume monnayé

¹³⁰ Roger DEHEM, "Monnaie, prix et production", in *Principes d'économie politique*, Paris, Dunod, 1962, p. 73-76.

d'or et d'argent. La monnaie fiduciaire (billets et chèques) se développa progressivement, ce qui contribua à répondre aux besoins croissants de monnaie, et cela permit d'éviter la pression déflationniste trop forte qui serait résultée d'une expansion insuffisante de la production de métal.

Ce sont les périodes de grandes perturbations économiques qui furent les plus fécondes pour l'élaboration de la théorie monétaire. L'inflation de la période des guerres napoléoniennes donna naissance à la théorie quantitative de Ricardo. L'intense pression déflationniste et le chômage étendu au cours des années 1930 amena J.M. Keynes à proposer un autre type de théorie.

Selon la théorie quantitative, représentée principalement par D. Ricardo, A. Marshall et I. Fisher, la quantité de monnaie détermine uniquement le niveau absolu des prix. La monnaie n'affecterait en rien la prospérité réelle du pays ; celle-ci [174] dépendrait exclusivement de facteurs physiques, tels les ressources naturelles, les capitaux accumulés, l'efficacité du travail, etc.

L'expression la plus courante de cette théorie est celle d'I. Fisher : $MV = PT$. M représente la quantité de monnaie ; V la vitesse, ou vélocité de circulation ; P le niveau général des prix ; T, le volume des transactions, ou de la production. Cette formule n'exprime, au fond, que le truisme suivant : la somme des dépenses effectuées par une population au cours d'une période de temps ne peut être différente de la quantité de monnaie multipliée par le nombre de fois que l'unité monétaire a servi, en moyenne, au cours de la période.

Cette relation est incontestable. Pour être élevé au rang de théorie, ce truisme doit être accompagné d'hypothèses particulières au sujet des liens de causalité entre les variables. Ce sont ces hypothèses causales qui particularisent la théorie dite quantitative.

Le premier postulat est celui de la stabilité de la vélocité de la monnaie. La vitesse de circulation dépendrait d'habitudes sociales, et pourrait être considérée comme 'une constante sociologique. Le second postulat, beaucoup plus significatif, est l'indépendance de T, les transactions ou la production, à l'égard de M, la quantité de monnaie. I. Fisher écrit : " Un gonflement de la circulation ne saurait augmenter

le produit des fermes et des manufactures, pas plus qu'il ne peut accroître la vitesse ou le changement des trains ou des bateaux". ¹³¹

Selon cette conception, la politique monétaire ne peut agir que sur les prix ; elle serait sans effet sur la production ou la prospérité réelle de la population.

A. Marshall a exprimé la théorie quantitative d'une manière différente, mais foncièrement équivalente : la quantité de monnaie détenue par le public est une fraction k de l'ensemble des transactions (PT) à effectuer au cours d'une période.

$$M = k P T$$

Cette équation exprime mieux que celle de Fisher l'encaisse désirée par le public, et établit le lien entre la monnaie émise ou offerte (M) et l'encaisse demandée, celle-ci dépendant du volume physique et du prix des transactions à effectuer. Mais, la comparaison des deux formulations montre aussitôt leur équivalence : k n'est autre que l'inverse de la vélocité $k = \frac{1}{V}$.

Si l'on suppose que k , tout comme V , est une constante sociologique, et que T est indépendant de M , il s'ensuit que toute variation de la quantité de monnaie se répercute, sur le niveau des prix, selon une même proportion.

[175]

À la suite de la grande déflation en Grande-Bretagne, de 1922 à 1931, et de la grande dépression ailleurs, après 1929, J.M. Keynes ¹³² mit en doute la neutralité de la monnaie à l'égard de la production et de l'emploi. Il apparaissait, en effet, comme peu plausible qu'une augmentation de la quantité de monnaie en période de chômage nombreux, se répercute sur le niveau des prix sans affecter la demande de produits, et donc de production. Il semblait de plus en plus évident qu'une inflation de la quantité de monnaie n'entraînerait pas une inflation proportionnelle des prix, mais stimulerait, de quelque façon, la production et contribuerait à résorber le chômage.

¹³¹ I. FISHER, *Le pouvoir d'achat de la monnaie*, Paris, Giard, 1926, p. 177.

¹³² J.M. KEYNES, *The General Theory of Employment, Interest and Money*, Londres, Macmillan, 1936.

L'incidence réelle favorable d'une expansion de l'émission de monnaie en période de chômage était expliquée par le truchement des taux d'intérêt. Pour augmenter la quantité de monnaie, le système bancaire pourrait abaisser les taux d'intérêt auxquels il est disposé à prêter, ou il pourrait acheter des titres sur le marché, ce qui ferait monter le prix des obligations. Cette réduction des taux d'intérêt rendrait profitables des investissements qui ne l'étaient pas aux taux antérieurs. L'augmentation des investissements ne ferait guère hausser les prix, tant que des chômeurs seraient disposés à travailler aux salaires courants, et tant que les autres facteurs de production sous-employés s'offrent aux mêmes conditions. L'augmentation des revenus, due à l'accroissement d'activité dans le secteur des investissements, amènera une demande accrue de biens de consommation, et l'impulsion initiale propagerait ainsi des effets dans la plupart des industries. Le processus d'expansion serait cumulatif ; il ferait boule de neige jusqu'à un certain point.

Si, au lieu de financer une augmentation des investissements privés, le supplément de monnaie émise avait été prêté directement au gouvernement pour payer des travaux publics, l'expansion de production, de l'emploi et des revenus aurait été analogue.

Lorsque l'on approcherait du plein emploi des facteurs de production, l'inélasticité des offres provoquerait des hausses de prix. La théorie quantitative retrouverait sa vérité dans l'hypothèse du plein emploi.

[176]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section V: Les mécanismes économiques

15

**LA COMPTABILITÉ
NATIONALE** ¹³³

Roger DEHEM

I.- Préambule

[Retour à la table des matières](#)

La comptabilité nationale ne fait pas partie de l'économie politique proprement dite. Elle n'est qu'une technique, du domaine de la statistique, utile, si pas indispensable, pour décrire, de façon systématique, les activités économiques d'un pays au cours d'une période.

Le principe des comptes nationaux n'est pas différent de celui de la comptabilité d'entreprise. Dans les deux cas, il s'agit d'enregistrer une série d'activités dans une série de comptes, selon certaines règles.

Une entreprise établit périodiquement son bilan, qui décrit l'ensemble de son actif et de son passif. Sur le plan national, il n'est pas usuel d'établir un bilan des actifs et des dettes nationaux. Mais la notion de bilan national est utile à contempler, à un premier stade de l'étude de la comptabilité nationale.

¹³³ Roger DEHEM, "La comptabilité nationale", in *Principes d'économie politique*, Paris, Dunod, 1962, p. 114-118.

À l'actif d'un bilan national devraient figurer l'addition des avoirs réels (biens meubles et immeubles) des entreprises, des ménages et des corps publics, et, idéalement, la valeur de l'actif humain du pays. Il faut y ajouter la somme des créances, détenues par les particuliers, ou par l'État, sur l'étranger.

Au passif, figureraient les dettes des nationaux à l'égard de l'étranger.

La différence entre l'actif et les dettes extérieures constituerait le patrimoine national, ou la fortune nationale.

La notion la plus courante, en comptabilité nationale, est celle de produit national brut (PNB). Elle désigne la valeur globale de la production nationale au cours d'une période de temps, généralement l'année. Comme toute production peut être imputée à des facteurs de production, dont la rémunération est corrélative à la production, le produit national est aussi le revenu national. Et comme [177] les revenus sont dépensés pour l'achat de biens de consommation ou d'investissement, le revenu national est égal à la dépense nationale. Ce sont là les trois aspects quantitativement équivalents, mais qualitativement distincts, de l'activité économique dans sa totalité.

Après ce premier coup d'œil sur la matière, examinons les comptes nationaux de façon plus rigoureuse. Il existe de nombreuses variantes nationales dans la façon de présenter les comptes nationaux, mais, grâce aux travaux coordonnés de l'OECE et de l'Organisation des Nations-Unies, il existe un système normalisé de comptes nationaux ¹³⁴. L'exposé qui suit est inspiré de ce dernier.

¹³⁴ Cf. OECE, *Système normalisé de comptabilité nationale*, Paris, 1958.

II.- Les comptes nationaux

1. Le produit national brut au coût des facteurs

Le champ des activités économiques de la nation peut être subdivisé en un certain nombre de secteurs, telles l'agriculture, les industries extractives, les industries transformatrices, la construction, les transports, l'administration publique, etc.

Pour chaque secteur, l'on relève la valeur ajoutée par les agents de production qui y sont attachés. Cette valeur ajoutée est égale à la valeur brute de la production moins la valeur des rapports d'autres secteurs. Ainsi, la valeur ajoutée par la sidérurgie sera égale à la valeur de l'acier produit moins celle du combustible et du minerai achetés des industries extractives ou de l'étranger.

Puisque l'on recherche le produit national brut, il ne faut pas déduire l'amortissement du capital utilisé.

L'évaluation se fait "au coût des facteurs", c'est-à-dire, à des prix qui excluent les taxes indirectes et les subsides.

À la somme des productions localisées dans le pays, (produit domestique brut), s'ajoutent les recettes nettes obtenues de l'étranger par des résidents du pays, pour obtenir le produit national brut.

2. Le revenu national

L'imputation des productions à leurs agents permet de dresser le tableau des catégories de revenus : salaires et équivalents, revenus des travailleurs indépendants, revenus du capital (intérêts, rentes, dividendes), transferts du gouvernement et de l'étranger. Si l'on ajoute à ces revenus des ménages le profit non distribué des sociétés privées, l'on obtient le revenu privé total.

[178]

Le revenu national s'obtient en ajoutant au revenu privé le revenu imputable au capital et à l'entreprise du secteur public, le revenu non distribué des sociétés paraétatiques, et en retranchant les transferts du gouvernement et de l'étranger ainsi que l'intérêt sur la dette publique.

3. La dépense nationale brute

Le revenu national, tel que défini ci-dessus, plus les taxes indirectes, moins les subsides et plus les amortissements, devient le produit national brut aux prix de marché. Ce chiffre, additionné des emprunts nets et des transferts nets de l'étranger permet de financer la consommation et la formation de capital dans le secteur privé et le domaine de l'État.

4. Les recettes et dépenses gouvernementales

Le tableau des recettes courantes du gouvernement indique l'origine des revenus du secteur public : impôts directs et indirects, recettes de la propriété et de l'entreprise d'État, dont il faut défalquer l'intérêt sur la dette publique, et les transferts courants obtenus du reste du monde.

Le second volet du compte courant du secteur gouvernemental indique les catégories de dépenses courantes : biens et services à destination civile ou militaire, subventions, transferts aux ménages et institutions sans but lucratif, transferts au reste du monde. L'écart éventuel entre les recettes courantes et les dépenses courantes constitue l'épargne réalisée par le secteur public.

Les transactions au compte de capital sont logiquement distinctes des précédentes. D'une part, du côté des dépenses, figurent les investissements publics, et les transferts de capital, soit à titre de prêts ou de dons, au secteur privé et à l'étranger. D'autre part, du côté des recettes, apparaissent les sources de financement : surplus des transactions courantes, emprunts, octrois obtenus.

5. Les revenus et les dépenses des ménages et des institutions sans but lucratif

Ce tableau décrit, d'une part, les catégories de revenus dont disposent les ménages et les institutions sans but lucratif et, d'autre part, l'affectation de ces revenus aux achats de biens et services, au paiement d'impôts, aux transferts à l'étranger. La différence entre ces recettes et ces dépenses constituera l'épargne de ce secteur.

6. Le financement des investissements

La formation brute de capital national peut être financée par les bonis des gouvernements central et locaux, par les épargnes des ménages et des institutions et entreprises du secteur privé, et par le reste du monde, soit à titre de prêt soit à titre de transfert (don). À chacune de ces sources de fonds s'ajoutent les dotations d'amortissements.

[179]

7. Les transactions internationales

Le compte des transactions avec l'étranger n'est autre que la balance des paiements. À son crédit figure le produit des exportations de biens et services, les revenus (salaire, intérêts, dividendes) payés par l'étranger à des résidents, les transferts courants et les transferts de capital obtenus de l'étranger.

Les paiements à l'étranger figurent au débit du compte : règlement des importations de biens et de services, transferts courants et transferts de capital à l'étranger.

Le solde des recettes et dépenses ci-dessus mentionnées correspond au changement de la position débitrice du pays à l'égard de l'étranger. Un excédent des crédits sur les débits se matérialisera par

une diminution de l'endettement à l'égard de l'étranger, ou une augmentation de la créance nationale, qui peut prendre la forme d'une augmentation de l'encaisse de devises. Au point de vue du système comptable envisagé, l'or est assimilé à une créance sur l'étranger.

[180]

[181]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section VI

L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[182]

[183]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VI: L'organisation économique

16

**La dimension et le pouvoir
de l'entreprise** ¹³⁵

Roger DEHEM

[Retour à la table des matières](#)

Matrices de la production, les entreprises jouent un rôle dominant dans le régime capitaliste. D'elles émanent, non seulement les flux de produits et de revenus, mais aussi des flux d'influence, sur les consommateurs, d'une part, sur les travailleurs et sur le pouvoir politique, d'autre part.

La caractéristique principale d'une entreprise est sa dimension. La gamme des dimensions va de l'infiniment petit au gigantesque, du petit épicier à General Motors et à la Standard Oil of New Jersey.

Certaines petites et moyennes entreprises au 19^e siècle ont été les embryons d'entreprises grandes ou géantes au 20^e siècle. Mais toutes les petites entreprises n'ont pas de grands destins. Elles font souvent l'impossible pour survivre à la concurrence des entreprises plus grandes. Bien que Marx ait prédit leur disparition, leur nombre est relatif.

¹³⁵ Roger DEHEM, "La dimension et le pouvoir de l'entreprise", in *Principes d'économie politique*, Paris, Dunod, 1962, p. 49-52.

vement stable. Cela n'empêche que la mortalité y soit élevée. Mais le statut d'indépendance offre un tel attrait pour beaucoup de personnes, que la natalité y est aussi élevée. Si, isolément, chaque petite entreprise n'a qu'une importance économique et politique négligeable, l'association professionnelle des petits entrepreneurs a un poids économique et politique considérable dans la plupart des pays. L'agriculture constitue, dans tous les pays, un groupe de pression puissant. Lorsque son action se conjugue avec celle des "classes moyennes" d'artisans et de petits commerçants, le poids de la petite entreprise peut être déterminant dans la politique économique, avec tout ce que cela peut impliquer pour le progrès économique général.

Les valeurs humaines que la petite entreprise sauvegarde, dans le chef des petits patrons, notamment l'exercice plénier de facultés créatrices qui seraient brimées ou inutilisées dans le travail salarié, ne le sont qu'au prix de désavantages techniques parfois considérables. La petite entreprise est, en effet, handicapée par le fait qu'elle ne peut tirer parti des techniques particulièrement fécondes de la production à grande échelle. Le petit patron ne peut guère bénéficier [184] des avantages de la division des tâches et de l'automatisation des opérations. Tout au plus, peut-il améliorer son outillage, mais les possibilités de réduire ses coûts de production demeurent limitées, et souvent insuffisantes pour survivre à la concurrence des grands. Que l'on songe aux coûts unitaires de production d'un petit atelier d'assemblage d'automobiles ! La petite entreprise ne peut donc prospérer que dans des types d'activités qui ne se prêtent pas facilement à la production à grande échelle, telles la confection sur mesures, la réparation d'appareils, etc.

Toutes les petites entreprises ne sont pas candidates à la grande dimension. Si la nature de la production s'y prête, et si l'entrepreneur a l'envergure nécessaire, il faudra généralement franchir l'obstacle financier. Le propriétaire d'une petite firme ne pourra généralement hisser son entreprise à la grande dimension, sans perdre son autonomie. Il ne pourra, en effet, se procurer les capitaux nécessaires qu'en s'associant à d'autres, soit en fusionnant son entreprise avec d'autres firmes personnelles, soit en émettant des actions.

L'institution de la société anonyme par actions a été nécessaire au développement des grandes entreprises, et donc à la mise en œuvre des potentialités des techniques de production à très grande échelle.

Cette institution permet de réunir de vastes capitaux en associant un grand nombre de mises modestes. Comme la plupart des petits actionnaires ne s'intéressent qu'aux dividendes et à la valeur boursière de leurs titres, et non à la gestion de l'entreprise, la société par actions a dissocié la gestion, ou le pouvoir effectif, de la propriété. Grâce à la passivité de la majorité des actionnaires, la minorité active, qui contrôle l'entreprise, jouit d'un pouvoir disproportionné à sa mise de capitaux. Elle peut gérer l'entreprise sans égard aux intérêts véritables de l'ensemble des actionnaires. Si elle a rendu possible la production à grande échelle, la société par actions a aussi contribué à concentrer le pouvoir économique.

Cette concentration a encore été augmentée par l'institution de holdings, ou sociétés dont l'actif est constitué d'actions dans d'autres compagnies. Grâce à cet étage financier supplémentaire, il est possible d'augmenter encore le rayon de domination d'un petit nombre d'individus. Rien ne limite le nombre d'étages financiers que l'on peut ainsi échafauder pour étendre sa suzeraineté industrielle, si ce n'est la concurrence de centres rivaux de polarisation du pouvoir économique. Alors qu'en Europe, ce processus de concentration a pu se développer librement jusqu'à présent, la loi anti-trust Sherman de 1890 a entravé ce processus aux États-Unis.

La dissociation de l'intérêt d'une oligarchie financière de celui de l'ensemble des actionnaires-propriétaires de l'industrie, pour significative qu'elle soit, n'est pas la seule, ni la principale, faille entre les intérêts privés coalisés et l'intérêt général.

[185]

En plus d'être cousins ou petits-cousins de familles financières, et donc solidaires, et non concurrentes, les entreprises ont une tendance naturelle, déjà dénoncée par Adam Smith, à conclure des ententes, écrites ou tacites, abolissant ou restreignant la concurrence entre elles. Elles violent ainsi une condition considérée, depuis toujours, dans la théorie économique libérale, comme essentielle à l'efficacité du système.

[186]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VI: L'organisation économique

17

**RÔLE ÉCONOMIQUE
DE L'ÉTAT** ¹³⁶

Paul A. SAMUELSON

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons dit précédemment que notre régime économique n'est pas exclusivement gouverné par les prix, mais qu'il constitue un système mixte dans lequel des éléments de contrôle étatique se combinent avec des éléments de marché pour organiser la production et la consommation.

Les grandes lignes de l'action étatique peuvent être brièvement définies comme il suit :

Les pays démocratiques ne se contentent pas des réponses données aux trois questions : "Quoi ?", "Comment ?" et "Pour qui ?" par un système de marché complètement affranchi de toute restriction. Un tel système pourrait en effet prescrire que certains individus seraient affamés faute de revenus, tandis que d'autres individus recevraient des

¹³⁶ Paul A. SAMUELSON, in *l'Economie, techniques modernes de l'analyse économique* (traduit par Gaël Fain), Paris, Armand Colin, tome 1, 1957, p. 54-56.

revenus soit inadéquats, soit excessifs. C'est pourquoi l'État intervient, en tant qu'agent dépensier, pour améliorer le revenu réel ou monétaire de certains citoyens - par exemple en mettant à leur disposition des lits d'hôpital ou en accordant aux plus déshérités d'entre eux des allocations mensuelles en périodes de chômage ou dans leurs vieux jours. Les niveaux minima d'existence comptent de nos jours parmi les objectifs couramment visés par les pouvoirs publics.

Allant plus loin, l'État assure certains services collectifs indispensables, à défaut desquels la vie de la communauté serait impensable et qui, de par leur nature même, ne sauraient être abandonnés sans inconvénients dirimants aux initiatives privées. Sont compris dans ces services le maintien de la défense nationale, de la légalité constitutionnelle et de l'ordre intérieur, ainsi que l'administration de la justice. En dépensant de l'argent à ces fins, l'État, en somme, se comporte exactement comme n'importe quel autre grand consommateur ou investisseur. En jetant dans l'urne du marché suffisamment de "votes-dollars", en poussant ainsi ses enchères dans certains secteurs, l'État y fait affluer les ressources productives. Le système des prix travaille pour son compte exactement comme s'il s'agissait de satisfaire des besoins individuels, et non pas des besoins collectifs.

[187]

Si les gouvernements finançaient toutes leurs dépenses en imprimant du papier-monnaie ou en empruntant à jet continu, nous pourrions presque nous en tenir là. Mais, en fait, la majeure partie des dépenses publiques est couverte par prélèvement sur les recettes fiscales. C'est à cette occasion qu'intervient un élément important de coercition. Certes, la collectivité des citoyens s'impose à elle-même la charge fiscale qu'elle supporte ; d'autre part, chaque citoyen participe aux services collectifs fournis par l'État. Mais il n'existe pas entre les impôts payés et les avantages obtenus en contrepartie une connexion aussi étroite que celle dont un citoyen a conscience quand il jette une pièce de monnaie dans un distributeur automatique ou quand il procède à un achat courant. Que cela nous plaise, ou non, nous sommes obligés de payer l'impôt. Au contraire, rien ne nous force contre notre gré à boire des apéritifs ou à acheter des bas nylon.

En outre, l'activité législative universelle implique une seconde et importante forme de coercition : tu ne fumeras pas d'opium, tu ne

vendras pas à faux poids, tu ne feras pas travailler des enfants, tu n'incendieras pas une maison, tu ne vendras pas ton pain à un prix dépassant le prix taxé, et ainsi de suite. Ce système de règles constitue le cadre à l'intérieur duquel évolue l'initiative privée ; il modifie également le sens de cette évolution. Combinés avec les impôts et les dépenses budgétaires, les édits du gouvernement ne contribuent guère moins que le système des prix lui-même à déterminer le destin économique de la nation. Il serait vain d'essayer de découvrir qui, de l'initiative publique ou de l'initiative privée, joue le rôle le plus important - aussi vain que de mettre en balance l'hérédité et le milieu. Si l'un ou l'autre des deux facteurs était absent, notre monde économique serait complètement différent.

Enfin, comme nous le verrons dans la deuxième partie, l'une des fonctions de l'État consiste à atténuer l'une des causes les plus importantes parmi celles qui engendrent les crises aiguës ou chroniques de chômage ou d'inflation. Particulièrement dans les communautés riches, telles que les États-Unis, les individus, dans leur ensemble, peuvent s'efforcer d'épargner des montants supérieurs ou inférieurs à ceux que l'initiative privée est susceptible d'investir profitablement ou inutilement en nouveaux biens instrumentaux réels. Les nécessités de la défense nationale ou de la guerre peuvent réclamer une quantité de produits dépassant celle à laquelle les civils consentent volontairement à renoncer. Nous verrons que de tels excédents ou déficits d'épargne se traduisent par de la déflation ou de l'inflation et par une perturbation exercée sur le taux du progrès économique à long terme. De toute évidence, l'État doit essayer d'utiliser ses pleins pouvoirs fiscaux et régaliens pour mettre l'initiative privée en mesure de maintenir en permanence un niveau élevé d'emploi et de développer au maximum la productivité. S'il en est ainsi, la validité de nos principes économiques "classiques" - traitant des marchés et de la formation des prix - sera assurée.

[188]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VI: L'organisation économique

18

**LES RÉGIMES
ÉCONOMIQUES** ¹³⁷

Roger DEHEM

[Retour à la table des matières](#)

Nous vivons à une époque comparable au 18^e siècle. Dans presque tous les pays, le problème des structures économiques est posé. Les idées s'affrontent plus ou moins ouvertement, et aussi les intérêts, les aspirations. La croyance dans le caractère sacré de l'ordre établi perd chaque jour du terrain, et cela dans les sociétés socialistes, aussi bien qu'en Occident. Les élites, puis les couches de plus en plus étendues des populations, sont devenues conscientes des imperfections des régimes économiques dans lesquels elles vivent. Elles s'interrogent sur l'efficacité des règles du jeu qui caractérisent leur organisation économique-sociale.

Au 18^e siècle, les institutions corporatives et les réglementations étatiques incohérentes tombèrent en désuétude, et firent place à un ordre libéral concurrentiel. A l'époque, les philosophes-économistes prétendaient qu'il s'agissait d'un retour à l'ordre naturel des choses, et,

¹³⁷ Roger DEHEM, "Les régimes économiques", in *Principes d'économie politique*, Paris, Dunod, 1962, p. 28-37.

pendant longtemps, les bons esprits crurent que le bon ordre ne pouvait être autre que le régime libéral. Les régimes socialistes ont, pendant longtemps, été qualifiés d'utopiques, d'irrationnels, d'artificiels.

Cependant, à mesure que le régime libéral prenait son essor dans le monde, des voix s'élevèrent pour le stigmatiser, en montrant les injustices et les inefficacités qui l'accompagnaient.

À une époque où le régime capitaliste triomphait en Occident, et que la doctrine libérale prétendait à l'universalité au nom de la nature des choses, J. Stuart Mill osa distinguer l'essentiel du contingent dans l'organisation économique. D'une part, il confirma le caractère physique et inéluctable des lois qui régissent la production ; mais, par ailleurs, il mit en évidence le pouvoir de l'homme sur ce qu'il appelait, un peu trop étroitement sans doute, les lois de la répartition. Depuis lors, le problème du choix social d'un régime économique, parmi les multiples possibles, est posé.

[189]

Avant d'examiner les régimes institutionnels particuliers, il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'universalité du problème économique fondamental, que l'on essaie de résoudre à travers divers types d'institutions. Ce problème fondamental, commun à tout régime institutionnel, est celui de l'efficacité dans l'usage des ressources productives. Dans tout cadre institutionnel, les facteurs de production disponibles sont mis en présence d'échelles de besoins, où de valeurs, qui déterminent l'usage social de ces ressources. Parmi celles-ci, il y a la technologie qui permet de maîtriser les forces utiles de la nature brute. Les lois physiques sont communes à tous les types d'organisation économique.

Si l'on n'accepte pas le déterminisme inexorable de l'évolution sociale, comme l'avait conçu Karl Marx, le problème se pose de savoir comment les sociétés peuvent maîtriser leur destinée économique, ou plutôt, leurs possibilités. Les ressources naturelles et la technologie ne définissent, en effet, que des possibilités virtuelles. Ce sont les institutions consciemment organisées, ou simplement subies, qui permettent, ou ne permettent pas, aux sociétés, ou à l'ensemble des individus qui les composent, de se développer de la façon la plus désirable.

Mais en quoi se différencient les régimes économiques ? Quels sont les critères qui définissent un système ? Les marxistes répondraient que ce critère est unique, à savoir le régime de la propriété des instruments de production. Où cette propriété est privée, le régime est dit capitaliste ; là où elle est publique, c'est le socialisme. Pour les marxistes, le pouvoir est nécessairement lié à la propriété. Dans le capitalisme, ce pouvoir réside chez les propriétaires, qui gouvernent l'État ; dans le socialisme, ce pouvoir est transféré aux travailleurs.

Comme la plupart des régimes ne sont pas aussi "purs" que ceux envisagés par les marxistes, qu'ils sont souvent hybrides, il est utile de distinguer le régime de la propriété de celui du pouvoir. Ce sont là les deux éléments qui caractérisent essentiellement un système économique.

I.- Les régimes capitalistes

A) Le système idéalisé

Dans sa perfection idéale, le système capitaliste serait celui qui combinerait l'avantage de la plus grande productivité et l'attrait de la plus grande liberté individuelle. Ces avantages seraient la conséquence de la propriété privée des moyens de production et de la décentralisation des décisions économiques. La rivalité entre les agents économiques assurerait le respect, par tous, des meilleures normes d'efficacité. L'effort et l'innovation seraient récompensés justement, tandis que la paresse et l'imprévoyance seraient sanctionnées par des pertes, la faillite, le chômage.

[190]

La propriété privée des instruments de production assurerait ceux qui en jouissent de moyens d'action créatrice. Mus par l'appât du profit, les propriétaires utiliseraient leurs facteurs de production de manière à répondre au mieux à la demande. La concurrence empêcherait les producteurs de tirer un avantage privé trop considérable, ou trop prolongé, de leur ingéniosité. La rivalité entre producteurs raboterait

constamment les profits au bénéfice de la masse des consommateurs. La concurrence socialiserait ainsi les fruits du progrès.

Le capitalisme ainsi conçu serait d'une grande efficacité sociale. Tout en se dispensant de contraintes étatiques, l'ensemble de la société serait assuré du progrès le plus rapide possible de son niveau de vie. Les industries seraient constamment incitées à innover, pour bientôt, par simple jeu de la concurrence, voir le bénéfice du progrès se diffuser à l'avantage de toute la communauté. Les profits ne seraient que des récompenses éphémères des innovateurs.

La concurrence serait non seulement un agent de diffusion du progrès, mais aussi un agent d'équilibre entre les activités. Au 18^e siècle, Adam Smith avait eu l'intuition du rôle coordinateur de la concurrence, lorsqu'il montra comment les activités dispersées d'agents mus par leur intérêt privé sont comme orientées, par une "main invisible", vers l'intérêt général.

Walras et Pareto ont, par la suite, fourni une preuve mathématique du principe qu'un optimum social peut résulter des décisions décentralisées, apparemment anarchiques, des agents individuels. Schumpeter, pour sa part, glorifia l'entrepreneur comme créateur, et montra comment la concurrence diffuse le fruit des innovations dans la masse de la population.

Dans un tel système, l'État n'aurait pas de rôle coordinateur à jouer. La coordination serait automatique, comme le serait le progrès. Le développement économique résulterait des innovations techniques et de l'accumulation privée de capital.

À part l'organisation de certains services d'intérêt public, comme la justice et la défense nationale, le rôle du gouvernement devrait se limiter à assurer le bon fonctionnement du moteur du progrès, en veillant à ce que la concurrence ne soit pas artificiellement restreinte. Adam Smith, déjà, avait mis le législateur en garde contre la tendance naturelle des producteurs à supprimer la concurrence entre eux au détriment de la société. Une politique anti-cartels sévère est donc essentielle à la justification du capitalisme pur.

B) Les déviations de l'idéal

Marx a montré comment la concurrence tue les concurrents, et comment le pouvoir, décentralisé en principe, se concentre progressivement et s'exerce contre la masse des travailleurs. Cette vision est difficilement contestable.

[191]

Laissé à lui-même, sans pouvoir gouvernemental puissant et contrôlé par toute la population, le capitalisme tend naturellement à dévier de son image idéale. La propagande conservatrice consiste essentiellement à présenter l'image idéale comme le reflet fidèle de la réalité, alors que celle-ci est entachée de vices plus ou moins graves selon les pays.

La déviation fondamentale, au point de vue causal, est le transfert des prérogatives de la puissance publique aux représentants de groupes privés. Loin de demeurer décentralisés, comme le voudrait la conformité aux principes du capitalisme idéal, les producteurs privés se coalisent naturellement pour éliminer la concurrence et pour concentrer leur pouvoir de pression sur les corps publics. L'autorité publique, ainsi émasculée, ne parvient plus à jouer son rôle de prescripteur des mécanismes du progrès.

Quand les puissances privées accèdent aux leviers de commande de l'État, l'on observe généralement les conséquences suivantes :

1. Le progrès économique est freiné. Les représentants des groupes privés ont, en effet, comme préoccupation naturelle de sauvegarder la valeur des investissements passés. Ils veilleront avant tout à écarter toute menace de dévalorisation des avantages acquis. Ceci est contraire au principe même du progrès qui consiste dans la substitution du nouveau à l'ancien. Une politique visant à la préservation des intérêts acquis ne peut qu'engendrer un progrès très lent, ou, en tout cas, beaucoup plus lent qu'une politique orientée vers l'utilisation maximale des chances de progrès.

2. L'information publique est viciée. Alors que dans un système capitaliste idéal, l'efficacité de l'État devrait être assurée par une opi-

nion publique éclairée, la concentration du pouvoir privé a pour effet de polluer les canaux d'information du public. La mainmise des puissances privées sur la presse et les autres instruments de diffusion, permet un contrôle et une manipulation de l'opinion publique. Non seulement, les méfaits de la publicité commerciale échappent à la répression publique, mais l'intoxication de l'opinion au sujet des affaires publiques en général peut se faire impunément.

3. La stratification sociale se fige. Le système libéral idéal assurerait une grande mobilité sociale dans le sens vertical. La concurrence s'exercerait dans un cadre tel que les positions privilégiées ne seraient jamais assurées pour longtemps. Les intelligences et les volontés à tous les rangs de la société auraient une chance de se faire valoir et de briguer les plus hautes fonctions.

Dans un régime faussé, par contre, les privilégiés contrôlent les mécanismes de la promotion sociale. Il leur est facile d'obstruer les avenues de la promotion du peuple notamment en retardant le développement de l'instruction publique.

[192]

Dans plusieurs pays, principalement en Europe et en Amérique latine, la stratification sociale n'est plus une hiérarchie fonctionnelle, mais une structure aristocratique, où les privilèges et les servitudes se transmettent d'une génération à l'autre.

C) Les correctifs

Un régime capitaliste devient "fasciste" lorsque la classe économiquement dominante et politiquement dirigeante est parvenue à désarmer l'opposition populaire. Elle incarne alors l'État et gouverne en vue, uniquement, de promouvoir et de perpétuer ses intérêts de classe.

Si les déviations du régime capitaliste n'aboutissent pas toujours à cet extrême, c'est grâce à la naissance et au développement d'anticorps sociaux. Ceux-ci sont ce que Galbraith ¹³⁸ a appelé les "pouvoirs

¹³⁸ J. K. GALBRAITH, *Le Capitalisme américain. Le concept du pouvoir compensateur*, Paris, Génin, 1956.

compensateurs", qui font contrepoids à la puissance des groupes patronaux. Ce sont principalement les syndicats ouvriers qui, d'abord sur le plan privé, ont essayé de défendre collectivement les intérêts de la classe ouvrière sur le marché du travail. Après que Marx eut démontré à quel point les gouvernements capitalistes sont des émanations de la classe économiquement dominante, les organisations syndicales ont visé à exercer leur pouvoir correcteur sur le plan politique. Ainsi sont nés et se sont développés, les gouvernements socialistes ou hybrides, qui ont tempéré les tendances naturelles des régimes capitalistes à esquiver les impératifs de l'intérêt public.

L'action correctrice des représentants de la classe ouvrière peut s'exercer de manière plus ou moins intense, et d'une façon plus ou moins efficace. Pendant longtemps, en Europe, cette action a visé à développer la législation sociale. Celle-ci peut être conçue comme un ensemble de contraintes imposées au fonctionnement du régime capitaliste, en vue de sauvegarder certaines valeurs humaines. Ainsi, au cours du 19^e siècle, a-t-il fallu tout d'abord protéger l'enfance contre les tentacules impitoyables de l'industrie. Vinrent, ensuite, la protection de la femme et celle du travailleur masculin adulte contre les accidents du travail, la durée excessive des prestations, les conditions anormales de rémunération, etc. A cette époque, l'objectif socialiste était essentiellement d'ordre distributif. L'on visait à corriger une répartition jugée inéquitable du produit social, en faveur des éléments les plus faibles de la population.

Plus récemment, c'est le rythme de développement du pays, et l'orientation générale des activités du secteur privé, qui ont préoccupé les représentants des salariés. Le rythme du progrès, tel qu'il résulte des initiatives des entrepreneurs [193] privés, n'est plus considéré comme le meilleur possible, et fait de plus en plus l'objet de discussion entre la droite et la gauche. L'intérêt général n'est plus considéré comme le résultat automatique des initiatives libres des agents économiques. Dans plusieurs pays, notamment en France, des objectifs précis sont assignés à l'activité, tant du secteur privé que du secteur public. La réalisation de ces objectifs ne se conçoit pas sans l'élaboration de plans d'action plus ou moins précis et contraignants.

Ainsi sont nés les régimes capitalistes planifiés. Le principe du laissez-faire, proposé au 18^e siècle, pour combattre des institutions

réglementaires vétustes, est maintenant, à son tour, réfuté au nom du progrès ¹³⁹.

II.- Les régimes socialistes

Au sens le plus large, le socialisme peut être défini comme toute doctrine qui proteste contre le régime capitaliste, au nom de la raison et de la justice, et qui propose des correctifs plus ou moins radicaux.

Au sens étroit, les régimes socialistes se distinguent essentiellement des régimes capitalistes par le fait que le pouvoir économique réside dans l'État, et non plus chez les propriétaires des moyens de production. Dans la conception socialiste, le pouvoir économique devrait résider dans la société organisée, et non plus dans une minorité privilégiée et égocentrique de celle-ci.

Le transfert effectif du pouvoir d'une classe à l'ensemble de la société ne peut pratiquement être assuré que par le transfert de la propriété elle-même des moyens de production. C'est pourquoi, l'on définit généralement le socialisme comme le régime où la propriété du capital productif est communautaire ou étatique.

Alors que, dans les régimes capitalistes, les ressources sont utilisées en vue de profits privés ; dans un État socialiste, l'affectation des facteurs de production, matériels et humains, est guidée par un principe d'utilité sociale.

Les programmes de production et d'investissement sont décidés par l'État. Leur exécution est confiée à des chefs d'entreprise qui ont le statut de fonctionnaires. L'autonomie de ceux-ci est restreinte. Ils sont censés être efficaces, c'est-à-dire, réaliser les programmes de la manière la moins coûteuse. Des primes et des sanctions, de divers ordre, les incitent à atteindre ou à dépasser les normes assignées.

[194]

En U.R.S.S., le droit à la propriété privée est admis, mais, conformément à la doctrine marxiste, il ne peut s'appliquer aux instruments de production qui nécessitent le concours de travail salarié. Le salariat

¹³⁹ Au sujet de la planification économique, voir le chapitre 9.

au service d'un employeur privé est absolument banni. C'est ce principe fondamental qui exclut pratiquement la propriété privée dans les grandes entreprises. La propriété privée ne s'applique, en fait, qu'aux objets de consommation, aux logements, aux épargnes liquides ou en fonds d'État, à certains ateliers artisanaux et petits magasins. Il existe un domaine de la propriété coopérative, notamment dans l'artisanat. Mais, plus de 90% des ressources productives appartiennent à l'État.

L'agriculture soviétique est organisée partiellement en fermes d'État de quelque 12,000 hectares, mais, de façon prédominante, en fermes collectives (kolkhozes) de 2,500 hectares en moyenne. Ces fermes collectives occupent quelque 1,500 personnes en moyenne. Les terres appartiennent à l'État, mais sont concédées à perpétuité aux collectivités.

La grande industrie est possédée et administrée par l'État. Autrefois, chaque industrie était gérée directement par un ministère à Moscou. Mais, depuis la réorganisation de 1957, l'administration industrielle a été décentralisée. Le pays a été divisé en 105 régions économiques, chacune administrée par un Conseil économique régional, sous l'autorité des Républiques particulières. Cette plus grande autonomie régionale a allégé les tâches administratives de Moscou, sans diminuer l'autorité du Gosplan, ou Commission d'État du Plan. La planification est demeurée centralisée dans ses objectifs.

En vue de stimuler au maximum la productivité de tous les agents économiques, l'éventail des rémunérations est très large, beaucoup plus que dans la plupart des régimes capitalistes. Chacun, est incité à se qualifier et à pousser son rendement, car les revenus sont proportionnés aux productivités sociales, c'est-à-dire, à la valeur des prestations jugées d'après leur utilité dans l'exécution des plans nationaux.

La Yougoslavie, depuis le schisme Tito-Staline de 1948, s'est donné un régime *sui generis*, qui combine la socialisation de la propriété des instruments de production, la décentralisation des décisions économiques, et la gestion démocratique des entreprises par les conseils de travailleurs. Au niveau fédéral (central), les plans ne définissent que les grandes lignes des développements souhaitables. Les entreprises s'intègrent dans l'économie nationale par les marchés, où les prix se fixent librement d'après les demandes et les offres. Les conseils de

travailleurs qui dirigent les entreprises jouissent d'une très grande autonomie, notamment dans la détermination des rémunérations, de l'affectation des profits, et des investissements.

[195]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section VII

LE MONDE DU TRAVAIL

[Retour à la table des matières](#)

[196]

[197]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

19

**L'histoire du développement
industriel ¹⁴⁰**

Albert FAUCHER
et Maurice LAMONTAGNE

[Retour à la table des matières](#)

C'est dans une vaste perspective historique qu'on devrait placer tout le colloque ainsi que l'analyse de l'impact social produit par l'industrialisation du Québec. C'est pourquoi cette première partie s'attachera aux aspects spatio-temporels de certains facteurs importants dans l'évolution de l'industrie au Québec. À cause de la rareté et souvent de l'absence complète de données statistiques, notre démarche n'utilisera pas de chiffres. D'autre part, ce sujet n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches scientifiques. De là l'intérêt et la difficulté de délimiter le début d'exploration d'un tel sujet ; il suscitera des questions qui mèneront à d'autres enquêtes et à une interprétation plus dé-

¹⁴⁰ Traduit de Albert FAUCHER et Maurice LAMONTAGNE, "History of Industrial Development" in *Essais sur le Québec contemporain* (éd. J.-C. Falardeau), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1953, p. 23-37.

taillée du développement économique du Québec pendant le siècle dernier.

Il reste cependant possible de proposer une interprétation à long terme des changements industriels au Québec. Tout d'abord, il faut rappeler qu'on a souvent dit que cette province fut lente à développer sa structure industrielle en comparaison des autres régions de l'Amérique du Nord. Cet énoncé est vrai si on se reporte à la phase la plus longue de notre histoire économique qui va jusqu'en 1939. Pendant le siècle 1839-1939, l'emploi dans les industries manufacturières ne s'éleva que jusqu'à un peu plus de 200,000 personnes. Mais on doit aussitôt ajouter que pendant la courte période 1939-1950, le Québec a vu ses effectifs industriels s'accroître autant que pendant tout le siècle précédent. La croissance industrielle, pendant les onze dernières années, a été dix fois plus élevée qu'elle l'avait été pendant le siècle précédent et plus élevée que celle du Canada tout entier. Comment interpréter un tel développement ? L'interprétation la plus fréquente veut que le "retard" économique du Québec puisse être expliqué par l'influence de facteurs culturels spécifiques. Peut-on dire que cette interprétation est valable ? Si elle l'était, il serait plutôt difficile de rendre [198] compte de la récente croissance rapide, à moins de prendre pour acquis que les forces culturelles ont profondément changé d'orientation. Nous estimons que cette explication ne semble pas acceptable. Les forces culturelles n'ont pas changé d'orientation et si, pendant une certaine période, notre évolution économique semble avoir été déterminée par l'influence de ces facteurs, c'est parce qu'il ne pouvait en être autrement à ce moment-là.

L'explication du développement industriel proposée dans notre étude est bien différente ; elle s'appuie surtout sur des facteurs économiques et géographiques. Nous postulons qu'on ne peut comprendre cette évolution sans se reporter constamment à la localisation des industries pendant les périodes examinées et au fait élémentaire que le Québec fait partie du continent nord-américain. Cette étude couvre les cent dernières années et se divise en deux parties qui traitent de deux stades caractérisés de notre évolution industrielle.

1. Phase de lent développement 1866-1911

La première période commence dans les années soixante du dix-neuvième siècle. Afin de comprendre l'évolution subséquente, on doit passer brièvement en revue ce qui s'est fait pendant cette période. Cette phase ancienne ou préindustrielle se confond avec l'ère commerciale. Avec les guerres napoléoniennes une tendance ascensionnelle a commencé de se manifester au début du dix-neuvième siècle. Les deux principales denrées en demande étaient le bois et le grain ; les principaux points d'impact du développement économique se situaient sur la côte Atlantique. Aux États-Unis, Boston, New York, Philadelphie et la Nouvelle-Orléans étaient en plein essor et se trouvaient à même de développer certaines industries de consommation. Pendant la même période, c'est le Québec qui prit la tête du développement économique au Canada, ses principales industries étant localisées autour de Québec et de Montréal. La prédominance historique du Québec dans le développement de l'économie canadienne coïncide avec une phase d'essor commercial et dépend de l'importance économique du Saint-Laurent ¹⁴¹. En plus de donner facilement accès à l'intérieur des terres et de favoriser de nouveaux établissements le long des terres basses et des vallées, le Saint-Laurent était d'abord une route commerciale qui formait un système de navigation, une sorte de tuyau pour remonter vers le haut du pays. C'est ainsi que les points avancés du fleuve prospérèrent ; la ville de Québec en particulier, connut un rapide développement commercial que complétait la rapide expansion d'une structure industrielle dont le pivot reposait sur la construction maritime. Cette région était favorisée par les facteurs économiques et géographiques et la [199] population essaya d'en profiter au maximum. Ainsi, pendant cette période reculée, Québec ne se comporta pas différemment du reste de l'Amérique du Nord. Les villes, comme

¹⁴¹ D.G. CREIGHTON, *The Commercial Empire of the St. Lawrence 1760-1850*, Toronto, Ryerson, 1937 ; A.R.M. LOWER et H.A. INNIS, *Select documents in Canadian economic history, 1783-1885*, Toronto, The University of Toronto Press, 1933.

les autres centres maritimes, participèrent très activement à la prospérité engendrée par cet essor commercial.

Une série de facteurs vint mettre fin à cette période et briser le vieil arrangement : mentionnons l'adoption du libre-échange en Angleterre, la fin de notre traité de réciprocité avec les États-Unis ¹⁴², le creusement du Saint-Laurent et la construction de canaux. Le facteur le plus important qui est lié au passage d'une ère commerciale à une ère industrielle, c'est sans doute le remplacement du bois par l'acier comme produit de base de l'industrie ; la construction des chemins de fer fut le facteur décisif de ce changement. Dans l'industrie de la construction maritime, le changement a été possible grâce à l'introduction de la machine à vapeur. Alors débuta une ère nouvelle pendant laquelle le charbon et le fer furent les facteurs primordiaux du développement économique. C'est pourquoi seules les régions où on trouva du charbon connurent un rapide progrès ¹⁴³.

Ces innovations technologiques ont entraîné un changement dans l'importance relative des facteurs géographiques ainsi qu'un déplacement du centre de gravité économique en Amérique du Nord. Aux États-Unis, pendant la première période de l'industrialisation, les villes côtières, productrices pour la plupart de biens de consommation, passèrent au second rang. La seule exception fut New York, parce que le réseau ferroviaire y conduisait à un port ouvert à l'année et à un centre financier. Boston et Philadelphie connurent un recul et perdirent beaucoup de leur importance stratégique. Avec l'âge du fer, les dépôts carbonifères des Appalaches acquirent un rôle significatif. Pittsburg devint une ville de l'acier qui sera plus tard reliée aux zones carbonifères du Minnesota.

Ces changements eurent leurs contreparties au Canada. Les villes côtières, en continuant les anciennes activités commerciales, perdirent leurs avantages géographiques et Québec fut privée de son importance capitale comme centre forestier et de construction navale. Le Président de la Chambre de Commerce de Québec résumait ainsi la situa-

¹⁴² A.R. M. LOWER, *The North America assault on the Canadian forest*, Toronto, Ryerson, 1938, cc. XIII-XIV.

¹⁴³ J.R. SMITH, *North-America : its people and the resources*, New York, Harcourt, Brace and Co., 1940 ; C.L. WHITE et E.J. FOSCUE, *Regional geography of Anglo-America*, Prentice Hall, 1950.

tion : "Il fut un temps où à Québec notre grande industrie fut la construction navale, et alors le commerce était florissant. Cette branche de l'industrie procurait du travail à une vaillante race de charpentiers bien entraînés. Pendant les saisons hivernales, il faisait bon de voir nos cours à bois débordantes de vie et d'activité... Malheureusement, avec le progrès de la science et de la civilisation, cette industrie, dont nous dépendions principalement, [200] a dû faire place à des nécessités plus modernes" ¹⁴⁴. Sans charbon ni fer, sans connaissances technologiques dans les métiers du fer, "la race hardie des charpentiers" fut acculée au chômage.

Au Canada, tout comme aux États-Unis, l'activité économique se déplaça vers le centre du pays. Dans cette nouvelle région d'industrialisation, le sud de l'Ontario occupait une place stratégique quant au transport par eau et par rail. Adjacente aux dépôts carbonifères des Appalaches, cette région disposait des voies les moins coûteuses vers l'arrière-pays de l'Ouest. À ces avantages, s'ajoute un facteur décisif : les barrières tarifaires ont joué, d'après les géographes, "un rôle vital en donnant au côté canadien de la frontière un rôle important dans les industries manufacturières qu'elles n'auraient pas eu sans les douanes" ¹⁴⁵. La sous-région ontarienne des Grands Lacs devint un triangle canadien s'avançant dans les États-Unis et, poussant de l'avant, s'amalgama avec la sous-région manufacturière de Pittsburg-Cleveland. On ne saurait exagérer l'importance des tarifs douaniers pour expliquer ce développement. Pour Bruce Hutchison, ce triangle "se présente presque comme une île entourée de lacs et de rivières. Économiquement, cette région est encore plus insulaire, enfermée derrière un rideau chinois de tarifs douaniers" ¹⁴⁶.

Ainsi le déclin économique du Québec n'est pas un phénomène local. Il s'agit d'un phénomène beaucoup plus vaste qui affecta tout le continent et dont la cause réside dans le passage d'un régime mercantile à un système d'industrialisation fondé sur le charbon, l'acier et la vapeur.

¹⁴⁴ *Address of Joseph Shehyn Esq. M.P.P.*, Fév. 1880, p. 24.

¹⁴⁵ C.L. WHITE et E.J. FOSCUE, *op. cit.*, c. XIII.

¹⁴⁶ Bruce HUTCHISON, *The Unknown Country*, c. VII, Toronto, Longmans, 1948.

Dans la structure industrielle qui naissait, Québec n'occupait pas une position qui lui permit de développer une économie industrielle. Le seul avantage qui lui restait était un surplus de main-d'œuvre, provenant soit de la fermeture de ses industries ou de la campagne et dans tous les cas c'était une main-d'œuvre paisible et sûre. Pourtant cet avantage était mince puisque la main-d'œuvre pouvait toujours changer d'endroit. Quoi qu'il en soit, Québec, comme la Nouvelle-Angleterre devait s'adapter à cette nouvelle situation et les deux régions adoptèrent la même solution qui était probablement la seule possible ; Québec se joignit au "sweating system" du continent pendant que l'Ontario se joignait à la ceinture industrielle de l'acier.

À ce moment, existaient déjà des mines en exploitation, plus particulièrement dans les Cantons de l'Est où des mines d'Asbestos étaient exploitées depuis 1877. Cette industrie se développa lentement ; en 1895, elle produisait 10,000 tonnes de minerai et employait 700 ouvriers. Ce n'est qu'après la première [201] décennie de ce siècle qu'elle se mit à produire sur grande échelle et à contribuer plus de 70% de la production mondiale.

Toutefois, c'est en réalité sur l'industrie de la chaussure, les textiles, les scieries et, à Montréal, le fraisage de matériel roulant pour les chemins de fer que s'appuie la première ère industrielle. Il est intéressant de noter que la plupart de ces industries étaient dans une large mesure artificielles, c'est-à-dire que, comme en Ontario, elles avaient besoin de protection tarifaire ¹⁴⁷. L'industrie de la chaussure naquit à Montréal en 1847, à Québec vers les 1865 et domine au début des années 80. En 1880, la fameuse usine de chaussures Bresse pouvait manufacturer 3000 paires de chaussures par année. A la fin du siècle, plus de 3000 ouvriers étaient employés dans cette industrie, dans la seule ville de Québec ¹⁴⁸.

Dans le dernier quart du siècle dernier, l'industrie textile connut une rapide croissance. Des filatures furent établies à Valleyfield en 1874, à Montréal en 1875 et 1882, à Coaticook en 1879, à Chambly en 1881 et aux Chutes Montmorency en 1889. Plusieurs de ces indus-

¹⁴⁷ Il est bien connu que, à Montréal, les travaux utilisant le fer furent développés en raison des subsides fédéraux pour l'expansion de la zone carbonifère des Maritimes.

¹⁴⁸ SHEHYN, *op. cit.*

tries fusionnèrent en 1905 et la Dominion Textile Company devint la plus grosse firme. En 1907, les intérêts Whitehead s'établirent à Trois-Rivières et à Shawinigan Falls en 1909. A ce moment-là, cette industrie employait plus de 8000 ouvriers dans la province ¹⁴⁹.

Il est à remarquer que le complexe industriel des trente années qui s'étendent de 1881 à 1911 repose surtout sur des matériaux divers, végétaux et animaux, et particulièrement sur les textiles, le cuir et le bois. Pendant cette période, les différents produits de ce complexe gardèrent à peu près la même importance relative, excepté la fabrication des chaussures qui déclina quelque peu après 1900 à cause de l'élévation du coût de la main-d'œuvre. Il est bon de souligner qu'une telle économie se développa sur un arrière-plan de tarifs douaniers et de main d'œuvre bon marché. À la fin du siècle, l'économie globale était à prédominance agricole. Sur une production totale estimée à 150 millions de dollars, l'agriculture totale contribuait 65 pour cent, la forêt 25 pour cent, l'industrie 4 pour cent et les mines 2 pour cent.

Le Québec vécut ainsi une longue période de déséquilibre. A un moment où sa structure industrielle passait par une crise d'adaptation et se développait lentement, sa population augmentait à un rythme rapide. Son taux de natalité était [202] le même que celui de la Roumanie au début du XXe siècle et, au XIXe siècle, il se comparait à celui des nations les plus prolifiques de l'Occident ¹⁵⁰. Voici, sans aucun doute, la caractéristique la plus frappante du Québec à ce moment-là : la population se multipliait rapidement sans avoir de débouché d'emploi ni dans le commerce ni dans l'industrie. Ce phénomène d'origine culturelle allait avoir d'importantes implications économiques.

Cette prolifération naturelle, quoique plus élevée que l'accumulation des capitaux, n'inquiéta pas les autorités. L'État, comme l'Eglise, encourageait plutôt cet accroissement de la population. Il fallut, toutefois, trouver une solution à ce déséquilibre parce qu'il n'y avait pas de débouché d'emploi. La seule réponse qu'on trouva à ce moment-là, fut d'encourager l'agriculture et la colonisation. L'expansion agricole qui coïncida avec l'enseignement d'une philosophie traditionnelle de la vie rurale n'en fut cependant pas le résultat parce qu'il n'y avait rien d'au-

¹⁴⁹ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile*, Ottawa, 1938.

¹⁵⁰ *L'Annuaire statistique*, Province de Québec, 1914.

tre à faire. Quoi qu'il en soit, des sociétés de colonisation furent organisées. Le slogan de Duvernay, "Emparons-nous du sol" fut remis en circulation et on lui donna une nette connotation nationaliste : "Emparons-nous du sol, c'est le meilleur moyen de conserver notre nationalité" ¹⁵¹. L'agriculture devint fonction du nationalisme ou de la religion comme le déclarait un curé de l'époque : "La route et la chapelle forment ensemble la colonisation" ¹⁵².

Dès 1820, toutefois, l'agriculture avait occupé les meilleures terres arables ; à l'exception des régions du lac Saint-Jean et de l'Abitibi, elle avait atteint son expansion optimale dans les terres basses du Saint-Laurent et les terres arables dans les vallées, près des rivières ¹⁵³. Les régions de pierres et de galets de la Saint-Maurice, comme celles de la Mattawin et de la Maskinongé et les plateaux de l'Etchemin et de la Chaudière, sans mentionner ceux des comtés centraux du bas Saint-Laurent, n'auraient pas dû, selon les spécialistes, être déboisés. Ce qui ne veut pas dire que l'expansion agricole dans ces régions n'a rempli aucune fonction, mais on aurait pu les exploiter autrement et plus efficacement.

[203]

Comme les possibilités de l'expansion agricole étaient trop limitées pour absorber le surplus de population par rapport au développement industriel, l'émigration devint nécessaire. Le surplus de population ne pouvait émigrer vers l'Ontario où, à cause de son manque de connaissances sidérurgiques, il aurait été difficile d'y trouver de l'emploi. Parce que sa population émigrerait vers les États du Centre, la Nouvelle-Angleterre avait besoin de main-d'œuvre ; c'est précisément là que se dirigèrent la majorité des émigrants du Québec. On estime à un demi-

¹⁵¹ Le Canadien émigrant, par douze missionnaires des *town ships* de l'Est, Québec, 1851.

¹⁵² Questionnaire, in *Rapport du comité sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation, Journal des Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, 1867-68.

¹⁵³ J. BOUCHETTE, *Topographical dictionary of the Province of Lower Canada*, London, 1832 ; Georges VATTIER, *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608-1925)*, Paris, 1928.

million le nombre de ceux qui quittèrent le Québec pour la Nouvelle-Angleterre pendant la seconde moitié du siècle dernier ¹⁵⁴.

On peut déduire de ce qui précède que l'évolution économique du Québec durant le XIXe siècle a été conditionnée avant tout par des facteurs géographiques et économiques inhérents au système d'économie politique du continent nord-américain. Durant cette période, les liens entre la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre furent très étroits et les deux régions ont connu un semblable destin économique. L'une et l'autre de ces régions ont joué un rôle de premier plan durant l'ère commerciale ; par la suite, au cours de la période du développement industriel, la Nouvelle-Angleterre a dû céder la prépondérance économique aux États de l'Est central et le Québec, à l'Ontario. En dernière analyse, on voit que les deux régions ont réagi à ce changement de la même façon : elles se sont concentrées sur des industries de main-d'œuvre.

Les facteurs culturels n'ont joué aucun rôle dans cette évolution ni dans la léthargie relative de l'industrie québécoise par rapport à celle de la province voisine : cette différence tient au simple fait que, tandis que l'économie de cette période était fondée sur l'utilisation de l'acier, le Québec ne possédait ni charbon ni fer et était situé trop loin des dépôts de charbon des Appalaches.

Le seul phénomène particulier au Québec, c'était le problème de sa population. Les seules solutions possibles furent l'expansion agricole et l'émigration. C'est pourquoi, à la fin de cette période, le Québec était à prédominance agricole, non par choix mais par nécessité. Une autre caractéristique de l'économie du Québec, c'est qu'à l'exception des scieries, elle n'était pas axée sur ses richesses naturelles mais sur la main-d'œuvre bon marché et l'exploitation du marché de consommation. Pour survivre, cette économie avait besoin de protection tarifaire et dépendait pour son expansion et sa prospérité du secteur agricole qui lui servait de marché. La dernière caractéristique devenait très paradoxale pour une région qui n'était pas naturellement destinée à l'agriculture.

¹⁵⁴ G. LANCTOT, *Les Canadiens français et leurs voisins du sud*, Montréal, Valiquette, 1941.

[204]

2. La nouvelle période d'industrialisation

Avec le début du siècle, de nouvelles tendances apparurent dans l'économie du Québec. Cette région resta encore associée intimement au continent nord-américain mais, pour la première fois dans son histoire, elle se différençia profondément de la Nouvelle-Angleterre. Durant l'ère mercantile, notre évolution économique s'était faite parallèlement à celle des États-Unis ; dans la phase initiale de l'industrialisation, Québec avait dû, pour survivre, combattre l'influence envahissante de l'économie des États du Centre. Pendant la nouvelle période, il s'intègre pour de bon aux systèmes nord-américains et son développement économique se fonda sur l'utilisation des ressources de tout le continent. En d'autres termes, les ressources naturelles du Québec furent appelées à remplir une fonction définie et à combler un besoin spécifique. Alors que le développement du sud-est Ontario avait été simplement la contrepartie de l'industrialisation américaine, la croissance industrielle du Québec lui devint complémentaire.

On trouve plusieurs facteurs à l'origine du changement fondamental qui devait bouleverser l'économie du Québec. Tout d'abord, le facteur le plus important fut peut-être celui de l'épuisement de certaines ressources aux États-Unis et l'insuffisante disponibilité d'autres facteurs ¹⁵⁵. La pâte à papier, le cuivre et le fer illustrent bien cette situation. Deuxièmement, l'acier garda sa prééminence mais perdit son importance relative, d'autres métaux étant utilisés pour plusieurs usages. De plus, l'aviation fit pour l'aluminium ce que les chemins de fer firent pour l'acier. Troisièmement, le charbon perdit sa position dominante comme source d'énergie et l'eau devint un substitut moins coûteux. Ainsi l'énergie hydraulique exerça un attrait sur l'emplacement de nouvelles industries.

¹⁵⁵ J.A. GUTHRIE, *The newsprint paper industry*, Cambridge, Harvard University Press, 1941, c. II ; ELLIOTT et alii, *International control in the non-ferrous metal*, The Macmillan, N-J., 1937, II ; D.H. WALLACE, *Market control in the aluminum industry*, Cambridge, Harvard University Press, 1937.

Comme on le comprend aussitôt, cette évolution causa de profonds changements dans l'importance relative des facteurs d'établissement et cette fois, le Québec fut fortement favorisé par la nouvelle orientation du développement économique. Si on veut comprendre pourquoi, il faut se rendre compte que le bouclier précambrien, qui est la caractéristique dominante de la topographie de ce continent, s'étend sur quatre-vingts pour cent du Québec. Cette étendue considérable de terrain, située au nord du Saint-Laurent (et qui longtemps échappa aux "ruralistes" du Québec) avait acquis sa première importance au temps du commerce des fourrures et du bois. Plus tard, avec le déclin de ces activités, ce territoire passa d'une position de très grande importance à celle de naissance. Il fut considéré comme un fardeau par les constructeurs de chemin de fer. Pour les raisons [205] déjà données, la première période d'industrialisation ne réalise pas l'intégration économique du territoire précambrien à ce qu'on considérait alors comme le cœur du Québec. Le bouclier accidenté demeura mystérieux et, pour l'observateur pressé, une terre inutile. Avec la nouvelle période, on se rendit progressivement compte que ce qu'on croyait être un fardeau contenait d'immenses ressources forestières, de riches dépôts miniers de toutes sortes et un potentiel hydroélectrique considérable. La nouvelle ère d'industrialisation allait effectuer l'intégration du territoire précambrien avec le continent nord-américain.

En choisissant 1911 comme ligne de démarcation entre les deux phases d'industrialisation, on ne veut pas dire que tout de suite le Québec se transformera en paysage industriel. La nouvelle orientation s'était dessinée auparavant, et se développa lentement, à l'exception des années 20 et depuis 1939. Pendant les deux premières décennies de ce siècle, le cours du développement économique n'indiqua que très peu que seules les industries axées sur la main-d'œuvre changeaient la structure industrielle du Québec. Ce ne fut que lorsque les industries à haute concentration technique furent intégrées aux industries hydro-électriques et lorsque les deux processus, l'ancien et le nouveau, se fusionnèrent dans la période de progrès des années 20, que l'industrialisation devint une menace pour le Vieux Québec. Cette nouvelle tendance, coiffée par l'expansion de la guerre et de l'après-guerre, fut magnifiée d'une façon spectaculaire dans la dernière décennie.

On doit aussi souligner que pendant cette nouvelle évolution le Québec se laissa distancer par l'Ontario à cause de sa période précédente de stagnation et à cause de sa position géographique moins avantageuse par rapport à la ceinture industrielle de l'Ontario. Dès 1900, le gouvernement de l'Ontario mit un embargo sur l'exportation de la pâte à papier aux États-Unis, ce qui força les Américains à bâtir de nouvelles usines dans cette province. Ce n'est qu'en 1910 que le Québec prit la même décision. Le Québec partageait aussi avec l'Ontario l'exploitation des métaux et des mines et leur raffinage mais s'y mit avec beaucoup plus de retard. En Ontario, pendant la construction des chemins de fer, on découvrit des mines à Sudbury et à Cobalt. Cobalt servait de pivot à l'expansion du développement vers les régions argileuses de Porcupine et de Kirkland ¹⁵⁶. De là, les opérations minières s'étendirent à la zone de l'or du Québec où eurent lieu les premières grèves avant la construction des chemins de fer. Ainsi, pour des raisons diverses, l'occupation de la région précambrien ne se fit dans l'Ontario et dans le Québec à des moments distincts de l'expansion économique, mais, pour la première fois, les deux développements se faisaient dans la même direction et répondaient à la même impulsion américaine.

[206]

On connaît trop bien les événements principaux de cette nouvelle ère de développement du Québec pour qu'il soit nécessaire d'en donner les détails. Les premiers signes apparaissent quand apparaît l'industrie jumelée de l'énergie hydro-électrique et de la pâte à papier. Les changements qui eurent lieu pendant cette période peuvent se mesurer par rapport à l'importance de ces groupes industriels entre 1920 et 1941. En chiffres ronds, l'agriculture contribuait, en 1920, 37% à la production du Québec, l'industrie 38%, la forêt 15%, la construction 4% et les mines 3%. En 1941, voici la nouvelle distribution : 64% pour l'industrie, la forêt 11%, l'agriculture 10% et les mines 9%.

Bien que la comparaison entre 1920 et 1941 révèle déjà des changements décisifs dans la structure industrielle et un progrès rapide vers l'industrialisation, la période la plus rapide se place dans la dernière décennie. Les statistiques suivantes, préparées par le Ministère

¹⁵⁶ H.A. INNIS, *Settlement and the mining frontier*, Toronto, Macmillan, 1936, cc. VII-VIII.

de l'Industrie et du Commerce résumant bien ce développement. Comme on l'a dit au début de cet article, l'emploi dans l'industrie a doublé de 1939 à 1950. Cet accroissement, mesuré en chiffres absolus, équivaut à la croissance de tout le siècle précédent, jusqu'en 1939. De plus, pendant cette dernière décennie, la valeur brute de la production doubla en valeur réelle, alors que les mises de fonds triplèrent. En 1939, sur dix individus qui cherchaient de l'emploi, 1,5 n'en trouvait pas, alors qu'en 1950 il n'y avait pour ainsi dire aucun chômage. Avant la guerre, 2,5 individus travaillaient à l'agriculture, maintenant, on en trouve seulement deux. Pendant la même période, l'emploi dans les villes et villages passa de 6 à 8, dont trois étaient employés, à ces deux périodes, dans le commerce, la finance et les services. En 1939, 3 personnes avaient des emplois industriels et 5 en 1950. A ces deux dates, un seul de ces individus travaillait dans des industries primaires.

Pendant la période qui nous occupe, le rythme de l'industrialisation du Québec fut plus élevé que celui de tout le Canada. Depuis 1939, le volume des produits manufacturés s'est accru de 92% au Québec et de 88% au Canada ; les mises de fonds dans l'industrie s'accrurent de 181% dans le Québec et de seulement 154% dans tout le pays. On ne possède pas de statistiques pour les autres provinces canadiennes qui puissent nous permettre des comparaisons à ce niveau. Le rythme de développement de l'Ontario est probablement encore plus élevé que celui du Québec mais, si différence il y a, elle est moins importante qu'elle l'était durant les périodes précédentes. Si nous regardons maintenant l'avenir, il est évident que les perspectives du Québec sont excellentes. Si nous ne considérons que cet immense territoire et la quantité de ressources naturelles encore non exploitées, il ne serait pas surprenant si son rythme de développement à long terme devenait avant longtemps le plus élevé du Canada. Pendant la période d'expansion vers le nord, le Québec pourrait bien regagner la suprématie qu'il a perdue pendant le développement vers l'ouest. Cette prévision suppose évidemment que ces tendances économiques ne seront pas altérées par des facteurs politiques ou autres.

[207]

3. Conclusion

En conclusion, nous devons rappeler que cette étude devait décrire le développement industriel du Québec de telle sorte qu'on puisse en analyser les conséquences sociales. On a voulu d'abord montrer que l'industrialisation du Québec n'avait rien de spécifique et ne fut pas influencée de façon importante par le milieu culturel ; au contraire, ce développement se présente comme l'aspect régional de l'évolution économique de tout le continent nord-américain.

Compte tenu de ces analyses, il semble à propos de mettre en relief les principales caractéristiques qu'on peut tirer de l'introduction historique.

Disons d'abord que le développement industriel fut nord-américain. L'économie du Québec ne s'est jamais comportée d'une façon autonome. Elle a toujours subi, au contraire, l'impact de l'évolution nord-américaine et s'est surtout développée en réponse aux changements qui affectaient tout le continent. Envisagé comme partie d'un plus grand tout, le Québec ne peut être considéré d'un point de vue économique, comme arriéré ou avancé. Dans le contexte d'une économie basée sur le charbon et l'acier, alors que les facteurs de localisation n'étaient pas favorables, la province de Québec se développa moins rapidement que d'autres régions mieux situées. Quand, par ailleurs, ces facteurs devinrent plus favorables, on enregistra immédiatement un progrès.

Deuxièmement, son développement est maintenant appuyé sur ses richesses naturelles et non plus sur une main-d'œuvre bon marché et "sûre" comme une certaine propagande voulait nous le faire croire. Dans la première phase d'industrialisation les types-principaux d'industrie furent, comme nous l'avons vu, à base de main-d'œuvre et de biens de consommation ; l'expansion industrielle dépendait du secteur agricole, et pour cette raison même, ne pouvait pas progresser. Aujourd'hui, cette situation s'est renversée. Le développement économique s'appuie sur des industries de base qui exploitent les richesses naturelles du bouclier laurentien. Dans ce secteur, la main-d'œuvre n'est

pas bon marché et selon certains employeurs, elle n'est pas toujours sûre. Mais en dépit de ce fait, ces nouvelles industries sont devenues l'élément dynamique de l'économie du Québec. Son influence se fait sentir sur les anciennes industries de main-d'œuvre et l'agriculture dépend maintenant de ce secteur industriel. Ainsi se développe un nouvel équilibre qui repose beaucoup plus que l'ancien sur les avantages naturels du Québec.

Troisièmement, l'expansion du Québec est caractérisée par de grandes industries de type monopoliste. Dans la plupart des cas, ces opérations à grande échelle sont requises par les conditions technologiques ; la pâte à papier, l'aluminium et l'avionnerie illustrent cette nécessité. Dans un moins grand nombre de cas, il faut faire appel aux possibilités du marché et au désir de faire grand.

[208]

Toutefois, la puissance économique est beaucoup plus concentrée que nous le laisseraient supposer la taille et le nombre des usines. On a utilisé toutes sortes de méthodes pour créer un pouvoir monopoliste et même des industries plus anciennes comme les textiles, la construction navale, le tabac et les brasseries ont participé à la tendance vers une plus grande concentration. Il devient donc de plus en plus difficile de concurrencer les industries établies.

Finalement, l'industrialisation n'a pas été réalisée par le groupe majoritaire de cette province. Par rapport à l'objet de cette étude, c'est là une caractéristique importante du développement économique du Québec. Il est très difficile d'évaluer l'importance des mises de fonds étrangères dans cette province et d'obtenir des renseignements sûrs sur le contrôle des étrangers dans différentes industries. Très souvent des arrangements légaux contribuent à masquer la vraie nature des relations économiques.

Il est quand même possible d'affirmer que la propriété et le contrôle américains sont étendus. L'établissement de filiales américaines au Québec remonte aux premières années de la politique nationale de MacDonald. Jusqu'en 1900, vingt-cinq firmes américaines avaient créé des succursales au Québec. On a évalué que pendant les quinze années suivantes, quarante-trois pour cent des mises de fonds des nouvelles industries vinrent des États-Unis. On a mentionné qu'en 1934, le tiers du capital investi au Québec était américain. Cette ten-

dance a fort bien pu s'accroître pendant et après la guerre. Les projets récents pour exploiter les dépôts de titane et le minerai de fer dans ce qu'on a appelé le "Nouveau Québec" indiquent que le flot du capital américain vers le Québec est encore très fort. On peut expliquer ce mouvement de capitaux du fait que l'industrialisation ancienne aux États-Unis avait favorisé la création d'une grande réserve de capitaux. Une partie de ce capital fut, à son tour, ré-investi au Québec parce que les Américains avaient besoin de nos ressources naturelles ou cherchaient accès à un marché protégé au Canada.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que les Américains ont été les seuls à financer et à diriger l'industrialisation du Québec. L'Ontario y a même contribué, surtout dans l'industrie minière. Il reste vrai, toutefois, que le développement économique du Québec a été financé, dirigé et contrôlé de l'extérieur. De ce point de vue, on peut dire que cette province souffre d'absentéisme dans la propriété et d'esprit d'entreprise.

Un autre fait qui ressort c'est que les Canadiens français en particulier ont joué un rôle mineur dans le développement industriel. Jusqu'à maintenant, on a expliqué ce phénomène surtout en termes culturels. Discuter une telle interprétation serait en dehors du propos de notre étude. Toutefois, nous voudrions dire qu'on a trop facilement accepté la justesse de cette explication ; les insuffisances de notre système d'éducation ne peuvent expliquer cette situation, parce qu'on sait très bien que les hommes d'affaires qui ont réussi dans le passé, au [209] Canada français comme ailleurs, n'étaient pas nécessairement des diplômés universitaires. On a aussi affirmé que nos traits culturels expliqueraient notre manque d'intérêt envers les affaires ou étaient incompatibles avec la grande industrie. Nous suggérerions aux sociologues de chercher une explication plus concrète et plus simple, c'est-à-dire de se remettre à l'examen des réalités économiques du passé et du présent.

On doit faire remarquer, en dernier lieu, que dans un système où prévaut l'absence des propriétaires et des entrepreneurs, les fonctions administratives ont été déléguées à une administration locale qui s'exprime surtout en anglais. Cette situation crée de sérieux problèmes particulièrement dans le domaine des relations ouvrières. Dans ce domaine où l'aspect humain est si important, les conflits économiques sont aggravés par des conflits ethniques. Ces conditions peuvent créer

des torts aussi graves que ceux qu'exprimait la voix entendue par Maria Chapdelaine il y a quarante ans : "Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler barbares ; ils ont pris presque tout le pouvoir ; ils ont acquis presque tout l'argent ; mais au pays de Québec rien n'a changé". Rien n'a changé, il est vrai, car le cœur du Canada français est resté le même. On peut se demander toutefois ce qu'est le cœur du Canada français. C'est aux sociologues de répondre à une telle question. Le message capté par Maria Chapdelaine continuait ainsi : "Au pays de Québec, rien ne doit mourir et rien ne doit changer..." Comment et jusqu'à quel point cette terre de Québec a-t-elle changé depuis quarante ans et jusqu'à quel point peut-elle être encore modifiée ? On doit commencer d'apporter certains changements pour empêcher que le ressentiment nationaliste ne se tourne en révolte contre le capitalisme. Cette étude a pu montrer que, du point de vue de l'économie et de la géographie, un certain changement s'est produit dans le Québec et qu'il continue à se produire sous nos yeux. Mais on peut se demander si les institutions sociales ont pu dépasser le changement ou marcher de pair avec lui. La voix de Péribonka retentit maintenant comme un défi, à l'esprit de la recherche scientifique et suggère que pendant les derniers quarante ans, il s'est peut-être produit plus de changement sur cette terre du Québec que plusieurs philosophes de chez nous peuvent l'imaginer.

[210]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

20

**Structure des occupations :
évolution et état actuel** ¹⁵⁷

Gérald FORTIN

[Retour à la table des matières](#)

Charnière entre l'organisation économique et l'organisation sociale d'une société, la structure des occupations est un indice privilégié de la situation globale de cette société, de même que de son évolution. L'importance relative de chaque groupe d'occupation est à la fois un reflet du développement économique et la base effective de la structure des classes sociales. Par ailleurs, les taux de participation de la population active au monde du travail indiquent les conceptions sociales de la société par rapport au travail féminin, à l'éducation, au chômage, etc.

Pour mieux comprendre la situation du Québec il est utile de comparer les données de cette province à celles de l'Ontario et à celles du Canada tout entier. Dans l'étude de la structure des occupations, cette comparaison doit se faire. 1) au niveau de la main-d'œuvre et des taux

¹⁵⁷ Gérald FORTIN, "Structure des occupations : évolution et état actuel", présenté par *Le Réseau français des Quotidiens*, Montréal, avril 1964.

de participation, 2) au niveau de l'emploi et du chômage, 3) au niveau de la structure industrielle des occupations, et enfin 4) au niveau de la structure verticale des occupations (qualification).

Main-d'œuvre et participation

Globalement, la composition de la main-d'œuvre selon l'âge et le sexe est la même dans la province de Québec qu'au Canada ou qu'en Ontario. Ce parallélisme existe en fait depuis au moins 1961 comme l'illustrent les données du tableau I.

Le taux de participation des hommes de la province de Québec est au cours des 60 dernières années pratiquement égal à celui qui s'applique au Canada tout entier.

Toutefois le taux de participation ontarien est de façon constante supérieur au taux de participation québécois. La différence qui était assez minime jusqu'en 1951 devient assez importante (4%) en 1961.

[211]

Tableau 1

Pourcentage de la main-d'œuvre dans la population de 14 ans et plus
(taux de participation)

	Hommes			Femmes		
	Québec	Ontario	Canada	Québec	Ontario	Canada
1901	83.33	83.57	83.37	14.71	14.08	13.51
1911	85.26	88.09	87.96	16.07	17.52	16.04
1921	84.92	86.95	86.69	18.30	18.73	17.20
1931	85.07	84.66	85.31	21.28	20.09	19.11
1941	83.35	84.66	83.85	22.31	21.86	20.19
1951	83.16	84.14	82.17	24.48	26.07	23.60
1961	76.7	80.7	77.7	31,60	35.70	31.90

Source : Recensements du Canada.

La diminution générale du taux de participation masculin est expliquée ordinairement par le prolongement de la scolarité d'un côté et par l'avancement de l'âge de la retraite d'un autre côté. Ces explications ne sont pas toutefois suffisantes en ce qui concerne les différences entre Québec et l'Ontario. Ainsi que l'indiquent les données du tableau II la différence dans le taux de participation québécois et ontarien se vérifie dans tous les groupes d'âge. La seule explication qu'on puisse fournir étant donné l'absence de recherches poussées dans ce domaine, est le taux plus élevé de chômage dans la province de Québec. Moins d'emplois étant disponibles un plus grand nombre de personnes s'excluent elles-mêmes de la main-d'œuvre en refusant de chercher du travail. L'on sait en effet que d'après les définitions du bureau fédéral de la statistique pour être considéré membre actif de la main-d'œuvre il faut qu'un travailleur se cherche de façon active un emploi s'il est chômeur. Dans certaines industries comme l'industrie forestière ou dans certaines régions rurales défavorisées il arrive assez souvent qu'un travailleur sachant qu'il n'y a pas d'emploi disponible déclare aux enquêteurs ne pas chercher activement du travail ; à ce moment il est considéré comme ne faisant pas partie de la main-d'œuvre ou ne participant pas à la main-d'œuvre.

Du côté féminin la province de Québec a un taux de participation en général supérieur à celui de l'ensemble du Canada et jusqu'en 1941 égal à celui de l'Ontario. Depuis cette date, le taux ontarien est devenu plus important que celui de la province de Québec. La différence entre les deux taux est surtout considérable en 1961.

[212]

Tableau II
Taux de participation par âge (1961)

Age	Québec	Ontario	Canada	Québec	Ontario	Canada
15	8.2	11.8	11.5	6.0	6.2	5.1
16-17	31.2	33.3	32.2	29.2	27.0	25.8
18-19	62.1	65.9	64.8	61.6	57.5	57.1
20-24	83.5	89.0	86.5	50.7	51.5	49.1
25-29	91.7	94.7	93.5	29.7	35.4	31.2
30-34	93.5	95.7	94.5	23.9	32.3	27.6
35-39	92.6	95.7	94.5	23.7	34.7	29.9
40-44	92.7	95.5	93.7	25.0	37.5	32.0
45-49	91.4	95.1	92.7	27.0	39.0	33.8
50-54	89.0	93.1	90.5	25.4	36.7	32.6
55-59	84.0	89.4	86.5	21.9	32.3	27.6
60-64	74.0	77.7	85.5	16.9	23.6	20.3
65-70	43.8	51.2	47.1	8.3	7.4	11.7

Source : Recensements du Canada.

Si l'on examine les années du tableau II, donnant le taux de participation selon les âges, on s'aperçoit que pour les travailleuses de moins de 20 ans le taux de participation québécois est supérieur à la fois au taux canadien et au taux ontarien. Entre 20 et 24 ans le taux québécois est à peu près égal au taux comparé tandis que dès l'âge de 25 ans le taux québécois devient considérablement inférieur à la fois au taux canadien et au taux ontarien. Ces comportements différents selon l'âge semblent indiquer clairement que la grande différence entre Québec et Ontario ou Québec et le Canada réside dans le taux de participation des femmes mariées. Les données du Tableau III viennent confirmer largement cette hypothèse.

En effet alors que dans le Québec seulement un tiers des femmes qui travaillent sont mariées, en Ontario on trouve près de 60% de femmes mariées et au Canada 50%. Au Québec, de plus, même les veuves et les femmes séparées ou divorcées ont tendance à moins travailler qu'en Ontario et au Canada en général.

[213]

Tableau III

État civil des Femmes dans la main-d'œuvre (1961)

	Québec	Ontario	Canada
Célibataires	62.7	32.9	42.3
Mariées	31.4	58.2	49.7
Veuves ou divorcées	5.4	8.9	7.9

Source : Recensements du Canada.

Il s'agit là au niveau occupationnel d'une première différence majeure entre la province de Québec et le reste du Canada. Cette différence qui s'exprime par un taux de participation est quand même plus fondamentale dans ce sens qu'elle met en question toute la définition de la vie familiale et du rôle de la femme dans la société. Les enquêtes sociologiques montrent clairement qu'il existe une opposition culturelle sinon idéologique au travail de la femme mariée. Cette opposition qui prend ses racines au niveau religieux s'appuie sur une conception du rôle de la femme défini exclusivement en termes d'épouse et de mère. Elle s'appuie aussi sur une définition du rôle de l'homme qui doit être le seul pourvoyeur de la famille. L'homme qui laisse travailler son épouse se voit blâmer et se blâme lui-même comme un incapable, comme quelqu'un qui ne réussit pas à assurer aux siens le bien-être qu'ils sont en droit d'exiger de lui. Une enquête récente nous montrait que c'est peut-être surtout cette dernière raison qui empêche les femmes de participer à l'univers du travail. Un très grand nombre de mères de famille interviewées exprimaient le désir de travailler mais admettaient qu'elles ne travaillaient pas parce que leur mari le leur défendait.

Par ailleurs même si l'opposition y est plus forte qu'ailleurs, l'on remarque dans le Québec une tendance de plus en plus grande vers le travail de la femme mariée. La résistance à la norme traditionnelle

semble venir de facteurs particuliers. Premièrement, de plus en plus la jeune fille qui a eu l'expérience de 5 ou 6 ans dans l'univers du travail a de la difficulté à s'adapter à la vie du foyer où elle s'est jetée à sa première ou ses premières années de mariage. Quelques mois à peine après le mariage elle va exiger du mari de retourner au travail au moins jusqu'au moment où le premier enfant apparaîtra. De plus, dès que les enfants seront à l'école, elle exigera que le mari la laisse travailler afin qu'elle puisse retrouver l'atmosphère du milieu de travail qui lui a manqué assez profondément au moment de sa jeunesse. Le deuxième facteur est, lui, non plus d'ordre psychologique mais d'ordre économique. Etant donné les besoins de plus en plus pressants créés par la publicité, le salaire de l'époux ne suffit pas à procurer le niveau de vie désiré par la famille. Le salaire ou le travail de l'épouse apparaît [214] bientôt comme un complément nécessaire afin de se procurer certains biens ou certains services jugés absolument essentiels à la famille.

Ainsi il apparaît assez clairement que la main-d'œuvre de la province de Québec est soumise aux mêmes influences que la main-d'œuvre canadienne ou même que la main-d'œuvre nord-américaine. Du côté masculin, on ne remarque aucune différence vraiment majeure du côté féminin, il demeure une différence dans le taux de participation des femmes mariées, mais les mêmes facteurs qui ont accéléré la rentrée des femmes mariées dans le marché du travail jouent dans la province de Québec et semblent conduire vers la norme générale nord-américaine en dépit de la résistance assez forte au niveau culturel. À mesure que les jeunes filles vont participer à l'univers du travail et que les masses médiocres vont réussir à créer les mêmes besoins qu'ailleurs le taux de participation des femmes mariées va tendre à suivre l'évolution globale nord-américaine.

Emploi et chômage

Si en général le comportement de la main-d'œuvre est assez semblable dans la province de Québec à celui de l'ensemble du Canada et même de l'Amérique du Nord, cette similitude est encore plus vraie lorsqu'il s'agit de l'emploi et du chômage. Au niveau de l'emploi, les courbes québécoises, ontariennes et canadiennes sont presque totale-

ment parallèles. Les seules variations qu'on puisse observer de façon constante, c'est que les variations saisonnières sont plus importantes dans le Québec que dans l'Ontario mais sont plus faibles dans le Québec que dans l'ensemble du Canada. La situation est un peu différente en ce qui concerne le chômage. La courbe des taux de chômage de la province de Québec est à la fois plus élevée que la courbe ontarienne et que la courbe canadienne. Les cycles par ailleurs sont exactement les mêmes. La différence préside donc au niveau de l'intensité plutôt qu'au niveau de la nature même du chômage. Les mêmes facteurs économiques qui semblent jouer au niveau de l'Ontario et du Canada jouent au Québec mais l'effet de ces facteurs s'y fait sentir de façon plus prononcée.

Cette plus grande "inhabilité" au chômage est sans doute due à la structure industrielle caractéristique de la province de Québec. L'assiette principale de l'économie est en effet au niveau des industries d'extraction plutôt qu'au niveau des industries de transformation. Par définition, les industries d'extraction sont plus sujettes au seul chômage saisonnier et en général réagissent plus vite aux conditions des marchés internationaux. Par ailleurs, on constate dans la province de Québec des variations très grandes dans le taux de chômage selon les régions. Une enquête effectuée en 1958 indiquait par exemple que alors que seulement 20% des travailleurs urbains étaient affectés un moment ou l'autre au cours de l'année par le chômage, 50% des travailleurs du milieu rural chômaient en moyenne 4 mois par année. Des sondages récents semblent indiquer que la situation s'est encore aggravée dans le milieu rural en particulier dans des régions [215] telles que celles de la Gaspésie, de l'Abitibi et du Lac St-Jean. Cette situation du milieu rural est d'autant plus alarmante que l'agriculture joue un rôle économique dont l'importance décroît à un rythme beaucoup plus accéléré que dans l'ensemble du Canada. Et que le rythme du progrès technologique est très rapide dans les industries d'action traditionnelle : mines, forêts.

C'est donc au niveau de la structure des occupations selon l'industrie qu'il nous faudra chercher une explication des caractéristiques de l'emploi et du chômage dans la province de Québec.

Structure industrielle des occupations

Jusqu'à très récemment, le futur économique de la province de Québec a été défini par ses propres leaders comme un futur agricole. Selon l'idéologie officielle, l'agriculture devait non seulement permettre aux Canadiens français de rester fidèles à leur entité technique, mais encore la base de l'économie de la province de Québec serait cette agriculture. Cette définition collective que le Québec se donnait de lui-même a été partagée par les habitants des autres provinces du Canada. Le Québec a été souvent défini à l'extérieur comme une province où l'économie était retardataire où le mode de vie était resté traditionnel et où l'importance du monde rural était prédominante.

Comme c'est souvent le cas, cependant, la réalité a été et continue d'être indifférente à cette définition idéologique. Soumis aux mêmes facteurs d'industrialisation que le reste du Canada ou même que l'ensemble de l'Amérique du Nord, la province de Québec a réagi globalement de la même façon que toutes les sociétés modernes. La loi de Colin Clark sur la structure industrielle des occupations s'y vérifie aussi bien que dans tous les pays industrialisés. Les occupations de type primaire diminuent, les occupations de type secondaire ont augmenté de même que les occupations de type tertiaire.

Les données des tableaux IV et V illustrent bien en effet que la transformation de la structure industrielle des occupations dans la province de Québec, loin d'être retardataire sur l'ensemble du Canada, est plus accélérée que cette dernière. Depuis 1901, la proportion des travailleurs masculins employés dans le secteur primaire est inférieure de façon constante dans la province de Québec à la proportion canadienne ; elle n'est que très légèrement supérieure à la proportion de l'Ontario. L'écart entre le Québec et l'Ontario s'étant surtout manifesté à partir de 1941 et ayant tendance à disparaître en 1961. Dans les secteurs secondaires et tertiaires, on retrouve exactement la même situation. Légèrement en retard sur l'Ontario, le Québec devance l'ensemble du Canada.

Un point intéressant, c'est que dans le Québec, aussi bien que dans l'Ontario, on semble assister depuis 10 ans à une croissance très rapi-

de du secteur secondaire aux dépens de la croissance du secteur tertiaire. Selon Colin Clark, dans [216] une économie dont le développement est normal, la proportion des travailleurs employés dans le secteur secondaire devrait se stabiliser autour de 30% alors que la proportion des employés dans le secteur tertiaire devrait croître à mesure que le secteur primaire diminue. Au Québec, comme en Ontario, on semble assister depuis 1951 à une nouvelle vague d'investissements industriels qui a pour effet de stabiliser la croissance du tertiaire et d'augmenter considérablement l'importance du secondaire. On peut se demander toutefois si ce phénomène sera persistant ou s'il n'est pas plutôt un phénomène transitoire. Pour répondre à cette question, il faudrait pouvoir connaître de façon plus précise la structure technique de l'industrie secondaire. Les études sur ce point sont très fragmentaires et ne nous permettent pas de conclure d'une façon ou d'une autre, pour l'instant. Tout au plus, ces études nous laissent-elles soupçonner que notre structure industrielle n'est pas aussi automatisée qu'elle pourrait l'être et que pour autant, la productivité par homme n'y est pas maximum. Si les efforts des divers comités d'étude sur la productivité sont couronnés de succès, on pourrait bien assister, au Québec comme en Ontario, à une diminution de la main-d'œuvre dans le secteur secondaire. Ainsi le développement de ces deux provinces deviendrait-il plus conforme à la loi générale de Colin Clark.

L'étude plus détaillée des divers types d'industries à l'intérieur de chacun des trois grands secteurs montre elle aussi un parallélisme constant entre le Québec et l'Ontario. (Tableau V). Importance à peu près égale de l'agriculture, plus grand nombre de travailleurs forestiers dans le Québec, plus grand nombre de travailleurs des mines dans l'Ontario. Cependant la proportion des travailleurs qui sont engagés dans ces deux domaines est relativement négligeable. Ces deux industries sont sans doute celles où le progrès technique s'est fait sentir le plus fortement, aussi bien au Québec qu'en Ontario. La diminution des travailleurs agricoles qui s'est accélérée en 1951-61 a continué depuis 1961. Le relevé mensuel de la main-d'œuvre effectué par le bureau fédéral de la statistique indiquait que durant l'été 1963, à peine 6% des travailleurs étaient employés dans l'agriculture dans la province de Québec. Ce dernier taux était même légèrement inférieur à celui de l'Ontario. Ainsi la province de Québec peut être considérée à l'heure actuelle comme la moins agricole des provinces du Canada ou tout au

plus, comme une des deux provinces les moins agricoles du Canada. Ces transformations des industries secondaires : agriculture, forêt et pêche, ne sont pas sans poser des problèmes très aigus dans le milieu rural québécois. En effet, le passage des travailleurs de l'industrie primaire aux autres secteurs d'activités secondaire et tertiaire ne se fait pas de façon automatique. Pour changer de secteur industriel, le travailleur doit à la fois acquérir des qualifications nouvelles et émigrer du milieu rural vers la ville. Dans une conjoncture où les emplois urbains sont relativement rares, le travailleur rural hésite à émigrer et constitue ainsi un réservoir de la main-d'œuvre inactive dans le milieu rural. Il y a là un problème de plus en plus important pour les gouvernements qui doivent ainsi supporter de leurs deniers une population rurale qui, de plus en plus, a de la difficulté à se tailler une place sur le marché du travail. Le Bas St-Laurent et

[217]

Tableau IV

Répartition proportionnelle de la main-d'œuvre masculine
selon les secteurs industriels, 1901-1961

Québec							
	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
Industries primaires	47	40	36	31	32	21	14
Industries secondaires	23	21	21	21	26	30	37
Industries tertiaires	23	27	34	39	41	47	47
Non-déterminé	7	12	9	9	1	2	2
Ontario							
Primaire	49	40	33	30	27	16	12
Secondaire	23	22	23	24	29	33	38
Tertiaire	23	29	36	41	43	51	47
Non-déterminé	5	9	8	5	1	2	3
Canada							
Primaire	49	44	41	38	37	24	17
Secondaire	21	18	18	18	23	27	32
Tertiaire	20	25	30	31	33	42	47
Non-déterminé	10	13	11	13	7	7	4

Source : Recensements du Canada.

[218]

Tableau V
Main-d'œuvre masculine par l'industrie (1961)

	Ontario	Québec	Canada
Agriculture	8.5	8.9	12.0
Forêt	1.0	3.3	2.2
Pêcheries	.1	.3	.8
Mines	2.5	1.9	2.5
Manufacture	29.7	27.2	23.4
Construction	8.8	9.6	8.9
Transport	9.7	10.9	11.1
Commerce	14.7	14.3	14.6
Finance	3.0	2.8	2.6
Services	11.3	11.5	10.9
Services publics	8.3	6.3	8.4
Inconnu	2.5	2.8	2.5

Source : Recensements du Canada.

la Gaspésie, l'Abitibi et le Lac St-Jean constituent ainsi des postes de sous-développement où l'assise économique est encore trop fortement de type primaire.

Au niveau secondaire, les activités de la construction sont un peu plus importantes au Québec qu'en Ontario ou dans l'ensemble du Canada.

La différence vient sans doute des activités dans le domaine de la construction de type industriel comme, par exemple, les barrages hydro-électriques et des développements miniers du Nouveau-Québec. Dans l'industrie manufacturière, [219] même si la différence est assez faible entre le Québec et l'Ontario au plan numérique, il faut signaler une différence importante dans la structure manufacturière elle-même. En général, le Québec est doté d'une industrie manufacturière plutôt légère. Les entreprises de transformation des métaux y sont particulièrement faibles. Sans doute la création d'un complexe sidérurgique viendra-t-elle remédier, du moins en partie, à cette situation.

Dans le secteur tertiaire, parallélisme presque constant. On note cependant une plus grande importance du secteur des transports et communications dans le Québec et une importance moindre dans les services publics. Alors que le premier phénomène s'explique par la présence la plus importante de l'énergie hydroélectrique, la faiblesse du secteur du service public s'explique peut-être par une opposition idéologique plus forte à l'intervention de l'État dans la vie économique.

La structure verticale des occupations

Le parallélisme entre le Québec et l'Ontario se vérifie encore lorsque l'on examine la structure verticale des occupations, c'est-à-dire le degré de qualification des travailleurs. Les données du Tableau VI illustrent bien ce fait. La plus grande faiblesse du Québec semble être au niveau des administrateurs. Cette faiblesse, d'ailleurs, n'est que très relative et ne constitue pas nécessairement un handicap sérieux. On constate aussi une légère faiblesse au niveau des professions. Cette faiblesse est surtout vraie des professions de type technique plutôt que des professions de type libéral. Il en va de même au niveau des services.

Ainsi pourrait-on formuler l'hypothèse que, ayant refusé non pas dans les faits mais de façon idéologique les transformations économiques qui se sont opérées, la province de Québec s'est mal préparée à ces transformations. Ce manque de préparation se manifestant surtout par l'absence relative de cadres administratifs et techniques, l'idéologie traditionnelle accordait plus d'importance aux professions de type libéral qu'aux professions techniques et administratives. Cette dévalorisation, on dit technique de l'administratif, a certainement contribué à rendre plus faibles les superstructures économiques capables d'orienter et de développer l'essor de la province. Il semble bien toutefois que les retards acquis sont de courte durée puisque depuis déjà quelques années, un effort est fait pour revaloriser les fonctions de type administratif et technique. Cet effort, toutefois, n'est pas que verbal mais se traduit dans des réalités concrètes comme une augmentation sensible du nombre étudiant dans les facultés de Sciences sociales, de Génie et

de Commerce et une augmentation du nombre de spécialistes dans l'administration publique.

Sur un plan plus global, la province de Québec est aux prises avec les mêmes difficultés que les autres provinces canadiennes. Les transformations rapides

[220]

Tableau VI

Répartition des occupations par professions (hommes - 1961)

	Québec	Ontario	Canada
Administrateurs	9.5	11.1	10.2
Professionnelles libérales et techniques	7.8	8.4	7.5
Employés de bureau	7.8	7.6	6.9
Vendeurs	5.7	5.9	5.6
Service et Récréation	7.5	8.6	8.4
Transports et Communications	8.1	7.2	7.5
Agriculteurs	9.1	8.8	12.1
Bûcherons	2.5	.7	1.7
Pêcheurs	.2	.1	.8
Mineurs	1.0	1.5	1.4
Ouvriers	30.9	31.5	28.7
Manœuvres	6.7	6.1	6.2

Source : Recensements du Canada.

des techniques dans l'agriculture, l'industrie forestière, l'industrie minière et la pêche exigent de plus en plus de qualifications de la part des travailleurs. Dans le secteur secondaire, la création d'industries lourdes et l'automation imminente des entreprises déjà existantes vont aussi exiger une transformation des qualifications des travailleurs. Il en va de même dans le secteur tertiaire où la complexification des opérations et des services devient de plus en plus grande surtout à mesure que les lois de sécurité sociale comme l'assurance-hospitalisation deviennent en force. Mais sur ce plan, la province de Québec n'est pas dans une situation différente de celle du reste du Canada, de l'Amérique du Nord ou même de tout le monde occidental. Cette nécessité de

transformer la structure de qualification des travailleurs se pose en effet dans tous les pays où il y a progrès technique et industrialisation. Il se pose dans tous les pays où plus récemment, [221] l'automation est en train de s'instaurer ou est sur le point de l'être. Et sur ce point, la province de Québec n'accuse pas le même retard que celui que nous venons de voir au niveau des cadres. La province de Québec possède déjà depuis plusieurs années un réseau d'écoles techniques. Plutôt que d'avoir à créer dans ce domaine, la province de Québec a seulement à s'assurer que la formation reçue par les étudiants est adéquate aux exigences du marché du travail et à permettre, à un nombre toujours plus grand de jeunes et de moins jeunes travailleurs, l'accès à ces écoles d'information technique.

Conclusion

Malgré ses réticences, malgré même sa volonté d'être différente, la province de Québec est une province comme les autres au niveau de la structure occupationnelle. Les grands facteurs économiques nord-américains y ont joué de la même façon que dans les autres parties du Canada. On pourrait même dire qu'en général, le développement industriel et économique s'est fait plus rapidement dans la province de Québec que dans l'ensemble du Canada, sauf peut-être pour l'Ontario. L'originalité de la province de Québec consisterait peut-être dans ce fait que, malgré un handicap idéologique, l'élite a fini par assumer le nouveau visage industriel du Québec et entend améliorer la qualité de sa main-d'œuvre. Cette nouvelle orientation est d'autant plus significative que l'élite a reconnu non seulement le caractère nouveau de sa vocation économique mais a perçu les retards qu'elle marquait. On cherche donc maintenant à reprendre le temps perdu et à orienter rationnellement les efforts vers l'obtention d'une structure des occupations pleinement fonctionnelle dans une société industrialisée. Sauf peut-être en Saskatchewan, l'idée de planification n'est pas plus forte au Canada qu'au Québec.

[222]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

21

**LA DIVISION
DU TRAVAIL** ¹⁵⁸

Pierre BADIN et al.

I.- La division et ses formes

[Retour à la table des matières](#)

L'économiste anglais Adam Smith (1723-1790) a l'un des premiers attiré l'attention sur l'importance de la division du travail.

Il y a division du travail : "lorsqu'une même tâche est fractionnée en plusieurs autres et répartie ainsi entre plusieurs personnes, chacune n'accomplissant qu'une part de l'œuvre, de telle manière que le bien produit soit une œuvre collective".

La division du travail revêt de nombreuses formes, dont les principales sont les suivantes :

¹⁵⁸ Pierre BADIN et alii, "La division du travail et ses effets sociaux", in *Initiation économique et sociale, t. II, Le travail*, (Coll. Savoir pour agir) Lyon, Les Editions de la Chronique sociale de France, 1964, p. 39-46.

- La division par grandes catégories spécialisées, généralement à la fois économiques et géographiques. Exemple : Les peuples chasseurs, éleveurs ou agricoles.

- Les spécialisations professionnelles par secteurs, familles professionnelles et métiers.

- Le sectionnement de la production. La production se sectionne sur le plan vertical : l'entreprise n'accomplit plus la totalité des tâches, mais des entreprises spécialisées interviennent chacune à un stade de la fabrication d'un produit (Ex. : Pour la fabrication des vêtements : récolte, filature, tissage et confection).

- La décomposition des tâches. A l'intérieur même de l'entreprise, la fabrication d'un objet se décompose en une suite d'opérations, confiées à des ateliers et à des ouvriers différents. Cette décomposition peut aller jusqu'au "travail à la chaîne".

[223]

II.- Les premières spécialisations

Les sociétés primitives vivaient généralement par un ensemble composite d'activités : petite chasse, petite pêche et petite cueillette.

- Une première et élémentaire division du travail intervient, avec la distinction entre :

- travaux *masculins* et travaux *féminins* ;
- travaux *adultes* et travaux *enfantins*.

- Puis apparaissent de grandes catégories spécialisées, à la fois géographiques, économiques et sociologiques :

- peuples *chasseurs* ou *pêcheurs* ;
- peuples *agriculteurs* ;
- peuples *éleveurs* et *pasteurs*.

Ces diverses activités tendent à se rejoindre peu à peu au sein des unités ethniques, à mesure qu'elles adoptent la vie sédentaire, ce qui entraîne une complexité croissante de la vie sociale.

- La naissance et l'expansion de l'industrie créent des spécialisations nouvelles :

- les industries *d'extraction* (mines) ;
- les industries de *transformation* (Ex. : les tribus métallurgistes).

- Les échanges provoquent l'apparition de catégories nouvelles :

- les *transporteurs* (marins, caravaniers) ;
- les *marchands* professionnels ;
- avec la *monnaie*, les *changeurs* et *banquiers*.

- Enfin l'invention de l'écriture produit une nouvelle division entre :

- les travailleurs *intellectuels* (scribes, dans l'antiquité, clercs au Moyen Age) ;
- et les travailleurs manuels.

À partir de ces répartitions très anciennes, la division du travail n'a cessé de produire ses effets.

III.- Les grands secteurs

À la suite de l'économiste australien Colin Clark, on distingue trois grands secteurs de l'économie :

- le secteur *primaire* ;
- le secteur *secondaire* ;
- le secteur *tertiaire*.

[224]

Le secteur primaire

En gros, le secteur primaire de l'économie produit les matières premières : il comprend l'agriculture et les industries extractives ou minières. C'est le plus ancien.

Sa prédominance caractérise les économies agricoles traditionnelles (Ex. L'Europe du Moyen Age - Aujourd'hui les peuples sous-développés d'Afrique et d'Asie).

Le secteur secondaire

En gros, le secteur secondaire de l'économie transforme les matières premières. C'est l'industrie.

Sa prépondérance caractérise les économies industrielles et urbaines à leurs débuts (cf. l'Europe Occidentale aux débuts du XIXe siècle).

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire groupe les activités économiques qui n'ont trait ni à la production des matières premières ni à la transformation industrielle. Il a généralement pour objet des services, et non des produits.

Il est très ancien dans ses origines, mais sa prédominance caractérise les sociétés urbaines à partir d'un certain moment de leur évolution. Ainsi les États-Unis ou l'Europe Occidentale de nos jours ; il ne cesse d'y croître soit par le volume d'affaires qu'il implique, soit par le nombre de travailleurs qui s'y consacrent.

Il comprend :

- Les transports et communications ;
- le commerce, le crédit et la banque ;
- les administrations publiques ou privées ;
- les services de santé ;
- l'enseignement et l'éducation ;
- l'assistance et le service social ;
- les activités de loisirs et de culture, etc.

Exemple : le développement de la presse et du cinéma, devenus de véritables industries.

IV. - La division des travaux par sexe et par âge

La vieille division du travail en travaux masculins et travaux féminins persiste dans l'économie contemporaine. Nous y reviendrons dans le chapitre consacré au travail des femmes (ch. XII).

[225]

En revanche, dans les sociétés industrielles urbaines, la division en travaux adultes et travaux enfantins tend à disparaître, sauf dans le secteur agricole. Le travail des enfants n'est plus qu'un travail d'acquisition de connaissances par l'école ou par l'apprentissage.

V.- Professions et métiers

Aux temps d'Homère, dans la Grèce agricole et féodale, on comptait, outre l'agriculture, quatre métiers principaux, ceux du bois, du métal, du cuir et de l'argile.

Sous Charlemagne, il existait une douzaine de spécialisations professionnelles.

Au Moyen Age, vers les XIIe et XIIIe siècles, le nombre des spécialisations professionnelles. était déjà plus considérable, quoique réduit par comparaison avec nos jours. Les souks d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, marchés couverts dont chaque rue abrite une profession, donnent, aujourd'hui encore, une idée des principaux métiers médiévaux. Par exemple, selon la matière transformée :

- *métiers du bois* (bûcheronnage, menuiserie, charpente) ;
- *métiers du métal* (mine, forge, orfèvrerie, joaillerie) ;
- *métiers de la pierre* (maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs) ;
- *métiers du cuir* (tanneurs et corroyeurs, selliers, cordonniers et savetiers) ;
- *métiers de l'argile* (poterie, céramique) ;
- *métiers du textile* (tisserands, teinturiers, foulons et blanchisseurs, etc.) ;
- *métiers des produits alimentaires* (boulangers, bouchers, rôtisseurs, taverniers et aubergistes) ;
- *métiers des matières précieuses* : changeurs, lapidaires, etc.

* * *

Dans la France d'aujourd'hui, on a recensé plus de 8,000 métiers - et encore le recensement est-il, selon toute probabilité, incomplet, car il se crée constamment de nouveaux métiers, correspondant à des innovations techniques (Ex. : Les métiers de l'électronique).

Entre les deux guerres, un spécialiste de l'organisation professionnelle, M. Mauvezin, dressa une "Rose des Métiers", table d'orientation sur le modèle de la Rose des Vents. Désormais, une telle représentation graphique constituerait une impossibilité, à moins de simplifier beaucoup le réel.

[226]

En effet, à partir des premières spécialisations, les spécialisations professionnelles n'ont cessé de se multiplier. Ainsi, à partir de la mine et de la forge, la métallurgie a-t-elle vu proliférer des spécialisations :

- soit par *métal traité* : bronze, fonte, fer, cuivre, acier, plomb, zinc, aluminium, etc. ;
- soit par *produit final recherché* : métallurgie lourde, mécanique de précision, automobile, horlogerie, serrurerie, ferronnerie, bijouterie, orfèvrerie, joaillerie, etc. ;
- soit par *stades dans le processus de production* : fonte et raffinage des minerais, transformations variées, etc.

Dans un autre domaine, la production de la viande, qui n'intéressait naguère que l'agriculteur et le boucher, a vu naître de nombreuses spécialisations :

- l'élevage, l'embauche ;
- les commerçants et intermédiaires ;
- l'industrie des abattoirs, avec ses fonctions spécialisées ;
- la boucherie, la charcuterie et la triperie ;
- la conserverie, etc.

Au sein de ces professions, le sectionnement des entreprises et la diversification des tâches ont multiplié les métiers, c'est-à-dire les activités spécialisées. Ainsi, dans la métallurgie, le tourneur, le fraiseur, l'ajusteur, le toupilleur, etc., ou, dans le tissage de la soie, la remetteuse, la tordeuse, le tisseur proprement dit, le gareur ou monteur de métiers, etc.

Dans une même entreprise, on distingue aujourd'hui cinq grandes fonctions :

- la fabrication ;
- la vente ;
- la publicité,
- la comptabilité ;
- l'administration.

Chacune de ces fonctions comporte ses spécialisations propres.

VI.- Division du travail et complexité croissante de la vie sociale

La division du travail entraîne une complexité croissante du travail et, par conséquent, de la vie sociale.

À chacun des métiers, à chacune des fonctions dans les métiers correspondent :

- des psychologies particulières ;
- des rémunérations spéciales ;
- des statuts et des rangs sociaux dans l'opinion.

[227]

De sorte que, malgré une certaine unification et une certaine égalisation des conditions diverses (par ex. : La diminution des "distances sociales", naguère considérables, entre ouvriers et employés de bureau), les catégories sociales et les milieux sociaux qu'elles déterminent ne cessent de croître en nombre.

On peut se demander si la notion de "classe sociale", telle que l'élabora la pensée marxiste au temps de la première révolution industrielle, s'applique aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui et s'il ne convient pas de réviser l'idée de classe d'après les observations contemporaines. Dans le travail d'aujourd'hui par exemple, on distingue un monde ouvrier, un monde rural, un monde des bourgeois et des classes moyennes. Si classes il y a, elles se tiennent à l'intérieur de ces divers mondes.

L'inextricable fouillis des "classes moyennes" semble bien un effet de la division du travail.

Conclusion

La division du travail, accélérée à partir de la révolution industrielle, a préparé la rationalisation (cf. ch. VI). Mais, à son tour, la rationalisation aboutit à un redoublement de la division du travail.

Les problèmes psychologiques, moraux et sociaux posés par la division du travail seront examinés dans le chapitre suivant.

[228]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

22

**L'évolution du travail
et notre temps ¹⁵⁹**

Pierre BADIN et al.

1.- Prédominance du facteur technique

[Retour à la table des matières](#)

Dans un monde de plus en plus technique, le facteur proprement technique tend à l'emporter sur les autres facteurs des conditions du travail, économiques, sociaux ou culturels.

Par exemple, les hiérarchies du travail sont sensiblement analogues en deçà et au delà du rideau de fer, dans le monde dit "socialiste" ou le monde dit "libre". Elles découlent des nécessités techniques plus que des situations économiques.

¹⁵⁹ Pierre BADIN et alii, "L'évolution du travail et notre temps", in *Initiation économique et sociale, t. II, Le travail*, (Coll. *Savoir pour agir*) Lyon, Les Editions de la Chronique sociale de France, 1964, p. 65-71.

De même, si beaucoup de problèmes humains du travail se posent à peu près de la même façon en U.R.S.S., aux États-Unis et en Europe - par exemple, les problèmes humains du machinisme industriel - c'est qu'ils ont pour origines des causes d'ordre technique.

De cette primauté du facteur technique proviennent l'importance des techniciens, à tous les degrés, dans l'économie contemporaine et la constitution de catégories sociales ou de milieux sociaux composés de techniciens.

On parle souvent de technocratie, de technocrates. L'expression semble erronée, car les techniciens, ni même les grands "managers" ne forment encore une classe à proprement parler, malgré ce qu'a dit James Burnham (*L'Ere des Organiseurs*). Mais la technocratie est une tendance et un état d'esprit normaux dans une civilisation technique.

La prépondérance du technique fait que le problème ouvrier et les problèmes du travail en général se posent de tout autre manière qu'au siècle dernier - encore [229] que certains des problèmes anciens continuent à se poser, par exemple, la situation du monde ouvrier dans une économie capitaliste. Le tort de beaucoup de nos contemporains, c'est de s'attacher aux problèmes du passé, résolus, en voie de solution ou rénovés, et de ne pas distinguer les problèmes du présent.

Ce déséquilibre affecte particulièrement certains marxistes et "progressistes", qui continuent à voir l'économie telle qu'elle était au temps de Karl Marx, c'est-à-dire entre 1830 et 1870.

II.- Prédominance de la grande entreprise

À toute époque de l'histoire, il y a un type dominant d'activités et de relations économiques, une économie dominante.

Aujourd'hui, ce type dominant est formé par les grandes entreprises, privées ou nationalisées, particulièrement celles de la métallurgie. Ex. : la General Motors, aux États-Unis (cf. la formule : ce qui est bon pour la General Motors, est bon pour les États-Unis) ; la Régie Renault en France (cf. la formule : Quand Renault éternue, toute la France se mouche). Beaucoup de raisons ont poussé à la concentration des

entreprises. Elle s'est produite et tend à se poursuivre avec la rationalisation et l'automatisation.

Il y a probablement plus d'artisans en Europe qu'au Moyen Age. Mais l'artisanat n'est plus l'économie dominante.

Il y a encore beaucoup de petites et moyennes entreprises à capital personnel ou familial ; mais elles ne sont plus l'économie dominante.

Dès lors, les problèmes du travail sont dominés par ceux de la grande entreprise ; et la psychologie des travailleurs de la grande entreprise tend à se répandre chez tous les travailleurs.

III.- Prédominance du travail urbain

Dans tous les pays techniquement évolués, le travail urbain a la prédominance numérique. A la concentration industrielle se joint la concentration urbaine.

Les travailleurs ruraux et surtout paysans se transforment en minorités (moins de 10% environ aux U.S.A.). En France, les proportions actuelles des ruraux et des urbains sont exactement l'inverse de celles du siècle dernier.

Le phénomène est particulièrement visible dans les pays d'industrialisation massive et récente, comme le Canada, qui, en deux générations, est devenu urbain, de rural qu'il était.

[230]

IV. - Prédominance du salariat

Le salariat tend à devenir la condition prédominante chez les travailleurs. En France, le nombre de salariés s'accroît à chaque recensement. Les patrons eux-mêmes deviennent salariés de leurs entreprises. Certaines fractions des professions jadis libérales évoluent vers des situations salariées (Ex. : les médecins d'usines ou d'administration, les juristes employés au contentieux des grandes affaires ou des administrations publiques, etc.).

À mesure qu'il se répand, le salariat avec les avantages qu'il comporte (sécurité sociale, allocations familiales, stabilité de l'emploi et des rémunérations) tend à apparaître comme la situation normale des travailleurs.

Les professions à revenus variables prennent figure d'activités exorbitantes au droit commun - de sorte que les problèmes du travail tendent à se confondre avec ceux du salariat, lesquels ne sont pas tous et nécessairement des problèmes ouvriers.

V.- Complexité croissante du travail

Sous l'influence de nombreux facteurs :

- progrès des techniques ;
- incessante division du travail ;
- planification économique ;
- législation économique et sociale ;

la vie et le monde du travail deviennent de plus en plus complexes.

Cette complexité dans laquelle on se perd facilement déconcerte et rebute un certain nombre de travailleurs :

- des travailleurs indépendants, artisans, commerçants, paysans, qui se sentent incapables non seulement de dominer leurs conditions de travail, mais même de les comprendre. Ce fut une des causes du "Mouvement Poujade", essentiellement protestataire et revendicatif ;
- des prolétaires, qui se trouvent murés dans leur condition prolétarienne ;
- un sous-prolétariat d'inadaptés sociaux (par ex. : clochards) particulièrement nombreux dans les pays évolués et riches où le prolétariat proprement dit n'existe plus guère (cf. U.S.A., Canada).

VI.- Croissance du secteur tertiaire

Le secteur *primaire* (cf. supra ch. II) a dominé les vieilles économies rurales.

[231]

Le secteur *secondaire* l'a supplanté durant les premiers temps de l'industrialisation.

Aujourd'hui, le secteur *tertiaire* ne cesse de croître en volume d'activités et d'affaires comme par la quantité des travailleurs. En France, il n'est pas encore dominant, mais il est de plus en plus important. (Ex. : la presse, le cinéma, la télévision, le disque).

VII.- Caractère massif et expansionniste de l'économie

L'économie contemporaine se distingue par une production massive en vue d'une consommation massive.

Ses nécessités intérieures et l'expansion démographique l'obligent à une expansion constante.

D'où le caractère à la fois massif et fébrile que prend souvent le travail (masses des travailleurs et des consommateurs, surmenage des dirigeants et des travailleurs).

VIII.- Le travail organisé

Sous plusieurs aspects, le travail contemporain se révèle à la fois organisé et organique ;

- soit par le fait de l'organisation scientifique du travail (cf. infra, 2e partie, ch. VI) et de la planification à tous les échelons ;

- soit par le fait que les travailleurs s'organisent de plus en plus en associations, groupes d'intérêts.

À notre époque, le monde du travail est corporatif, plus proche de ce qu'il était au Moyen Age qu'au siècle dernier, temps du capitalisme libéral et individualiste.

IX.- La réduction du temps de travail

Les progrès techniques ont permis une réduction progressive du temps consacré au travail : journées de dix heures, puis de huit heures (1919), semaine de quarante heures (1936), congés payés, etc. Malheureusement, le temps ainsi gagné est souvent perdu en transports. Mais la conquête du loisir apparaît comme un des phénomènes essentiels de notre temps.

[232]

X.- L'évolution des représentations du travail

Du coup, les représentations collectives et les jugements de valeur concernant le travail tendent à évoluer.

Aujourd'hui, le travail apparaît comme la règle et l'oisiveté l'exception, même dans ces classes que le sociologue américain Veblen appelait les classes oisives (Leisure class). (Cf. le travail des jeunes filles dans la bourgeoisie).

Mais, en même temps, le droit au loisir apparaît de plus en plus comme un corollaire du droit au travail ¹⁶⁰.

¹⁶⁰ Nous ne traiterons pas du loisir dans ce volume. Un volume ultérieur lui sera consacré. Pour les loisirs culturels, se reporter à : Joseph FOLLIET, *A toi, Caliban*, dans la même Collection *Savoir pour Agir*.

L'image que les hommes se font du travail évolue également. Pendant longtemps, le paysan a symbolisé le travailleur (cf. "le geste auguste du semeur", Victor Hugo). Puis ce fut l'ouvrier. Maintenant le travailleur tend à prendre la figure du technicien.

[233]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

23

L'AUTOMATISATION ¹⁶¹

Pierre BADIN et al.

1.- Définition

[Retour à la table des matières](#)

Le mot

Au terme américain d'automation, nous préférons celui d'automatisation, plus long et moins "mystique", mais plus précis.

Le mot d'automation est né, peu après 1943, aux États-Unis. Il semble avoir été lancé par Dell Harder, vice-président de la Société Ford. Il a été popularisé par un théoricien. John Diebold. En décembre 1954 devant la Convention des syndicats C.I.O., le dirigeant syndicaliste américain Walter Reuther annonçait l'ère de l'automation.

¹⁶¹ Pierre BADIN et alii, "L'automatisation", in *Initiation économique et sociale, t : II, Le travail*, (Coll. *Savoir pour Agir*), Lyon, Les Editions de la Chronique sociale de France, 1964, p. 109-122.

La chose

L'automatisation peut se définir comme

- soit l'ensemble des procédés automatiques qui remplacent le travail de l'homme (Sullivan) ;
- soit toute opération tendant à rendre automatiques certaines parties d'un processus de fabrication.

Cela suppose

- l'exécution automatique d'un processus de fabrication ;
- le transfert automatique du produit obtenu d'un processus à un autre ;
- le contrôle automatique des opérations accomplies ;
- l'application de la centralisation électronique aux données qui régissent la marche des entreprises.

[234]

À la limite se trouverait réalisé le mythe de "l'usine qui marche toute seule", "l'usine presse-bouton".

II.- Les exigences de l'automatisation

L'automatisation est la suite logique

- de la division du travail ;
- du machinisme ;
- de l'organisation scientifique du travail.

Elle résulte de la rencontre de ces grandes tendances avec

- une nouvelle technique : celle de l'électronique ;
- une science nouvelle : la cybernétique, qui étudie l'ensemble des problèmes ayant trait à la communication, au contrôle et à la mécanique statistiques aussi bien dans la machine que dans l'homme (Norbert Wiener), (Cybernétique vient d'un mot grec qui signifie : piloter, gouverner).

On pourrait dire que l'idée essentielle de l'automatisation consiste dans l'utilisation de la machine pour surveiller la machine, enlevant ainsi à l'homme la fonction de contrôle et de surveillance qui demeure dans le machinisme non automatisé.

III.- Les principes de l'automatisation

Dans les techniques actuelles, il faut quatre opérations pour assurer le fonctionnement des machines :

- les alimenter en matières premières ;
- contrôler leur fonctionnement ;
- les régler et les réparer s'il y a lieu ;
- comptabiliser les résultats de leur travail (nombre de pièces fabriquées, cadences de production, pourcentages des pièces inutilisables, etc.).

Chaque heure de fonctionnement de la machine exige, par suite, cinq à dix heures de travail humain. Le coût du fonctionnement est plus élevé que celui de la production au sens strict.

L'automatisation consiste à faire effectuer ces quatre séries d'opérations par des machines, avec un gain de temps et un coût moins lourd.

Elle implique quatre exigences.

[235]

- Une information, c'est-à-dire des instructions données au "contrôleur" qui remplace un être humain dans la direction d'une machine. Elles peuvent revêtir des formes diverses, par exemple, celle d'un ruban perforé, chaque trou correspondant à une commande particulière. Lorsque ce ruban passe sur l'instrument électronique du contrôleur, chaque trou ouvre ou ferme un circuit, de sorte qu'une impulsion électrique se transmet à un servo-mécanisme, qui guide les opérations. Si plusieurs machines destinées à ne remplir qu'une seule opération sont placées en série et liées entre elles par un système qui déplace de l'une à l'autre les pièces à usiner, on a ce qu'on appelle une "machine-transfert" ou banc de machines. Les "machines-transfert" de la Régie Renault sont considérées par les spécialistes américains comme en avance sur les réalisations des États-Unis. Elles ont été conçues pour l'usinage des blocs moteurs. L'usinage de notre Frégate exigeait une "machine-transfert" qui comportait 52 postes automatiques d'usinage et de contrôle et 130 moteurs électriques, avec un produit de 35 moteurs à l'heure.

- Un "contrôleur", constitué par l'agencement régulateur qui, recevant les informations, les traduit en signaux pour déclencher les servo-mécanismes. Il remplace le cerveau humain dans la commande des machines au cours d'un processus automatique. Là réside la différence essentielle entre les machines ordinaires et les machines automatiques. Le contrôleur peut aussi corriger des déviations en cours d'opérations. Exemple de contrôleur : le thermostat qui régit le fonctionnement d'un appareil de chauffage.

- Un servo-mécanisme, organe qui obéit à la commande du contrôleur. Les servo-mécanismes peuvent présenter des formes très diverses. Une revue américaine décrit un servo-mécanisme qui remplace un machiniste-découpeur. "Si les dimensions sont indiquées sur une maquette, il repère à chaque instant la position des outils qui coupent et le poids qui s'exerce sur eux, de façon à amener la pièce à la dimension voulue ... ; il fait tout ce qui est nécessaire pour produire la pièce désirée, telle qu'elle est désirée". Certains servo-mécanismes effectuent des inventaires, recevant, inspectant, enregistrant les nouvelles pièces, renvoyant celles qui comportent des malfaçons avec une note

indiquant les défauts. La défense anti-aérienne fait usage des servo-mécanismes pour repérer les appareils, calculer les trajectoires, régler le tir.

De même que le contrôleur remplace le cerveau, le servo-mécanisme remplace le muscle et met en mouvement la machine. Toutes les opérations se réalisent dans un système auto-correcteur, qui se corrige lui-même et qu'on nomme :

- Un circuit de "feed-back", c'est-à-dire un système qui se règle lui-même (de deux mots anglais : *feed* : nourrir, et *back*, en arrière). Exemple : le compas électrique d'un vaisseau, qui le ramène dans la bonne direction lorsqu'il s'écarte. On emploie parfois "feed-back" pour servo-mécanisme. En fait, feed-back [236] désigne plutôt le principe de régulation automatique et "servo-mécanisme" l'ensemble mécanique utilisant le principe.

IV. - Quelques exemples d'automatisation

Outre les transferts Renault, mentionnés plus haut, citons :

- Une calculatrice I.B.M., qui peut faire en une minute 504,000 additions et soustractions, 75,000 multiplications, 33,000 divisions et qui peut être télécommandée.
- Dans les chemins de fer, la régulation du trafic peut être automatisée (signalisation, feux de barrières aux passages à niveau) et les trains télécommandés.
- L'usine Saint-Gobain de Chanteraine est entièrement automatisée.
- La fabrication des esquimaux glacés Kim est automatisée (7,000 esquimaux à l'heure).
- Pour la société Lyons, à Londres, un calculateur prépare en 6h.30 la paie de 20,000 ouvriers.
- La Western Saving Fund Society, à Philadelphie, met 33 heures pour établir les comptes de fin d'année de 290,000 comptes d'épargne, etc.
- Chez Caltex, une équipe de trois ouvriers suffit à assurer la surveillance d'une unité de raffinage.

- Le nouveau complexe de Dunkerque n'utilise que 800 ouvriers pour assurer une production identique à celle de 18,000 sidérurgistes de Denain. (Serge Mallet. La Nouvelle Classe Ouvrière, p. 50) ¹⁶².

V.- L'automatisation dans l'économie

A) Automatisation, production et productivité

L'automatisation accélère considérablement la production. Chez Ford, à l'usine de moteurs de Cleveland, il fallait 9 heures pour achever un bloc-moteur. Après l'automatisation, il faut 15 minutes. 4,500 moteurs sont produits chaque jour sans l'intervention d'un ouvrier.

[237]

À l'usine de disques Columbia, de Bridgeport, quatre ouvriers, dans un atelier automatisé, produisent chacun cinq fois plus de disques que les 250 ouvriers d'un atelier voisin non automatisé.

Une entreprise de radio, la Corning Glass Work, produit 90% des ampoules utilisées aux États-Unis, grâce à des ateliers automatisés, dans lesquels 14 machines, commandées par un opérateur, soufflent chacune 1800 ampoules de tubes de radio et de télévision par minute.

¹⁶² Dans l'ouvrage de Serge MALLET, "La Nouvelle Classe ouvrière", p. 51, nous relevons : "L'automation véritable, qui n'a pu se développer réellement qu'avec la découverte de l'électronique, assure non seulement la totalité des opérations effectuées jadis par les mains de l'homme, mais aussi certaines fonctions réservées jusqu'ici au cerveau humain. Les procédés de Feed back, l'autocorrection des erreurs, l'autorégularisation des opérations, la synthèse de certaines données économiques et des opérations de production proprement dites assurées par les cerveaux électroniques, sont aujourd'hui entrés dans le domaine des faits économiques eux-mêmes".

Aux usines Renault, l'utilisation des machines-transferts a donné les résultats suivants :

	Effectifs totaux	Produits journaliers
1938	35,000	250
1954	51,710	955

L'automatisation améliore donc la productivité générale ; sans que la qualité en souffre, car les malfaçons sont pratiquement inexistantes. Le gaspillage des matières est éliminé, ce qui abaisse le coût de production. Une entreprise produisant du napalm, dans l'Ohio, a réussi, grâce à l'automatisation, à diminuer de 50% son coût de production.

B) L'automatisation et les entreprises

Jusqu'à présent, l'automatisation s'est développée surtout dans les industries de production massive : chimie, énergie électrique, industries mécaniques (automobiles surtout) et électro-mécaniques, ou dans certaines activités "tertiaires" : banques, assurances, administrations de grands services publics et de grosses entreprises.

Compte tenu des investissements qu'elle exige, la production automatisée semble devoir accélérer la concentration des entreprises. Fera-t-elle, pour autant, disparaître les petites et moyennes entreprises ?... Ce n'est pas sûr. Des petites entreprises disparaîtront, sans doute ; mais d'autres pourront subsister

- parce que, techniquement, l'automatisation est applicable facilement à la fabrication dans beaucoup de petites entreprises ;
- parce que ces petites entreprises, souvent très spécialisées, correspondent à des nécessités économiques ;
- parce que l'expérience prouve que les grandes entreprises font naître de petites entreprises qui travaillent pour elles.

Ces entreprises devront s'adapter à l'évolution, se spécialiser davantage, travailler en liaisons plus étroites avec les grandes entreprises.

[238]

L'accroissement de la fonction d'entretien pourra même ouvrir des perspectives nouvelles à un artisanat, lui aussi réadapté. De l'esprit d'innovation de ces secteurs, de leur faculté d'adaptation, dépendront non seulement leur survie, mais l'amélioration de leur état et le développement harmonieux de toute l'économie.

C) Les conditions économiques de l'automatisation

On ne peut pas automatiser à volonté, n'importe quand et n'importe où.

Il faut que les conditions techniques et économiques s'y prêtent.

Le succès de l'automatisation dépend des rapports entre le coût des investissements qu'elle exige et le coût de la main-d'œuvre.

Elle suppose

- des capitaux disponibles et une fiscalité qui favorise les investissements ;
- un marché étendu, capable d'absorber une offre accrue de produits ;
- une production massive dans des entreprises puissantes ;
- un taux de rationalisation déjà fort et une mécanisation déjà avancée ;
- l'existence d'une main-d'œuvre très qualifiée pour la fabrication et l'entretien des machines.

D) L'automatisation et l'organisation de l'économie

L'un des problèmes essentiels posés par l'automatisation est celui de l'organisation et de la planification de l'économie.

Pour l'usine automatisée, la régularité du rythme de production est une nécessité fondamentale. Les à-coups dus aux fluctuations du marché sont terriblement coûteux. Plus l'automatisation se développe, plus la rigidité du système économique s'affirme.

Les entreprises doivent pouvoir compter sur un marché en expansion pour assurer ainsi des rythmes réguliers. Il faut que les "managers" puissent prévoir avec une certitude suffisante l'évolution de la demande des différents produits et facteurs de la production. La planification à l'échelon de l'entreprise exigera, par solidarité, une planification à l'échelle nationale, voire internationale, nécessaire pour assurer l'expansion régulière du marché et limiter les fluctuations au maximum.

L'automatisation ne semble pas pouvoir s'insérer dans un univers anarchique, laissé à la seule initiative des industries, avec quelques correctifs apportés par [239] l'État - et cela d'autant plus qu'elle risque d'aggraver les décalages entre les secteurs de l'économie rationalisée et les secteurs non rationalisés comme entre les peuples équipés et les peuples non-équipés.

L'automatisation n'est pas une simple technique, adaptable à n'importe quelle structure, mais une méthodologie nouvelle, dont les exigences sont capables de bouleverser les structures présentes, un des aspects d'une nouvelle révolution industrielle. Elle implique une organisation de l'économie à l'échelle de l'entreprise, de la profession, du pays, des grands ensembles internationaux comme le Marché commun et, à la limite, le Monde entier. Elle suppose une technique cohérente et stable de l'État en matière économique.

L'organisation de l'économie, qui doit permettre une prévision rationnelle et assurer un développement ordonné dépendra aussi de la qualité technique des dirigeants et de leur sens de l'humain, depuis le leader syndicaliste jusqu'au chef d'entreprise, au "manager" et à l'homme politique. Inspirée par une philosophie matérialiste, la plani-

fication ne libère pas, elle écrase. Éclairée par une philosophie chrétienne, elle peut aider les hommes à trouver des formes d'organisation, qui permettront le maximum de liberté compatible avec les exigences du bien commun.

VI.- Les répercussions sociales de l'automatisation

A) Automatisation et danger technologique

L'automatisation crée-t-elle du chômage ? Il est difficile de répondre à cette question, vu la totale nouveauté du phénomène, qui n'a point de précédent.

- À court terme, l'automatisation substitue des mécanismes électroniques à de nombreuses catégories de travailleurs. Ainsi l'œil électronique a-t-il éliminé les portiers noirs des U.S.A.

Dans l'industrie du pétrole, certains techniciens estiment qu'une raffinerie moyenne occupant 800 personnes n'aurait besoin que de 12 travailleurs si elle était automatisée. Le Cleveland Electric Illuminating Company emploie 100 hommes pour produire 290,000 KWh ; elle a mis sur pied un plan d'automatisation selon lequel 28 hommes produiraient 420,000 KWh. En U.R.S.S. l'introduction de l'automatisme à l'usine de blocs-moteurs de camions z15 150 a réduit de 180 à 3 les travailleurs.

- À long terme, les perspectives sont meilleures. Dans la plupart des secteurs touchés par l'automatisation, aux États-Unis, l'augmentation de la production s'est faite sans augmentation de l'emploi, mais aussi, en général, sans diminution de l'emploi. Jusqu'à nouvel ordre, l'automatisation semble n'avoir eu [240] aucun effet sur l'emploi global. Une enquête américaine de 1955, portant sur 1574 compagnies, a permis de dégager des conclusions significatives :

- a) l'automatisation accuse une forte demande de spécialistes ; 40% des compagnies ont embauché du personnel spécialisé ; 21% ont augmenté leur effectif d'ingénieurs.
- b) Le nombre des manœuvres diminue : déjà, après vingt-cinq ans, les chances d'emploi d'un manœuvre ont diminué de 10%. L'automatisation a accéléré le mouvement.

On peut conclure ce paragraphe en citant le fameux dialogue du syndicaliste Walter Reuther avec le grand industriel Henry Ford II :

Henry Ford : Comment nos machines vont-elles faire pour vous payer des cotisations syndicales ?

Walter Reuther : Et vous, comment allez-vous faire pour leur vendre vos automobiles ?

B) Automatisation, promotion ouvrière, action syndicale

L'automatisation réduira, vraisemblablement, le nombre des ouvriers et, surtout, des manœuvres. Mais elle exigera un nombre de plus en plus élevé de spécialistes pour construire les machines, les installer, les entretenir, les réparer, établir les programmes, poursuivre les recherches, réunir les informations nécessaires aux cerveaux électroniques.

Même aux emplois inférieurs, le travailleur devra posséder une formation technique et mathématique, faire preuve d'initiative. L'automatisation implique donc une promotion ouvrière à tous les échelons.

Il s'agira donc de prévoir les moyens pour élever les travailleurs licenciés au niveau requis pour les nouveaux emplois. Sans oublier la réflexion sensée de Walter Reuther : Comment le pousseur de voitures deviendra-t-il un ingénieur ?

Un grand effort de formation générale et professionnelle doit donc être rapidement réalisé. Une société qui emploie aujourd'hui 150,000 personnes et embauche 300 diplômés par an, devra engager beaucoup

plus de diplômés lorsqu'elle sera automatisée. Il faut penser aussi aux débouchés offerts par le secteur "tertiaire".

Formation des jeunes et des adultes pour ces tâches. On retrouve la nécessité d'un plan général de la main-d'œuvre et de l'éducation, comme celle de la collaboration entre les syndicats ouvriers, les entreprises et l'État. L'aspect politique des problèmes ne saurait être négligé.

[241]

Devant les problèmes de l'automatisation, des syndicats ouvriers ont pris position dans une Conférence syndicale internationale, tenue à Londres, en 1956 ; ils ne s'opposent pas à l'automatisation, mais exigent des garanties sérieuses.

- a) Pour la stabilité de l'emploi et la prévention du chômage technologique, des formules diverses ont été proposées, en particulier, l'institution d'un "salaire annuel garanti", comme celui que prévoient les conventions General Motors et Ford.
- b) Une tendance s'est manifestée en faveur d'une planification permettant d'éviter les déséquilibres entre main-d'œuvre disponible et main-d'œuvre utilisée. Le rôle de l'État a été souligné fortement.
- c) Les applications de l'automatisation doivent faire l'objet de programmes étudiés en accord avec les organisations syndicales, spécialement pour la formation professionnelle, les reconversions de la main-d'œuvre, les conditions de travail et de salaire, et cela à l'échelon de l'entreprise comme de la nation.
- d) La limitation de la durée du travail et l'organisation des loisirs doivent être aussi étudiées paritairement.

Face à l'automatisation, le syndicalisme doit s'équiper et prévoir des organismes d'études et d'informations. Son rôle constructeur et éducateur en sortira renforcé. La place qu'il doit occuper dans les organes de gestion se révèle de plus en plus importante pour la sauvegarde de l'humain.

C) Les effets psychologiques de l'automatisation

Quels seront les effets psychologiques de l'automatisation sur les travailleurs ?... L'expérience est trop récente et trop peu répandue pour qu'on puisse répondre à cette question autrement que par des conjectures.

Elle aura certainement pour conséquences

- la disparition quasi-totale de la fatigue musculaire, puisque même le travail de manutention deviendra inutile.
- La suppression de l'asservissement de l'homme à la machine-outil et à la machine.
- L'élimination des travaux malpropres et insalubres.
- L'accroissement de la sécurité.

Mais n'engendrera-t-elle pas une nouvelle forme de fatigue nerveuse, due à l'ennui, pour un personnel dont le rôle ne sera plus que de surveillance et d'entretien ?

[242]

Et qu'advient-il de la joie au travail ?

L'avenir seul pourra nous renseigner.

Conclusion

Avec les débuts de l'automatisation, nous nous trouvons au seuil d'une grande expérience, vraiment révolutionnaire. A quelle vitesse, avec quelle généralité se développera-t-elle ? Nous n'en savons encore rien.

Qu'elle ne soit qu'une étape dans l'évolution commencée avec le machinisme ou qu'elle soit une véritable révolution, prélude à une libération de l'homme, délivré sinon du travail, au moins d'une certaine forme de travail, elle constituera un progrès technique considérable. L'homme doit en sortir grandi, et non écrasé ou avili.

[243]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

24

L'EMPLOI ¹⁶³

Henri HATZFELD et Jacques FREYSSINET

[Retour à la table des matières](#)

Lorsqu'on parle de l'emploi, c'est de l'emploi du travail qu'il s'agit. Peut-être vaut-il mieux dire que c'est l'emploi des travailleurs et l'utilisation de leur force de travail qui est en cause. A quoi et dans quelles conditions utiliser les forces physiques et intellectuelles des hommes et des femmes en âge de travailler et qui doivent de la sorte gagner leur vie ? Le travail apparaît comme un potentiel dont il conviendrait d'examiner la meilleure application possible. Compte tenu, naturellement, des travailleurs eux-mêmes qui vivent de l'effort qu'ils fournissent et de la société pour laquelle, en définitive, ils travaillent.

Ce problème ne s'est pas tout de suite imposé à l'esprit. A ses débuts, le capitalisme industriel n'en avait guère conscience. Et ceci sans doute pour deux raisons. Tout d'abord parce que, pour le capitalisme naissant, ce qui est capital c'est - le nom l'indique assez - l'argent investi dans une affaire. Les premières années du XIXe siècle, en Fran-

¹⁶³ Henri HATZFELD et Jacques FREYSSINET, "L'emploi : évolution, problèmes", in *L'emploi en France*, Paris, Les Editions Ouvrières, (Coll. *Initiation économique*, no 5) 1964, p. 11-25.

ce, forment une période où l'argent est rare et par conséquent cher. Les entrepreneurs ont de la peine à trouver des commanditaires ou des banques qui leur fassent crédit. Et cette tension du marché de l'agent a comme conséquences que la première préoccupation des chefs d'entreprise concerne les profits qu'ils peuvent réaliser : distribuer aux commanditaires des revenus substantiels, assurer leur crédit auprès des prêteurs d'argent. Si, pour y parvenir, il faut réduire les salaires, on ne s'en privera pas. D'autre part, si les problèmes d'argent posent des questions harcelantes dont l'œuvre de Balzac nous a laissé de très bons échos, le travail, lui n'offre pas à l'industriel de problèmes trop difficiles à résoudre. La main-d'œuvre ne manque pas et du reste les entreprises de l'époque ne se montrent pas exigeantes en matière de qualification. Le paysan illettré qui débarque en ville, la femme, le gamin de cinq ans, de même que l'ancien compagnon chassé par quelque crise de l'atelier artisanal où il travaillait jusqu'alors, tout leur est bon. Ce prolétariat, la bourgeoisie le voit se constituer aux frontières des "classes dangereuses" dont elle le distingue assez mal. Elle éprouve à son endroit des sentiments mélangés où l'on [244] trouverait de la peur et de la honte. Mais, dans les premières décennies du XIXe siècle, ces hommes nouveaux vivant au bord de la société et qu'on ne peut assimiler tout à fait à aucune catégorie sociale antérieurement connue, sont privés de toute espèce de droit. Il existe un code du commerce qui protège le capital. Il n'existe pas de droit du travail qui protège les ouvriers. Privés de droits, inorganisés, ils sont privés de force. Les problèmes de l'emploi ne se posent donc pas encore.

Lorsqu'ils se poseront, par la suite, notamment à travers les revendications ouvrières, ce seront surtout les tragiques irrégularités, les "à-coups" de l'emploi qui seront mis en évidence : Journée de travail démesurée - chômage. Aux périodes où l'on ne travaille plus succèdent les journées harassantes dont l'horaire est laissé à la libre appréciation du patron. C'est l'époque où l'on discutera, si l'on peut dire, des contours du travail. Les travailleurs demandent à être garantis contre deux maux : l'abus et le manque de travail.

Le chômage d'abord. On sait que la question joua un rôle important pendant la première période de la deuxième République, de la révolution de février aux journées de juin 1848. Georges Lefèvre cite le mot de Sauzet, président de la Chambre sous la monarchie de juillet : "Nous sommes ici pour faire des lois et non pour donner du travail

aux ouvriers". Or la révolution éclate en pleine crise économique et ce que les ouvriers attendent d'abord de la République, c'est du pain, c'est-à-dire du travail. Le droit au travail garantissant dans l'immédiat contre la misère, voilà ce que veulent les vainqueurs des journées de février. En fait, la discussion sur le droit au travail n'eut lieu à la Constituante "qu'après les journées de juin où la force ouvrière avait été noyée dans le sang" ¹⁶⁴, mais entre temps le problème n'avait pas manqué d'être agité d'autre part.

On lie très souvent dans l'histoire de cette période l'expérience des ateliers nationaux et celle du droit au travail. Comme si la République reconnaissant le droit au travail de ses enfants s'était trouvée dans l'obligation de leur en fournir. En fait, les ateliers nationaux organisés par Marie reprennent des expériences assez fréquentes à l'époque, destinées à donner temporairement du travail aux indigents : on trouve une description de ces ateliers de charité dans *De la Bienfaisance publique* de Gérando paru en 1839. En outre, le souci de Marie était d'encadrer et d'enrégimenter les ouvriers. Nous sommes bien loin, par conséquent, du projet d'ateliers sociaux voulu par Louis Blanc et que Edouard Dolléans présente ainsi : "Un ministère du Travail sera créé : il aura un budget spécial alimenté par le produit des grandes entreprises rachetées par l'État (banques, mines, chemins de fer, assurances) ; grâce à ce budget l'État commandite des associations ouvrières et fonde des colonies agricoles. Les associations ouvrières ne [245] reçoivent l'aide pécuniaire de l'État que si elles consentent à répartir leurs bénéfices dans les proportions suivantes : un quart à partager entre les travailleurs, un quart pour l'amortissement du capital, un quart pour le secours aux vieillards, malades, etc., un quart pour la formation d'un fonds de réserve qui formerait un fonds inaliénable, appartenant à tous collectivement et administré par le Conseil gérant de toutes les industries ¹⁶⁵. Projet à orientation nettement socialiste comportant la nationalisation des grandes entreprises, la constitution d'un fonds national d'investissement au service non d'une industrie d'État mais des coopératives ouvrières, enfin un système de sécurité sociale.

¹⁶⁴ Georges LEFEBVRE, "La Sécurité sociale et les Constitutions de la France", *Revue française du Travail*, juin 1946.

¹⁶⁵ Edouard DOLLEANS, *Histoire du Mouvement ouvrier*, t. I, Armand Colin.

Autant en emporte l'Histoire. Peut-être faudra-t-il attendre la grande dépression des années 1929 et 1930 pour voir le problème ressaisi ainsi dans son ensemble. Entre temps la revendication ouvrière changera d'objectif sans pour autant perdre de vue les problèmes de l'emploi. Du reste, le droit au travail a un corollaire : le droit pour ceux qui ne peuvent travailler de percevoir des moyens de subsistance. Au vingtième siècle, la politique du plein emploi se doublera d'une politique de Sécurité sociale. Sous le second Empire, le droit au travail passe au second plan des préoccupations de la classe ouvrière ; celle-ci, durement frappée par les journées de juin et la répression qui s'ensuivit, bénéficie du puissant essor industriel de l'époque ; mais les grèves de la fin de l'Empire, où le problème du contrôle des caisses de secours joue un grand rôle, prouvent que le problème n'est pas évacué.

Mais, comme le chômage, l'abus du travail suscite la résistance ouvrière. Nous aurons l'occasion de rappeler que la limitation de la durée de travail a été pendant les dernières années du XIXe siècle et jusqu'à la première guerre mondiale au moins, un objectif non seulement du mouvement ouvrier français, mais des travailleurs de tous les pays. On se bat donc sur deux points : contre le chômage et pour la réduction des horaires ; il s'agit de régulariser l'emploi.

Les problèmes ont singulièrement changé depuis lors : la société au sein de laquelle ces problèmes se posent s'est profondément modifiée.

En traitant de ces "contours" de l'emploi dont nous avons parlé (chômage et durée du travail), nous aurons l'occasion de montrer l'importance de la législation mise en place (surtout à partir de 1919) sur la durée journalière ou hebdomadaire de travail et sur les congés payés. Nous verrons aussi comment après la grande crise de 1929 qui se prolonge au cours de la décennie suivante, la pensée économique et l'action gouvernementale s'orientent tout à la fois vers une politique de plein emploi et vers l'instauration d'un système plus ou moins complet de sécurité sociale. Dès lors, les questions que nous avons évoquées, sans disparaître pour autant, perdront de leur importance relativement à d'autres que nous [246] allons voir apparaître. Mais dans quelle situation sociale modifiée, c'est ce qu'il nous faut d'abord tenter de définir.

Pour ce faire, considérons ce que sont devenus les deux groupes que nous avons vus face à face au début du XIXe siècle : les représen-

tants du travail et ceux du capital. Nous serons amenés à leur adjoindre un "troisième homme" : l'État.

* * *

1. *Vers le milieu du dix-neuvième siècle, les ouvriers ont le sentiment de former un groupe à part dans la société* ; ce groupe est loin d'être homogène ; il cherche son identité mais se distingue des autres groupes sociaux et particulièrement de la bourgeoisie urbaine. Depuis lors, certes, des déplacements de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie ont renforcé ce groupe. Mais, surtout, il se trouve maintenant inséré dans l'ensemble plus vaste et largement majoritaire que forment les salariés. La classe ouvrière, autrefois maintenue - ne serait-ce que par sa misère - aux marges de la société urbaine, est-elle en train de s'intégrer comme un vaste sous-groupe (lui-même divers) dans le groupe plus vaste encore de tous ceux qui tirent d'un salaire ou d'un traitement l'essentiel ou la totalité de leurs revenus ? Enoncé sous cette forme, le problème relève d'une analyse sociologique qui dépasserait le cadre de cette étude. Contentons-nous des remarques suivantes :

a) Quelles que soient les différences qui existent entre les salariés (travail manuel et travail intellectuel ; niveau des revenus ; participation aux responsabilités et au commandement, etc.) tous les salariés en viennent à poser de façon comparable et à résoudre de façon analogue un grand nombre de problèmes qui leur sont communs. Des solutions expérimentées dans tel sous-groupe (ouvriers, fonctionnaires) finissent par être adoptées et adaptées par l'ensemble des salariés : en ce domaine les ouvriers forment souvent l'élément leader comme le prouvent, parmi d'autres, les exemples du syndicalisme et de la Sécurité sociale : nées dans le monde ouvrier, ces institutions vont devenir communes à tout le salariat, elles en débordent même les frontières.

b) La puissance du groupe salarié ne tient pas seulement à son nombre mais à son organisation. Le travail salarié est généralement un travail collectif et organisé. C'est dans l'union et l'organisation que les salariés vont trouver la force de faire respecter leurs intérêts et recon-

naître leurs droits. Le syndicalisme, en particulier, marque le développement du salariat comme puissance sociale.

c) Le développement de la puissance sociale du salariat va de pair avec une prise de conscience toujours plus claire et plus répandue de l'importance et de [247] la valeur du travail. Parce que le salariat est lui-même devenu le mode le plus courant d'acquisition des revenus, le travail qui n'était rien à l'aube du capitalisme industriel tend à devenir en fait une valeur fondamentale. Un exemple fera peut-être mieux comprendre. Comment classiquement justifiait-on au siècle dernier que les capitalistes seuls et non les travailleurs bénéficient des profits de l'entreprise ? Par cet argument : seuls les capitalistes risquent quelque chose dans l'entreprise où ils placent leur argent. Le risque justifie le profit. En cas de faillite, le capitaliste perd son capital, le travailleur, lui, ne perd rien. Suivons le raisonnement : en cas de faillite le travailleur ne perd rien, il ne perd que son emploi. Perdre son capital, c'est affaire grave ; perdre son emploi, c'est au fond ne rien perdre. Un tel raisonnement paraît aujourd'hui périmé. C'est un panégyriste du néo-capitalisme américain, Adolf A. Berle, qui à l'inverse et pour bien montrer combien un emploi est chose importante, rapproche emploi et propriété, écrivant dans le Capitalisme américain et la conscience du Roi ces mots qui marquent toute une évolution : "Le droit de conserver un emploi est sans aucun doute un droit de propriété. Le droit d'obtenir un emploi librement, s'il n'est pas un droit de propriété, fait partie intégrante de la liberté". Une société très laborieuse et où il est de plus en plus normal à tous les échelons de la hiérarchie, de gagner sa vie par un travail de salarié, va valoriser le travail et ses problèmes, autrement dit attacher aux divers problèmes de l'emploi une importance grandissante.

* * *

2. En face des travailleurs, le groupe des employeurs n'a pas manqué lui aussi d'évoluer.

a) S'il existe encore, en France, de très nombreuses entreprises de dimensions modestes qui, à bien des égards, ressemblent aux entreprises du siècle dernier, les grandes entreprises dont l'importance est décisive font apparaître une réduction des pouvoirs des actionnaires. Le but des chefs de ces entreprises est beaucoup moins de distribuer des

profits élevés à ceux qui sont d'un point de vue juridique les propriétaires du capital investi que d'assurer la puissance de leur firme et, par conséquent, la leur.

La pratique de l'autofinancement par le moyen des profits non distribués est caractéristique de cette évolution. Les petits actionnaires ne sont plus que des rois fainéants dépossédés de leurs pouvoirs au profit d'une minorité de capitalistes qui sont souvent des banques, des sociétés financières ou des entreprises. Cette minorité active délègue ses pouvoirs à un maire du palais qui dispose à l'égard de ses mandants d'une liberté très variable selon les cas. Ici joue la réussite de l'homme, son autorité personnelle, etc. La politique du personnel et de l'emploi adoptée par le directeur que nous évoquons ici est, à côté de sa [248] politique commerciale, un élément de réussite et de puissance - réussite et puissance de l'entreprise et de l'homme qui, pour un temps plus ou moins long, se trouve à sa tête.

b) Si l'extension du salariat ¹⁶⁶ a entraîné une large sensibilisation de l'ensemble de la société aux problèmes du travail et de l'emploi, le développement des grandes entreprises a eu des conséquences comparables. L'artisan ou le petit entrepreneur peut embaucher et licencier sans modifier grand-chose à la vie sociale. Lorsqu'il s'agit d'une entreprise employant des milliers de travailleurs et qui se présente dans certaines régions comme le seul débouché pour les demandeurs d'emploi, il en va tout autrement. Imaginons une entreprise décentralisée ; elle va s'implanter dans une petite ville qui n'a connu jusqu'à ce jour qu'une activité industrielle insignifiante : elle va attirer dans ses ateliers des travailleurs qui quitteront les champs, les boutiques ou les petits ateliers. Qu'advient-il si cette entreprise, après avoir ainsi groupé quelques milliers d'ouvriers, venait à fermer ses portes ? Une responsabilité de fait incombe à l'employeur - responsabilité à l'égard de laquelle il peut naturellement adopter des attitudes fort diverses. La réduction du travail dans certains bassins miniers du Midi (Decazeville en particulier) a posé des problèmes analogues.

c) Enfin, les représentants des grandes entreprises ou des organisations professionnelles patronales ont été petit à petit amenés à rencontrer, à des échelons plus ou moins élevés, ceux qu'ils désignent

¹⁶⁶ A l'heure actuelle, les deux tiers de la population active française sont des salariés.

comme leurs "partenaires sociaux", c'est-à-dire les représentants des travailleurs et les représentants des pouvoirs publics : qu'il s'agisse de la négociation de conventions collectives ou de commissions du Plan, les problèmes de l'emploi sont posés.

* * *

3. L'affrontement du capital et du travail a déterminé l'intervention de l'État et cette intervention a pris toujours plus d'ampleur. D'une part, le législateur a créé petit à petit et précisé le cadre dans lequel se situent les relations entre les travailleurs et les employeurs. D'autre part, les pouvoirs publics en sont venus, et nous verrons dans quelles conditions, à intervenir par mille moyens dans la vie économique du pays : il n'est pas question de faire ici une liste même succincte de ces moyens d'intervention qui, depuis les mesures sur le crédit ou les tarifs douaniers jusqu'aux investissements de fonds publics en passant par les commandes de l'État, les subventions ou la fiscalité, permettent au gouvernement [249] de jouer un rôle économique que personne du reste ne s'étonne plus de le voir assumer. Enfin, notons que l'État est le plus important de tous les employeurs (fonction publique, secteur nationalisé) du pays.

Il serait à nos yeux contraire aux faits de penser que l'État intervient entre les groupes en présence comme un arbitre impartial. Il ne serait pas exact non plus de dire que l'État est un simple instrument entre les mains du groupe le plus puissant. La réalité paraît plus complexe. Une partie aux innombrables péripéties se joue, où se mêlent étroitement le politique, le social et l'économique, où les coalitions et les rapports des forces se modifient et où l'État apparaît simultanément comme l'enjeu des luttes et comme une puissance, partiellement autonome. En tout état de cause, les problèmes de l'emploi ont débordé le cadre étroit des relations de droit privé dans lequel on croyait les contenir au début du siècle passé. Sur ce point, libéraux et anarchistes, que leur méfiance de l'État nous permet de rapprocher ici paradoxalement, ont été renvoyés dos à dos par l'Histoire.

L'intervention de l'État signifie que les problèmes de l'emploi - et bien d'autres encore - ont pris une telle extension que leur solution (quelle qu'elle soit) exige la médiation de l'institution supérieure de la société tout entière. Dans une société aussi organisée que la nôtre, les

pouvoirs publics ne peuvent plus se désintéresser des problèmes à partir du moment où ces derniers atteignent un certain degré d'ampleur et de généralité. Mais cette "généralisation" des problèmes de l'emploi a une autre conséquence. Elle exige et détermine des méthodes d'analyse et de recherche de plus en plus rationnelles et scientifiques. Le progrès des sciences humaines aidant, on est sorti en ce domaine de l'empirisme pour perfectionner toujours davantage les instruments d'analyse et serrer de toujours plus près une réalité singulièrement complexe.

Renforcement de la position morale et sociale des groupes salariés, disparition des rentiers et apparition de ces directeurs, souvent salariés eux-mêmes, - dont pour notre part nous ne pensons nullement que les intentions coïncident avec l'intérêt général, encore qu'ils s'en disent souvent convaincus et qu'ils aient conscience que la solution des problèmes de l'emploi et du personnel soit un élément non négligeable de leur réussite et de leur puissance - intervention croissante de l'État dans des problèmes de plus en plus vastes et relevant d'études scientifiques dont la qualité ne cesse de s'améliorer, tel est, nous semble-t-il, dessiné à grands traits, le nouveau contexte dans lequel se posent les problèmes de l'emploi. On comprendra peut-être mieux, dès lors, que l'on n'en reste plus à ce que nous avons appelé les "contours" de l'emploi : chômage et durée du travail, et qu'on en vienne à se pencher sur les problèmes intérieurs à l'emploi, sur l'organisation du travail humain. Non, du reste, que l'on se sente libérés de tous soucis par rapport aux vieilles craintes. Nous aurons l'occasion de montrer qu'en matière de plein emploi et de durée réelle de la journée de travail de nombreuses questions restent en suspens. Il n'en est pas moins vrai que l'expérience [250] des quinze dernières années semble avoir un peu apaisé l'inquiétude que les travailleurs ont toujours éprouvée devant le risque du chômage. Présentant une enquête réalisée en 1962 par l'I.N.E.D. sur la façon dont le public apprécie les problèmes de niveau de vie, d'emploi et de croissance économique, Henri Bastide et Alain Girard écrivaient : "La moitié des Français redoutent en effet une crise de chômage dans les années à venir et même une crise imposante, trois sur dix d'entre eux... Mais la tendance au pessimisme ne s'est pas accentuée depuis quelques années. Elle a même légèrement fléchi et un tiers du public estime, au moment de l'enquête, qu'il n'y a pas à redouter de crise de chômage pour l'avenir... L'avenir ne va pas sans difficultés et une vieille peur subsiste toujours au fond de la

conscience collective, celle de manquer de travail et de voir le chômage se développer. La montée des générations plus nombreuses la confirme et la justifie en même temps. Mais cette appréhension ne semble pas trop vive au moment de l'enquête" ¹⁶⁷.

Par contre, d'autres problèmes surgissent : nous voulons en indiquer quatre que nous retrouverons dans le cours de notre étude.

1. Assigner comme but à la politique économique la réalisation du plein emploi est une idée qui fut fécondée au lendemain de la crise de 1929 et à laquelle restent attachés les noms de Keynes et de Beveridge. On a fait depuis lors un pas de plus. L'expansion économique apparaît comme une condition fondamentale du développement des sociétés : c'est une perspective dynamique qui s'impose. A l'idée d'un équilibre se substitue l'idée d'un, progrès, c'est-à-dire l'idée d'un déséquilibre constant, constamment calculé et compensé. La marche en avant du développement économique suppose des innovations, des changements et des jeux complexes d'adaptation et de compensation permettant au mouvement de se produire en réduisant les à-coups et particulièrement les à-coups dans le domaine de l'emploi. Ce serait condamner l'économie à la stagnation que de supposer que le niveau de l'emploi restera constant dans chaque branche, dans chaque région et à chaque niveau de qualification. Puisque nos sociétés se refusent à la stagnation, elles doivent envisager les mécanismes qui permettront à la main d'œuvre de se reconvertir sans cesse d'une industrie à l'autre, d'un endroit à l'autre du territoire et, éventuellement, d'une qualification à une autre qualification supérieure.

Des bourses de l'emploi, des institutions de formation professionnelle des adultes, une politique cohérente d'implantations industrielles et de constructions de logements peuvent favoriser la solution de tels problèmes.

[251]

2. Le problème de l'enseignement se lie d'une façon de plus en plus évidente au problème du développement économique. Tout d'abord parce que l'insuffisance de personnel qualifié peut constituer un goulot

¹⁶⁷ Henri BASTIDE et Alain GIRARD, "Niveau de vie, Emploi et Croissance de la Population. Une enquête auprès du Public", *Population*, oct.-déc., 666 et 681.

d'étranglement dans l'expansion économique des pays où la production a atteint un degré élevé de technicité. Mais il y a plus. Et nous rappellerons sur ce point quelques remarques importantes d'Alfred Sauvy ¹⁶⁸. Alfred Sauvy indiquait qu'il peut exister dans une société donnée une différence entre ce que les hommes, en tant que consommateurs, veulent consommer et ce que les hommes, en tant que producteurs, veulent produire. A supposer que les responsables de la production (planificateurs ou chefs d'entreprise) adaptent leurs projets aux vœux des consommateurs, il n'est pas acquis que ces projets correspondent à ce que les travailleurs, dans leur ensemble et du fait de leur instruction et de leur formation professionnelle, souhaitent faire et sont capables de faire. Si une population rurale excédentaire veut rester dans les exploitations agricoles où elle produit plus de denrées alimentaires que la société n'en veut consommer, comme c'est le cas aux États-Unis, les pouvoirs publics se trouvent, pour des raisons sociales, dans l'obligation de subventionner ce groupe socio-professionnel pour limiter sa production. Si les vœux des parents et la structure de l'enseignement entraînent, comme c'est le cas en France, trop de jeunes vers certains emplois "tertiaires", "une fraction des hommes ainsi formés est vouée au sous-emploi ou à un emploi nationalement peu utile". Dans un cas de ce genre, les hommes peuvent trouver un emploi sans que, pour autant, leur travail favorise le développement économique. Au contraire, alors qu'après la défaite allemande de 1945 on était en droit de se demander comment l'Allemagne fédérale pourrait absorber l'excès de main-d'œuvre venue en particulier de l'Est, on a pu depuis lors constater que cette main-d'œuvre riche en techniciens a été un élément positif du développement économique de ce pays : "Les cinq millions de personnes actives supplémentaires comprenaient une fraction importante de techniciens. Si cinq millions de manœuvres s'étaient présentés, le résultat eût été bien différent : chômage intense !" Ce sont ces réflexions qui conduisent encore Alfred Sauvy à écrire en conclusion de l'étude que nous citons : "Notre revenu national de demain se lit donc dans nos effectifs et nos programmes scolaires d'aujourd'hui".

¹⁶⁸ Alfred Sauvy, "Développement économique et répartition professionnelle de la population", *Travaux du Congrès des Economistes de langue française*, 1936, Ed. Montchrestien.

3. Dans la mesure où le travail humain s'organise de plus en plus dans un monde de plus en plus organisé, la société prend conscience du besoin d'équilibrer le travail, de le compenser par des activités non laborieuses. Le loisir comme problème social s'impose dans la mesure où le travail est à la fois plus dense, plus régulier, plus localisé dans la vie des hommes. Si le petit paysan connaît encore une imbrication assez souple du travail au sein des autres activités auxquelles il se consacre, il n'en va plus de même pour les travailleurs des [252] villes industrielles pour qui le travail implique un ensemble de contraintes et de privations qui exigent antidote et complément. Mais la difficulté du problème, c'est qu'on voit mal comment les hommes pourraient effectivement bénéficier de loisirs sans une organisation des loisirs, et qu'en même temps il convient d'affirmer que le vrai besoin des travailleurs organisés, c'est d'échapper par les loisirs au monde de l'organisation. Laisser les loisirs à l'initiative de chacun, ce serait en fait priver les travailleurs dont les revenus sont les plus bas ; les organiser, c'est risquer de vider ces loisirs de leur valeur la plus précieuse ; la redécouverte par l'individu de la liberté et de la spontanéité au sortir d'un monde où il doit accepter la logique et souvent aussi les errements des disciplines collectives.

4. Enfin, de nombreux signes indiquent que dans les sociétés qui se caractérisent par leur puissance d'innovation, par les inventions dont elles sont capables, par leur souci constant d'aller plus loin, il n'est pas probable que les masses se contentent longtemps de donner comme seul but à leur travail l'obtention du pain quotidien. Il y a une contradiction entre le dynamisme aventureux des sociétés modernes et la finalité étroite des emplois individuels. Certes l'amélioration des niveaux de vie (on n'acquiert plus seulement du pain, on acquiert aussi des autos et des réfrigérateurs) permet de camoufler quelque peu le problème. Mais on peut penser que, à la fin d'une journée de travail fatigante et ennuyeuse, les travailleurs se consolent de moins en moins de cette fatigue et de cet ennui en apprenant par la télévision qu'ils appartiennent à une société "faustienne" qui est en train de conquérir et l'atome et les espaces inter-stellaires.

Est-il possible de réintroduire quelque intérêt dans le travail industriel ? On sait que les lucides analyses de Georges Friedmann sont sur ce point pessimistes. Mais, s'il n'est pas possible de transformer les

tâches répétitives et parcellaires en actions exaltantes, il n'est pas inconcevable de placer le travail ouvrier, comme le travail des fonctionnaires, des professeurs, des médecins, etc. dans la dynamique de "l'avancement" et des "carrières". L'idée encore neuve de "l'éducation permanente" correspond à cette préoccupation. Que le problème soit délicat dans une société où la promotion est entre les mains de l'employeur et où les organisations ouvrières se méfient de l'intégration des travailleurs dans le système, c'est ce qui ne fait aucun doute. Mais avant que les solutions ne se dessinent, il faudrait que l'ampleur du problème soit perçue, ce qui serait déjà un pas en avant.

[253]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

25

**L'évolution des relations
du travail** ¹⁶⁹

Jean-Réal CARDIN

[Retour à la table des matières](#)

Nous pouvons distinguer, dans l'évolution des relations de travail, trois "grands moments". C'est d'abord la période dite "libérale" où les relations industrielles relèvent exclusivement du contrat individuel du louage de services personnels : ensuite, vient la période d'interventionnisme qui cherche par l'intervention de l'État par la loi ou le règlement la solution aux problèmes du travail ; vient enfin la période de l'action collective substituée à l'action individuelle en matière de relations industrielles et à tout le moins autorisée par les pouvoirs publics.

¹⁶⁹ Jean-Réal CARDIN, "L'évolution des relations du travail" Conférence prononcée le 24 mars 1961.

1.- La période libérale

Durant cette période, les principes de l'individualisme issus de la Révolution française et confirmés par la Révolution industrielle en Angleterre d'abord et ailleurs ensuite, ainsi que ceux de l'économie libérale, règnent sans partage durant la première moitié du XIXe siècle.

Sur le plan économique, le développement de l'industrie et du machinisme, dans le cadre du système capitaliste, confère au propriétaire de l'outillage l'exclusive propriété des biens produits au moyen de cet outillage ; à lui l'initiative et la gouverne de l'entreprise ; à lui aussi les risques et les profits, alors que par contrat individuel, l'ouvrier reçoit une rémunération fixe pour le travail d'exécution qu'il fournit.

Sur le plan politique, c'est l'État-gendarme qui sous l'axiome "laissez faire, laissez passer" n'intervient que pour réprimer les volontés de cartel ou d'association incompatible avec les dogmes de la liberté individuelle et de la libre concurrence sur tous les plans.

La pseudo-égalité des parties au contrat individuel de travail se traduit dans la réalité par une inégalité économique qui permet aux patrons d'imposer de façon [254] unilatérale, les conditions d'emploi aux travailleurs. Etant donné la concurrence réelle et féroce entre les patrons sur le marché des produits, ceux-ci tentent de se reprendre et d'abaisser leurs coûts de production aux dépens des salaires et des conditions de travail de leurs employés qui, laissés à eux-mêmes, se voient obligés d'accepter les termes posés par l'employeur sous peine de rester sans emploi. (N'oublions jamais qu'en ces années, aucune assurance-chômage n'existait, aucune mesure de sécurité sociale n'était élaborée). Travail des enfants à partir de 5 ans, journées de travail de 14 ou 15 heures, salaires incroyablement bas, discipline d'atelier rigoureuse, amendes et pénalités de toutes sortes, etc...

Durant cette période, nous n'avons pas à proprement parler, d'organisation ouvrière ; ce sont plutôt des sursauts d'indignation devant les misères, les abus de toutes sortes : coalitions éphémères, grèves spontanées, brutalement réprimées par les autorités policières.

- Grève des typographes de Toronto en 1872
- Lockout de la chaussure à Québec en 1901, etc...

2.- La période interventionniste

Sous l'influence de ces événements qui vont se multipliant tout au long du 19e siècle ; sous la poussée de l'opinion publique alertée par les chercheurs sociaux et les éléments réformistes de la classe bourgeoise ; sous la montée des forces de démocratisation des états politiques, ceux-ci commencent d'intervenir, bien timidement au début (e.g. Loi de 1841 en France interdisant le travail des enfants de moins de 8 ans ! etc.) puis d'une façon accélérée dans les relations de travail, surtout par voie réglementaire tendant à limiter la liberté des parties, c'est-à-dire l'arbitraire patronal.

C'est la période des lois dites "de protection", lois et règlements qui n'ont d'autre but que de protéger l'individu contre lui-même et le régime dans lequel il vit et travaille.

Nos premières législations avaient à restreindre le travail des femmes et des enfants, selon l'âge, le secteur industriel, etc...

Lois des manufactures ; lois de sécurité dans les mines ; repos hebdomadaires : accidents de travail, etc...

Mais encore ici, l'intervention est négative seulement. Elle ne fait que réprimer des abus, défendre certaines pratiques tout en laissant par ailleurs les individus à eux-mêmes.

L'organisation syndicale n'est que peu à peu, d'abord, tolérée par l'État, puis autorisée, mais de façon bien restrictive.

[255]

- Lois des syndicats ouvriers au Canada, en 1872.
- Lois des syndicats professionnels en France, en 1884.

Sur le plan des conflits collectifs de travail, seules quelques lois s'appliquant à des secteurs particuliers de l'économie (mines, chemins

de fer, employés d'organismes publics), viennent offrir des éléments de solution lorsque des conflits semblables ont eu lieu et que l'ordre public en a été affecté. Ce sont des mesures purement volontaires prévoyant médiation, enquête et rapport, mais sans imposer de procédure ni encore moins de formules de règlement.

La grève de piquetage, etc... rien de ceci n'est autorisé formellement...

- Loi des Différends ouvriers de Québec 1901.
- Loi des Enquêtes en matière de différends industriels (Loi Lemieux) en 1907.

C'est encore la force économique seule qui régit les rapports entre syndicats naissants et entreprises. La convention collective de travail n'est qu'un "gentlemen's agreement" n'ayant aucun effet juridique, conclu par des syndicats n'ayant qu'un pur statut d'associations volontaires et ne s'appliquant qu'aux membres de ces syndicats lorsqu'ils ont été volontairement reconnus par les patrons. L'organisation syndicale ne se fait que chez des groupes relativement restreints de travailleurs, surtout chez les hommes de métiers, chez "l'aristocratie du travail". Le pourcentage des salariés syndiqués est très faible, 4% à 5% de la population active.

3.- La période de l'action collective autorisée

Avec la première grande guerre, la prospérité relative qui l'accompagne en Amérique du Nord ; avec le décuplement des forces de production qu'elle provoque et les innovations d'ordre technologique qui font de l'industrie moderne une industrie de masse, où les capitaux sont concentrés, la direction des entreprises centralisées, le caractère des relations industrielles se transforme profondément.

C'est l'avènement de la grande corporation financière à capital anonyme et dispersé entre des milliers d'actionnaires dont la direction est confiée à des "managers" qui forment un groupe fonctionnel distinct de celui des propriétaires et dont la seule tâche est d'administrer

l'entreprise et de faire rendre au capital investi les dividendes les plus substantiels possibles.

C'est l'ère du "*scientific management*" et du taylorisme appliqué, de la division des tâches et de la production en série. C'est aussi l'avènement du syndicalisme "industriel", syndicalisme de masse qui peut à l'aide de nouvelles lois du travail, à partir des années '30 et de la deuxième guerre mondiale, forcer le [256] patronat à négocier collectivement et instaurer, par la convention collective élargie, une jurisprudence industrielle dans l'entreprise.

Le caractère collectif des relations industrielles est officiellement et positivement reconnu par l'État qui fait du syndicat, un organisme de droit quasi-public dont le mandat de représentation sur le plan de la négociation et de l'administration de conditions de travail est proclamé dans les législations.

- Loi Wagner aux États-Unis.
- Loi des Relations Ouvrières à Québec, etc...

C'est le régime actuel selon lequel les relations industrielles s'expriment dans le triangle : syndicats - direction des entreprises - pouvoirs publics.

Nous avons ici, je crois, les éléments essentiels des relations du travail, considérées comme phénomène social contemporain chez nous. Les problèmes du travail ont toujours existé, mais les formules de conditionnement de ces problèmes telles que nous les vivons aujourd'hui, sont la résultante directe du régime économique-social qui est le nôtre : propriété et entreprise privées mais évoluées du point de vue de la gestion et de la propriété des moyens de production : secteur public de plus en plus important mais fonctionnant le plus souvent selon des normes empruntées au secteur privé ; liberté de contrat mais atténuée par voie législative ou réglementaire ; régime du salariat, mais modifié par l'organisation sur le marché du travail et l'implantation de la convention collective ; concurrence sur les différents marchés ; droit d'association et d'action collective ; intervention de plus en plus large et directe des pouvoirs publics dans les relations entre les groupes fonctionnels de l'économie.

Les relations industrielles sont donc essentiellement les mêmes partout, dans leurs aspects fondamentaux, techniques en quelque sorte, du moment qu'il y a subordination juridique entre dirigeants et exécutants sur le plan fonctionnel, mais elles varient quant aux moyens mis en œuvre pour en régler les problèmes selon le contexte économique-social dans lequel elles évoluent et le degré de liberté dont les individus et les groupes disposent vis-à-vis de l'autorité politique.

Nous ne pouvons plus tellement aujourd'hui parler des relations industrielles comme étant celles du capital et du travail. Capital et travail sont des termes dénués de substance dans notre économie moderne. Avec l'avènement de la grande la grande entreprise à responsabilité limitée faisant appel à des milliers d'actionnaires et dont la direction est confiée à ce qu'on appelle en américain le "management" ou la gérance, laquelle forme un groupe fonctionnel distinct de ceux qui détiennent le capital-action, nous ne pouvons plus parler de propriété privée au sens où nous l'entendions au temps du petit producteur autonome, lequel incarnait à la fois l'autorité dans l'usine et la propriété des moyens de production.

[257]

Il en va de même de tous les secteurs, production ou services de tous ordres ou nous avons affaire, non plus à un employeur-propriétaire, mais à des institutions sans but lucratif, coopératives, régies d'État, services publics de tous ordres, étatisés ou non, où il ne saurait être question de parler de capital au sens traditionnel du terme.

Quant au travail, nous savons tous que l'acception prolétarienne de ce vocable ne saurait plus être acceptée comme telle lorsque l'on sait qu'un nombre considérable de travailleurs salariés sont en même temps actionnaires d'une ou de plusieurs compagnies à fonds social ; que selon leur standard de vie, ils sont propriétaires de leur demeure, se rendent au travail où sur la ligne de piquet (en cas de grève) dans une automobile du dernier modèle ; possèdent un compte de banque ou des obligations du pays représentant des sommes souvent assez élevées. Et que dire de tous ceux qui bien que salariés, sont des professionnels, des techniciens diplômés, des intellectuels, qui n'ont rien en commun avec la notion marxiste du prolétaire ?

Il faut bien se rendre compte, je crois, que même ici en Amérique du Nord, et dans les sociétés industrialisées en général, nous avons eu

jusqu'à maintenant tendance à employer une sémantique marxiste pour analyser le contexte économique-social qui est le nôtre. Nous avons toujours à la bouche les termes "bourgeois", "prolétariat", "capital", "travail", "lutttes de classes", etc... Cette analyse marxiste a même prêté son vocabulaire à nos législateurs très souvent et à nos tribunaux (pourtant conservateurs) dans l'interprétation des lois du travail. Mais il faut se souvenir que Marx fondait son analyse de la société en termes de classes sociales différenciées d'après le statut politique et le degré de bien-être économique qui étaient les leurs dans les premières sociétés industrielles issues de la Révolution française d'une part et de la Révolution industrielle, d'autre part.

Or, ces catégories ne sont plus tellement réelles de nos jours et dans le contexte qui est le nôtre. A mon sens, il ne faut plus confondre "classes sociales" au sens marxiste et "groupes fonctionnels" nécessaires à la production des biens ou à la prestation des services dans une communauté donnée.

Il faut donc envisager maintenant les relations industrielles non plus tellement comme s'exprimant sur un plan de classes (capitalistes d'une part, prolétaires de l'autre) mais bien comme l'ensemble des relations et des problèmes nécessaires, techniquement, partout où il y a subordination juridique entre dirigeants et exécutants, quel que soit le régime économique, politique ou social dans lequel ces relations s'expriment. C'est dans une nouvelle optique, une optique "fonctionnelle" qu'il faut repenser les relations industrielles modernes. Ce sont avant tout des groupes fonctionnels qui s'affrontent à l'occasion de la vie au travail et non plus tellement des classes sociales différenciées uniquement sur le plan économique.

[258]

Les problèmes propres et les exigences fondamentales des relations du travail se retrouvent donc partout, aussi bien en pays totalitaires qu'en régime d'entreprise libre ; aussi bien dans les secteurs étatisés que dans le secteur privé.

La seule différence essentielle existant entre les relations industrielles en régime démocratique et celles ayant cours dans les régimes totalitaires, c'est l'élément liberté qui joue à la base dans le premier mais qui est absent dans les seconds. Et ceci m'amène à vous entrete-

nir de l'aspect conflictuel inévitable que l'on retrouve dans les relations du travail, telles qu'elles ont cours en régime démocratique.

Rappelons brièvement que les relations industrielles chez nous, comme dans l'ensemble des pays occidentaux, se sont historiquement exprimées dans un régime de liberté issu des deux grandes révolutions de la fin du XVIII^e siècle ; la Révolution française dans l'ordre politique et la Révolution industrielle dans l'ordre économique. Aux libertés fondamentales axées d'abord sur la personne humaine considérée dans l'individu sont venues s'ajouter avec les années, certaines libertés corollaires ; ce qui fait que maintenant, au droit de propriété privée, à la liberté de contrat individuel, à la liberté d'entreprise et au droit à sa direction, s'ajoutent, entre autres, le droit au travail, au refus de travailler à certaines conditions ainsi que le droit d'association, celui en somme d'agir en groupe et sur une base organisée, ce qu'on appelle en termes techniques, la liberté syndicale.

Les relations industrielles sont donc conditionnées par l'exercice simultané de ces différentes libertés et leur évolution est en grande partie caractérisée par les changements qui résultent des conflits inhérents à cet exercice. Le droit des uns est nécessairement limité par celui des autres. Les conflits existant en relations du travail et qui forment la base des problèmes qui s'y rattachent résultent donc essentiellement de la concurrence qui s'établit entre les diverses libertés qui s'affrontent en ce domaine. Par exemple, le droit pour le dirigeant d'une entreprise de déterminer l'allocation des facteurs de production dans le sens le plus efficace économiquement, se voit nécessairement limité par le respect des libertés non moins essentielles d'accès au travail, d'association, de refus de travailler à certaines conditions, des travailleurs de cette entreprise. Ici se situe réellement le fond du problème en relations du travail ; comment réaliser l'équilibre nécessaire à une stabilité au moins relative en ce domaine ? Je dis bien "stabilité relative" car l'équilibre entre plusieurs droits ou libertés n'implique pas absence de conflit mais au contraire le suppose comme conséquence inévitable. Dans une société donc, où les libertés fondamentales sont respectées, le conflit doit y être toléré et toute tentative pour le supprimer implique nécessairement une atteinte à ces libertés.

Il faut reconnaître que là où il y a liberté dans la poursuite des droits individuels ou collectifs, il existe des situations conflictuelles inévitables, c'est-à-dire, des situations où des droits concomitants créent des intérêts divergents et sont susceptibles de conduire, soit à des accommodements de nature pacifique, soit à des épreuves de force, selon les circonstances. Donc, conflit n'équivaut pas violence ou épreuve de force physique ou économique. La grève, par exemple, n'est qu'une forme de conflit, la plus extrême et la plus dramatique peut-être, mais l'absence de grève ne signifie nullement absence de conflit, loin de là.

Ceci ne signifie nullement que l'on ne doive rien faire pour réduire les tensions et les chocs qu'elles provoquent en relations du travail. Au contraire, c'est à cela que toute personne œuvrant en ce domaine doit tendre constamment, mais en se souvenant toujours que les grèves ou autres genres de conflits en relations industrielles n'ont rien d'anormal dans une économie libre et que vouloir les éliminer totalement, signifierait l'abandon des principes mêmes qui fondent le régime économique et social dans lequel nous vivons. Encore ici, la limite de tolérance doit nous être indiquée par le droit prioritaire de l'ensemble de la communauté à ce que les luttes entre groupes ou individus n'entraînent pas une désorganisation sociale, ne porte pas atteinte au bien commun. C'est ici que peut et doit bien souvent intervenir l'État dont le rôle en relations du travail devra s'inspirer des principes que nous venons d'énoncer.

L'Organisation internationale du travail

Selon le plan international, la première organisation d'envergure appelée à contribuer positivement au relèvement des conditions de travail à travers le monde, à établir certains standards en matière de relations industrielles et à promouvoir une compréhension plus grande des problèmes de ces relations dans les différents États, fut l'Organisation internationale du travail, créée en 1919, au lendemain de la première grande guerre, par la partie XIII du Traité de Versailles.

L'Organisation internationale du travail a d'abord eu comme objectifs premiers, l'établissement de normes en matière de protection au

travail, de sécurité industrielle, devant servir de guide aux législations internes des pays-membres sur ces mêmes matières. Mais, tout comme le droit interne des différents États, les normes de l'O.I.T. ont peu à peu dépassé les seuls secteurs de protection et de sécurité au travail, pour s'occuper encore des problèmes posés par l'avènement des organisations d'employeurs et d'employés, des relations entre ces organisations, des conventions collectives et des conflits collectifs de travail. Elles ont aussi eu pour objet de délimiter le statut et les droits des individus par rapport aux organisations dont ils font partie ainsi que du statut et des droits des organisations mêmes dans l'ensemble de la communauté politique et vis-à-vis des pouvoirs publics.

[260]

L'O.I.T., en plus d'avoir élaboré, avec le temps, tout un corps de législation internationale sur l'ensemble des problèmes du travail et des relations industrielles, au moyen de ses conventions et recommandations, joue un rôle essentiel par ses études en droit du travail comparé, ses enquêtes de toutes sortes sur différentes situations de droit ou de fait à travers le monde et les publications de ces rapports, études, bulletins, revues spécialisées, documents, etc...

L'Organe permanent principal de l'O.I.T., c'est le Bureau International du Travail dont le siège est à Genève et qui comprend des représentants des gouvernements des pays-membres, des représentants syndicats et des patrons. Le B.I.T. assume l'administration générale et voit à la documentation, à l'information aux états-membres, aux liaisons à maintenir avec ces États-membres, etc...

L'autorité suprême réside dans la Conférence internationale du Travail, organe délibérant non permanent, qui se réunit annuellement et qui est composée des délégations de tous les États-membres de l'O.I.T'. Chaque État-membre est représenté à la Conférence par quatre délégués : deux représentant le gouvernement, deux représentant les travailleurs et deux les employeurs ; à ces derniers se joignent un certain nombre de conseillers techniques.

Les résultats des délibérations de la Conférence internationale du travail s'expriment par des conventions et des recommandations.

Les conventions sont des instruments destinés à créer des obligations ; elles posent, sur une matière donnée, des règles précises desti-

nées à s'incorporer telles quelles au droit interne des États-membres. Ceci, toutefois, ne se fait pas ipso-facto ; une convention n'a aucune force obligatoire tant qu'elle n'a pas été ratifiée par l'État-membre en question. Alors seulement, elle devient loi pour cet État.

Le nombre des ratifications requises pour qu'une convention entre en vigueur est fixé dans chaque cas ; en général, la ratification par deux États-membres est suffisante. Chaque État-membre peut ne pas ratifier une convention. Sa seule obligation est de la soumettre dans un délai d'un an à ses organes compétents (parlement, législature) pour fin de ratification possible et de faire rapport des obstacles à la ratification lorsqu'il y en a.

Les recommandations, quant à elles, ne sont pas conçues pour faire naître des obligations ; elles servent exclusivement à définir les normes. Elles doivent être communiquées aux États-membres, mais elles ne sont que des vœux en vue d'orienter le droit interne des États-membres. Disons ici qu'une convention non ratifiée a la même valeur pour l'État-membre en question, qu'une recommandation.

[261]

Il faut se souvenir que les régions économiques ne sont pas toutes également développées à travers le monde et que les régimes de relations industrielles varient beaucoup selon les structures sociales et politiques et que ce fait empêche souvent l'application des normes au B.I.T. Ce qui fera l'objet d'une convention sera donc de nature vitale, ne souffrant pas d'objection de principe et dont le caractère n'est pas complexe au point de ne pouvoir s'appliquer à peu près partout. (Ex. : Conv. de 1948 sur la liberté syndicale).

Tout le reste, susceptible de varier considérablement selon les pays, ne fait l'objet que de recommandations comme autant d'idéaux à atteindre et que seuls certains États sont en mesure d'appliquer chez eux.

Problème des États fédératifs, e.g. Canada

Il va sans dire, les sanctions sont assez pauvres en cas de violation d'une convention ratifiée, - ceci va de pair avec la faiblesse fondamentale du droit international public : l'absence de sanctions efficaces.

Toutefois, certains recours sont prévus à l'O.I.T. même par voie de plainte (pour les États) ou par voie de "réclamation" pour les organisations ouvrières et patronales qui se croient lésées ; ici, l'affaire peut aller jusqu'à la Cour internationale de justice.

L'O.I.T. fait partie de l'O.N.U. comme un de ses organes spécialisés (relations fixées par l'accord du 30 mai 1946). Elle a aussi des relations organiques avec les autres institutions spécialisées de l'O.N.U. : Organisation mondiale de la Santé ; l'U.N.E.S.C.G., etc...

En 1956 : 73 États-membres - pas besoin d'appartenir à l'O.N.U. pour faire partie de l'O.I.T. ; et vice-versa.

[262]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

26

Historique du mouvement
ouvrier au Canada ¹⁷⁰

Eugène FORSEY

[Retour à la table des matières](#)

L'origine du syndicalisme ouvrier au Canada remonte beaucoup plus loin qu'on s'imagine généralement. En 1816, la Nouvelle-Ecosse avait déjà adopté une loi contre les syndicats ouvriers, c'est donc dire qu'il existait des syndicats dans la province à ce moment-là. Les imprimeurs se sont d'abord organisés à Québec en 1827 puis à Montréal et Hamilton en 1833. Les cordonniers de Montréal se formèrent en syndicats en 1827, suivis par les menuisiers en 1834 et les tailleurs de pierre en 1844. Les imprimeurs de York s'organisaient en 1832 et la Toronto Typographical Union existe depuis 1844. La plupart de ces syndicats, cependant, n'eurent qu'une brève existence et ce n'est qu'au milieu du dix-neuvième siècle qu'on commença lentement à jeter les

¹⁷⁰ Eugène FORSEY, "Histoire du mouvement ouvrier au Canada", *Annuaire statistique du Canada 1957-1958*. Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, p. 816-824.

bases du syndicalisme ouvrier tel qu'on le connaît au Canada à l'heure actuelle.

Presque dès sa naissance, le syndicalisme canadien a revêtu en grande partie un caractère "international", c'est-à-dire que la plupart de ses membres appartenaient à des syndicats dont le siège et le gros de l'effectif se trouvaient dans un autre pays. Les premiers syndicats "étrangers" étaient britanniques. L'Amalgamated Society of Engineers (ASE) fondait sa première unité locale au Canada en 1850 et en établissait trois autres en 1851. L'Amalgamated Society of Carpenters and Joiners (ASCJ) est devenue en 1860, le premier syndicat permanent dans les métiers de la construction. L'ASE a été absorbée par l'International Association of Machinists en 1920 et l'ASCJ par le United Brotherhood of Carpenters and Joiners en 1914, bien que certaines branches s'en soient retirées en 1922 pour redevenir des unités locales de l'organisation britannique jusqu'en 1925, alors que cette dernière s'est retirée officiellement. Les syndicats américains, beaucoup plus importants, ont fait leur entrée chez nous en 1861 ; ce furent d'abord les mouleurs de fer, suivis par les mécaniciens de locomotives en 1864, [263] la National Typographical Society (maintenant l'International Typographical Union) et les cigariers en 1865, les Chevaliers de St-Crispin (cordonniers) en 1867 et les conducteurs de chemins de fer en 1868. Les tonneliers s'organisèrent vers la fin des années 1860 et les chauffeurs de locomotives au début des années 1870.

À la même époque, cependant, surgissaient divers syndicats locaux purement canadiens : charpentiers de navires (à Victoria et Québec, en 1862, à Halifax en 1863, à Saint-Jean et Québec en 1865), boulangers, tailleurs, briqueteurs, tailleurs de pierre, débardeurs et relieurs.

Jusqu'en 1871, les divers syndicats n'entretenaient guère de rapports entre eux, mais en cette année, cinq syndicats de métiers formèrent la Toronto Trades Assembly. Deux ans plus tard, Ottawa comptait un Conseil des métiers florissant qui a réussi, en 1873 et 1875, à élire un député ouvrier, M.D.J. O'Donoghue, à la législature provinciale. Hamilton avait son Conseil des métiers à peu près à la même époque. Toutes ces organisations sont disparues durant la crise des années 1870, mais non sans avoir jeté les bases d'une organisation nationale et gagné une victoire retentissante dans le domaine législatif.

En 1873, la Toronto Trades Assembly convoqua dans cette ville un congrès des syndicats, auquel assistèrent des délégués de 31 unités locales de 14 syndicats, tous de l'Ontario ; des lettres d'approbation furent reçues de syndicats de typographes de Québec et de Montréal. Il fut décidé à ce congrès d'établir une organisation centrale nationale, le Syndicat canadien du Travail, qui s'est réuni de nouveau en 1874, 1875, 1876 et 1877. La crise économique, cependant, porte un coup aussi fatal à l'organisation nationale qu'aux conseils locaux et, de 1878 à 1882, il ne se trouvait plus même l'ombre d'une centrale syndicale nationale.

La victoire dans le domaine législatif découlait d'une grève des imprimeurs de Toronto en 1872, une partie du mouvement en faveur des neuf heures. La plupart des maîtres imprimeurs, ayant à leur tête M. George Brown du journal *Globe*, s'opposaient violemment aux syndicats. Ils firent arrêter tous les 24 membres du comité de la Typographical Union sous une accusation de conspiration séditeuse. Les travailleurs avaient supposé en toute confiance que les syndicats étaient des institutions légales, mais ils venaient de découvrir le contraire. Ils n'avaient profité d'aucune des lois britanniques libérant les syndicats du préjudice dont ils étaient frappés sous le Droit commun en tant que conspirations ou coalitions entravant la liberté de commerce. Vis-à-vis de la loi, les syndicats canadiens se trouvaient encore au dix-huitième siècle, à l'âge précédant la Révolution industrielle. Ils se mirent immédiatement à l'œuvre pour obtenir une législation canadienne correspondant à celle de Grande-Bretagne. Sir John A. Macdonald, ravi de l'occasion de gagner les suffrages des travailleurs et de "servir aux libéraux" deux mesures législatives inattaquables, à la Gladstone, s'empessa [264] de faire adopter par le Parlement fédéral une loi des syndicats ouvriers et une loi modifiant la législation pénale (1872), calquées sur les lois britanniques de l'année précédente. Ce fut là le premier grand succès politique des syndicats canadiens. La poursuite fut abandonnée et la grève se termina par un succès ouvrier.

L'adoption de la politique nationale de protection tarifaire en 1879 et la construction du Pacifique Canadien en 1881-1885 ranimèrent l'industrie canadienne ; les syndicats ouvriers suivirent le mouvement. Les métiers de bâtiment accusèrent une expansion marquée. Les syndicats ferroviaires accompagnèrent les chemins de fer vers l'Ouest. En

1879, les mineurs de charbon de la Nouvelle-Ecosse établirent le premier syndicat de houilleurs de l'Amérique du Nord. Cette organisation, la Provincial Workmens Association, a été l'un des premiers syndicats industriels, car elle acceptait tous les travailleurs de l'industrie sans tenir compte de leur métier. Elle devint presque pendant quelque temps un "syndicat unique" d'ordre provincial, englobant non seulement les houilleurs et les travailleurs des quais de charbon, mais aussi les travailleurs du fer et de l'acier, les cheminots, les employés de tramways, les souffleurs de verre, les travailleurs de la chaussure, les commis des magasins de détail et quelque quatre-vingt-dix autres catégories. Les Knights of Labor (Chevaliers du Travail) sont arrivés au Canada en 1881 ; ce groupe, qui était aussi sur le plan industriel, est resté actif au Canada longtemps après sa disparition presque complète aux États-Unis. Sans tenir compte des Chevaliers, plus d'une centaine de nouvelles unités locales vinrent s'ajouter, entre 1880 et 1890, à celles qui avaient survécu à la crise économique. Près de la moitié de ces unités se trouvaient en Ontario, 21 dans les provinces Maritimes, 19 dans le Québec et 18 dans l'Ouest.

Il y eut renaissance aussi des conseils locaux. Le Conseil des métiers et du travail de Toronto fut organisé en 1881, le Conseil de London en 1883, le Conseil de Montréal en 1885 et d'autres à Ottawa, Brantford, Hamilton, Vancouver et Victoria, à différentes dates entre 1880 et 1890. Au commencement, les Chevaliers du Travail s'associèrent à ces Conseils, s'y intéressant souvent d'une façon très active, mais vers l'année 1890 ils constituèrent leurs propres assemblées régionales à Montréal, Québec, Toronto, St-Catharines et St-Thomas.

La renaissance des Conseils fut accompagnée de la réapparition de l'organisme central national. En 1883, un comité du Conseil de Toronto invita toutes les organisations ouvrières à envoyer des délégués à une réunion nationale, laquelle donna naissance au Canadian Labour Congress constitué de délégués d'organismes ouvriers et d'assemblées des Chevaliers du Travail de la province d'Ontario exclusivement.

En septembre 1886, trois mois avant la fondation de l'American Federation of Labor (Fédération américaine du Travail), le Conseil des métiers et du travail [265] de Toronto convoqua le Congrès de nouveau et le Canadian Trades and Labor Congress fut formé ; ce Congrès devint le Trades and Labor Congress en 1888 et le Trades and Labor Congress of Canada (Congrès des Métiers et du Travail du

Canada) en 1892. La première réunion comptait 109 délégués, dont une femme. Sauf un délégué de la ville de Québec, tous venaient d'Ontario et au moins 84 étaient Chevaliers du Travail. Les Chevaliers avaient aussi une majorité des délégués aux réunions de 1887-1889, 1891, 1893 et 1894 et un Chevalier présida le Congrès de 1886 à 1892 inclusivement. Après 1894, les Chevaliers déclinèrent rapidement et le Congrès les expulsa en 1902.

Jusqu'en 1896, le Congrès était loin d'être un organisme national. Aux réunions de 1887 et de 1888, tous les délégués venaient d'Ontario. A partir de 1889, le Québec envoya toujours une délégation assez nombreuse ; en 1890, la Colombie-Britannique était représentée par trois délégués et, en 1895, le Manitoba en comptait un ; en 1896, la Colombie-Britannique en avait deux et le Manitoba, un. Le Nouveau-Brunswick, l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse envoyèrent leur premier délégué en 1897, 1900 et 1903 respectivement, mais en 1905 et 1906, aucun délégué ne représenta les provinces Maritimes. Des bureaux provinciaux furent élus en 1895 pour la Colombie-Britannique et le Manitoba, en 1896 pour le Nouveau-Brunswick et en 1901 pour la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard. La Saskatchewan et l'Alberta furent représentés dès qu'ils furent érigés en province. Cependant, même en 1901, la dernière année avant que l'unité fut détruite par l'expulsion des Chevaliers du Travail et d'autres organisations en concurrence avec les syndicats de l'American Federation of Labor, le Congrès ne comptait que 8,381 membres dans tous ses syndicats et ses dépenses pour l'année ne s'élevaient qu'à \$809.88. En 1902, on employa pour la première fois "une sténographe et une machine à écrire", ce qui "nécessita l'aménagement d'un petit bureau comprenant deux pupitres et une chaise".

À partir de 1896, le syndicalisme ouvrier au Canada eut à faire face au problème de la conciliation de la solidarité syndicale continentale et de l'autonomie canadienne. La Canadian Labour Union de 1873-1877 n'avait pas eu ce problème à envisager, vu qu'il n'existait aucune centrale américaine concurrente. Il en fut de même d'abord pour le Trades and Labor Congress, en partie parce que son activité se limitait presque entièrement au domaine législatif (la plupart de ses syndicats étaient des unités locales d'organisations détenant une charte de l'American Federation of Labor ou des assemblées locales des Chevaliers du Travail) et en partie parce qu'il ne semble avoir eu aucun rap-

port formel avec l'American Federation of Labor avant 1896. Cette année-là, le Congrès porta plainte à la Fédération au sujet de l'application aux travailleurs canadiens de la loi américaine concernant la main-d'œuvre étrangère embauchée par contrat. La Fédération proposa en réponse que le Congrès envoie un délégué fraternel à son congrès. Bien qu'il n'acceptât pas l'invitation, le Congrès adressa une invitation semblable à la Fédération en 1898, et en 1899 commença l'échange de délégués qui a duré aussi longtemps que le Congrès lui-même.

[266]

En expulsant les Chevaliers du Travail et les organisations "doubles" purement canadiennes en 1902, le Congrès se rangea formellement du côté du syndicalisme international par opposition au mouvement national. Cependant, il n'accepta aucunement le rôle secondaire que la Fédération voulut à plusieurs reprises lui imposer. Dès 1897, il chercha sans cesse à obtenir que les unions internationales, ou la Fédération en leur nom, remettent au Congrès les cotisations que ces unions versaient à la Fédération par rapport à leurs membres canadiens. Il trouva finalement la solution au problème en amenant les unions internationales à affilier directement leurs effectifs des chartes à des unités locales au Canada. Elle essaya aussi à plusieurs reprises, mais sans succès, de refuser au Congrès le droit d'accorder des chartes à des conseils locaux des métiers et du travail, et il fallut au Congrès 35 ans (de 1910 à 1945) pour gagner une victoire complète. Non sans efforts, la Fédération réussit en 1939 à obliger le Congrès à expulser tout un groupe de syndicats faisant partie du Congress of Industrial Organisations (CIO). Une tentative du même genre en 1946 pour imposer l'expulsion des Machinists essuya un refus vif et résolu et échoua complètement. Le Congrès décida alors de d'affirmer en instituant une série de départements et en s'assurant un personnel complet d'organisation, et de préciser en même temps le statut qu'il estimait avoir et devait avoir à titre de centrale canadienne pleinement autonome.

Aucun de ces différends, toutefois, n'a réellement troublé l'harmonie fondamentale existant entre le Congrès et la Fédération. Le Congrès, qui était constitué surtout d'unions internationales dont les membres américains étaient affiliés à la Fédération, est resté fidèle au mouvement international. Il savait que, dans la plupart des industries,

seules les unions internationales avaient le personnel, l'expérience et l'argent nécessaires pour s'occuper de la tâche qui s'imposait.

Dans l'entre-temps, le mouvement ouvrier canadien tout entier avait été "déchiré par des schismes et épuisé par des hérésies". Le nationalisme, l'organisation par industrie au lieu de l'organisation par métier, les idées révolutionnaires et un mélange de nationalisme et de confessionnalisme jouèrent tous leur rôle. Les syndicats expulsés par le Congrès des Métiers et du Travail en 1902 ne tardèrent pas à former le National Trades and Labour Congress, qui devint en 1908 la Provincial Workmen's Association de la Nouvelle-Ecosse. En 1919, immédiatement après la grève générale à Winnipeg et en partie comme résultat de cette grève, un bon nombre de syndiqués de l'Ouest, attirés par le syndicalisme industriel révolutionnaire, se séparèrent du Congrès des Métiers et du Travail et formèrent la One Big Union. De 1901 à 1921, de petits syndicats catholiques (dont certains étaient d'anciennes assemblées des Chevaliers du Travail) s'établirent sur le plan local dans le Québec avec l'encouragement des autorités religieuses ; ils formèrent en 1921 la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Cette organisation, d'abord taxée de groupement à peine voilé de [267] "syndicats de compagnies" par les syndicats orthodoxes auxquels elle n'inspirait pas confiance, a depuis dix ans abandonné le confessionnalisme et le nationalisme étroits de ses années de début pour devenir l'une des organisations ouvrières les plus militantes au pays. En 1927, la Canadian Federation of Labour et autres syndicats nationaux (notamment le Canadian Brotherhood of Railway Employees, qui avait été fondé en 1908, s'était joint au Congrès des Métiers et du Travail en 1917, pour en être expulsé en 1921) formèrent le All Canadian Congress of Labour (Congrès pan-canadien du travail) dédié au syndicalisme industriel et national. En 1935, les syndicats exclusivement canadiens d'un type ou d'un autre, sans oublier la Communist Workers'Unity League, comptaient près de la moitié de l'affiliation syndicale au Canada. Quelques années plus tard, cependant, le syndicalisme international avait réaffirmé sa prédominance, et depuis longtemps déjà environ 70 p. 100 de tous les syndiqués canadiens sont membres de syndicats internationaux.

La question épineuse des années 1930 aux États-Unis touchant les mérites relatifs de l'organisation par industrie ou par métier eut de bien faibles échos au Canada. Le Congrès des Métiers et du Travail

avait accepté les deux types et montrait très peu d'empressement à expulser les divisions canadiennes du (CIO). Sommé par l'American Federation of Labor d'expulser les syndicats affiliés au (CIO) ou de perdre ceux de l'AFL (dont les membres canadiens étaient alors beaucoup plus nombreux), il n'eut réellement pas le choix et en 1939 les syndicats du (CIO) furent abandonnés. Ceux-ci formèrent immédiatement un comité canadien du (CIO), qui devint la quatrième centrale canadienne.

Pendant que se produisaient tous ces changements, les quatre métiers des services roulants des chemins de fer (les conducteurs, mécaniciens, chauffeurs et agents de train) demeurèrent non affiliés à un organisme central, bien que chacun d'eux eût à l'occasion envoyé des délégués aux réunions du Congrès des Métiers et du Travail et qu'en 1896 leur Conseil conjoint d'action législative eût envoyé deux délégués, dont l'un fut élu membre du bureau du Congrès. Les "quatre grands" cependant, collaborèrent entre eux et avec deux syndicats ferroviaires du Congrès pour former le Comité national conjoint d'action législative.

Le premier pas vers l'unité se fit tard en 1939 (paradoxalement il créa la première opposition efficace au Congrès des Métiers et du Travail). Le Congrès pan-canadien et le Comité canadien du (CIO) convinrent de fusionner et de former le Canadian Congress of Labour (Congrès canadien du Travail), qui fut établi en 1940 avec l'autonomie complète non seulement pour lui-même mais pour les divisions canadiennes des syndicats, du (CIO). Contre toute attente, le nouveau Congrès non seulement survécut, mais il grandit et s'accrut ; il organisa des industries de production en grande série et fut un novateur en recherches ouvrières, en éducation des travailleurs et en Relations publiques. Durant les [268] 15 années qui suivirent, les deux congrès adoptèrent presque chaque année des résolutions en faveur de l'unité et, à partir de 1948, l'action conjointe concernant diverses questions devint de plus en plus courante. Un comité consultatif conjoint des deux Congrès, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et du Comité national conjoint d'action législative, fut établi en 1951, mais ne dura qu'un an. Aussi longtemps que les deux organismes américains furent en désaccord, les organisations correspondantes au Canada ne purent réaliser que peu de progrès quant à la fusion, vu que les dispositions de la constitution du Congrès des Métiers et du

Travail lui interdisaient en fait d'affilier tout syndicat dont les objectifs étaient semblables à ceux des syndicats de l'American Federation of Labor. Lorsqu'on décida aux États-Unis de parler unité, cet obstacle disparut. A la fin de 1953, les deux Congrès canadiens nommèrent un comité conjoint d'unité, qui rédigea d'abord en 1954 un "accord de non-débauchage syndical" (d'après lequel les syndicats des organisations rivales s'engageaient à ne pas s'enlever respectivement leurs membres), et un "accord de fusion" qui entra en vigueur en 1955 après ratification par les deux Congrès. La réunion d'institution du Congrès du Travail du Canada (CTC) unifié eut lieu en avril 1956. En janvier 1957, les éléments faibles mais respectables qui restaient de la One Big Union, autrefois puissante et d'esprit révolutionnaire, se joignirent au nouveau Congrès, suivis par les chauffeurs de locomotives en février et les agents de train en septembre. Dans l'intervalle, le Congrès et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada avaient voté en faveur de l'affiliation de ce dernier organisme, et des négociations se poursuivent en ce sens. Les seuls syndicats d'importance qui demeurent en dehors du mouvement unitaire sont les deux syndicats à domination communiste expulsés par le Congrès canadien du Travail ; les United Mine Workers, qui se sont exclus eux-mêmes en ne versant pas les cotisations requises au Congrès ; les conducteurs de trains et les mécaniciens de locomotives ; et les mécaniciens d'appareils fixes, suspendus par le nouveau Congrès. L'effectif du CTC (complètement autonome bien que composé de syndicats internationaux) s'élève à quelque 1,100,000, soit plus de 80 p. 100 de tous les syndiqués au Canada. On trouve des syndicats organisés par industrie ou par métier et des syndicats nationaux et internationaux.

L'historique complet des centrales syndicales, comme aussi du mouvement ouvrier, il va sans dire, n'a pas encore été fait. La documentation est volumineuse et en grande partie intéressante, non seulement par elle-même mais aussi par le jour qu'elle jette sur l'histoire sociale de l'ensemble du Canada et sur son histoire politique.

Sous certains rapports, le mouvement syndical canadien a changé au point de n'être presque plus reconnaissable depuis la fondation du premier congrès ouvrier il y a près de trois quarts de siècle. Certaines revendications qui figuraient au premier plan dans les premières années ont presque complètement disparu, [269] parfois parce qu'elles ont été incorporées à la législation et parfois à cause des circonstances

qui les ont rendues désuètes ou de changements dans le courant des idées. D'autres revendications du début paraissent encore au programme de principes du présent Congrès du Travail du Canada.

Des premières revendications qui ont complètement disparu, la plus en évidence est peut-être celle qui visait la tempérance. En 1883, le Congrès adoptait une résolution unanime d'« appui chaleureux » à l'égard de "toute législation qui tendrait à réduire la consommation de boissons enivrantes". En 1886, les mots devenaient "tout effort pratique". La réunion de 1888 réitéra ce principe. Celle de 1886 reçut effectivement une délégation de la Dominion Alliance et autorisa le conseil exécutif du Congrès de collaborer avec l'Alliance. Les réunions de 1889 et de 1890 invitèrent toutes les organisations ouvrières à user de leur influence en vue d'encourager la tempérance. La réunion de 1890 rejeta par seulement 30 voix contre 23 une résolution demandant la prohibition totale. La réunion de 1898 présenta une motion en vue d'un plébiscite sur la prohibition.

Chose tout aussi surprenante, jusqu'à 1902, le Congrès des Métiers et du Travail demanda continuellement l'arbitrage obligatoire des différends ouvriers et adopta plusieurs résolutions en faveur de l'incorporation des syndicats, deux sujets qui sont aujourd'hui proscrits dans le mouvement ouvrier. La taxe unique sur la propriété foncière proposée par Henry George revient infailliblement tous les ans jusqu'en 1899, et une formule adoucie de cette requête reparut au programme de principes jusqu'en 1912 au moins. L'initiative et le referendum firent leur apparition dès 1892 et figuraient encore au programme en 1913. En 1887, le Congrès vota en faveur de l'abolition des postes de lieutenant-gouverneur et de l'élection du gouverneur général. Cette dernière proposition fut adoptée de nouveau en 1890 par 39 voix contre 14. La réunion de 1893 désirait l'abolition du poste de haut-commissaire à Londres. Celles de 1892 et de 1893 demandaient la tenue d'un vote populaire sur "le maintien de notre statut colonial ; une fédération impériale ; l'indépendance du Canada ; l'union politique avec les États-Unis". Les réunions de 1886 à 1888 voulaient que le gouvernement émette toute la monnaie ; celle de 1893 demandait "la démonétisation de l'or et de l'argent". La réunion de 1891 demandait que les produits des employeurs antisyndicaux soient privés de la protection tarifaire ; celle de 1893 "se déclara en faveur du libre échange" ; celle de 1902

s'opposa à toute hausse des tarifs ; celles de 1903 et de 1905 censuraient les propositions de M. Chamberlain visant les tarifs de protection en Grande-Bretagne. Les réunions de 1907, 1908 et 1909 déclaraient carrément : "vu que les capitalistes du monde sont les auteurs de la guerre, ils devaient livrer eux-mêmes leurs batailles", et celui de 1909 autorisait le conseil exécutif à "se charger de convoquer une réunion de tous les citoyens canadiens amis de la paix" en vue de protester contre l'augmentation des dépenses pour fins militaires. La réunion de 1911 appuyait une grève générale contre la guerre. Les réunions de 1888-1890 et de 1900 censuraient la formation [270] manuelle dans les écoles. Les réunions de 1886 à 1889 invitaient les gouvernements à cesser de verser des octrois aux universités et collèges et à donner plutôt cet argent aux écoles. La réunion de 1909 "adressa une prière fervente pour que la lumière du bon sens puisse finalement venir éclairer l'Association des manufacturiers canadiens".

Les premières demandes d'une journée de repos sur sept, de lois contre le paiement des ouvriers en nature, de bureaux provinciaux et fédéral de la statistique ouvrière, d'un ministère du Travail, d'un ministre du Travail distinct, de lois sur les accidents du travail, du suffrage universel, du suffrage féminin (1891), ont toutes été obtenues sous une forme ou une autre. La journée de neuf heures est devenue celle de six heures et les résolutions violemment restrictives des premiers temps contre l'immigration (d'abord contre les Chinois, puis contre les japonais, ensuite contre les Hindous, et en tout temps contre l'indigent) sont devenues "l'immigration organisée en vue du plein emploi", avec un Conseil national représentatif chargé de recevoir continuellement la loi, ses règlements et la politique et de suggérer des modifications. Les premières demandes qui figurent encore au programme du Congrès du Travail du Canada comprennent l'abolition du Sénat, l'étatisation des banques et des services d'utilités publiques, un salaire minimum vital, l'éducation obligatoire gratuite et l'appui aux coopératives.

Un sujet qui a été très en vogue dans les premières réunions du Congrès des Métiers et du Travail et qui semble par la suite avoir été oublié pendant toute une génération est la collaboration avec les cultivateurs. En 1886, le Congrès instituait un comité chargé de s'aboucher avec la Dominion Grange en vue d'« assurer une certaine mesure d'action concertée » à l'égard de la loi sur les fabriques. En 1893, le

conseil exécutif du Congrès se réunit avec des représentants de la Grange, des Patrons of Industry (autre organisation d'agriculteurs) et de la Social Problems Conference, et un "programme" commun fut adopté. La même année, la réunion établit un comité permanent avec les Patrons "aux fins de... établir un projet d'union des effectifs ouvriers (ruraux et urbains)", et organisa un scrutin parmi les organisations affiliées en vue d'autoriser l'affiliation de la Grange, des Patrons et des Associations de la taxe unique. On considéra que les réponses des filiales étaient trop clairsemées pour assurer une règle de conduite. Néanmoins, en 1894, la constitution fut modifiée aux fins d'admettre les Patrons et leur accorder trois délégués. Il n'en résulta rien et l'on supprima la modification l'année suivante. Nullement désespéré, le Congrès reconnut en 1896 l'avantage de s'unir avec les Patrons et chargea le conseil exécutif de se faire représenter à toute réunion convoquée par cette organisation. La réunion de 1907 comptait un délégué de la division canadienne de l'American Society of Equity, une autre organisation d'agriculteurs, et le bureau d'Alberta du Congrès demanda que les délégués étudient les possibilités d'union du "groupe des Métiers et du Travail" avec cette société. En 1910, le conseil [271] exécutif recommanda l'établissement d'un comité spécial aux fins d'organiser la collaboration avec les cultivateurs. A partir de 1911, le Congrès des Métiers et du Travail et le nouveau Congrès canadien du Travail s'occupèrent dans une certaine mesure de la collaboration ouvrière-agricole. Le premier, en 1911, "reconnut que le bien-être de l'ouvrier est inséparablement lié à la prospérité du cultivateur" et, craignant que "bon nombre de cultivateurs ne soient forcés d'abandonner la terre et d'entrer en concurrence avec les travailleurs, d'où baisse possible des salaires", exprima "sa sympathie à l'égard des cultivateurs et promit son appui pour obtenir une juste protection contre les dettes et assurer l'égalité des prix des produits agricoles". La même année, le Congrès canadien du Travail se déclara en faveur de la collaboration avec les associations de cultivateurs partout où la chose était possible et de l'aide du gouvernement en vue de la vente des produits agricoles dans les pays amis. L'année suivante, le Congrès des Métiers et du Travail demanda au gouvernement d'aider les cultivateurs à combler le manque de machines et de services agricoles. En 1946, les deux congrès appuyèrent la grève des cultivateurs d'Alberta ; le plus ancien se déclara en faveur d'une "collaboration étroite" entre le Congrès et ses organismes provinciaux et les organisations agrico-

les nationales et provinciales ; l'autre proposa une conférence des "organisations ouvrières et des porte-parole officiels des cultivateurs", en vue d'un effort commun pour réaliser "l'unité complète... dans les demandes de sécurité sociale". En 1947, le Congrès canadien du Travail affirma son appui aux cultivateurs "dans leurs efforts en vue d'obtenir des prix raisonnables pour leurs produits", et en 1948, il s'engagea à faire tout son possible pour encourager la collaboration "entre les groupes agricoles, enseignant et ouvrier à l'égard de buts et d'objectifs communs", à l'exemple de l'Occupation Group Council de Saskatchewan. En 1949, le président de l'Alberta Farmers' Union (déjà affiliée au Conseil des Métiers et du Travail de Calgary) prononçait un discours de bienvenue devant le Congrès des Métiers et du Travail. En 1951, le Congrès canadien du Travail demandait au gouvernement d'établir avec les organisations agricoles "une juste structure des prix agricoles". L'année suivante, le Congrès des Métiers et du Travail entendait un autre discours de bienvenue, cette fois de la part du président de l'Interprovincial Farm Union Council, et le Congrès canadien du Travail se déclarait en faveur d'un "comité national de coordination des organisations agricoles et ouvrières". De 1953 à 1955, les deux congrès ont reçu chaque année des porte-parole des cultivateurs ; le Congrès du Travail du Canada a maintenu la coutume à sa réunion d'institution en 1956. En février 1954, les deux congrès et l'Interprovincial Farm Union Council ont établi le Conseil économique des cultivateurs et des travailleurs syndiqués, qui existe toujours.

Un autre sujet de grande importance qui a paru sous une forme ou une autre dans presque toutes les réunions nationales des organisations ouvrières depuis 1883 est la question de l'action politique. Le Canadian Labor Congress de 1883 déclarait à l'unanimité que "la classe ouvrière du Dominion ne sera jamais [272] représentée convenablement au Parlement et n'obtiendra jamais justice en matière de législation tant qu'elle ne sera pas représentée par des personnes sorties de ses rangs et partageant ses opinions". La réunion de 1886 réaffirmait ce principe et les membres s'engagèrent à faire tous leurs efforts, quand la chose serait possible, pour présenter des candidats aux élections locales et fédérales ou, quand la chose serait "jugée inopportune", à appuyer le candidat "qui s'engageait à voter pour le plus grand nombre de points du programme du Congrès". La réunion de 1887 omit cette dernière partie et adopta le reste à l'unanimité. La réunion

de 1889 établit un comité chargé d'étudier la formation d'un "parti politique indépendant", et recommanda aux organisations de désigner des candidats où il était possible et, ailleurs, d'appuyer le parti qui était prêt à faire le plus pour le travail syndiqué. En 1892, sur la motion de deux délégués Canadiens français, la réunion résolut d'« étudier l'opportunité de la formation d'un parti ouvrier ». Partiellement par suite de cette étude peut-être, la réunion de 1893 invita ses organisations affiliées à répondre à quatre questions : 1.- Etes-vous en faveur du présent régime industriel ? 2.- Etes-vous en faveur du régime coopératif de distribution productive (sic) et d'échange dit coopératif ? 3.- Etes-vous en faveur d'un régime de gouvernement communiste ? 4.- Pouvez-vous proposer un meilleur régime de gouvernement que les régimes ci-haut ? (Chose étrange, il n'y eut presque pas de réponses). En 1895, la réunion se prononça à une très faible majorité en faveur de l'admission de "secteurs du parti ouvrier socialiste" (résolution révoquée en 1896) et résolut que "les organisations ouvrières devaient s'unir en vue d'action politique indépendante".

Dans l'entre-temps, certains organismes s'étaient effectivement occupés d'action politique. Durant les années 1880, les Conseils des Métiers et du Travail de Toronto et de Hamilton avaient nommé des candidats aux élections provinciale et fédérale ; en 1886, les Chevaliers du Travail avaient trois candidats provinciaux à Montréal. Aucun d'entre eux ne fut élu et, à toute fin pratique, le Congrès semble n'avoir compté pendant plusieurs années que sur ce qui devait plus tard devenir la pratique courante de rencontrer les ministres fédéraux et provinciaux pour leur soumettre ses idées. Cependant, rendu à 1899, le bureau d'Ontario avait décidé que cette méthode était inefficace et que "le seul moyen d'obtenir du gouvernement ce qui nous revient de droit, c'est d'être des gens sympathiques à la cause ouvrière". La même année, le Conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg et le parti ouvrier de Winnipeg désignaient M.A.W. Puttee comme leur candidat à la Chambre des communes, et le Congrès, présidé par M. Ralph Smith, député de Nanaïmo (C.-B) au provincial, décidait de demander à ses filiales si elles étaient en faveur d'un parti ouvrier indépendant et si elles appuieraient ses candidats. Le projet fut ratifié par un vote de 1,424 contre 167 et seuls trois organismes sur quarante-quatre le rejetèrent. La réunion de 1900 décida que le résultat justifiait le Congrès de "prendre les mesures qu'il jugeait à propos en vue de

pousser le projet". Elle demanda aussi aux mineurs de Nanaimo de nommer le président Smith comme leur candidat à la Chambre des Communes. MM. Smith et Puttee furent l'un et l'autre élus et un autre candidat ouvrier fut défait au Manitoba après une lutte serrée. Un [273] nouveau président du Congrès, M. John Flett, déclarait en 1903 que les rencontres avec le gouvernement fédéral étaient inutiles et que le mouvement ouvrier au Canada devrait suivre le mouvement britannique et élire des candidats ouvriers au Parlement. En 1904, il revenait sur le même sujet et pendant trois ans les rencontres annuelles furent abandonnées en faveur d'un conseiller en matière parlementaire chargé de s'occuper à plein temps des intérêts du Congrès durant la session. En 1903, 1904 et 1905, les réunions adoptèrent des résolutions favorisant la nomination de candidats ouvriers indépendants partout où la chose était possible. En 1906, le président du Congrès, M. Alphonse Verville, était élu à la Chambre des Communes pour la circonscription de Maisonneuve (Montréal) et il exprimait le vœu de voir "au moins une douzaine" de membres ouvriers au prochain Parlement. En réponse, la réunion adopta la politique d'action politique que le Congrès des Métiers et du Travail devait conserver durant tout le reste de son existence. Le Congrès devait appuyer l'élection de représentants ouvriers au Parlement et aux assemblées législatives ; ses bureaux provinciaux devaient convoquer des réunions de syndiqués et de personnes sympathiques à la cause ouvrière pour établir "les groupements nécessaires" ; puis le Congrès devait s'effacer après avoir "recommandé" son propre programme de principes comme programme de "cet effort indépendant". Le Parti ouvrier canadien fut donc créé en Ontario et dans le Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. Bien que lancé avec grand bruit, surtout en Ontario, il eut en général peu de succès ; il remporta son seul succès appréciable en Ontario en 1919 quand onze candidats ouvriers furent élus et deux ministres ouvriers se joignirent à la coalition des cultivateurs et des travailleurs. Quelques secteurs qui existaient encore s'allièrent à la Fédération pour la communauté coopérative (FCC) en 1932 et 1933, de même que le Parti ouvrier indépendant du Manitoba qui avait élu deux membres à la Chambre des Communes.

Le Congrès Canadien du Travail a appuyé catégoriquement la FCC en 1943 et lui a toujours maintenu son appui par la suite. Il a institué des comités d'action politique en vue de mettre sa politique en œuvre.

Ses efforts ont sûrement aidé la FCC à prendre le pouvoir en Saskatchewan en 1944 et à le conserver depuis ; à se maintenir à titre d'opposition officielle en Colombie-Britannique pendant la plus grande partie des derniers vingt ans ; à devenir brièvement, bien que pour la deuxième fois, l'opposition officielle en Ontario de 1948 à 1951 ; à gagner quelques sièges à la législature de la Nouvelle-Écosse ; et à faire élire ses candidats aux Communes dans certaines circonscriptions ouvrières aux élections de 1945, 1949, 1953 et 1957. En général, cependant, les résultats ne furent pas ceux que le Congrès avait espérés.

Le Congrès du Travail du Canada a adopté à sa première réunion une politique de compromis en matière d'action politique ; il laisse toute liberté à ses fédérations provinciales, ses conseils locaux et, évidemment, ses filiales autonomes d'adopter la politique qui leur convient, et il a autorisé son comité d'éducation politique à entamer, sous la direction du Conseil exécutif, les discussions [274] avec d'autres syndicats ouvriers libres, les principaux groupements agricoles, le mouvement coopératif, la FCC et "les autres partis qui se sont engagés à appuyer le programme législatif" du Congrès, en vue "d'étudier et de développer l'action coordonnée dans les domaines législatif et politique" jusqu'ici aucune discussion du genre n'a eu lieu. Les Fédération d'Ontario et de Colombie-Britannique et d'importants Conseils locaux ont donné leur adhésion à la FCC et plusieurs syndicats locaux qui appuyaient déjà la FCC lui ont maintenu leur appui.

Il ne s'agit ici forcément que d'une ébauche du mouvement ouvrier au Canada s'inspirant d'impressions. On ne mentionne pas l'attention constante apportée par les Congrès aux problèmes particuliers des syndicats, aux questions d'hygiène et de sécurité, aux conditions de travail et à une foule d'autres sujets ; on ne parle pas non plus des divers syndicats qui composent les centrales et qui sont à plusieurs points de vue plus importants car ce sont les syndicats affiliés qui s'occupent des négociations collectives, qui possèdent la plus grande partie des fonds et qui sont pleinement autonomes. Il est à peine question de l'importante Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Mentionnons de nouveau que l'historique des Congrès, et évidemment celui des syndicats particuliers, est encore à faire. D'ici là, tout exposé ne peut être que préliminaire, à titre d'essai et sujet à une révision rigoureuse.

Statistique syndicale.- Le tableau 33 porte sur les effectifs syndicaux au Canada.

33.- Effectifs syndicaux au Canada, 1927-1957

Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres
1927	290,282	1937	383,492	1947	912,124
1928	300,602	1938	381,645	1948	977,594
1929	319,476	1939	358,967	1949	1,005,639
1930	322,449	1940	362,223		
1931	310,544	1941	461,681	1951 ¹⁷¹	1,028,521
				1952	1,146,121
1932	283,096	1942	578,380	1953	1,219,714
1933	285,720	1943	664,533	1954	1,267,911
1934	281,274	1944	724,188	1955	1,268,207
1935	280,648	1945	711,117	1956	1,351,652
1936	322,746	1946	831,697	1957	1,386,185

¹⁷¹ Les chiffres de 1949 et des années antérieures sont arrêtés au 31 décembre ; les chiffres depuis 1951, au 1er janvier.

[275]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

27

**LA SÉCURITÉ
SOCIALE** ¹⁷²

Gilles BEAUSOLEIL

[Retour à la table des matières](#)

Les unions ouvrières se sont intéressées à toutes les formes de bien-être. Seules, des recherches attentives pourraient permettre d'évaluer l'extension de l'action syndicale dans le domaine très large du bien-être. C'est dans le domaine de la sécurité sociale, au sens extensif du terme, que les unions ouvrières ont développé une pensée cohérente concernant les objectifs, les méthodes et les politiques désirables pour améliorer les conditions de bien-être des salariés.

Pour cette raison, cet article s'attachera exclusivement à l'analyse de la pensée syndicale au sujet de la sécurité sociale, sur ce plan. Les autres articles préciseront les formes plus marginales d'action syndicale en matière de bien-être, en plus d'énoncer les raisons des objectifs et politiques des syndicats sur la sécurité sociale proprement dite.

¹⁷² Gilles BEAUSOLEIL, "Sécurité sociale", in *Bien-être social canadien*, 14, 5, novembre 1962, 133-139.

Retracer la contribution du syndicalisme à l'élaboration de la sécurité sociale canadienne aurait constitué un objet fascinant. Mais une telle tâche s'avère analytiquement impossible. L'action syndicale n'a été qu'une des forces motrices de l'évolution de la sécurité sociale parmi de nombreuses autres, dont les activités systématiques des organismes de bien-être, les engagements des hommes politiques, etc.

Aussi l'auteur a-t-il cru préférable de dégager les objectifs principaux du syndicalisme en matière de sécurité sociale et les postulats sur lesquels ces objectifs s'appuient, pour les soumettre à une analyse critique, peut-être superficielle, mais qui permettra aux lecteurs de synthétiser l'essentiel de la pensée des divers collaborateurs.

Sécurité sociale

Non seulement la pensée syndicale sur la sécurité sociale s'est-elle précisée, au cours des toutes dernières années, mais elle a évolué sensiblement, de sorte [276] que la conception de la sécurité sociale développée par le mouvement syndical est beaucoup plus extensive que les objectifs et les fonctions qu'on lui assignait dans le contexte traditionnel. Certes, les unions ouvrières continuent à insister pour que ces objectifs traditionnels, tels la couverture des éventualités de la perte de revenu, de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse, continuent à être poursuivis avec attention et vigueur. L'évolution de la pensée syndicale apparaît nettement sur deux points.

Le critère du minimum vital, objectif de l'assistance et de l'assurance sociales, est remplacé par celui de prestations permettant une satisfaction adéquate des besoins des ménages touchés par la sécurité sociale. En second lieu, la sécurité sociale doit tendre vers une nouvelle fonction, soit d'assurer à l'ensemble des familles de salariés non seulement une continuité de revenus, s'il y a lieu, mais un niveau adéquat de services de santé, d'éducation et d'habitation, au moyen d'un vaste système d'allocations sociales et de paiements de transfert. Cette évolution n'est pas exclusive au syndicalisme mais se retrouve, parallèlement, à des degrés divers auprès des professionnels de la sécurité sociale, des œuvres de bien-être social et même dans les cercles politiques.

Certes, soulignent les syndicalistes, la sécurité sociale ne peut remplacer les mécanismes défectueux de l'économie et doit s'inscrire à l'intérieur d'une politique économique capable d'assurer le plein emploi. Le plein emploi ne suffit pas cependant pour assurer le bien-être des ménages à faibles revenus, car la distribution des revenus dans nos économies est fautive en l'absence de mécanismes de redistribution. Puisque certains biens et services sont essentiels au bien-être de toute famille, la pauvreté individuelle ne doit pas être une cause de la privation de ces biens et services, et la collectivité doit suppléer au manque de ressources de ces ménages.

Une cause de cette pauvreté peut être la faiblesse des revenus, mais une autre, beaucoup plus impérative, réside dans l'interruption de ces revenus et dans l'obligation de faire face à des dépenses très onéreuses. Ce fut l'objectif traditionnel de l'assistance sociale d'améliorer les conditions des ménages économiquement plus défavorisés que les autres ménages d'une même classe socio-économique, à cause d'événements indépendants de leur volonté : le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse, etc.

Assistance sociale

Dans notre pays, les programmes d'assistance ou d'assurance-assistance, comme dans le cas de la protection contre le chômage, ont-ils aidé suffisamment les groupes les plus défavorisés pour que des ressources importantes soient mises à la disposition de familles salariées, dont les revenus demeurent cependant insuffisants, pour assurer un standard de vie adéquat ?

[277]

Tout un programme de recherches, sur lequel insistent presque avec scepticisme les mémoires syndicaux, serait nécessaire pour donner une réponse scientifique à cette question. Mais le danger d'erreur est faible si l'on apporte une réponse négative à cette question, surtout pour ce qui est de la province de Québec.

L'aide aux ménages défavorisés (j'emploie ici le terme "défavorisés" pour me référer aux ménages plus pauvres que les pauvres) est trop souvent arbitraire. Elle ignore l'évolution des besoins et du coût

de la vie, particulièrement des variations de prix auxquels ces ménages sont sensibles, et ne s'accompagne que trop peu des services techniques d'assistance et de réhabilitation, services nécessaires pour améliorer la situation de ces ménages, en longue période. La création de programmes spécifiques pour les diverses catégories de ménages couverts par l'assistance publique doit se continuer et même être encouragée si cela apparaît désirable à la suite de recherches adéquates.

Des groupes entiers sont laissés pour compte, du moins dans l'Est du Canada par exemple, les malades mentaux et les prisonniers qui ne devraient pas être exclus des programmes de bien-être. Notre pays verse des allocations familiales à des enfants trop nourris ou à des cultivateurs pas tous indigents, mais n'a pas de fonds pour reconstruire des prisons fédérales désuètes ou malsaines et fournir une assistance appropriée aux malades mentaux.

L'inspiration humanitaire du syndicalisme apparaît quand on réalise que les unions ouvrières se sont retrouvées seules avec les organismes de bien-être et certains groupes professionnels, comme les psychiatres, les psychologues et les travailleurs sociaux, pour insister sans cesse, au cours des dernières années, afin qu'une assistance soit apportée aux groupes les plus défavorisés. Est-ce parce que de tels programmes n'apportent pas de bénéfices à de larges segments de la population que l'opinion publique n'a pu effectivement arriver à des résultats frappants, comme dans le cas de l'instauration de l'assurance-hospitalisation ?

Faut-il tenter de résoudre les problèmes des groupes défavorisés au moyen d'assurances sociales ou de paiements généraux de transferts ?

Dans nombre de cas, les mémoires des unions ouvrières soulignent que de larges programmes de sécurité sociale couvriront les besoins non seulement des personnes défavorisées, mais aussi de couches importantes de la population. Les objections syndicales aux programmes d'assistance reflètent l'absence d'aide technique sélective à l'intérieur de ces programmes, et l'utilisation abusive et étroite du test de l'indigence, comme seul critère de l'octroi de prestations.

Il est pourtant possible de concevoir objectivement l'assistance en la fondant non sur l'indigence plus ou moins grande du ménage, mais sur des critères qui [278] entraînent à peu près automatiquement une situation économique inférieure pour les ménages qui se trouvent dans

ces conditions. Si les ressources disponibles sont concentrées sur les ménages défavorisés, une assistance matérielle plus considérable peut être apportée et une aide technique prévue.

Une assistance conditionnelle peut très bien être stipulée, non pas sur la base de l'indigence réduite par l'assistance mais, par exemple, sur la participation à un programme d'entraînement et de réhabilitation. Des prestations automatiquement versées à des sans-travail victimes d'une période indéfinie de chômage risquent d'encourager, à l'immobilité du travail, à l'acquisition d'un faible niveau d'instruction, à l'installation dans un état de démoralisation sociale.

Assurance sociale

Les problèmes de l'assurance sociale sont plus compliqués que ne le laissent voir les positions syndicales, même si celles-ci sont souvent très nuancées. Les théories présentées sont, dans l'ensemble, correctes mais elles ne tiennent pas toujours minutieusement compte de certaines caractéristiques propres aux pays d'Amérique du Nord.

Certes, les mouvements syndicaux ont parfaitement raison de signaler que les familles ouvrières, et même moyennes, doivent être assurées contre la perte de revenus due au chômage et à la retraite, et aussi contre le coût élevé de la maladie. Dans nos sociétés contemporaines, l'épargne individuelle a fait place à l'épargne institutionnelle et à la consommation. Mais les salaires aux États-Unis et au Canada ont évolué à partir de l'hypothèse implicite que les individus se protègent, eux-mêmes, au moyen d'assurances personnelles ou de plans de groupe contre toutes sortes de risques couverts par les assurances sociales dans d'autres pays. Seules l'assurance contre les accidents de travail et l'assurance-chômage échappent à cette généralisation.

On se rend bien compte, comme le signalent à maintes reprises les mémoires syndicaux, que les systèmes privés d'assurances présentent des carences sérieuses. Le problème principal n'est pas qu'ils soient à base lucrative mais, plutôt, qu'ils aient tendance, pour s'en tenir à des primes modiques, à choisir les meilleurs risques, laissant de côté les ménages qui auraient le plus besoin de protection et à limiter les bénéfices pour la même raison. De plus, ils ne peuvent couvrir l'ensemble

de la population parce que nombre de personnes qui pourraient payer les primes préfèrent jouer sur marge, lorsqu'elles ne sont pas forcées de s'assurer contre certains risques.

Les recommandations syndicales, dans plusieurs cas, de financer les assurances sociales par voie de taxation progressive, du type de l'impôt sur le revenu, plutôt qu'au moyen de contributions, peuvent paraître logiques. Mais plusieurs problèmes se posent aussi dans ce cas.

[279]

Premièrement, au niveau actuel des dépenses gouvernementales et de la taxation, la masse des revenus gouvernementaux provient des impôts prélevés sur le revenu des petits salariés, même dans le cas de l'impôt sur le revenu fortement progressif. Le professeur Campbell a démontré cette proposition dans un article publié en 1951 ¹⁷³, à partir des données de la taxation américaine de 1947 et 1948. Cette démonstration est encore valable puisque le poids de la taxation n'a pas diminué depuis.

En second lieu, on peut supposer qu'au Canada, nombre de personnes qui ont des revenus élevés peuvent reporter, au moins partiellement, le poids de l'impôt sur d'autres groupes. Enfin, il faut bien noter que les gouvernements n'aiment pas taxer, et que la tentation est grande de financer les dépenses pour fins d'assurances sociales en diminuant les autres dépenses à d'autres postes, ou en recourant au financement déficitaire dans le cas du gouvernement fédéral, lorsque c'est possible.

Versements généraux

Pour ce qui est des pensions de vieillesse et des allocations familiales, les unions ouvrières ont souvent indiqué leur insuffisance en fonction des besoins auxquels elles doivent répondre. Les pensions de vieillesse semblent être fixées et ajustées à un niveau donné, en igno-

¹⁷³ W.G. CAMPBELL, "The Economics of Social Security and the Theory of Government Finance", *National tax Journal*, Vol. IV, No. 2, juin 1951, 167-179.

rant l'accroissement du coût de la vie, surtout des hausses de prix des biens et services consommés par les personnes figées. S'atténue, en une telle occurrence, le rapport du niveau des pensions avec leur valeur économique, qui doit pourtant refléter la contribution productive réelle fournie par ces personnes durant leur vie active.

Les allocations familiales paraissent insuffisantes en fonction des besoins des familles nombreuses, mais ne serait-ce pas leur structure plutôt que le niveau des allocations qui serait en cause ? Elles ont été conçues beaucoup plus à titre de supplément de revenus que d'instrument pour aider les familles nombreuses à faire face aux obligations qui leur incombent.

À la réflexion, on constate que les deux ou trois premiers enfants constituent une famille normale au Canada ; les ménages qui n'ont que ce nombre d'enfants ne sont pas mis, de ce fait, dans une situation économique inférieure aux autres familles. Pour les enfants subséquents, cependant, les dépenses essentielles deviennent beaucoup plus considérables à mesure que la famille dépasse la dimension moyenne. La solution serait-elle de cesser de verser les allocations aux deux premiers enfants de chaque famille pour distribuer aux ménages qui comptent plus d'enfants des versements en rapport avec l'objectif de ces allocations ?

[280]

Que penser de la conception extensive de la sécurité sociale, prônée par les syndicats, qui tend à la considérer comme un instrument servant à accroître la consommation par les familles ouvrières de services d'éducation, d'habitation et de santé ? Mais cet objectif désirable, peut-il être atteint par des systèmes généraux d'allocations sociales ? Les allocations spéciales pour l'achat de ces services devraient être rigoureusement fixées en fonction des revenus des bénéficiaires éventuels. Il le faut parce que les ménages à revenus moyens et élevés ont déjà une propension beaucoup plus prononcée à acquérir ces services. Les allocations non discriminatoires constituent, en fait, des gratuités pour les familles à revenus élevés, et leur donnent un plus grand accès aux services d'éducation et de santé. En conséquence, si les ressources de ces secteurs sont mises à pleine contribution, elles risquent d'être accaparées au même degré par les riches, plutôt que d'être mises à la disposition des moins favorisés de la fortune.

Ainsi, l'aide à l'habitation a-t-elle accru sensiblement le taux de propriété chez les petites gens ou, plutôt, une bonne partie des ressources n'aurait-elle pas servi à permettre aux familles de classe moyenne d'acquérir des habitations plus confortables sinon luxueuses, dans certains cas ?

La politique des universités d'imposer des frais de scolarité beaucoup plus bas que la valeur réelle de leurs services n'aboutit-elle pas qu'à permettre aux étudiants aisés d'acquérir, à rabais, une instruction rentable pour leur avenir, sans accroître très sensiblement le nombre des étudiants pauvres, puisque les bourses données un peu à tout le monde sont insuffisantes pour permettre aux étudiants les plus pauvres de faire des études universitaires dans des conditions raisonnables ?

Responsabilité politique et administrative

Les unions ouvrières ont, dans l'ensemble, favorisé l'extension du rôle du gouvernement fédéral dans le développement de la sécurité sociale et du bien-être. Elles ont insisté pour l'adoption de mesures fédérales comme l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, etc. Ces prises de position ont été motivées par les disponibilités plus grandes du gouvernement fédéral pour financer de tels programmes, et par l'attitude positive adoptée par tous les cabinets fédéraux au sujet du bien-être depuis la dépression. Le manque d'intérêt de plusieurs gouvernements provinciaux, sauf dans les années récentes, pour des politiques progressives de bien-être a constitué un argument sérieux pour que les requêtes syndicales soient présentées au gouvernement d'Ottawa.

À cause de cette situation, les syndicats ouvriers du Québec se sont trouvés dans une situation ambivalente. Sympathique dans plusieurs cas à l'initiative fédérale, il leur était difficile de rejeter de façon catégorique les tendances [281] autonomistes de la province. Aussi ont-ils surtout favorisé les plans conjoints fédéraux-provinciaux qui ont l'avantage de contourner les difficultés constitutionnelles.

Pour ce qui est des services sociaux privés, le syndicalisme a toujours insisté pour une participation plus grande et un contrôle plus ser-

ré de l'État. Pour obtenir les ressources considérables nécessitées par certains programmes, les organismes privés sont dans une situation nettement désavantageuse vis-à-vis de l'État. On reconnaît d'emblée, cependant, qu'ils ont un rôle important à jouer dans l'octroi de services spécialisés de bien-être et que leur action, en tant qu'organismes consultatifs de l'État, est précieuse. A remarquer que, dans le Québec, certains types d'organismes et agences pourraient être plus démocratiques.

Les organisations ouvrières critiquent le manque de coordination des divers programmes, la qualité discutable de leur administration et l'absence complète de recherches satisfaisantes dans ce domaine. Le système de sécurité sociale au Canada ne reflète-t-il pas l'opportunisme qui a partiellement présidé à son développement ? En aucune occasion, a-t-on, au cours de la dernière décennie, procédé à un examen sérieux et exhaustif de ce système.

Des mesures concrètes sont proposées, il est vrai, comme la création d'un conseil fédéral de bien-être, le recours à des politiques de personnel propres à attirer plus de professionnels dans ce domaine et à donner un entraînement au personnel non spécialisé. Finalement, l'absence d'organismes de recherches dans les ministères impliqués dans les questions de bien-être revient dans tous les mémoires, surtout dans ceux destinés au gouvernement de la province de Québec.

Enfin, par rapport à l'administration, les organismes syndicaux veulent la participation, au moins à titre consultatif, des organismes sociaux représentatifs. Représentants des travailleurs, ils souhaiteraient avoir un statut officiel auprès des organismes gouvernementaux responsables des programmes de sécurité sociale et des organes de consultations qui devraient être créés tant dans le domaine du bien-être, que dans celui de la politique économique et sociale du pays.

Les syndicats ouvriers, dans cette seconde moitié du XXe siècle, défendront une conception très large de la sécurité sociale dont les effets sur le plan du bien-être pourront être considérables. Les mesures proposées à partir de cette conception affectent l'allocation des ressources et la distribution des revenus, et posent les complexes rapports entre les mesures sociales et les mécanismes économiques de marchés.

[282]

Ce problème n'a pas été examiné attentivement et objectivement par les économistes en dehors du contexte des objectifs de stabilisation économique. Les relations entre salaires, productivité du travail et pouvoir d'achat des biens considérés comme nécessaires sont en cause.

Les économistes ont peut-être trop facilement rejeté ce problème en indiquant que les besoins ne constituent pas une variable économique, l'analyse économique n'ayant d'autre solution à offrir que la redistribution des revenus, laquelle ne connaît pas de règles scientifiques à suivre. Il n'y a pas lieu, alors, de s'étonner que les organisations ouvrières proposent des solutions positives quelles que soient leurs implications.

Il est frappant que l'action ouvrière ait constamment rappelé les impératifs d'une administration efficace et d'une utilisation systématique de la recherche comme instrument d'action. Dans un pays où l'administration publique a des soucis réels d'efficacité, ce ne devrait pas être à des groupes de pression de rappeler ces impératifs aux gouvernements.

[283]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VII: Le monde du travail

28

LE MONDE OUVRIER
ET LA CULTURE ¹⁷⁴

Joseph FOLLIET

[Retour à la table des matières](#)

Pas de culture proprement humaine, pas d'humanisme véritable sans une connaissance effective des réalités sociales, laquelle ne s'obtient que par et dans l'action, telle est notre thèse initiale.

Qu'est-ce donc que la culture ?... Il importe d'extirper quelques fausses notions, trop répandues, afin de parvenir à l'essentiel.

La culture est-ce la connaissance, le savoir ou comme le dit le populaire, l'instruction ? Oui, d'une certaine manière, mais quelque chose de plus et de mieux. La confusion de la culture avec la somme des connaissances marque le primaire, ébloui par ses premiers contacts avec l'instruction, enorgueilli par une science de manuels et d'encyclopédies. La réalité dissipe cette illusion, car elle exhibe des érudits

¹⁷⁴ Joseph FOLLIET, "Le monde ouvrier et la culture", in *A toi Caliban. Le peuple et la culture*, Lyon, Les Editions de la Chronique sociale de France, (Coll. *Savoir pour agir*), 1956, p. 18-28.

incultes et des spécialistes ignares en dehors de leur spécialité. Un phonographe, même pourvu d'une copieuse discothèque, n'est pas cultivé. La culture ne consiste pas à ingérer des manuels, mais à les dominer, ni à s'assimiler un dictionnaire, mais à l'utiliser, ni à thésauriser des notions, mais à les ordonner et à les juger. Si les Muses, déesses de la culture, sont filles de Mémoire, elles se distinguent de leur mère. Pas de culture sans connaissances, mais celles-ci ne la font pas.

La culture serait donc un raffinement de l'esprit, une perfection de l'intellect, je ne sais quel velouté de l'entendement, analogue à la poussière colorée qui revêt le gain de raison ou diapre l'aile du papillon ?... Oui encore, mais toujours quelque chose de mieux. Un certain raffinement peut être le type même de la fausse culture, de la culture anémiée et déformée qui se prend pour une fin. Ni l'alexandrinisme, ni le byzantisme, ni le mandarinat, si raffinés qu'ils paraissent et qu'ils soient, ne forment des cultures vraiment humaines ; sclérosés, paralysés par les exigences mêmes de leur perfection, ils constituent des phénomènes de vieillissement qui annoncent la mort d'une culture historique. Le [284] poète alexandrin, emmuré dans l'hermétisme, n'est pas un homme cultivé, mais ainsi que le dit rudement Malherbe, un "regratteur de mots et de syllabes". Pas de culture sans raffinement ni recherche d'une perfection ; ni l'un ni l'autre pourtant ne font la culture.

On en vient à cette vérité exprimée, un jour, sous forme paradoxale, par M. Edouard Herriot ; la culture, c'est ce qui reste dans l'esprit quand on a tout oublié. De façon moins piquante et plus technique, la culture est un habitus, d'après le vocabulaire des anciens, une disposition permanente, pour une part innée, pour une majeure part acquise, de l'intelligence, devenue apte à savoir toujours plus et surtout à comprendre toujours mieux, disposée au perpétuel étonnement, origine de la recherche, trouvant en elle de constantes facultés d'admiration, ce qui lui permet de se mettre de plain-pied avec les plus grands génies, puisque, comme l'écrit magnifiquement Ernest Hello, admirer, c'est évaluer. Un raffinement de la sensibilité, capable de toujours mieux saisir et d'apprécier avec une délectation toujours plus aiguë toutes choses et toutes formes de beauté, qu'il s'agisse de beauté naturelle ou artificielle, de beauté sensible ou morale. Enfin, un élan de la volonté vers le vrai, le bien et le beau. Les Grecs ne se trompaient pas, pour

qui un homme cultivé devait être beau et bon, ni les Français de l'ère classique, qui l'appelaient un honnête homme, ni les Anglais du siècle dernier, qui ne concevaient pas qu'un "scholar" ne fût point, en même temps, un "gentleman".

La culture permet à l'homme de se comprendre, de comprendre son temps et le monde. Elle met de l'ordre dans ces trois chaos que sont, à première vue, une personne, une époque et l'univers. Y mettant de l'ordre, elle y introduit de la clarté, les faits transparents les uns aux autres. Non seulement, elle y met de l'ordre, mais elle les met en ordre, par l'œuvre commune de la raison et de la volonté, aboutissant à l'action. Elle les situe réciproquement, par un ensemble de critères. Elle situe la personne dans le monde et dans l'histoire. Elle la relie donc aux autres personnes, à l'histoire et au monde. Elle est lien et communion. Elle est Minerve, déesse des vastes desseins raisonnés, raison active et créatrice, protégée par la cuirasse et armée de la lance.

Ainsi envisagée, la culture apparaît comme un style de vie et un art de vivre, aux manifestations variées comme la vie même. L'ampleur et la richesse d'une culture se traduisent par la variété des manifestations et sa profondeur par leur intensité.

Savoir apprécier tour à tour un paysage et un tableau, une fresque de maître et une image d'Epinal, une symphonie et une mélodie populaire, une poésie et un raisonnement sans défaut, un grand cru et un petit vin de pays, une forte pensée et un beau geste, c'est le fait de l'homme vraiment cultivé, à qui rien d'humain ne demeure indifférent, du véritable humaniste, qui ne résume pas la [285] culture dans les seules "humaniores litterae". "La culture s'exprime par le jugement et le goût. Le jugement reconnaît sans effort le sophisme, le truisme, le paradoxe ; la différence entre le bon sens et la culture, c'est que l'homme sensé flaire la fausseté d'un raisonnement, tandis que l'homme cultivé sait pourquoi ce raisonnement est faux. Le goût permet d'apprécier avec rapidité et sûreté la valeur esthétique des objets ; que le classicisme français ait abusé du goût, qu'il en ait fait le "bon goût" étroit et mondain des salons, ce n'est point une raison pour y renoncer.

Pour être humaine, une telle culture portera sur le tout de l'homme. Or, l'homme est un être social, qui vit dans la compagnie de ses semblables, recherchant avec eux de mêmes biens communs, et dont l'activité politique, avec tout ce que ce mot comporte de nécessité et de

liberté, le spécifie entre les vivants, ainsi que l'avait bien vu Aristote. Il n'est donc point de culture humaine sans connaissance du social, connaissance abstraite des faits sociaux et des principes qui président aux rapports des hommes en société, mais aussi connaissance concrète, vivante des phénomènes sociaux, tels qu'ils évoluent avec nous et que nous évoluons avec eux, tels qu'ils posent les conditions où les principes peuvent et doivent s'appliquer. Ces connaissances ne s'acquièrent point simplement dans les livres, par l'étude et la réflexion ; il y faut la vie, le contact avec la vie, l'expérimentation dans la vie, bref l'action. Elles relèvent de la connaturalité, de la connaissance "per modum naturae", dont parlait saint Thomas d'Aquin et par laquelle on connaît l'œuvre mieux encore par la pratique, par la vie que par l'étude abstraite et conceptuelle. Une culture humaine exige l'action sociale, seule introduction à la connaissance complète des faits sociaux.

Et d'autant plus que l'homme, esprit incarné, est un être historique. Toute culture suppose la connaissance du temps, de la durée, de cette collective qui s'appelle histoire. L'histoire ne regarde pas simplement le passé ; notre temps aussi est de l'histoire, une histoire que nous n'avons pas le droit de nous borner à considérer, mais à laquelle nous participons et que nous faisons. Comment saurons-nous l'histoire de notre temps si nous n'y prenons une part active, selon nos possibilités ?... La culture humaine enrichit, certes, l'homo sapiens, mais aussi l'homo faber, l'homo faciens, et agens. Elle vient, pour une part, de l'action, et elle y reconduit.

Car elle est qualification de l'homme engagé, qui répond à sa vocation, et, du même coup, assume ses responsabilités devant lui-même et devant Dieu. Son engagement est social : sociales ses responsabilités. Une fois de plus la culture débouche sur l'action.

Tout bien considéré, nous pouvons conclure : pas de culture humaine sans connaissances sociales ; pas de connaissances sociales sans "praxis", comme disent les Allemands, sans pratique sociale ; pas de pratique sociale, sans action sociale.

[286]

Nous voilà fondés à repousser dans les ténèbres extérieures quelques types de fausse culture. Le mandarin de lettres, d'arts ou de sciences, calfeutré dans l'égoïste confort de sa Tour d'ivoire, refuse de prendre parti dans le combat social, sous prétexte de garder son indé-

pendance et d'assurer la paix à la maturation de son œuvre intellectuelle ; il ne comprend pas que, s'abstenir, c'est, en fait, opter pour l'état présent et perpétuer les injustices de l'heure ; sa culture n'est point humaine - ce qui ne signifie pas, d'ailleurs, qu'il faille, à l'extrême inverse, courir à l'embrigadement et marcher au pas sous couleur de littérature ou d'art engagés. Le "clerc", qui ne se désintéresse pas du monde, mais se borne à le contempler comme un spectateur ou à rappeler des principes intemporels sans souci de leur application, trahit, lui aussi, la culture humaine ; il n'est point tant un clerc qu'un bonze ou qu'un yogi - le "yogi" engageant avec le "commissaire" un dialogue de sourds, où le "zéro" et "l'infini" n'arriveront jamais à la conciliation. Et je ne parle, bien entendu, ni de "l'éminent spécialiste", ni de la "bête à concours", collectionneuse de peaux d'âne, ni du lecteur de digestes que notre siècle produit en série. Ceux-là restent en dehors de la culture, même tronquée et mutilée, barbares frottés de notions comme les vieux Germains de beurre rance.

*Dans presque tout problème social,
il y a une question de culture.*

Si la culture implique le social, celui-ci, à son tour, met en jeu la culture.

On croit souvent que la question sociale est, avant tout, de billets et de bifteck. Loin de moi de nier l'importance de la faim et de la misère. Mais l'homme n'est pas qu'un ventre ; il a un cerveau et un cœur ; il ne vit pas seulement de pain, mais de vérité et de beauté.

On s'approche du centre du problème lorsqu'on voit, dans la question sociale, une question de prestige et de dignité. Ce que Lyautey disait du problème colonial, qu'il est une question d'égards, s'applique aux rapports des classes et des professions comme à ceux des nations et des races. Il n'est pas indifférent de se rappeler que l'un des principaux résultats psychologiques de la Révolution française fut que tout Français a le droit de s'entendre appeler Monsieur et toute Française Madame. Mais qu'est-ce qui crée, entre les hommes, dans un même groupe national, les différences de prestige. Les supériorités et les infériorités avec les complexes, les susceptibilités et les ressentiments

qu'elles déterminent, sinon, pour une large part, les niveaux de culture ? A sa façon de parler, de choisir les mots, d'accentuer les phrases, on reconnaît le rang social d'un individu. Bernard Shaw l'a mis en scène dans *Pygmalion*.

En contre-épreuve, la participation d'un peuple entier à la même culture, l'unité de culture fournissent un signe certain de stabilité sociale. Les Athéniens qui, au temps de Périclès, admiraient les mêmes temples et les mêmes [287] statues, applaudissaient les mêmes tragédies ou les mêmes comédies, formaient vraiment un peuple, depuis les aristocrates de la culture jusqu'aux artisans et peut-être aux esclaves. Dans la France du Moyen Age, un même courant d'unité culturelle traverse à la fois la Somme, cathédrale de pensées, la Cathédrale, somme de prières, et les *Specula Mundi*, intermédiaires entre les Sommes et les Cathédrales, dont Emile Mâle a montré l'influence directe sur l'art religieux.

Au cœur des aspirations ouvrières, gisent une constatation douloureuse et une revendication qui en résulte. Confusément, mais fortement et même s'il leur arrive de confondre la culture avec l'instruction, les ouvriers constatent l'inexistence de la culture dans les masses prolétariennes, l'insuffisance de la culture dans les élites ouvrières. Ils en souffrent, en éprouvent de l'humiliation ; ils revendiquent leur part au banquet de l'esprit. Dans le mélange d'envie et d'admiration un peu naïve qu'ils ressentent pour l'intellectuel, quand il leur apparaît, par exemple, avec l'omniscience facile de l'instituteur primaire ou la faconde copieuse de l'avocat "qui parle bien", même dans le mépris qu'il leur arrive d'affecter, avec un peu trop d'ostentation pour qu'on y puisse croire, à l'encontre de ces gens qui ne savent pas se servir de leurs mains, et qui manquent de muscles, on peut lire la peine, le ressentiment et le désir. Rien de plus émouvant que la recherche de la culture par les autodidactes grands lecteurs ou par les élites qui fréquentent les cours du soir et les sessions des Universités ouvrières, si ce n'est l'admirable réussite de culture humaine qui, à force de travail, couronne parfois ces recherches. Jean Guéhenno, fils de cordonnier, dans *Caliban parle*, Robert Garric, fondateur des Equipes sociales, dans son Belleville, ont exprimé avec bonheur ces aspirations et ces tentatives ouvrières, encore qu'ils aient peut-être, en excellents universitaires qu'ils sont, confondu un peu la culture tout court avec celle de l'agrégé de lettres.

Passant de la ville aux campagnes, nous retrouvons la culture au fond des problèmes paysans. Il existait jadis une culture paysanne, par certains côtés vraiment humaine, et qui se rattachait à ce que les spécialistes du folklore, un Varagnac, par exemple, appellent la civilisation traditionnelle. C'est le mérite d'Henri Pourrat que d'avoir rappelé l'existence de la culture paysanne et de lui avoir rendu vie dans son épopée auvergnate, Gaspard, des Montagnes. Cette culture valait ce qu'elle valait ; ce n'était pas rien. Le passage d'un monde rural et paysan à un monde urbain et industriel l'a progressivement détruite en la remplaçant par une instruction élémentaire. L'absence de culture véritable, c'est une des raisons profondes du "complexe d'infériorité" dont souffre la paysannerie. La J.A.C. l'a compris intelligemment, lorsqu'elle s'est proposé et qu'elle a entrepris, non pas de restaurer l'ancienne culture morte, devenue objet de musée, mais d'offrir aux jeunes paysans les moyens d'un nouvel humanisme rural.

Devant le bourgeois, le sentiment qu'ils éprouvent de leur insuffisance culturelle désarme également le paysan et l'ouvrier ; faute de pouvoir s'exprimer, [288] ils se réfugient dans un mutisme douloureux ou ils enflent la voix, proférant des gros mots, cognant du poing sur la table. Dans tous les cas, le bourgeois marque des points. Ce n'est pas à dire que le problème de la culture ne se pose point à lui, à la fois en tant que personne et que membre d'une catégorie sociale, D'une part, la culture bourgeoise qui, trois siècles durant, s'est pratiquement confondue avec la culture occidentale, tend aujourd'hui à se dévaluer et à se matérialiser, dans la mesure où elle devient un signe de distinction sociale, un titre à situation lucrative, un moyen de richesse et de puissance. D'autre part, le jeune bourgeois formé par la culture classique, éprouve l'impression qu'elle est à la fois utilitaire et inutile, en tout cas désuète, qu'elle le désaxe par rapport à la masse de ses contemporains, que la culture dite générale devient une sorte de spécialisation parmi d'autres, qu'au lieu de l'intégrer à la communauté nationale, elle l'en isole et qu'au lieu de l'unir aux hommes, ses frères, elle le sépare d'eux.

De fait, l'un des problèmes les plus difficiles de notre temps, c'est la constitution d'une nouvelle culture humaine, qui soit autre chose qu'une instruction ou qu'un agglomérat de spécialisations tant bien que mai jointes, qui conserve les acquêts du passé, mais réponde aux besoins du présent et se tourne vers l'avenir, qui, enracinée dans les tra-

ditions nationales et assurant la communion de peuples entiers, toutes classes comprises, ait cependant une valeur universelle pour la communauté humaine, brusquement soudée par le rapetissement de la planète.

Dans le domaine de la justice sociale comme dans celui de la paix internationale, aucune solution n'est possible qui fasse fi de la culture ou la traite par omission prudente, aucune action qui ne tienne compte de la culture au départ, en chemin et à l'arrivée.

* * *

La conclusion s'impose : la générosité culturelle. Elle est une des premières formes à la fois les plus permanentes et les plus actuelles de la charité. Quiconque a le bonheur d'accéder à la culture doit partager ce bien de l'esprit avec tous ses frères et d'autant plus que le partage ne le diminue pas, mais l'accroît sans cesse et que, plus la culture s'ouvre pour se diffuser, plus elle est humaine. Si, devant Dieu, seul propriétaire au sens plein du mot, nous ne sommes que les intendants de nos richesses matérielles, à plus forte raison de nos richesses spirituelles. "Des petits demandent du pain". Aurons-nous le cœur de leur donner des pierres ? Des foules demandent la participation à la culture humaine. En ferons-nous un privilège de sorcières, destiné à consolider la situation d'une classe ou d'un peuple ?

[289]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section VIII

L'ORGANISATION POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[290]

[291]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VIII: L'organisation politique

29

**LES RÉGIMES
POLITIQUES** ¹⁷⁵

Jean-Charles BONENFANT

[Retour à la table des matières](#)

Quelles que soient les explications philosophiques qu'on puisse donner du phénomène, il est facile de constater que l'homme appartient à toute une série de groupements subordonnés entre eux et à l'intérieur desquels se manifeste ce courant mystérieux qu'est le pouvoir. Dans la situation actuelle de notre civilisation, même si la famille demeure le plus naturel de ces groupements, l'État en est tout de même devenu le plus fondamental ou, comme diraient les juristes, le plus souverain, celui qui se suffit le mieux à lui-même. En effet, même si l'on peut rêver d'une société civile internationale, qui d'ailleurs est en voie de formation, cette société est régie par un droit encore incomplet, et malheureusement le pouvoir ne s'y incarne pas dans une autorité capable de contraindre ses membres.

¹⁷⁵ Jean-Charles BONENFANT, "Les régimes politiques", in *Education des Adultes*, cahier no 11, Montréal, 1962, 5-19.

L'État exige des éléments préalables qui sont : un certain nombre d'hommes liés entre eux, un territoire plus ou moins étendu et une organisation de l'autorité des gouvernants sur les gouvernés. C'est en fonction de ce dernier élément que se pose le problème des régimes politiques ou des formes de gouvernement. Comme on l'a écrit, "tout régime politique est un ensemble de réponses apportées à chacune des questions que posent l'existence et l'organisation des gouvernants au sein d'un groupe social. Comment sont choisis les gouvernants ? Quelle est la structure de chacun d'eux ? Comment se répartissent entre eux les fonctions gouvernementales ? Y a-t-il une limite à leurs pouvoirs vis-à-vis des gouvernés ? Faire la théorie générale des régimes politiques consiste à examiner ces problèmes l'un après l'autre et les diverses solutions qui peuvent leur être apportées" ¹⁷⁶.

Les régimes politiques diffèrent par les institutions politiques, c'est-à-dire les lois fondamentales qui leur permettent de fonctionner en présidant aux rapports de l'État avec les citoyens. Ces institutions sont en quelque sorte la concrétisation du pouvoir politique.

[292]

Une bonne partie des institutions politiques sont prévues dans ce qu'on appelle la constitution, mot qui a un double sens qu'il importe de préciser. En effet, même si personne ne croit aujourd'hui, comme ce révolutionnaire de la première partie du dix-neuvième siècle, que la constitution est une jolie femme pour laquelle on se bat, on pense trop souvent que c'est uniquement un document solennel qui pouvait permettre à Thomas Payne de dire qu'« une constitution n'existe que lorsqu'on peut la mettre dans sa poche ». C'est qu'il faut distinguer entre le sens matériel et le sens formel du mot. Dans le premier sens, c'est l'ensemble des dispositions qui prévoient l'organisation et le fonctionnement des organes de l'État ; dans le second, c'est le document solennel qu'on entoure de beaucoup de vénération et qui ne peut être élaboré ou modifié sans suivre une procédure spéciale. La constitution au sens matériel comprend la constitution au sens formel. Dans certains pays, comme aux États-Unis, la constitution au sens formel est suprême ; dans d'autres pays, comme en Angleterre, elle n'existe pas. On y trouve cependant une constitution au sens matériel formée

¹⁷⁶ Maurice DUVERGER, *Les régimes politiques*, (Coll. *Que sais-je ?* no 289), p. 9.

des mille dispositions du droit public qui déterminent la forme et le fonctionnement des organes de l'État aussi bien que les droits des citoyens ¹⁷⁷. Au Canada, nous avons évidemment une constitution au sens matériel dont la partie la plus importante est notre constitution au sens formel, *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*.

Tout ce qui concerne les institutions politiques, surtout leur fonctionnement, et tout ce par quoi diffèrent les régimes politiques ne se trouvent pas nécessairement dans les constitutions. Celles-ci se précisent et se complètent par des phénomènes d'infrastructure dont les partis politiques sont le plus bel exemple. Les constitutions et les textes de loi ne parlent guère des partis politiques ; et pourtant leur existence et plus particulièrement, dans la plupart des pays, l'existence de deux partis politiques, se surveillant l'un et l'autre et rivalisant de bonnes intentions et d'ingéniosité pour s'emparer du pouvoir ou le conserver, est un des éléments essentiels d'un régime politique.

Les régimes politiques peuvent se classer selon divers critères, et, c'est ainsi qu'on parle de régime monarchique ou présidentiel, de régime libéral ou absolu et de régime unitaire ou fédératif. Dans le régime monarchique, les structures politiques sont théoriquement dominées par le personnage héréditaire qu'est le roi, espèce qui est de plus en plus en voie de disparition. Le régime républicain au contraire, a, à son sommet, un président qui est élu périodiquement. Le régime présidentiel n'est pas nécessairement plus absolu ou moins libéral que le régime républicain. En réalité, il y a des régimes autocratiques dans lesquels le choix des gouvernants ne dépend guère de l'action des gouvernés et des régimes démocratiques, où cette fois les gouvernants sont choisis par le suffrage du peuple, suffrage qui, aujourd'hui, est universel.

[293]

Enfin, il y a de par le monde des pays de type unitaire et des pays de type fédératif. Dans les premiers, le pouvoir n'appartient qu'à un seul gouvernement alors que dans le second, à l'intérieur d'un même pays, il est réparti entre plusieurs gouvernements souverains dans leur domaine. Il existe plusieurs définitions du fédéralisme. Il convient

¹⁷⁷ Georges VEDEL, *Manuel élémentaire de droit constitutionnel*, Paris, 1949, pp. 112-122.

peut-être de donner ici celle qu'a formulée le Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels du Québec, mieux connu sous le nom de Commission Tremblay : "Le régime d'association entre états dans lequel l'exercice de la puissance étatique se partage entre deux ordres de gouvernements coordonnés, mais non subordonnés entre eux, chacun jouissant du pouvoir suprême dans la sphère d'activité que lui assigne la constitution" ¹⁷⁸.

À travers les âges, le régime fédératif a été plus ou moins pratiqué et il a pris des formes variées. Il s'est réalisé, soit dans les unions d'états conservant presque entièrement leur indépendance respective, soit dans les grands états modernes où se côtoient un gouvernement central et des gouvernements locaux indépendants qui, chacun, communique directement avec le peuple. Dans le premier cas, on dit habituellement que c'est une confédération et dans le second, une fédération quoique, au Canada, l'usage nous fasse employer "confédération" dans le sens de "fédération".

On regarde avec raison comme étant une création américaine, l'état fédératif moderne. Après moins de dix ans d'essai d'une confédération les états américains adoptèrent, à Philadelphie, en 1787, la constitution fédérative de 1787 qui les régit encore aujourd'hui. Puis, en 1848, ce fut la Suisse. Les institutions politiques de ce pays font l'admiration du monde entier et elles semblent avoir permis à la démocratie son triomphe le plus complet et, au fédéralisme, son expression idéale. Mais cependant, cette structure politique s'est édifiée lentement, et ce n'est qu'au dix-neuvième siècle que la Suisse cessa d'être une confédération d'états souverains pour devenir vraiment un état fédératif. Dans la seconde partie du dix-neuvième siècle, les colonies britanniques en Amérique du Nord suivirent plus ou moins l'exemple des États-Unis pour devenir le Canada. En 1900, le Commonwealth d'Australie fut créé par une loi du parlement britannique avec une constitution du type fédératif qui s'inspirait à la fois des exemples des États-Unis, de la Suisse, et du Canada. Les États-Unis, la Suisse, le Canada et l'Australie sont regardés comme les pays où le fédéralisme a le plus facilement triomphé, mais pour compléter le tableau il faudrait aussi parler du fédéralisme nouveau de l'Inde, de celui qui essaie maintenant de

¹⁷⁸ *Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels du Québec*, v. 2, tome I, p. 98, 1956.

naître en Afrique et, enfin, du fédéralisme qui se transpose de plus en plus à l'échelle internationale pour permettre aux pays de confondre certains intérêts sans se dépouiller des éléments essentiels de leur souveraineté.

[294]

Le fédéralisme, surtout à notre époque, peut se réaliser de façons bien diverses, mais habituellement un système politique du type fédératif comporte les caractéristiques suivantes :

1- Une constitution écrite. Il est assez difficile d'imaginer un système fédératif sans un texte prévoyant le fonctionnement de ce système et surtout la répartition des tâches et des droits.

2- Un système d'amendements à la constitution tenant compte de la participation des entités qui composent l'état fédératif.

3- Un partage des pouvoirs. Ce partage se fait d'après diverses méthodes. La première consiste à laisser aux états membres ou aux provinces tous les pouvoirs qui ne leur sont pas refusés directement ou indirectement par attribution exclusive aux organismes fédéraux. C'est la règle aux États-Unis, en Australie, au Mexique, en Suisse, en U.R.S.S. Un deuxième procédé consiste à énumérer les attributions des provinces et à abandonner au gouvernement central les matières non visées. C'est ce qui existe en Afrique du Sud et au Canada avec certaines variantes. Enfin, un troisième procédé qui semble devenir de plus en plus à la mode et qu'on a utilisé dans les constitutions fédératives récentes de l'Inde, de la fédération des Rhodésies et du Nyassaland et de la fédération des Antilles est ce qu'on appelle "la liste concurrente". Elle consiste à confier certaines juridictions au pouvoir local, tant que le pouvoir fédéral n'intervient pas.

4- Le bicaméralisme. Habituellement, dans un système fédératif, la représentation à la Chambre basse est en fonction de la population et la représentation à la Chambre haute essaie d'établir une certaine égalité entre les parties composantes. C'est ainsi qu'aux États-Unis, chaque état, quelles que soient son étendue et sa population, est représenté au Sénat par deux sénateurs.

5- Le contrôle judiciaire. Habituellement, dans un état de type fédératif, les tribunaux supérieurs ont une importance considérable, par-

ce qu'il leur appartient très souvent de préciser à quel pouvoir appartient tel droit ou telle tâche.

Tous ces caractères d'un système fédératif ne se réalisent pas au même degré dans tous les pays fédératifs. La distinction entre régime unitaire et régime fédératif est bien importante, mais la division la plus féconde, celle qui semble épouser davantage la réalité et celle qu'a adoptée le professeur Maurice Duverger, est la suivante :

- les régimes de type anglais ;
- les régimes de type américain ;
- les régimes de type russe.

[295]

Le régime de type anglais s'est formé lentement à travers les siècles à partir du Moyen-Age pour connaître son épanouissement définitif au début du XXe siècle. Dans ce qu'on pouvait appeler son état pur, c'est-à-dire dans le Royaume-Uni et dans la plupart des pays du Commonwealth, il est caractérisé aujourd'hui par les phénomènes suivants :

1- L'existence d'une Couronne s'incarnant en un souverain qui ne possède plus aucun pouvoir personnel, mais qui doit suivre aveuglément le conseil de son Cabinet. La Couronne est devenue l'unique lien entre les membres d'une grande communauté de nations, encore que cela ne soit plus tout à fait vrai depuis la déclaration de Londres, en avril 1949. En effet, pour permettre à l'Inde, qui devenait une république, de continuer à faire partie de cette communauté, les représentants des gouvernants des pays membres du Commonwealth reconnurent le roi simplement "comme symbole de l'union libre des nations indépendantes qui font partie du Commonwealth dont il est à ce titre le chef".

2- La suprématie du parlement dont on a déjà dit qu'il pouvait tout, sauf changer un homme en femme.

3- La pratique du bicaméralisme, c'est-à-dire l'existence d'une Chambre haute. Dans le système britannique, on trouve presque tou-

jours une Chambre haute du type de la Chambre des Lords, Chambre haute dont les pouvoirs sont cependant aujourd'hui assez limités. Toutefois, il y a quelques années, les Néo-Zélandais n'ont pas cru qu'ils reniaient les structures essentielles du système britannique en abolissant leur Chambre haute.

4- La responsabilité ministérielle et la solidarité ministérielle. La première signifie que le pouvoir exécutif est soumis au contrôle de la Chambre basse et qu'un gouvernement doit démissionner lorsqu'il n'a plus la confiance des représentants du peuple ; la seconde veut que lorsqu'une décision importante a été prise par le Cabinet, tous les membres doivent l'appuyer officiellement, même s'ils se sont opposés à son adoption ; sinon ils doivent démissionner.

5- L'acceptation des conventions. La vie politique de l'Angleterre et des autres pays subissant l'influence des institutions britanniques est baignée par ce qu'on appelle "un droit constitutionnel conventionnel fait d'accords qui peuvent n'être écrits nulle part et qui, dans tous les cas, se trouvent absolument dépourvus de sanction légale et que les tribunaux ignorent, mais qui n'en sont pas moins compris et respectés par les partis intéressés en vertu d'un sentiment intérieur de nécessité juridique" ¹⁷⁹. Ces conventions reposent plutôt sur le [296] "fair play" que sur le droit, et les tribunaux ne sauraient les appliquer. Elles sont en perpétuel devenir ; elles naissent, se développent, se modifient habituellement en vertu d'un accord tacite entre le gouvernement et l'opposition comme règles de jeu politique. Un auteur anglais a même déjà soutenu qu'à proprement parler une convention n'est jamais violée : l'acte qui la contredit prouve par là même qu'on ne considère pas l'habitude ou le précepte qu'elle consacrait comme faisant partie de la constitution.

Le régime politique britannique s'est étendu à travers le monde. On le retrouve aujourd'hui dans presque tous les pays du Commonwealth, c'est-à-dire au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Union Sud-Africaine et même en Inde. Le système britannique a aussi gagné les pays de l'Europe nordique où il a influencé les constitutions de la

¹⁷⁹ Jean-Jacques CHEVALLIER, "De la distinction britannique entre la "Convention constitutionnelle" et le "Droit légal", et son rôle dans l'évolution du "Statut du Dominion", in *Etudes en l'honneur de Georges Scelle*, tome premier, p. 181.

Suède, de la Norvège, du Danemark, des Pays-Bas et de la Belgique. Jusqu'à un certain point, c'est aussi le système britannique que l'on retrouve à la base de toutes les constitutions françaises, surtout depuis 1870. Cependant, on peut affirmer que la constitution de la Ve République s'éloigne un peu plus que les autres du système britannique. Ajoutons aux pays influencés par le système britannique la République Fédérale d'Allemagne, d'Italie, la Turquie et le Japon.

On peut affirmer que, jusqu'à un certain point, le système britannique a aussi influencé ce qu'on peut appeler les régimes de type américain, c'est-à-dire le régime des États-Unis et les régimes des pays qui les ont imités. Les États-Unis ont voulu, en effet, reproduire le régime politique de leur ancienne mère patrie en le transposant cependant dans une forme républicaine. Ils ont voulu être gouvernés par un chef aussi puissant que l'était le Roi d'Angleterre au dix-huitième siècle, mais ce chef ils ont refusé qu'il soit héréditaire et ils ont décrété qu'ils pourraient le remplacer tous les quatre ans. Dans leur constitution, ils ont tenté de séparer le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, mais trompés par l'interprétation de Montesquieu, dans *l'Esprit des Lois*, ils ont cru qu'ils imitaient la structure du régime britannique alors qu'ils s'en éloignaient.

Il reste que le régime du type américain diffère assez profondément du régime britannique et qu'il est caractérisé par les phénomènes suivants :

1- Importance de la constitution écrite, c'est-à-dire de la constitution formelle. Les États-Unis ont eu la première constitution écrite qui a été ensuite imitée, parfois même d'une façon assez verbeuse, par les pays de l'Amérique latine. Tout Américain en est fier et il en cite volontiers des passages pour protéger ses libertés ou simplement pour donner belle allure à un discours académique.

2- Existence d'un Parlement, appelé habituellement Congrès, formé de deux Chambres : la Chambre basse et le Sénat ou Chambre haute qui, habituellement, a plus d'importance que dans les régimes du type britannique. Ce Parlement ne [297] contrôle pas directement l'Exécutif et il peut être dominé par un parti différent de celui auquel appartient le président. Il est cependant le maître de la bourse et parce qu'il doit consentir aux crédits et aux impôts, il peut indirectement restreindre

l'action de l'Exécutif. En d'autres termes, dans le système américain, la responsabilité ministérielle n'existe pas.

3- Existence d'un président qui, aux États-Unis, est élu par un collège électoral artificiel et qui, dans d'autres pays, est élu directement par le peuple.

4- Contrôle judiciaire. Aux États-Unis, et parfois dans d'autres pays de type américain, les tribunaux contrôlent le pouvoir législatif, si bien qu'aux États-Unis, à propos de l'activité de la Cour Suprême, on a pu même parler du gouvernement des juges.

Le système américain a été imité par tous les pays d'Amérique, sauf par le Canada. On peut aussi affirmer qu'on en trouve certains traits dans le régime politique suisse.

Enfin, l'établissement du communisme en Russie, en 1917, a créé un régime de type spécial qui semble emprunter plusieurs éléments aux régimes de type anglais et de type américain, mais en diffère profondément. Théoriquement, d'après sa constitution, l'U.R.S.S. pratique le parlementarisme et le bicaméralisme. En effet, le Soviet ou Conseil suprême est l'organe supérieur du pouvoir de l'État et il est formé d'une Chambre haute, le Conseil des Nationalités, et d'une Chambre basse, le Conseil de l'Union. Il existe un Conseil des ministres qui est responsable devant le Soviet suprême. Mais de même que dans tous les pays, pour bien mesurer la portée des institutions politiques il faut tenir compte des partis qui les animent, en U.R.S.S. les textes constitutionnels ne signifient pas grand-chose, si on oublie l'existence du parti communiste. Comme l'écrit Maurice Duverger, "le premier élément fondamental de l'infrastructure politique russe est le parti communiste" ¹⁸⁰. C'est aussi l'idée qu'exprimait l'ancien Ministre des Affaires extérieures, Molotov, lorsqu'il déclarait, en 1938, que dans toutes les questions importantes il fallait que les commissaires du peuple demandent conseil et indications au comité central du parti communiste. Cela, ajoutait-il, répond dans le fond et dans la forme à notre grande constitution. Le parti unique, maître de tout, le seul reconnu par la constitution et même exalté par elle, peut ne posséder qu'un nombre restreint de membres par rapport à la population totale, mais il

¹⁸⁰ Maurice DUVERGER, *op. cit.*, p. 105.

tient sa puissance du fait qu'il est unique et à cause de son infiltration dans les moindres rouages de la vie publique et de l'identité de ses chefs à ceux du gouvernement.

[298]

Le système a été imité dans les pays soumis à l'influence de l'U.R.S.S., mais, dès 1948, lorsque la Yougoslavie a rompu avec Moscou, elle s'est efforcée de s'en éloigner.

À la lumière de ce bref exposé des principales caractéristiques des régimes politiques, on peut se demander où se place le régime qui s'applique au Canada. Ce régime semble posséder les quatre caractéristiques suivantes : il est de type britannique ; il est fédératif ; il subit l'influence des États-Unis voisins et, avec les années, il prend une allure de plus en plus canadienne.

Notre régime politique est avant tout britannique comme l'indique le préambule même de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui déclare que le Dominion est "régi par une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni". Nos institutions politiques sont donc dominées par le phénomène de l'existence d'une Couronne qui, aujourd'hui, n'a plus de pouvoir personnel, mais obéit presque aveuglément aux conseils du Cabinet. Cette Couronne, elle est double pour nous, car elle se manifeste au niveau fédéral et au niveau provincial. Le principe de la suprématie parlementaire doit aussi triompher dans notre pays, mais il doit le faire à l'intérieur du fédéralisme. C'est dire que le Parlement fédéral a des pouvoirs suprêmes et que les parlements provinciaux en ont aussi, mais ils les exercent dans la sphère d'activité qui leur a été attribuée par la constitution. Remarquons cependant que les institutions politiques britanniques constituent plus qu'un système impersonnel de gouvernement. Elles exigent, pour bien fonctionner, une sorte de complicité de la part de tous, le sens profond d'une longue évolution historique, un attachement pas toujours rationnel à de nombreux symboles, bref une tradition qu'on ne rencontre peut-être nulle part aussi vivante que dans le Royaume-Uni et qu'il n'est pas toujours facile de retrouver chez nombre de Canadiens qui n'ont dans les veines aucune goutte de sang anglo-saxon. Aussi, a-t-on pu dire avec raison qu'au Canada, le gouvernement parlementaire était beaucoup plus un produit de la raison inventive que de l'histoire.

Les institutions politiques britanniques reposent aussi sur l'existence de deux grands partis à peu près égaux, alternant autant que possible au pouvoir, se traitant l'un et l'autre avec tolérance et libéralisme et étant respectueux des règles sans lesquelles le jeu ne serait plus possible. Le Canada, comme l'Angleterre, ne peut se donner le luxe d'un troisième parti puissant, sans que le gouvernement ne s'affaiblisse dangereusement comme ce fut le cas, après la Première Grande Guerre, lorsque les provinces de l'Ouest envoyèrent à la Chambre des Communes de nombreux députés étrangers aux partis traditionnels. Par ailleurs, il se peut que, par la volonté aveugle des électeurs qui pendant longtemps ont maintenu au pouvoir le même parti à Ottawa, le mécanisme du jeu politique britannique ait été quelque peu faussé au Canada.

[299]

La constitution du Canada est aussi de caractère fédératif, sans que pour cela se réalisent parfaitement toutes les manifestations de fédéralisme que nous avons énumérées plus haut.

Il est cependant des domaines où nous innovons déjà ou, du moins, dans lesquels nous avons su si bien utiliser des institutions venant d'ailleurs, qu'elles semblent maintenant presque des caractéristiques originales de notre système politique. Je veux surtout parler des Commissions Royales d'Enquêtes. Un universitaire canadien-anglais a déjà déclaré avec humour ceci : "la profession de foi d'un Anglais est : comme il était au commencement, comme il est maintenant, et comme-il sera dans les siècles et les siècles. Ainsi soit-il". Les Américains, eux, disent : "Comme il était au commencement, comme il est maintenant et *by gosh* ça va changer". Quant aux Canadiens, nous nous exprimons ainsi, paraît-il : "Comme il était au commencement, comme il est maintenant et, mesdames et messieurs, s'il faut opérer quelques changements, eh ! bien nous créerons une Commission Royale pour qu'elle nous dise ce qu'il faut faire".

Sous cette blague se cache beaucoup de vérité, car le Canada aime plus que tout autre pays les Commissions Royales. Tous les hommes, lorsqu'ils ne savent trop comment régler un problème, éprouvent le besoin de le confier à d'autres, surtout à des spécialistes dont ils restent libres de suivre ou d'ignorer les avis. C'est peut-être une manifestation de paresse, mais le plus souvent c'est un acte de prudence, le

recours normal à la science et au jugement d'autrui. Et puis, il arrive que pendant ce temps les problèmes s'adoucissent, quand ils ne se règlent pas d'eux-mêmes. C'est de cette tendance naturelle que naissent les commissions d'enquêtes, organismes auxquels les gouvernements confient l'étude de tel ou tel problème sur lequel les commissaires font rapport après avoir entendu des témoins, compulsé des dossiers et, il va de soi, réfléchi. Le système fonctionne dans la plupart des pays, mais il est particulièrement lié aux institutions politiques britanniques. Par une de ces nombreuses fictions du droit constitutionnel anglais, le souverain autorise quelques personnes à enquêter sur une question et c'est ainsi que naissent les commissions, dites royales. Le système existe depuis plus d'un siècle au Canada où il a connu un développement extraordinaire.

Il est sûr que le Sénat canadien n'exprime pas aussi parfaitement le fédéralisme que celui des États-Unis ou celui de l'Australie. Nous ne possédons pas encore un système canadien permettant de modifier notre constitution en tenant compte de la volonté des parties qui composent le pays. La répartition des tâches dans notre fédéralisme est assez complexe. Elle s'est précisée par des théories d'interprétation formulées par les tribunaux supérieurs, le comité judiciaire du Conseil privé et la Cour suprême du Canada. Le pays n'a pas connu un contrôle judiciaire aussi puissant que celui de la Cour suprême aux États-Unis. [300] On n'y a jamais parlé du gouvernement des juges, mais l'interprétation du Conseil privé a profondément marqué les institutions et elle a, en particulier aux débuts de l'histoire du fédéralisme canadien, élargi considérablement les pouvoirs des provinces. Les institutions du fédéralisme canadien ne répondent peut-être pas à toutes les exigences des théoriciens, mais en général, grâce à la souplesse du droit public anglais qui les enveloppe et les vivifie, elles ont assez bien fonctionné.

Britanniques et fédératives, nos institutions politiques ne peuvent aussi échapper à l'influence américaine que nous apportent tous les jours, les journaux, la radio, la télévision, le cinéma. Ainsi, même si nos parlements, comme tous les parlements britanniques, comme tous les corps législatifs, sont naturellement enclins à confier à quelques-uns de leurs membres la tâche d'étudier les problèmes les plus difficiles, même si nous pratiquons comme d'autres le système de commissions, que nous appelons comités, même si ce système nous vient

d'Angleterre, il est quand même baigné par l'atmosphère américaine. Les comités parlementaires ont pris, ces dernières années, une plus grande importance et je crois que, parfois à Ottawa, on a eu la tentation d'imiter certains spectacles de Washington. Cependant, à mi-chemin entre les comités parlementaires britanniques, plutôt sévères, et les comités américains, plutôt tapageurs, nos comités parlementaires sont devenus un rouage important de notre démocratie.

En terminant, admettons que, pendant longtemps, nous avons vécu dans une ignorance heureuse de nos problèmes constitutionnels. Notre constitution n'était alors qu'un moule artificiel que nous avons presque entièrement emprunté de l'extérieur et dont nous nous servions pour régler des problèmes immédiats sans chercher à en analyser et à en perfectionner le mécanisme. Les Canadiens sortent maintenant de cette enfance constitutionnelle. Aussi, pour mieux comprendre et perfectionner leur propre constitution, convient-il qu'ils connaissent mieux et qu'ils analysent les mécanismes du fonctionnement de cette chose mystérieuse qu'est le pouvoir.

C'est à cette fin que nous avons voulu compléter cette modeste étude par la mention d'ouvrages dont la lecture ou même la consultation peuvent donner une bonne connaissance des régimes politiques qui existent dans le monde.

[301]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VIII: L'organisation politique

30

**LE CHOIX
DES GOUVERNANTS** ¹⁸¹

Maurice DUVERGER

[Retour à la table des matières](#)

De très nombreux procédés peuvent être employés pour désigner les gouvernants d'un État - hérédité, élection, cooptation, tirage au sort, conquête, etc. On peut les grouper en deux catégories. 1° ceux qui aboutissent à confier le choix des gouvernants aux gouvernés eux-mêmes ; on les appelle d'ordinaire procédés démocratiques ; 2° ceux qui font au contraire échapper le choix des gouvernants à toute action des gouvernés ; nous les nommerons procédés autocratiques.

Les premiers correspondent d'une façon générale à la doctrine libérale, car ils affaiblissent l'autorité des gouvernants ; les seconds correspondent au contraire à la doctrine autoritaire. Entre les deux, on trouve d'ailleurs des procédés mixtes, intermédiaires.

¹⁸¹ Maurice DUVERGER, in *Les régimes politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 289), 1960, p. 11-19.

Les régimes autocratiques ont pour caractère commun de faire échapper le choix des gouvernants à toute action des gouvernés : le gouvernement se recrute en quelque sorte "de lui-même" : d'où le terme d'autocratie.

Disparu de presque toutes les nations du monde, aujourd'hui (sauf les pays sociologiquement arriérés, et les dictatures contemporaines), le système s'est étendu pendant des siècles sur la plus grande partie de la terre, en revêtant d'ailleurs des formes diverses : conquête, hérédité, cooptation, tirage au sort, etc.

1° La conquête du pouvoir fut sans doute le premier procédé de choix des gouvernants : "le premier qui fut Roi fut un soldat heureux". Elle peut se faire selon des modalités variées. On distinguera par exemple : 1- la révolution, qui utilise la force populaire ; 2- le coup d'État, qui emploie la force du gouvernement précédent pour le détruire et, le remplacer ; 3- le "pronunciamiento", variété particulière du coup d'État à l'usage des militaires. La plupart du temps, les différents procédés se combinent.

[302]

Au point de vue juridique, la conquête apparaît comme un pur fait. Elle n'est pas un moyen juridique de nomination des gouvernants ; elle constitue, au contraire, une violation du droit. Mais, de cette violation du droit naît un droit nouveau : les gouvernants issus de la conquête s'efforcent de légitimer leur pouvoir, soit en se faisant confirmer leurs titres par d'autres procédés d'investiture (hérédité par exemple), soit en faisant oublier leur origine par les services rendus.

2° L'hérédité reste la forme la plus répandue du gouvernement autocratique. Généralement, elle s'applique à un homme (monarchie héréditaire) ; on a cependant vu des assemblées héréditaires.

Au point de vue politique, l'hérédité présente des avantages certains, sur lesquels les écrivains monarchistes modernes ont longuement insisté : très grande stabilité du régime, facilité de la succession, possibilité de préparer les gouvernants à leur métier par une éducation appropriée, confusion entre l'intérêt de la Nation et l'intérêt particulier d'une famille, qui donne au roi un avantage personnel à se préoccuper

de la grandeur de son royaume. Cependant, des défauts graves ne peuvent être passés sous silence : le danger des minorités et des régences d'abord ; la possibilité de voir échoir le gouvernement entre les mains d'un incapable ou d'un malade ensuite ; l'isolement des gouvernants, enfin, qui forment une caste sans contact avec les gouvernés.

Historiquement, l'hérédité s'instaure le plus souvent à la suite de la conquête, le conquérant transmettant ses pouvoirs à son fils (Pépin le Bref). Parfois, elle est issue d'une déformation de la cooptation, ou même de l'élection.

3° La cooptation consiste dans la désignation du gouvernant futur par le gouvernant en fonction, dans la désignation du successeur par le prédécesseur. Comme l'hérédité, elle peut s'appliquer à un individu ou à une assemblée.

L'Empire romain fournit le meilleur exemple de cooptation, surtout au siècle des Antonins. A l'époque moderne, le Consulat et les dictatures contemporaines ont tenté de ressusciter le système, sans grand succès.

Politiquement, il présente certains avantages par rapport à l'hérédité : il élimine les héritiers incapables et les régences. Mais il entraîne des inconvénients très graves, en ouvrant des compétitions entre les successeurs possibles, aussi bien du vivant du monarque qu'après sa mort. La cooptation fait fleurir les révolutions de palais - toute l'histoire de l'Empire romain l'atteste.

4° Le tirage au sort n'a été utilisé que dans certaines cités antiques pour la désignation des magistrats. Il se survit aujourd'hui dans quelques rares hypothèses, en matière administrative ou judiciaire - pour les jurés notamment.

[303]

5° Signalons encore la nomination par un autre gouvernant, quoique ce procédé n'ait rien de spécifiquement autocratique. Il a en effet, un caractère dérivé : tout dépend de la qualité du gouvernant qui

nomme : si celui-ci est issu de l'élection, la nomination prend un caractère démocratique ; sinon, elle est vraiment autocratique.

Mais, en fait, il y a atténuation du caractère démocratique même dans la première hypothèse, car c'est seulement de façon dérivée que le gouvernant est issu du choix des gouvernés. Le suffrage indirect est toujours moins démocratique que le suffrage direct.

Les gouvernants nommés ont un certain caractère subordonné par rapport à ceux qui les nomment. C'est pourquoi la nomination est un procédé normal pour la désignation des autorités administratives, mais non des autorités gouvernementales proprement dites. Cependant elle est assez employée en pratique (nomination des ministres, par exemple).

Sous toutes ses formes, l'autocratie suppose pour naître et se maintenir, une conception quasi religieuse du pouvoir. Comment justifier, en effet, que certains hommes commandent à leurs semblables, sans que ceux-ci soient intervenus dans leur investiture, si l'on ne considère point ces gouvernants comme l'émanation de Dieu, ou des forces magiques qui ont précédé, dans la conscience de l'humanité primitive l'élaboration de l'idée de Dieu, ou des mythes laïques (race, nation, classe, etc.), qui remplacent l'idée de Dieu dans la conscience de l'humanité contemporaine ? Les régimes autocratiques reposent sur l'irrationnel.

Les régimes démocratiques représentent, au contraire, un effort pour établir l'édifice gouvernemental sur des bases rationnelles.

Historiquement, ils sont nés dans les cités grecques et les groupes sociaux du même type, où ils ont pris la forme de la démocratie dite directe, dont nous avons déjà parlé. Le pouvoir appartenait à l'Assemblée générale des citoyens, qui prenait elle-même toutes les décisions importantes, et désignait les "magistrats", chargés de les faire appliquer et de gouverner dans l'intervalle des sessions. Le système ne peut évidemment fonctionner que dans des pays minuscules où le peuple entier peut être facilement réuni, et les questions à traiter assez simples pour qu'il puisse les discuter lui-même. Même là, il est toujours sujet à des déformations qui en altèrent profondément la physionomie : comme Aristote l'observait à Athènes, des clans se forment au

sein de l'Assemblée populaire ; quelques hommes se groupent autour d'un meneur, et la masse entérine docilement leurs propositions. En tout état de cause, d'ailleurs, on n'oubliera point que les prétendues démocraties antiques n'avaient de démocraties que le nom. Car les hommes libres seuls siégeaient à l'Assemblée, non les esclaves qui n'avaient pas plus de droits politiques que de droits civils. Dans l'Athènes du [304] Ve siècle, on estime que, sur un total de 400,000 habitants, 40,000 avaient le droit de siéger à l'Assemblée, et 3 à 4,000 environ participaient effectivement à ses travaux dans ses réunions les plus nombreuses.

Au XVIIIe siècle, la Révolution américaine, puis la Révolution française, prolongeant l'effort de la tradition britannique, ont fait naître une forme nouvelle de démocratie qui lui permettait de s'appliquer aux grands pays. Puisque tous les citoyens ne peuvent par eux-mêmes participer au gouvernement ils désigneront parmi eux des représentants, qui siégeront seuls à l'Assemblée nationale : d'où le nom de démocratie représentative. Le régime démocratique se définit donc désormais par l'élection des gouvernants par les gouvernés. Les systèmes électoraux peuvent varier, de même que le nombre et la structure des Assemblées élues et que leurs rapports avec l'exécutif : dès qu'il y a des élections libres et sincères, il y a démocratie. Sous cette forme, le régime démocratique a conquis peu à peu presque tous les pays civilisés jusqu'à la victoire des Alliés en 1918, qui lui conféra son suprême épanouissement.

Depuis son apparition, le système de la démocratie représentative a supporté deux transformations essentielles : l'adoption du suffrage universel et l'apparition de partis politiques organisés. Pendant longtemps, la démocratie ne fut que partielle : les gouvernants étaient élus par une fraction seulement des gouvernés, généralement les plus riches (suffrage censitaire). Progressivement, le corps électoral s'élargit, sous la pression des principes démocratiques eux-mêmes. Dès 1848, la France supprimait toute condition de fortune ou de capacité pour l'attribution du droit de vote, mais non pas la condition de sexe. C'est seulement au XXe siècle que l'établissement du vote des femmes dans la plupart des pays a rendu le suffrage véritablement universel. Encore, dans presque toutes les nations coloniales, des conditions de race continuent-elles à restreindre l'électorat dans les territoires d'outre-mer.

Si la démocratie a toujours connu la lutte des factions, l'opposition des tendances, la rivalité des clans, l'existence de partis politiques organisés, tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui dans le monde est un phénomène relativement récent. Même dans les pays anglo-saxons, qui furent les initiateurs du système, celui-ci ne s'est réellement manifesté qu'au milieu du XIXe siècle. Encadrant les gouvernés et les candidats proposés à leur suffrage, coagulant autour de quelques puissantes idées fondamentales une poussière de pensées individuelles, variables et multiples, qui devenaient ainsi une "opinion publique", les partis politiques ont puissamment contribué au développement de la démocratie, en lui donnant une organisation de base. Mais l'hypertrophie de leur rôle, qui semble caractériser leur évolution la plus récente, menace par une sorte de choc en retour l'intégrité du régime représentatif : lorsque les Comités directeurs des partis tendent à se substituer aux gouvernants élus, ou lorsque le choix même des gouvernants est transféré des électeurs aux partis (par le système de la représentation proportionnelle avec listes bloquées), les principes démocratiques sont violés.

[305]

Les régimes mixtes. - Le passage de l'autocratie à la démocratie s'est rarement effectué d'un seul coup. La plupart du temps, des formes gouvernementales de transition ont apparu, où certains caractères démocratiques nouveaux se superposaient à d'anciens caractères autocratiques : tels furent les régimes mixtes.

Un gouvernement est dit mixte lorsque ses membres sont choisis par des méthodes intermédiaires entre celles de la démocratie et celles de l'autocratie. L'élection n'est pas complètement écartée, mais elle n'y joue point cependant un rôle exclusif. Selon la façon dont se combinent les éléments démocratiques et autocratiques, on peut distinguer : les régimes mixtes par juxtaposition, les régimes mixtes par combinaison, les régimes mixtes par fusion.

Dans les régimes mixtes par juxtaposition on trouve côte à côte deux organes gouvernementaux, l'un de caractère autocratique, l'autre de caractère démocratique. Plusieurs variétés sont à distinguer :

- 1.- Juxtaposition d'une Assemblée démocratique et d'un monarque autocratique : Parlement élu à côté d'un roi héréditaire ou d'un dictateur, par exemple ;
- 2.- Juxtaposition, à l'intérieur d'un Parlement, de deux Assemblées, l'une élue, l'autre désignée par un procédé autocratique (hérédité, cooptation, nomination). Ainsi, en Angleterre, la Chambre des Communes, élue, est en face de la Chambre des Lords héréditaire.
- 3.- Juxtaposition d'éléments démocratiques et d'éléments autocratiques à l'intérieur d'une même Assemblée. Le Sénat de 1875 fournit un exemple de ce type assez rare : à côté de deux cent vingt-cinq sénateurs élus, on y trouvait en effet soixante-quinze sénateurs "inamovibles" se recrutant par cooptation.

Dans les régimes mixtes par combinaison, un même organe gouvernemental est désigné par un procédé complexe, qui tient à la fois de la démocratie et de l'autocratie.

Tel est, par exemple, le "suffrage de ratification" : un gouvernant est choisi par un procédé autocratique quelconque (conquête, nomination, cooptation, hérédité) ; mais il ne peut être investi de sa fonction gouvernementale qu'après un vote populaire, qui vient ratifier le choix antérieurement fait : il s'agit d'un plébiscite et non d'une élection proprement dite.

Dans le "suffrage de présentation" le vote des électeurs intervient pour proposer des candidats, entre lesquels choisit un organe non issu de l'élection. Le procédé constitue, en quelque sorte, l'inverse du précédent. L'exemple le plus typique à cet égard, est celui des "listes de confiance" de la Constitution française de l'an VIII. A la base par suffrage universel, les électeurs choisissaient [306] un dixième d'entre eux pour former les listes communales ; les membres des listes communales désignaient eux-mêmes un dixième d'entre eux pour constituer les listes départementales ; de la même façon, les membres des listes départementales dressaient une liste nationale. Dans ces différentes listes, le Sénat - issu de la cooptation - choisissait les autorités locales et les députés au Corps législatif et au Tribunat. Théoriquement, le système reposait sur la célèbre formule de Sieyès : "La

confiance vient d'en bas, mais le pouvoir vient d'en haut". Pratiquement, ce fut un moyen très apprécié de Bonaparte pour annihiler le suffrage universel, tout en affectant de lui rendre hommage.

Dans le cas précédent, l'acte de nomination des gouvernants se décompose en deux phases, dont l'une est autocratique et l'autre démocratique. Au contraire dans un dernier type de gouvernement mixte, il y a fusion complète des éléments autocratique et démocratique. L'acte de nomination est indécomposable ; mais il ne peut être considéré ni comme purement démocratique, ni comme purement autocratique.

Ainsi se caractérise un mode de nomination des gouvernants, qu'on pourrait appeler oligarchique. Il consiste à faire choisir les gouvernants par un petit nombre de gouvernés. D'une part, le procédé se rapproche de la démocratie, puisque les gouvernants sont choisis par les gouvernés ; d'autre part, il s'en éloigne, pour tendre à l'autocratie, puisque peu de gouvernés bénéficient du pouvoir électoral. Le procédé est donc mixte, les caractères autocratique et démocratique étant fusionnés en lui d'une façon indissoluble.

Cette dernière forme de gouvernement mixte se retrouve dans presque tous les pays, comme régime de transition entre l'autocratie et la démocratie. Il est très rare qu'on passe de l'absence complète d'élections au suffrage universel. Généralement, le droit de vote n'est d'abord conféré qu'à un tout petit nombre de privilégiés et progressivement élargi ensuite, jusqu'à finir par être attribué à tous les citoyens. Ainsi, l'autocratie cède d'abord la place à une oligarchie fermée, qui s'ouvre peu à peu jusqu'à devenir démocratie. La plupart du temps, cet usage du suffrage restreint se combine avec le maintien d'un monarque héréditaire et d'une seconde Assemblée autocratique, de sorte que le régime est un gouvernement mixte à la fois par "juxtaposition" et par "fusion".

Quant au régime mixte par "combinaison", il sert assez rarement de transition entre l'autocratie et la démocratie, mais plutôt de réaction contre un régime démocratique dont il conserve certaines apparences tout en rejetant sa substance. Comme tel, il mérite d'être rapproché des procédés modernes grâce auxquels certains États paralysent la démocratie en affectant de lui rendre hommage.

[307]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VIII: L'organisation politique

31

Les différents
systèmes électoraux ¹⁸²

Maurice DUVERGER

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'aux dernières années du XIXe siècle, la question du mode de scrutin n'a pas soulevé de grandes discussions. Le plus répandu était le système majoritaire à un seul tour qui fonctionnait en Grande-Bretagne et dans les Dominions britanniques, en Amérique latine, en Suède et au Danemark. Ces deux derniers pays exceptés, le reste de l'Europe continentale imitait le régime français, c'est-à-dire le scrutin majoritaire à deux tours. Cependant, entre 1850 et 1900, les théoriciens développèrent l'idée d'un système de représentation proportionnelle : adopté en Belgique en 1899, en Suède en 1908, ce procédé nouveau fut étendu à toute l'Europe continentale (sauf la France), entre 1914 et 1920 ; la France elle-même s'y rallia en 1945. Mais, en dehors de l'Europe, la R.P. eut peu d'application ; en Europe même, un

¹⁸² Maurice DUVERGER, "Les différents systèmes électoraux" in *Institutions politiques et droit constitutionnel* Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Thémis*), 1963, p. 106-115.

retour vers les systèmes majoritaires s'est dessiné à partir de 1948. Ouvert depuis un siècle, le débat entre système proportionnel et système majoritaire n'est pas clos : il donne toujours lieu à des luttes très vives.

A) *Les systèmes majoritaires*. - Le caractère commun aux systèmes majoritaires, c'est qu'ils n'assurent qu'une représentation indirecte et approximative des minorités. Le candidat qui arrive en tête est élu : ceux qui le suivent sont battus. Ainsi les voix des électeurs qui se sont portés sur ces derniers ne sont pas représentées au Parlement. Cependant, comme le parti globalement majoritaire dans l'ensemble du pays est minoritaire dans certaines circonscriptions, les partis minoritaires à l'échelon national ont cependant des députés au Parlement. Mais il n'y a pas de proportion rigoureuse entre la répartition des suffrages entre les partis et la répartition des sièges parlementaires.

1.- *Système majoritaire pur et simple et système des deux tours*. - Dans le scrutin majoritaire pur et simple, le candidat qui obtient le plus grand nombre [308] de voix est proclamé élu, quel que soit le total des voix obtenues par ses adversaires. Dans le scrutin à deux tours, il faut, pour être élu, obtenir la moitié des voix plus une, c'est-à-dire la majorité absolue ; sinon, on procède à un second tour de scrutin, dit "scrutin de ballottage", pour lequel la majorité relative suffit (parfois il y a même trois tours, la majorité absolue étant exigée pendant les deux premiers : lois françaises de 1789 ou de 1817).

Historiquement, l'exigence d'une majorité absolue au premier tour semble découler du droit ecclésiastique : les votes étant ainsi décomptés dans les chapitres de chanoines en vertu du Concile de Latran. Le procédé était employé dans la Curie (Sénat municipal) des Cités romaines de l'Empire (cf. L. MOULIN, "Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes", *Rev. hist. politique et const.*, 1953, p. 106 et suiv.).

Il a été étendu en France aux élections politiques pour le choix des députés aux États généraux (cf. J. CADART, *Le régime électoral des États généraux de 1789 et ses origines*, 1952). Appliqué ensuite par la Restauration et la Monarchie de juillet, il fut écarté par la seconde Ré-

publique, mais rétabli par le Second Empire. Comme on l'a dit, presque toute l'Europe continentale suivit cet exemple.

Pratiquement, le choix entre le tour unique et les deux tours dépend du nombre de partis existant dans le pays. S'il y a deux grands partis face à face, le tour unique suffit ; s'il y a plus de deux partis, le second tour semble indispensable, à moins d'aboutir à une représentation désordonnée, comme la Grande-Bretagne en a fait l'expérience entre 1918 et 1945. On verra cependant que le système électoral a lui-même une action sur le nombre des partis, et que le scrutin à un seul tour tend à coaliser tous les groupes en deux grandes formations rivales (cf. plus loin, p. 115).

2.- *Scrutin de liste ou scrutin uninominal.* - Il y a suffrage uninominal lorsque chaque circonscription n'élit qu'un seul candidat. Au contraire, le suffrage est plurinominal lorsque chaque circonscription élit plusieurs candidats qui se groupent par listes (d'où le nom de scrutin de liste). Le premier suppose que les circonscriptions électorales sont exigües ; le second correspond au contraire à de grandes circonscriptions électorales. En France, pour les élections législatives, le suffrage uninominal se fait dans le cadre de l'arrondissement ; le scrutin de liste, dans celui du département.

Le choix entre scrutin de liste ou système uninominal dépend d'abord du choix entre R.P. et régime majoritaire : la proportionnelle ne peut fonctionner en effet que dans le cadre d'un scrutin de liste. Le système majoritaire peut fonctionner soit avec un scrutin de liste, soit avec un scrutin uninominal. Mais une grande différence existe alors suivant qu'il s'agit de "*listes bloquées*" (on doit [309] voter pour la liste entière) ou de listes comportant la possibilité de "panacher", c'est-à-dire *en fait de composer soi-même sa propre liste, en prenant des candidats parmi celles qui se présentent*. Quand le "panachage" est admis, le scrutin de liste majoritaire fonctionne sans plus de difficultés que le scrutin uninominal majoritaire. Au contraire le système des listes bloquées aggrave terriblement les défauts du régime majoritaire, notamment en ce qui concerne les inégalités de représentation.

En Turquie, où le système majoritaire avec liste bloquée a fonctionné de 1950 à 1960, il a fait que le parti démocrate a eu, aux élections de 1954, 93% des sièges avec 58% de suffrages, et le parti répu-

blicain 5,5% des sièges avec 35% des suffrages : dans certaines circonscriptions il suffisait d'un faible écart de voix pour donner à un parti plus de 10 députés et aucun à l'autre.

En faveur du suffrage uninominal, dans le cadre de l'arrondissement, plusieurs arguments peuvent être invoqués. Il est incontestable, d'abord, qu'il permet une plus grande connaissance personnelle des candidats par l'électeur, donc une meilleure appréciation par lui de leurs mérites respectifs. D'autre part, il diminue l'influence des comités électoraux sans mandat, qui jouent un rôle prépondérant dans la confection des listes et empiètent ainsi sur la liberté de l'électeur (surtout si le "panachage" des listes est interdit). Il restreint enfin les frais électoraux qui peuvent écarter les candidats sans fortune personnelle ou sans liens avec un parti politique. Les adversaires du système répliquent qu'à l'intérieur de petites circonscriptions l'élection dépend beaucoup plus des rivalités entre potentats locaux que d'une opposition d'idées et de programmes politiques : c'est un "scrutin de gladiateurs" (Edouard Herriot), qui ne donne pas une représentation des grands intérêts nationaux. Par ailleurs, le cadre étroit de la circonscription favorise la constitution de "fiefs" électoraux, attachés à un député par les faveurs, les recommandations et les places qu'il distribue, beaucoup plus que par les doctrines qu'il représente et l'œuvre gouvernementale qu'il accomplit. Cependant, quand les intérêts corporatifs s'organisent en puissants groupes de pression nationaux, de petites circonscriptions uninominales peuvent conférer aux élus une grande indépendance à leur égard : assurés de leur réélection grâce aux liens personnels tissés dans leur "fief", ils peuvent peut-être mieux résister.

B) *La représentation proportionnelle*. - Le principe de base de la représentation proportionnelle est qu'elle assure une représentation des minorités dans chaque circonscription en proportion exacte des voix obtenues. La R.P. suppose donc le scrutin de liste qui permet seul *d'attribuer des* sièges à la fois à la majorité et à la minorité. Si ce principe de la R.P. est simple, son application est, au contraire, très compliquée. Deux problèmes bien distincts se posent à cet égard.

[310]

1° Il s'agit d'abord de déterminer le nombre de candidats élus dans chaque liste en présence. Deux systèmes généraux sont possibles : le système du quotient électoral et le système du nombre uniforme ; entre les deux, on a imaginé le système du quotient national.

1) Dans le premier, on divise, dans chaque circonscription, le nombre total de suffrages exprimés (ne pas confondre les "suffrages exprimés" avec les "votants" et les "électeurs" ; tous les électeurs ne sont pas des votants, car il y a des abstentions ; et certains votants mettent dans l'urne un bulletin blanc ou nul, qui ne compte pas comme suffrage exprimé) par le nombre de députés à élire ; le chiffre obtenu est appelé quotient électoral. Autant de fois ce quotient électoral est contenu dans le chiffre des suffrages obtenus par une liste, autant celle-ci possède de candidats élus. (Si l'on vote par listes entières, le "chiffre des suffrages obtenus par la liste", correspond au nombre de bulletins de cette liste trouvés dans l'urne ; si le "panachage" est admis - c'est-à-dire si l'on peut voter pour les candidats de listes différentes, dans la limite du nombre des sièges à pourvoir - on prend pour base de calcul la "moyenne de la liste" qui s'obtient en divisant par le nombre de membres de la liste la somme des voix obtenues par chacun d'eux).

2) Dans le second système, la loi fixe à l'avance, pour l'ensemble du territoire, le nombre de voix nécessaires pour qu'une liste puisse avoir droit à un député. Autant de fois ce nombre - dit nombre uniforme - est contenu dans le chiffre des voix données à une liste, autant celle-ci obtient de députés. Le nombre des députés d'une circonscription n'est pas ici déterminé à l'avance.

3) Entre les deux, on peut concevoir le système du "quotient national", qui consiste à diviser l'ensemble des suffrages exprimés dans toutes les circonscriptions du pays par l'ensemble des députés à élire ; le quotient national étant ainsi déterminé, on l'utilise de la même façon que le nombre uniforme. Le défaut du procédé - qu'appliquait la loi française d'avril 1946, que le referendum a rendue caduque - est que le quotient national ne peut être déterminé avec précision qu'une fois qu'on possède les résultats définitifs et incontestés des élections sur

tout le territoire national, ce qui nécessite un très long délai ; d'où l'obligation de procéder à une répartition approximative des sièges basée sur les résultats électoraux provisoires. C'est ajouter une complication supplémentaire à un régime électoral qui n'en a pas besoin.

2° Quel que soit le système employé, il y a des restes. Supposons une circonscription où 5 listes, A, B, C, D, E soient en présence, pour 80 000 suffrages exprimés et 5 sièges à pourvoir. A obtient 27 000 voix, B 23 000, C 15 000, D 7 600, E 7 400. Le quotient étant de 16 000 voix, A et B auront chacune un député et trois sièges resteront à pourvoir, pour 50 000 suffrages inutilisés (la totalité des suffrages de C, D et E, 12 000 suffrages de A et 8 000 de B). Le [311] problème de l'utilisation des restes est le plus difficile à résoudre de tous ceux que pose la représentation proportionnelle.

La solution la plus simple est de grouper ces restes dans le cadre national ; en pratique, ce système coïncide avec celui du nombre uniforme. On additionnera les restes obtenus dans la France entière, par toutes les listes A, par toutes les listes B, par toutes les listes C. Autant de fois le nombre uniforme sera contenu dans le total des restes de chaque liste, autant de fois celle-ci obtiendra de députés. Dans l'ensemble, l'attribution des restes dans le cadre national est la solution la plus conforme à la théorie de la R.P. ; même les partis sans importance, qui n'obtiennent dans chaque circonscription qu'une infime minorité, peuvent espérer obtenir des représentants, par suite de l'addition de toutes leurs voix dans l'ensemble du pays.

Aussi préfère-t-on généralement répartir les restes dans le cadre de chaque circonscription ; cela suppose alors qu'on a employé le procédé du quotient électoral. Plusieurs modalités sont possibles ; la plus simple est d'attribuer les sièges non pourvus à la liste qui a les plus grands restes ; mais le système est injuste si plusieurs sièges restent à pourvoir et il favorise les petits partis au détriment des grands. Dans notre exemple précédent, avec le système des plus grands restes, A aura deux sièges, et B, C et D en auront un chacune, malgré l'énorme différence de voix obtenues. Le plus souvent, on adoptera donc le système dit "*de la plus forte moyenne*" qui consiste à feindre d'attribuer chaque siège non pourvu à chaque liste successivement et à faire alors la moyenne des voix obtenues par les députés de chacune ; la liste qui

a la plus forte moyenne se voit attribuer effectivement le siège à pourvoir. Ainsi, dans l'exemple précédent, on fait semblant d'attribuer successivement le premier siège restant à la liste A, puis à la liste B, puis à la liste C, en calculant chaque fois la moyenne obtenue. Les résultats sont les suivants :

A a	2 sièges pour	27 000 voix, moyenne :	13 500
B –	2 -	23 000 -	11 500
C –	1 -	15 000 -	15 000
D –	1 -	7 600 -	7 600
E –	1 -	7 400 -	7 400

La liste C ayant la plus forte moyenne, c'est à elle qu'est attribué le 3e siège. Pour le 4e, on recommence l'opération : on retrouve évidemment les mêmes résultats pour A, B, D et E ; seule, C a 2 sièges pour 15 000 voix, soit une moyenne de 7 500. La liste A ayant la plus forte moyenne, c'est elle qui reçoit le 4e siège. Pour le 5e, et dernier, on recommence l'opération, et c'est B qui le recevra en définitive. On voit que les résultats sont assez différents de ceux obtenus par le système des "plus grands restes" ; celui-ci favorise les petites listes, tandis que le système de la plus forte moyenne favorise les grandes.

[312]

Listes	Nombre de voix	Nombre de sièges aux plus grands restes	Nombre de sièges à la plus forte moyenne
A	27 000	2	2
B	23 000	1	2
C	15 000	1	1
D	7 600	1	
E	7 400		

La loi belge de 1899, qui applique le système de la plus forte moyenne, réglemente de façon différente le calcul des sièges ; elle a

adopté le procédé du mathématicien Hondt, qui a l'avantage de permettre de trouver par une seule opération le nombre total de sièges revenant à la liste (sièges de quotient et sièges de reste). On divise d'abord le chiffre des suffrages obtenus par chaque liste successivement par 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc., jusqu'à concurrence du nombre de listes. Dans notre exemple précité, on obtient :

		Liste A	Liste B	Liste C	Liste D	Liste E
Division par	1	27 000	23 000	15 000	7 600	7 400
	- 2	13 500	11 500	7 500	3 800	2 466
	- 3	9 000	7 666	5 000	2 533	2 466
	- 4	6 750	5 750	3 750	1 900	1 850
	- 5	5 400	4 600	4 600	1 520	1 480

On range alors des quotients obtenus dans l'ordre décroissant, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir ; le dernier est appelé chiffre répartiteur ou diviseur commun :

27 000 23 000 15 000 13 500 11 500

Autant de fois le chiffre répartiteur est contenu dans le nombre de voix d'une liste, autant celle-ci a de sièges :

$$\text{Liste A} = \frac{27000}{11500} = 2 \text{ sièges}$$

$$\text{Liste B} = \frac{23000}{11500} = 2 \text{ sièges}$$

$$\text{Liste C} = \frac{11500}{11500} = 1 \text{ siège}$$

[313]

La loi française du 5 octobre 1946 a appliqué un troisième système de calcul des sièges à la plus forte moyenne, qui aboutit toujours au même résultat pratique. Le premier siège est attribué à la liste qui vient en tête. Ensuite pour chacun des sièges suivants, on applique la méthode qu'on a décrite tout à l'heure pour l'attribution des sièges à la plus forte moyenne (on feint d'attribuer chaque siège à toutes les listes, on fait la moyenne des voix ainsi obtenues; la liste qui a la plus forte moyenne a le siège ; et ainsi de suite pour chaque siège).

3° Lorsqu'on calcule ainsi le nombre des candidats dans chaque liste, il reste à préciser la personne de ces candidats. Si le panachage est admis, il n'y a pas de difficultés ; on proclame élus ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Mais si le panachage est interdit, le problème devient plus délicat. Le procédé le plus simple est alors de déclarer élus les candidats placés en tête de liste ; mais on aboutit à ôter partiellement aux électeurs le choix des élus et à le transférer aux comités électoraux qui dressent les listes. Normalement, il faudrait admettre que l'électeur, en votant pour une liste, classe par ordre de préférence chaque membre de cette liste. Mais le dépouillement deviendrait alors si compliqué qu'on préfère généralement le système *dit des "préférences"* ; l'électeur vote pour une liste entière, en marquant d'un signe distinctif un ou deux candidats (deux, généralement, pour éviter que tous les choix ne se portent sur la tête de liste). On classe ensuite d'après le nombre des "préférences" les membres de la liste, et cette classification détermine la personnalité des candidats élus.

Le système ne peut fonctionner que si la liste ne comporte par elle-même aucun ordre de présentation. Si, au contraire, un tel ordre existe, les électeurs pouvant seulement le modifier, l'expérience et le raisonnement coïncident pour démontrer que l'ordre de présentation ne sera jamais modifié ; car, d'une part, beaucoup d'électeurs suivent les consignes des partis à cet égard et, d'autre part, ceux qui modifient l'ordre ne le font pas tous de la même façon, de sorte que l'ordre proposé l'emporte toujours sur les modifications.

Le système de Hare ou du "vote unique transférable". - C'est une proportionnelle qui écarte le scrutin de liste. L'électeur vote pour un seul candidat, et indique ensuite ses préférences pour un ou plusieurs autres (la circonscription comprenant plusieurs députés à élire). Dès qu'un candidat atteint le quotient, il est proclamé élu : les suffrages supplémentaires qu'il a obtenus sont portés au candidat préféré en 2e ligne, etc. Le système est compliqué, mais il brise le cadre des partis et donne à la R.P. le caractère d'un vote pour des personnes.

Il a fonctionné au Danemark pour la deuxième Chambre en 1855 ; il s'applique en Irlande depuis 1923 ; il est préconisé en Grande-Bretagne par la *Proportional Representation Society*, qui a édité à son propos de nombreuses brochures.

[314]

Le débat sur la proportionnelle. - En Europe continentale, le débat sur la proportionnelle est ouvert depuis la fin du XIXe siècle. La R.P. a progressivement remplacé le scrutin majoritaire en trois vagues successives : entre 1900 et 1914 (Belgique, Suède) ; à la fin de la guerre de 1914-1918 (Pays-Bas, Norvège, Danemark, Suisse, Allemagne de Weimar, Italie prémussolinienne) ; après 1945 (France, Allemagne de Bonn, République italienne).

c) *Le développement de systèmes mixtes*. - De 1900 à 1945, le système majoritaire n'a cessé de décliner au profit de la représentation proportionnelle (pays anglo-saxons mis à part). Depuis lors, une certaine réaction se dessine, qui se traduit, non par un retour au système majoritaire, *mais par l'adoption de régimes mixtes, mi-proportionnels, mi-majoritaires*. On citera, à cet égard, les systèmes allemands de la République de Bonn, le système français de la loi du 9 mai 1951 et le système italien.

Dans la République de Bonn, chaque électeur dispose de deux bulletins de vote. L'un sert à élire au scrutin uninominal à un seul tour la moitié des députés ; il est rédigé au nom d'un candidat individuel. L'autre est rédigé au nom d'un parti : d'après ces deuxièmes bulletins, on calcule à la proportionnelle (système de Hondt) le nombre total des sièges qu'aurait obtenu chaque parti sur l'ensemble des membres du Bundestag par application de la R.P. ; on déduit alors de ce nombre

celui des députés déjà obtenu par le parti au moyen des votes individuels. Si ces derniers lui ont donné plus de sièges qu'il aurait dû avoir à la proportionnelle, il les conserve : là se trouve la prime majoritaire (elle a été faible en fait : 4,91% au profit de la C.D.U., 2,2% au profit du S.P.D. en 1953 ; 4,2% et 2,ro, respectivement, en 1957).

La loi française du 9 mai 1951 (qui a fonctionné en 1951 et en 1956) aboutissait à des résultats un peu analogues par des procédures différentes. Le vote se faisait par listes, comme dans la proportionnelle. Mais deux ou plusieurs listes pouvaient déclarer officiellement leur volonté de "s'apparenter" huit jours au moins avant les élections. Si une liste ou un groupe de listes apparentées obtenaient la majorité absolue, elles recevaient tous les sièges ; ceux-ci étaient alors répartis entre les seules listes apparentées suivant les principes de la R.P. Si aucune liste ou aucun groupe de listes apparentées n'obtenait la majorité absolue, la proportionnelle s'appliquait de façon pure et simple entre toutes les listes apparentées ou non. Le système avait été conçu pour favoriser les partis du centre, qui s'apparentèrent fréquemment entre eux et pour défavoriser les partis extrêmes. R.P.F. (qui s'apparenta rarement) et communistes (qui ne s'apparentèrent pas du tout).

La loi italienne du 31 mars 1953 établissait un système d'appareusement national : si plusieurs partis apparentés enlevaient ensemble la moitié des suffrages plus un, ils recevaient 64,5% des sièges. En fait, cette disposition n'a pas joué.

[315]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VIII: L'organisation politique

32

**LA STRUCTURE
DES GOUVERNEMENTS** ¹⁸³

Maurice DUVERGER

[Retour à la table des matières](#)

Dans les nations modernes, où l'État se voit chaque jour investi de nouvelles attributions, et doit ainsi faire face à des problèmes sans cesse plus nombreux, sans cesse plus vastes, sans cesse plus difficiles, la structure interne des organes gouvernementaux est devenue très complexe et très diversifiée.

Son aménagement présente d'ailleurs une grande importance aussi bien sous l'angle technique que sous l'angle politique. Techniquement, il s'agit de répartir les tâches entre les gouvernants de façon que chacune d'elles soit accomplie de la meilleure façon possible, et de coordonner l'activité de chaque organe afin d'assurer l'unité et la cohésion de l'effort. Politiquement, la structure d'un gouvernement réagit pro-

¹⁸³ Maurice DUVERGER, in *Les régimes politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 289), 1960, p. 26-44.

fondement sur l'étendue des pouvoirs dont il dispose vis-à-vis des citoyens. Nous retrouverons donc ici l'opposition déjà soulignée des tendances libérales et autoritaires.

1.- Les types d'organes gouvernementaux

On peut distinguer deux grandes catégories d'organes gouvernementaux : les Assemblées, organes collectifs formés d'un assez grand nombre de membres qui ne possèdent individuellement aucun pouvoir, et les organes constitués par un homme seul, ou un petit comité, ou la juxtaposition des deux. La terminologie applicable à ceux-ci demeure très incertaine : on les appelle tantôt "organes exécutifs", tantôt "organes gouvernementaux" au sens strict. Ni l'une ni l'autre de ces dénominations ne sont satisfaisantes : la première n'est valable que dans une forme particulière de régime politique, où les Assemblées sont investies du pouvoir qualifié de "législatif" et les, autres organes du pouvoir qualifié "d'exécutif" ; mais elle ne signifie plus rien dans d'autres structures, où elle présente alors le défaut de laisser croire à une subordination de ceux-ci à celles-là, qui n'existe pas dans la réalité ; la seconde conduit à une confusion grave [316] puisqu'elle désigne par le même terme l'ensemble des gouvernants et une catégorie particulière d'entre eux, le tout et la partie. Faute de mieux, nous l'adoptons cependant, en tâchant d'éviter le plus souvent, au prix d'une périphrase, que la confusion puisse naître dans l'esprit du lecteur.

Elle s'explique d'ailleurs par le fait que les organes gouvernementaux proprement dits existent toujours, dans tous les régimes politiques, tandis que les assemblées apparaissent à côté d'eux seulement à une époque récente, et dans des formes politiques relativement évoluées.

Les organes gouvernementaux proprement dits.

On peut distinguer trois grands types de régimes politiques, d'après la structure des organes gouvernementaux : le régime monographique, le régime directorial, le régime dualiste.

1°) Dans le régime monographique, un homme - roi, dictateur, empereur, président, régent, etc., - constitue à lui seul le gouvernement proprement dit. Dans l'ensemble, le système correspond à un renforcement de l'autorité publique : toute concentration du pouvoir entraîne un accroissement de pouvoir. Cependant, la puissance gouvernementale est plus ou moins développée selon les variétés de monocratie : royale, dictatoriale ou présidentielle.

La monocratie royale ou monarchie n'est pas autre chose qu'une monocratie héréditaire. Etymologiquement, les deux termes, "monocratie" et "monarchie" signifient la même chose : gouvernement d'un seul. Pratiquement, on donne à "monocratie" un sens général en réservant l'expression "monarchie" aux monocraties héréditaires. La monarchie est, historiquement, la forme de monocratie la plus répandue, du moins lorsque celle-ci existe sans Assemblée.

La monocratie est qualifiée de "dictatoriale" lorsque l'individu qui gouverne est issu de la conquête. Si cette forme de régime est assez fréquente, elle n'en demeure pas moins éphémère. "Quiconque use de l'épée, périt par l'épée", dit l'Évangile : ainsi beaucoup de dictateurs nés de la force, sont renversés par la force. De toute façon, s'ils demeurent au pouvoir, le régime se transforme à leur mort, soit en monarchie (Pépin le Bref), soit en monocratie présidentielle (Remal Atatürk), soit en cooptation (Auguste).

La monocratie est dite "présidentielle" lorsqu'elle repose sur le suffrage populaire. Ainsi, le Président des États-Unis est élu par le peuple comme l'était le Président de la République française en 1848. Il est à noter qu'on trouve toujours, en ce cas, des assemblées à côté de l'exécutif : la démocratie ne remet jamais l'ensemble des pouvoirs gouvernementaux à un seul homme.

[317]

Cette dernière forme de monocratie tend évidemment à un certain affaiblissement de l'autorité gouvernementale, par rapport aux précédentes. En tout état de cause, cependant, cette autorité demeure bien supérieure à ce qu'elle devient en régime directorial.

2°) Le régime en question ne doit pas être confondu, d'ailleurs avec le système collégial, qui lui ressemble beaucoup sous certains aspects. Dans ce dernier, le pouvoir appartient conjointement à deux hommes, égaux en prérogatives et en dignité, qui doivent agir par décisions conjointes, l'opposition de l'un suffisant à paralyser toute initiative de l'autre. Appliqué sous la République romaine à la plupart des "magistrats", et notamment aux Consuls, le système a bizarrement réapparu en Algérie, en juin et novembre 1943, lorsque le Comité Français de la Libération Nationale était à la fois présidé par le Général de Gaulle et le Général Giraud.

Beaucoup plus répandu, le régime directorial proprement dit consiste à confier le gouvernement à un petit groupe d'hommes, qui présente deux caractères fondamentaux : 1° d'abord, le caractère égalitaire : il n'y a pas de président, pas de voix prépondérante, pas de hiérarchie : 2° ensuite, le caractère collectif : les membres du groupe n'ont pas de pouvoir personnel ; toutes les décisions sont prises en commun, à la majorité des suffrages.

Dans la pratique, le gouvernement directorial subit la plupart du temps quelques déformations. En général, l'un de ses membres tend toujours à prendre sur les autres un ascendant plus ou moins considérable, à jouer le rôle d'un président soit en droit, soit en fait. D'autre part, il se produit presque toujours une spécialisation des tâches entre les membres du directoire, qui aboutit à conférer à chacun une certaine indépendance dans la zone d'action qu'il s'est réservée.

La forme directoriale est, dans l'ensemble, une cause d'affaiblissement pour l'exécutif. La nécessité d'agir en commun entraîne toujours une certaine lenteur, dans les décisions ; par ailleurs, les rivalités personnelles et les luttes intestines aboutissent souvent à des résultats plus graves : l'exemple du Comité de Salut public et du Directoire, morts l'un et l'autre de leurs divisions, illustre assez bien la faiblesse des gouvernements directoriaux.

3°) Le gouvernement dualiste constitue une sorte de combinaison entre le gouvernement directorial et le gouvernement présidentiel. On y trouve, en face d'un Chef de l'État indépendant, un organe collectif, le "Cabinet ministériel", dont les membres sont nommés par le Chef

de l'État, généralement dans la majorité du Parlement, avec lequel ils assurent la liaison.

Le Cabinet ministériel présente deux caractères essentiels. D'abord, ses membres jouissent d'une assez large autonomie vis-à-vis du Chef de l'État : [318] quoique désignés par lui, ils peuvent s'appuyer sur le Parlement pour lui résister. Par ailleurs, ils possèdent des pouvoirs propres de décision qui n'en font pas de simples auxiliaires du Chef de l'État. En second lieu, le Cabinet est un organe collectif : s'il y a toujours une spécialisation des tâches entre ses membres, ceux-ci n'en doivent pas moins prendre en commun toutes les décisions essentielles, dont ils sont responsables solidairement.

Dans l'ensemble, les membres du Cabinet sont égaux entre eux. Cependant, le plus souvent, l'un d'eux exerce sur ses collègues une prééminence de fait, et même de droit, qui peut être très grande : c'est le Président du Conseil, ou Premier Ministre, ou Chef du Gouvernement. Il choisit les autres membres du Cabinet, qu'il présente à l'agrément du Chef de l'État ; il préside les réunions du Cabinet tenues hors la présence de ce dernier ; il parle au nom du Cabinet tout entier devant les assemblées.

L'existence du Président du Conseil transforme un peu, en apparence, le schéma du régime dualiste, tel que nous l'avons décrit : on trouve en effet, face à face, non plus un homme et un Comité, mais deux hommes (Chef de l'État et Président du Conseil) et un Comité. Cependant, le Chef de l'État seul est en dehors du Cabinet ministériel ; au contraire, le Président du Conseil en fait partie : il en est l'un des membres. Notre définition première demeure donc vraie.

On notera que la structure du Chef de l'État importe assez peu dans la définition de l'exécutif dualiste. Qu'il soit élu, coopté, héréditaire, qu'il s'agisse d'un roi, d'un empereur ou d'un président de la République, l'essentiel est qu'il occupe une situation indépendante vis-à-vis du Cabinet ministériel.

Ce régime complexe n'est pas né dans le cerveau d'un théoricien ; il est issu, au contraire, d'une longue évolution historique qui s'est accomplie en Angleterre.

Il ne constitue d'ailleurs qu'une pièce détachée d'un ensemble, le régime parlementaire, que nous examinerons plus loin.

Les assemblées.- Tous les régimes politiques ne possèdent point d'assemblées. Pendant des siècles, les monarchies absolues ont gouverné sans Parlement ; aujourd'hui les dictatures contemporaines font de même, qui conservent tout au plus un fantôme d'assemblée sans pouvoirs pour tenter de prendre une apparence vaguement démocratique.

1°) Les divers types d'assemblées.- La structure des assemblées revêt des formes très variées, entre lesquelles de nombreuses classifications sont possibles. Nous considérons seulement celles d'entre elles qui présentent quelque importance pour définir la nature d'un régime politique.

[319]

Signalons d'abord, à cet égard, la distinction des assemblées consultatives et des assemblées délibérantes. Les premières se bornent à formuler un avis dont le gouvernement reste libre de ne pas tenir compte ; les secondes prennent directement au contraire des décisions obligatoires. Celles-ci seules présentent une véritable importance, à moins que le prestige et la compétence technique des premières n'aboutissent à donner à leur avis un poids tel que les gouvernants hésitent à n'en point tenir compte : mais il y a, dans ce cas, glissement du premier type vers le second.

La seule distinction véritablement essentielle oppose les assemblées démocratiques (élues) aux assemblées autocratiques (nommées, héréditaires ou cooptées). Historiquement, celles-ci sont nées les premières : elles ont traduit la puissance d'une aristocratie en face du monarque. Ainsi, le roi féodal devait-il réunir ses grands vassaux à intervalles périodiques pour obtenir leur consentement à certains de ses projets. Mais l'institution fut rarement durable : ou bien le monarque s'est appuyé sur le peuple pour ruiner la puissance des nobles, qui ont perdu leurs assemblées (France) ; ou bien les nobles, après avoir fait alliance avec le peuple pour tenir en échec l'autorité royale ont dû progressivement céder la place aux délégués de celui-ci, constitués en assemblée démocratique (Angleterre). Souvent, deux assemblées,

l'une autocratique, l'autre démocratique, ont alors coexisté pendant un certain temps : ainsi fut posé le problème du bicaméralisme.

2°) Chambre unique ou bicaméralisme. - Le gouvernement doit-il comprendre une seule assemblée ou deux ? - La question demeure toujours discutée en France, sans que sa véritable portée soit exactement mesurée la plupart du temps.

Historiquement, le bicaméralisme fut d'abord l'un des éléments d'un gouvernement mixte par juxtaposition. Impuissant à endiguer une poussée démocratique, un régime autocratique lui a donné partiellement satisfaction par la création d'une Chambre élue ; mais, pour contenir celle-ci, il a mis à ses côtés une seconde Chambre (nommée, héréditaire ou cooptée), les deux ne pouvant agir que conjointement. Il s'agit là d'une forme transitoire : la poussée démocratique devenant plus forte, la Chambre autocratique disparaît, ou perd ses prérogatives, ou se transforme en Chambre démocratique.

À l'époque contemporaine, le procédé a été renouvelé par la création d'une Chambre dite corporative à côté d'une Chambre démocratique de type normal. Officiellement, le système prétend assurer une représentation des professions et des groupes sociaux ; pratiquement, il sert à supprimer ou à diminuer l'influence des partis politiques et à restreindre la démocratie : on peut ainsi le rattacher aux méthodes plus haut décrites, par lesquelles on tend à détruire un régime démocratique tout en conservant son apparence extérieure.

[320]

Cependant, la dualité de Chambres ne s'oppose pas nécessairement à la démocratie. Elle devient au contraire un moyen de l'organiser de façon plus perfectionnée, lorsqu'elle forme l'une des pièces d'une organisation fédérale de l'État. Une des deux Chambres représente alors l'unité de la Fédération ; l'autre, la diversité de chacun des États fédérés. Généralement la première est élue proportionnellement à la population des États-membres, tandis que l'autre comporte un nombre de délégués identique pour chacun d'eux. Tel est le système qui fonctionne en Suisse, aux U.S.A., en U.R.S.S., etc.

Dans des pays qui n'ont point de caractère fédéral, on trouve parfois deux Chambres démocratiques, différenciées seulement par les

modalités du scrutin ou la répartition des pouvoirs. Le système traduit généralement une survivance : une seconde Chambre, autrefois auto-cratique, s'est démocratisée. Ses partisans font valoir qu'il assure un contrôle réciproque des deux assemblées, l'une tempérant les écarts éventuels de l'autre. Dans l'ensemble, cependant, il tend à disparaître peu à peu. A l'intérieur d'un régime démocratique, le bicaméralisme ne se justifie véritablement que dans le cadre d'un système fédéral.

2.- La répartition des tâches

Ce problème présente deux aspects, technique et politique. Sous l'angle technique, il s'agit d'assurer entre les gouvernants une division du travail aussi rationnelle que possible, propre à donner à l'activité gouvernementale le maximum d'efficacité. Sur le plan politique, si tous les pouvoirs sont remis à un seul organe gouvernemental, celui-ci disposera d'une puissance considérable par rapport aux gouvernés ; au contraire, les gouvernants seront évidemment plus faibles s'ils sont multiples et si chacun d'eux est nettement spécialisé dans une tâche précise. On retrouve ici, par conséquent, l'opposition générale de la tendance autoritaire et de la tendance libérale, clef de voûte de tous les problèmes relatifs aux régimes politiques.

Celui de la répartition des tâches entre les gouvernants est étudié en France dans les cadres posés au XVIII^e siècle par Montesquieu, qui s'est attaché le premier à faire une analyse rationnelle de ses divers éléments.

La distinction classique. - Elle repose sur la définition de trois pouvoirs gouvernementaux : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir juridictionnel. Le premier consiste à édicter les règles générales auxquelles doivent se plier l'ensemble des citoyens ; le second, à faire appliquer ces règles générales en les précisant pour chaque cas particulier ; le troisième, à résoudre les litiges que pose leur interprétation (juridiction civile) ou à briser la résistance que peuvent leur opposer certains individus (juridiction répressive). Dans les pays anglo-saxons, le troisième pouvoir est confié à des organes absolument indépendants [321] aussi bien des gouvernants que des gouver-

nés, de façon à réaliser une justice aussi exacte que possible. En France, malgré toutes les doctrines officielles, les tribunaux sont considérés en fait depuis Napoléon comme une branche particulière de l'Administration, et le pouvoir juridictionnel est, au point de vue politique, une partie spéciale du pouvoir exécutif. En tout état de cause, il ne reste donc que deux pouvoirs de nature gouvernementale : le législatif et l'exécutif.

Il suffit alors de rapprocher cette dualité des fonctions de la dualité des organes, que nous avons précédemment définie, pour concevoir deux grands modes possibles de répartition des tâches entre les organes gouvernementaux : la confusion des pouvoirs et la séparation des pouvoirs.

Dans la première, toutes les fonctions gouvernementales sont confiées à un seul organe, qui peut être un homme (monarchie absolue, dictature), un comité ou même une assemblée (régime d'assemblée, encore appelé régime conventionnel, parce qu'on voit dans la Convention - faussement d'ailleurs - l'exemple typique du système). On pourrait d'ailleurs distinguer deux variétés de confusion des pouvoirs. Dans la confusion absolue, n'existerait qu'un seul organe gouvernemental, cumulant toutes les fonctions : la monarchie française d'avant 1789 illustrerait assez bien ce régime. Dans la confusion relative, on retrouverait au contraire la dualité d'organes, au moins en apparence ; mais l'un des deux organes cumulerait la totalité des pouvoirs réels, le second jouant seulement un rôle d'approbation ou d'exécution matérielle : ainsi, dans les dictatures modernes, il y a toujours des parlements chargés d'enregistrer, par un vote enthousiaste et unanime, les décisions du Chef de l'État ; dans les régimes conventionnels, on trouve aussi des Comités élus par l'Assemblée et révocables par elle, qui sont uniquement chargés de l'application de ses décisions.

Au contraire, dans la séparation des pouvoirs, on fait coïncider la dualité des fonctions et la dualité des organes : chacun de ceux-ci exerce une de celles-là, le pouvoir législatif étant dévolu aux Assemblées, et le pouvoir exécutif aux gouvernants *stricto sensu*. Le système peut d'ailleurs être appliqué suivant des modalités très différentes. On peut d'abord spécialiser rigoureusement chaque organe dans l'exercice de la fonction qui lui est confiée, tout en assurant jalousement l'indépendance de chacun par rapport à l'autre : telle est la séparation tranchée des pouvoirs, qui s'est incarnée à la fois dans les monarchies di-

tes limitées, qui furent une phase de transition entre les monarchies absolues et les démocraties, et plus près de nous dans le "régime présidentiel" dont les États-Unis d'Amérique fournissent le meilleur exemple.

À l'inverse, dans la séparation souple (qu'on appelle encore collaboration des pouvoirs), la spécialisation est moins rigoureuse, et surtout chaque organe dispose de moyens d'action sur l'autre, dont la réciprocité assure une coordination en même temps qu'un équilibre : par exemple, l'exécutif participe aux débats des Assemblées, il peut les convoquer, les ajourner, les dissoudre, tandis que celles-ci, [322] de leur côté, peuvent agir sur les ministres par les questions, les interpellations, les enquêtes, et surtout par le vote de défiance qui oblige ceux-ci à démissionner. Le régime parlementaire est la forme la plus célèbre de séparation souple des pouvoirs ; et se caractérise, par rapport aux autres formes, à la fois par le dualisme de l'exécutif que nous avons décrit plus haut, et par l'équilibre rigoureux des deux organes, grâce à l'équivalence de leurs moyens d'action réciproques : au pouvoir du Parlement de "renverser" les ministres (critère fondamental du système) correspond le droit de l'exécutif de "dissoudre" le Parlement, ce qui permet en cas de conflit de recourir à l'arbitrage suprême du peuple. Tel est du moins le schéma théorique décrit dans les ouvrages de droit constitutionnel.

Critique de la distinction classique. - Lorsque Montesquieu posait les bases de sa doctrine sur la distinction des pouvoirs, il s'inspirait des régimes existant au XVIII^e siècle et tâchait de résoudre les problèmes politiques propres à son époque. S'il revenait aujourd'hui sur la terre, nul doute qu'il tenterait d'édifier une théorie différente, applicable aux régimes du XX^e siècle et aux difficultés politiques actuelles.

Il semble difficile de nier, en effet, que la distinction des pouvoirs législatif, exécutif et juridictionnel, qui sert de base à la classique répartition des tâches entre les organes gouvernementaux, ne corresponde plus aux faits. Dans l'esprit de Montesquieu, il s'agissait par elle d'affaiblir la monarchie, en ne laissant entre ses mains que l'exécutif, le législatif étant confié à des Assemblées représentatives et le pouvoir juridictionnel à des magistrats indépendants. Tant que les tâches gouvernementales demeuraient simples et relativement restreintes, on

pouvait à la rigueur continuer à s'en accommoder : encore éprouvait-on de grandes difficultés à y faire entrer l'exercice de la fonction diplomatique ou la conduite de la guerre, notamment. Mais aujourd'hui, malgré toutes les distorsions qu'on lui fait subir, le vieux cadre craque de toutes parts. Le pouvoir économique, par exemple, que l'évolution vers le socialisme place entre les mains des gouvernants, se prête mal au découpage entre législatif, exécutif et juridictionnel : il est frappant de constater qu'en France, le plan Monnet a dû être élaboré sans référence au Parlement, cependant que les sanctions économiques sont appliquées par l'Administration, en dehors de l'intervention des tribunaux. Un des problèmes les plus importants de l'heure est certainement de définir une nouvelle base de répartition des pouvoirs entre les gouvernants.

Par ailleurs, le développement des partis politiques a profondément modifié les rapports entre les organes gouvernementaux et leurs moyens d'action réciproques. Le parti majoritaire est devenu le lien le plus fort entre l'exécutif et l'Assemblée, auprès duquel tous ceux que décrivent les manuels sont d'importance secondaire ; comment comprendre les liens qui unissent le gouvernement Attlee et la Chambre des Communes, si l'on ignore l'existence, la structure et la puissance numérique du parti travailliste ? Et n'est-il pas un peu comique de voir le [323] régime américain servir de modèle de "séparation tranchée des pouvoirs" quand tout le monde sait que le Président est, la plupart du temps, le chef du parti qui dispose de la majorité au Congrès, et que ce parti établit une solidarité étroite entre l'exécutif et le Parlement ? - On ne peut aujourd'hui étudier la structure des gouvernants sans examiner avec quelques détails les transformations qu'elle subit sous l'influence des partis politiques.

3.- Partis politiques et structure gouvernementale

Le nombre et l'organisation des partis politiques ont une influence profonde sur le choix des gouvernants, comme on l'a vu en analysant le régime démocratique. Mais cette influence est plus grande encore, peut-être sur la structure intérieure des organes gouvernementaux. Elle s'explique aisément, si l'on se rend compte que les partis n'assurent

pas seulement un encadrement des électeurs et des candidats, mais aussi des députés et des ministres.

Aussi, avons-nous proposé d'appliquer à cette matière, en la transposant, la célèbre distinction marxiste de la superstructure et de l'infrastructure : dans le domaine gouvernemental aussi bien en régime démocratique qu'en régime d'autocratie (car l'autocratie moderne repose sur le parti unique) les partis forment aujourd'hui l'infrastructure, alors que toute l'organisation des pouvoirs publics telle que nous l'avons décrite jusqu'ici relève de la superstructure.

La structure gouvernementale et le nombre des partis. - Les rapports entre le nombre des partis et la structure des gouvernants sont les plus faciles à déceler en même temps que les plus simples à définir. A cet égard, on peut distinguer trois sortes de régimes politiques : les régimes à partis multiples, les régimes à dualisme de partis, les régimes à parti unique.

Les régimes de parti unique sont les plus récents : le parti unique est la grande innovation du XXe siècle en matière gouvernementale. Le parti joue un rôle officiel dans l'État. Il réunit les citoyens les plus fidèles au gouvernement, ceux qui constituent son appui le plus sûr. L'adhésion au parti unique n'est d'ailleurs pas libre : y entrer constitue un honneur qui n'est accordé qu'à une élite. Généralement, on ne peut y accéder qu'après avoir suivi la filière des "jeunesses" du parti et subi une sélection plus ou moins sévère. Le parti se présente ainsi comme une sorte de caste plus ou moins fermée. Il a pour but essentiel d'assurer la liaison entre le gouvernement et le peuple. De façon descendante, il commente aux gouvernés les décisions des gouvernants ; de façon ascendante, il éclaire les gouvernants sur l'opinion des gouvernés.

Un régime de parti unique entraîne toujours une concentration des pouvoirs, au sens classique du terme. Peu importe que la Constitution distingue plusieurs [324] catégories d'organes gouvernementaux, entre lesquelles ses articles s'appliquent consciencieusement à répartir les fonctions de façon équitable tout cet édifice est purement factice. La réalité du pouvoir, sous toutes ses formes, reste entre les mains des dirigeants du parti : ministres, députés, administrateurs n'existent que par lui, et n'agissent que selon ses directives.

Si le système des deux partis n'entraîne pas une concentration du même ordre, il faut cependant reconnaître qu'il modifie profondément la séparation des pouvoirs telle qu'elle peut être officiellement décrite dans la Constitution. Nous avons déjà cité, à cet égard, l'exemple des États-Unis, où le parti majoritaire crée entre le Congrès et le Président un lien très fort, ignoré des textes. Le régime britannique est encore plus intéressant à décrire sous cet angle. Le parti victorieux disposant nécessairement de la majorité absolue, la possibilité d'un renversement du Cabinet par les Chambres devient pratiquement irréalisable. Par ailleurs, le Premier Ministre étant le leader de la majorité parlementaire, il se trouve à la fois, pratiquement, Chef du Gouvernement et Chef de la plus grande portion du Parlement : les liens deviennent très étroits entre l'exécutif et le législatif. Le gouvernement est libre, fort et stable : un seul parti gouverne ; l'autre est confiné dans un rôle de critique, qui protège la liberté et fournit par ailleurs de précieux éléments d'appréciation au gouvernement lui-même. Aux élections suivantes, les citoyens choisissent, en pleine clarté, entre l'œuvre accomplie par la majorité et la critique de l'opposition. Souvent, l'opposition sort victorieuse du scrutin, et peut à son tour appliquer ses doctrines : on aboutit alors à un "mouvement pendulaire" fort avantageux pour le pays qui s'y livre.

Dans un régime à partis multiples, au contraire, les liens entre le Parlement et le gouvernement se relâchent en même temps que s'affaiblit la position de l'un par rapport à l'autre. Aucun parti ne dispose normalement de la majorité, on est obligé de recourir à des coalitions hétérogènes et changeantes, qui entraînent de fréquentes chutes de ministère en régime parlementaire ; par ailleurs, le gouvernement étant formé de plusieurs partis rivaux, l'unité de vues y est très faible, et très grande la difficulté d'appliquer un programme cohérent et précis : on doit se borner le plus souvent à "l'expédition des affaires courantes" en attendant la prochaine crise ministérielle.

La comparaison du système britannique et de la Troisième République est très intéressante pour qui veut prendre conscience de l'importance du nombre des partis sur la structure gouvernementale. En apparence, rien de plus ressemblant que ces deux régimes parlementaires, reposant sur des principes identiques et des formes analogues d'organes politiques. En réalité, un abîme séparait l'autorité et la solidité remarquables des ministères anglais de la faiblesse et de l'instabi-

lité de leurs congénères français. Si profonde était l'opposition qu'elle n'avait point échappé aux commentateurs ; mais la plupart d'entre eux tentaient de l'expliquer par des causes secondaires (usage du droit de dissolution, prestige du Chef de [325] l'État, etc.), faute de considérer la différence fondamentale entre le "two parties system" britannique et la multiplicité des partis français.

Il serait intéressant de rechercher les facteurs qui expliquent l'existence dans un pays du système des deux partis ou d'un régime de partis multiples. L'histoire tient certes une grande place à cet égard ("Whigs" et "Tories" en Angleterre) de même que la psychologie sociale. Mais une analyse rigoureuse mettrait en lumière l'importance des facteurs techniques, et tout d'abord du régime électoral : le système des deux partis est la conséquence du scrutin majoritaire à un seul tour, tandis que la représentation proportionnelle ou le scrutin à deux tours engendrent des partis multiples. Supposons en effet qu'une circonscription compte cinquante mille électeurs de tendance "conservatrice" et quatre-vingt mille de tendance progressiste : en cas de scrutin à un seul tour, si les progressistes sont subdivisés en plusieurs partis et les conservateurs groupés, ces derniers peuvent enlever le siège avec soixante mille voix, contre trente et cinquante mille (par exemple) à chacun de leurs adversaires. Il est bien évident qu'aux élections suivantes les deux partis progressistes fusionneront afin d'enlever le siège auquel leur puissance réelle leur donne droit. S'ils ne le faisaient pas, d'ailleurs, les électeurs se détourneraient du moins dynamiquement pour reporter leurs voix sur l'autre en provoquant ainsi la fusion des partis voisins, et en écrasant les "centres" (cf. le laminage progressif du parti libéral en Grande-Bretagne, depuis l'apparition du Labour Party). Le scrutin majoritaire pur et simple entraîne le dualisme des partis, au contraire, la R.P., comme le système des deux tours, en laissant toute sa chance à chaque nuance de l'opinion, favorise évidemment l'émiettement des partis, ou cristallise tout au moins leur multiplicité.

La structure gouvernementale et l'organisation intérieure des partis. - Le régime politique fonctionnant en France depuis la Libération a mis en lumière l'influence que prennent les partis sur la structure gouvernementale non seulement par leur nombre, mais par leur or-

ganisation intérieure. Plusieurs distinctions fondamentales doivent être posées à cet égard.

En premier lieu, celle des partis rigides et des partis simples. J'appelle "rigide", un parti qui fait régner une discipline stricte sur ses membres, et spécialement sur ses députés au Parlement et ses ministres au gouvernement : les uns et les autres ne sont - en fait, sinon en droit - que les mandataires du parti dont ils appliquent les directives à l'Assemblée ; notamment, la discipline des votes est absolue. Les partis anglais contemporains, comme les partis français de la Quatrième République, répondent assez bien à ce type. Au contraire, un parti est souple lorsque ses membres, et notamment ses élus conservent une très grande indépendance : des individus se réunissent à cause de leurs affinités générales, mais sans rien abdiquer de leur personnalité profonde et de leur liberté ; au Parlement comme au Conseil des Ministres, ils se décident selon les exigences de leur propre conscience, sans être liés par aucune discipline de vote. Les partis de la [326] Troisième République française, et tout, spécialement le parti radical, illustrent avec éclat cette définition.

La rigidité des partis renforce-t-elle ou affaiblit-elle le gouvernement ? Entraîne-t-elle une concentration ou une séparation des pouvoirs ? La réponse à cette question est difficile. Au fond, la rigidité des partis est ambivalente : tout dépend du nombre des partis rigides. Il faut ici combiner le point de vue numérique et celui de l'organisation interne. Dans un régime de dualisme de partis, la rigidité renforce la cohésion gouvernementale et la concentration des pouvoirs : la discipline étroite du parti au pouvoir assure, en effet, l'unité de vues au sein du gouvernement et l'unité des votes au sein de la majorité parlementaire en même temps qu'un parallélisme rigoureux entre l'action de l'une et de l'autre. Le parti devient le véritable centre de l'autorité politique ; la seule différence avec le régime de parti unique réside dans l'existence d'une opposition libre, elle-même fortement organisée grâce à la rigidité partisane.

Source de force gouvernementale en régime de dualisme des partis, cette rigidité devient au contraire une source de faiblesse, pour ne pas dire d'impuissance, si elle s'introduit dans un système de partis multiples. Parce que les partis sont nombreux, il n'est pas possible en effet que l'un d'eux possède la majorité dans le pays et au Parlement : force est donc de constituer des Cabinets hétérogènes s'appuyant sur des

majorités de coalition. Mais la discipline de chaque parti s'oppose alors à toute solidité véritable de la coalition, à toute unité de vues réelle dans le gouvernement. On voit alors surgir une séparation des pouvoirs d'un type nouveau, sur le plan horizontal et non plus vertical. Chaque parti prend pour lui un certain nombre de ministères, où il s'établit en pays conquis : il y place ses fidèles, il y applique ses méthodes, il y expérimente ses idées, il y développe sa propagande. Le Conseil des Ministres ressemble alors à des réunions de grands vassaux sous l'autorité nominale d'un Président du Conseil, héritier du "petit roi de Bourges" : cet émiettement de l'autorité fait irrésistiblement surgir dans l'esprit l'image de la féodalité.

On ne confondra point la distinction des partis souples et rigides avec celle des partis démocratiques et autoritaires, ces termes s'appliquant toujours, bien entendu, pour désigner une certaine structure interne des partis, et non les doctrines qu'ils défendent, L'organisation d'un parti mérite d'être appelée démocratique lorsque les dirigeants sont librement élus par l'ensemble des adhérents, suivant un scrutin sincère et secret ; lorsque sa tactique et son programme sont déterminés par des Congrès généraux, où les délégués assurent une représentation fidèle des partisans ; lorsque diverses "tendances" ont le droit de coexister au sein du parti et de s'affronter loyalement pour tâcher d'y conquérir la majorité. Au contraire, si les chefs du parti se recrutent par cooptation à l'échelon central, et désignation du centre aux échelons locaux (même sous l'apparence d'élections qui ne sont que des approbations formelles), si la tactique et le programme sont fixés [327] pratiquement par les seuls dirigeants, si toutes les divergences de détail par rapport à la ligne générale et toutes les nuances de pensées sont absolument bannies, et ceux qui s'y rattachent impitoyablement excommuniés, on doit reconnaître qu'il s'agit d'un parti autoritaire. Un parti rigide n'est pas nécessairement autoritaire : ainsi, le parti socialiste français et les partis britanniques sont à la fois rigides et démocratiques. Par contre, il est bien évident qu'un parti autoritaire ne peut être que rigide, par définition même.

Dans un régime de dictature reposant sur un parti unique, le caractère autoritaire du dit parti est normal. Par contre, l'existence de parti ; autoritaires en régime démocratique pose de redoutables problèmes : si tous les partis sont autoritaires le régime peut-il demeurer démocratique autrement qu'en apparence ? Et si quelques-uns d'entre eux seu-

lement le sont, ne vont-ils pas à la longue éliminer leurs rivaux, par suite des avantages tactiques et stratégiques incontestables qu'ils tirent de leur structure même ? - On se méfiera, sur ces points, des réponses dictées par la pure logique. Beaucoup de gens meurent de vieillesse que leurs médecins avaient condamnés dans la fleur de l'âge. Il n'en reste pas moins, malgré tout, que la tendance actuelle des partis vers une organisation intérieure autoritaire contient un germe mortel pour la liberté des individus. D'où l'intérêt tout particulier que revêt aujourd'hui le problème de la limitation des gouvernants.

[328]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section VIII: L'organisation politique

33

Le problème
du pouvoir dans la théorie
constitutionnaliste ¹⁸⁴

Carl J. Friedrich

[Retour à la table des matières](#)

Le constitutionnalisme moderne a toujours été, aussi bien en théorie qu'en pratique, relié au problème du pouvoir. Historiquement, il constitue une réaction contre la concentration des pouvoirs qui accompagne la consolidation des états modernes, dynastiques et nationaux. Ses théoriciens ont insisté sur l'importance qu'il y avait à limiter et à circonscrire le pouvoir acquis par les chefs monarchiques. Si Hobbes a exposé la structure rationnelle d'une telle concentration des pouvoirs, et l'a développée en une véritable philosophie du pouvoir, Locke, acceptant le défi, a exigé que l'exercice de ce pouvoir, quoique dérivant de la source ultime et unie de tout pouvoir, le peuple, demeure divisé en vertu d'une décision fondamentale.

¹⁸⁴ Carl J. FRIEDRICH, "Le problème du pouvoir dans la théorie constitutionnaliste", in *Le pouvoir*, tome I (en collaboration) Paris, Presses Universitaires de France, (*Annales de philosophie politique*, no 1), 1956, p. 33-51.

Les réflexions sur le pouvoir, enrichies par l'expérience chez Hobbes et chez Locke, impliquent des conceptions strictement divergentes du pouvoir. Aucun de ces philosophes n'a élucidé effectivement la nature du pouvoir de façon très approfondie, quoique tous les deux en donnent une définition en gros équivalente. La définition de Hobbes, telle qu'il la propose dans le *Léviathan*, est large, trop large pour aboutir à des distinctions adéquates. Il a défini le pouvoir d'un homme comme "l'ensemble de ses moyens actuels pour obtenir quelques biens futurs apparents" (*Léviathan*, chap. X). C'est simplement l'aspect humain de la doctrine de Hobbes identifiant le pouvoir et la force. Michaël Oakshott a formulé cela très clairement en écrivant "La philosophie de Hobbes, dans toutes ses parties, est, par excellence, une philosophie du pouvoir, précisément parce que la philosophie est raisonnement, que le raisonnement est élucidation d'un mécanisme, et que le mécanisme est essentiellement la combinaison, le transfert et la résolution de forces". (Cf. *L'Introduction de l'édition du Léviathan*, p. XXI). La fin de la philosophie elle-même est le pouvoir, scientia propter potentiam. Une telle identification du pouvoir et de la force néglige l'aspect le plus important du pouvoir au sens politique, et au sens humain, c'est-à-dire le fait qu'il est une relation, [329] une relation entre des êtres humains qui peuvent être effectivement en état de libre coopération. Le concept hobbien du pouvoir, qui est encore volontiers utilisé par les écrivains politiques, qui s'en glorifient, traite le pouvoir comme s'il était une sorte de substance matérielle, une chose comme un sac plein d'or ou de blé sur lequel vous pouvez vous asseoir, et que vous pouvez posséder. Hobbes était acculé à cette précision par sa notion préconçue de la connaissance de la vérité, considérée comme devant être intégralement non téléologique ; les fins de n'importe quelle sorte doivent être exclues de la chaîne des causes et des effets, qui est la chaîne du raisonnement ; la raison est l'acte de calculer (cf. sur ce point le chapitre intitulé "Raison et rationalisme" dans R. POLIN, *Politique et philosophie de Hobbes*). C'est un calcul, une addition, une soustraction, etc. (*Léviathan*, chap. V). La nature distinctive du pouvoir politique n'est pas compréhensible dans cette perspective, la raison en est que ce pouvoir présuppose des objectifs, des fins, des buts communs, des objectifs qui sont partagés par deux ou plusieurs êtres humains. Ces objectifs sont appelés les valeurs qu'ils chérissent, les intérêts qu'ils poursuivent. Tous se sont enracinés dans des besoins éprouvés. C'est pourquoi il était impossible d'étudier la politique

comme un processus d'acquisition, de distribution et de perte de pouvoir, sans prendre en considération les objectifs majeurs, les buts et les fins des êtres humains impliqués dans une situation de puissance. Que ces fins constituent un modèle relativement stable, cela a été la prétention des philosophes depuis Platon et Aristote, que le bien ou le bonheur, ou encore le devoir, constituent la valeur ultime en fonction de laquelle un tel modèle, ou une telle hiérarchie des fins est conçue. On croit volontiers que l'on peut parler des fins en discours généraux. Que de tels discours soient métaphysiques, que l'on y parvienne par une dialectique philosophique, ou qu'ils soient dérivés du "commun accord des hommes", cela varie, mais l'essentiel c'est que ces modèles puissent être connus. Et, en effet, Hobbes lui-même, au cours de son anthropologie développe un modèle élaboré de ce type (quoiqu'il le considère comme concomitant aux forces du désir, qui est toujours en dernière analyse le désir du pouvoir).

Si l'on pouvait considérer comme un axiome que le pouvoir politique soit en relation avec des buts, et qu'il présuppose l'existence d'une pluralité d'êtres humains, en fait d'un groupe d'êtres humains partageant ses buts, il apparaîtrait que le pouvoir est de façon caractéristique le pouvoir dans une communauté. De ce point de vue on peut voir que le pouvoir est une certaine forme de relations humaines. Nous ne craignons pas de nous répéter, ce n'est pas une chose matérielle que l'on peut posséder comme un sac d'or et sur lequel, pour ainsi dire, on peut s'asseoir. Le pouvoir participe de la nature fluide, dynamique de toutes relations humaines ; il est en perpétuels changements, en transformations en train de s'accomplir, en développements qui sont reliés à la transformation des êtres humains vivants, que le pouvoir relie les uns aux autres.

Mais quelle est la nature de cette relation ? Peut-on faire apparaître l'existence d'un caractère commun fondamental de tout pouvoir ? Un profond chercheur en [330] matière de politique, travaillant en coopération avec un philosophe a, dans un ouvrage récent, défini le pouvoir comme "la participation à l'élaboration d'une décision". (Harold D. LASSWELL et Abraham KAPLAN, *Power and Society* (1950) p. 75). Il accepte l'idée que le pouvoir est une relation et non une propriété. Mais l'on peut se demander si le fait de participer à une décision est l'aspect crucial de la relation de pouvoir. Sans aucun doute, elle est impliquée en elle, et chacun peut accepter que la proposition "G a du

pouvoir sur H, par rapport à la valeur K, si G participe à l'élaboration des décisions affectant les conduites de H par rapport à K" sans considérer nécessairement que cela épuise le problème de la structure existentielle du pouvoir. Pour éclairer la question du pouvoir, il est utile de revenir à la notion de pouvoir considérée comme une propriété, ou comme une possession matérielle à laquelle il a été fait allusion ci-dessus, et qui sous-tend l'analyse donnée par Hobbes. Telle est d'ailleurs la perspective de Bertrand RUSSELL dans son livre sur *Le pouvoir* (1938), et celle de Talcott PARSONS dans son livre *The social system* (1950) ; cependant, Parsons, en acceptant la définition de Hobbes ajoute cette détermination décisive que les moyens dont Hobbes parle "doivent dépendre des relations de chaque homme avec les autres acteurs".

Sans aucun doute, dans bien des situations, et probablement toujours, le pouvoir possède effectivement la qualité de substance matérielle à un certain degré. Cela est spécialement vrai parce que la possession des fonctions établies et institutionnalisées entraîne avec elle la possession d'un pouvoir au sens de la capacité (aussi bien que l'autorité légitime) de forcer la soumission avec les décisions qu'a prises celui qui possède cette fonction particulière. Cette capacité de forcer la soumission est universellement reconnue comme le "pouvoir de fonction" ou de l'office. Elle montre déjà pourquoi une définition du pouvoir, en termes de participation aux décisions ne suffira pas. De cet ensemble de faits, est assortie la tendance de beaucoup de juristes et de politiques pratiques à penser le pouvoir essentiellement comme le pouvoir de contrainte avec tous les fâcheux résultats politiques pratiques que le terme "politique de puissance" implique.

Nous pourrions ici, entre parenthèse, commenter brièvement une espèce du problème du pouvoir, qui implique sa relation, et même son heurt avec les considérations éthiques et morales. Chacun connaît le dicton de Lord Acton : "Tout pouvoir corrompt, et le pouvoir absolu corrompt absolument". Lord Acton, avait effectivement dit, de façon plus prudente : "Tend à corrompre". Mais il fait suivre cette formule de la sévère phrase : "Les grands hommes sont presque toujours des hommes mauvais, même lorsqu'ils exercent seulement de l'influence, et non pas une autorité : et d'autant plus lorsque vous surajoutez la tendance, même la certitude de la corruption par l'autorité". Et comme pour être sûr que la nature irrésistible de son accusation ne sera pas

ignorée, il ajoute : "Il n'y a pas de pire hérésie que celle qui affirme que la fonction sanctifie le fonctionnaire". (Cf. La correspondance Acton-Creighton republiée dans *Essays on Freedom and Power* (1948), p. 364). [331] Peut-être on disputera-t-on l'importance d'une lettre, mais il y a d'autres suggestions dans l'œuvre de Lord Acton, par exemple, *op. cit.*, p. 13. Acton inclut à la fois la fonction et l'autorité dans sa mise en doute morale du pouvoir. Il exprime un sentiment qui a été concomitant au constitutionnalisme occidental depuis le temps de Locke et de ses précurseurs calvinistes, en fait, depuis le Moyen Age quand on insistait fréquemment sur le fait que tout bon gouvernement doit être limité par la loi. En outre, la perspective médiévale aide à révéler la tendance religieuse de ses réflexions sur le pouvoir et sur le mal que recèlent ses manifestations. L'inquiétude chrétienne sur ce monde-ci, la notion du péché originel, découvrent les implications ontologiques de cette attitude. Si la constatation de Lord Acton était élargie (comme ce n'est clairement pas l'intention de l'auteur dans le passage cité) pour se rapporter à tout être, alors la proposition prendrait la couleur d'un rejet quasi gnostique du monde et de son créateur auquel la réplique la plus significative pourrait être : "Ne croit-on pas que Dieu est tout puissant ?" Suivre les implications cosmiques dans l'affirmation de Lord Acton a une valeur pour l'objet actuel de notre travail qui est centré sur le pouvoir politique seulement si cela contribue à éclairer le fait patent que tout pouvoir non seulement tend à corrompre, mais est aussi le seul terrain sur lequel des hommes finis peuvent marcher pour être bons ou, pour le dire plus simplement, que l'homme peut faire juste autant de bien que son pouvoir le lui permet. La fonction ne sanctifie certainement pas le fonctionnaire, mais les premiers Pères de l'Eglise, les saints les plus imposants comme saint Augustin et saint Ambroise ont certainement rempli une fonction. Avons-nous besoin ce dire qu'ils n'étaient certainement pas de "mauvais hommes", en quelque sens relatif que ce soit ? Cela ne nie naturellement pas que nous sommes, selon la doctrine chrétienne "des pécheurs". Mais il est évident que Lord Acton ne l'entend pas en ce sens ; ou plutôt il avait dans l'esprit la sorte de pensée que le Nouveau Testament fait exprimer à Jésus lorsque celui-ci suggère qu'il est plus aisé à un pauvre qu'à un riche d'aller au royaume des cieux. Car, si la richesse corrompt, le pouvoir, dont la richesse est une forme, fait de même en multipliant les occasions d'actions égoïstes. La raison en est en partie que la "raison", la ratio ou le "rationale" du pouvoir et de la

richesse elle-même, leur insécurité et la menace toujours présente de leur perte aussi bien que la lutte qu'elle implique nécessairement avec les autres détenteurs de pouvoirs et de richesse poussent les hommes à en désirer toujours davantage, comme le dit Hobbes en termes peut-être un peu dramatiques, "le désir sans repos du pouvoir pour le pouvoir, et cela jusqu'à la mort". Pour résumer cette digression vers la morale et la théologie, on doit reconnaître que le pouvoir pose le problème du bien et du mal et que prétendre que nous pourrions discourir sur le pouvoir sans conserver présentes à l'esprit ces possibilités, ce serait nous tromper nous-mêmes sur la nature effective de notre problème. Le pouvoir tend à corrompre, mais il tend aussi à élever, les possibilités divergentes de l'homme sont accrues lorsque grandit son pouvoir.

[332]

Nous retournons à notre question qui est la nature des relations de puissance, ou, plus précisément, de pouvoir.

Si l'on accordait tout de même que le pouvoir possède la dimension d'une substance morale, de quelque chose que l'on peut avoir et toucher, il est vrai d'une façon également certaine, d'une part, que le pouvoir (*dynamis*) est continuellement engendré, qu'il est en devenir, comme une action de groupe cristallise la coopération entre les membres du groupe ; et, d'autre part, que le pouvoir n'est pas inhérent, en d'autres termes, en quelques individus composant le groupe, mais dans les relations elles-mêmes qui maintiennent le groupe cohérent et le constituent en une communauté.

Sur un tel concept relationnel de pouvoir, on trouverait des indications dans les écrits philosophiques de Locke, quoique ses écrits politiques s'orientent clairement dans une direction hobbiennne. Au début du second Essai sur le gouvernement, il définit le pouvoir politique en termes assez traditionnels comme : "Le droit de faire des lois assorties de la peine de mort ... et d'appuyer la force de la communauté". Cet emploi de la force (et l'insistance mise sur ce terme est, à la lumière de cette analyse, le thème significatif) doit naturellement être fait "seulement en vue du bien commun". (Les deux citations se trouvent dans *An Essay concerning the true, original, Extent and End of civil government*, chap. 1, publié en 1690, mais écrit autour de 1680). Il est évident que nous sommes ici en présence d'un pouvoir institutionnel.

Les antécédents hobbiens de Locke, en ce qui concerne le concept de pouvoir, sont plus clairement révélés dans un passage ultérieur où il dit que "ceux qui, sortant de l'état de nature s'unissent en une communauté, abandonnent, on doit le comprendre, tout le pouvoir nécessaire à l'accomplissement d'une fin pour laquelle ils s'unissent". (LOCKE, *op. cit.*, 99 ; il qualifie cette proposition en disant que ce contrat est seulement "le commencement d'un gouvernement légitime (Lawful)" ; on pourrait soupçonner que l'origine des autres gouvernements est différente). Le pouvoir signifie clairement une sorte de possession naturelle. C'est la conception naturaliste du pouvoir en tant que force. Mais d'ailleurs, il définit le pouvoir "avec référence à la transformation des idées percevables" comme fondement double, à savoir "capable de provoquer, ou capable de recevoir une transformation" et il ajoute : "que l'un peut être classé comme un pouvoir actif, et l'autre un pouvoir passif". (*Essay on human understanding*, L. II, chap. XXI, p. 2). Locke montre ensuite que nous tirons une idée claire des pouvoirs actifs de notre propre esprit et non pas de notre observation externe (perception) ; un peu plus loin il observe que cela au moins lui apprend avec évidence, que nous trouvons en nous-mêmes un pouvoir de commencer et d'empêcher de continuer ou d'achever diverses actions dans nos esprits, ou divers mouvements de notre corps, simplement par une préférence de notre esprit ordonnant ou, pour ainsi dire commandant de faire ou de ne pas faire telle ou telle action particulière (*op. cit.*, II, XX, p. 5). "Locke relie ensuite cette discussion du pouvoir à la volonté et à la liberté ; ce pouvoir que possède l'esprit" est ce que nous [333] appelons volontiers "toutes les actions dont nous avons quelque idée se réduisant elles-mêmes à ces deux actions : pensée et mouvement, pour autant que l'homme a le pouvoir de penser et de ne pas penser, de mouvoir ou de ne pas mouvoir, selon la préférence et l'orientation de son propre esprit, pour autant, l'homme est libre". Ici le pouvoir devient une capacité de pensée et de faire ; et, puisque penser est une sorte d'action, nous pourrions simplement dire : le pouvoir d'agir. Cela semblerait suggérer que Locke est, même dans des termes philosophiques généraux, incliné vers l'idée du pouvoir comme force, comme possession matérielle d'une force, si vous voulez. Mais conformément à son argument bien connu de la liberté de la volonté, Locke insiste effectivement sur le fait que "les pouvoirs sont des relations, non des agents et que l'agent qui a le pouvoir ou qui n'a pas le pouvoir d'opérer, est celui-là seulement qui est, ou qui n'est pas libre,

et non pas le pouvoir lui-même". Certes Locke a en vue ici la liberté ; la liberté est la même qu'elle est pour Hobbes, c'est-à-dire le pouvoir d'agir (*Léviathan*, chap. 21). Pouvoir, volonté, liberté, constituent un tout cohérent.

En vue d'élucider plus à fond la nature relationnelle du pouvoir, on pourrait bien se tourner maintenant vers la question de savoir comment elle est engendrée. Car le pouvoir comme possession, ou plutôt cet élément du pouvoir qui apparaît analogue à une possession matérielle est clairement enraciné dans la force. C'est une extension du pouvoir naturel, la force physique et mentale qui consiste à soumettre d'autres hommes à celui qui possède le pouvoir ; sa force s'en trouve accrue dans une mesure correspondante. Une telle soumission implique la violence ou la contrainte. Nous préférons le deuxième terme puisqu'il implique plus aisément les diverses formes raffinées de la force, qui sont impliquées dans des opérations non physiques : la propagande, comme nous disons maintenant de préférence au terme plus honorifique de rhétorique. Il est très évident que le pouvoir est continuellement engendré par une contrainte réussie, que cette contrainte implique des armes physiques, des armes économiques ou des armes spirituelles, la force militaire, la force économique ou la force de nature intellectuelle et émotionnelle. Un soutien peut être extorqué de bien des façons. Mais une telle analyse laisse chacun insatisfait puisqu'il est clair qu'un soutien peut aussi résulter d'une coopération spontanée et volontaire, d'une rencontre des corps, des esprits, en un mot, du consentement plutôt que la contrainte. Quoique on puisse accorder qu'il existe une vaste zone crépusculaire, les situations de consentement évident et les situations de contrainte évidente son clairement distinguées. Et cependant, il est hors de question que le consentement engendre aussi le pouvoir. En fait, un philosophe comme Locke insiste sur ce côté du pouvoir ; c'est précisément la signification de ce qu'il veut dire lorsqu'il marque que tout emploi de la force doit être fait en vue du bien public. Le terme "bien public" implique pour lui, comme c'est le cas pour une longue tradition qui remonte à travers la scolastique jusqu'aux anciens, que le consentement a effectivement sanctionné les actions de ceux qui possèdent le pouvoir, ou bien qui le ferait si ceux qui sont en question pouvaient être mis en mesure de juger l'affaire à sa vraie valeur. (Cf. le [334] commentaire de J.W. GOUGH dans son étude intéressante *John Locke's Political Philosophy* (1950),

pp. 30 sqq. dans lequel il donne une critique de Willmore KENDALL, *John Locke and the doctrine of majority rule* (1941) qui s'occupe du consentement). En fait, tout pouvoir gouvernemental, qui est "légal" (ou comme on disait plus tard : légitime) est fondé sur le consentement ; ce peut être le consentement direct de la majorité ou le consentement indirect et implicite de ceux qui ont accepté d'être les membres d'une communauté et, par conséquent, d'accepter les décisions, c'est-à-dire les actions de la majorité d'entre eux. Laissant de côté l'aspect normatif de l'affaire, qui est impliqué dans un gouvernement, c'est-à-dire dans un pouvoir "légal", il est évident que tout pouvoir n'est pas le résultat du consentement, mais il est aussi évident que certaines formes du pouvoir le sont. En règle ordinaire, il est universellement reconnu que le pouvoir d'un agent qui en représente un autre, est possédé en vertu du consentement de celui qui l'a délégué. Sans chercher plus loin sur ce point la nature précise d'un tel consentement (impliquant de façon intrinsèque quelque chose de spontané, de volontaire, etc.), il semble désirable d'ajouter que le consentement n'est pas seulement une non-contrainte (exactement comme la contrainte n'est pas simplement non-consentement). À la fois le consentement et la contrainte sont des forces réelles au sens psychologique, comme elles sont des entités réelles au sens ontologique ; elles ont en commun ce fait qu'elles engendrent le pouvoir. Quand nous disons qu'elles engendrent le pouvoir, nous voulons dire qu'elles engendrent cette sorte de relation entre les êtres humains avec lesquels leurs actions deviennent coordonnées et constituent une force unique. Et dans la vie, à la fois le consentement et la contrainte sont fréquemment impliqués dans le fait de la génération du pouvoir. En fait, toutes les situations complexes de puissance, qu'un gouvernement implique, reposent invariablement à la fois sur le consentement et la contrainte. Pour le dire d'une manière plus abstraite, le pouvoir par simple consentement, et le pouvoir par simple contrainte, sont les limites "irrélles" entre lesquelles les situations de puissance de la vie réelle oscillent. Il est aisé, par exemple, de ranger les différentes sortes de gouvernement telles qu'elles apparaissent depuis la conquête, d'une part, jusqu'à la libre association, d'une autre, sur une ligne continue dont les points désignent les différentes proportions de contrainte et de consentement. Ce n'est pas le lieu de généraliser les conclusions hypothétiques qui peuvent dériver de ces axiomes ; le but est plutôt de les utiliser comme une base ferme permettant d'envisager le constitutionnalisme comme un système de pou-

voirs séparés. Trois hypothèses de base se trouvent développées dans *Constitutional Government and Politics* (1932), pp. 15-18 ; ils s'adressent à l'intensité d'une situation politique, au degré de la concentration du pouvoir et aux "réactions anticipées". La doctrine de la séparation des pouvoirs a été, certes, développée par Locke et par Montesquieu. On a beaucoup étudié cette doctrine en Europe et aux États-Unis. On a dit que Montesquieu se trompait lorsqu'il montrait que la séparation des pouvoirs était l'un des traits fondamentaux du gouvernement britannique qu'il admirait, puisque c'était une monarchie limitée. En fait, Montesquieu avait à peu près raison ; il fondait son argument sur ce que l'on croyait [335] généralement qu'était en Angleterre la situation constitutionnelle depuis la Glorieuse Révolution. En fait, Montesquieu s'appuie sur la doctrine de Locke et cependant la transforme très ingénieusement, après avoir reconnu que l'*Act of Settlement* (1700) a fait du judiciaire une branche quasi indépendante du gouvernement, modification qui s'accorde avec les traditions françaises. Car ici, la position des grands Corps judiciaires, les Parlements ont donné au judiciaire une signification très spéciale.

Le schéma de Locke tourne autour du pouvoir législatif qu'il croit être d'une importance centrale et qui doit être lui-même divisé entre le Roi, les Lords et les Communes, qui cependant agissent ensemble au Parlement et à travers lui. En d'autres temps, la séparation des pouvoirs chez Locke, attire l'attention sur la division d'un pouvoir plutôt que sur la division des pouvoirs en tant qu'ils sont distingués les uns des autres. Néanmoins, Locke distinguerait aussi un pouvoir exécutif et un pouvoir fédératif qu'il place cependant, l'un et l'autre, entre les mains du Roi. En bref, Locke demeure très près de la Constitution britannique traditionnelle ; en conséquence, sa doctrine se trouve fort proche de la pensée de certains de ses prédécesseurs parmi lesquels Harrington, Sir Thomas Smith et même Sir John Fortescue. (Cf. LOCKE, *Essay*, pp. 132-3, 143-8). Les conclusions de HARRINGTON se trouvent dans son chef-d'œuvre *Oceana* (1656) ; celles de Sir Thomas SMITH dans *De Republica Anglorum* (1583), L. II, chap. I-VI ; celles de Sir John FORTESCUE dans *De Laudibus Legum Angliae* (1470 ?). Le fédératif et l'exécutif sont "presque toujours unis", ils peuvent à peine être séparés et placés entre les mains de personnes distinctes. La raison en est, dit Locke, qu'ils exigent la force de la société pour s'exercer : essayer de les diviser entraînerait "à un moment

ou à un autre le désordre et la ruine". Il est de la plus haute importance que, à la base de la séparation des pouvoirs, Locke voie le pouvoir de la communauté en général, et puisque celui-ci est engendré par le consentement général qui s'exprime lui-même dans le contrat social, les pouvoirs dérivés sont formés de contraintes substantielles. La contrainte sur laquelle ils peuvent tabler en fait des possessions, leur donne le caractère de quelque chose que l'on peut avoir, ou tenir, et qui, par conséquent, peut être divisé en accord avec la volonté de la communauté qui peut être dite "toujours le pouvoir suprême".

La transformation que Montesquieu a effectuée dans le schéma lockien naît en partie du fait que son intérêt pour le problème du consentement, ou en réalité pour celui du pouvoir se trouve considérablement moindre. Elle résulte aussi, comme on l'a déjà noté, du désir de procurer au pouvoir judiciaire une place distincte et indépendante. Montesquieu, en conséquence, transforme l'exécutif en judiciaire (ce lui-ci ayant été inclus dans l'exécutif par Locke) et développe le pouvoir fédératif en pouvoir exécutif, en élargissant ses devoirs de sécurité et de défense en une formulation plus générale. Le texte crucial est le suivant : "Il n'y a point de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative, et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur [336] la vie et la liberté des citoyens seraient arbitraires car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur". Mais ce pouvoir de juger n'est pas investi par Montesquieu dans des personnalités pleines de distinction, choisies parmi les hommes de loi, mais dans "des personnes tirées du corps du peuple" et, en vertu de ce procédé, le pouvoir judiciaire devient, en un certain sens "invisible et nul". (Cf. le célèbre chapitre VI du livre XI *De l'Esprit des Lois* (1748) ; cf. aussi Boris MIRKINEGUETZEVITCH, "La Séparation des Pouvoirs" chap. VI, dans *Montesquieu, Sa pensée politique et constitutionnelle* (1748-1948), pp. 161 sqq.). Cela est souvent oublié par ceux qui, suivant en cela *The Federalist* citent ce passage et le mettent en rapport avec une discussion sur la nature de la cour suprême qui a été établie aux États-Unis. Montesquieu pense à l'espèce de jury populaire qui a fonctionné à Athènes (et auquel il se réfère). Mais, dans cette transformation dans le schéma de pouvoir, Montesquieu cesse de mettre l'accent sur ce problème, comme Locke l'avait fait, mais insiste, non pas sur la définition du pouvoir législatif,

mais sur la séparation des trois pouvoirs. Certes, sa formule célèbre "tout serait perdu si le même homme ou le même corps des principaux ou des nobles, ou du peuple exerçaient ces trois pouvoirs..." pourrait encore convenir au schéma lockien, mais au vrai, Montesquieu part de la formulation positive que nous avons donnée plus haut, et insiste pour que chacun des pouvoirs qu'il a distingués soit remis dans la main d'un corps différent de personnes. Il est clair que cela ne peut être accompli sinon par un pouvoir constituant capable d'établir cet ordre.

L'ordre d'une communauté politique est, en d'autres termes, la création reconnaissable d'un groupe spécifique. L'idée du constitutionnalisme au plein sens moderne du mot, a enfin émergé. Il est évident que derrière les pouvoirs qui doivent être séparés, il doit exister un autre pouvoir qui est un et indivisible. C'est le pouvoir de faire la Constitution, d'établir l'ordre constitutionnel et, en cas de besoin, de l'amender et de le transformer même pour lui en substituer un autre.

D'après ce qui a été dit ci-dessus à propos du pouvoir, il est maintenant clair que le pouvoir est en fait employé selon deux connotations diverses ; car quand on se réfère au pouvoir constituant, le pouvoir signifie un pouvoir relationnel, engendré par consentement. Tandis que, quand ces pouvoirs sont considérés comme ayant été séparés en vertu de la mise en ordre constitutionnelle, le pouvoir est compris, dans une large mesure, comme une chose de l'ordre de la possession matérielle, comme une chose à posséder et à tenir susceptible d'être divisée et d'être transférée. Ces derniers arrangements, cette distribution des pouvoirs dérivés, tout cela dérive de l'acte générateur initial du pouvoir constituant. Ce pouvoir fondamental était, dans la période constitutionnaliste décisive, depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, considéré comme la possession inaliénable du peuple par tous ceux qui rejetaient les notions conservatrices de grâce divine, qui cherchaient à justifier le pouvoir du monarque. Ces dernières notions semblent maintenant si périmées qu'il pourrait être utile de rappeler que beaucoup de [337] constitutions, même au XIX^e siècle, ont commencé leur préambule en affirmant précisément que l'autorité du monarque capable de donner à son peuple une constitution, était un droit divin. Mais ceux qui proclamaient que le peuple possédait ce pouvoir disposaient de l'argument le plus fort même s'ils constituaient un groupe limité au sein du peuple. Une appréciation réaliste de ce qui se

produit effectivement quand une constitution est faite nous oblige à reconnaître qu'il subsiste un pouvoir résiduel inorganisé de résistance en toute communauté, pouvoir qui cherche à contraindre et qui souvent contraint effectivement le gouvernement et qui même entre en lutte avec le gouvernement quand celui-ci ne réussit pas à fonctionner. Il existe en bref, dans toute communauté, un certain nombre d'hommes qui constituent, dans une mesure considérable, la partie fondamentale et la plus intelligente de la communauté, et qui a tendance à participer à l'élaboration des décisions vitales. Dans la mesure où la survivance de la communauté dépend de leur coopération, ils sont vraisemblablement en mesure de faire accepter leurs exigences en vue d'une telle participation. Chacun voit ici que le problème du pouvoir est lié à celui de l'impuissance ; si la communauté elle-même se désintègre, le pouvoir qu'elle a engendré, quel qu'il soit disparaîtra aussi. Tel est le cœur de la vérité, qui bat dans une théorie démocratique sur les droits inaliénables du peuple. (Cf. la discussion intéressante dans le livre de Charles MERRIAM, *Power* (1936) chap. VI, intitulé "The poverty of power").

Parce que le peuple, ou plutôt cette partie du peuple qui réussit à parler pour lui, possède en fait ce pouvoir résiduel qui est engendré par consentement mutuel, il est tout naturel que les partis, dans les systèmes constitutionnalistes développés, doivent dans une certaine mesure intégrer à nouveau les pouvoirs qui ont été séparés par la Constitution. Ce fait n'est pas, comme on l'a affirmé souvent, la preuve du caractère malsain de la mise en ordre constitutionnaliste des pouvoirs et de leur séparation, mais tout l'opposé : elle montre que l'idée d'une séparation constitutionnaliste des pouvoirs est enracinée dans la conception d'un pouvoir intégré et ordonnateur qui organise la communauté, mais qui agit seulement de façon intermittente, spécialement lorsqu'il est mentionné dans les schémas de la séparation des pouvoirs propres à beaucoup de constitutions modernes comme le pouvoir d'amendement (*amending power*). Ce pouvoir constituant est l'équivalent du souverain dans la pensée antérieure, mais il ne doit pas être confondu avec lui. Car la définition classique du souverain (Bodin, Hobbes, Austin) insiste toujours sur sa compétence universelle, sur le fait qu'il a le dernier mot sur toute affaire qu'il désire traiter, tandis que le pouvoir constituant met en ordre seulement l'exercice du pouvoir dans la communauté constitutionnaliste et rien d'autre, de

même que le pouvoir d'amendement modifie, se borne à modifier la Constitution existante selon la procédure définie par la Constitution et rien d'autre. Les partis, en introduisant une coordination substantielle parmi les détenteurs du pouvoir, dans le cadre d'une constitution, rappellent pour ainsi dire le pouvoir résiduel du "peuple" sur lequel l'ordre tout entier repose.

[338]

Nous omettons volontairement ici toute discussion détaillée des schémas effectifs de la séparation des pouvoirs telle qu'on la trouve dans les différents États, puisqu'elle ne convient pas à notre propos. Mais il y a une espèce de problème qui doit être considéré brièvement ici et c'est celui du fédéralisme. Le fédéralisme est, du point de vue du pouvoir une forme particulière de la séparation des pouvoirs. Lui aussi, comme la séparation fonctionnelle des pouvoirs est, de façon caractéristique, une mise en ordre de l'exercice du pouvoir dans la communauté. Mais c'est une forme particulière des communautés, à savoir une communauté complexe au sein de laquelle existe des sous-communautés territoriales différentes. Elles peuvent avoir résulté de la différenciation apparue dans une communauté auparavant simple, comme dans le Commonwealth britannique, ou dans l'Allemagne post-nazie, ou elles peuvent être des communautés effectivement constitutives d'une communauté plus grande en train d'apparaître, comme c'est le cas dans plusieurs états fédéraux. Dans l'un et l'autre cas, le besoin de combiner l'unité avec la diversité, d'admettre l'existence d'une communauté composée de communautés mène à une mise en ordre de l'exercice du pouvoir qui, en fait, divise le pouvoir entre la communauté englobante et les communautés qui la composent et la constituent. Chacun conserve, dans une constitution donnée, une certaine quantité du pouvoir constituant, et, par conséquent, met en ordre, organise d'une façon autonome caractéristique leur propre exercice interne du pouvoir concernant toutes les affaires que la Constitution leur abandonne. L'avantage de cette analyse du pouvoir en termes de constitutionnalisme, c'est que des fédéralismes apparaissent comme une division spatiale ou territoriale du pouvoir. Lui aussi éprouve une certaine intégration effective ou, tout au moins, de coordination comme le résultat de l'influence de la politique des partis. Puisque les partis sont à la fois nationaux et locaux, et possèdent dans une constitu-

tion fédérale une structure qui reconnaît l'autonomie des directions locales, une telle intégration est nécessairement limitée.

Si nous prenons en considération ces divers schémas de la séparation des pouvoirs et si nous n'oublions pas que toute reconnaissance de l'autonomie constitutionnellement garantie d'un groupe de citoyens constitue une séparation des pouvoirs, nous sommes maintenant en mesure de définir la nature d'une constitution en termes de pouvoir. Une constitution est une organisation et une division de l'exercice du pouvoir politique dans une communauté par le groupe qui est capable d'obtenir le consentement de la communauté et qui, par là même rend manifeste le pouvoir de la communauté elle-même. Il est d'une importance décisive que le pouvoir soit divisé et qu'il ne soit pas concentré dans les mains de ceux qui agissent sur mandat de la communauté. Si cela est réalisé, si l'exercice du pouvoir est concentré entre les mains du groupe organisateur, comme cela a été le cas à plusieurs reprises après certaines révolutions, le groupe agissant de cette sorte n'est pas un groupe constituant c'est-à-dire un groupe faiseur de constitutions, c'est un conquérant autocrate et anti-constitutionnaliste. C'est évidemment le cas des mouvements totalitaires de notre temps, qui, même lorsqu'ils rendent hommage [339] du bout des lèvres à la tradition constitutionnelle, ne sont pas enclins à diviser les pouvoirs, mais au contraire à les concentrer dans leurs propres mains. Les constitutions ont évidemment une fonction qui se trouve accomplie dans les processus d'élaboration, de transformation et d'interprétation de la Constitution : cette fonction consiste à rendre un régime constitutionnel en établissant et en maintenant des contraintes effectives et régularisées sur l'action politique et essentiellement sur l'action gouvernementale. En mettant l'accent sur les contraintes "effectives" nous cherchons à attirer l'attention sur le fait qu'un ordre apparemment constitutionnaliste peut, en fait, n'être rien de cette sorte. L'existence des contraintes légales, formelles, n'indique en aucune façon l'existence d'un ordre constitutionnel au sens politique. De même, le manque des lois formelles définissant des contraintes ne signifie pas qu'elles manquent. Les contraintes effectives de la Constitution britannique, on les trouve dans les pratiques, telle que l'alternance des partis, et non pas dans une séparation formelle des pouvoirs. Elles n'en existent pas moins sans pour cela se présenter comme une constitution.

Pour nous résumer et conclure, nous avons montré comment le constitutionnalisme moderne est un mode très particulier de la distribution du pouvoir ; il organise cette division, et, selon la formule constitutionnelle, son *checking and balancing*. On a montré que l'interprétation habituelle était fondée sur une vision trop unilatérale du pouvoir présenté comme simple possession. En face de cette perspective, on a préconisé une conception du pouvoir qui reconnaît sa double nature et insiste dûment sur son aspect relationnel considéré comme plus fondamental que son aspect corporel, matériel, possessif. Derrière, et au-dessous de toutes ces différentes sortes de schémas, des divisions et des séparations du pouvoir, on a découvert le pouvoir de la communauté, comme le lac qui nourrirait les sources qui rendent son existence manifeste. Le pouvoir est probablement, sur le plan ontologique, un attribut de tout être politique ; il peut être compris simplement comme une projection de l'existence même d'une communauté. Si le constitutionnalisme était en réalité un essai pour refuser cette source unitaire du pouvoir, ce ne serait plus qu'une structure vide et formelle comme ses ennemis l'ont allégué. En réalité c'est une forme particulière de ce pouvoir de la communauté, une forme qui résulte du fait que ceux qui composent la communauté et, plus spécialement les chefs de la communauté estiment hautement une valeur au-dessus de toutes les autres. Cette valeur, c'est la liberté.

[340]

[341]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section IX

LA CULTURE

[Retour à la table des matières](#)

[342]

[343]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section IX: La culture

34

LA SOCIÉTÉ
TECHNOLOGIQUE ¹⁸⁵

Georges FRIEDMANN

[Retour à la table des matières](#)

Dans la gamme prodigieusement étendue des techniques, qui imprègnent aujourd'hui les sociétés humaines les plus évoluées, le machinisme industriel ne représente qu'une part et qu'un aspect : celui des machines de production, peuplant les ateliers et les bureaux des entreprises (toute la famille, déjà nombreuse, des "machines à penser"), auxquelles s'ajoutent celles qui, chaque jour davantage, s'infiltrant dans l'agriculture.

Le machinisme agricole avec ses tracteurs, moissonneuses, batteuses-lieuses, botteleuses, herses, arracheuses de pommes de terre, de betteraves, etc., ses motoculteurs et multiples machines portatives rendues utilisables grâce à l'introduction d'un moteur électrique dans la ferme : scies, pompes, malaxeurs, etc., ses semoirs mécaniques, distributeurs d'engrais et pulvérisateurs à traction offerts aux vastes

¹⁸⁵ Georges FRIEDMANN, "L'homme et le milieu naturel", in *Où va le travail humain ?* Paris, Gallimard, 1963, nouv. éd., p. 29-50.

champs de la culture intensive, se heurte certes, en Europe, aux structures morcelées d'une civilisation paysanne dont les traditions prémodernes et les routines sont puissantes. Mais il s'insinue partout où il le peut, selon les lignes de moindre résistance économique et psychologique et constitue déjà un fait avec lequel, même dans les régions de petite propriété, le sociologue de la vie nouvelle doit compter.

Au-delà des heures absorbées par le travail productif, les machines pénètrent tous les instants des journées et parfois, dans les grands centres urbains, jusqu'au cœur des nuits.

L'homme, quelle que soit sa condition, se sert de machines de transport, qu'il aille à l'autre bout du pays ou qu'il fasse, dans la rue, un trajet qui jadis eût paru dérisoire, même au piéton d'un bourg médiéval. Les formes d'énergie, les véhicules les plus divers le sollicitent. La vapeur, les moteurs à explosion, l'électricité [344] se disputent pour l'accueillir et l'attirer. Il circule sous, sur, et au-dessus de la terre qui, désormais recouverte et retravaillée de mille manières dans la ville, n'est plus qu'un souvenir tellurique ou même qu'une sorte de fiction. Les machines de transport sont de plus en plus variées, rapides, tentantes par leur confort et, en période de paix et d'industrie créatrice, ne cessent de resserrer leur réseau. Le citoyen descendant aux lignes souterraines est cueilli par un escalier mécanique et remonté plus tard, de la même manière, vers les voies superficielles ou aériennes. Il manifeste ses désirs, cigarettes, tickets, friandises, pesée, dans un hall de machines distributrices, obéit aux mouvements d'une barrière automatique, de même qu'un moment plus tard, sur le quai, il suivra ceux, invisiblement commandés, des portes du wagon où il va prendre place.

Machines de transport, les chemins de fer, dont la multiplication a transformé la vie des provinces, des bourgs, des campagnes les plus reculées. Il s'agit bien là de techniques qui modifient les conditions de vie dans les couches sociales et les aires géographiques les plus variées. Pour l'industriel, le commerçant, l'avocat, le citoyen aisé à quelque métier qu'il appartienne, le rôle de la distance est de plus en plus réduit dans la conception et la réalisation des projets, dans l'organisation de la vie quotidienne. L'avion précipite encore cette évolution. Même dans les provinces et les campagnes, des bouleversements homologues s'accomplissent, transposés à d'autres milieux, d'autres moyens financiers, d'autres mentalités. La révolution des chemins de

fer est doublée, pénétrée, concurrencée, intensifiée encore par celle de l'automobile : moyen privé et collectif.

L'automobile, neuve ou d'occasion, est à tous les prix et tend à se mettre à la portée de toutes les bourses. Sa multiplication est telle qu'elle fait sauter les cadres des grandes cités, conçues pour d'autres époques, d'autres genres de vie. Même les quartiers construits depuis le début du siècle s'avèrent n'être que des impasses, les rues, des fentes sombres dans les blocs urbains, parcourues par la masse vrombissante et toujours plus dense des machines. D'audacieux architectes, bousculant toutes les traditions de l'urbanisme, imaginent des villes nouvelles, délibérément adaptées aux nouvelles conditions que l'homme s'est faites : mais ce ne sont encore, dans l'ensemble, que de courageuses expériences ¹⁸⁶. L'automobile à bon marché de l'ouvrier, du *farmer*, est devenue banalité en Amérique ; et même en Europe, où elle s'entoure encore de toute une gamme de formes intermédiaires, motocyclette, vélomoteur, side-car, qui la préparent et la prolongent.

Machine de transport, l'avion, en plein essor et promis à des développements inouïs, que rien ne saurait arrêter. Le tourisme aérien est une réalité d'aujourd'hui [345] et plus encore de demain. Les trains de planeurs, les hélicoptères, laissent entrevoir, pour les transports commerciaux et les déplacements individuels, des perspectives déjà clairement dessinées.

Aux machines de production et de transport s'ajoutent toutes les techniques, déjà bien implantées, mais elles aussi en imprégnation et extension croissantes, des relations humaines : télégraphes et téléphones variés, et, dernière venue, la télévision, qui fera bientôt partie du décor quotidien en Europe comme déjà aux États-Unis. Le citoyen, dans le cours de sa journée, ne fait que quitter une machine pour en trouver une autre. La femme aussi, dont la vie ménagère, entraînée dans le vaste processus de mécanisation, se modifie à son tour. Il suffit au visiteur de passer quelques heures dans une de ces multiples expositions d' "Arts ménagers", organisées annuellement dans les grandes villes, pour se persuader que l'Europe s'engage de très près sur les traces de l'Amérique du Nord, où la vie du foyer est déjà largement

¹⁸⁶ Les plus célèbres sont celles de Chandigarh, capitale de l'État de Pendjab, dans l'Inde, construite sur les plans de Le Corbusier, et de Brasilia, construite sur les plans de Niemeyer.

pénétrée par la machine. Une étonnante somme d'ingéniosité se dépense dans la mise au point des petits appareils et instruments domestiques, et déjà leur multiplication, à l'usage des travaux de nettoyage, épluchage, hachage, lavage, etc., à des prix que des bourses même modestes peuvent aborder, commence à transformer, au-delà des confins des classes moyennes, les tâches ménagères.

Celles-ci, qui se différencient des travaux de production, nous introduisent au foyer, et, avec lui et hors de lui nous rapprochent des techniques appliquées aux loisirs. En gros, on pourrait dire que dans la vie de l'homme moderne se sont poursuivies conjointement une mécanisation du travail et une mécanisation des loisirs. Les effets de l'une ne peuvent être jugés pertinemment si on les abstrait de l'autre. On retrouve ici, encore agissantes et influentes, sur un autre plan, les machines de transport, chemin de fer, autocar, motorcycle, avion, automobile surtout, qui ont largement contribué à modifier les loisirs de leurs usagers. Car une psychosociologie de l'automobile aurait à distinguer, en celle-ci, au cours de ses observations, l'instrument de travail et l'instrument de loisir. On rencontre dans ce groupe, outre les machines parlantes, des techniques qui, sur la condition et les modes d'existence de l'homme, ont eu des effets bouleversants : le cinématographe et la radiophonie (bientôt suivis de la télévision). Cinéma, radio, télévision ont pris sur le globe une telle densité, une telle extension, une telle intensité qu'à eux seuls ils constituent des sortes de révolutions dans les loisirs humains ¹⁸⁷. Paul, ouvrier, à peine sorti du [346] le machinisme des transports et des loisirs. Il n'est évidemment pas possible de scinder sa vie et de faire du premier genre de mécanisation une analyse approfondie qui soit totalement abstraite des autres genres. La vie de Paul est un ensemble où les différentes actions et réactions s'influencent mutuellement. Ce qui est vrai de l'ouvrier, que nous prenons seulement à titre d'exemple, l'est de tout individu (quelle

¹⁸⁷ Le développement en flèche de ces "communications de masse" (mass media) parmi lesquelles on range aussi les quotidiens, hebdomadaires et en général toutes les publications à gros tirage - a entraîné de multiples effets. Leur étude a commencé d'être entreprise surtout depuis 1945 et aux États-Unis, dans divers milieux sociaux professionnels, selon les âges et niveaux d'instruction. On trouvera plus loin dans les chapitres "Industrie, loisirs, démocratie" et "Travail et loisir, aujourd'hui et machinisme industriel, est saisi dans demain" quelques références à des travaux publiés dans ce domaine.

que soit sa profession) participant au rythme des sociétés que nous considérons.

L'ensemble des techniques dont nous venons de prendre, de très haut, une rapide perspective, a transformé et transforme chaque jour les conditions d'existence de l'homme. Tous les instants de la vie s'en trouvent de plus en plus pénétrés : vaste phénomène qui ne cesse de gagner, d'imprégner davantage de nouveaux secteurs de la vie du travail, du foyer, de la rue, des loisirs. L'homme est soumis à des milliers de sollicitations, d'excitations, de stimulants naguère inconnus. Ainsi l'ensemble de ces techniques, crée, installe, épaissit chaque jour davantage autour de lui ce que nous appellerons globalement le milieu technique.

LE MILIEU NATUREL

Encore contemporain de ce monde étrange qui envahit la planète, parfois à quelques lieues de ses centres bruyants et trépidants, un autre monde rappelle un passé qui est aussi un présent. Qui n'a pas éprouvé, à certaines heures, avant toute réflexion, dans ses nerfs et dans sa chair, qu'il s'agit de deux étapes majeures de l'humanité ? Qui n'a ressenti alors un serrement de cœur devant l'avenir ?...

Ce matin, nous parcourions dans tous les sens les ateliers bruisants de l'immense usine, dont les cheminées ont longtemps rayé l'horizon ¹⁸⁸. Maintenant, nous avons pris la route de la forêt. Les montagnes précisent leurs contours au loin. La paix du soir souligne encore celle qui régna, en ce lieu, tout le jour. La route n'est pas large, il nous faut nous ranger tout contre la haie vive pour laisser remonter une charrette lourdement chargée de bois. Deux bœufs la traînent, que conduit un homme au pas tranquille. Comment ne pas sentir tout ce qu'il y a de présence du réel, de contacts avec les éléments, de sympathie avec les êtres et les choses, dans le regard de ces yeux bleu clair qui viennent se poser sur nous, dans ce vieil homme, dans cet exemplaire d'humanité ? Au-dessus, au loin, vers le coteau, une voix aux

¹⁸⁸ Ces lignes évoquent les impressions contrastées qui suivirent une visite aux usines Skoda, à Pilsen (Tchécoslovaquie).

timbres chauds lance des commandements. La haie s'éclaircit : deux chevaux, à la charrue, détachent leurs silhouettes sur l'horizon. Un homme est près d'eux, et dans les paroles qu'il leur adresse on sent tout le suc de [347] ces labours au soir d'un beau jour, toute la sève de ces coteaux visités par les derniers rayons qui les frôlent, une connivence avec l'animal et la glèbe, et le fer du soc et l'air du ciel et l'eau du ruisseau, toute l'expérience des siècles. Comme il y avait suc et sève et la présence des choses dans les chants des jeunes bergers, entendus au passage, dans la clairière, au bas de la montagne : joie de vivre, soleil, forêts, écho des montagnes à travers les sapins, chants sortis des éléments, des fleurs, de la pulsation des animaux dans l'alpage, du rythme quotidien des joies et des peines.

Entre l'homme et les éléments, rien ne semble alors s'interposer : il est près d'eux, choses ou êtres, animaux, outils, plantes, vent, glèbe, il est en eux. Le menuisier conçoit, exécute, rabot ou varlope en main, sculpte, ponce, vernit, finit son bahut, en discute lui-même les mérites avec sa pratique. Rien ne le sépare de son matériau, de son œuvre. L'outil, il le tient en main, prolongement de sa main qui le connaît et l'adapte et le façonne à sa guise. Son outil. Prolongement de son corps, de son adresse et de son art.

Du moins, il en était ainsi.

N'y avait-il pas une circulation constante entre l'homme et la nature qu'il prolongeait, qu'il façonnait, qu'il combattait parfois déjà pour la dominer, mais sans s'écarter ni s'extraire d'elle ? Une maturation d'émotions et de représentations au sein de ce milieu d'éléments, de choses, d'êtres vivants où sa vie tout entière baignait et dont elle suivait les rythmes ?

C'est à partir de là qu'il faut tenter maintenant de préciser les fondements psychologiques du milieu naturel, afin de faire ressortir, par comparaison, le nouveau milieu créé par la civilisation technicienne.

FONDS RURAL ET ARTISANAL

L'homme n'est pas le même, il ne sent, il n'agit, il ne pense pas de même selon les époques de son histoire, selon le milieu où il vit : selon les techniques dont il dispose. La préhistoire nous désigne désormais, sans aucun doute, les premières ébauches d'outils, les premiers morceaux de pierres, rognons de silex taillés, aux retouches encore irrégulières et frustes, coups de poing, racloirs, scies, comme le premier balbutiement de l'homme au-dessus de l'animalité. A partir de là, au cours d'une aventure millénaire où causes et effets s'enchevêtrent et se conditionnent réciproquement, l'homme modifie son milieu et, à travers son milieu, se modifie lui-même et s'élance vers de nouvelles transformations. Rien de continu, dans cette marche. Rien d'unilinéaire. Les civilisations naissent et meurent. Certaines d'entre elles stagnent, à l'écart des techniques découvertes par d'autres groupes humains. Elles poursuivent leur destin sans les connaître, [348] passant, pour ainsi dire, à côté de l'histoire ; ce qui, aujourd'hui, sur toute l'étendue de la planète, est devenu à peu près impossible : la civilisation technicienne, de par les prodigieux moyens de diffusion dont elle dispose, est, en ce sens, totalitaire.

Limitons ici notre regard au monde qui a précédé directement la civilisation technicienne, dont nous cherchons à suivre la trace et, si possible, à scruter les perspectives prochaines : c'est-à-dire au monde européen qui, né en Occident avec la décomposition de l'empire romain, la féodalité, l'extension de la civilisation chrétienne, décline dès la fin du XVI^e siècle, à l'approche des révolutions industrielles.

Les hommes de ce monde, qui sont encore constamment et directement tributaires de la nature, qui s'éclairent difficilement, selon les lieux et conditions, aux flambeaux, aux chandelles, à l'huile, ou qui souvent ne connaissent que la lumière du soleil, qui ne sauraient se déplacer plus vite que le galop d'un cheval, qui touchent eux-mêmes, de leurs mains, de leurs pieds, toute leur vie, le matériau, la terre, l'eau, l'animal, fussent-ils paysans, artisans, bourgeois ou nobles, citadins ou campagnards, ces hommes peuvent-ils ne pas être mentalement façonnés par ces nécessaires conditions de vie ? Il n'y a pas alors d'existence urbaine qui soit nettement séparée, distinguée de l'existen-

ce campagnarde. Il n'y a pas de vie urbaine proprement dite. La ville est envahie par la campagne ¹⁸⁹. Le foyer même du bourgeois est directement alimenté par les paysans qui parcourent sans cesse les ruelles. Chaque maison a son étable et sa basse-cour. Quant aux nobles campagnards (ce que sont la plupart des nobles), leur existence est sans confort, sans foyer organisé, susceptible de retenir l'homme chez lui. L'habitation familiale est souvent réduite à une cuisine où s'agite le tohu-bohu des femmes, des enfants, et des valets. La vie du hobe-reau se passe au grand air. La ville ne possède pas de force qui attire et retienne. Et cette époque, où les moyens de transport sont encore si rudimentaires, comparés à ceux d'aujourd'hui, est aussi celle où la population des villes manifeste une étonnante fluidité. Nomade, le compagnon qui voyage, tâtant d'une échoppe, puis d'une autre, pour développer son savoir-faire et se préparer à la maîtrise ; nomades, les marchands qui se déplacent au-devant des foires et de la clientèle, de ville en ville, transportant leur ballot ; nomades, les étudiants qui vont d'Université en Université. Nomade, le roi lui-même que Paris ne retient pas et qui, du jour de son sacre jusqu'à son transfert à Saint-Denis, passe sa vie sur les routes, suivi d'une cour à cheval, nomade comme lui.

[349]

RYTHMES

Dans ce monde dont le fond est essentiellement rural et artisanal, où malgré les inventions et progrès techniques du moyen âge, nombreuses sont encore les machines qui sont mues par le moteur humain ¹⁹⁰, le rythme est partout, dans la vie quotidienne, et joue un rôle

¹⁸⁹ Lucien FEBVRE, *Revue des cours et conférences*, 1925, p. 196.

¹⁹⁰ Sur la technique du moyen âge, cf. LEFEBVRE DES NOETTES, *L'attelage. Le cheval de selle à travers les âges*, 2 vol., Paris, 1931 ; "La "Nuit" du Moyen Age et son inventaire" (*Mercure de France*, 1er mai 1932) ; "Le Gouvernail : contribution à l'histoire de l'esclavage" (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXXVIII, 1932) et *La Nature* (15 juillet 1932). Les travaux de LEFEBVRE DES NOËTTES ont suscité toute une littérature critique. Cf. particulièrement MARC BLOCH (*Revue de synthèse historique*, t. XLI, 1926, et *Annales d'histoire économique et sociale*, nov. 1935 : "Les Inventions médiévales"), Jules SION ("Note sur les répercus-

incomparable. Il en est de même dans toute civilisation prémachiniste : les Hindous l'avaient depuis longtemps observé et en avaient tiré des leçons pour leur hygiène physique et mentale. Ce qui avait, par-dessus tout, fixé leur réflexion est le conditionnement biologique du rythme, le rapport nécessaire est variable selon les individus, entre le rythme et le corps humain. Ainsi nous possédons tous, sans nous en rendre compte, notre rythme vital personnel, qui est fonction des battements de notre cœur, des mouvements respiratoires et, d'une manière générale, des échanges avec notre milieu. De plus, chacun de nous a un rythme d'activité physique qui est fonction de notre taille, de notre poids, de la longueur de nos membres. Enfin, nous avons encore un rythme d'activité intellectuelle dont les déterminants sont inconnus. "C'est un principe du Hatha yoga que tout acte physique, qui ne se conforme pas à notre rythme personnel d'activité, exige un effort beaucoup plus considérable que celui qui s'y conforme et entraîne par suite une fatigue exagérée. Il en est de même de l'activité intellectuelle. C'est encore un principe du Hatha yoga, que toute activité physique ou intellectuelle, qui n'est pas en harmonie avec le rythme vital personnel, provoque des troubles profonds de l'organisme, retentit dange-reusement sur la santé : c'est une véritable dislocation ¹⁹¹ ".

Dans la civilisation prémachiniste d'Occident, où l'individu était beaucoup plus dépendant qu'aujourd'hui des éléments, terre, saisons, bêtes, division des jours et des nuits, le travail se trouvait constamment sous la pression des rythmes naturels. Mais, ce serait une erreur de s'en tenir à ce conditionnement biologique du rythme par les déterminations individuelles ou telluriques. Les rythmes du corps humain, et en particulier ceux du travail professionnel, se sont lentement [350] constitués au sein de groupes et de civilisations, ils expriment des traditions séculaires, parfois millénaires, et relèvent de causes non seulement biologiques, mais sociologiques. C'est ce que Marcel Mauss a démontré à propos de ce qu'il appelle "les techniques du corps", entendant par là celles des techniques où le corps lui-même est

sions sociales d'une technique", *Annales sociologiques*, série E, fascicule I, Paris, 1935) et Lucien FEBVRE (*Annales d'histoire économique et sociale*, nov. 1935 : "Réflexions sur l'histoire des techniques").

¹⁹¹ C. KERNEÏZ, *Le Hatha yoga*, Paris, 1939, p. 48.

l'instrument de l'homme ¹⁹² : "Avant les techniques à instruments, il y a l'ensemble des techniques du corps". C'est ainsi que, parmi les techniques de l'activité et du mouvement, les façons de marcher, de courir, de grimper, de lancer, de pousser, de tenir, de porter, d'obtenir le meilleur rendement du corps dans les divers travaux auxquels on le soumet diffèrent selon les groupes humains, selon les époques ¹⁹³. De nombreux exemples montrent que ces techniques, souvent liées à des rythmes, plongent profond dans les traditions d'une collectivité. Pour en avoir une vue claire, il ne faut pas considérer seulement les déterminants biologiques (anatomiques ou physiologiques), mais aussi psychologiques et sociologiques, le psychologique, au reste, constituant avant tout ici, un "engrenage" entre le biologique et le sociologique ¹⁹⁴.

Ces rythmes traditionnels, qui forment l'étoffe des techniques du corps, omniprésentes dans une société prémachiniste où le corps est souvent instrument, sont doublés et enrichis de ceux qui accompa-

¹⁹² Cf. toute l'admirable communication faite par Marcel Mauss à la Société de Psychologie, le 17 mai 1934, publiée dans le journal de Psychologie, 1935, pp. 271-293 et reproduite dans le recueil *Sociologie et Anthropologie*, Paris, P.U.F., 1950.

¹⁹³ Cf. aussi A. HAUDRICOURT, *Revue de botanique appliquée*, nos 230-231, pp. 759-772 : "Les Moteurs animés en agriculture". Il n'y a pas une façon instinctive de porter un objet, écrit Haudricourt, il n'y a que des façons traditionnelles. Quand on a donné des brouettes à certains indigènes d'Afrique, ils ont commencé par les mettre sur leur tête. Haudricourt rappelle également qu'il faut adapter à un même fer d'outil des manches courts ou longs, lisses ou à croisillons, etc., selon les peuples qui s'en servent. Mauss avait fait, à propos de l'emploi de la bêche par les troupes françaises et anglaises durant la première guerre mondiale, une remarque analogue (art. cité, p. 272).

¹⁹⁴ MAUSS, *ibid.*, p. 275 : "Et je conclus que l'on ne pourrait avoir une vue claire de tous ces faits, de la course, de la nage, etc., si on ne faisait pas intervenir une triple considération au lieu d'une unique considération, qu'elle soit mécanique et physique, comme une théorie anatomique et physiologique de la marche, ou qu'elle soit, au contraire, psychologique ou sociologique. C'est le triple point de vue, celui de "l'homme total", qui est nécessaire". "... Je vois ici les faits psychologiques comme engrenage et je ne les vois pas comme cause, sauf dans les moments de création ou de réforme" (pp. 291-292). "... Je crois qu'ici encore, quoi qu'il semble, nous sommes en présence de phénomènes biologico-sociologiques" (p. 292).

gnent les techniques à instruments, où l'homme se sert d'un outil interposé entre son corps et le matériau ¹⁹⁵.

[351]

C'est ainsi que le pied, après avoir été lui-même à la fois moteur et outil (dans le foulage du raisin et des étoffes, usage du pied bien connu de l'antiquité occidentale) ¹⁹⁶, n'est plus que le moteur lorsque lui sont adjointes les pédales, à partir du moyen âge, en Occident : le pilon-pédale, qui sert à piler le riz, la pâte à papier, est une des plus simples de ces machines venues d'Orient, parmi lesquelles les pédales des métiers à tisser et des forges à martinet sont les premières à s'être introduites en France ¹⁹⁷. Là, comme dans toutes les techniques à instruments dont le moteur est l'homme lui-même, le geste impose ses caractères, sa structure, son rythme. C'est le cas du potier, du tourneur à pédale, du faucheur, du pelleteur, du batteur au fléau ¹⁹⁸. C'est le cas de la plupart des travaux artisanaux où il y a prise d'outil, puisque ce n'est pas le geste qui tend à s'adapter à l'outil, mais l'outil qui tend à s'adapter aux déterminants complexes, bio-psycho-sociologiques, du geste, du rythme, du corps. En ce sens, on a pu définir la civilisation matérielle d'un groupe humain comme "l'ensemble des mouvements musculaires traditionnels à efficacité technique ¹⁹⁹".

Ainsi toute la vie de l'homme, dans le milieu naturel, en particulier toute l'existence professionnelle, est comme intérieurement tissée de rythmes, lentement formés et fixés, circulant de génération en génération dans la société à laquelle ils sont intimement unis. Chaque corps de métier a les siens qui se transmettent comme des traditions, sans

¹⁹⁵ Cf. le livre classique de Karl BÜCHER, *Arbeit und Rythmus*, 9e éd. Leipzig, 1923.

¹⁹⁶ En outre, l'usage de la Kick wheel (le tour à pied) pour la poterie est attesté dans la civilisation hellénistique aux IIe et IIIe siècles avant Jésus-Christ par Gisela M.A. RICHTER, "Ceramics from 700 BC to the fall of the Roman Empire", in : Ch. SINGER, E.J. HOLMYARD, A.R. HALL and T.I. WILLIAMS, *A History of Technology*, New York et Londres, Oxford University Press, 1956, vol. 2, p. 262.

¹⁹⁷ A. HAUDRICOURT, "À propos du moteur humain", *Annales d'histoire sociale*, avril 1940, p. 131.

¹⁹⁸ Sur le rythme du faucheur et du pelleteur, on lira dans le chapitre suivant les observations de Georges Navel.

¹⁹⁹ A. HAUDRICOURT, *Revue de botanique appliquée*, art. cité.

grand changement. On les voit affleurer avec les "tours de main", les secrets du compagnonnage ²⁰⁰. Encore toute rurale et artisanale, la civilisation associée au milieu naturel est donc aussi bien à la campagne qu'à la ville, profondément imprégnée de ces rythmes.

[352]

TEMPS

Rien d'étonnant à ce que des hommes, dont la structure intime était aussi étroitement enchevêtrée à des rythmes naturels, accordés aux éléments, aux saisons et à des déterminations collectives, lentement mûris en eux et confirmés par les siècles, rien d'étonnant à ce que de tels hommes aient eu un sens de la durée différent du nôtre ²⁰¹. Le manque de repère précis pour marquer l'écoulement du temps et l'indifférence à ce manque, la lenteur (qu'il ne faut pas confondre avec la nonchalance), l'absence d'un sens de la vitesse, ne font que traduire extérieurement, dans le déroulement de la vie quotidienne, la présence profonde des rythmes que nous avons évoqués. Sans doute observe-t-on des phénomènes du même ordre dans toutes les civilisations dont le fond est essentiellement rural et artisanal : les manifestations en étant différenciées à travers les prismes des conditions géographiques, ethniques et historiques ²⁰².

²⁰⁰ A. VARAGNAC, "L'Homme et les techniques prémachinistes", in *L'Homme, la technique et la nature*, Paris, 1938, et, du même : *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, Paris, 1948.

²⁰¹ Sur les différences dans la perception du temps selon les milieux naturels ou techniques, cf. L. BERNOT et R. BLANCARD, *Nouvelle, un village français*, Paris, Institut d'Ethnologie., 1953, pp. 321-332 et les réflexions de Jean DARIC sur "temps naturel" et "temps technique", *Villes et Campagnes*, ouvr. cité, pp. 416-418.

²⁰² Les Orientaux sourient lorsqu'ils entendent un moderne Européen sans cesse prononcer le mot : "vite" (GRENARD, *Grandeur et Décadence de l'Asie*, Paris, 1939, p. 209) : "Non moindre source d'ébahissement (pour l'Asiatique) est la manière dont l'Européen conçoit le temps. Il lui faut un temps exactement mesuré pour faire quelque chose, pour y repartir son travail et les gestes, même inutiles, de son existence. L'Asiatique veut du temps pour

[353]

Lucien Febvre a fortement mis en relief les signes de ce "temps flottant, temps dormant" ²⁰³, dans l'Europe occidentale, jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Les vraies horloges sont rares, rudimentaires, et ne marchent pas au-delà de quelques heures. Rares aussi les "montres d'horloge" dont s'enorgueillissent quelques privilégiés. Les clepsydres à sable, et surtout à l'eau, sont à peine plus communes. Les gens ignorent leur âge, hésitent entre plusieurs dates de naissance : même un Erasme, un Luther, un Rabelais. Quant à la masse, elle n'a cure de précisions chronologiques : "Au total, les habitants d'une société de paysans qui acceptent de ne savoir jamais l'heure exacte, sinon quand la cloche sonne (à la supposer bien réglée), et qui, pour le reste, s'en rapportent aux plantes, au vol de tel oiseau ou au chant de tel autre" ²⁰⁴.

ne rien faire, jouir de sa respiration. Le principe fondamental de Lao-Tseu estime : ne rien faire suffit à tout arranger".

Ce souci de la vitesse, étranger aux Asiatiques, l'était aussi (jusqu'à la nonchalance) aux Russes de l'ancienne Russie et encore, avant 1939, à ceux de la nouvelle que le rythme intense des plans quinquennaux n'avait pas atteints et remodelés (Georges FRIEDMANN, *De la sainte Russie à l'U.R.S.S.*, Paris, 1938, pp. 45, 76 et suiv.). La Pologne de 1939, pour une bonne partie de sa population, échappait, elle aussi, au sens occidental du temps et de la vitesse. Plus généralement, il serait intéressant d'étudier les formes de perception du temps et les comportements qui leur sont liés dans les pays non industrialisés ou en voie d'industrialisation dits "sous-développés". Nous avons eu l'occasion de faire des observations, à ce sujet, en Amérique Latine, surtout parmi les ouvriers d'origine rurale de zones industrielles très évoluées, comme celle de Sao Paulo (cf. *Problèmes d'Amérique Latine I*, Paris, Gallimard, 1959, pp. 34-37 et A. TOURAINE, "Industrialisation et conscience ouvrière à Sao Paulo", *Sociologie du Travail*, 1961, no 4, pp. 79-83). Dans le même sens, la ponctualité semble assez étroitement liée au développement du milieu technique. Elle est souvent fort incertaine, en Amérique Latine, où, lorsqu'on veut fixer un rendez-vous exact, on précise inglesa (heure anglaise).

²⁰³ Lucien FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle*, Paris, 1942, pp. 426-434. Signalons aussi, sur ce sujet, les très pénétrantes réflexions qu'Alexandre Koyré, en marge de ses importants travaux sur l'histoire des instruments et techniques scientifiques, a publiées sous le titre "Du monde de l'à peu près à l'univers de la précision", *Études d'Histoire de la pensée philosophique*, Paris, A. Colin, 1962.

²⁰⁴ L. FEBVRE, *ibid.*, p. 428.

SENSIBILITÉ, PERCEPTION

Dans ce monde, les hommes, de toute évidence, avaient d'autres modes de sentir que les nôtres. Les contrastes sont brutalement marqués dans leurs sensibilités. L'émotion passe par des pôles extrêmes, souvent sans transition. La justice n'est que la transposition, à peine masquée, du besoin de vengeance et la loi du talion y est encore maîtresse. Oscillation brusque entre peine de mort et grâce octroyée in extremis par le prince, violence des sentiments religieux (et rapidité de la transformation en leur contraire), imagination réaliste et déchaînée dans la représentation du péché, de l'enfer, du paradis, rôle quotidien et pour ainsi dire charnel de la religion, toute la sensualité "énorme et délicate" dont parle le poète : à travers le livre de Huizinga²⁰⁵, riche en documents sur ce moment de l'histoire de la sensibilité, on reconnaît à chaque pas la dépendance des manières de sentir par rapport au milieu et au mode de vie, bien qu'il ait omis de la mettre lui-même en évidence.

Si en Europe occidentale et jusqu'au seuil du XVIIe siècle, les hommes sont, pour la plupart, entièrement saisis dans la campagne qui domine tout, qui affirme son primat jusque dans les agglomérations urbaines, jusque dans la maison du bourgeois ou de l'artisan, s'il n'y a qu'un mode de vie, qui est campagnard, si la ville, encore en formation, demeure sans puissance interne, masse centrifuge [354] incapable de retenir l'homme à son foyer ou à son métier sédentaire, si la sensation de vitesse n'existe pas au-delà de celle d'un cavalier poussant sa monture au galop, si la fruste nature imprime donc partout et à tous ses éléments et ses rythmes, croit-on que les modes de percevoir et de sentir n'en soient pas affectés ?

En ce qui concerne la perception, comment ses cadres eux-mêmes, les rapports de temps et d'espace, auraient-ils été les mêmes qu'aujourd'hui chez des hommes qui ne connaissent rien au-delà de la course d'un cheval et plus souvent au-delà de leur pas ou du pas de leurs bœufs ? Ils semblent bien alors ne pas observer le monde avec les mêmes organes naturels que nous. Leurs sensations ou, pour parler

²⁰⁵ J. HUIZINGA, *Le Déclin du Moyen Age*, traduit du hollandais, Paris, 1932.

plus exactement, leurs perceptions visuelles sont moins riches que leurs perceptions auditives, olfactives, gustatives ²⁰⁶; chez-nous, l'ouïe paraît sans cesse précéder et déborder la vue. Les documents du temps, et particulièrement la littérature, manifestent cette curieuse prédominance. C'est ainsi qu'à de très rares exceptions près (dont Rabelais est la plus insigne), les écrivains du XVI^e siècle "ne savent pas faire un croquis, attraper une ressemblance, camper un personnage en chair et en os devant le lecteur" ²⁰⁷. Cette relative faiblesse de la vue qui est, par ailleurs, comme on l'a justement remarqué, le sens le plus abstrait, le sens géométrique par excellence ²⁰⁸, nous sommes tentés de l'expliquer par les conditions générales de la vie des hommes, dans le milieu naturel, rural et artisanal, du moyen âge : leurs contacts incessants, directs, avec les éléments et les rythmes naturels, leur imprégnation par la campagne (même lorsqu'ils vivent à la ville) en font des êtres plus particulièrement concrets, sans cesse alimentés d'un riche afflux d'images sensuelles.

Et, en ce qui concerne la sensibilité, croit-on que le contraste brutal, quotidien, entre le jour et la nuit, imposé à la vie du campagnard et même de la plupart des citadins par les techniques grossières de l'habitation et de l'éclairage, par les conditions de la vie urbaine, la brusque transition de l'agitation laborieuse du jour au silence total de la nuit passé le couvre-feu, croit-on que cet état de choses n'ait en aucune manière influencé la sensibilité contrastée, toute en opposition tranchée, des hommes de cette époque ? ²⁰⁹

Car les émotions et plus généralement les expressions de la sensibilité sont, elles aussi, tributaires du milieu humain global : loin d'être seulement, comme on [355] l'a trop longtemps enseigné, de simples réactions automatiques à des stimulants accidentels, elles sont liées au groupe, façonnées par ses conditions d'existence et ses modes de vie. Elles sont, vues sous un de leurs aspects qui n'est pas le moins important, des faits sociaux. Dans ses belles études sur l'émotion, Henri

²⁰⁶ Lucien FEBVRE, *ouvr. cité*, pp. 464-473.

²⁰⁷ Lucien FEBVRE, *ouvr. cité*, p. 471.

²⁰⁸ Abel REY, *La jeunesse de la science grecque*, Paris, 1939, pp. 445 et suiv.

²⁰⁹ HUIZINGA, *ouvr. cité*, chap. 1, et l'important article de Lucien FEBVRE, manifeste et programme de travail, sur la "Sensibilité et l'Histoire" recueilli dans *Combats pour l'Histoire*, Paris, A. Colin, 1953, pp. 221-238. [Livre disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Wallon décrit ce processus d'interaction entre l'individu et le groupe, processus à travers lequel se modèle, au sein d'une collectivité, un système d'émotions : "Associant ainsi plusieurs participants, tour à tour initiateurs et suiveurs, les émotions en sont bientôt arrivées à constituer un système d'excitations interindividuelles qui a pu se diversifier suivant les situations et les circonstances, en diversifiant du même coup les réactions et la sensibilité de chacun. La plus grande sécurité ou la plus grande puissance données au groupe, par l'accord et la simultanéité des réactions individuelles, a fait jouer au facteur utilité un rôle de plus en plus décisif dans cette évolution des émotions. Elles sont devenues comme une institution ²¹⁰. Mais l'homme ne s'en tient pas là. Il dépasse la sensibilité, car il est capable de choisir, parmi ses réactions au milieu, celles qui se mettent le mieux au point sur le monde extérieur, celles qui lui permettent le plus efficacement d'agir. C'est ainsi qu'apparaît et s'affermite peu à peu ce mode d'action qu'est la représentation ²¹¹.

MENTALITÉ

L'homme change. Les manières de penser ne sont pas moins variables, relatives, liées à l'ensemble des conditions d'une civilisation que les manières de percevoir ou de sentir. Les démarches logiques de la pensée chez les contemporains de Luther ne sont pas les mêmes que chez les usagers du cinéma et de l'avion. Le milieu naturel, qui domine encore l'Europe occidentale du XVI^e siècle, s'accompagne d'une mentalité différente de celle des hommes du milieu technique.

La mentalité des individus, dans un groupe humain, est inséparable de l'ensemble de leurs conditions d'existence et particulièrement de l'état des connaissances, des techniques, et du langage dont ils disposent pour s'exprimer. Aujourd'hui, les pensées logiques sont soutenues, dans le vocabulaire et la syntaxe, même pour l'esprit le moins perméable aux choses de la science, par l'appareil que la pensée rationnelle a pu développer depuis près de trois siècles. Il n'en est pas de même dans le milieu naturel. Des précurseurs apparaissent, observa-

²¹⁰ Encyclopédie française, t. VIII, *La Vie mentale*, p. 8, 24-6.

²¹¹ Henri WALLON, *De l'Acte à la Pensée*, Paris, 1942.

teurs, hardis pionniers de l'expérimentation. Mais "la science" n'existe pas encore ²¹². Elle n'a ni instruments, ni méthodes, ni symboles algébriques, ni [356] langage propre. Il lui faut encore se contenter de recherches confuses, qui ne sont pas encore organisées en science unifiée, d'admirables pressentiments.

Même chez de grands écrivains, les démarches rationnelles de la pensée s'entremêlent à une mentalité "mystique", au sens où Lucien Lévy-Bruhl, dans son œuvre, emploie ce mot ²¹³. Rien n'est impossible. Rien ne limite la puissance infinie de la nature créatrice. Les êtres n'ont pas de frontière bien définie, ils changent et se changent les uns dans les autres. Ils peuvent être, comme le loup-garou, dans deux endroits en même temps. Le monde est fluide. Peut-être aussi la richesse des images sensuelles paralyse-t-elle les forces de pensée abstraite et déductive. Sans cesse les hommes de ce temps cherchent l'explication des phénomènes dans l'intervention de puissances invisibles, mêlant à la surnature une nature pour eux très élastique. L'emprise de l'occultisme, la place faite aux démons sont incompréhensibles si on ne les situe dans ce décor mental. Jean Bodin, un des esprits les plus libres de ce temps, écrit la République, le Colloquium Heptaplomeres, mais aussi la Démonomanie des sorciers : il y croit. Jusqu'à l'aube du XVIIIe siècle, un Leibniz offre l'exemple d'une pensée où les exigences scientifiques les plus rigoureuses cohabitent avec d'étranges conceptions ésotériques et occultistes. Lucien Febvre, en étudiant le mécanisme de la pensée chez les hommes du XVIe siècle, a démontré combien ils sont encore éloignés du rationalisme et de la logique modernes ²¹⁴.

²¹² Lucien FEBVRE, *ouvr. cité*, p. 456 et les chap. III et IV du livre II.

²¹³ Cf. *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, 9e éd., Paris, 1928, et les autres ouvrages classiques du même auteur sur la mentalité primitive. Dans ses Carnets, l'auteur a renoncé à opposer mentalité primitive et pensée logique, retenant seulement que la mentalité mystique est "présente dans tout esprit humain" et "plus marquée et plus facilement observable chez les primitifs que dans nos sociétés". *Les Carnets de Lucien Lévy-Bruhl*, Paris, P.U.F., 1949, p. 131.

²¹⁴ *Ouvr. cité*, livre II, passim. Sur l'occultisme de Leibniz, cf. notre *Leibniz et Spinoza*, Paris, nouvelle édit., 1962, pp. 155 et suiv. La même cohabitation n'est pas moins frappante chez Copernic, comme le montre une des meilleures analyses consacrées à la formation de la pensée scientifique au XVIIe

Gardons-nous donc de situer trop tôt, en Occident, le début d'une évolution vers les "lumières". Il faudra attendre plusieurs siècles, l'apparition des révolutions industrielles et la diffusion des techniques mécaniques pour voir reculer peu à peu, dans les populations, le secteur des superstitions, des erreurs, des habitudes de pensée prélogique, des formes grossières du sentiment religieux, le secteur de la magie, des esprits, celui aussi des croyances et des traditions folkloriques. Est-ce un hasard si le catholicisme au temps de Jean XXIII ne correspond plus aux mêmes émotions, images représentations dont s'accompagnait celui d'un contemporain de Léon X ? Doit-on omettre, dans cette évolution du [357] milieu intégral, le rôle du langage qui, tant qu'il n'est pas devenu un instrument de pensée rationnelle et logique (donc subordonné au développement de la science et des techniques, elle-même intégrée dans le cours total d'une civilisation), ne peut appuyer les efforts des meilleurs esprits pour dépasser leur temps, ses idées dominantes et se tourner vers des horizons neufs ? Tel est bien le cas des hommes du XVI^e siècle. Leur pensée n'est pas étayée par l'appareil scientifique qui sous-tend aujourd'hui le langage et s'impose, même aux esprits les plus réfractaires à la science.

PRÉSENCE ET SYMPATHIE

Le milieu naturel, tel qu'il apparaît d'après cette rapide esquisse, a donc bien son visage propre et une étude plus poussée permettrait de décrire dans le détail ses caractères matériels et psychologiques. Au-delà de ceux que nous nous sommes efforcés de faire ressortir dans les genres de vie et les techniques, les rythmes et le sens de la durée, la sensibilité et la mentalité, il y aurait sans doute encore bien des traits à saisir, plus déliés et subtils, et dont certains expliquent les relations générales de l'homme avec son ambiance entière, ses conditions de vie matérielle et morale dans une civilisation donnée. Indiquons au moins dans quelle direction cette analyse pourrait se poursuivre.

Le milieu naturel est encore dépourvu de machines ou de techniques qui soient susceptibles de donner entièrement congé à l'homme.

siècle par R. LENOBLE, "Origines de la pensée scientifique moderne", in : *Histoire de la Science*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1957.

Celles qui existent pourraient être définies (comme le tour du potier, le moulin à vent, le treuil) des outils plus volumineux et perfectionnés que l'homme actionne ou sur lesquels il exerce (si l'énergie motrice provient des forces d'un animal ou des éléments) une constante surveillance. Il ne connaît pas encore les moyens de transmettre de l'énergie à distance, ni de transmettre à distance sa parole, son chant, ses commandements, son image. Il faut qu'il soit présent. Présent près du matériau, de l'outil, de la machine pour le travail productif. Présent pour parler, enseigner, convaincre. Présent pour agir. Le petit enfant apprend peu à peu, dans sa première année, le sentiment de présence : en joignant à des images visuelles certains sons (ou vice-versa), il sait qu'il y a présence de son père, de sa mère. Lorsque son père lui parle, c'est que celui-ci est près de lui ou à petite distance. Toute voix que l'enfant entend est celle de quelqu'un de présent ou de très proche. Pour faire exécuter un ordre, le seigneur, le capitaine, peuvent se dispenser de le donner en personne à leurs vassaux, à leurs officiers : ce sera cependant un messenger, un envoyé, - toujours un homme, qui remettra un pli, parlera, exercera en leur nom une action directe, sera présent.

Bien plus que par le livre (à défaut des formes variées que prendra plus tard la parole imprimée), l'homme, dans le milieu naturel, agit, sur les autres par sa présence. Huizinga cite, à diverses reprises, des cas de prédicateurs, tels que [358] frère Richard ou le fameux dominicain Vincent Ferrier, qui exercent sur les foules, par leur présence, une surprenante influence, réconciliant les ennemis, arrachant des larmes à leurs auditeurs, éclatant en sanglots avec eux ²¹⁵. Et l'on n'expliquerait pas tout en disant qu'il s'agit là de phénomènes de contagion émotive. De toutes parts, en le comparant au nôtre, on a le sentiment que, dans le milieu naturel, l'homme est plus pleinement présent à toutes ses activités, plus nécessairement mêlé aux choses et aux hommes - travaux de la ville et des champs, arts et métiers ou arts libéraux, guerre, - que rien ne lui permet de disparaître de l'évènement, de se trouver un substitut. Il paye de sa personne, il est toujours en pleine pâte. Pas de fête, pas de jeu, pas de représentation dramatique qui se puissent alors concevoir sans que des hommes, des femmes soient là : l'acteur est présent. Il parle, ses lèvres, ses yeux, son visage irradiant l'émotion. Il

²¹⁵ Huizinga, *ouvr. cité*, pp. 13 et suiv.

agit sur le spectateur par un influx psychique réel. Le drame, le mystère sont portés par des présences, des gestes vivants. Le spectateur se mêle effectivement aux protagonistes ; il devient l'un d'eux ²¹⁶. Une continuité, une connivence se créent entre la "salle" et la scène, qui ne peuvent être pareillement atteintes dans toute forme d'art dramatique où des images sont substituées à l'homme de chair et de sang ²¹⁷.

Le milieu naturel exige que l'homme soit présent à son travail. Le travail est encore coextensif aux mouvements humains à efficacité technique et l'outil, souvent déjà complexe, que l'homo faber, dans le milieu naturel, interpose entre sa main (ou son pied) et le matériau sert non à supprimer la part de l'homme dans la production, mais au contraire, à humaniser davantage celle-ci en permettant la confection d'une œuvre où le maître ouvrier, qui l'achève seul, introduit continuité, réalisation d'un plan, précision accrue, harmonie d'un ensemble. Même dans une profession comme celle de médecin, cette plénitude de présence humaine est caractéristique.

Nul ne dira que la médecine n'a pas fait de très considérables progrès grâce aux appareils dont le clinicien dispose aujourd'hui pour explorer l'organisme et [359] assurer son diagnostic. Cependant, des médecins ont eux-mêmes noté le danger que représente cette accumulation de techniques qui tend à oblitérer chez eux le sens du malade, la connaissance de ses besoins, le tact psychique ²¹⁸. Dans le milieu naturel, alors que les connaissances étaient réduites et souvent erronées,

²¹⁶ L'énigmatique et célèbre définition aristotélicienne de la tragédie, une mimesis ayant pour objet une catharsis (*Poétique*, Ed. Budé, chap. VI, p. 36), a suscité de nombreuses interprétations qui laissent, pour la plupart, la question entière. Le fondement psychologique de la "purgation" des passions, provoquée par le drame chez le spectateur, ne pourrait-il être cherché du côté de cet entremêlement de présences, grâce auquel le spectateur participe au drame comme s'il en était un des acteurs et en tire les bénéfices moraux (catharsis) aussi pleinement que s'il l'avait personnellement vécu ?

²¹⁷ Images visuelles et auditives dans le cas du cinématographe et de la télévision ; auditives seulement à l'écoute du théâtre radiophonique.

²¹⁸ "... L'idéal que chacun de nous doit avoir dans son cœur, c'est d'être pour nos malades le médecin moderne avec ses appareils compliqués, son laboratoire chimique, ses rayons X, ses instruments à endoscopie, sa technique opératoire et aussi le médecin ancien qui prenait les mains de ses malades en disant : "Ayez confiance, je suis avec vous". J. SCHOEMAKER, Discours d'inauguration au 1er Congrès international de gastro-entérologie, Bruxelles, 1935.

les techniques absentes, il y avait cependant de bons et de mauvais médecins. On est tenté de sous-estimer aujourd'hui l'importance de l'auscultation directe, de l'usage des sens, du tact moral, de la compréhension et de la sympathie pour connaître physiquement et psychologiquement un malade, un homme, - l'importance de la présence. Le médecin de la vieille école était plus présent que le technicien d'aujourd'hui bardé d'appareils. D'après un grand écrivain, qui est aussi médecin, la médecine était naguère souvent plus humaine (donc plus efficace) parce que rien ne séparait le médecin de l'homme qui venait chercher auprès de lui rétablissement et réconfort ²¹⁹.

Toute activité de l'homme dans le milieu naturel, pourrait s'analyser sous cet angle de la présence : non seulement les activités créatrices, mais aussi les destructrices ²²⁰.

D'autre part, ce que nous avons appelé présence se double souvent de sympathie. Nous avons évoqué celle-ci à propos de la présence du médecin au chevet du malade. Dans le milieu naturel, l'abondance des interactions psychiques, le flot de stimulations et d'images qui entourent l'individu, peuvent aussi s'interpréter comme des courants de sympathie plus nombreux, plus intenses et agissants que lorsque les techniques s'interposent à chaque pas, à chaque instant, tels des [360] écrans, entre l'homme et les éléments naturels, entre l'homme et les autres hommes. Les conditions d'existence et les activités de l'individu, dans le milieu naturel, appellent et entretiennent ces fonctions de compréhension directe, d'intuition dont la psychologie scientifique, ayant dépassé un intellectualisme trop étroit et méfiant, reconnaît aujourd'hui la réalité et qu'elle intègre dans l'ensemble de la vie mentale

²¹⁹ Georges DUHAMEL, *L'Humaniste et l'Automate*, Paris, 1933.

²²⁰ L'homme était présent dans la guerre ; il voyait son ennemi, il luttait corps à corps, lui décochait des flèches, lui envoyait des projectiles à distance réduite. Les combats mettent en jeu des tendances, des fonctions psycho-motrices différentes dans la guerre moderne où l'individu, enfermé dans les machines sur et sous la terre, dans et sur l'eau, dans les airs, lutte souvent de très loin contre des adversaires invisibles (ou visibles, audibles, seule à l'aide d'appareils compliqués) : tranchées, sapes, mines, canons à longue portée, explosions à distance et à retardement, bombardements à haute altitude, sous-marins et grenades sous-marines, bombes atomiques... La guerre technicienne, en évoluant vers la guerre totale, a dépassé de plus en plus la présence et les dimensions de l'homme.

tout en les dépouillant de leur auréole et de leurs prétentions exclusives. On a justement distingué, dans les divers groupes humains (différenciation particulièrement sensible chez les primitifs), l'entendement technique d'une interprétation de la vie ambiante appuyée sur l'intuition et génératrice de sentiments religieux : le savoir-utiliser et le savoir-sympathiser ²²¹. Mais il serait erroné de croire que ces aptitudes générales s'excluent nécessairement. Dans le milieu naturel de la civilisation médiévale, en Europe, contrairement à ce que l'on a longtemps affirmé, l'entendement technique est développé et se manifeste déjà en une belle série d'inventions qui amorcent la marche de l'homme d'Occident vers la "maîtrise et possession de la nature". Le savoir-utiliser y cohabite avec le savoir-sympathiser : le milieu naturel conjugue une vie riche de compréhension directe, de présence, avec la diffusion des techniques artisanales et les débuts de l'industrie. La technique ne mettait pas alors en danger la sympathie.

On peut, dès, aujourd'hui, pressentir tout ce que gagneraient les sciences de l'homme à une étude systématique des relations entre la mentalité et les conditions de vie, replongeant les sensibilités et les esprits dans leur milieu total, où les techniques s'avèrent particulièrement influentes. Malgré les appels des précurseurs, l'histoire a longtemps erré sur d'autres voies et commence seulement, depuis quelques décennies, à se tourner vers ces tâches fécondes. On voit se dessiner les premières études dans cette direction. L'histoire des civilisations (enrichie par l'étude des techniques, de l'économie, de l'alimentation, de la vie rurale, de l'industrie, bien plus sûrement que par les annales des cours, des campagnes militaires et des ambassades) doit comprendre en elle l'évolution des modes de sentir et des modes de penser, bref l'évolution de la mentalité humaine : on s'étonne qu'il ait fallu attendre si longtemps pour intégrer celle-ci dans l'histoire scientifique.

Constatons, au terme de ces observations rapides, la prépondérance, dans la civilisation prémachiniste de l'Europe occidentale, d'un milieu naturel, maître de la ville presque autant que des campagnes, omniprésent. Retenons aussi, sans [361] préjuger de l'extension ou adaptation de cette notion à d'autres aires de civilisation et d'autres

²²¹ Louis WEBER, in *Civilisation, le mot, l'idée*, pp. 131 et suiv., et les observations pénétrantes de Charles BLONDEL, "Intelligence et techniques", *Journal de Psychologie*, 1938, pp. 338 et suiv.

temps, la signification désormais attachée à l'expression de milieu naturel, par lequel nous désignons l'ensemble des conditions de vie de l'humanité occidentale, dans la civilisation prémachiniste, qui a précédé les révolutions industrielles et, avec elles, l'apparition d'un milieu technique.

[362]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section IX: La culture

35

**L'UNIVERS
DU LOISIR ²²²**

Jean-Paul MONTMINY

[Retour à la table des matières](#)

La révolution industrielle du siècle dernier et les découvertes scientifiques qui l'ont suivie depuis ont profondément modifié les relations de l'homme en face du travail. Avant l'avènement de la technique, le travail était, à quelques exceptions près, surtout de type artisanal. L'homme accomplissait alors sa tâche dans un milieu humain restreint, parfois domestique. De plus, les relations qu'il avait avec le produit de son travail se situaient dans un cadre plus à sa mesure. L'artisan était d'abord propriétaire de ses outils, et, surtout, il avait seul ou, à peu près, la responsabilité de commencer et de terminer l'œuvre entreprise. Le travail gardait ainsi toute sa dimension humaine. Il était vraiment l'expression de la personnalité de l'artisan, l'accomplissement et le prolongement de cette personnalité.

²²² Jean-Paul MONTMINY, o. p. "L'univers du loisir", dans *Education des adultes, cahier no 12*, Montréal, 1962, p. 29-40.

L'apparition et le perfectionnement de la machine vont tout bouleverser. Les nouvelles techniques de production, nécessitant la concentration des moyens de production (machines, matériaux), sortiront le travailleur de son cadre familial pour le placer dans de grandes usines où les relations deviendront très tôt impersonnelles. Bien plus, une division des tâches poussée à l'extrême conduira l'ouvrier à un travail de plus en plus parcellaire lui enlevant pratiquement toute vue d'ensemble sur l'œuvre à réaliser. Lié à la machine qu'il doit servir, comme un esclave sert son maître sans trop comprendre, l'ouvrier répétera à longueur de semaine et d'année des gestes devenus mécaniques et qui n'apporteront vraiment pas de réponses à ses besoins d'expression personnelle. Un nouveau type d'homme est né : l'homme du travail. Une nouvelle civilisation se développe : la civilisation de la technique.

Cependant, l'âge industriel n'a pas eu que des résultats négatifs. Puisque l'ouvrier ne parvenait plus à trouver dans son travail un moyen de s'exprimer totalement comme personne humaine responsable et créatrice, il devait chercher [363] ailleurs une compensation à ce besoin vital. Tout naturellement, l'homme du travail regardera de plus en plus ses heures de non-travail à l'usine comme devant lui apporter cette réponse. Il allait de soi alors qu'il voulût multiplier ces heures de non-travail obligatoire, ces heures de loisir.

Or, assez curieusement, la technique qui avait contribué, pour une large part, à déshumaniser le travailleur, permettra à ce dernier, par son progrès, d'avoir plus de temps libre à consacrer à des activités humaines. Notons ici que le problème du travail demeure entier puisque ce n'est pas à l'intérieur, mais à l'extérieur de son métier que l'ouvrier trouve maintenant l'occasion de s'exprimer comme personne humaine.

Que le développement de l'industrialisation ait amené la réduction des heures de travail, et, du coup, ait donné naissance à une réalité sociologique nouvelle, le loisir, cela apparaît dans de nombreuses enquêtes menées ici et là à travers le monde.

Les données du Bureau du Recensement des États-Unis indiquent, par exemple, que, en 1870, la durée moyenne de la semaine de travail était de 66 heures. En 1956, on nous dit que cette durée est réduite à 41 heures. Le plan septennal russe de 1959 prévoit l'évolution vers une semaine de travail de 35 heures avec 2 jours de repos pour tous

les ouvriers. Déjà à Akron, aux États-Unis, l'industrie du caoutchouc a des semaines de 32 heures. Tous les ouvriers ne jouissent pas encore d'une répartition aussi avantageuse de leurs heures de travail. Mais, si nous pensons que, dans la moyenne des pays industrialisés, la semaine de travail est d'environ 50 heures, nous remarquons ainsi que l'ouvrier actuel travaille quelque 2,500 heures par année, soit presque 1,000 heures de moins que celui de 1900 ²²³.

La technique qui a ainsi permis un accroissement du temps à donner aux loisirs a également, en augmentant le niveau de vie des ouvriers, ouvert la voie à de nombreuses possibilités de s'accorder des loisirs. Il n'est donc pas surprenant de constater la place énorme qu'occupe le loisir dans la vie de nos contemporains. Une rapide évaluation de nos occupations personnelles nous permettrait à tous de saisir concrètement la place que nous lui donnons. À un point tel, que certains auteurs n'hésitent pas à parler aujourd'hui d'une civilisation du loisir et d'un type nouveau d'homme : l'homme du loisir. Mais le loisir, devenu pour nous tous une réalité bien familière, a-t-il été intégré dans les systèmes de pensée sur le social ? [364] Les sociologues commencent à peine à analyser les points d'impact de cette réalité sur la société globale.

Il est nécessaire de souligner d'abord une double distinction quand on parle du loisir. Celui-ci ne peut être identifié purement et simplement au repos. Bien sûr, le loisir n'exclut pas une certaine oisiveté, mais il est beaucoup plus que cela. Avant tout, le loisir est une occupation. Il est, très largement, l'occupation de l'homme lorsqu'il se trouve en dehors de son milieu de travail professionnel.

Par ailleurs, il faut aussi faire une différence entre le loisir et la fête ou le jeu. Ces deux derniers phénomènes sont aussi vieux que l'histoire de l'humanité. Là encore, le loisir englobe la fête ou le jeu, mais il est un fait social d'une autre nature. Nous le disions plus haut, le loisir est né, à l'époque moderne, des conditions de contrainte et de déshumanisation engendrées par l'avènement de la technologie.

Pas uniquement un repos, pas uniquement une fête ou un jeu, le loisir est avant tout caractérisé comme une activité, une occupation.

²²³ Nous empruntons la plupart des données statistiques de ce paragraphe à l'article de J. DUMAZEDIER, "Ambiguïté du loisir et dynamique socio-culturelle", dans les *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 22 (1957) 75-96.

Mais si nous allons plus loin dans l'analyse du loisir, nous voyons que cette activité se distingue de l'activité propre au travail par son caractère volontaire ou libre. Si un système social ou moral peut imposer le travail à ses membres, aucun de ces systèmes n'a le pouvoir de les obliger au loisir : une activité libre, non rémunérée et qui apporte une satisfaction immédiate.

1- Loisir et travail

L'analyse sociologique du loisir exige cependant que nous fassions un pas de plus dans notre réflexion. Si nous voulons situer ce fait social nouveau, il faut le voir dans sa double relation au travail, d'une part, et, à la culture vécue, d'autre part.

Nous avons vu que l'univers de l'usine dans lequel la technique avait plongé l'ouvrier était un univers impersonnel où le travailleur ne parvenait pas à s'exprimer totalement comme personne humaine. Dans cet univers sa liberté était comprimée, voire même annihilée. L'ouvrier fut ainsi conduit à chercher hors de son travail, dans ses heures de loisir, l'occasion de se retrouver. C'est pourquoi, nous pouvons dire que le loisir a été une conquête des revendications ouvrières. La conquête d'une liberté qui permettait au travailleur de trouver une compensation, sur le plan humain global, à la contrainte imposée par son milieu de travail. Parce que l'ouvrier est absorbé dans un travail imposé, répétitif et parcellaire dont il ne comprend qu'une partie, alors il cherche dans le loisir l'occasion de réfléchir seul, de devenir responsable et autonome, de pouvoir suivre une expérience dans toute son étendue pour en acquérir une connaissance entière. C'est là [365] ce qui découle du témoignage des ouvriers mineurs dans le nord de la France ²²⁴.

Face au travail, le loisir apparaît donc comme une compensation. Il permet à l'ouvrier de retrouver un rythme personnel d'expression en suppléance à la cadence impersonnelle que la machine lui a imposée pendant tout le jour. Le travail n'apportant plus de réponses satisfai-

²²⁴ J. FRISH-GAUTHIER, et P. LOUCHET, *La colombophilie chez les mineurs du Nord*, travaux du Centre d'Etudes sociologiques, CNRS, 1961.

santes aux aspirations humaines du travailleur, celui-ci cherchera à s'en évader, à oublier.

Mais si le loisir est une façon d'oublier, il n'est pas que cela. Il y a là un phénomène social plein d'ambiguïtés. Le loisir est plus que la fête ou le jeu, plus que les différentes distractions auxquelles il peut donner naissance. Il est souvent une tierce activité distincte des activités qui seraient de l'ordre de la nécessité comme le travail, distincte aussi des activités qui seraient de l'ordre de l'obligation comme les devoirs familiaux et sociaux. Nous aurions ainsi trois univers bien distincts, mais également en étroites relations : l'univers du travail caractérisé par la nécessité ; l'univers du familial et du social caractérisé par l'obligation ; l'univers du loisir caractérisé par la liberté. Pour devenir vraiment générateur d'une satisfaction introuvable dans le milieu du travail, le loisir exige donc une certaine gratuité chez celui qui s'y livre, gratuité qui pose des problèmes et au travail nécessaire et aux obligations familiales et sociales. En ce sens, le loisir est pleinement un fait social nouveau qui aura de nombreuses répercussions sur la culture de la civilisation industrielle.

Nous pouvons maintenant donner une définition plus complète du loisir. Nous empruntons celle-ci à J. Dumazedier : "Le loisir, écrit-il, est un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressées, sa participation sociale volontaire après s'être libéré de ses obligations professionnelles, familiales et sociales" ²²⁵.

Ainsi formulée, la définition du loisir nous permet de dégager les trois fonctions principales de ce dernier. Le loisir est d'abord un *délassement*. En ce sens, il est réparateur des détériorations physiques nerveuses consécutives au travail en général et, surtout, au travail parcelaire et répétitif de la grande usine. Le loisir a aussi pour fonction de *divertir*. Il apporte ainsi une compensation à l'ennui et à la monotonie du travail. L'ouvrier se livrera alors, soit à des activités réelles lui permettant de changer le lieu de son univers obligatoire du travail pour retrouver un rythme personnel d'expression humaine, soit à des activités fictives. Nous aurons ici tout le jeu des identifications et des

²²⁵ J. DUMAZEDIER, *Vers une civilisation du loisir ?* Ed., du Seuil, Paris, 1962, p. 29. L'auteur donne en appendice une bibliographie intéressante.

projections dans [366] lesquelles l'individu s'associe aux personnages de l'écran ou du roman pour la recherche d'une satisfaction compensatoire à la tristesse de son réel quotidien. Enfin, la troisième fonction du loisir, et la plus importante, est le développement de la *personnalité*. C'est ainsi que dans le temps le loisir délivre des limites de la connaissance pratique issues du milieu quotidien et permet une participation sociale plus étendue, plus variée et plus libre par le biais, par exemple, des associations volontaires. De plus, le loisir incitera alors aux attitudes actives. L'ouvrier trouvera ainsi une première réponse aux besoins intimes, et de toujours, d'affirmation de soi. Parce que le développement de la technologie a de plus en plus accentué la séparation entre la réflexion personnelle et l'exécution dans l'accomplissement de sa tâche, l'ouvrier cherchera dans ses temps libres la possibilité d'exercer et de manifester sa personnalité profonde, bref, il y cherchera la possibilité de s'engager totalement puisque ses heures de travail ne lui permettent plus cet engagement.

Les trois fonctions énumérées apparaissent aussi comme solidaires. Dans toutes les situations de loisir, du moins actif au plus actif, nous les retrouverons à des degrés variables comme une compensation aux activités du travail.

Face au travail, le loisir n'est cependant pas que compensation. Car, en plus d'apporter une satisfaction aux frustrations nées du travail en usine, les activités de loisir se présentent également comme un prolongement et un complément du travail. On remarque, par exemple, que des ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés chercheront à utiliser dans leur "hobbies" certaines compétences acquises dans leur milieu de travail. Ceci nous amène donc à un élargissement de notre visée première dans les relations travail-loisir. En même temps que le loisir apparaît comme une compensation à la fatigue et à la monotonie engendrées par le travail, il apparaît également comme conditionné, pour une large part, par le travail lui-même. A un travail donné correspondra un loisir donné. Ce n'est donc pas un hasard si les mineurs de fond dans le nord de la France se livrent en si grand nombre à la colombophilie. Aux dires mêmes des mineurs, la liberté d'action, la douceur du pigeon, par exemple, sont à mettre en étroite relation avec l'emprisonnement et la rudesse du travail dans les galeries de la mine. Il faut donc noter maintenant une certaine dialectique entre les deux éléments d'explication du loisir que représentent la compensation et le

conditionnement. L'ouvrier cherche ainsi à fuir son univers du travail, mais en même temps, et dans le choix même de son moyen d'évasion, il tiendra plus ou moins consciemment compte de cet univers du travail.

II- Loisir et culture vécue

Puisque le loisir a comme fonction le développement de la personnalité du travailleur, on comprendra facilement qu'il déborde la seule relation avec le [367] travail. Si l'on se rappelle, en effet, que l'ouvrier peut maintenant consacrer environ 25 heures par semaine à ses activités de loisir, il n'est donc plus possible de négliger l'influence du loisir sur la culture globale ; il n'est plus possible de négliger aussi les relations que celui-ci entretient avec cette culture.

Il importe donc de regarder le loisir comme une composante majeure de notre culture contemporaine, comme un élément nouveau qui a profondément modifié le vécu. Dans son livre, *Vers une civilisation du loisir*, J. Dumazedier a dégagé cinq aspects de la "nouvelle" culture ²²⁶.

Le loisir, dit-il, a donné naissance à un *nouvel homo faber*. Nous avons tous pris connaissance, en effet, de la vogue du "faites-le vous-même" (*do it yourself*) dans notre monde actuel. Alors que nous vivons au milieu d'une civilisation marquée avant tout par une division du travail poussée parfois à l'extrême, le loisir développe chez le travailleur de toutes catégories des attitudes d'artisan qui l'orientent de plus en plus vers un travail qui n'est pas son travail professionnel. Devenu par là indépendant et libre en face des comportements imposés par les besoins de la production, l'ouvrier peut alors retrouver un rythme humain répondant davantage à ses aspirations profondes.

Le loisir a aussi développé un *nouvel homo ludens*. Autrefois, les jeux et les fêtes étaient intimement liés au travail. Il n'est que de se

²²⁶ Cf. pp. 29 ss. Lire aussi *Le Loisir*, numéro spécial de la revue *Esprit*, juin 1959. Également G. HOURDIN, *Une civilisation des loisirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1961. Pour le contexte canadien, *Voies nouvelles du loisir*, Montréal, Ed. ACC, 1961.

rappeler, en effet, les soirées du monde rural où tout en "jasant", le cultivateur accomplissait les mêmes travaux de réparation de ses instruments. Aujourd'hui, l'invitation au jeu est permanente, et bien peu cherchent vraiment à y échapper sitôt sortis de l'usine.

Le loisir a encore donné naissance à un nouvel homme imaginaire. C'est ainsi qu'on a vu se développer une demande accrue d'œuvres de fictions et de rêves, demande en partie satisfaite par l'imprimerie, la radio, le cinéma et la télévision. Le travailleur cherche par là à compenser les frustrations et les brimades imposées à sa personnalité propre par son activité professionnelle. Il y aura alors chez lui une confusion entre le monde réel et le monde imaginaire. Et, l'ouvrier se projettera dans le destin des stars et des "Olympiens" selon l'expression d'Edgar Morin ²²⁷.

Jadis, les longues heures de travail ne permettaient pas à l'ouvrier de s'ouvrir à un monde autre que celui de ses activités quotidiennes. Aujourd'hui, de l'augmentation du temps libre est né un nouvel homo sapiens. Le loisir et la [368] propagande des mass media ont suscité chez le travailleur un besoin sans cesse accru d'une information portant sur les secteurs les plus divers de la production intellectuelle, et du coup, sans lien, souvent, avec le milieu de travail. Les "Digests", les journaux et les nombreuses revues de vulgarisation constituent des fenêtres ouvertes, accessibles à tous, sur les domaines les plus disparates.

Enfin, le loisir a permis l'apparition d'un *nouvel homo socius*. Il a suscité une prolifération parfois excessive de formes nouvelles de sociabilité et de groupements. Une fois son tribut payé aux obligations du gagne-pain et de la famille, l'ouvrier distribuera ses temps libres dans l'une ou l'autre, et souvent dans plusieurs associations. Il est significatif de noter que 35% des Américains sont membres d'au moins une association volontaire.

Les cinq composantes de la "nouvelle culture" ainsi influencée par l'avènement du loisir transportent avec elles des dangers et des tentations auxquels le travailleur n'échappe pas toujours. Le *nouvel homo faber, ludens, ou imaginaire* peut facilement faire contribuer son bricolage, ses jeux, ses rêves à une évasion qui, alors, ne viserait plus le

²²⁷ E. MORIN, *L'Esprit du temps*, Paris, Grasset, 1962.

travail uniquement, mais atteindrait jusqu'à une fuite hors de la société. Il abandonne ainsi le social pour ne protéger égoïstement que l'individu. De même, le *nouvel homo sapiens et socius*, s'il n'élimine pas l'engagement dans le social, réduit celui-ci aux petits groupements, aux sociétés marginales de son entourage immédiat. D'autant plus, et cela est sérieux, que l'appartenance, pour un individu, à de multiples associations risque de le faire vivre totalement en dehors de lui-même ²²⁸229.

Ce n'est pas un hasard si les dangers qui guettent la vie sociale du nouvel homme du loisir n'ont pas été davantage éliminés. C'est que les tentatives faites par l'ouvrier pour s'évader hors de la contrainte dés-humanisante de l'univers du travail ne visent finalement pas les seules compensations à l'ennui que la tâche quotidienne impose. Les dangers de la "nouvelle" culture soulignés par M. Dumazedier nous renvoient ainsi, de nouveau, à l'explication du phénomène social-loisir par la compensation, mais à un niveau beaucoup plus profond.

La compensation cherchée dans le loisir n'est pas la seule compensation à la monotonie de la vie d'usine. C'est une compensation à l'échec même de la technique qui n'a pu apporter à l'individu un épanouissement humain total *dans et* par le travail. L'ouvrier s'efforcera donc de trouver ailleurs des compensations sur le plan 'professionnel, affectif et social. Il a besoin de s'exprimer totalement et selon un rythme qu'il choisit lui-même comme personne humaine. D'où la place très grande prise par le loisir dans notre monde actuel.

* * *

[369]

Le loisir, en effet, parce qu'il est gratuit et libre, comme nous le disions plus haut, parce qu'il vise la totalité du vécu permet au travailleur de répondre à ses aspirations les plus profondes. Dans ses heures de loisir, l'ouvrier, et même le professionnel, peuvent vraiment s'orienter vers l'expression d'un moi intime qui corresponde à leur être. Ils peuvent, par là, réaliser leurs désirs d'être des humains complets.

²²⁸ W.H. WHITE, *L'homme de l'organisation*, Paris, Plon, 1959.

229

Notons que, en ce sens, le loisir s'apparente à la religion. Comme le loisir, en effet, la religion est un choix gratuit, libre ; comme le loisir, la religion vise le vécu total. Mais l'un et l'autre, loisir et religion affrontent les mêmes difficultés.

Car, dans le loisir, l'ouvrier cherche la possibilité de se retrouver totalement comme personne humaine. Or, cela demande une lente et laborieuse maturation où les risques d'erreur ne sont pas à minimiser. Aujourd'hui, nous constatons que l'homme s'est acquis du temps pour le loisir, mais ce temps, il n'a pas été préparé à l'utiliser dans toutes ses dimensions.

Le manque de préparation et d'orientation dans le choix des loisirs conduit trop souvent le travailleur à ne rechercher que des loisirs strictement passifs. Aidé en cela par la technique elle-même qui a commercialisé le loisir, l'ouvrier optera pour un loisir qui lui est finalement imposé. Nous avons là un curieux paradoxe. Car la liberté que l'homme voulait retrouver en fuyant son milieu de travail, il l'abandonne à l'intérieur même de ses heures de loisir. A l'aliénation causée par le travail succède l'aliénation nouvelle introduite par un loisir que l'homme ne choisit plus vraiment. Une idéologie nouvelle prend ainsi naissance : le travail en vue de permettre le loisir. L'ouvrier se contente alors de vendre sa force travail, comme on vend une marchandise, pour s'évader dans un loisir qu'il ne contrôle qu'en partie. L'ouvrier fuyait l'univers du travail pour se retrouver, et voilà que le loisir de la civilisation industrielle l'invite à une nouvelle fuite hors de l'humain réel et profond. Invitation d'autant plus attrayante que les contraintes qu'elle transporte avec elle sont camouflées sous des dehors de facilité.

Il revient donc, comme un besoin urgent, à la société d'éduquer ses membres pour qu'ils sachent donner au loisir sa visée originelle : la possibilité pour le travailleur d'une expression humaine totale. Autrement, il y a danger que nous retournions au "panem et circenses", du pain et des jeux, de la civilisation décadente de la Rome du IV^e siècle.

[370]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section IX: La culture

36

LES IDÉOLOGIES 230

Jean MEYNAUD et Alain LANCELOT

[Retour à la table des matières](#)

La politique, disait Thibaudet en une formule fameuse, ce sont des idées. D'autres, aujourd'hui en grand nombre, ramènent à des conflits d'ordre matériel les luttes pour le pouvoir que quelques observateurs, encore assez rares semble-t-il, interprètent comme un choc de caractères opposés. Si nous disons que les uns et les autres ont raison, ce n'est ni par un souci de prudence excessif, ni par un goût pour les explications éclectiques qui, généralement, provoquent les pires confusions. En réalité, ces trois séries d'éléments sont présentes dans la situation qui, sous réserve d'une marge d'autonomie, détermine les attitudes des sujets, leur prédisposition à agir à titre individuel ou en groupes (groupes que divers spécialistes en science politique qualifient de "groupes d'intérêts", c'est-à-dire de groupements fondés sur des attitudes collectives). Ignorer l'un ou l'autre de ces facteurs, c'est se condamner à une présentation incomplète.

230 Jean MEYNAUD et Alain LANCELOT, "La notion d'idéologie", in les *Attitudes politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll, *Que sais-je ?* no 993), pp. 99-102.

Les idées entrent dans la culture politique dont l'un des aspects, nous l'avons vu, est de proposer aux citoyens des modèles tout préparés d'interprétation et de conduite. En même temps, le mouvement même de la vie sociale suscite une remise en cause - modifications, refonte, remplacement - de ces systèmes intellectuels : transformation qui, selon le dynamisme des communautés en cause, demandera des siècles ou quelques années. L'idée incorporée dans les normes culturelles ou sub-culturelles d'un peuple prend figure de moteur des choix et des comportements, mais elle y pénètre au prix d'une sorte d'élaboration sociale qui lui confère un aspect dérivé. L'idée inspire des attitudes, mais ce sont aussi des attitudes qui l'ont façonnée et lui ont donné son contenu actuel.

On pourrait en dire autant des intérêts au sens matériel du mot. Dans une situation donnée, la défense d'une position économique ou la recherche d'avantages suscitent des opinions ou des comportements mais, ici aussi, l'évolution sociale impose de nouvelles constellations de forces, une configuration neuve des [371] oppositions. Quoique nous soyons beaucoup moins bien informés sur le problème, il est douteux que l'ambiance corporelle elle-même échappe à un tel processus.

Dès lors, pourquoi réserver un sort particulier dans cet exposé aux idées et à leur influence sur la formation des attitudes politiques ?

Ce traitement est justifié par la place spéciale que les idées tiennent dans les combats pour le pouvoir. Dans notre civilisation, les hommes n'aiment guère exprimer leurs revendications matérielles en tant que telles : ils s'efforcent de les lier à une conception morale pouvant leur valoir un plus grand respect. L'idée devient ainsi facteur de justification ou de protection reléguant à l'arrière-plan les mobiles réels de l'action entreprise. Il serait absurde de ramener les grands systèmes intellectuels ou moraux à un simple mode d'attaque ou de présentation des privilèges, mais on ne saurait oublier qu'ils jouent également ce rôle, parfois contre l'aveu de leurs fondateurs. Tout compte fait, il est plus facile de ruser avec les idées qu'avec les éléments matériels de la situation. Une preuve en est que des hommes se réclament d'une même idée pour justifier des conduites différentes ou parviennent à conserver un même drapeau intellectuel tout en adoptant des points de vue opposés sur des problèmes réels.

D'un autre côté, les idées, quelle que soit leur origine, acquièrent une sorte de vue autonome, une espèce d'autonomie relative, qui aboutit à placer certaines d'entre elles à contre-courant de l'évolution sociale : les unes se révélant en avance sur le temps, d'autres ne correspondant plus aux exigences de l'époque. Or, il n'est pas rare que les individus ou les groupements politiques qui les rassemblent deviennent, plus ou moins consciemment, les jouets de tels décalages. Les uns ou les autres s'en tiendront à des conceptions périmées qui ne correspondent plus aux positions que la communauté, en proie aux facteurs de transformations, élabore peu à peu.

Cette sorte d'autonomie des systèmes intellectuels justifie sans doute que l'on entreprenne une analyse séparée de leur rôle dans la formation de la personnalité et des tempéraments politiques. Mais faut-il la conduire sous le vocable des idées ou des idéologies ?

Disons tout de suite qu'en ce domaine l'imprécision de la terminologie, reflet d'incertitudes sur le fond, est totale. L'idée évoque une notion plus claire et plus précise que l'idéologie, mot dont on se sert assez volontiers pour désigner des tendances diffuses et par là quelque peu confuses ²³¹.

[372]

Selon certains, l'idée serait le produit intellectuel à l'état pur, tandis que l'idéologie traduirait l'état de cette idée après passage au niveau de l'assimilation collective qui implique simplification et déformation. L'idéologie serait ainsi inséparable du groupe au sein duquel elle se construit et se propage. En fait, s'il est possible et, à plusieurs égards, souhaitable de distinguer le système de pensée d'un auteur (ce que Jean Touchard appelle la doctrine), de l'élaboration qui en est faite à l'étage de la pratique, la distinction entre "idée" et "idéologie" reste purement conventionnelle et varie d'un manuel à l'autre. Si nous choisissons finalement le terme "idéologie", c'est pour exprimer l'idée dans son épaisseur sociale et pour traduire les liens privilégiés qui s'établissent entre les représentations intellectuelles et les groupes sociaux, le cas échéant, par la médiation d'une grande "œuvre politique".

²³¹ "L'idéologie est un système d'idées qui ne sont plus pensées par personne", écrit W. WEIDLE, *Res Publica*, 1960, no 3, p. 191.

L'idéologie nous apparaît donc comme un système de cohérence variable qui exprime, explique ou justifie les attitudes de l'homme envers le monde dans lequel il vit : elle est aussi "aspect moteur", une incitation à agir dans telle ou telle direction suivant un jugement de valeur de la société. En un sens donc, on peut rapprocher l'idéologie du système, d'attitudes ou de la notion de tempérament. Mais, contrairement à la position d'Eysenck, on ne saurait l'assimiler à l'un ou l'autre de ces éléments. L'idéologie exprime une perspective sur le monde : elle est un système rationalisé et abstrait qui découle au moins partiellement de la lutte sociale tout en contribuant à la modeler. C'est un phénomène d'une autre nature.

[373]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section X

GROUPES ET GROUPEMENTS

[Retour à la table des matières](#)

[374]

[375]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section X: Groupes et groupements

37

**LE GROUPE
ÉLÉMENTAIRE** ²³²

Edward A. SHILS

[Retour à la table des matières](#)

Au cours des dernières décades, l'étude du groupe élémentaire est devenue un foyer vers lequel ont convergé les hypothèses et les recherches de divers savants travaillant sur les problèmes concrets et dans des matières très différentes. Par groupe élémentaire, nous entendons un groupe caractérisé par un haut degré de solidarité, le non-formalisme des règles qui guident la conduite de ses membres, et l'autonomie dans la création de ces règles. La solidarité implique une étroite identification des membres les uns avec les autres, et avec tous les symboles du groupe qui ont pu se former. (Les symboles du groupe comme totalité ne sont jamais fabriqués).

²³² Edward A. SHILS, "L'étude du groupe élémentaire", in *Les "sciences de la politique" aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1951, (*Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques*, no 19) p. 65-99.

On a parfois considéré la petite envergure et la proximité physique (relations de présence) comme des éléments de la définition du groupe élémentaire. Nous pensons cependant qu'il est plus juste de les envisager comme des conditions qui affectent la formation des groupes élémentaires.

Dans cette étude, nous regarderons la naissance et le développement de cette tendance de la recherche. Nous essaierons de décrire les étapes de sa croissance, et de juger de ses résultats scientifiques, de ses problèmes techniques propres, et de ses implications pour le développement ultérieur de la science sociale, expérimentale et systématique.

I

Le grand courant de la pensée sociologique au XIXe siècle tendait en somme à éviter le groupe élémentaire pour le dépasser. Le principal thème de la sociologie du XIXe siècle, qui se développait incontestablement à partir de la philosophie de l'histoire, était la naissance et le devenir de la société à grande échelle, la [376] "grande société", la société "bourgeoise". Prenant conscience de l'évolution du "statut" au "contrat", de la "Gemeinschaft à la Gesellschaft", de la "solidarité organique", les sociologues regardaient la société moderne comme impersonnelle, coordonnée par des actions basées sur d'opportuns calculs - et fortement individualiste. Dans les domaines où la conduite était encore soumise à l'autorité et non à des considérations d'intérêt individuel et privé, l'autorité traditionnelle faisait place à une autorité légale-rationnelle (bureaucratique). La persistance de relations intimes et non formelles, ressortissant aux règles traditionnelles, était regardée comme un archaïsme hérité d'une ancienne société rurale ou d'une société artisanale propre aux petites villes. On ne pensait pas à attribuer à ces relations la moindre signification et le moindre rôle dans le devenir de la "grande société". Ainsi Tönnies, dans son livre *Gemeinschaft und Gesellschaft*, bien qu'il analysât dans la Ge-

meinschaft ²³³ un type de structure sociale possédant de nombreux caractères d'un groupe élémentaire, considérait les deux structures sociales comme logiquement contradictoires et expérimentalement incompatibles. Attribuant la Gemeinschaft à une époque historique antérieure à la Gesellschaft moderne, il n'apercevait pas que leur coexistence n'était pas seulement le résultat d'une survivance tardive et que les éléments persistants de la Gemeinschaft avaient une fonction plus importante que de retarder simplement le plein développement de la Gesellschaft.

L'historicisme et l'orientation politique des théories sociologiques allemandes les amenaient à négliger les structures plus petites. Le rôle considérable du marxisme dans le renouvellement des problèmes de la pensée sociale allemande (il ne représentait cependant que l'accentuation de certains traits déjà existants) conduisit les sociologues à considérer l'étude des groupes élémentaires comme une échappatoire aux conclusions importantes. Dans la mesure où la division de la société en classes donne à celle-ci, pour la plupart de ces sociologues, une signification appréciable et causale, ils considéraient comme une perte de temps l'étude des groupes élémentaires. Les préoccupations évolutionnistes de la pensée sociologique britannique lui ont pareillement masqué l'importance des groupes élémentaires. Dans la mesure où l'on croit que la principale tendance de l'évolution est une extension vers plus de rationalisme et d'impersonnalité, on estime, par là même, que les groupes élémentaires sont de simples survivances.

Cà et là l'on peut trouver des exceptions. En Allemagne, le regard pénétrant de Georg Simmel dans le domaine des relations interpersonnelles le conduisit à formuler en aphorismes brillants un nombre vaste d'hypothèses qui n'ont [377] jamais été reprises par la recherche expérimentale ou la théorie systématique. En France, Frédéric Le Play vit l'importance des groupes élémentaires, en particulier des groupes familiaux et des groupes localisés, dans le maintien de la stabilité de la structure sociale. L'exception la plus marquante est due au grand

²³³ Herman SCHMALENBACH, dans une étude très profonde intitulée *Die soziologische Kategorie des Bundes*, sépare les éléments écologiques de territoire et d'économie commune des autres éléments de la définition de la Gemeinschaft de Tönnies, et donnait ainsi une définition claire du "groupe élémentaire", au sens où nous l'entendons. Malheureusement, l'œuvre de Schmalenbach a été entièrement négligée par les sociologues.

sociologue français de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, E. Durkheim, dont les conceptions ont influencé le développement de l'analyse du groupe élémentaire. Dans sa *Division du travail social*, en particulier dans son introduction à la seconde édition de ce grand ouvrage, Durkheim reconnaissait que, sans de plus petits groupes qui servent de base morale et de supports à l'individu, l'anomie serait encore plus répandue.

Mais les idées de Le Play n'allaient pas dans le sens du courant de la théorie sociologique, et jusqu'à ces vingt dernières années cet aspect central de l'œuvre de Durkheim fut négligée par les sociologues français et américains.

II

Dans la sociologie américaine, l'auteur du terme "groupe élémentaire" (*primary group*) et le premier à porter son attention sur le phénomène lui-même fut Charles H. Cooley. Pour cet auteur, le petit groupe non formel, de présence à présence, est élémentaire en ce sens que les impératifs moraux qui constituent le cadre même du consensus d'une société individualiste se forment dans de tels groupes (par exemple, la famille, les groupes de jeu des enfants, etc.) et sont renouvelés et renforcés par l'appartenance à de tels groupes. Cooley fit plus que créer le terme, il élaborait une série de critères parfaitement clairs, permettant d'identifier un groupe élémentaire (par exemple, le sentiment de solidarité ou d'identification mutuelle, exprimé par l'utilisation du terme "nous") et il énonça deux hypothèses générales qui faisaient des groupes élémentaires : 1° les sources où se forment, dans l'enfance, les normes morales qui imprègnent la vie de l'adulte, - 2° les agents qui fournissent à l'adulte force et équilibre dans ses relations sociales dépassant le cadre des groupes primaires. Les deux autres grands sociologues américains de cette génération, W.I. Thomas et Robert E. Park, donnèrent un certain essor à l'étude du groupe élémentaire. Thomas, dans ses recherches monumentales sur *The Polish Peasant in Europe and America*, concentra, en grande partie, son attention sur la désintégration des groupes élémentaires comme conséquence de l'émigration, et sur l'influence dissociatrice qu'exerce cette désintégra-

tion sur les comportements personnels. Thomas s'aperçut aussi que l'appartenance à un groupe élémentaire était un facteur d'équilibre de la personnalité, et dans sa théorie des besoins de la personnalité il le comprit parmi les quatre "désirs" : réponse, reconnaissance et sécurité (aussi bien qu'expérience nouvelle). Ayant compris que la fonction du groupe élémentaire était de satisfaire ces besoins de communication et de sécurité chez ses membres, il fut amené, de même, à apprécier la tendance spontanée qu'ont les individus à réorganiser leur vie de groupe [378] élémentaire dans un nouvel environnement. Cependant, il prêta moins d'attention à ces tendances positives de réintégration qu'à celles qui aboutissaient à la désintégration. Aussi laissa-t-il dans l'ombre, somme toute, les conditions de formation du groupe élémentaire et les conditions de sa conservation qui procèdent de la structure interne du groupe lui-même. Thomas envisageait, d'une part, une société paysanne et villageoise où la structure du groupe élémentaire et la structure du village se confondaient à beaucoup d'égards, et, de l'autre, une grande société urbaine où les groupes élémentaires étaient relativement désintégrés. Comme beaucoup des meilleurs sociologues de sa génération, il voyait dans les groupes élémentaires des obstacles au plein développement de la "grande société". Pour cette raison, lui non plus ne réussit pas à apercevoir le véritable problème important qui est apparu depuis au premier plan - c'est-à-dire l'influence de l'appartenance à un groupe élémentaire sur le devenir de la "grande société".

On trouve également les mêmes limites dans l'œuvre de Park, quand celui-ci aborde l'étude du groupe élémentaire. Park était un élève de Simmel, mais Simmel s'intéressait à deux aspects des groupes élémentaires : leur dynamique interne et les processus de leur formation, de leur conservation et de leur changement, d'une part, et le mouvement historique vers la désintégration de la *Gemeinschaft*, d'autre part ; Park fut attiré davantage par ce dernier aspect, c'est-à-dire par la désintégration du groupe élémentaire accompagnant la montée de la grande société urbaine. C'est pourquoi lui aussi consacra plus d'attention aux secteurs du comportement non soumis aux règles du groupe élémentaire qu'aux activités qui sont dans la société urbaine influencées par l'appartenance à un groupe élémentaire. Cependant, un de ses élèves, Frédéric Thrasher, dans son étude du Gang, qui reste encore le travail le plus vaste pour l'étude des groupes élémentaires,

examina le fonctionnement interne de près d'un millier de gangs spontanés de garçons de Chicago, et montra concrètement comment l'appartenance à un groupe élémentaire facilitait la délinquance et la criminalité. Deux autres sociologues attachés à l'Université de Chicago, John Landesco et Clifford Shaw, continuèrent l'œuvre de Thrasher ; le premier étudia aux sources la vie intérieure d'un des plus célèbres gangs criminels de Chicago autour des années 1920, et le second dans plusieurs études examina comment, dans certains quartiers de Chicago, l'appartenance à des groupes élémentaires de garçons entraînait des répercussions sur la naissance et la persistance d'un état de délinquance. ²³⁴

Les suggestions apportées par leurs recherches ont été mises à profit par les spécialistes des tribunaux d'enfants délinquants et les assistants sociaux chargés de surveiller les enfants placés en liberté conditionnelle, mais en tant que [379] tendance vivante de la recherche sociologique, les études de groupes élémentaires, stimulées par les écrits et l'enseignement de Cooley, Thomas, Park et Burgess, cessèrent au début des années 1930.

Il y avait dans la science sociale américaine des années 1920 une autre tendance intellectuelle qui promettait à un moment de contribuer à l'étude du groupe élémentaire : c'était la philosophie politique pluraliste, qui insistait avec force sur le rôle de l'association volontaire en tant qu'élément de la structure sociale. Les écrits de Mary P. Follett, qui renferment encore beaucoup d'hypothèses fructueuses et inexplorées, et ceux de Robert Mac Iver dirigèrent l'attention sur l'importance de l'association volontaire, formelle et non formelle, dans le fonctionnement de la démocratie américaine. De cette source de possibilités, il ne sortit cependant rien d'autre que l'ouvrage décousu de Grace Coyle, qui eut l'utilité de paraphraser quelques-unes des hypothèses de Simmel et les séries d'observations et de réflexions piquantes sur la manière d'aboutir à des conclusions dans les discussions collectives, contenues dans *Creative Discussion*, d'Arthur Sheffield, et *The Process of Group Thinking*, de Harrison Elliott. Ces derniers ouvrages

²³⁴ Nous mentionnerons aussi ici les travaux d'exploration de Burgess et Shaw dans la Chicago Area Study, où ils visaient à réduire les taux de délinquance en suscitant la formation de nouveaux groupes élémentaires dans les districts de délinquance élevée.

furent le meilleur fruit de ce courant de pluralisme démocratique qui recherchait les procédés par lesquels il serait possible de parvenir à un accord rationnel après discussion dans un petit groupe. Le travail accompli dans ce domaine ne met en œuvre aucune des techniques de recherche qui ont été élaborées et éprouvées dans les recherches postérieures. Une sage réflexion à partir de l'expérience concrète, trouvant sa source dans la volonté de découvrir la combinaison optimum de rationalité, d'efficacité et de large participation - tel fut le principal apport de ce courant marginal de la pensée sociologique américaine. Pour le reste, la philosophie politique du pluralisme démocratique s'éteignit dans quelques études éparpillées sur la composition sociale des groupes et la fréquence des appartenances, et *pressure groups* qui cherchent à peser sur l'opinion publique et les décisions gouvernementales. Dans aucun de ces derniers types de recherche, la structure interne de l'organisation des groupes, les activités réelles de leurs membres en tant que membres, ou les répercussions de leur appartenance sur leur comportement dans d'autres groupes, n'ont été soumises à une étude systématique.

III

En 1933, Elton MAYO publia *The Human Problems of an Industrial Civilisation*. C'était un rapport préliminaire sur une enquête concernant l'influence de divers modes de rémunérations et de divers facteurs physiques et sociaux sur la productivité des ouvriers dans l'usine de la Western Electric à Hawthorne, Illinois. Mayo commençait son ouvrage par le compte rendu de quelques études plus anciennes relatives au même problème, qu'il avait menées en d'autres endroits, et montrait comment il avait progressivement pris conscience du fait que le comportement des travailleurs dans une usine (leur comportement au travail et en particulier [380] leur rendement) ne pouvait s'expliquer simplement par la perspective de gagner de gros salaires, par les conditions physiques de leur travail, par leur désir de confort physique ou d'un haut standard de vie matérielle ou même par leur qualification professionnelle. Un autre facteur semblait jouer : en l'espèce, l'idée que l'ouvrier se fait de son travail et le contexte social

auquel il appartient. L'attitude de l'ouvrier envers son travail, la croyance dans sa raison d'être et son inclination à accepter les ordres de ses supérieurs dépendaient à leur tour de la mesure dans laquelle il s'intégrait au groupe intime de ses compagnons de travail, c'est-à-dire de ceux travaillant dans la même équipe, ou travaillant séparément, mais assez près de lui pour que des relations sociales spontanées de solidarité puissent être établies. Il fallait aussi que le travailleur se sente membre d'un groupe respecté, c'est-à-dire d'un groupe apparemment pris en considération par ceux des représentants de la direction avec lesquels il avait des contacts. Sans la réalisation de cette dernière condition, les ouvriers se sentent coupés des cadres de l'entreprise. Ils s'estiment traités soit avec indifférence, soit avec hostilité, et dans ce cas ils répondent par l'hostilité. Finalement, pour la plupart des ouvriers, l'absence de relations personnelles avec quelque symbole ou quelque agent de la direction entraînait une diminution du rendement par rapport au niveau qu'il était possible d'atteindre, compte tenu de leur qualification et de leur intelligence. Cette tendance était encore renforcée par les groupes inorganisés et spontanés formés par les membres d'une équipe de travail partageant les mêmes sentiments. Au cours d'une enquête s'étendant sur de nombreuses années, un petit groupe d'ouvrières qui avaient été isolées dans un but expérimental (*Relay Assembly Experiment*) fournit un taux de rendement presque continuellement croissant à travers treize périodes de longueur diverse, où furent essayés différents types de rémunération, d'horaire et de conditions de travail. Seul facteur constant durant ces treize expériences : le petit groupe social, la grande stabilité relative de sa composition, un traitement spécial de la part de la direction (en particulier le fait, pour les ouvrières, d'avoir été sélectionnées pour l'expérience, et d'avoir été consultées avant chaque changement) et les sentiments de loyauté réciproque répandus chez les membres du groupe à mesure que l'expérience progressait. Une autre étude dans la même entreprise (*Bank Wiring Observation Study*) montra que les groupes élémentaires au sein des ouvriers, là où ceux-ci n'avaient pas de bonnes relations avec la direction, réduisaient le rendement en élaborant spontanément un système de règles et de sanctions. Ces études ne démontrèrent pas avec une rigueur absolument convaincante que la cause principale de l'accroissement du rendement des employés de la *Relay Assembly Room* était la motivation dérivée de leur intégration dans un groupe élémentaire de travail. Cela ne démontra pas davantage dans quelle

mesure les variations de rendement étaient fonction d'une situation 4e groupe, ou résultaient de l'intervention d'autres facteurs. Cependant les observations concrètes et "impressionnistes" faites par Mayo et ses collaborateurs, jointes à leurs travaux statistiques, fournissent certainement un support solide à l'hypothèse que l'identification du groupe élémentaire à l'équipe de travail et les relations du groupe élémentaire avec les représentants de la [381] direction sont une variable très importante pour la détermination du rendement dans le travail industriel.

Dans une étude postérieure faite par Mayo dans l'industrie aéronautique en Californie, durant la dernière guerre, on constata qu'un autre élément important du comportement des ouvriers à savoir l'absentéisme et l'instabilité, était grandement affecté par l'existence de groupes élémentaires inorganisés dans les équipes de travail formellement organisées, et par le mode d'incorporation des nouveaux ouvriers dans ces groupes. Deux grandes usines, voisines l'une de l'autre, produisant exactement le même type d'avion, utilisant les mêmes techniques, employant une main-d'œuvre sensiblement de même qualification, et approximativement de mêmes origines ethnique et sociale, présentaient des différences très accusées au point de vue de l'absentéisme et de l'instabilité. Une enquête soignée de Mayo révéla que l'entreprise qui avait une faible instabilité était aussi l'usine où les groupes élémentaires étaient les plus nombreux et les plus vivaces. Il relia ceci aux procédés d'embauche des nouveaux ouvriers dans les équipes de travail. Dans cette usine, les nouveaux ouvriers recevaient des instructions précises concernant la place de leur poste de travail particulier dans la chaîne de production de l'appareil entier ; ils étaient présentés personnellement à chacun des coéquipiers avec qui ils allaient avoir à travailler ; un membre déterminé de l'équipe se voyait confier, moyennant, une rémunération spéciale, la tâche d'installer le nouvel ouvrier au poste de travail prescrit. Quand les membres de l'équipe sortaient pour déjeuner à la cantine de l'usine, des dispositions spéciales étaient prises pour que le nouvel ouvrier les accompagne et s'assoie à la même table qu'eux, de façon qu'à la faveur des libres contacts existant à l'heure des repas, les liens personnels constitutifs d'un groupe élémentaire puissent se nouer. Dans l'usine qui avait une forte instabilité et beaucoup d'absentéisme, aucune de ces dispositions n'existait. Les nouveaux ouvriers apercevaient rarement un lien entre leur tâche particulière et la tâche globale, et on ne se donnait pas la

peine de le leur faire apercevoir. Aucun effort n'était accompli pour qu'ils fassent personnellement connaissance de leurs nouveaux coéquipiers. Ils se tenaient simplement autour, sans rien faire, jusqu'à ce qu'en observant les opérations de l'équipe à laquelle ils avaient été affectés ils découvrent ce qu'ils étaient supposés faire. Ils ne pouvaient obtenir d'indications que d'un coéquipier qui voulût bien perdre son propre temps et ainsi réduire son rendement et son salaire. Résultat habituel : les nouveaux ouvriers ne se sentaient pas à leur place, mais inutiles, dans leur travail. Ceci était encore accentué par la pratique prise dans cette usine par les groupes déjà existants, d'aller déjeuner de leur côté, en laissant le nouvel ouvrier se débrouiller seul. Par suite, une grande proportion d'absentéisme et d'instabilité survenait parmi les ouvriers nouvellement embauchés.

Le travail des collaborateurs de Mayo se fit pratiquement sans relation avec les recherches antérieures des autres sociologues américains sur les groupes élémentaires. Dans la littérature sociologique dans ce domaine, Mayo lui-même [382] semble n'avoir eu connaissance que de la discussion de Durkheim sur le suicide, et encore moins nettement des écrits de Park. Dans ces auteurs, il trouva la description de l'état anémique de la grande société industrielle à quoi il pouvait adapter sa propre peinture de l'état anémique des relations industrielles au sein de l'usine, et du groupe élémentaire aliéné, comme élément de l'anomie moderne. Ses recherches à la Western Electric l'amènèrent à percevoir la corporation des groupes élémentaires dans les structures les plus importantes, de telle manière que soient simultanément atteintes les fins de la structure plus importante et du groupe élémentaire. Tandis que les auteurs, dans la tradition de Park, avaient décrit la société moderne se désintégrant dans l'individualisme, Mayo découvrit, à travers sa propre connaissance clinique et sa vive imagination, que cette désintégration n'était pas celle d'une société se dissociant en individus séparés. C'était, selon lui, un éclatement en de nombreux groupes élémentaires antagonistes les uns aux autres, communiant parfois dans une conscience de classe. Son souci moral de réduire l'anomie, et son sentiment de plus en plus raisonné qu'une relation positive était possible entre le groupe élémentaire et la structure hiérarchique formelle procurèrent quelques nouvelles hypothèses fondamentales aux sociologues américains sur les modes d'intégration des structures. Les implications théoriques de ces vues pour la science

n'ont jamais cependant été systématiquement débrouillées par Mayo lui-même ni par aucun de ses collègues.

L'analyse de Mayo dérive, avant tout, de sa propre expérience et de sa découverte, au cours de ses recherches, d'une variable autre que les variables psychophysiques étudiées auparavant par des psychologues industriels dont l'orientation était plus individualiste. Ce qui au début était une hypothèse négative - à savoir que les facteurs psychophysiques n'étaient pas aussi importants qu'on l'avait pensé jusque là - se transforma en hypothèse positive portant sur l'importance du respect et de l'affection dans l'équilibre social. À partir de cette analyse, Mayo développa une théorie de la société moderne qui fait ressortir le contraste entre la société "traditionnelle" et la société "progressiste", dichotomie qui présente de nombreuses et importantes similitudes avec la distinction classique entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*. La position de Mayo diffère de celle de Tönnies, dans le domaine qui nous occupe, par la plus grande attention qu'il apporte à la fonction d'équilibre des petits groupes de travail solidaires (c'est-à-dire élémentaires) dans la société moderne "progressiste". Elle diffère aussi de l'analyse sociologique usuelle de la *Gemeinschaft* et de la *Gesellschaft* pour autant qu'elle va au delà d'une simple classification ou description et débouche sur une théorie dynamique de la personnalité pour laquelle les besoins d'affection et de protection jouent un rôle central dans le comportement.

L'œuvre de Mayo et de ses collaborateurs - Roethlisberger, Dickson et Whitehead - souffre de nombreuses déficiences méthodologiques et techniques. Tout d'abord, les premières études n'étaient pas agencées d'une manière qui permît la vérification rigoureuse des hypothèses sur le rôle de l'appartenance à un groupe [383] élémentaire dans une situation de travail. L'appartenance à un groupe élémentaire fut une variable résiduelle dont les enquêteurs prirent conscience après qu'un temps considérable eut été consacré à l'examen des autres variables qui sont habituellement l'objet des préoccupations des psychologues industriels et formaient originellement l'objectif des recherches dans l'expérience de Hawthorne. Le groupe élémentaire fut formé comme un sous-produit de l'expérience de la *Relay Assembly Room*, et cette expérience ne fut pas suffisamment réorganisée, ni les méthodes d'observation suffisamment changées, pour permettre une observation et une analyse plus fines du facteur appartenance à un groupe. Il est

vrai que le cadre établi dans la *Bank Wiring Observation* visait plus directement le fait de l'appartenance à un groupe et que des comptes rendus très détaillés de conversations d'ouvriers furent dressés aussi bien que des observations sur les relations des ouvriers entre eux et avec le contrôleur. Une grande quantité de données fut ainsi accumulée. Mais l'hypothèse n'étant pas systématiquement et explicitement reformulée, les variables qui se révélaient à l'observation ne pouvaient être étudiées en l'absence d'une codification systématique des données rassemblées sous des rubriques applicables à l'hypothèse du groupe élémentaire. Il en résulte que ces recherches audacieuses de Mayo, qui demandèrent tant de courage et d'imagination et qui ont eu une profonde influence sur l'étude des relations industrielles, n'ont jamais été pleinement validées scientifiquement. Leurs implications et leurs applications ont connu une large diffusion et ont affecté les pratiques actuelles dans les relations industrielles américaines. Elles ont fait naître un nouveau champ de recherche sociale, appelé "sociologie industrielle". Néanmoins, les études de Hawthorne, pour monumentales qu'elles soient, doivent être simplement considérées comme des débuts extrêmement impressionnants et suggestifs : la science n'est pas encore parvenue sur ce point à un état réel d'achèvement.

La contribution de Mayo à l'étude des groupes restreints ressortit largement au domaine des hypothèses substantielles. Il a indiqué que la formation plus aisée des groupes élémentaires, où les tâches du groupe sont chargées d'affectivité, était le résultat soit du plaisir pris à l'exécution de ces tâches, soit de la compréhension de leur signification technique. Il a montré mieux qu'aucun autre sociologue la signification de la coïncidence entre le groupe élémentaire et les unités instituées bureaucratiquement en vue de l'efficacité de l'organisation technique. Il a déterminé les rapports entre l'anomie au sein de l'usine et la croissance des identifications de classe et des luttes de classe. Il est en outre allé plus loin qu'aucun autre sociologue dans l'étude directe du phénomène de la vie en insistant d'abord sur les relations entre l'équilibre de la personnalité, la structure du groupe élémentaire et les sociétés plus vastes. Il faut ajouter que la plupart des hypothèses de Mayo, celles qui ont la plus grande importance pour le développement de la sociologie en particulier, n'ont jamais été explicitement formulées. Mais c'est là que réside sa grande importance.

Si nous comparons Mayo à Jacob L. Moreno, psychiatre autrichien qui vint aux États-Unis après la première guerre mondiale, nous voyons que le premier a apporté [384] à l'étude des petits groupes une contribution considérable et originale, tandis que le second lui a fourni une importante contribution technique. Depuis très longtemps, dès la période qui précéda la première guerre mondiale, Moreno s'est intéressé à la libération de la spontanéité individuelle comme moyen thérapeutique. Pendant la première guerre mondiale, ayant reçu la responsabilité de l'administration d'un camp de "personnes déplacées" au Tyrol, Moreno observa que ses administrés trouvaient plus facilement leur équilibre psychologique lorsqu'on leur permettait de se grouper eux-mêmes suivant leurs choix spontanés au lieu de les organiser d'après un plan élaboré par les autorités du camp. Dès son arrivée aux États-Unis, Moreno tira de cette observation administrative une technique de recherche applicable aux petits groupes formels et organisés, tels que maisons de redressement, écoles, etc., dans lesquelles les relations et les associations prescrites par l'autorité pouvaient ne pas correspondre à celles réellement désirées. Pour découvrir cette discordance possible entre les associations prescrites et les associations désirées, Moreno élaborait le "test sociométrique". Celui-ci consiste en un interview schématique ou un questionnaire écrit, dans lesquels le sujet choisit cinq individus, par ordre de préférence, comme associés, soit pour une raison générale, soit en vue d'une activité particulière. Il est dès lors possible de déterminer ceux qui sont recherchés et par qui ils le sont, ceux qui ne sont pas choisis, ceux qui ont des préférences mutuelles l'un pour l'autre ou bien ont des préférences unilatérales, ceux qui choisissent peu ou aucun. Une addition ultérieure d'Helen Jennings, l'une des collaboratrices de Moreno, a généralisé la technique aux choix négatifs, de telle manière que l'on puisse aussi déterminer les individus qui sont repoussés par les autres membres du groupe. Une autre modification au test original fut d'augmenter la liste des choix possibles au delà de cinq, ce qui permet de découvrir le "volume de relations" et l' "expansivité émotionnelle" de chaque individu interviewé.

Moreno reporta ces "choix sociométriques" sur un diagramme qu'il appela "sociogramme", auquel il a attaché une grande importance. C'est un moyen de représenter graphiquement, grâce à des lignes entre des cercles qui représentent les individus, les assemblages d'individus

qui se choisissent réciproquement, aussi bien que les clivages entre groupes d'individus au sein de la même structure formelle, aussi bien que les individus isolés, c'est-à-dire non choisis, et les choix non réciproques. Les relations que fait apparaître le sociogramme doivent être nécessairement peu différenciées, puisque les types de lignes facilement lisibles qu'on peut utiliser pour relier les individus dans le sociogramme (par exemple lignes continues, lignes brisées, lignes épaisses, lignes fines et lignes de couleurs différentes, etc.) sont évidemment en nombre très limité. Ni le degré d'intensité, ni le contenu du choix (autre que son caractère positif ou négatif) ne peuvent être représentés dans un tel diagramme. De plus, on ne peut utiliser le sociogramme que pour représenter les relations dans de très petits groupes ; sinon le degré de complexité dépasse la limite de compréhension visuelle. Malgré ces réserves, la représentation par sociogrammes a d'incontestables mérites dans le [385] domaine des applications administratives, puisqu'elle rend l'administrateur capable de discerner, au moins en première approximation, le statut d'un individu particulier au sein du groupe. Ainsi l'administrateur d'un camp ou d'une école où le test sociométrique a été appliqué pourrait aisément déterminer, de façon approximative, par l'étude du sociogramme la popularité ou l'impopularité d'un individu particulier. Il peut aussi, par exemple, déterminer, après examen du sociogramme si les membres d'un certain sous-groupe administrativement constitué choisissent les compagnons qu'ils préfèrent parmi les personnes avec lesquelles les règlements les obligent à s'associer, ou s'ils les choisissent au dehors. Le sociogramme n'a pas été jusqu'ici élaboré au point d'être utilisable pour des fins d'analyse générale. Par ailleurs, puisque sa plus grande utilité concerne la description et l'image d'un sept groupe, il semble peu probable qu'on puisse le généraliser au point de pouvoir l'appliquer au delà des descriptions concrètes dans lesquelles il peut rendre de réels services. D'autre part, comme procédé de présentation, il permet à un chercheur de communiquer à d'autres chercheurs une première esquisse approximative de ses observations sur la structure des groupes.

La technique de recherche particulière à Moreno, c'est-à-dire le test sociométrique, tel qu'il l'a appliqué, est très simple quant à sa structure et à l'espèce de renseignements qu'elle procure. Elle n'enregistre pas les associations réelles, elle ne décrit pas les actions, elle ne fournit pas une peinture des relations de groupe et des tensions réellement

existantes dans une situation concrète. Pour découvrir ces derniers éléments, il serait nécessaire, pour le moins, de comparer les résultats du test sociométrique aux observations du comportement réel des membres du groupe ; les discordances entre les groupements formels et les groupements de choix pourraient donner des indications sur l'importance et la nature des clivages dans la structure des groupes. Cette technique est analytiquement et pratiquement très avantageuse quand elle s'applique à des groupements organisés administrativement, dans lesquels les relations qui sont à la base du groupe sont pour une large part réglementaires. Dans ce cas, bien que le comportement réglementaire ne soit pas entièrement réalisé, ce qui est effectif est suffisamment proche de ce qui est réglementaire pour que soit rendu moins nécessaire le travail difficile d'observer le comportement réel ; le schéma de l'organisation fournit une image au moins approximative des cadres suivant lesquels les membres du groupe sont forcés de s'associer mutuellement. La reproduction sociométrique de leurs choix permet des déductions sur les tensions au sein de l'organisation étudiée.

Les recherches propres de Moreno, pendant sa période "sociométrique", n'étaient pas particulièrement orientées vers les problèmes de structure des groupes élémentaires. Son étude personnelle des choix, analysés pour chacun des sexes, de garçons et filles dans la dernière enfance et la première adolescence fut d'un intérêt considérable comme vérification expérimentale des éléments descriptifs de l'hypothèse de Freud sur la période de latence. Une autre étude différentielle des choix de Noirs et de Blancs, garçons et filles, ne cherchait pas non [386] plus à explorer, soit les frontières de l'appartenance au groupe, soit la structure interne et les activités de ce groupe. La large et croissante popularité de la technique elle-même a cependant contribué à appeler l'attention des sociologues américains sur les groupes élémentaires, car elle donnait le moyen de décrire l'un des principaux éléments du groupe élémentaire, c'est-à-dire les attractions réciproques et spontanées (la solidarité) de ses membres, et elle procurait aussi les moyens de déceler les clivages et les fissures de cohésion.

Le test sociométrique a été associé dans l'esprit de Moreno à l'élaboration d'un vague appareil conceptuel construit autour d'un assortiment de métaphores descriptives et d'une grandiose ambition thérapeutique. Bien que sa technique soit une importante contribution à

l'étude du groupe élémentaire, et bien que ses expériences thérapeutiques plus récentes apportent avec elles quelques riches possibilités (quoique très obscures) pour lui-même il n'a rien formulé qui ressemble à une théorie explicite des groupes élémentaires. Sa "théorie" de la société ne pose rien de plus que le fait que les êtres humains ont des tendances spontanées orientées vers un but, et que les situations qui permettent l'accomplissement de ces tendances spontanées doivent être préférées à celles qui les refrènent. Les schémas conceptuels de Moreno qui appelle "tele" les attitudes, "atomes" les situations de groupe, et ses lois telles que la "loi de l'effet sociodynamique" affirmant que les choix inter-personnels ne sont pas dus au hasard, sont soit des descriptions, des définitions, soit des truismes, et n'ont aucune valeur explicative. Moreno n'utilisa jamais complètement et de manière suivie sa "théorie" dans ses propres études sociométriques et, du fait de la prédominance croissante de ses préoccupations thérapeutiques toujours très fortes, certaines parties en sont déjà presque tombées dans l'oubli. Cette théorie nous intéresse néanmoins ici parce qu'elle nous conduit du Moreno chercheur soucieux d'expérience au Moreno thérapeute audacieux et non conformiste - dont le rôle est d'une importance significative, encore que peu claire, pour le développement de la théorie du groupe élémentaire.

Moreno lui-même, au cours des récentes années, a somme toute délaissé la recherche et l'analyse expérimentale pour se tourner vers l'élaboration d'une série d'expériences thérapeutiques "sociodrame". Ces deux types d'expériences diminuent chez un sujet la rigidité de sa personnalité, donnent libre cours à ses tendances inhibées et augmentent la connaissance de ses propres motivations ainsi que de la manière dont son rôle dans le groupe facilite ou entrave les actions ainsi motivées. Cela s'opère par la reproduction simulée des situations réelles, dans lesquelles les responsables du traitement sont mis à contribution et jouent parfois le rôle d'autres participants dans leur situation de groupe, et par la mise en œuvre des tendances spontanées dans différentes situations et divers rôles complémentaires.

[387]

Malheureusement, l'habileté de Moreno à formuler les principes qui le guident dans sa thérapeutique est beaucoup moins brillante que son imagination. Les méthodes sociodramatiques et psychodramatiques provoquent de manière très réelle des changements très intenses

et très dramatiques dans le discernement et le comportement : la brusquerie avec laquelle ils surviennent dans ces situations quasi réelles représentées sur une scène fait nettement prendre conscience, à ceux qui y participent ou qui y assistent, de l'assemblage de rôles qu'est le groupe et des efforts simultanés de l'individu pour aller au devant des demandes de son groupe impliquées dans la conception qu'il a de son rôle et pour satisfaire ses propres prédispositions. Malheureusement, dès que Moreno cherche à donner quelque explication de ce qu'il est en train d'accomplir, ses explications sont noyées dans un langage prophétique et semblent être peu en rapport, soit pour la description, soit pour l'explication, avec ce qui arrive réellement au cours des transformations souvent extraordinairement frappantes qui surviennent quant à la motivation du comportement ou au niveau de tension dans une situation sociale analysée par ses techniques thérapeutiques. Exploiter convenablement les possibilités scientifiques du génie clinique de Moreno a été rendu plus difficile par son incapacité à amener ses techniques d'observation et de notation jusqu'au point où elles pourraient se mesurer avec les phénomènes subtils et compliqués des relations élémentaires révélées si "dramatiquement" par ses techniques cliniques. Il a commencé ces dernières années, il est vrai, à noter mot pour mot les interactions qui surviennent dans ces situations dramatiques. Mais pour que des comptes rendus mot pour mot soient utilisés avec fruit, il faut qu'ils soient analysés en corrélation avec un jeu finement différencié de catégories analytiques. La portée limitée de l'analyse dans la technique sociométrique de Moreno prend ici sa revanche par l'impuissance de cette analyse à offrir un point de départ utile pour l'étude d'un phénomène complexe.

La plus importante des études de la structure du groupe, qui a fait progresser simultanément notre connaissance théorique et technique, a été menée par le défunt Kurt Lewin et ses collaborateurs à la *Child Welfare Research Station* de l'Université de l'Iowa et à l'Institut de Technologie du Massachusetts.

Avant sa venue aux États-Unis, Lewin s'était fait connaître, parmi les psychologues de la Gestalt, par des contributions à l'étude de l'influence des situations sociales sur les phénomènes étudiés ordinairement par les psychologues sans référence aux facteurs sociaux, et l'étude de certains problèmes psychologiques relevant directement de la sociologie. Son intérêt pour les problèmes de psychologie sociale

s'est manifesté plus explicitement dans deux intéressants essais sur le problème des minorités et les différences de caractères nationaux en rapport avec la structure sociale, qu'il publia après sa venue aux États-Unis.

Ces études accordèrent une extrême attention aux connexions qui lient le comportement individuel et la structure du groupe. A l'Université de l'Iowa, Lewin [388] et ses étudiants firent de nombreuses recherches expérimentales quant à l'influence des divers types de commandement sur la structure du groupe, en liaison étroite avec le degré d'identification collective et de désintégration des groupes conduits de manière autoritaire et démocratique. Dans la plus importante de ces remarquables études, Ronald Lippitt sélectionna deux groupes de cinq adolescents chacun, assortis sous tous les aspects (en plus des variables habituelles, il les assortit au regard de variables d'habitude, négligées dans de telles recherches expérimentales, telles que la sociabilité, la popularité, etc.). On fit des deux groupes les sujets d'une expérience relative aux conséquences des deux types de commandement. L'investigateur mit en œuvre tout au long de l'expérience les procédés les plus fins d'observation et de notation du comportement des individus comme tels et au sein des constellations de leur groupe. Finalement, les résultats de l'étude représentent une réussite exceptionnelle du point de vue de la finesse et de la fidélité des résultats.

Ces études montrèrent que le type de commandement, autoritaire, par opposition au type de commandement démocratique, avait un effet dissociateur sur la structure du groupe. Les dirigeants autoritaires étaient des chefs qui prenaient l'initiative d'ouvrir de nouveaux champs d'action à leurs subordonnés, donnaient des ordres sans fournir d'explications, changeaient les projets de travaux sans consulter leurs subordonnés, critiquaient ces derniers sans leur proposer positivement une autre manière de faire, etc. Ce type de commandement conduisit les membres du groupe à un haut degré d'agressivité les uns envers les autres et les fit reporter davantage leur attention et leur intérêt sur des objets et des personnes extérieures au groupe : le groupe autoritaire tendait nettement à prendre des "boucs émissaires" comme objets de son hostilité, à s'intéresser fort peu aux travaux entrepris par le groupe, à déprécier ses productions ; chacun cherchait plus à travailler individuellement et séparément qu'à former spontanément une équipe harmonieuse où la répartition des travaux serait acceptée et

approuvée par tous. Dans une étude postérieure, Lippitt et R.K. White, toujours sous la direction de Lewin, entreprirent une expérience plus poussée, étudiant cette fois les répercussions des types de groupe autoritaire, démocratique et libre sur leur structure interne. Dans la première expérience, chaque groupe particulier était demeuré un groupe démocratique ou autoritaire tout au long de l'expérience, le seul changement étant l'échange d'un membre de chaque groupe à un moment avancé de l'étude. (Dans les deux cas, le nouveau prit rapidement les caractéristiques des autres membres du groupe). Dans la seconde étude, le mode de commandement des quatre groupes fut volontairement modifié au cours de l'étude afin de déterminer si un changement de commandement amènerait les modifications prévues dans la structure du groupe. On appliqua à chaque groupe l'une des méthodes de commandement (exemple : démocratique) pendant une période de sept semaines, suivie d'une autre période de sept semaines sous un autre régime (exemple : autoritaire). À la fin de l'expérience, chaque groupe avait connu chacun des différents régimes ; en outre on varia la succession des régimes pour chaque groupe. Ces précautions [389] furent prises pour garantir que les différences de comportement des différents groupes étaient bien fonction du mode de commandement et non des caractéristiques individuelles des sujets. De même, pour s'assurer que les différences de comportement des groupes n'étaient pas le résultat de la personnalité des dirigeants, ceux-ci eurent à utiliser successivement dans chaque période les différentes techniques de commandement. Les méthodes d'observation et de notation furent une fois de plus d'une très grande précision. Pour illustrer le soin et l'application de la recherche, nous citerons les quatre procédés les plus importants d'enregistrements qui furent mis en œuvre par des observateurs différents.

- 1- Une relation permanente et quantitative des interactions entre les cinq enfants et le dirigeant, en codifiant les attitudes vis-à-vis du commandement, de l'obéissance, les démarches intentionnelles d'avances et les réponses à ces avances entre les sujets du groupe (y compris la catégorie des refus voulus de répondre à une avance).
- 2- Une analyse minute par minute des structures de groupe, mentionnant les divisions en sous-groupes et le but de l'activité de

chaque sous-groupe, notant si ce but a été proposé par le dirigeant ou spontanément adopté par les enfants, et évaluant le degré d'unité de chaque sous-groupe.

- 3- Une relation continue et interprétative des actes fortement significatifs et des changements d'ambiance dans le groupe considéré comme un tout. Ceci fut la base des données les plus significatives sur les interactions - difficiles à quantifier mais extrêmement révélatrices des facteurs dynamiques sous-jacents.
- 4- Un compte rendu sténographique des conversations, qui fournit les données les plus significatives.

La fidélité des observateurs fut soigneusement contrôlée et les matériaux ainsi rassemblés furent soumis à des opérations très précises de codification. Là encore la fidélité du procédé de codification fut contrôlée et se trouva excellente. Des indices importants de cohésion sociale, tels que le taux "nous-je", l'intensité et l'orientation du mécontentement, l'intensité de l'agressivité entre membres du groupe, le degré d'identification avec le dirigeant, la proportion au sein du groupe des travaux organisés en opposition aux travaux inorganisés et individuels, la fréquence de la recherche de l'approbation du dirigeant et des autres membres, etc. furent établis et utilisés pour la description des différences de comportement suivant les groupes.

Lewin apporta une autre contribution de grande valeur à l'analyse des groupes élémentaires et de leur influence sur le comportement dans des recherches sur les conditions du changement des habitudes alimentaires. Dans cette recherche Lewin tenta de découvrir si des sollicitations d'une autorité, elle-même sans rapports [390] avec un groupe, amèneraient les modifications demandées dans les habitudes de consommation alimentaire, avec autant d'efficacité qu'une "décision collective" prise au sein d'un groupe élémentaire. Parmi huit groupes, assemblés en quatre paires opposées, ceux qui étaient sollicités par un appel impersonnel répondirent moins favorablement que ceux qui prirent leur propre "décision commune". Dans le cas d'une sollicitation extérieure, à supposer que l'occasion soit favorable au but proposé (en l'espèce, augmenter la consommation de blé entier au détriment du pain blanc), le fait que les goûts personnels (des membres du groupe) s'accordent ou non avec la sollicitation influe considérablement sur le

désir de réussir ou non (dans la recherche du but). Une décision collective, d'autre part, semble fournir au groupe un but suffisamment fort pour être acceptée par ses membres et prévaloir dans une très grande mesure sur les goûts personnels. L'influence significative, sur la motivation et la conduite, d'une décision collective prise par le groupe fut clairement démontrée par cette étude.

Dans une autre série de recherches sur les discussions dans de petits groupes et les effets des décisions qui en découlent, Lewin examina le comportement de douze groupes (six groupes de 13 à 17 individus, six de 6 à 9) opposés en six paires équivalentes. Une série de six fut informée par conférences et imprimés de l'intérêt qu'il y avait à consommer certains aliments. L'autre série de six procéda par décisions du groupe. Une infime proportion de femmes qui avaient assisté à la conférence utilisèrent l'aliment que prônait cette dernière tandis qu'un tiers des personnes ayant participé à la décision collective changèrent leurs habitudes alimentaires. De plus, les changements furent non seulement plus considérables, mais encore ils persistèrent avec le temps et même s'accrochèrent.

À l'encontre de Mayo et de Moreno, Lewin commença ces études une fois son problème et ses hypothèses clairement précisés. Le problème fut choisi, comme ceux de Mayo et de Moreno, à cause de sa grande importance pratique ; mais, à leur différence, Lewin le porta au niveau de l'analyse abstraite ; dès lors sa solution devenait une contribution à la fois à la théorie sociologique et aux sciences sociales appliquées. En réalité, par ce que nous pouvons appeler une "réduction microscopique", Lewin introduisit une très riche méthode de sélection des problèmes susceptibles d'application en même temps qu'il les traitait théoriquement de manière suggestive. Par la précision et la finesse de ses techniques, Lewin affina l'étude du comportement du groupe réel qui jusque-là n'avait été l'objet que de "descriptions impressionnistes", - d'un seul coup il appliqua les techniques de la psychologie expérimentale à des problèmes auxquels on les avait considérées jusqu'alors inapplicables.

L'importance de Lewin n'est cependant pas épuisée par ces commentaires sur quelques-unes de ses recherches. Il ne montra pas seulement une ingéniosité exceptionnelle dans la recherche de situations expérimentales pour l'étude d'importants problèmes pratiques et scientifiques, mais aussi une forte disposition [391] pour la formation abs-

traite et la déduction théorique. Dans toute une série de publications, Lewin mit en système les principes fondamentaux du comportement. La justesse de la théorie de Lewin n'est pas en elle-même aussi importante pour le développement de la sociologie que son insistance à montrer le besoin d'une théorie et les vrais rapports entre théorie et recherche. Comme beaucoup de ses contemporains, il se complaisait à des méthodes compliquées de représentation graphique dont la valeur est plus rhétorique que scientifique, et montrait aussi un penchant marqué à utiliser des métaphores trompeuses dans sa théorie du comportement. Il n'empêche que beaucoup de ses théories générales peuvent être conservées, et, dans une formulation révisée, pourraient parfaitement être incorporées à la théorie de la structure sociale. Mais, quel que puisse être le sort de ses théories générales, sa rigueur dans l'observation, son ouverture aux possibilités d'application pratique et son application à délimiter clairement des hypothèses déduites d'une théorie générale représentent une rare réussite dans les sciences sociales. Ce n'est pas sans de bonnes raisons que les travaux les plus fructueux et les plus pertinents, effectués aujourd'hui en Amérique sur les groupes élémentaires, sont l'œuvre des disciples de Lewin.

En plus de ces trois sources majeures qui ont alimenté l'étude du groupe élémentaire, il faut citer une source supplémentaire de connaissance quant à la nature et l'importance du groupe élémentaire, qui est une branche plus différenciée de la psychothérapie, appelée "thérapeutique collective". La thérapeutique collective tire son inspiration, d'une manière générale et très indirecte, de la psychanalyse ; les plus importants travaux dans ce domaine ont été réalisés par des chercheurs et des thérapeutes qui reconnaissent leurs origines freudiennes. Il est vrai, certes, que la psychanalyse, sous sa forme orthodoxe, a nié en général que des modifications thérapeutiques de la structure de la personnalité soient rendues possibles chez des adultes par des expériences de groupe. D'autre part, la psychanalyse a aussi et surtout négligé l'analyse des structures des situations sociales des adultes. Mais le développement de la psychothérapie collective n'en doit pas moins énormément à la psychanalyse. ²³⁵

²³⁵ La contribution la plus importante, à l'heure actuelle, à l'analyse du groupe provient de l'œuvre de deux psychanalystes anglais, John Rickman et Wilfred Bion qui, pendant la dernière guerre, utilisèrent les techniques de théra-

[392]

À l'origine, la psychothérapie collective se développa dans les hôpitaux où la situation thérapeutique habituelle - "à deux" (comme l'a appelée John Rickman) - fut élargie et comprit plus de deux personnes, souvent pour des raisons d'économie, bien que parfois on y fût amené par l'espoir d'avantages thérapeutiques dus à une situation collective. Réfléchissant sur cette situation collective dans les hôpitaux pour maladies mentales, certains psychiatres furent conduits à l'hypothèse qu'on pouvait généraliser la psychothérapie collective au delà du seul interview collectif (c'est-à-dire, l'interview mené avec un certain nombre de patients dans une salle de conférences ou de loisirs), jusqu'à créer certaines conditions (par exemple travaux à faire, frustrations) qui puissent affecter les, relations naissantes parmi les membres du groupe. Ces provocations et cette refonte des relations des patients entre eux sont maintenant devenues un élément important de la thérapie. L'analyse des groupes a aussi été stimulée par les recherches qui touchent aux loisirs, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile. ²³⁶

Mais les variantes psychiatriques de l'analyse du groupe ni ces formes élaborées par Moreno sous les noms de sociodrame et de psychodrame n'ont beaucoup contribué jusqu'ici à l'établissement d'une théorie claire de la structure du groupe. La thérapie collective représente une telle révolution par rapport aux anciennes pratiques psychiatriques que les psychiatres - qui d'autre part n'ont pas été tentés par l'utilisation des techniques plus précises de la psychologie expérimentale - n'ont pas fait d'observations rigoureuses des diverses confi-

peutique du groupe dans les hôpitaux de l'armée britannique et qui inventèrent "la situation de groupe sans chef" comme moyen de diagnostiquer les aptitudes éventuelles au commandement, parmi les procédés de sélection d'officiers utilisés par le *British War Office Selection Board*. Les rapports étroits entre le groupe du Tavistock, auquel sont associés Rickman et Bion, et l'*American Research Center for Group Dynamics* de l'Université de Michigan montrent que les travaux riches d'expérience et de promesses du groupe britannique stimulent le développement des études sur les groupes élémentaires aux États-Unis.

²³⁶ Les tentatives des sociologues pour provoquer l'auto-réorganisation des quartiers de taudis dans certains grands centres urbains des États-Unis représentent un essai de thérapie collective, le seul effort à notre connaissance qui fut inspiré par la tradition de Cooley, Park et Thomas.

gurations qui naissent au sein du groupe au cours du traitement thérapeutique. Aussi, exception faite de la tendance issue de la psychanalyse dont nous avons parlé, n'ont-ils pas même cherché à expliquer leurs résultats par une théorie cohérente. - fût-elle même implicite - des structures collectives et de l'influence des structures collectives dans la liquidation des tensions individuelles et inter-individuelles.

Il y a peu de doute cependant, pour qui a observé ces groupes dans la réalité, qu'ils renferment des possibilités extrêmement riches pour l'accroissement de nos connaissances sur la dynamique des comportements collectifs. Le fait que la plupart des praticiens de la thérapie collective n'ont qu'une vague idée de ce qui se passe dans les groupes qui vivent sous leurs yeux nous semble rendre plus criante la nécessité de clarifier les catégories de l'analyse et de l'observation. C'est de cette façon seulement que les processus si subtils qui lient des êtres humains dans leurs relations mutuelles, l'apparition de nouveaux appels et de nouveaux espoirs et des délicats changements de rôle que certaines sortes de situations [393] thérapeutiques collectives peuvent révéler mieux que toute autre, seront mis en lumière, assimilés, par la théorie et incorporés aux connaissances scientifiques.

Nous devons citer, pour finir, une autre source récente du renouveau de l'intérêt de la multiplication des recherches expérimentales aux États-Unis dans le domaine des groupes élémentaires ; ce sont les travaux de Lloyd Warner et de ses collaborateurs sur l'importance que présente l'appartenance à un groupe élémentaire pour faciliter la mobilité sociale. Warner, dans son étude de Newburyport (Yankee City), montra que l'appartenance à certains petits groupes à contacts étroits qu'il appela "cliques" jouait un grand rôle dans la considération accordée par les autres membres de la communauté. Il montra aussi que certaines de ces cliques attiraient davantage la considération que d'autres : réussir à faire partie des premières peut constituer, pour des personnes socialement ambitieuses, un mobile important de leur comportement.

IV

La convergence de ces thèmes fondamentaux sous-jacents à ces nombreuses recherches concrètes (la plupart de celles-ci avaient une orientation pratique et étaient complètement indépendantes les unes des autres), a déclenché l'extension de l'étude des groupes restreints qui est maintenant devenue un domaine considérable de la recherche sociologique américaine. La prise de conscience théorique n'a pas encore atteint un très haut niveau et l'on n'est pas encore parvenu à un système unique d'hypothèses, au regard du comportement dans les groupes élémentaires, des conditions de leur formation, de leur survie et de leur changement, ou des répercussions des structures collectives élémentaires, sur les autres parties de la structure sociale. Quantité de recherches ont été faites dans les voies ouvertes par les chefs de file dont nous avons rapidement exposé les travaux dans la section précédente. Les techniques ont quelque peu convergé - la technique sociométrique a été largement adoptée - et les domaines d'application de certaines techniques se sont étendus ; par exemple, les élèves de Lewin qui jadis avaient concentré leurs travaux sur les groupes d'enfants et d'adolescents les ont étendus aux groupes industriels et administratifs. Ça et là aussi, on s'est rendu compte qu'il était possible de porter à un stade plus général l'unification théorique des recherches sur les groupes élémentaires. Dans cette section, nous passerons en revue quelques-unes des recherches les plus représentatives qui prolongent l'œuvre des novateurs et illustrent les tendances les plus récentes.

Dans la sociologie américaine, les deux principaux problèmes attirant ceux qui s'intéressent aux groupes restreints sont :

1° la fonction du groupe élémentaire dans les organisations formelles ; - 2° la dynamique interne du groupe élémentaire. Dans les deux cas, l'attention se porte [394] sur les conditions du développement de la solidarité parmi les membres, l'apparition de certains types de relations avec les dirigeants, la formation de sous-groupes et le clivage entre groupes, les conditions de l'incorporation effective des nouveaux

membres et les répercussions des méthodes de commandement sur les relations des subordonnés entre eux. Dans le premier cas, toutefois, on concentra l'attention sur l'influence que le fonctionnement propre du groupe élémentaire exerce sur le schéma des relations collectives réglementées par l'autorité administrative. C'est pour ainsi dire le problème des relations entre le groupe élémentaire et l'autorité supérieure, - qu'elle soit une personne, un symbole ou une institution, - extérieure au groupe élémentaire même. Dans le second cas, on accorda moins d'attention au contexte et davantage aux facteurs endogènes au groupe que sont les caractéristiques personnelles, les rôles des membres et la nature des tâches qui leur incombent. Les problèmes se touchent étroitement et les mêmes recherches les envisagent souvent simultanément.

Les études sur la vie des groupes élémentaires, dans les organisations formelles, ont lieu surtout pour le domaine industriel. Ici, l'exemple des recherches de Mayo avait tracé les voies principales de l'exploration à venir. La floraison des études des relations industrielles dans les universités américaines, après la seconde guerre mondiale, prend principalement son inspiration chez Mayo. Malgré l'abondance des divergences et des critiques exprimées, - tenant en particulier à l'échec de Mayo pour la détermination des limites des formations élémentaires et de leur efficacité dans le système industriel moderne, - il est encore facile de faire remonter à Mayo les thèmes prédominants de l'interprétation. Parmi les sociologues, W. Lloyd Warner, dans le quatrième volume de la série *Yankee City*, a appliqué les hypothèses de Mayo à son essai d'explication d'une longue grève dans une usine de Newburyport. Selon Warner, la grève est le résultat de la dissociation des liens élémentaires au sein de l'usine entre les différents degrés de la hiérarchie technique et administrative et leur remplacement par des ordres formels et bureaucratiques émanant d'une direction dont le siège, dans ce cas, était loin de la ville même. Dans ces conditions, affirme Warner s'inspirant de Mayo, la solidarité élémentaire ne pouvait se réaliser. Les divergences résultant des espérances et des jugements portés engendrèrent l'hostilité à un degré qui aurait pu être évité si les relations de confiance mutuelle qui caractérisent un groupe élémentaire ou quasi élémentaire avaient existé. Les mêmes hypothèses fondamentales sont appliquées à diverses études concrètes entreprises par

Everett Hughes et les autres membres du *Comittee of Human Relations in Industry* (Université de Chicago) qui accordent une attention particulière à l'influence du facteur ethnique sur les clivages et la solidarité au sein de l'usine.

Des études de grande envergure sur la solidarité et l'anomie dans l'industrie ont été aussi entreprises par des psychologues dont la formation intellectuelle est très différente de celle de Mayo et de son école. Nous pensons ici d'abord aux recherches sur le moral dans l'industrie d'après des analyses importantes de grands [395] échantillons à l'aide des méthodes d'interview standardisées, et aux recherches serrées sur les comportements collectifs utilisant les méthodes d'observation en usage dans l'étude des groupes d'enfants et d'adolescents. Les premières sont une généralisation de sondages d'opinion publique entrepris par Rensis Likert à la demande du *U.S. Department of Agriculture* avant et pendant la guerre. Elles consistent en une série d'études menées par Likert et Daniel Katz dans les industries de guerre (munitions et chantiers navals), et, bien que les techniques fussent celles découvertes par Mayo. Des relations d'hostilité envers la direction, des rapports de travail tendus et d'autres indices révélateurs de mauvaises relations élémentaires s'avéraient avoir sur le moral des répercussions négatives et abaissaient le rendement. Là où la stabilité de la main-d'œuvre et la formation de groupes élémentaires avaient pu se réaliser, le moral était meilleur et corrélativement, la productivité en bénéficiait.

Dans ces études, Likert et Katz utilisèrent des échantillons de tout le personnel de l'usine, au lieu de combiner l'interview approfondie et l'observation concrète et prolongée d'un ou de quelques petits groupes réels de travail à la manière de Mayo. Les exigences de l'observation clinique directe de la réalité collective ont été sacrifiées dans ces études à d'autres exigences de signification statistique et de fidélité des observations. Mais ce choix n'était pas inéluctable ; dans l'étude du groupement élémentaire, il n'y a pas d'alternatives exclusives l'une de l'autre, et la possibilité de faire usage des deux a été démontrée par le second groupe de psychologues que nous avons cités plus haut. C'est par l'observation clinique, - avec une préoccupation plus vive pour une standardisation statistique rigoureuse aussi bien dans la sélection des cas observés que dans les méthodes d'observation et de notation qui caractérisent l'école de Lewin, - que l'étude des groupes élémentaires

res a progressé. Le groupe de Lewin avait, ces dernières années, dépassé l'étude des groupes d'enfants et d'adolescents dans leurs écoles ou leurs clubs pour s'attaquer à l'étude des adultes au sein d'organisations plus considérables. Cette nouvelle tendance est bien représentée dans les travaux de French et Coch. Ces derniers montrèrent que le rôle des petits groupes, une fois prise la décision de modifier une technique de travail donnée, est décisif sur la mesure dans laquelle le groupe de travail atteint une norme d'efficacité établie par la direction. Quand une petite équipe d'ouvriers était simplement informée qu'elle devait utiliser désormais une nouvelle technique adoptée par la direction, l'utilisation de la nouvelle technique était accompagnée d'une chute persistante de la production. Au cours d'une expérience, la décision fut soumise par la direction au groupe d'ouvriers, à qui il était loisible de la discuter et de comprendre ainsi la justification de l'innovation technique. Les ouvriers, par l'intermédiaire des représentants qu'ils avaient choisis, déterminèrent la manière dont l'innovation technique devait être introduite, et le taux de rémunération fut fixé de la même façon ; les délégués entraînaient ensuite leurs compagnons. Dans ce groupe, l'efficacité redevint aussitôt excellente. Dans les deux autres groupes expérimentaux, on usa de la même procédure, à cette différence près que les groupes étaient plus petits [396] et que tous les ouvriers participaient, aux discussions et aux décisions sur le mode d'introduction de la nouvelle technique, la méthode de rémunération, etc. Dans ces groupes, où l'initiative était la plus large ainsi que la participation aux décisions que le groupe avait à exécuter, la production remonta plus rapidement et atteignit un plus haut niveau que dans les autres groupes expérimentaux ou les groupes de contrôle. ²³⁷

Bavelas, dans la même usine, étudia aussi l'influence des solidarités élémentaires et des rapports démocratiques avec l'autorité extérieu-

²³⁷ Voilà un exemple du recoupement dont nous avons déjà parlé, entre les deux sortes de préoccupations : celles qui ont pour objet les relations entre groupes élémentaires et autorité formelle, relations de structure mais extérieures au groupe élémentaire, d'une part, et celles des psychologues de la tendance de Lewin qui visent la dynamique interne des structures collectives. Ces derniers ont concentré leurs premières recherches sur l'autorité interne du groupe et les réactions à son égard. Dans leurs dernières études, ils ont élargi leurs préoccupations à l'étude des réactions envers l'autorité extérieure, prenant ainsi la suite de Mayo en clarifiant sa démarche.

re (c'est-à-dire la direction) dans la réalisation de certains objectifs de production. Là où la direction se contentait d'exhortations pour obtenir l'acceptation des objectifs, il y avait de petites poussées immédiates suivies d'un retour rapide à l'ancien niveau. Là où, par contre, les ouvriers étaient mis en présence d'un porte-parole qualifié dans une salle de conférences pour y discuter des problèmes du travail, y décider de l'établissement d'un objectif de production collectif et de la nature et du niveau de cet objectif, la productivité enregistrait une augmentation très marquée qui se maintenait sur une longue période.

Cependant les sociologues industriels américains eurent le sentiment que les limitations de rendement chez les ouvriers représentaient une mesure de défense contre une manœuvre hostile de la direction, par exemple l'élévation des normes de rendement quand les chiffres prescrits sont atteints, etc. En somme, ils imputaient ces pratiques restrictives aux décisions délibérées des secrétaires de syndicats. Une des découvertes de l'étude de Roethlisberger et Dickson sur la Bank Wiring fut que ces pratiques restrictives étaient des mesures d'auto-défense spontanées émanant des groupes élémentaires antagonistes. Une étude d'Orvis Collins, Melville Dalton et Donald Wray a montré par des exemples concrets les fortes pressions que l'appartenance à un groupe élémentaire exerce sur les comportements individuels pour les amener à se conformer aux exigences non formelles du groupe élémentaire dans sa défense contre "l'ennemi" extérieur, que celui-ci soit un ouvrier jaune ou un agent de la direction.

Les associés et les élèves de Mayo ont fait beaucoup d'études sur les structures élémentaires et spontanées comme entraves au rendement. Cependant elles [397] sont dans l'ensemble concrètes et "impressionnistes" - on y a déjà fait allusion - quant à leurs méthodes d'observation, bien que leurs auteurs aient essayé de surmonter l'obstacle des catégories imprécises impliquées par leur méthode clinique, en utilisant des diagrammes qui traduisent dans l'espace les relations des membres du groupe entre eux. On a tenté d'échapper au caractère vague des études précédentes sur les groupes élémentaires antagonistes (c'est-à-dire les groupes élémentaires qui résistent à une incorporation effective au sein d'un système réglementaire, comme celui d'une usine) ; ce fut l'œuvre de quelques membres du groupe d'Anthropolo-

gie appliquée ²³⁸ dont les positions vont bien au delà des doctrines de Mayo. Le plus intéressant de ces efforts est celui de Horsfall et Arnesberg qui essayèrent de décrire avec un soin minutieux et à l'aide d'un schéma standard les processus d'interaction caractéristiques d'un groupe élémentaire antagoniste. De ces recherches il faudrait sans doute dire que la précision n'égale pas la minutie. Roethlisberger et Dickson avaient pareillement fait un effort considérable pour enregistrer tous les éléments qu'ils classèrent ensuite sous un jeu de rubriques quelque peu désordonné, sans rapport avec les catégories utilisées pour la description et l'analyse de la collectivité. Il en va de même pour cette étude de Horsfall et Arnesberg, qui essaie de démontrer concrètement l'existence d'un groupe élémentaire antagoniste et ne cherche à vérifier aucune hypothèse causale d'aucune sorte, se contentant simplement de classer toutes les actions comme "interactions", sans égard à leur nature et les distinguant principalement selon qu'elles prennent leur origine à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe. C'est ainsi que les notations et les classifications exécutées avec peine par ces chercheurs, parce que leurs catégories n'étaient pas raisonnées ²³⁹, nous en apprennent beaucoup moins que leurs observations cliniques "impressionnistes" et ont beaucoup moins de valeur scientifique que les catégories d'observation et de notation bien plus différenciées, bien plus appropriées et précises, utilisées par Lewin dans ses études classiques.

Une des plus originales et des plus récentes études de sociologie industrielle, celle de Dalton, examine les caractéristiques du "jaune", c'est-à-dire de l'individu [398] qui refuse de se conformer aux pratiques restrictives, spontanément établies et exigées par le groupe élé-

²³⁸ La Société d'Anthropologie appliquée est constituée par des psychologues, des anthropologues et des sociologues qui s'intéressent à l'application de la théorie des groupes élémentaires pour la solution des problèmes d'organisation politique et industrielle. Ses membres viennent d'horizons très divers : des groupes de Mayo, de Moreno, de Lewin, des spécialistes de sociologie rurale - qui appliquent les techniques cartographiques mises au point par Galpin, - de l'anthropologie psychanalytique, etc.

²³⁹ À ce propos on pourrait peut-être ajouter que beaucoup de subtilités quantitatives mises au point par les sociométristes dans leurs études de petits groupes ne représentent rien de plus que les résultats d'une combinaison audacieuse des mesures d'un très petit jeu de variables dont la signification est incertaine.

mentaire de travail. Le "jaune" est d'après lui un individu qui reste généralement en dehors des groupes élémentaires et dont les tendances sont excessivement individualistes et agressives. Cette recherche soulève de nouvelles questions importantes à propos des facteurs de la personnalité en liaison avec la formation des groupes élémentaires ; elle nous aide à voir que certaines sortes de qualités personnelles préjugent de l'adhésion, soit à un groupe élémentaire favorable aux méthodes de la direction, soit à un groupe antagoniste.

Il faut mentionner ici plusieurs études du contremaître, - l'agent de l'autorité le plus étroitement en contact avec la masse des ouvriers, - qui nous ont donné une connaissance concrète des conditions dans lesquelles les groupes élémentaires de l'industrie sont favorables ou hostiles aux méthodes de la maîtrise et de la direction. Les résultats, qu'impressionnants (les techniques de recherches étaient semblables à celles de Mayo), ont correspondu aux résultats les plus rigoureusement contrôlés des recherches récentes de sociologie industrielle faites par le groupe de Lewin au *Research Center on Group Dynamics*.

La fonction du groupe élémentaire dans les structures formelles a été aussi étudiée par des sociologues s'intéressant aux problèmes d'organisation militaire. Les études approfondies de Samuel Stouffer et de ses collègues, menées pour l'armée américaine durant la dernière guerre, ont montré que la loyauté en tant que lien élémentaire avait une grande importance pour le moral de l'armée, et pour l'efficacité au combat. Ces études ont montré le peu d'importance qu'il convient d'accorder au degré d'identification directe aux symboles globaux de l'armée, de l'État ou de la cause politique pour laquelle l'on se bat, par opposition aux sentiments de force et de sécurité au sein du groupe militaire élémentaire et de loyauté envers les camarades immédiats. Les raisons que le soldat a de se battre ne viennent pas de la prise de conscience ou de l'imagination de quelque objectif stratégique ou politique ; elles sont fonction du besoin de défendre son groupe élémentaire et de se conformer à ses aspirations. C'est pourquoi la machine militaire tire sa cohésion profonde non seulement d'une série d'ordres contrôlant le comportement de soldats soumis au respect des symboles d'une autorité formelle mais bien plutôt d'un système de groupes élémentaires se recouvrant les uns les autres. La transmission et l'exécution effective des ordres tout au long de la vie hiérarchique ne peuvent être une réussite que si elles s'articulent au système des groupes non

formels. A l'aide de méthodes d'observation moins rigoureuses, - l'équipe de Stouffer fit de grandes innovations dans la recherche scientifique des attitudes pendant la guerre, - mais avec des schémas conceptuels plus élaborés, tirés de la théorie psychanalytique et sociologique, Dicks et Shils obtinrent les mêmes résultats dans une étude sur l'armée allemande pendant la seconde guerre mondiale. Cette étude, fondée sur un grand nombre d'interviews de soldats allemands, montra que la principale motivation du soldat allemand venait de sa loyauté à un groupe élémentaire autoritaire, dont le chef et protecteur était le sous-officier, [399] et, dans une mesure moindre, le plus jeune officier. L'importance et la caractéristique des grandes structures militaires venaient d'un système qui donnait aux jeunes officiers et aux sous-officiers toutes les facilités nécessaires pour tenir leur rôle de pères protecteurs et nourriciers ; les ordres stratégiques et tactiques qui en provenaient étaient donnés à l'officier de manière telle qu'ils lui laissaient la possibilité de conserver son rôle protecteur et son prestige au sein du groupe élémentaire.

L'identification directe aux autorités plus élevées et la loyauté envers elles jouaient un rôle effacé dans cette structure, et le système se disloqua seulement quand les groupes élémentaires ne purent plus se former à cause de difficultés fondamentales de recrutement (par exemple les barrières linguistiques, etc.) et là où les chefs des groupes élémentaires ne pouvaient plus assurer leur fonction protectrice ²⁴⁰.

Beaucoup d'études menées dans d'autres conditions ont appelé l'attention sur l'importance que présente, pour l'efficacité de grandes collectivités, la mise en correspondance de la voie hiérarchique suivie par les ordres dans la grande collectivité et des réseaux élémentaires spon-

²⁴⁰ Les études de Shils et Dicks montrèrent que la méthode de commandement autoritaire peut être réellement un facteur décisif dans les groupes élémentaires composés de personnes dont la personnalité présente des besoins qui ne sont bien satisfaits que par la protection autoritaire, ou se trouvant dans des situations telles que ces besoins de protection paternelle viennent au premier plan. Cette hypothèse se doit de venir à l'esprit si l'on envisage l'extrapolation des résultats des recherches de Lewin, Lippitt et White à tous les autres types de situations autoritaires. Les solidarités élémentaires peuvent parfaitement, avec certains types de solidarité ou dans certaines situations, être dissociées par les méthodes démocratiques. Cette hypothèse est sans nul doute compatible avec les recherches de l'Iowa.

tanés. Leighton, dans ses recherches du *War Relocation Center for Japanese in Arizona*, a montré que les communications entre les autorités américaines officiellement chargées de la direction du Centre et ses habitants japonais ne pouvaient s'effectuer que si les individus officiellement habilités par les administrateurs du camp à recevoir les communications et les décisions étaient en même temps les dirigeants officieux des groupes élémentaires spontanément choisis par les habitants japonais du Centre. Le même phénomène a été rapporté à l'occasion d'enquêtes sur des situations dans lesquelles les décisions de l'autorité centrale devaient, pour parvenir à la communauté, passer par l'intermédiaire des réseaux élémentaires dont les dirigeants servaient de relais dans le système de communication. Dans ces cas, la solidarité commune et l'exécution des décisions de l'autorité n'étaient effectives que lorsque les agents d'exécution étaient en même temps les dirigeants de fait des groupes élémentaires de la communauté.

[400]

Ainsi, depuis la publication du premier livre de Mayo, *The Human Problems of an Industrial Civilisation*, en 1933, l'étude des relations entre les groupes élémentaires et les grandes structures organisées dans lesquels ils existent, a pris un essor considérable. Les principales hypothèses se sont quelque peu différenciées et la portée de leur application s'est accrue. Des progrès moindres ont été faits dans l'étude des conditions de la formulation et de la dynamique interne des groupes élémentaires depuis les travaux fondamentaux de Lewin et de ses étudiants à la fin de la décennie 1930-1940. Aucune recherche postérieure dans ce domaine n'a atteint le niveau de ces travaux classiques, au regard soit de l'exacte construction des hypothèses, soit de la méthode rigoureuse de vérification.

Les nouveaux progrès dans l'étude des petits groupes concernent, pour une grande part, l'amélioration des techniques d'observation. Un système d'enregistrement, qui permet une notation synchronisée et satisfaisante des comportements collectifs dans des catégories nombreuses et appropriées, a été mis au point par Bales. Steinzor a aussi tenté de s'attaquer au problème difficile d'enregistrer fidèlement les riches matériaux que constituent les actions des petits groupes, et cela à l'aide de catégories qui seront utilisables dans des analyses ayant une signification théorique. L'apparition aux États-Unis, après la guerre, d'instruments enregistreurs de son relativement bon marché, a donné

un coup de fouet aux observations précises des interactions verbale-ment exprimées. Les efforts accomplis pour l'exactitude dans l'enregistrement ont reçu une impulsion vigoureuse avec l'apparition de l'"analyse du contenu" comme technique de recherche. L'analyse du contenu fut primitivement utilisée par Lasswell pour le dépouillement des interviews psychanalytiques ; mais, après ces débuts, on en fit principalement usage dans l'étude des phénomènes d'information collective. Elle est maintenant revenue à son utilisation originale avec l'analyse (classification) du contenu des comptes rendus mot à mot des expressions verbales dans les situations collectives. L'utilisation d'appareils reproducteurs du son, jointe à l'analyse du contenu, permet d'éviter l'"impressionnisme" dans l'appréciation des fréquences des différents types d'actions et de relations : quand elle est combinée avec la notation des actions et des structures collectives décrite par Bales et d'autre encore, elle rend possible la description plus exacte, selon des catégories appropriées à la vérification des hypothèses, de la solidarité collective, du clivage, de l'importance de la participation et du rôle rempli dans les décisions collectives, et d'autres variables capitales pour l'étude du groupe élémentaire ²⁴¹. Parmi les quelques tendances [401] nouvelles dans l'étude de la dynamique interne qui mettent en œuvre une orientation importante des propres doctrines de Lewin, il faut citer les études de Bavelas sur la formation des décisions collectives. L'étude systématique des processus de discussion collecti-

²⁴¹ La technique sociométrique a été à peine améliorée depuis qu'elle fut appliquée pour la première fois par Moreno. L'élaboration des observations faites par Helen Jennings n'a été reliée d'aucune façon aux possibilités accrues d'observation des catégories du comportement qui échappaient auparavant aux techniques sociométriques. Ce qu'a fait Jennings, ce fut d'augmenter le nombre des calculs faits à partir des mêmes observations élémentaires des choix et des refus individuels, de ceux qui sont choisis et ceux qui sont repoussés, par exemple : combien d'individus choisis par le sujet et combien le choisissent ; - combien choisis par le sujet et combien lui retournent leurs choix ; - combien choisissent le sujet et réciproquement ; - combien sont repoussés par le sujet et combien le repoussent, etc. Les généralisations de la technique sociométrique effectuées par Loomis et autres ont transféré celle-ci de l'observation à des préférences à l'observation des associations réelles dans des activités déterminées. Les purs sociométristes se bornent encore au choix et aux refus élémentaires, alors que la "généralisation" faite par Loomis représente réellement une adaptation du sociogramme à la description des associations réelles plutôt que des associations préférées.

ve, qui est aussi poursuivie par le groupe de Lewin, en est un développement très immédiat. Dans cet exemple, les conditions internes du groupe et les caractéristiques de la tâche qui influent sur la réalisation d'un accord collectif ont été examinées, exactement à l'aide des mêmes procédés qui avaient été utilisés dans les études d'actions collectives.

D'autres études portant sur l'influence positive ou négative des situations élémentaires, sur la formation des décisions prises par les membres du groupe, ont accru notre compréhension du comportement politique. Dans leur étude du comportement politique, Lazarsfeld et Berelson découvrirent l'importance du groupe élémentaire familial et extra-familial sur les processus d'accélération ou de retard dans les décisions individuelles des votes électoraux. Ils avaient commencé avec un certain nombre de variables conventionnelles, telles que la religion, la classe, la résidence et le degré de perméabilité aux campagnes de propagande ; puis ils découvrirent qu'un rôle à part était joué par le degré d'accord ou de désaccord sur les questions politiques au sein du groupe élémentaire. Cette étude indiqua aussi que les variables générales elles-mêmes sont, en un sens, perçues à travers la médiation du groupe élémentaire. Depuis lors, Merton et d'autres chercheurs ont continué à examiner le mode d'influence utilisé par le leader du groupe élémentaire pour agir sur l'opinion politique, les habitudes alimentaires et les goûts de ceux qui lui sont associés.

Ces dernières études montrent d'une façon très précise le recouplement entre les études de dynamique interne et les études fonctionnelles des groupes élémentaires dans les grandes structures sociales. Les études de Lewin et de Merton, comme celles mentionnées plus haut sur les armées américaines et allemandes donnent du poids à l'argument selon lequel une connaissance profonde et claire du fonctionnement des groupes élémentaires est cruciale pour la compréhension de leur intégration aux grandes structures sociales. Dans les deux cas, nous avons vu que les individus qui appartiennent à de grandes structures sociales prennent leurs décisions et concertent leurs actes entre eux, non pas en gardant les yeux tournés directement sur l'autorité centrale et sur les agents qui portent le symbole de cette autorité, mais bien plutôt par identification à quelque individu [402] avec qui ils entretiennent des relations élémentaires et qui sert à leur transmettre les

conceptions qui viennent de cette grande structure, dont ils sont un élément.

Comme nous l'avons suggéré plus haut, les travaux de dynamique collective ont souffert de leur impuissance à se relier explicitement à une théorie explicative du comportement humain. La contribution théorique de Lewin n'a pas dépassé un système complexe de termes descriptifs qui ressortissait dans une grande mesure à la métaphore. Ce système ne découlait pas d'une série de postulats fondamentaux sur la motivation du comportement et cette déficience n'a pas été comblée par les héritiers de Lewin. (En réalité, elle a probablement de moins en moins de chances de l'être, car les disciples de Lewin se fondent sur les matériaux élaborées par lui et concentrent de plus en plus leurs efforts sur l'amélioration de ses techniques de recherche et sur la diffusion des leçons qu'ils reçoivent du maître). Et elle n'a pas non plus été comblée par les travaux cliniques concrets de sociologie industrielle qui ont pris leur source chez Mayo.

Cependant, des principaux courants de recherches qui analysent par ailleurs les groupes élémentaires émerge un ensemble d'apports qui jusqu'à présent sont encore rudimentaires et ne sont pas formulés de manière explicite : il s'agit des données accumulées par une thérapie collective d'inspiration psychanalytique. La prudente description des processus collectifs que l'on trouve dans les articles préliminaires de Wilfred R. Bion fournit quelques jalons quant à l'extension éventuelle des hypothèses psychanalytiques appliquées à la personnalité, aux jeux mouvants, subtils et si différenciés, et à l'entrecroisement des personnalités, au sein d'une situation collective. Aux États-Unis, les efforts les plus importants pour analyser les structures collectives avec le secours de l'interprétation psychanalytique des actes collectifs directement observés ont été faits par Fritz Redl. Dans la série d'articles où il décrit ses efforts auprès des garçons délinquants de Détroit, REDL, s'inspirant de Freud dans *Group Psychology and Analysis of the Ego*, a montré comment le leader du groupe renforçait ou affaiblissait les tendances dans le "cela" ou dans le "sur-moi". L'individu qui prend l'initiative d'une action agressive contre l'autorité facilite, par identification à lui, la libération, chez les autres membres du groupe, de tendances semblables, qui sans son acte auraient été contenues. De même, un leader qui soutient l'autorité ou qui est lui-même une autorité, renforce (par le processus d'identification) les tendances

du "sur-moi" chez les membres du groupe et y maintient ainsi l'ordre. Redl a poursuivi son travail par une analyse très fine des relations entre leaders et membres du groupe élémentaire : sa courageuse adaptation des hypothèses psychanalytiques sur l'amour et l'identification l'ont rendu capable de jeter une certaine lumière sur les conditions dans lesquelles les leaders peuvent transformer le comportement de leurs compagnons aussi bien au sein du groupe qu'en dehors de lui. Son travail (et celui de Bion en Angleterre) permettent maintenant d'apercevoir, sous sa forme naissante, l'éventualité d'une unification des théories psychanalytiques, dans une version refondue, à l'aide des régularités observées dans les études cliniques et expérimentales du comportement collectif.

[403]

V

Au début de cet essai, nous avons fait allusion à la convergence des diverses tendances de la recherche américaine vers l'étude du groupe élémentaire. Il est important toutefois de ne pas surestimer le point auquel elle est parvenue. Le processus de convergence en est encore à sa toute première phase. Seule, une faible proportion des chercheurs, dont les travaux contribuent à l'analyse du groupe élémentaire, s'en rendent véritablement compte. La plupart se penchent tout d'abord sur certains problèmes particuliers, tels que les relations entre employeurs et salariés, le moral dans l'armée, la mobilité sociale. Ils travaillent souvent à un niveau si terre à terre, afin d'expliquer ce qui est arrivé par exemple dans une seule entreprise, qu'ils ne jugent pas nécessaire d'utiliser des catégories générales ou des hypothèses générales. Peu de chercheurs ont entrepris d'utiliser simultanément les hypothèses théoriques systématisées qui découlent d'une théorie générale du comportement, et d'observer les données de façon rigoureuse et systématique ²⁴².

²⁴² Actuellement, depuis la mort de Lewin, cela est devenu un peu moins fréquent.

Néanmoins des signes de convergence apparaissent déjà, spécialement en ce qui concerne les techniques de recherche et le choix des problèmes ; pour illustrer cette affirmation, nous pouvons citer la combinaison de la technique d'analyse du contenu avec les techniques exactes d'observation et de notation, l'utilisation de méthodes expérimentales en matière industrielle, l'application des techniques de sondage de l'opinion publique à l'étude des processus collectifs observés jusqu'ici seulement en matière clinique ou empirique, l'adoption dans la recherche expérimentale de la technique sociométrique. Les différentes écoles qui ont conscience, à des degrés divers, des problèmes posés par les groupes élémentaires, s'interpénètrent progressivement les unes les autres. La convergence la plus importante, du point de vue scientifique - c'est-à-dire la jonction des travaux systématiques et expérimentaux avec les hypothèses théoriques - n'est pas encore, nous l'avons déjà dit, parvenue au niveau requis pour le développement de nos connaissances scientifiques et pratiques. Ici même, nous ne pouvons nous permettre qu'un optimisme modéré en prédisant pour un avenir pas trop lointain la fusion des techniques expérimentales et des hypothèses psychanalytiques, fusion qui sera le résultat d'une étroite coopération entre les procédés expérimentaux d'observation exacte mis au point par Lewin et ses successeurs et les interprétations psychanalytiques en usage parmi les membres du *Tavistock Institute* (Londres), qui représentent actuellement les deux principaux centres de recherches sur les problèmes des groupes élémentaires ²⁴³

[404]

L'importance croissante que les sociologues et les administrateurs accordent maintenant aux groupes élémentaires ne doit naturellement pas rendre les sociologues insensibles aux facteurs déterminants, extérieurs aux groupes élémentaires, à la fois au sein et au delà de ceux-ci. Dans l'étude des facteurs de la formation et de la désintégration des groupes élémentaires, on a eu tendance - et cela est peut-être dû au recrutement des chercheurs dans les domaines de la psychologie clinique ou de laboratoire et de la psychanalyse - à négliger les conditions de formation, de survie ou de désintégration qui ressortissent aux

²⁴³ Cette fusion a été grandement facilitée par, la collaboration de ces deux groupes à la revue *Human Relations*, et dans les "séminaires" de Bethel (Maine, États-Unis) et d'Angleterre pendant l'été 1949.

structures plus vastes, et à se concentrer exclusivement sur les variables qui touchent aux situations élémentaires elles-mêmes ou à leur contexte immédiat. Cette incapacité de déterminer à quoi ressortissent les variables impliquées par le système économique-écologique a déjà amené une réaction contre la sociologie industrielle parmi ceux qui s'occupent des relations industrielles aux États-Unis - cela en dépit de l'influence sur Mayo lui-même, de Durkheim, qui estimait que la désintégration des groupes élémentaires était fonction des changements dans les grandes structures sociales. On ne comprendra scientifiquement et exactement le groupe élémentaire que lorsque l'on aura saisi ses interconnexions avec son environnement écologique et qu'on les aura situées à leur place, à côté des variables que les analyses les plus nouvelles nous ont fait apercevoir. L'importance des groupes élémentaires dans la structure sociale sera mieux appréciée lorsque l'on aura rapporté leur influence sur le comportement non seulement aux actions qui surviennent au sein même du groupe élémentaire, mais aussi à la structure de la personnalité de ses membres et aux secteurs plus lointains de leur comportement : comportement en matière politique, dans des institutions comme les Eglises, dans leurs relations spontanées de classe à classe et aussi dans les autres groupes élémentaires.

Malgré le danger possible de surestimer l'importance du groupe élémentaire, il n'y a pas de doute que la renaissance de ces études des groupes élémentaires dans la société américaine est en train de nous éveiller à une connaissance nouvelle et plus réaliste des composantes dynamiques de la vie sociale, dont l'action se fait sentir dans toutes les sociétés, celles qui sont organisées formellement et celles qui sont intégrées par un consentement commun. Nous sommes poussés vers une compréhension plus exacte et plus fine de la nature des situations sociales ; et, de cette façon, notre compréhension de la structure sociale envisagée comme un tout se trouve facilitée.

[405]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section X: Groupes et groupements

38

**La famille :
les facteurs socio-culturels
de la désintégration** ²⁴⁴

Fernand DUMONT

[Retour à la table des matières](#)

Pour mesurer l'amplitude du phénomène de la désintégration de la famille contemporaine, il nous faudrait remonter assez loin dans le passé : on s'imagine trop souvent qu'il s'agit là de changements récents que l'on oppose facilement à des siècles d'immuabilité privilégiée. D'autre part, la famille actuelle présente toute une gamme de situations très variées dont il faudrait tenir compte dans une analyse vraiment rigoureuse. Nous serons forcés de laisser de côté la diversité des milieux et des classes, la variété des types familiaux, pour nous contenter d'une épure où seront comparées - en référence à la transformation capitale qu'ont représentée pour notre milieu l'industrialisa-

²⁴⁴ Fernand DUMONT, "Les causes de la désintégration familiale : les facteurs socio-culturels", in, *IVe Congrès Caritas Canada*, (Section française) (1956), Montréal, p. 63-69.

tion et l'urbanisme très rapides - la famille rurale traditionnelle et la famille urbaine des milieux populaires.

Nous serons ainsi amenés malheureusement à ne pas utiliser la plus grande partie des travaux vraiment scientifiques qui se poursuivent actuellement sur la famille par les sociologues, sur les structures de parenté, par exemple : ils comportent tout un appareil technique dont nous ne saurions faire état ici.

Ces remarques étant faites, mon sujet pourrait s'énoncer ainsi : la désintégration socio-culturelle de la famille traditionnelle ou rurale ... Ainsi notre analyse se déroulera d'abord hors de tout jugement de valeur : il ne s'agit pas de savoir, pour le moment, si cette désintégration est bonne ou mauvaise, mais de la décrire et, dans la mesure où c'est possible ici, de l'expliquer.

Le problème qui nous est soumis réfère à une transmutation des fonctions culturelles d'un élément de la structure sociale. En effet, pour comprendre les transformations socio-culturelles de la famille, il faut considérer celle-ci dans sa fonctionnalité avec les autres transformations sociales. Le culturel ne change pas au [406] hasard, mais de façon concomitante à l'économie, à la technologie, etc., les valeurs elles-mêmes vivent et se transmettent, dans la structure sociale, par l'intermédiaire de rôles - comme celui du père - et sont ainsi à la merci de toutes les autres transformations sociales.

Ce qu'il nous faut donc décrire sommairement, c'est la situation de la famille dans le milieu rural traditionnel. L'institution familiale nous y apparaîtra comme le fondement de ce type de société, comme le microcosme de tout l'ensemble social, comme la génératrice des normes culturelles principales.

La famille traditionnelle était d'abord liée étroitement à un milieu écologique déterminé où l'enracinait la propriété. Sur le plan économique, elle vivait dans une autarcie quasi complète : dans sa thèse sur l'agriculture au Canada français (qui couvre une bonne partie du XIXe siècle), Monsieur Séguin a montré par des exemples frappants comment le revenu monétaire de la famille rurale traditionnelle était peu considérable ; vivant en très grande partie hors du circuit monétaire et par conséquent hors du marché, la famille, était donc à l'abri des hasards des fluctuations économiques à grande échelle.

Dans un pareil contexte, les membres de la famille sont profondément intégrés. Le père est en même temps le patron. Les conjoints ne sont pas seulement unis par des liens affectifs, mais ils sont des coopérateurs dans un travail commun. Les enfants participent, avec les parents, au même processus restreint de division du travail. La famille leur transmet non seulement les premiers éléments de la socialisation, mais leur donne la formation technique, assume l'apprentissage ; l'école ne joue ainsi qu'un rôle très secondaire. Les loisirs sont liés étroitement au cercle familial et au voisinage et ne rassemblent que des gens connus de tous les membres de la famille. Les mariages ne s'effectuent que dans le même cercle de connaissances familiales. Enfin, le lien est profond et continu entre ce que Warner appelle "la famille de procréation" et "la famille d'orientation" ; le père continue généralement d'assumer une autorité très grande sur le fils marié ; il ne cesse pas, très souvent, d'être le patron, il est toujours en tout cas le conseiller écouté. La famille forme ainsi un véritable clan où les moindres liens de parenté sont vécus avec intensité.

On le voit : dans le milieu rural traditionnel, le statut de l'individu - c'est-à-dire cette "définition" que le système socio-culturel donne de la personnalité - est essentiellement à base familiale ; de la même façon que la famille elle-même y est mécanisme fondamental d'élaboration des modèles socio-culturels de la structure sociale.

Un processus extrêmement rapide d'industrialisation et d'urbanisme est venu bouleverser cette structure sociale globale. Beaucoup de fonctions ont été transférées de la famille à d'autres mécanismes sociaux ; et ainsi tout le système [407] traditionnel des valeurs culturelles s'est trouvé bouleversé, sans que les membres de la famille, dont les statuts et les rôles sociaux ont été profondément transformés, sachent trop sur quel nouveau système de valeurs ils devaient s'appuyer.

Avec l'avènement de l'industrie, la famille urbaine perd son rôle de production et devient soumise à une profonde dépendance économique. Monsieur Angers vous décrira sans doute cet aspect économique de notre problème ; nous voudrions souligner rapidement ses conséquences sur les rôles familiaux et sur le système ancien des valeurs culturelles. Le travail se déroule désormais hors du cercle familial. Le père et les enfants ont le plus souvent des activités différentes, dans des milieux très hétérogènes, avec des compagnons souvent inconnus des autres membres de la famille ; toute une partie de leur vie les cou-

pe de ceux qui restent à la maison, de la mère en particulier. Le père ne donne généralement plus à son fils la formation professionnelle, il a ainsi perdu des éléments importants de l'autorité et du prestige qu'il avait dans la société traditionnelle. Titulaires de bonne heure d'un revenu en argent, les enfants deviennent indépendants très tôt ; il le faut d'ailleurs dans une société où l'avenir n'est pas tracé à l'avance comme dans l'ancien milieu rural, mais où chacun doit acquérir individuellement sa situation professionnelle. "Le statut professionnel est séparé du statut familial ; l'emploi est attribué à un individu, à raison de sa compétence, non à raison de son statut familial" (Parsons).

Max Weber a caractérisé l'industrialisation comme "un processus de rationalisation". Il désignait par là cette coupure des statuts que confère l'industrie d'avec tous les autres liens affectifs de l'individu, avec tous les autres groupes auxquels celui-ci adhère. En particulier, l'innovation technologique, divers types de chômage (structurel et frictionnel, en particulier) supposent une mobilité professionnelle et géographique incompatible avec la famille de type traditionnel. C'est ainsi que la famille rurale, avec les caractéristiques que nous avons indiquées et qui en faisaient un véritable "clan", est devenue la famille nucléaire - réduite au père, à la mère et aux enfants - souvent coupée de tous les autres liens de parenté qui autrefois avaient tellement de valeur et d'intensité. On a trop vu dans ce changement la conséquence d'une sorte de dévalorisation des sentiments dit "naturels" pour que nous n'insistions pas ; il faut y voir, tout au contraire, l'adaptation fonctionnelle nécessaire de la famille à un autre type de structure sociale globale.

Les loisirs ont subi les contrecoups de ces transformations. Dans les villes, les enfants les prennent souvent avec des compagnons totalement étrangers au reste de la famille, avec des camarades de travail, par exemple. Il ne faudrait pas cependant généraliser indûment sur ce point : des enquêtes ont montré que même dans la famille américaine, que l'on considère souvent la plus avancée sur la voie de la désintégration, une partie notable des loisirs se prennent en famille. Mais les conséquences sur la désintégration, pour être plus complexes, n'en existent pas moins ; elles affectent en particulier la configuration des rôles dans [408] le groupe familial. La participation commune aux loisirs suppose, en effet, une atmosphère bien autrement "démocratique" que la participation au travail ; ici encore, si la famille agit com-

me un tout, c'est en considérant ses membres comme des égaux ; ce n'est pas en se référant à l'autorité des parents.

L'action la plus profonde de la famille s'exerce, on le sait, dans le domaine de l'éducation. C'est elle qui transmet à l'enfant ses premières normes de comportement, son système basique de valeurs. Dans le milieu rural traditionnel, elle est de loin la plus importante dispensatrice en ce domaine. Il n'en est plus de même dans la famille urbaine contemporaine. L'école lui est devenue une sérieuse concurrente. Il est bien difficile de savoir qui, de la famille ou du groupe scolaire, a le plus d'importance dans la socialisation de l'enfant d'aujourd'hui. Il serait difficile, on le sait, de n'attribuer à l'école que "l'instruction" ; en plus de l'orthographe et de la science, et à travers ces disciplines mêmes - elle donne à l'enfant les normes des comportements exigées par une société énormément plus large et plus complexe que le milieu traditionnel. Elle fait ainsi pénétrer l'enfant dans un univers social que souvent les parents - surtout dans un milieu récemment industrialisé comme le nôtre - connaissent fort mal. Enfin elle garde plus longtemps les enfants et ceux-ci lui accordent beaucoup plus d'importance que dans les temps anciens où leur avenir était tracé d'avance et dépendait très peu des connaissances scolaires.

Ainsi donc, par suite des transformations sociales qu'ont provoquées l'industrialisation et l'urbanisme, les membres de la famille (le père et les enfants surtout) sont intégrés à toute une gamme de groupes et d'activités qui ne supposent pas les liens familiaux. L'effet de ce processus - notons-le en passant - n'a évidemment pas été sans influence sur les familles rurales actuelles où les enfants, même s'ils continuent de travailler avec le père, apportent dans la famille des modes de comportements étrangers qui leur viennent de leurs loisirs pris à la ville ou copiés sur ceux de la ville. Partant, la configuration du groupe familial a profondément changé ; l'interaction des rôles et des statuts de ses membres a donc été profondément modifiée ; et c'est ainsi - par voie de conséquence - que les valeurs elles-mêmes se sont transformées. S'ils ne sont plus unis par la division du travail, les membres de la famille n'ont plus d'autres liens que d'ordre affectif. L'amour a beaucoup plus d'importance qu'autrefois entre les conjoints ; les jeunes, n'étant plus guidés dans leur choix par les "patterns" de jadis, n'ont plus souvent qu'un critère de choix - le "romantic love" ; celui-ci étant à la fois le produit d'une société où aucun groupe

ne pèse plus sur le choix du conjoint, mais aussi, sur un autre plan, la chance d'un approfondissement du lien conjugal que n'ont pas connu les sociétés traditionnelles.

Ce qu'il faut souligner à ce point, c'est le danger de pareilles transformations, ce n'est pas la désintégration des fonctions traditionnelles de la famille ; en soi, celle-ci ne traduit qu'une adaptation d'une institution sociale aux autres – à moins qu'on ne privilégie indûment la famille d'antan en vertu de je ne sais quel jugement [409] *a priori* qui préfère chercher les valeurs dans un lointain passé. Tout le problème à mon sens réside dans le fait que cette transformation de la famille s'est déroulée au hasard, à l'aveuglette. Toute une variété de conduites et de modèles nouveaux ont pénétré la famille et ne viennent pas d'elle ; celle-ci, pour s'adapter, a dû se jeter dans l'inconnu ou laisser faire les choses. Et le rôle des parents n'a pas été facilité - il faut bien le dire - par les leaders du milieu qui, loin de chercher avec eux, au ras de leurs problèmes réels, les solutions possibles, continuent de leur proposer l'image de la famille rurale traditionnelle. Le père, par exemple, a vu se volatiliser son ancien statut ; s'il veut exercer une autorité aussi souveraine que celle des temps anciens, il tombera nécessairement dans une tyrannie sans objet. Sa tâche est devenue beaucoup plus abstraite, beaucoup plus délicate ; elle suppose un élargissement de son horizon, une réflexion dont peu de parents sont capables. Ils ne s'y retrouvent pas facilement, pris qu'ils sont entre d'anciens modèles que leur a souvent légués leur éducation rurale et les exigences inéluctables de la nouvelle situation. En définitive, le problème crucial de la famille d'aujourd'hui, ce n'est pas d'être différente de celle d'hier, c'est de n'avoir pas réussi à élaborer encore les nouvelles normes culturelles qui lui serviraient d'orientation dans sa situation nouvelle. C'est ce sur quoi - en quittant quelque peu le terrain strictement sociologique - je voudrais insister en terminant.

Ce que nous avons beaucoup trop superficiellement décrit, c'est un changement profond des fonctions de la famille - conséquent à des transformations radicales de la société globale. Insistons : la famille devrait se transformer sous peine de devenir un mécanisme anormal (au sens strict du terme) dans l'organisme social. Rigoureusement, l'analyse sociologique ne doit pas aller plus loin. Mais, à un autre palier - philosophique si l'on veut - un problème reste entier et on peut le formuler sommairement dans les termes qu'a proposés Jean Lacroix

dans son excellent petit livre sur la famille. A la suite de beaucoup de phénoménologues, l'auteur distingue entre sens et utilité. Pour faire court, disons que nous avons parlé jusqu'à maintenant au plan de "l'utilité" puisque nous sommes restés au niveau de l'analyse fonctionnelle. Les fonctions peuvent se transformer, "l'utilité" de la famille peut être très diverse selon les sociétés ; la seule exigence qui se pose à nous c'est de lui conserver, sous des modalités qui peuvent être très variables, son sens profond, sa signification spirituelle. C'est cette signification en quelque sorte transcendante de l'institution familiale que Monsieur Lacroix définit en ces termes : "J'aurai plus tard l'expérience de sociétés qui tendront à devenir pure extériorité ; mais la première expérience sociale, celle de la famille, est celle d'une communauté qui me fait croître dans l'être à mesure qu'elle-même croît et se développe. Disons donc en toute netteté que la famille est l'incarnation de la catégorie du social privé et l'organe de l'intimité sociale (...) Comme un État n'existe pas vraiment comme État tant qu'il n'a pas été l'objet d'une reconnaissance juridique de droit de la part des autres États, ainsi l'homme n'existe pas, tant qu'il n'a pas été reconnu et avoué par autrui. Et donc, en un sens, il faut naître dans une famille pour exister authentiquement, puisque naître dans une [410] famille, c'est naître en quelque sorte reconnu : la filiation est moins une dépendance qu'une reconnaissance".

Beaucoup de traits de la famille contemporaine viennent remettre en question sa signification fondamentale. Mais d'autres aussi l'engagent dans une voie où peut-être elle pourra vivre plus profondément qu'autrefois ce qui la définit essentiellement. Ce qui affaiblit son intégration sur un plan peut la renforcer sur un autre. Nous avons déjà souligné les chances qu'offrait en ce sens l'approfondissement de l'amour conjugal. Invoquons un autre exemple, crucial celui-là, puisque apparemment il touche à ce qui a été le plus profondément remis en question dans les transformations que nous avons évoquées : le rôle du père. Que le statut et l'activité de celui-ci soient de plus en plus limités, il faut y prendre garde, c'est l'occasion d'une profonde ouverture de la famille sur les problèmes de la Cité ; il est bon que, pour les enfants mêmes, un certain nombre de problèmes ne se règlent plus par la dictée de l'autorité paternelle, mais par la libre discussion au sein de la communauté plus large des hommes. Parallèlement, la découverte véritable de la personnalité du père, par les enfants, sera-t-elle rendue

plus accessible ; il est probable que c'est au sein d'une atmosphère de relative égalité, que l'enfant peut le mieux reconnaître ce qui, chez celui qui lui a donné vie, constitue l'essence même de la paternité. "Car la famille peut sans doute être le lieu, la source et l'origine de tout pouvoir extrinsèque et contraignant". (Lacroix).

Il n'y a donc pas lieu, à notre sens, d'être irrévocablement pessimiste devant la désintégration socio-culturelle de la famille traditionnelle. La famille nouvelle se cherche, à travers bien des difficultés psychologiques d'ailleurs mal connues et qu'il faut lui aider à résoudre. Encore une fois, il faudrait au moins que ceux qui exercent dans notre milieu une autorité quelconque ne compliquent pas davantage sa tâche en lui proposant comme modèle l'image idéalisée d'une famille traditionnelle mal connue et dont la profonde intégration n'était pas nécessairement un signe de vitalité spirituelle. Mais c'est surtout sur les jeunes couples qui s'engagent de nos jours dans les voies du mariage qu'il faut davantage compter ; ils n'auront pas seulement à prolonger leur amour dans des liens durables, ce qui est déjà une difficile aventure, ils auront aussi à donner à l'institution familiale un nouveau visage. Ici, le sociologue et même le moraliste doivent aussi laisser la parole à la vie.

[411]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section X: Groupes et groupements

39

LA NATION ²⁴⁵

Ernest RENAN

[Retour à la table des matières](#)

Je me propose d'analyser avec vous une idée, claire en apparence, mais qui prête aux plus dangereux malentendus. Les formes de la société humaine sont des plus variées. Les grandes agglomérations d'hommes à la façon de la Chine, de l'Égypte, de la plus ancienne Babylonie ; la tribu à la façon des Hébreux, des Arabes ; - la cité à la façon d'Athènes et de Sparte ; - les réunions de pays divers à la manière de l'empire achéménide, de l'empire romain, de l'empire carlovingien ; - les communautés sans patrie, maintenues par le lien religieux, comme sont celles des israélites, des parsis ; les nations comme la France, l'Angleterre et la plupart des modernes autonomes européennes ; - les confédérations à la façon de la Suisse, de l'Amérique ; - des parentés comme celle que la race, ou plutôt la langue, établit entre les différentes branches de Germains, les différentes branches de Slaves ; - voilà des modes de groupements qui tous existent, ou bien ont existé, et qu'on ne saurait confondre les uns avec les autres sans les plus sérieux

²⁴⁵ Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une Nation ?*

inconvenients. A l'époque de la Révolution française, on croyait que les institutions de petites villes indépendantes, telles que Sparte et Rome, pouvaient s'appliquer à nos grandes nations de trente à quarante millions d'âmes. De nos jours, on commet une erreur plus grave : on confond la race avec la nation, et l'on attribue à des groupes ethnographiques ou plutôt linguistiques, une souveraineté analogue à celle des peuples réellement existants. Tâchons d'arriver à quelque précision en ces questions difficiles, où la moindre confusion sur le sens des mots, à l'origine du raisonnement, peut produire à la fin les plus funestes erreurs. Ce que nous allons faire est délicat ; c'est presque de la vivisection ; nous allons traiter les vivants comme d'ordinaire on traite les morts. Nous y mettrons la froideur, l'impartialité la plus absolue.

I

Depuis la fin de l'empire romain, ou, mieux, depuis la dislocation de l'empire de Charlemagne, l'Europe occidentale nous apparaît divisée en nations, dont [412] quelques-unes, à certaines époques, ont cherché à exercer une hégémonie sur les autres, sans jamais y réussir d'une manière durable. Ce que n'ont pu Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon Ier, personne probablement ne le pourra dans l'avenir L'établissement d'un nouvel empire romain ou d'un nouvel empire de Charlemagne est devenu une impossibilité. La division de l'Europe est trop grande pour qu'une tentative de domination universelle ne provoque pas très vite une coalition qui fasse rentrer la nation ambitieuse dans ses bornes naturelles. Une sorte d'équilibre est établi pour longtemps. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie seront encore, dans des centaines d'années, et malgré les aventures qu'elles auront courues, des individualités historiques, les pièces essentielles d'un damier, dont les cases varient sans cesse d'importance et de grandeur, mais ne se confondent jamais tout à fait.

Les nations, entendues de cette manière, sont quelque chose d'assez nouveau dans l'histoire. L'antiquité ne les connut pas ; l'Égypte, la Chine, l'antique Chaldée, ne furent à aucun degré des nations. C'étaient des troupeaux menés par un fils du Soleil, ou un fils du Ciel. Il n'y eut pas de citoyens égyptiens, pas plus qu'il n'y a de citoyens chinois. L'antiquité classique eut des républiques et des royautés mu-

nicipales, des confédérations de républiques locales, des empires ; elle n'eut guère la nation au sens où nous la comprenons. Athènes, Sparte, Sidon, Tyr sont de petits centres d'admirable patriotisme ; mais ce sont des cités avec un territoire relativement restreint. La Gaule, l'Espagne, l'Italie, avant leur absorption dans l'empire romain, étaient des ensembles de peuplades, souvent liguées entre elles, mais sans institutions centrales, sans dynasties. L'empire assyrien, l'empire persan, l'empire d'Alexandre ne furent pas non plus des patries. Il n'y eut jamais de patriotes assyriens ; l'empire persan fut une vaste féodalité. Pas une nation ne rattache ses origines à la colossale aventure d'Alexandre, qui fut cependant si riche en conséquences pour l'histoire générale de la civilisation.

L'empire romain fut bien plus près d'être une patrie. En retour de l'immense bienfait de la cessation des guerres, la domination romaine, d'abord si dure, fut bien vite aimée. Ce fut une grande association, synonyme d'ordre, de paix et de civilisation. Dans les derniers temps de l'empire, il y eut, chez les âmes élevées, chez les évêques éclairés, chez les lettrés, un vrai sentiment de "la paix romaine", opposée au chaos menaçant de la barbarie. Mais un empire, douze fois grand comme la France actuelle, ne saurait former un État dans l'acception moderne. La scission de l'Orient et de l'Occident était inévitable. Les essais d'un empire gaulois, au III^e siècle, ne réussirent pas. C'est l'invasion germanique qui introduisit dans le monde le principe qui, plus tard, a servi de base à l'existence des nationalités.

Que firent les peuples germaniques, en effet, depuis leurs grandes invasions du Ve siècle jusqu'aux dernières conquêtes normandes au Xe ? Ils changèrent peu le fond des races ; mais ils imposèrent des dynasties et une aristocratie militaire à des parties plus ou moins considérables de l'ancien empire d'Occident, lesquelles [413] prirent le nom de leurs envahisseurs. De là une France, une Bourgogne, une Lombardie ; plus tard, une Normandie. La rapide prépondérance que prit l'empire franc refait un moment l'unité de l'Occident ; mais cet empire se brise irrémédiablement vers le milieu du IX^e siècle ; le traité de Verdun trace des divisions immuables en principe, et dès lors la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne s'acheminent par des voies, souvent détournées et à travers mille aventures, à leur pleine existence nationale, telle que nous la voyons s'épanouir aujourd'hui.

Qu'est-ce qui caractérise, en effet, ces différents États ? C'est la fusion des populations qui les composent. Dans les pays que nous venons d'énumérer, rien d'analogue à ce que vous trouverez en Turquie, où le Turc, le Slave, le Grec, l'Arménien, l'Arabe, le Syrien, le Kurde sont aussi distincts aujourd'hui qu'au jour de la conquête. Deux circonstances essentielles contribuèrent à ce résultat. D'abord le fait que les peuples germaniques adoptèrent le christianisme dès qu'ils eurent des contacts un peu suivis avec les peuples grecs et latins. Quand le vainqueur et le vaincu sont de la même religion, ou, plutôt, quand le vainqueur adopte la religion du vaincu, le système turc, la distinction absolue des hommes d'après la religion ne peut plus se produire. La seconde circonstance fut, de la part des conquérants, l'oubli de leur propre langue. Les petits-fils de Clovis d'Alaric, de Gondebaud, d'Alboin, de Rollon, parlaient déjà roman. Ce fait était lui-même la conséquence d'une autre particularité importante : c'est que les Francs, les Burgondes, les Goths, les Lombards, les Normands, avaient très peu de femmes de leur race avec eux. Pendant plusieurs générations, les chefs ne se marient qu'avec des femmes germaniques ; mais leurs concubines sont latines, les nourrices des enfants sont latines ; toute la tribu épouse des femmes latines ; ce qui fit que la *lingua francica*, la *lingua gothica* n'eurent, depuis l'établissement des Francs et des Goths en terres romaines, que de très courtes destinées. Il n'en fut pas ainsi en Angleterre ; car l'invasion anglo-saxonne avait sans doute des femmes avec elle ; le population bretonne s'enfuit, et, d'ailleurs, le latin n'était plus ou, même, ne fut jamais dominant dans la Bretagne. Si on eût généralement parlé gaulois dans la Gaule au Ve siècle, Clovis et les siens n'eussent pas abandonné le germanique pour le gaulois.

De là ce résultat capital que, malgré l'extrême violence des mœurs des envahisseurs germaniques, le moule qu'ils imposèrent devint, avec les siècles, le moule même de la nation. France devint très légitimement le nom d'un pays où il n'était entré qu'une imperceptible minorité de Francs. Au Xe siècle, dans les premières chansons de geste, qui sont un miroir si parfait de l'esprit du temps, tous les habitants de la France sont des Français. L'idée d'une différence de races dans la population de la France, si évidente chez Grégoire de Tours, ne se présente à aucun degré chez les écrivains et les poètes français postérieurs à Hugues Capet. La différence du noble et du vilain est aussi accentuée que possible ; mais la différence de l'un à l'autre n'est en rien une différen-

ce ethnique ; c'est une différence de courage, d'habitude et d'éducation transmise héréditairement ; l'idée que [414] l'origine de tout cela soit une conquête ne vient à personne. Le faux système d'après lequel la noblesse dut son origine à un privilège conféré par le roi pour de grands services rendus à la nation, si bien que tout noble est un anobli, ce système est établi comme un dogme dès le XIIIe siècle. La même chose se passa à la suite de presque toutes les conquêtes normandes. Au bout d'une ou deux générations, les envahisseurs normands ne se distinguaient plus du reste de la population ; leur influence n'en avait pas moins été profonde ; ils avaient donné au pays conquis une noblesse, des habitudes militaires, un patriotisme qu'il n'avait pas auparavant.

L'oubli, et, je dirai même, l'erreur historique sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été le plus bienfaisantes. L'unité se fait toujours brutalement ; la réunion de la France du Nord et de la France du Midi a été le résultat d'une extermination et d'une terreur continuée pendant près d'un siècle. Le roi de France, qui est, si j'ose le dire, le type idéal d'un cristallisateur séculaire ; le roi de France, qui a fait la plus parfaite unité nationale qu'il y ait ; le roi de France, vu de trop près, a perdu son prestige ; la nation qu'il avait formée l'a maudit, et, aujourd'hui, il n'y a que les esprits cultivés qui sachent ce qu'il valait et ce qu'il a fait.

C'est par le contraste que ces grandes lois de l'histoire de l'Europe occidentale deviennent sensibles. Dans l'entreprise que le roi de France, en partie par sa tyrannie, en partie par sa justice, a si admirablement menée à terme, beaucoup de pays ont échoué. Sous la couronne de Saint Etienne, les Madgyars et les Slaves sont restés aussi distincts qu'ils l'étaient il y a huit cents ans. Loin de fondre les éléments divers de ses domaines, la maison de Hapsbourg les a tenus distincts et souvent opposés les uns aux autres. En Bohême, l'élément tchèque et l'élément allemand sont superposés comme l'huile et l'eau dans un verre. La politique turque de la séparation des nationalités d'après la religion a eu de bien plus graves conséquences : elle a causé la ruine de l'Orient. Prenez une ville comme Salonique ou Smyrne, vous y trouve-

rez cinq ou six communautés dont chacune à ses souvenirs et qui n'ont entre elles presque rien en commun. Or l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. Aucun citoyen français ne sait s'il est Burgonde, Alain, Taffale, Visigoth ; tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy, les massacres du Midi au XIII^e siècle. Il n'y a pas en France dix familles qui puissent fournir la preuve d'une origine franque, et encore une telle preuve serait-elle essentiellement défectueuse, par suite de mille croisements inconnus qui peuvent déranger tous les systèmes des généalogistes.

La nation moderne est donc un résultat historique amené par une série de faits convergeant dans le même sens. Tantôt l'unité a été réalisée par une dynastie, [415] comme c'est le cas pour la France ; tantôt elle l'a été par la volonté directe des provinces, comme c'est le cas pour la Hollande, la Suisse, la Belgique ; tantôt par un esprit général, tardivement vainqueur des caprices de la féodalité, comme c'est le cas pour l'Italie et l'Allemagne. Toujours une profonde raison d'être a présidé à ces formations. Les principes, en pareils cas, se font jour par les surprises les plus inattendues. Nous avons vu, de nos jours, l'Italie unifiée par ses défaites, et la Turquie démolie par ses victoires. Chaque défaite avançait les affaires de l'Italie ; chaque victoire perdait la Turquie ; car l'Italie est une nation, et la Turquie, hors de l'Asie Mineure, n'en est pas une. C'est la gloire de la France d'avoir, par la Révolution française, proclamé qu'une nation existe par elle-même. Nous ne devons pas trouver mauvais qu'on nous imite. Le principe des nations est le nôtre. Mais qu'est-ce donc qu'une nation ? Pourquoi la Hollande est-elle une nation, tandis que le Hanovre ou le grand-duché de Parme n'en sont pas une ? Comment la France persiste-t-elle à être une nation, quand le principe qui l'a créée a disparu ? Comment la Suisse, qui a trois langues, deux religions, trois ou quatre races, est-elle une nation, quand la Toscane, par exemple, qui est si homogène, n'en est pas une ? Pourquoi l'Autriche est-elle un État et non pas une nation ? En quoi le principe des nationalités diffère-t-il du principe des races ? Voilà des points sur lesquels un esprit réfléchi tient à être fixé, pour se mettre d'accord avec lui-même. Les affaires du monde ne se règlent guère par ces sortes de raisonnements ; mais les hommes appliqués veulent porter en ces matières quelque raison et démêler les confusions où s'embrouillent les esprits superficiels.

II

À entendre certains théoriciens politiques, une nation est avant tout une dynastie, représentant une ancienne conquête, conquête acceptée d'abord, puis oubliée par la masse du peuple. Selon les politiques dont je parle, le groupement de provinces effectué par une dynastie, par ses guerres, par ses mariages, par ses traités, finit avec la dynastie qui l'a formé. Il est vrai que la plupart des nations modernes ont été faites par une famille d'origine féodale, qui a contracté mariage avec le sol et qui a été en quelque sorte un noyau de centralisation. Les limites de la France en 1789 n'avaient rien de naturel ni de nécessaire. La large zone que la maison capétienne avait ajoutée à l'étroite lisière du traité de Verdun fut bien l'acquisition personnelle de cette maison. A l'époque où furent faites les annexions, on n'avait l'idée ni des limites naturelles, ni du droit des nations, ni de la volonté des provinces. La réunion de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse fut de même un fait dynastique. L'Italie n'a tardé si longtemps à être une nation que parce que, parmi ses nombreuses maisons régnantes, aucune, avant notre siècle, ne se fit le centre de l'unité. Chose étrange, c'est à l'obscur île de Sardaigne, terre à peine italienne, qu'elle a pris un titre royal ²⁴⁶. La Hollande qui [416] s'est créée elle-même, par un acte d'héroïque résolution, a néanmoins contracté un mariage intime avec la maison d'Orange, et elle courrait de vrais dangers le jour où cette union serait compromise.

Une telle loi, cependant, est-elle absolue ? Non, sans doute. La Suisse et les États-Unis, qui se sont formés comme des conglomérats d'additions successives, n'ont aucune base dynastique. Je ne discuterai pas la question en ce qui concerne la France. Il faudrait avoir le secret de l'avenir. Disons seulement que cette grande royauté française avait été si hautement nationale, que, le lendemain de sa chute, la nation a pu tenir sans elle. Et puis le XVIII^e siècle avait changé toute chose. L'homme était revenu, après des siècles d'abaissement, à l'esprit anti-que, au respect de lui-même, à l'idée de ses droits. Les mots de patrie

²⁴⁶ La maison de Savoie ne doit son titre royal qu'à la possession de la Sardaigne (1720).

et de citoyen avaient repris leur sens. Ainsi a pu s'accomplir l'opération la plus hardie qui ait été pratiquée dans l'histoire, opération que l'on peut comparer à ce que serait, en physiologie, la tentative de faire vivre en son identité première un corps à qui l'on aurait enlevé le cerveau et le cœur.

Il faut donc admettre qu'une nation peut exister sans principe dynastique, et même que des nations qui ont été formées par des dynasties peuvent se séparer de cette dynastie sans pour cela cesser d'exister. Le vieux principe, qui ne tient compte que du droit des princes, ne saurait plus être maintenu ; outre le droit dynastique, il y a le droit national. Ce droit national, sur quel critérium le fonder ? à quel signe le reconnaître ? de quel fait tangible le faire dériver ?

I. - De la race, disent plusieurs avec assurance. Les divisions artificielles, résultant de la féodalité, des mariages princiers, des congrès de diplomates, sont caduques. Ce qui reste ferme et fixe, c'est la race des populations. Voilà ce qui constitue un droit, une légitimité. La famille germanique, par exemple, selon la théorie que j'expose, a le droit de reprendre les membres épars du germanisme, même quand ces membres ne demandent pas à se rejoindre. Le droit du germanisme sur telle province est plus fort que le droit des habitants de cette province sur eux-mêmes. On crée ainsi une sorte de droit primordial analogue à celui des rois de droit divin ; au principe des nations on substitue celui de l'ethnographie. C'est là une très grande erreur, qui, si elle devenait dominante, perdrait la civilisation européenne. Autant le principe des nations est juste et légitime, autant celui du droit primordial des races est étroit et plein de danger pour le véritable progrès.

Dans la tribu et la cité antiques, le fait de la race avait, nous le reconnaissons, une importance de premier ordre. La tribu et la cité antiques n'étaient qu'une extension de la famille. À Sparte, à Athènes, tous les citoyens étaient parents à des degrés plus ou moins rapprochés. Il en était de même chez les Beni-Israël ; il en est encore ainsi dans les tribus arabes. D'Athènes, de Sparte, de la tribu israélite, transportons-nous dans l'empire romain. La situation est [417] tout autre. Formée d'abord par la violence, puis maintenue par l'intérêt, cette grande agglomération de villes, de provinces absolument différentes, porte à l'idée de race le coup le plus grave. Le christianisme,

avec son caractère universel et absolu, travaille plus efficacement encore dans le même sens. Il contracte avec l'empire romain une alliance intime, et, par l'effet de ces deux incomparables agents d'unification, la raison ethnographique est écartée du gouvernement des choses humaines pour des siècles.

L'invasion des barbares fut malgré les apparences, un pas de plus dans cette voie. Les découpages de royaumes barbares n'ont rien d'ethnographique ; elles sont réglées par la force ou le caprice des envahisseurs. La race des populations qu'ils subordonnaient était pour eux la chose la plus indifférente. Charlemagne refit à sa manière ce que Rome avait déjà fait : un empire unique composé des races les plus diverses ; les auteurs du traité de Verdun, en traçant imperturbablement leurs deux grandes lignes du nord au sud, n'eurent pas le moindre souci de la race des gens qui se trouvaient à droite ou à gauche. Les mouvements de frontière qui s'opérèrent dans la suite du moyen âge furent aussi en dehors de toute tendance ethnographique. Si la politique suivie de la maison capétienne est arrivée à grouper à peu près, sous le nom de France, les territoires de l'ancienne Gaule, ce n'est pas là un effet de la tendance qu'auraient eue ces pays à se rejoindre à leurs congénères. Le Dauphiné, la Bresse, la Provence, la Franche-Comté, ne se souvenaient plus d'une origine commune. Toute conscience gauloise avait péri dès le II^e siècle de notre ère, et ce n'est que par une vue d'érudition que, de nos jours, on a retrouvé rétrospectivement l'individualité du caractère gaulois.

La considération ethnographique n'a donc été pour rien dans la constitution des nations modernes. La France est celtique, ibérique, germanique. L'Allemagne est germanique, celtique et slave. L'Italie est le pays où l'ethnographie est le plus embarrassée. Gaulois, Etrusques, Pélasges, Grecs, sans parler de bien d'autres éléments, s'y croisent dans un indéchiffrable mélange. Les îles Britanniques, dans leur ensemble, offrent un mélange de sang celtique et germain dont les proportions sont singulièrement difficiles à définir.

La vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé. L'Allemagne fait-elle à cet égard une exception ? Est-elle un pays germanique pur ? Quelle illusion ! Tout le sud a été gaulois. Tout l'est, à partir de l'Elbe, est slave. Et les parties que

l'on prétend réellement pures le sont-elles en effet ? Nous touchons ici à un des problèmes sur lesquels il importe le plus de se faire des idées claires et de prévenir les malentendus.

Les discussions sur les races sont interminables, parce que le mot race est pris par les historiens philologues et par les anthropologistes physiologistes dans [418] deux sens tout à fait différents ²⁴⁷. Pour les anthropologistes, la race a le même sens qu'en zoologie ; elle indique une descendance réelle, une parenté par le sang. Or l'étude des langues et de l'histoire ne conduit pas aux mêmes divisions que la physiologie. Les mots de brachycéphales, de dolichocéphales n'ont pas de place en histoire ni en philologie. Dans le groupe humain qui créa les langues et la discipline aryennes, il y avait déjà des brachycéphales et des dolichocéphales. Il en faut dire autant du groupe primitif qui créa les langues et l'institution dites sémitiques. En d'autres termes, les origines zoologiques de l'humanité sont énormément antérieures aux origines de la culture, de la civilisation, du langage. Les groupes aryen primitif, sémitique primitif, touranien primitif n'avaient aucune unité physiologique. Ces groupements sont des faits historiques qui ont eu lieu à une certaine époque, mettons il y a quinze ou vingt mille ans, tandis que l'origine zoologique de l'humanité se perd dans des ténèbres incalculables. Ce qu'on appelle philologiquement et historiquement la race germanique est sûrement une famille bien distincte dans l'ère humaine. Mais est-ce là une famille au sens anthropologique ? Non, assurément. L'apparition de l'individualité germanique dans l'histoire ne se fait que très peu de siècles avant Jésus-Christ. Apparemment les Germains ne sont pas sortis de terre à cette époque. Avant cela, fondus avec les Slaves dans la grande masse indistincte des Scythes, ils n'avaient pas leur individualité à part. Un Anglais est bien un type dans l'ensemble de l'humanité. Or le type de ce qu'on appelle très improprement la race anglo-saxonne ²⁴⁸, n'est ni le Breton du temps de César, ni l'Anglo-Saxon de Hengist, ni le Danois de Knut, ni le

²⁴⁷ Ce point a été développé dans une conférence dont on peut lire l'analyse dans le bulletin de l'*Association scientifique de France*, 10 mars 1878.

²⁴⁸ Les éléments germaniques ne sont pas beaucoup plus considérables dans le Royaume-Uni qu'ils ne l'étaient dans la France, à l'époque où elle possédait l'Alsace et Metz. La langue germanique a dominé dans les îles Britanniques, uniquement parce que le latin n'y avait pas entièrement remplacé les idiomes celtiques, ainsi que cela eut lieu dans les Gaules.

Normand de Guillaume le Conquérant ; c'est la résultante de tout cela. Le Français n'est ni un Gaulois, ni un Franc, ni un Burgonde. Il est ce qui est sorti de la grande chaudière où, sous la présidence du roi de France, ont fermenté ensemble les éléments les plus divers. Un habitant de Jersey ou de Guernesey ne diffère en rien, pour les origines, de la population normande de la côte voisine. Au XI^e siècle, l'œil le plus pénétrant n'eût pas saisi des deux côtés du canal la plus légère différence. D'insignifiantes circonstances font que Philippe-Auguste ne prend pas ces îles avec le reste de la Normandie. Séparées les unes des autres depuis près de sept cents ans, les deux populations sont devenues non seulement étrangères les unes aux autres, mais tout à fait dissemblables. La race, comme nous l'entendons, nous autres historiens, est donc quelque chose qui se fait et se défait. L'étude de la race est capitale pour le savant qui s'occupe de l'histoire de l'humanité. Elle n'a pas d'application en politique. La conscience instinctive qui a présidé à la confection de la carte d'Europe sont des nations de sang essentiellement mélangé.

[419]

Le fait de la race, capital à l'origine, va donc toujours perdant de son importance. L'histoire humaine diffère essentiellement de la zoologie. La race n'y est pas tout, comme chez les rongeurs ou les félins, et on n'a pas le droit d'aller par le monde tâter le crâne des gens, puis les prendre à la gorge en leur disant : "Tu es de notre sang ; tu nous appartiens !" En dehors des caractères anthropologiques, il y a la raison, la justice, le vrai, le beau, qui sont les mêmes pour tous. Tenez, cette politique ethnographique n'est pas sûre. Vous l'exploitez aujourd'hui contre les autres ; puis vous la voyez se tourner contre vous-mêmes. Est-il certain que les Allemands, qui ont élevé si haut le drapeau de l'ethnographie, ne verront pas les Slaves venir analyser, à leur tour, les noms des villages de la Saxe et de la Lusace, rechercher les traces des Wiltzes ou des Obotrites, et demander compte des massacres et des ventes en masse que les Othons firent de leurs aïeux ? Pour tous il est bon de savoir oublier.

J'aime beaucoup l'ethnographie ; c'est une science d'un rare intérêt ; mais, comme je la veux libre, je la veux sans application politique. En ethnographie, comme dans toutes les études, les systèmes changent ; c'est la condition du progrès. Les nations changeraient donc aussi avec les systèmes ? Les limites des États suivraient les fluctuations de la

science. Le patriotisme dépendrait d'une dissertation plus ou moins paradoxale. On viendrait dire au patriote : "Vous vous trompez ; vous verriez votre sang pour telle ou telle cause ; vous croyiez être Celte ; non, vous êtes Germain". Puis, dix ans après, on viendra vous dire que vous êtes Slave. Pour ne pas fausser la science, dispensons-la de donner un avis dans ces problèmes, où sont engagés tant d'intérêts. Soyez sûrs que, si on la charge de fournir des éléments à la diplomatie, on la surprendra bien des fois en flagrant délit de complaisance. Elle a mieux à faire : demandons-lui tout simplement la vérité.

II. - Ce que nous venons de dire de la race, il faut le dire de la langue. La langue invite à se réunir ; elle n'y force pas. Les États-Unis et l'Angleterre, l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment pas une seule nation. Au contraire, la Suisse, si bien faite, puisqu'elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties, compte trois ou quatre langues. Il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ces idiomes, est un fait bien plus important qu'une similitude de langage souvent obtenue par des vexations.

Un fait honorable pour la France, c'est qu'elle n'a jamais cherché à obtenir l'unité de la langue par des mesures de coercition. Ne peut-on pas avoir les mêmes sentiments et les mêmes pensées, aimer les mêmes choses en des langues différentes ? Nous parlions tout à l'heure de l'inconvénient qu'il y aurait à faire dépendre la politique internationale de l'ethnographie. Il n'y en aurait pas moins à la faire dépendre de la philologie comparée. Laissons à ces intéressantes études l'entière liberté de leurs discussions ; ne les mêlons pas à ce qui en altérerait la [420] sérénité. L'importance politique qu'on attache aux langues vient de ce qu'on les regarde comme des signes de race. Rien de plus faux. La Prusse, où l'on ne parle plus qu'allemand, parlait slave il y a quelques siècles ; le pays de Galles parle anglais ; la Gaule et l'Espagne partent l'idiome primitif d'Albe la Longue ; l'Égypte parle arabe ; les exemples sont innombrables. Même aux origines, la similitude de langue n'entraînait pas la similitude de race. Prenons la tribu protoaryenne ou proto-sémitique ; il s'y trouvait des esclaves, qui parlaient la même langue que leurs maîtres ; ou l'esclave était alors bien souvent d'une race différente de celle de son maître. Répétons-le : ces divisions de langues indo-européennes, sémitiques et autres, créées avec une si

admirable sagacité par la philologie comparée, ne coïncident pas avec les divisions de l'anthropologie. Les langues sont des formations historiques, qui indiquent peu de choses sur le sang de ceux qui les parlent, et qui, en tout cas, ne sauraient enchaîner la liberté humaine, quand il s'agit de déterminer la famille avec laquelle on s'unit pour la vie et pour la mort.

Cette considération exclusive de la langue a, comme l'attention trop forte donnée à la race, ses dangers, ses inconvénients. Quand on y met de l'exagération, on se renferme dans une culture déterminée, tenue pour nationale ; on se limite, on se claquemure. On quitte le grand air qu'on respire dans le vaste champ de l'humanité pour s'enfermer dans des conventicules de compatriotes. Rien de plus mauvais pour l'esprit ; rien de plus fâcheux pour la civilisation. N'abandonnons pas ce principe fondamental, que l'homme est un être raisonnable et moral, avant d'être parqué dans telle ou telle langue, avant d'être un membre de telle ou telle culture. Avant la culture française, la culture allemande, la culture italienne, il y a la culture humaine. Voyez les grands hommes de la Renaissance : ils n'étaient ni Français, ni Italiens, ni Allemands. Ils avaient retrouvé, par leur commerce avec l'antiquité, le secret de l'éducation véritable de l'esprit humain, et ils s'y dévouaient corps et âme. Comme ils firent bien !

III. - La religion ne saurait non plus offrir une base suffisante à l'établissement d'une nationalité moderne. A l'origine, la religion tenait à l'existence même du groupe social. Le groupe social était une extension de la famille. La religion, les rites étaient des rites de famille. La religion d'Athènes, c'était le culte d'Athènes même, de ses fondateurs mythiques, de ses lois, de ses usages. Elle n'impliquait aucune théologie dogmatique. Cette religion était, dans toute la force du terme, une religion d'État. On n'était pas Athénien si on refusait de la pratiquer. C'était au fond le culte de l'Acropole personnifiée. Jurer sur l'autel d'Aglaure ²⁴⁹, c'était prêter le serment de mourir pour la patrie. Cette religion était l'équivalent de ce qu'est chez nous l'acte de tirer au sort, ou le culte du drapeau. Refuser de participer à un tel culte était comme serait dans nos sociétés [421] modernes refuser le service militaire. C'était déclarer qu'on n'était pas Athénien. D'un autre côté, il

²⁴⁹ Aglaure, c'est l'acropole elle-même, qui s'est dévouée pour sauver la patrie.

est clair qu'un tel culte n'avait pas de sens pour celui qui n'était pas d'Athènes ; aussi n'exerçait-on aucun prosélytisme pour forcer des étrangers à l'accepter ; les esclaves d'Athènes ne le pratiquaient pas. Il en fut de même dans quelques petites républiques du moyen âge. On n'était pas bon Vénitien si l'on ne jurait point par saint Marc ; on n'était pas bon Amalfitain si l'on ne mettait pas saint André au-dessus de tous les autres saints du paradis. Dans ces petites sociétés, ce qui a été plus tard persécution, tyrannie, était légitime et tirait aussi peu à conséquence que le fait chez nous de souhaiter la fête au père de famille et de lui adresser des vœux au premier jour de l'an.

Ce qui était vrai à Sparte, à Athènes, ne l'était déjà plus dans les royaumes sortis de la conquête d'Alexandre, ne l'était surtout plus dans l'empire romain. Les persécutions d'Antiochus Epiphane pour amener l'Orient au culte de Jupiter Olympien, celles de l'empire romain pour maintenir une prétendue religion d'État furent une faute, un crime, une véritable absurdité. De nos jours, la situation est parfaitement claire. Il n'y a plus de masses croyant d'une manière uniforme. Chacun croit et pratique à sa guise, ce qu'il peut, comme il veut. Il n'y a plus de religion d'État ; on peut être Français, Anglais, Allemand, en étant catholique, protestant, israélite, en ne pratiquant aucun culte. La religion est devenue chose individuelle ; elle regarde la conscience de chacun. La division des nations en catholiques, protestantes, n'existe plus. La religion, qui, il y a cinquante-deux ans, était un élément si considérable dans la formation de la Belgique, garde toute son importance dans le for intérieur de chacun ; mais elle est sortie presque entièrement des raisons qui tracent les limites des peuples.

IV. - La communauté des intérêts est assurément un lien puissant entre les hommes. Les intérêts, cependant, suffisent-ils à faire une nation ? Je ne le crois pas. La communauté des intérêts fait les traités de commerce. Il y a dans la nationalité un côté de sentiment ; elle est âme et corps tout à la fois ; un Zollverein n'est pas une patrie.

V. - La géographie, ce qu'on appelle les frontières naturelles, a certainement une part considérable dans la division des nations. La géographie est un des facteurs essentiels de l'histoire. Les rivières ont conduit les races ; les montagnes les ont arrêtées. Les premières ont

favorisé, les secondes ont limité les mouvements historiques. Peut-on dire cependant, comme le croient certains partis, que les limites d'une nation sont écrites sur la carte et que cette nation a le droit de s'adjuger ce qui est nécessaire pour arrondir certains contours, pour atteindre telle montagne, telle rivière, à laquelle on prête une sorte de faculté limitante *a priori* ? Je ne connais pas de doctrine plus arbitraire ni plus funeste. Avec cela, on justifie toutes les violences. Et, d'abord, sont-ce les montagnes ou bien sont-ce les rivières qui forment ces prétendues frontières naturelles ? Il est incontestable que les montagnes séparent ; mais les fleuves réunissent plutôt. Et puis toutes [422] les montagnes ne sauraient découper des États. Quelles sont celles qui séparent et celles qui ne séparent pas ? De Biarritz à Tornea, il n'y a pas une embouchure de fleuve qui ait plus qu'une autre un caractère bornal. Si l'histoire l'avait voulu, la Loire, la Seine, la Meuse, l'Elbe, l'Oder auraient, autant que le Rhin, ce caractère de frontière naturelle qui a fait commettre tant d'infractions au droit fondamental, qui est la volonté des hommes. On parle de raisons stratégiques. Rien n'est absolu ; il est clair que bien des concessions doivent être faites à la nécessité. Mais il ne faut pas que ces concessions aillent trop loin. Autrement, tout le monde réclamera ses convenances militaires, et ce sera la guerre sans fin. Non, ce n'est pas la terre plus que la race qui fait une nation. La terre fournit le *substratum*, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol.

Nous venons de voir ce qui ne suffit pas à créer un tel principe spirituel : la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie, les nécessités militaires. Que faut-il donc en plus ? Par suite de ce qui a été dit antérieurement, je n'aurai pas désormais à retenir bien longtemps votre attention.

III

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : "Nous sommes ce que vous fûtes ; nous serons ce que vous êtes", est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées [423] stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race de langue. Je disais tout à l'heure : "avoir souffert ensemble" ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes ; car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. Oh ! je le sais,

cela est moins métaphysique que le droit divin, moins brutal que le droit prétendu historique. Dans l'ordre d'idées que je vous soumets, une nation n'a pas plus qu'un roi le droit de dire à une province : "Tu m'appartiens, je te prends". Une province, pour nous, ce sont ses habitants ; si quelqu'un en cette affaire a droit d'être consulté, c'est l'habitant. Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul *criterium* légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.

Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela ? Il reste l'homme, ses désirs, sécession, me direz-vous, et, à la longue, l'émiettement des nations, sont la conséquence d'un système qui met ces vieux organismes à la merci de volontés souvent peu éclairées. Il est clair qu'en pareille matière aucun principe ne doit être poussé à l'excès. Les vérités de cet ordre ne sont applicables que dans leur ensemble et d'une façon très générale. Les volontés humaines changent ; mais qu'est-ce qui ne change pas ici-bas ? Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître.

Par leurs facultés diverses, souvent opposées, les nations servent à l'œuvre commune de la civilisation ; toutes apportent une note à ce grand concert de l'humanité, qui, en somme, est la plus haute réalité idéale que nous atteignons. isolées, elles ont leurs parties faibles. Je me dis souvent qu'un individu qui aurait les défauts tenus chez les nations pour des qualités, qui se nourrirait de vaine gloire ; qui serait à ce point jaloux, égoïste, querelleur ; qui ne pourrait rien supporter sans dégainer, serait le plus insupportable des hommes. Mais toutes ces dissonances de détail disparaissent dans l'ensemble. Pauvre humanité ! que tu as souffert, que d'épreuves t'attendent encore ! Puisse l'esprit de sagesse te guider pour te préserver des innombrables dangers dont ta route est semée !

[424]

Je me résume, Messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direc-

tion des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique, ces infaillibles qui passent leur vie à se tromper et qui, du haut de leurs principes supérieurs, prennent en pitié notre terre-à-terre. "Consulter les populations, fi donc ! quelle naïveté ! Voilà bien ces chétives idées françaises qui prétendent remplacer la diplomatie et la guerre par des moyens d'une simplicité enfantine !" - Attendons, Messieurs ; laissons passer le règne des transcendants ; sachons subir le dédain des forts. Peut-être, après bien des tâtonnements infructueux, reviendra-t-on à nos modestes solutions empiriques. Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé.

[425]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section X: Groupes et groupements

40

LA STRATIFICATION
SOCIALE ²⁵⁰

Emile PIN

Le fait de la stratification sociale

[Retour à la table des matières](#)

Toutes les sociétés humaines connaissent des phénomènes de différenciation que, dans une première approximation, l'on peut nommer des hiérarchisations. Nous voulons dire par là qu'en référence à une qualité quelconque prise comme critère, les hommes qui composent une société occupent des niveaux superposés : ils participent plus ou moins à la qualité envisagée.

Ces phénomènes hiérarchiques se rencontrent dans deux ordres différents de réalité sociale : certaines hiérarchies sont voulues, organisées, en fonction d'un résultat recherché par les membres du groupe. Nous les nommons hiérarchies formelles, parce qu'elles reposent sur des valeurs formellement acceptées dans la société, sur des valeurs

²⁵⁰ Emile PIN, "La nature de la stratification sociale", in *Les classes sociales*, Paris, Les Editions Spas, 1962, p. 13-20.

"sociales", au sens strict du terme. La principale de ces hiérarchies est la hiérarchie politique qui répartit les citoyens en divers rôles et statuts, en vue de l'obtention du bien commun du corps politique. Cette hiérarchie s'étend de l'électeur au chef de l'État, en passant par tous les organes du pouvoir. Ces hiérarchies sont des hiérarchies de droit. Il en est de même de la division de la société globale en "états" tels que les a connus la France de l'Ancien Régime.

D'autres hiérarchies existent seulement en fait. Aucune volonté socialement reconnue n'a présidé à leur création. Le critère qui leur donne naissance est un simple fait. Ce fait peut être d'ordre biologique. L'on peut ainsi ranger les hommes d'après leur indice crânien, leur taille, leur force, etc. Le critère de la stratification sociale est un fait social, c'est-à-dire un fait reconnu comme important dans la société considérée, par exemple, l'instruction, la possession de biens matériels ou du moins de telle ou telle espèce de biens, la profession, etc... Quand nous parlons de fait social, toutefois nous n'employons pas le mot social [426] dans le sens strict. Les faits qui servent de base à la stratification sociale sont des faits qui ont valeur dans la société considérée, pour les individus qui la composent, et pas directement des valeurs de la société comme telle. Ce sont des valeurs individuelles qui, de fait, sont acceptées par tous. Nous allons y revenir.

Les deux aspects de la stratification sociale

Pourquoi et comment les faits sociaux dont nous parlons engendrent-ils la stratification sociale ?

Par le moyen d'un double processus : un processus de différenciation et un processus d'évaluation.

Les hommes sont différents. Qu'on le veuille ou non, qu'on l'approuve ou non, que l'on désire diminuer ou supprimer ces différences, il reste que dans toutes les sociétés connues jusqu'ici, les hommes sont différents biologiquement, intellectuellement, économiquement. Dans cette première partie, nous admettons le fait. Nous essayerons de l'expliquer dans la deuxième partie. L'on appelle parfois aspect objectif de la stratification sociale cette différenciation que l'on constate entre les

hommes, car elle ne dépend pas du regard de l'observateur, mais de la nature des individus observés.

Cette différenciation toutefois ne saurait suffire à créer une stratification sociale. Nous avons déjà dit que certaines différences entre les hommes, comme la force physique ou la taille, n'ont pas de conséquences - du moins, le plus souvent sur la position sociale. Pour qu'une différence "classe" les hommes, il faut encore qu'elle puisse être référée à un critère qui ait valeur pour tous les individus de la société considérée. L'homme est un être qui désire, qui apprécie, qui juge. Il y a des choses désirables, appréciables, des valeurs. Parmi ces objets désirables, certains sont désirés par tous. Ces caractéristiques de la vie en société, que les hommes peuvent posséder plus ou moins et qui, en outre, sont désirées par tous, sont le fondement de la stratification sociale. C'est ce qu'exprime clairement Talcott Parsons : "Dans son aspect évaluatif, la stratification sociale est le rangement des unités d'un système social en fonction des normes du système de valeurs communément admis ²⁵¹". L'on appelle parfois aspect subjectif de la stratification sociale cette évaluation, parce que toute évaluation est le fruit d'un jugement opéré par le sujet observant. C'est de cette évaluation et de ses conséquences que nous traiterons dans notre première partie.

[427]

Évaluation sociale et valeurs sociales

Quand nous disons que l'évaluation est l'aspect subjectif de la stratification, nous n'entendons pas dire qu'elle est arbitraire. Subjectif s'oppose ici à objectif, il ne signifie pas individuel.

L'évaluation qui est à la base de la stratification sociale est un jugement collectif, effectué parallèlement par l'ensemble des membres de la société et sur lequel ils tombent habituellement d'accord.

Cet accord toutefois n'est pas un accord "formel". C'est-à-dire obtenu en fonction des intérêts de la société comme telle. Tel serait le

²⁵¹ T. PARSONS, "A revised analytical approach to the theory, of Social Stratification" (in *Bendix et Lipset, op. cit.*, p. 93).

cas, par exemple, du jugement porté par la société, ou mieux par les autorités sociales représentant la collectivité, sur le mérite d'un soldat qui a combattu vaillamment, d'un savant qui a attiré l'attention mondiale sur son pays ou d'un sportif qui a conquis une médaille d'or aux jeux Olympiques et rehaussé le prestige national. De tels jugements sont prononcés au nom de l'intérêt général. Mais l'accord qui réunit les jugements parallèles sur les individus d'une société et qui fonde la stratification sociale, n'a pour base que l'acceptation parallèle par ces mêmes individus de valeurs collectives semblables. Ces valeurs sont collectives, non parce qu'elles intéressent la société comme telle, mais parce qu'elles polarisent les désirs de l'ensemble des individus. Ainsi en est-il de la richesse, du savoir, de l'habileté, etc... Même lorsque ces biens désirables ne sont pas utilisés pour promouvoir le bien commun, leur possession est habituellement accompagnée d'un jugement qui manifeste l'appréciation des autres citoyens, au moins leur appréciation de fait, plus ou moins avouée, disons leur appréciation "informelle" ²⁵².

²⁵² Cette distinction entre le système des valeurs formelles et celui des valeurs informelles est capitale pour comprendre le phénomène de la stratification sociale et le distinguer de la hiérarchisation formelle des rôles et des statuts que toute société organisée engendre pour l'obtention des buts proprement sociaux. Cette distinction aurait dispensé certains sociologues comme Kingsley DAVIS ("A conceptual analysis of Stratification", in *Am. Sociol. Rev.*, juillet 1942, 309-321), de chercher à la stratification une justification fonctionnelle. Certes, la société offre des rôles divers plus ou moins astreignants, et, dans l'espoir de motiver certains citoyens à s'y préparer, elle lie à ces rôles des statuts plus ou moins enviables, par le prestige ou la puissance qu'ils confèrent. Cette différenciation contribue à perpétuer les phénomènes de stratification. Mais ce qui est directement fonctionnel c'est la différenciation. La stratification qui, partiellement en dérive, ne semble être - dans un contexte culturel égalitaire - qu'une dysfonction inévitable, dont nous verrons du reste que les effets peuvent être systématiquement atténués. Sur la controverse entre K. Davis et ses critiques, voir Louis DUMONT, "Caste, Racisme et Stratification", in *Cahiers Intern. de Sociol.*, XXIX, 1960, 91-112.

[428]

Variations culturelles

Les valeurs sociales formelles qui sont déterminées par la poursuite du bien commun varient d'une manière sensible d'une société globale à l'autre. En effet, les conditions dont dépend l'intérêt général d'un peuple peuvent varier. Il en est de même pour les systèmes de valeurs formelles admises au sein des sous-systèmes sociaux repérables dans la société et notamment au sein des diverses classes sociales. Nous y reviendrons. Mais ces différences ne s'opposent pas à l'existence d'un système unique de stratification sociale, car les systèmes de valeurs sociales formelles ne doivent pas être confondus avec le système des valeurs individuellement recherchées. Cette confusion, qui est à la base de l'idéologie libérale, a été la cause de nombreuses impasses dans la théorie des classes. Bien des auteurs ont vu le lien entre valeurs et stratification. Mais ils ne réussissaient pas à concilier une incontestable unité du système de stratification au sein d'une société donnée et la multiplicité des systèmes de valeurs formelles qui divisent cette société. Cela tenait à ce qu'ils ne percevaient pas qu'en dessous des divers systèmes de valeurs formelles, l'on pouvait repérer dans un système socio-culturel donné, une identité des valeurs individuellement poursuivies ²⁵³.

Cette identité toutefois ne vaut qu'à l'intérieur d'un système social donné. D'un système à l'autre, l'on trouvera des variations. Tous les hommes désirent la richesse, le savoir, l'habileté professionnelle, mais

²⁵³ La confusion était renforcée par le fait que les classes dominantes des sociétés libérales ont formellement admis comme étant socialement profitables la poursuite et la possession de ces valeurs que tous, sans doute, convoitent, mais que les autres classes hésitent à confondre avec la recherche du bien de la société. Même si le prolétaire ou le membre des classes moyennes inférieures refusent en définitive de juger les hommes selon leur seule puissance de fait, ils n'en sont pas moins conscients qu'un tel jugement est possible et de facto sert de fondement aux discriminations socio-culturelles dans la vie quotidienne. Refuser, au nom des valeurs formelles spécifiques, la stratification qui s'établit sur la base des valeurs informelles, ne revient pas à nier l'existence d'une telle stratification.

les conditions concrètes de la vie économique et sociale déterminent dans chaque cas quelle espèce de biens sont désirables, propriété foncière, immeubles, actions industrielles ; quelle espèce de savoir, savoir théologique, philosophique, humaniste, scientifique, et quelle espèce d'aptitude professionnelle, manuelle, artistique, technique, etc... La propriété d'une maison de campagne a été longtemps en France le signe d'appartenance à la bourgeoisie. Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Dans ce dernier [429] pays, la possession d'un bateau de plaisance devient un signe d'appartenance aux classes aisées, alors qu'en France, cela n'est pas encore un symbole "utile" de classification. L'occupation d'un métier manuel a été longtemps en Europe, le symbole d'appartenance au prolétariat. C'est encore partiellement le cas. L'on ne saurait en dire autant des États-Unis. Les "normes du système de valeurs communément admis", pour reprendre les termes de Talcott Parsons, varient donc selon les sociétés.

Toute étude empirique de la stratification sociale dans une société donnée doit donc partir du système des valeurs qui y sont admises. Il ne suffit pas d'étudier les différences entre les hommes ; il faut encore que ces différences aient une signification collective.

[431]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section XI

LES COMPORTEMENTS SOCIAUX

[Retour à la table des matières](#)

[432]

[433]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section XI: Les comportements sociaux

41

**CONDUITES ET
ENVIRONNEMENT SOCIAL** ²⁵⁴

Emmanuel MOUNIER

[Retour à la table des matières](#)

"Pour remplir cet objet, nous imaginâmes une statue organisée intérieurement comme nous, et animée d'un esprit privé de toute espèce d'idée. Nous supposâmes encore que l'extérieur tout de marbre ne lui permettait l'usage d'aucun de ses sens et nous nous réservâmes la liberté de les ouvrir à notre choix aux différentes impressions dont ils sont susceptibles" ²⁵⁵. La psychologie moderne s'ouvre sur un sujet de pendule. Cet automate spirituel condescendant à accepter de tout le somptueux univers l'odeur abstraite d'une rose pour y monter clandestinement la machinerie intérieure qui lui tient lieu de chair et d'âme, où l'avons-nous déjà rencontré ? Si ce n'est lui, c'est son cousin, ce célibataire-né, héritier policé du bon sauvage, farouche sur son quant-à-soi, qui ne descend de son autonomie que dans l'éclair d'un contrat,

²⁵⁴ Emmanuel MOUNIER, *Traité du caractère*, Paris, Les Editions du Seuil, 1947, p. 74-80.

²⁵⁵ CONDILLAC, *Traité des sensations*, début.

pour édifier par convention la regrettable nécessité de s'accorder avec les hommes et leurs lois. Certes, il ne faut pas prendre les fictions des philosophes à la lettre. Celles-ci cherchaient plus à frapper qu'à démontrer, et peut-être relevaient-elles aussi du jeu d'un siècle enfant avec des découvertes encore naïves. Il reste qu'elles ont lancé des générations de chevaliers chimériques à l'entreprise absurde de faire tenir debout l'homme seul. Ils se disaient idéologues ou spiritualistes : il était fatal qu'une partie de leurs héritiers, quand ils eurent découvert à ce bel esprit un sous-sol de passions et de forces sociales, aient éprouvé un plaisir un peu bruyant à faire affiche de matérialisme. Ils traduisaient souvent, par ce nom de guerre, la protestation des évidences solides et des enracinements durables contre les jeux de l'esprit. Et ceux qui poussent les hauts cris contre ces matérialismes-là ne semblent pas toujours s'être demandé s'il n'est pas une manière de présenter "l'esprit" qui porte la responsabilité de toutes les révoltes contre l'esprit, dans la science comme dans la vie. Ce débat entre matérialismes et spiritualismes bâtards ne nous échauffe plus guère. Une vérité s'en est décantée : que de toutes parts l'homme est environné, enraciné. Nous ne pensons plus qu'il faille le couper de toutes ses relations [434] concrètes pour le mieux connaître et donner le pas à l'autopsie de l'idée d'homme sur l'observation des hommes vivants. Son autonomie spirituelle n'en est pas atteinte pour autant. Il ne se complait plus à rêver d'elle comme d'un isolement ingénieux dans une île perdue, il est le nageur qui partage les eaux du monde de son sillon volontaire. Hors cette tête qui se dresse et fend l'air, figure de proue au ras d'une eau dévorante, l'homme nous apparaît aujourd'hui baigné tout entier dans un océan sans bords où des quatre points cardinaux la vie, l'histoire et les sociétés mêlent leurs eaux.

Le premier mouvement qu'il fait pour s'affranchir de l'animalité et de l'anonymat est de prendre possession de ce milieu afin de n'être pas possédé par lui ; de plier cette masse opaque et hostile à l'autorité de sa présence.

C'est à dessein que nous disons *prendre possession*, et non pas prendre conscience. Car la science positive aussi parle de milieu. C'est même sur un terrain positiviste que la notion s'est formée, de Montesquieu à Lamarck et à Taine. Mais qu'est-ce que le "milieu" du positivisme ? La notion qu'il en accepte est hybride. Il n'y a de milieu que de comme il n'y a de tendance que vers. La notion de milieu suppose

un être qui en est censé le centre, l'un et l'autre étant considérés dans leur rapport réciproque. Or la science positive de forme cartésienne n'admet pas d'existences qualitatives. Elle fait effort pour les réduire à des rapports d'espace et de forces impersonnelles. Elle se donnera donc du milieu une image aussi géométrique que possible. Le milieu, c'est l'environnement, l'*entourage local*, le contenant opposé au contenu, l'"extérieur". Au surplus, véhicule des forces immuables de la nature, il est toujours formant et jamais formé : le positivisme détourne toujours son attention du problème qui lui serait fatal, celui de la formation des forces ; son milieu abstrait se prête à être conçu comme pur *intermédiaire*, à faire oublier les questions d'origine et d'au-delà, il permet de ne parler que de forces données et jamais de forces naissantes ou réagissantes. Mais ces positions ne peuvent être tenues que dans une perpétuelle ambiguïté ; car ou bien il faut nier tout à fait les spontanités organiques, mais alors il n'est plus même possible de parler de milieu, puisqu'il n'y a plus de consistance dont le milieu soit le milieu - la notion de milieu s'évanouit dans l'espace indifférencié et isotrope ; ou bien l'on donne un minimum d'existence à la notion de milieu, et on l'admet implicitement de l'être qualitatif et organisé. L'ambiguïté est facilitée au positivisme parce qu'il s'astreint à toujours penser le milieu comme milieu vu et jamais comme milieu vécu. Il peut ainsi suspendre des fantômes d'êtres dans un fantôme d'espace dont le séparent des fantômes de lisières. Coupure spatiale entre l'homme et le milieu, action unilatérale du milieu sur l'homme, isolement et fixité du milieu à l'égard des spontanités et des créations humaines : on ne saurait, sous le couvert de l'esprit positif, accumuler plus de fictions. On peut classer parmi les croyances primitives cette foi dans la fécondité magique et unilatérale des pressions extérieures.

[435]

À vrai dire, le schéma positiviste traduit en termes déficients notre impuissance relative devant certaines forces du milieu, son indifférence partielle aux vœux de nos tendances, la tension en un mot qui se maintient entre l'homme et le milieu. Si loin que se développe l'adaptation de l'un à l'autre, les harmonies de la nature, comme les équilibres du corps ou les mouvements du danseur ne sont que des cascades d'instabilités vaincues et toujours renaissantes. Le déterminisme est en droit de présenter le milieu comme largement inerte, spatialisé, rebelle et contraignant. Mais il oublie que l'intrusion de la vie, et plus encore

celle de l'homme, bousculent cette contrainte. Aux frontières de la matière, l'élan vital impose sa spontanéité à l'inertie des forces. Aux frontières de l'esprit, le psychisme supérieur affronte ses constructions aux poussées sommaires de la vie. À mesure que l'on se déplace de la matière à l'être vivant et à l'être personnel, le milieu formant devient de plus en plus milieu formé. À des degrés divers, tout est alors causant et causé, et il n'y a pas moins de raisons de considérer les bûcherons comme le "milieu" de la forêt que la forêt comme le "milieu" des bûcherons, puisque la forêt évolue aussi sous l'action du milieu bûcheron. Où intervient la vie, l'"action de milieu" devient un échange de vie, une symbiose ; le milieu devient ambiance. Certes, l'ambiance s'étale dans le champ des forces et de l'espace environnant. Mais elle ne peut être réduite à cette sorte de projection physique périphérique. L'observation de la vie ne nous livre pas plus un milieu vide qu'elle ne nous présente des individus isolés. L'être vivant s'affirme par un dispositif de tendances, c'est-à-dire de forces orientées vers un milieu où elles lui façonnent des comportements caractéristiques : on appelle milieu l'influence en retour de l'activité de ces tendances.

L'homme nous fait faire un pas encore. A son égard, le milieu apparaît comme un secteur de l'univers qui reçoit d'un organisme supérieur une *signification* et une *destination* nouvelles. Le milieu est appelé par un désir valorisé et déterminé par l'accueil qui le reçoit. L'ambiance est *ambiance vécue*. Il y a désormais un acteur et un drame : le milieu est mise en scène. Les personnages sont inséparables de la scène et la scène des personnages. Le matérialisme ne voit que la scène, et il la voit de derrière, là où elle n'est qu'un dépôt de planches. L'individualisme ne voit que les personnages, mais il les réduit à des ombres qui ne sont nulle part et ne parlent à personne. Ce n'est plus assez avec l'homme que de parler de symbiose. L'échange vital s'enrichit avec lui d'une acceptation éclairée et sélective, puis, à l'égard de ce qui est accepté, d'une affinité et d'une fidélité vécues. Le premier, l'homme reconnaît son milieu comme un ami prédestiné, et l'affronte en même temps, comme on affronte aussi l'amour. Proprement il lui rend hommage, même quand il lutte à terrasser ses inerties. Il le consacre : ainsi consacre sa terre le vieux paysan qui lui est attaché d'une passion animale, ainsi consacre la douleur le malade qui fait de sa maladie, ou le vaincu qui fait de sa défaite un moyen de victoire. La

symbiose participe à une vocation, elle est devenue appartenance de l'homme à son milieu.

[436]

Cette expérience du milieu vécu nous amène à bouleverser toute imagerie trop exclusivement spatiale et à dépasser notamment la vieille opposition de l' "extérieur" et de l' "intérieur" assimilée soit à l'opposition de la matière et de l'esprit, soit à l'opposition des corps et du corps propre. Ce dualisme n'est pas aussi primitif qu'il peut sembler. L'enfant ne se connaît pas d' "intérieur" : il se comporte comme si tout le monde devait sentir la douleur qu'il sent, connaître la pensée qu'il pense. Le couple extérieur-intérieur est le résultat d'une construction intellectuelle et affective assez tardive. Il se constitue au carrefour de plusieurs expériences : l'enfant se rend bientôt compte que la partie cachée de son corps est relativement imperméable à son expérience sensori-motrice ; il découvre en autrui des intentions invisibles qu'il faut deviner à un assombrissement du visage (Baldwin), des propriétés qui jaillissent par surprise d'objets apparemment connus ; il apprend la conduite du contenant-contenu, celle, par exemple, qu'on ne trouve que chez l'homme et qui consiste à remplir un panier de pommes (Janet). Plus tard, au fur et à mesure que se forme le sentiment du moi, il est amené, pour en symboliser l'intimité, à le loger aussi profondément que possible sous l'enveloppe de son corps ; encore, pour cette "intérieurité" - là, les médiocres proportions de notre intérieurité corporelle ne nous suffisent-elles pas : au cœur de nous-mêmes nous installons une quatrième dimension qui la recule indéfiniment sur elle-même au fur et à mesure qu'elle se forme.

Mais avançons-nous d'un degré dans l'élaboration de l'expérience, et tout ce schéma du dedans-dehors devient inadéquat. La médecine a établi la continuité des grands appareils organiques avec les milieux qu'ils mettent en œuvre (Sigaud). L'expérience de l'action nous présente nos actes si étroitement engagés dans l'ambiance, que circonstances extérieures et circonstances intérieures y fusionnent dans une structure globale indissociable, ainsi que l'ont montré les psychologues de la forme. Avançons encore : plus largement nous plantons notre action dans le riche univers, plus profondément nous organisons notre propre richesse : celle de la richesse intérieure ; plus nous sommes dans la communauté, plus la personne récolte. Enfin, le témoignage des mystiques comme celui de la plus humble vie spirituelle

affirme que l'Absolu d'immensité et d'éternité se révèle en nous au plus intime que le plus intime de nous-mêmes.

Ne dépasserons-nous les imageries de l'enfance que pour retomber dans une confusion pré-infantile entre l'homme et l'univers ? Non pas, car si les schémas physiques et spatiaux apparaissent ici défaillants, c'est parce que nous entrons dans un univers que régissent des perspectives nouvelles : celles de la personne. Si l'homme concret ne se dissipe pas dans les tourbillons de l'univers, c'est parce que la personne assume le milieu. En le nommant de manière de plus en plus précise, elle a conquis le pouvoir de le maîtriser de plus en plus étroitement à ses fins. Ce n'est d'ailleurs pas une conquête de tout repos. Le milieu appelle à l'action par des surprises. Mais s'il est uniforme, il endort notre vigilance. Je ne sais qui remarquait que le poisson seul ne se sent pas mouillé. À la longue nous [437] perdons complètement conscience des croyances et des mœurs où nous baignons, et de la personnalité aveugle qu'ils insinuent en nous. Vivant du milieu, nous devons nous secouer constamment pour ne pas en mourir. Le milieu est ainsi tour à tour *provocation et amortissement*, notre insertion dans le milieu tient dans les deux cas de *l'affrontement*.

La vie de l'homme concret se déroule donc, à son niveau primaire, dans le trajet qui unit son *appartenance* au milieu à sa *maîtrise* du milieu. Nier ou négliger l'appartenance, comme fait l'homme de l'individualisme, ou bien à l'opposé se dérober à la maîtrise, comme l'esclave de l'instinct et parfois le prophète des héritages charnels, c'est nous désarmer devant des forces que, du même coup, l'on refuse d'humaniser. La tâche propre de l'homme personnel c'est de changer le sens de l'appartenance, sans en rompre le courant vivifiant. Le P. Teilhard de Chardin a très heureusement mis en valeur, par-dessus les diverses "courbures" des physiciens, une "courbure de la personne" qui travaille le monde dès l'origine pour frayer les voies à une autonomie de plus en plus affirmée de l'action personnelle en même temps qu'à une solidarité de plus en plus étendue de l'univers. De ce point de vue, ce n'est pas l'ambiance qui est formatrice, bien qu'elle reste vivifiante : ce sont les structures imposées par l'homme, artificielles en ce qu'elles sont l'œuvre de son effort, mais profondément naturelles en ce qu'elles accomplissent l'œuvre de la nature. Le milieu suggère, propose, occasionne, d'un terme plus actif disons même qu'il *provoque* l'activité formatrice de la personne ; de lui-même il ne donne pas forme au

monde humain. Les influences causales qui en partent doivent, pour constituer un milieu humain, devenir des *expériences* vécues par l'homme, seules créatrices d'ambiance. C'est ce détour qui transforme *l'appartenance* en *incarnation*, qui fait de tout le milieu humain, depuis les humeurs et le sang jusqu'au ciel étoilé au-dessus de nos têtes, la chair vivante de notre vie. Tout ce qui n'est pas ainsi vécu n'est pas encore milieu pour l'homme ²⁵⁶.

Comment les choses et les étoiles, et les hommes que voici deviennent-ils *ma chair*, au point que le déchirement me sera plus douloureux de quitter un ami, une maison aimée, une terre, que de me séparer d'un membre ? C'est que cette ambiance, donnée ou élue, je l'aurai une fois choisie comme on choisit un ami, et lui aurai donné tout ce qu'on donne à un ami le trésor de ce qui a pour moi une valeur. Bien au-dessus de la symbiose, plus haut encore que la maîtrise, le rapport de l'homme personnel à son milieu est une *assomption*, une élévation.

[438]

À longueur d'existence, je me façonne deux visages : l'un est un visage de chair tendre et de sang : nous verrons que mon caractère le sculpte d'un pouce précis ; le second est fait d'hommes et de choses : empreinte semblable à la première main d'une plus vaste facture, il peut s'étendre jusqu'aux limites du ciel et jusqu'au fond de l'histoire. Je creuse l'un et l'autre dans une matière rebelle et docile à la fois ; en un premier temps je m'en nourris, en un second temps je la soumetts, en un troisième temps (mais tous trois sont mêlés) je la transfigure par les valeurs que je vis et rayonne autour de moi. Les tristes petits bourgeois font les tristes villes des tristes après-midi dominicales, comme les rudes et allègres défricheurs des Gaules ont fait les paysages mêlés et doux de l'Ile-de-France, aussi bien qu'ils ont donné ce philosophe qui maîtrisait jusqu'aux phantasmes de son sommeil et cet autre qui domptait un mal de dent par des recherches sur la cycloïde. Pour la personne, il n'est donc pas de choses qui soient absolument des choses, de chair qui ne soit que corps, d'homme qui ne soit qu'étranger. Toute chose, toute chair, tout prochain sont en attente de la marque

²⁵⁶ On pourrait distinguer un milieu "objectif" ou causal et un milieu "subjectif" ou conscient. Mais ces notions sont vagues et inutiles. On voit mal ce que serait une cause à incidence psychologique qui ne serait pas vécue, étant entendu que le vécu ne s'identifie pas à la conscience claire.

que les êtres personnels leur imprimeront, ramenant les choses une à une et la chair peu à peu dans le vaste mouvement de valorisation qu'elles préparaient déjà à leur place dans l'évolution et, pour tout dire, *organisant lentement les voisinages en communautés.*

Si l'appartenance au milieu est la première donnée de la vie personnelle, l'étude de l'ambiance est organiquement le premier chapitre de la caractérologie. Il n'y a pas, dans un caractère, de signes absolus : les traits de caractère sont des relations à un milieu. Il n'y a pas de caractère de l'homme isolé. L'homme concret, comme le dit un peu lourdement mais justement la phénoménologie allemande, est un "moi-ici-maintenant". On peut élargir la thèse connue de M. Charles Blondel, en pensant que toute folie est la suite d'une rupture avec le milieu : corporel, social ou spirituel. De ce point de vue, excellente est la définition que A. Busemann donne du caractère : "la répercussion de la structure de la personnalité sur relation de la personne avec la structure du milieu" ²⁵⁷.

²⁵⁷ A. BUSEMANN, *Zeitschrift für pädagogische Psychologie und experimentelle Pädagogik*, 1931.

[439]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section XI: Les comportements sociaux

42

OPINION ET
PROPAGANDE ²⁵⁸

Jean-Marie DOMENACH

[Retour à la table des matières](#)

Il faut nous demander maintenant dans quelle mesure la propagande est ce "viol psychologique" dont le hitlérisme nous a donné le tragique exemple et auquel il serait impossible à l'individu de résister. Bref, il nous reste à situer par rapport à la propagande l'individu, sa réceptivité et ses possibilités de défense.

D'abord, le projet même d'influencer l'opinion dans un sens déterminé est-il admissible ? Il semble à beaucoup qu'il suffise de faire confiance au "bon sens" de l'opinion individuelle judicieusement éclairée. A chacun de se faire un avis, et il est probable que cet avis rejoindra la réalité objective, si précisément des pressions extérieures n'interviennent pas pour le fausser... Cette confiance dans la santé naturelle de l'opinion est une thèse fréquente, particulièrement chez les

²⁵⁸ Jean-Marie DOMENACH, *La propagande politique*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 448) 1962, p. 103-118.

théoriciens politiques anglo-saxons. Nous pourrions déjà répondre, avec le grand publiciste, pourtant américain lui-même, Walter Lippmann, que "bien que l'accent soit mis sur la liberté des citoyens, celle-ci ne constitue nullement une garantie d'objectivité dans l'opinion publique moderne (...) puisque cette opinion porte en réalité sur un monde inconnu". Il est certain que la complexité de nombreux problèmes économiques et sociaux dépasse l'entendement de l'opinion publique. Et pourtant des questions aussi peu accessibles que le bilan national, le rapport des salaires et des prix, l'équilibre démographique, déterminent toujours davantage la vie politique réelle d'un État moderne.

Les réalités étrangères présentent des difficultés d'appréciations souvent plus grandes encore. Outre qu'il s'agit de pays dont la mentalité apparaît de prime abord bizarre, dont l'histoire et la langue sont généralement mal connues, la bataille des informations, la falsification des nouvelles, la censure, contribuent à répandre l'obscurité et à accroître l'incompréhension.

L'individu a donc beaucoup de peine à se faire une opinion. Il est d'ailleurs très rare qu'il cherche réellement à porter un jugement qui lui soit propre. Même [440] dans des domaines accessibles, il commence par prendre référence au groupe social dans lequel il vit, à son journal, ses parents, ses amis. Les travaux des sociologues ont mis en évidence l'aspect collectif de l'opinion, au point que Jean Stoetzel a pu donner de celle-ci une définition qui élimine tout élément de jugement personnel et en fait un phénomène purement social : "Opiner, c'est, pour le sujet, se situer socialement par rapport à son groupe et aux groupes externes. Il est donc non seulement légitime, mais recommandable d'interpréter la signification de son opinion en la rapportant à l'opinion commune".

C'est ce que font les enquêteurs lorsqu'ils tirent de leurs sondages une moyenne statistique qui est censée représenter l'opinion publique d'un individu engagé dans un groupe, mais plutôt une opinion déjà abstraite, puisqu'elle est artificiellement dégagée et située d'emblée sur le plan national ou international. Le sondage d'opinion fait la moyenne de ce qui est déjà une moyenne. D'où ses limites et ses possibilités d'erreur. En effet, l'opinion brute se dégage au niveau du groupe dans lequel le sujet opine ; mais comme ces groupes sont ordinairement multiples (famille, syndicat, parti, salon, etc.), l'individu peut émettre des opinions différentes à ces divers niveaux, et parfois même des

opinions contradictoires. Sauf à certains moments de crise où se coagule une opinion de parti (crise politique ou révolution) ou une opinion nationale (guerre étrangère), l'opinion individuelle se situe autour de la moyenne d'opinions diverses, ou d'esquisses d'opinions plus ou moins solidement formées au niveau des divers groupes sociaux ; parfois cette moyenne n'est pas atteinte et l'opinion individuelle oscille entre les diverses attitudes qui lui sont suggérées.

On sait que, pour Freud, il n'y a pas d'instinct social primaire : le "monde" de l'individu se circonscrit à un petit groupe d'hommes ayant acquis à ses yeux "une importance grandiose" Ceci est confirmé par Gallup : "La tendance de la majorité à suivre ce que les psychologues appellent l'impression de la totalité" (*impression of universality*), doit être interprétée comme la tendance à suivre non pas l'opinion de l'ensemble de la nation, mais du petit groupe intime qui représente le monde bien délimité de l'électeur". Cette tendance à opiner avec le groupe a été baptisée par les psychologues "typicalité". Un individu est "typique" au contraire lorsqu'il rejette cette opinion. Or, mis à part une certaine proportion de "typiques" et d' "atypiques" absolus, c'est-à-dire d'hommes qui régulièrement admettent ou rejettent l'opinion du groupe où ils se trouvent, typicalité et atypicalité ne sont pas régulièrement distribuées. Certains peuvent être typiques dans certains groupes et atypiques dans d'autres. Ainsi un jeune bourgeois converti au communisme sera atypique dans sa famille, avec laquelle il entrera en conflit, mais il sera parfaitement conformiste, typique dans son parti. Ou bien tel qui est volontiers chauvin dans son amicale régimentaire deviendra antimilitariste dans son usine.

L'opinion formée au niveau d'un groupe est considérablement modifiée par la perspective propre de ce groupe. Le groupe réagit avec excès dans le sens de la [441] surestimation ou de la sous-estimation selon son intérêt propre, sa mentalité, sa tradition ; c'est ce qu'Alfred Sauvy appelle les "déviations optiques" de l'opinion. Il en donne une illustration éclatante en se référant à la marge qui sépare l'indice psychologique de l'indice réel du coût de la vie, et particulièrement en comparant les variations qui affectent cet indice psychologique en fonction de divers groupes sociaux : A une question posée en mars 1947 par l'Institut français d'Opinion publique : "Estimez-vous que, dans l'ensemble, ce sont les prix industriels ou les prix agricoles qui

ont subi, depuis la Libération, la hausse la plus importante il a été ainsi répondu :

	Réponses des cultivateurs	Réponses des ruraux	Réponses des ci- tadins (villes de plus de 2,000 hab.)
Ce sont les prix agrico- les	25%	38%	60%
Ce sont les prix Indus- triels	58%	43%	25%
Sans opinion	17%	19%	15%

L'examen de ce tableau montre que les réponses données par les cultivateurs et les citadins sont presque inversement symétriques, les réponses des ruraux s'établissant à peu près à la moyenne.

On voit donc que l'opinion, d'une part n'a pas ce caractère original, authentiquement personnel, que d'aucuns lui confèrent, mais qu'elle est relative à un groupe ou à plusieurs groupes - d'autre part qu'elle ne reflète pas naturellement la réalité, mais bien au contraire en donne une image déformée par les intérêts communs au groupe, qu'il s'agisse d'intérêts de classe, d'intérêts professionnels ou d'intérêts nationaux. Agir sur l'opinion n'est donc pas empiéter injustement sur l'autonomie personnelle ; c'est influencer des forces elles-mêmes collectives, elles-mêmes résultant des pressions sociales et dans lesquelles l'individu n'est que secondairement engagé. Agir sur l'opinion n'est pas non plus forcément déformer la vérité - c'est modifier une vision qui, d'ordinaire, s'est déjà beaucoup éloignée de la réalité et ce peut être pour la rapprocher de la réalité. Ceci suffit à justifier le projet de propagande, sinon, bien entendu, tous ses modes d'application.

Nous pouvons maintenant rechercher dans quelle mesure l'individu subit la propagande et quelles possibilités il garde de la rejeter. A ce sujet, les expériences sont apparemment contradictoires. La formidable propagande nazie a assuré [442] la victoire de Hitler, non seulement dans son peuple, mais, pendant quelque temps, bien au delà de

ses frontières. Le régime hitlérien a tenu jusqu'à ce que le Führer disparût dans le brasier de la Chancellerie, et la propagande fut sans aucun doute le ciment de cette extraordinaire cohésion. Cependant, la propagande hitlérienne elle-même, malgré sa perfection technique et son diabolique agencement, a connu des échecs. Le plus caractéristique lui fut infligé par ce jeune chef du Front d'Airain dont Tchakhotine nous a transmis le rapport. Nous avons vu comment, lors des élections de 1932, il organisa, en dernière heure mais avec le plus grand soin, des campagnes de propagande dans quelques circonscriptions de Hesse. Cette mobilisation de propagande parvint à faire reculer le nazisme là où elle avait été déclenchée.

Cette célèbre expérience est réconfortante : elle prouve qu'une propagande, si puissante soit-elle, et jouissant déjà du préjugé de la victoire, peut être arrêtée par une propagande bien organisée de sens contraire. Donc aucune propagande, fût-ce la propagande hitlérienne, n'est invincible si elle rencontre une autre propagande en face d'elle. Ceci ruine la croyance dans la toute-puissance de certaines propagandes, auxquelles on prétend qu'il serait impossible de se soustraire. Il est probable que si l'expérience tentée dans la Hesse avait pu être étendue à toute l'Allemagne, la vague hitlérienne aurait reflué et l'histoire du monde aurait été changée.

Cependant, cette expérience, si elle prouve qu'aucune propagande, à elle seule, n'est invincible, semble démontrer la toute-puissance de la propagande comme technique. Il semblerait donc que la propagande politique judicieusement maniée ait un rendement assuré, et peut-être même chiffrable, comme est le rendement d'une publicité. Cette conclusion ouvre un horizon terrifiant ; si réellement il est possible de "préparer" l'opinion et de la gagner par une campagne bien menée, c'est que l'opinion politique sur laquelle se fondent les démocraties est aussi superficielle et changeante que le sentiment qui pousse un client à quitter une marque de dentifrice pour une autre, plus parfumée ou mieux présentée. On ne voit pas, si cette conclusion se vérifiait, qu'il puisse rester une justification quelconque aux régimes parlementaires.

Nous ne pensons pas qu'on puisse admettre ce relativisme total de l'opinion politique. Certes, pour reprendre l'exemple de la Hesse, il est probable que, si la campagne du Front d'Airain n'avait pas eu lieu, les suffrages gagnés par lui seraient allés au nazisme, comme le montrent les résultats obtenus dans le reste de l'Allemagne. Cependant, si l'on se

réfère au nombre d'habitants des circonscriptions en question, on s'aperçoit que les gains sont restés assez limités (entre 0,91% et 4,10%). De plus, rien ne prouve que ces nouveaux suffrages proviennent de nazis convertis par une soudaine propagande. Selon toute probabilité, il s'agissait d'hésitants qui furent entraînés à voter "Front d'Airain", parce que la propagande leur avait fait sentir qu'ils seraient nombreux à le faire, mais aussi parce qu'elle les avait convaincus que ce vote correspondait à leur sentiment profond, [443] ou tout au moins en était la meilleure approximation. Les hésitants sont rarement des indifférents ; ce sont des hommes qui ont une opinion partagée, c'est-à-dire qu'ils oscillent selon la pression des divers groupes auxquels ils appartiennent. En l'occurrence la campagne de propagande du Front d'Airain avait pour premier but d'éviter, par son existence même et son climat de force, que la pression ne s'exerçât que d'un seul côté, au bénéfice du parti nazi. Bien loin de violenter l'électeur, elle rétablissait au contraire les conditions d'une élection libre. Mais en outre, elle avait pour second but de faire pencher les hésitants de son côté, par la démonstration qui visait à les convaincre que leurs aspirations allaient bien dans ce sens.

Enfin, une fois encore, on retiendra que la propagande ne peut rien - au moins tant qu'elle n'est pas unique, totalitaire - si elle ne rencontre un terrain favorable. Dans l'Allemagne de 1932, et généralement dans tous les pays, les classes moyennes, nouvelles couches sans tradition et sans insertion définie, sont plus perméables à la propagande que les autres classes sociales ; menacées par la misère et la prolétarianisation, comme elles l'étaient alors en Allemagne, elles formaient une masse particulièrement instable qui se laissa facilement envoûter par les slogans hitlériens.

L'opinion a ses amarres qui la rattachent à la fois au groupe et à l'individu. Elle résiste d'autant mieux qu'elle est liée à un groupe plus structuré. Mais il existe aussi, par-dessous l'opinion reçue, superficielle et changeante, une "opinion profonde", qui n'est pas sans subir inconsciemment les contrecoups de la pression du groupe, mais qui, elle, est authentiquement rattachée à la personne, à son tempérament, son expérience, à ses croyances religieuses et philosophiques, à sa volonté propre. On a cherché à expliquer et à excuser de plusieurs façons l'échec de l'enquête Gallup qui, lors des élections présidentielles aux États-Unis en novembre 1948, avait prédit 44,5% des voix pour Tru-

man, alors qu'il en eut plus de 50%. Son concurrent, Dewey, avait bénéficié d'une puissante campagne de presse et il était généralement donné gagnant, si bien que "l'impression de totalité" devait normalement jouer en sa faveur. Or, il fut battu. On a parlé d'un revirement de dernière heure dans l'opinion. Il reste à expliquer le pourquoi de ce revirement. Aucun fait d'envergure ne le justifiait, il faut donc supposer qu'en deçà des raisons qui faisaient répondre aux électeurs interrogés par Gallup qu'ils voteraient pour Truman ou Dewey, il y avait une raison plus profonde, bien qu'informulée, qui s'est déclarée au dernier moment sous des influences, des réflexions, des faits, d'apparence peut-être insignifiants. Ce noyau personnel de l'opinion, le sondage Gallup ne pouvait le déceler. Les sondages peuvent difficilement dépasser la sphère sociologique de l'opinion claire, exprimée, qui n'est pas forcément celle qui se dégagera le jour du scrutin ou au moment d'une crise. Il est exact que dans cette sphère, selon la définition de Jean Stoetzel, "opiner, c'est pour le sujet se situer socialement par rapport à son groupe et aux groupes externes" - mais dans cette sphère seulement, et il nous paraît excessif d'assigner à l'opinion une définition dont les limites sont celles d'une méthode d'investigation.

[444]

L'opinion individuelle n'est pas seulement ce champ clos des sociologues où se joue une sorte de partie de pelote entre les divers groupes qui se renvoient la balle ; l'opinion ne subit pas qu'une circulation latérale, mais aussi une circulation verticale et pour autant qu'elle s'ancre en la personne, il y a une *dynamique de l'opinion* qui s'opposera toujours à ce que son importance soit entièrement mesurable et son expression mathématiquement prévisible.

C'est une des fonctions essentielles de la propagande que d'assurer ce dégagement de l'opinion profonde, ce passage de l'obscur à l'exprimé, de la velléité à la prise de parti, cette croyance qu'un homme et un programme "représentent" au mieux, ou au moins mal, ce qu'on désire au dedans de soi, et que par conséquent il faut voter pour eux. Cette fonction s'exerce sur l'énorme masse des hésitants, de ceux qui cherchent à se former une conviction. Il est rare que ces individus soient absolument indifférents. Il y a presque toujours chez eux un point de vue plus ou moins inhibé par des raisons personnelles ou sociales, une opinion dormante qu'il appartient à la propagande de réveiller et d'aimer. Celle-ci n'agit pas *ex nihilo*. Comme nous l'avons

vu en étudiant la "loi de transfusion", elle construit sur une plateforme qui existe déjà ; elle part d'une idée, d'un sentiment, d'un mot simplement, déjà formés et aimés dans le cœur de ceux qu'elle sollicite.

L'impulsion qu'elle donne est parfois minime, mais suffit à transformer entièrement une attitude politique, car elle mord principalement sur un secteur d'opinion ambivalente, qui peut être également amenée aux attitudes opposées. Dans son livre sur le *Pouvoir et l'Opinion*, Alfred Sauvy, analysant les attitudes de défaitisme et de courage y discerne cinq variantes :

- 1° Travailler pour la défaite ;
- 2° Espérer la défaite et s'en réjouir à l'occasion, sans toutefois travailler pour elle ;
- 3° Craindre la défaite, sans résister à ce sentiment ;
- 4° Combattre la crainte de la défaite et entretenir l'espoir ;
- 5° N'envisager aucune possibilité de défaite.

Sur les groupes 1 et 2, les propagandes adverses, ayant affaire à des convaincus, n'exerceront, chacune pour leur compte, qu'une action d'entretien et de confortation. Sur le groupe 2, la propagande ennemie pourra mordre davantage, en essayant de le faire passer du sentiment à l'acte, d'un espoir honteux à une trahison pratique ; de même la propagande amie essaiera de ramener le groupe 4 au groupe 5 et de transformer ses partisans en fanatiques. Mais c'est le groupe 3 qui offrira un terrain d'élection aux propagandes ; ceux qui redoutent la défaite mais n'en écartent pas l'idée sont également vulnérables : à la propagande ennemie qui joue sur le second aspect, le sentiment de la possibilité d'une défaite, et cherche à le transformer en sentiment de la fatalité d'une défaite - à la propagande amie, qui joue sur le premier aspect, la peur d'une défaite, et cherche à transformer cette peur en une décision de se défendre sans esprit de recul.

[445]

On voit ainsi le rôle essentiel de la propagande sur certaines zones mobiles de l'opinion, qui sont souvent les plus vastes. Et l'on comprend qu'à des époques de crise, la propagande puisse faire basculer

d'un extrême à l'autre une masse instable. Cette ambiguïté de l'opinion était particulièrement répandue en Allemagne à l'époque où se déroulait l'expérience que nous avons mentionnée et où des millions d'hommes avaient à choisir entre la solution socialiste et la solution nazie, et choisirent au fond pour les mêmes raisons : le sentiment qu'il fallait sortir d'une crise, d'un blocage intérieur et extérieur de la situation, résorber le chômage, trouver une issue pour l'Allemagne.

Cette masse hésitante, bien qu'elle soit caractérisée par une même tonalité d'opinion, ne forme évidemment pas un groupe caractérisé. Le rôle d'une propagande est de la soumettre à l'influence d'un groupe actif. Cette influence peut être plus ou moins poussée. Pour déclencher et soutenir une campagne d'opinion, il est courant de constituer des associations, des comités, des ligues, qui se proposent des buts de politique intérieure ou extérieure, et font pression sur le Parlement et le gouvernement par divers moyens : campagne de presse, conférences, réunions publiques, pétitions, etc. Les uns représentent des intérêts professionnels plus ou moins camouflés ; d'autres poursuivent des buts patriotiques, culturels, religieux, internationalistes. Leur nombre est certes considérable et leur influence n'est pas à négliger. Mais alors que ce type d'action, dans les pays latins, demeure ordinairement confiné en des cercles étroits, et s'exerce parfois de manière souterraine, il est beaucoup plus voyant et populaire dans les nations anglo-saxonnes, où la fonction de propagande n'est pas autant que chez nous assumée par les partis politiques. C'est ainsi que les comités des suffragettes, par exemple, ont réussi, après des campagnes tenaces et souvent tapageuses, à obtenir le vote des femmes. Aux États-Unis, de tels groupes s'efforcent de faire triompher une idée ou un homme en commençant par créer les conditions sociologiques de ce succès ; les procédés employés rappellent quelquefois le lancement d'une mode, la création d'un snobisme plutôt qu'une campagne de propagande de style européen. Ces noyaux d'influence ont certainement une efficacité de propagande supérieure à celle des grandes "machines" politiques. Roosevelt, pour lancer le *New Deal*, avait créé une organisation spéciale et fait appel à toutes les ressources de la propagande. Un million cinq cent mille propagandistes volontaires avaient été rapidement instruits, munis de documentation et décorés de l'insigne symbolique de l'aigle bleu ; un cortège de deux cent cinquante-cinq mille militants

"aigle bleu" avait défilé à New-York, le 14 septembre 1933, escorté par deux cents orchestres.

À cette influence, d'un type assez proche de la publicité, peut être substituée l'action brutale de la foule. La foule constitue un groupe artificiel où s'agglomèrent provisoirement les membres de groupes divers : un meeting, un défilé, nous l'avons vu, peuvent entraîner les passifs, mais si cette influence est exaltante, elle est rarement durable, à moins que l'excitation de foule ne soit régulièrement [446] répétée et ne devienne obligatoire, selon une pratique où s'est distingué le nazisme. En effet, l'individu retournant à la vie normale sera repris par l'influence de sa famille, de ses amis, de ses compagnons de travail, etc. Ces influences diverses constituent évidemment l'obstacle primordial au développement illimité d'une propagande. Nous avons vu qu'un individu peut être typique dans un groupe, atypique dans un autre, ou même typique dans eux groupes d'opinion opposée.

La propagande se heurte ainsi à des typicalités contraires, et elle peut échouer si elle ne parvient pas à créer et à fortifier celle de son groupe, c'est-à-dire à créer son propre conformisme de pensée et d'attitude. On a souvent souligné que l'intense campagne menée contre la réélection de Roosevelt par la grande majorité de la presse américaine n'avait pas influencé les électeurs. A une moindre échelle, il existe en France une région où, pour des raisons locales, le journal communiste est le plus répandu, et pourtant les populations, en majorité catholiques, votent M.R.P., ce qui prouve que l'influence du journal n'a pu entamer la cohésion du groupe religieux.

Ce pluralisme des influences sociales, que Durkheim a nommé l'« entrecroisement des groupes », est l'obstacle principal qui s'oppose au triomphe de la propagande totalitaire. Celle-ci s'appuie sur un groupe unique, le parti de gouvernement ; quant aux autres groupes, ils sont supprimés ou, de préférence, ils sont rattachés au parti unique, de sorte que leurs influences, au lieu de contrarier celle du parti unique, s'exercent dans le même sens et la renforcent. Certaines communautés, que leur structure ou leur tradition rendent imperméables à la propagande unique, sont dissoutes (associations religieuses, monastères, loges maçonniques, certaines corporations professionnelles, estudiantines, etc.) ; d'autres qui risquent de faire écran mais que leur caractère naturel rend nécessaires, sont réduites à une existence minimum (c'est principalement le cas de la cellule familiale) ; d'autres en-

fin sont simplement annexées (syndicats, associations culturelles, mouvements de jeunesse). Lorsque règne ainsi le groupe unique, dont la pression est encore renforcée par la pression convergente des groupes secondaires subordonnés, il devient très difficile à l'individu de résister à la propagande.

L'opinion individuelle ne peut se dégager et s'exprimer que dans une certaine sphère sociale, dont la force lui sert de couverture. Nous saisissons ici la raison profonde de la "règle d'unanimité" et du "climat de force" : ce n'est pas tant le plaisir de faire parade de sa force et de se livrer à des grossières manifestations de violence, que la nécessité de maintenir une sphère d'expression visible, un champ social dont l'opinion a besoin pour s'affirmer. La démocratie, dont les définitions idéalistes ne se comptent plus, repose sur un équilibre de forces.

Certes, il serait inexact d'abstraire aussi ces forces. Dans le jeu d'influences auquel est soumise l'opinion publique et dans la manière dont elle y réagit, entrent bien des facteurs individuels et sociaux. Il est certain que la propagande clandestine de la Résistance française n'a pris un grand essor que lorsque la puissance [447] militaire des alliés se fut elle-même affirmée. Cependant elle avait commencé aussitôt la défaite, et sans attendre que les conditions de la Libération fussent réunies. Un certain nombre d'hommes, appuyés sur leurs traditions religieuses, nationales, politiques, familiales, refusèrent de désespérer et prirent sur eux de propager leur foi en même temps que de forger un instrument de combat.

La propagande hitlérienne en France s'est heurtée à deux sortes de résistance : l'une spontanée, d'abord individuelle, réaction de patriotisme, d'honneur, de foi politique et humaine, favorisée par le non-conformisme traditionnel du tempérament français qu'irritent les disciplines et les contraintes ; l'autre organisée, qui était la propagande et l'action des mouvements clandestins : une "atypicalité" que développaient les mouvements de Résistance en incarnant toujours davantage le devoir patriotique et l'espérance de la victoire, et en créant à leur profit l'impression de totalité. Mais sans une force organisée, sans une contre-propagande puissante, la somme des réactions individuelles, des mécontentements, des non-conformismes, n'aurait opposé à l'ennemi qu'une multitude de points d'appuis rapidement débordés, non pas une ligne de front continue.

La propagande exerce donc sur l'opinion une double fonction maïeutique et protectrice. Elle dégage l'opinion individuelle et la pousse à s'exprimer publiquement ; elle protège cette expression en créant les conditions logiques, psychiques et sociales d'une opinion collective, attractive, sûre d'elle-même. Cette double fonction peut être assumée de façons très différentes. La propagande hitlérienne conquérait et agglutinait les individus par le mythe, l'appel aux forces de l'inconscient, la terreur, et modifiait la structure sociale afin de lever les obstacles qui gênaient son expansion. D'autres agissent par l'explication rationnelle et l'exposition des faits, sans renoncer cependant au mythe qui se dégage forcément à tous les niveaux de la propagande - ne serait-ce que le mythe de l'opinion publique lui-même.

Lamartine avait prophétisé "l'ère des masses". Le Bon croyait à l'ère des foules et Tarde à l'ère de l'opinion publique. Notre époque est tout cela : ère des masses, entraînées par les sectes d'agitateurs, selon les préceptes léninistes - coagulées en foules délirantes par la magie hitlérienne - diluées en une opinion publique passive et amorphe, imbibée des produits digestibles de la technique américaine. Dans tous les cas, la propagande déferle sur des collectivités désossées. S'il faut lui résister, ce ne peut être que dans une solitude tragique, ou bien solidement adossé à des communautés de vocation et de volonté. L'ère des masses est aussi l'ère de l'homme isolé. Il n'est pas impossible non plus que lui succède un jour l'ère des monastères, des communautés et des ordres.

[448]

[449]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

Section XII

DÉVELOPPEMENT ET SOUS-DÉVELOPPEMENT

[Retour à la table des matières](#)

[450]

[451]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section XII: Développement et sous-développement

43

**LES CARACTÈRES
CONSTITUTIFS DU
SOUS-DÉVELOPPEMENT** 259

Yves LACOSTE

[Retour à la table des matières](#)

Un des traits les plus importants du phénomène de sous-développement est sa complexité, l'imbrication des symptômes sociologiques et économiques, leurs interactions enchevêtrées. Cette complexité est une des principales causes des difficultés auxquelles se heurtent les tentatives de développement qui ne s'attaquent qu'aux maux jugés les plus graves.

Il ressort des différentes statistiques et évaluations que les pays que l'on peut considérer comme sous-développés représentent approximativement les trois quarts de la population mondiale. C'est dire qu'ils englobent des contrées très différentes, tant au point de vue naturel

259 Yves LACOSTE, "Les caractères constitutifs du sous-développement", in *Les pays sous-développés*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 853), 1963, p. 7-27.

qu'humain. Toutefois, en dépit de cette grande diversité, il est possible de relever, dans la très grande majorité des cas, un ensemble cohérent de symptômes qualitatifs, évidemment variables en intensité. L'examen de la situation économique et sociale du globe, sous ses différents aspects, montre non pas une lente progression régulière, menant des nations les plus pauvres aux plus fortunées, mais deux groupes de pays, séparés par un véritable fossé.

Rares sont les intermédiaires. S'ils présentent généralement certains caractères propres aux structures des pays développés, leurs aspects et leurs problèmes les plus importants s'apparentent à ceux des pays sous-développés. Ces pays "semi-développés" comme on les dénomme parfois sont : le Vénézuéla, l'Argentine, l'Union Sud-Africaine, le Japon et l'Italie, (en raison de la place qu'y tient le Mezzogiorno). Ils constituent non un groupe offrant des caractéristiques plus ou moins comparables, mais une suite de cas particuliers. Chacun d'entre eux ne présente que certains traits originaux, qui sont en quelque sorte isolément extraits de l'ensemble cohérent des caractères propres aux pays développés.

[452]

L'importance et la complexité de chaque "symptôme" de sous-développement mériterait un examen approfondi qui dépasserait le cadre de cet ouvrage. Aussi s'est-on attaché plus à l'aspect synthétique du problème qu'à l'analyse particulière de chacun de ses constituants. Les principaux caractères constitutifs du sous-développement sont :

1° L'insuffisance alimentaire

C'est, de loin, le symptôme le plus grave et le plus général. Il dépasse cependant, sensiblement, les limites historiques et spatiales du sous-développement : la faim a été particulièrement grave parmi les populations des pays aujourd'hui développés et encore actuellement elle y touche d'importantes catégories sociales. Inversement, la quasi-totalité des pays sous-développés souffrent de faim, à l'exception de l'Argentine (si tant est que l'on puisse la ranger parmi ce groupe), où toutefois de graves insuffisances alimentaires existent dans certaines régions.

Dans le monde, le volume de la nourriture journalière, exprimé en calories, s'échelonne en moyenne de 1 400-1 500 cal., ce qui est considéré comme l'extrême minimum permettant la survie de la population (500 à 1 000 cal. dans les camps de concentration nazis), jusqu'à 3 600 cal. maximum moyen, au delà duquel apparaissent un certain nombre de troubles. On peut considérer que la sous-alimentation apparaît au-dessous de 2 500 cal. D'après diverses évaluations dont les principales sont celles de la F.A.O., il apparaît que près de 70% de la population mondiale disposent de moins de 2 500 cal., et 24% de moins de 2 000 cal. Si, de nos jours, les famines aiguës provoquant la mort directement par inanition sont rapidement jugulées (sauf lorsqu'elles se développent dans un certain contexte politique), la sous-alimentation chronique, la "faim occulte" (J. de Castro), qui en fin de compte est peut-être à la longue plus destructive, pèse sur des populations de plus en plus nombreuses.

En plus de ces besoins quantitatifs, le corps humain demande une certaine variété alimentaire et surtout la consommation d'éléments "protecteurs" de la santé : produits animaux fournissant les protides, sels minéraux, vitamines. Aussi des régimes alimentaires qui apparaissent relativement copieux peuvent-ils présenter une très grave insuffisance qualitative qui se traduit par de dangereuses maladies de carence. D'après une enquête de la F.A.O., 58% de la population mondiale consommerait moins de 15 g de protides d'origine animale par jour ; 17% seulement des humains consomment plus de 30 g de protides par jour. Le plus souvent l'insuffisance de la quantité d'aliments se combine à leur pauvreté, superposant des carences d'origine et d'effets différents. Sur la base de moyenne nationale (des exemples régionaux présenteraient des cas pires), c'est l'Inde qui détient le triste privilège d'être le pays le plus mal alimenté du monde : 1 650 cal. par jour et 6 g seulement de protides animaux. Il est possible de classer les pays sous-développés sur lesquels on dispose de renseignements relativement précis, selon le tableau suivant, Cuba, l'Uruguay et l'Argentine ayant plus de 2 500 cal. journalières.

[453]

	<i>Moins de 2 000 cal.</i>	<i>De 2 000 à 2 500 cal.</i>
Moins de 10 g de protides	Inde - Ceylan – Iran – Irak - Congo belge	Chine - Japon - A.O.F. - Syrie
De 10 à 20 g. de protides	Philippines - Pérou - Afrique du Nord	Mexique - Rhodésie du Sud Egypte – Pakistan
De 20 à 30 g de protides		Italie - Turquie - Grèce Chili - Venezuela - Colombie Brésil - Afrique du Sud

2° Les faiblesses de l'agriculture

Les pays sous-développés se caractérisent par l'importance de leur population employée dans l'agriculture : 58% en Europe méridionale, 73% de la main-d'œuvre en Afrique du Nord, 76% en Afrique Noire, 62% en Amérique centrale, 55% en Amérique du Sud, 70% en Asie du Sud-Ouest, 74% en Asie méridionale, 71% en Asie orientale, et jusqu'à 78% en Asie du Sud-Est, (13% seulement en Amérique du Nord, 20% en Europe occidentale).

L'agriculture des pays sous-développés présente de graves faiblesses : le potentiel agricole est insuffisamment employé : bien que manquant de terres, l'agriculture des pays sous-développés est loin de tirer parti de toutes les surfaces qui apparaissent exploitables. Ainsi, l'agriculture extrême-orientale se concentre dans les deltas et les vallées alluviales. En Amérique latine, 1/5 des terres cultivables sont cultivées. Cette limitation s'explique par diverses causes : insuffisance de moyens techniques qui permettraient de surmonter facilement certains obstacles naturels ; nécessité de prévoir de très longues jachères pour reconstituer la fertilité des sols, souvent pauvres et fragiles dans les régions tropicales ; manque des capitaux nécessaires aux innovations culturelles qui permettraient de sortir de l'étroite localisation sur des terres qui ne sont pas toujours les plus riches, mais qui sont les plus

commodes à cultiver en fonction des techniques traditionnelles ; souvent (surtout en Amérique latine et en Afrique australe), la terre exploitée est cependant appropriée et reste entre les mains de puissantes familles qui freinent l'installation de petits agriculteurs. En pays sous-développés la distorsion fréquente qui existe entre les activités culturelles et l'élevage, entraîne pour le cultivateur la rareté des engrais et des bêtes de somme.

La majorité des pays sous-développés se caractérisent par des problèmes agraires qui ont des origines relativement anciennes, la persistance de propriétés de type féodal, ou des causes plus récentes telles que formation de grands domaines [454] par le jeu des prêts usuraires ou par le refoulement des anciens occupants. Bien souvent, la grande propriété monopolise inutilement des terres que ses capitaux ne peuvent valoriser ; et elle confine la masse des paysans dans de trop petites propriétés qui ne permettent pas l'emploi optimum des moyens de travail ; d'autre part, une grande partie de la population rurale ne possède pas de terres et doit se louer comme métayer ou journalier. En Amérique latine, 1,5% des propriétaires fonciers possèdent 50% des terres agricoles par exemple, au Brésil : 3,4% des propriétaires disposent de 62% du sol et 51% des cultivateurs ne possèdent que 3,4% de la terre ; en Colombie : 0,9% des propriétaires détiennent 40% des terres, etc.). En Afrique du Sud : les Bantous, 70% de la population totale, ne disposent plus que de 3,7% des terres au Transvaal et de 0,5% seulement en Orange.

L'agriculture des pays sous-développés se caractérise par des rendements relativement faibles : ainsi la culture du blé obtient des rendements moyens de 15,8 qx à l'hectare en Europe, 12 qx en Amérique du Nord, contre des rendements de 9 qx en Asie et en Amérique latine et 7 qx en Afrique. La culture du maïs n'atteint qu'une moyenne de 14 qx en Amérique du Sud contre 22,5 qx en Amérique du Nord ; la culture du riz : 43,8 qx à l'hectare en Europe, contre 16,2 qx seulement en Extrême-Orient, et 13,3 qx en Afrique.

La productivité agricole est très réduite dans l'ensemble des pays sous-développés : si un cultivateur nord-américain produit en moyenne plus de 5 t de grains et peut assurer l'alimentation de 15 personnes, si un cultivateur d'Europe occidentale dispose de plus d'une tonne de grains et assure la subsistance de plus de 10 personnes, l'ensemble des pays sous-développés se caractérisent par des disponibilités beaucoup

plus réduites : moins de 0,4 t de grains par cultivateur en général (sauf dans les régions méditerranéennes, le Japon et le Brésil où elles dépassent 0,4 t par cultivateur). Le nombre de personnes dont un cultivateur assure l'alimentation est fort réduit : 6 en Italie et au Pérou, 5 au Brésil, 4 aux Indes. Ces rendements et cette productivité réduites s'expliquent parfois par des difficultés naturelles, mais le plus souvent par l'insuffisance du matériel et des méthodes culturales.

Pour toutes ces raisons, les pays sous-développés, pays essentiellement "agricoles", se caractérisent par de graves déficiences de production, alors que les besoins y sont considérables, en raison de l'accroissement rapide de la population. L'indice de la production alimentaire par habitant (indice 100 moyenne d'avant-guerre), était, en 1956, à 94 en Amérique latine, et à 92 en Asie (non compris la Chine), où les conditions de l'alimentation sont donc en recul par rapport à l'avant-guerre. Mais le développement de la production agricole se heurte souvent bien plus aux possibilités financières réduites des consommateurs sous-alimentés qu'à des difficultés naturelles. Le problème fondamental n'est pas, comme on le présente souvent, une insuffisance de production par rapport aux besoins, mais une trop grande pauvreté empêchant les populations de satisfaire [455] leurs besoins. Ce n'est pas tant un problème de production que de possibilités d'achat trop réduites, pas tant le "problème du pain que celui du gagne-pain" (A. Sauvy).

3° La faiblesse du revenu national moyen et des niveaux de vie

D'après les renseignements publiés par l'O.N.U., il ressort que 16% de la population mondiale jouissent de 70% du revenu mondial. Inversement, les 54% de la population les moins favorisés doivent subsister avec 9% du revenu mondial. La répartition pour 1954 était la suivante (d'après l'O.N.U.) :

	Population (en %)	Revenu national mondial (en %)	Revenu par habi- tant (en \$)
Asie Sud et Est	50	10	70-75
Afrique	7,5	2	80-85
Moyen-Orient	4	1,5	150
Amérique latine	7	4,5	240
Amérique du Nord	7	43	1 660
Europe	25	40	570

Revenu national (en \$)	% de la population mondiale ²⁶⁰	Millions d'hommes
Moins de 50	31	650
De 50 à 100	23	475
De 100 à 200	12	250
De 200 à 400	19	395
Plus de 400	15	300

C'est approximativement au-dessus d'un seuil de 400 \$ que se trouvent les pays développés (Allemagne 510, Pays-Bas 500, France 740, Grande-Bretagne 780, Belgique 800, Suisse 1 010, Canada 1 310, U.S.A. 1 870). Le décalage entre les pays développés (revenu national moyen 586 \$) et les pays sous-développés, dont le revenu national stagne ou augmente très peu (revenu moyen 65 \$), s'accroît considérablement. Ainsi, de 1949 à 1953, le revenu national des U.S.A. est passé [456] de 1 463 \$ par habitant et par an à 1 870 \$, tandis que le revenu en Inde passait de 57 \$ à 60 \$. Avant guerre, le rap-

²⁶⁰ En fait 80% de la population mondiale sont envisagés dans ce tableau.

port entre l'Indien et le Yankee était de 1 à 15, il est aujourd'hui de 1 à 5. Les pays sous-développés, plus de 2 milliards d'hommes, s'échelonnent progressivement depuis la détresse et le plus complet dénuement jusqu'à la médiocrité et la gêne, en passant par de multiples transitions (voir p. 80). Certes, l'évaluation en dollars, l'insuffisance prise en considération du pouvoir d'achat des monnaies et des productions non commercialisées, permettent de penser que ces évaluations des revenus nationaux des pays sous-développés, pèchent sans doute par défaut.

Néanmoins il est peu probable que le niveau de vie réel de la majorité des habitants des pays sous-développés soit, en réalité, supérieur aux évaluations des revenus nationaux. Car si la moyenne pêche par défaut, il faut inversement tenir compte d'un fait majeur : l'ensemble des pays sous-développés se caractérisent par d'extrêmement fortes inégalités dans la distribution des revenus, bien plus importantes que dans les pays développés : "C'est un phénomène régulier revêtant presque la dignité d'une loi économique que plus un pays est pauvre, et plus forte y est la différence entre les riches et les pauvres" (G. Myrdal). Le revenu national moyen perd ainsi toute signification : le revenu des productions pétrolières d'Arabie n'intéresse qu'une fraction de la population, tandis que la grande majorité végète dans la pauvreté, si ce n'est le plus complet dénuement. L'économie et la société des pays sous-développés ne peuvent en aucune façon être considérées globalement. Il est indispensable de tenir compte de la très inégale répartition des richesses ; ainsi, en Colombie, 2,6% de la population disposeraient de 40% du revenu national... Aussi apparaît-il nécessaire de s'appuyer sur d'autres critères pour avoir une idée valable du niveau de vie réel de la grande majorité de la population : taux de mortalité infantile, nombre de médecins par 1 000 habitants, proportion d'illettrés, conditions de logement, régime alimentaire, divers niveaux de consommation : consommation textile, nombre de journaux, etc. ²⁶¹.

²⁶¹ R. DELPRAT, "Niveaux de consommation et de production dans 10 zones du monde" in *Economie et civilisation*. J. MERAUD, "Disparités internationales de niveaux de vie", *Revue de l'action populaire*, avril 1956.

4° Une industrialisation réduite

C'est également un des aspects les plus constants des pays sous-développés. Seul le Japon, pays sous-développé de par la faiblesse de son revenu national (190 \$) et de son niveau alimentaire (2 100 cal.), dispose d'une industrie importante et ancienne : elle emploie 22% de la population active.

[457]

La faiblesse de l'industrialisation dans l'ensemble des pays sous-développés se marque au contraire dans les pourcentages des populations ouvrières par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre : 11% en Afrique, 10% en Asie, 17% en Amérique latine, contre 37% en Amérique du Nord et 42% en Europe occidentale. La concentration de l'industrie à l'échelle mondiale est beaucoup plus forte que ne laisseraient croire ces pourcentages. Un cinquième de la population du globe dispose de plus de 90% de la production industrielle. En effet, la productivité industrielle est relativement faible dans les pays sous-développés et ceux-ci disposent surtout d'industries légères : c'est dans l'industrie cotonnière que les pays sous-développés disposent du pourcentage de production mondiale le plus élevé : 20% (ceux-ci se répartissent pour 55% en Asie, 33% en Amérique latine, 10% en Europe orientale et méridionale). Ensuite vient, et depuis une période récente, l'industrie du ciment avec 1870 de la production mondiale. Cette industrie d'équipement est en fait la seule grande industrie lourde des pays sous-développés. Par contre l'ensemble de ceux-ci ne produisaient en 1956 que 3% de la fonte et de l'acier mondiaux. Aussi, malgré des importations assez importantes, les quotients d'utilisation d'acier par habitant restent-ils fort bas. Si les pays développés utilisent plus de 100 kg d'acier par habitant et par an (France 200, Allemagne 250, Grande-Bretagne 322, U.S.A. 625), les pays sous-développés sont largement en arrière, sauf pour certains pays " intermédiaires " comme l'Italie et le Japon qui utilisent de 75 à 80 kg. Les quotients tombent rapidement très bas : Chili 44, Argentine 34, Turquie 25, Brésil, Grèce 22, Mexique, Algérie 18, Congo Belge 12, Egypte, Inde 5, Iran 4, Pakistan 2,2 etc. L'activité industrielle très réduite, jointe aux conséquences de revenus très bas, entraîne :

5° Une faible consommation d'énergie mécanique

Le quotient de consommation énergétique est un bon critère des possibilités techniques d'un pays et en particulier de sa faculté de surmonter les obstacles naturels. Avec 85% de l'énergie utilisée dans le monde, les pays développés disposent tous de plus d'une tonne de "charbon équivalence" (soit charbon, pétrole et hydroélectricité exprimés en leur équivalent calorifique charbonnier), qu'ils disposent de gisements énergétiques ou qu'ils en soient démunis : Pays-Bas 2 t, France 2,3 t, Allemagne, Australie, Belgique 3,5 t, Grande-Bretagne, Norvège 4,5 t, U.S.A. 8 t par habitant et par an.

Les pays sous-développés se caractérisent, au contraire, par des quantités très faibles d'énergie consommée et ceci même lorsqu'ils disposent d'importantes ressources énergétiques actuellement exploitées : Italie 0,97 t, Argentine et Japon 0,78 t. L'ensemble de l'Amérique latine ne consomme en moyenne que 0,6 t (quotient relevé par celui du Venezuela 1,2 t), l'Afrique 0,4 t, l'Asie 0,3 (Inde 0,1 t). Cette énergie n'est évidemment pas à la disposition de larges couches de la population. Dans les pays sous-développés la consommation énergétique se concentre dans les villes, les installations minières. L'utilisation domestique et individuelle [458] est surtout le fait des classes fortunées. Dans les campagnes l'énergie mécanique est très souvent ignorée et la seule force est celle de l'homme plus ou moins aidé par les animaux.

On mesurera l'importance de cette déficience énergétique des pays sous-développés et la portée de ses conséquences par l'exemple suivant : si l'on évalue la capacité énergétique annuelle d'un homme à 200 kWh, la quantité d'énergie mécanique utilisée dans les pays développés représente les forces de 18 milliards d'« énergies humaines », alors que les pays sous-développés ne représentent, avec toutes leurs ressources tant musculaires que mécaniques, qu'à peine 3 milliards de telles énergies. Cette déficience énergétique des pays sous-développés détermine, entre autres causes, un trait fondamental de leur économie.

6° Une situation de subordination économique

Pour des causes historiques complexes (voir p. 57) la plupart des pays sous-développés se trouvent dans une position de dépendance par rapport aux pays développés. De ce fait, l'implantation et le développement d'un secteur d'économie moderne, dans le cadre de chaque pays sous-développé, ne résulte pas pour l'essentiel d'un processus historique interne. L'économie moderne a été introduite, du dehors, au sein d'une société traditionnelle, par une pression d'ordre économique ou souvent extra-économique.

Cette dépendance pour un très grand nombre de pays sous-développés a été de nature politique, et a entraîné des formes de subordination économique et sociale. Toutefois le phénomène de sous-développement ne recouvre pas exactement le phénomène colonial. De nos jours la grande majorité des pays sous-développés sont devenus politiquement indépendants et un certain nombre de pays sous-développés (Turquie, Espagne, Japon...) n'ont jamais été l'objet d'une domination politique. Néanmoins, dans la plupart des cas, il subsiste une dépendance économique. Elle se marque dans le fait que nombre d'installations industrielles, minières et d'exploitations agricoles ou commerciales, situées dans les pays sous-développés, sont la propriété de personnes ou de sociétés étrangères, qui organisent leur production en fonction des intérêts du pays sous-développé possesseur des capitaux et rapatrient une part importante des bénéfices. Échappent à ces caractéristiques : le Japon et l'Italie (le Sud dépendant du Nord).

Jusqu'à une époque récente, l'essentiel de la croissance économique des pays sous-développés a été une croissance induite, qui trouvait son origine, ses directives, ses moyens financiers, techniques et humains (quant aux cadres) dans les pays développés. Ceux-ci, et particulièrement l'Europe occidentale, ont littéralement organisé la géographie économique du globe en fonction de leurs besoins. Les pays sous-développés montrent un aspect de cette dépendance dans une des caractéristiques de leur commerce extérieur : celui-ci repose essentiellement sur [459] l'exportation, par l'intermédiaire des marines et des courtiers étrangers, de produits bruts, miniers, agricoles ou alimentaires à destination des pays développés et sur l'importation de produits

manufacturés (biens de consommation et d'équipement) en provenance de ces derniers. Ce commerce dit de "type colonial" n'est pas l'exclusivité des pays sous-développés, bien qu'ils en constituent la masse principale. Le commerce de pays à haut niveau de vie (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada) repose aussi sur ce type d'échange. Mais ceux-ci en tirent une part beaucoup plus grande de bénéfice que les pays sous-développés, en raison de la position beaucoup plus forte à l'égard des pays développés des producteurs d'origine britannique (et de ce fait appuyés par les banques anglaises). En effet les importations et les exportations d'un pays sous-développé se caractérisent par la grande différence de prix qui les séparent : ainsi en 1955 le prix moyen de la tonne exportée d'Algérie était de 21 000 F contre 76 000 F pour la tonne importée. Au Maroc, l'écart était de 13 000 à 77 000 F. Malgré le classique déséquilibre des tonnages au profit des exportations, le commerce des pays sous-développés est donc généralement déficitaire. Il n'est équilibré que par un prélèvement sur la richesse du pays ou que par un apport de capitaux étrangers, dont les profits seront ultérieurement rapatriés, ce qui revient souvent à seulement différer la première solution.

La dépendance des pays sous-développés est aggravée par le fait que très souvent leurs productions marchandes, leurs exportations n'ont été orientées que sur un nombre très restreint de produits. Ainsi le Venezuela et l'Irak font 92% de leurs exportations en pétrole. Le café représente 80% des exportations de la Colombie et 70% de celles du Brésil. L'Égypte fait reposer 70% de son commerce sur le coton, le Chili sur le cuivre, la Bolivie sur l'étain avec des pourcentages comparables. Il résulte de cette spécialisation excessive que toute l'activité du pays dépend des fluctuations des cours de ces produits sur le marché mondial. Les pays sous-développés enregistrent donc très durement les périodes de récession et il en résulte un fonctionnement très heurté de leur économie, qui se trouve en instabilité constante.

De plus la politique économique et sociale des gouvernements des pays sous-développés achoppe souvent aux intérêts des grandes firmes étrangères : elles disposent de moyens de pression considérables tant par le fait que leur activité détermine une grande part des revenus de l'État que parce qu'elles possèdent souvent d'autres zones de production dans d'autres pays. Cela leur permet de mener une sorte de politi-

que de chantage à l'égard de divers pays sous-développés mis en concurrence.

Les capitaux étrangers tiennent une place fondamentale dans l'économie des pays sous-développés. C'est d'eux que dépendent l'importance et une grande part de la spécificité des productions du pays, son intégration au commerce mondial. Une grande partie des aspects et de la vie des pays sous-développés résulte donc [460] de forces et de décisions qui leur sont extérieures. Aussi les structures économiques et sociales caractéristiques du sous-développement apparaissent-elles comme des structures dualistes, constituées en fonction de facteurs internes et d'influences externes bien souvent prépondérantes.

7° Un secteur commercial hypertrophié

Les activités commerciales occupent dans les pays sous-développés une place anormalement grande, dans la population active (14% de la population active africaine, 17% en Asie, et jusqu'à 27% dans l'ensemble de l'Amérique du Sud) et encore plus dans la répartition du revenu national. Une telle distribution est d'autant plus remarquable qu'une fraction importante de la population des pays sous-développés est la disproportion fréquente qui existe entre le pourcentage de la population active employée dans le commerce et activités annexes, et la part qu'ils s'adjugent dans la répartition du revenu national : le commerce n'emploie que 22% de la population active mexicaine, mais compte pour 56% du revenu national. Déséquilibre encore plus grand en Turquie par exemple où 7% de la population active, employés dans le commerce, disposent de 33% du revenu national. Ainsi les pays sous-développés peuvent-ils se caractériser par la grande supériorité du produit net par personne active employée dans le commerce, par rapport à celui du travailleur agricole. Si l'indice 100 représente le produit net par travailleur agricole dans chaque pays, le produit net par travailleur du commerce ou des services est à l'indice : 230 en Italie, 300 aux Indes, au Japon, au Brésil, 650 en Union sud-africaine, 770 au Mexique et 780 en Turquie. Au contraire, la situation du travailleur agricole des pays développés ne se caractérise pas par une infériorité aussi marquée : l'indice du produit net par travailleur

commercial n'est que de 65 en Nouvelle-Zélande, 100 en Grande-Bretagne, 130 au Canada, 180 aux U.S.A.

Ainsi les pays sous-développés apparaissent-ils dotés d'un secteur commercial hypertrophié, opérant sur les autres activités économiques un véritable prélèvement parasitaire, particulièrement grave en raison de la faiblesse de leur productivité. L'importance relative du secteur commercial dans la population active apparaît d'autant plus grande que les pays sous-développés se caractérisent fréquemment par l'importance qu'y tiennent :

8° Des structures sociales arriérées

Malgré l'ancienneté et l'intensité des contacts avec l'Europe occidentale, les structures sociales caractéristiques des pays sous-développés sont très différentes des formes d'organisation sociale propres aux pays développés. Exception faite d'une fraction plus ou moins importante de la population, un grand nombre d'hommes vivent encore dans le cadre d'une ancienne économie de subsistance à base villageoise ou tribale. Toutefois cette économie autrefois fermée et [461] équilibrée tend, de gré ou de force, à s'ouvrir au commerce et à la circulation monétaire. Des rapports sociaux que l'on peut qualifier (faute de mieux) de "semi-féodaux" existent encore dans de vastes régions sous-développées où les relations strictement économiques entre la main-d'œuvre et les employeurs cèdent souvent la place aux rapports de subordination personnelle (vassalité, clientèle, servage pour dette, etc.). Ces relations sociales subissent souvent l'incidence des liens usuraires qui tendent à renforcer les formes traditionnelles de sujétion de l'employé envers son patron. Les pays sous-développés se caractérisent par l'importance qu'y tiennent des formes d'emploi, des rapports de production disparus depuis longtemps dans les pays développés : métayage abusif et précaire ne laissant qu'une fraction minime des profits au travailleur agricole, sous-location des terres par de multiples intermédiaires, corvée et travail forcé plus ou moins imposés par l'administration, confusion fréquente entre les responsabilités administratives et le pouvoir économique local, asservissement pour dette transmise héréditairement, influence encore sensible d'un esclavagisme plus ou moins récemment et théoriquement aboli, etc.

Les catégories sociales dirigeantes ou privilégiées détiennent de la sorte une position extraordinairement forte, exorbitante par rapport à ce qui existe dans les pays développés. Ces pouvoirs, qui permettent l'accaparement de la majeure partie des profits des travailleurs, sont parfois encore renforcés par l'appui qu'apportent les représentants politiques ou économiques des pays développés à ces minorités possédantes. Ainsi des privilèges d'analogie "féodale" se trouvent-ils considérablement renforcés par le profit tiré de la collaboration avec des formes d'organisation économique et sociale plus évoluées (C'est par exemple le cas des souverains moyen-orientaux enrichis par les "royalties" pétrolières).

Le maintien de ces structures sociales archaïques, plus ou moins profondément transformées à une date récente, n'est pas sans conséquences psycho-sociologiques. Les pays sous-développés se caractérisent souvent par le rôle temporel encore considérable que détient le clergé, par l'importance des comportements magico-religieux dans de larges couches de la population, par la place que tiennent les facteurs de discrimination à base ethnique ou religieuse dans la vie sociale. On pourrait également citer la position souvent inférieure de la femme. Enfin, l'existence de minorités socialement très puissantes a aussi pour conséquence la rareté des formes d'organisation véritablement démocratiques et le maintien dans la plupart des pays sous-développés de gouvernements oligarchiques, parfois même semi-théocratiques, et l'importance des dictatures ne disposant que de bases sociales plus ou moins étroites.

9° Le faible développement des classes moyennes

À la différence des pays développés où les classes moyennes tiennent une place, particulièrement importante tant par leur effectif que par leurs fonctions, les [462] pays sous-développés se caractérisent par la faiblesse numérique et fonctionnelle des différents échelons de la bourgeoisie, malgré la taille du secteur d'économie "moderne". Ceci procède pour une grande part d'une évolution historique ancienne fort différente de celle de l'Europe occidentale (voir p. 53). De plus, une grande part de l'activité économique est impulsée et organisée par des industriels à titre temporaire dans le pays sous-développé. Son effectif

d'« entrepreneurs » est en quelque sorte réduit au profit de celui des pays développés.

Réduite en effectif, la bourgeoisie des pays sous-développés s'oriente beaucoup plus vers des activités de spéculation, d'intermédiaires que vers des tâches impliquant une véritable création économique. Cette carence quantitative et qualitative des classes moyennes en pays sous-développés est un fait grave. Il a pour conséquence l'insuffisance des cadres techniques et sociaux indispensables à toute politique de développement.

10° La faiblesse de l'intégration nationale

Divers degrés d'hétérogénéité interne sont également considérés comme caractères communs à la plupart des pays sous-développés. L'économie moderne s'y est trouvée introduite de l'extérieur, en fonction essentiellement des intérêts des pays développés. Cette économie moderne, impulsée de l'extérieur, soumise à une sorte de tendance centrifuge, ne s'est guère diffusée dans l'ensemble du pays. Elle a été concentrée sur les côtes, dans les grandes villes, le long des axes de circulation et dans les zones de production des marchandises d'exportation. Aussi, tendent à se différencier des régions d'économie "moderne" et dans des régions qualifiées de traditionnelles, constituées principalement de cellules vivant encore sur elles-mêmes et résistant de toutes leurs forces d'inertie aux pénétrations extérieures qui tentent de rompre leur équilibre.

À ces contrastes s'ajoute l'absence d'un véritable marché national. Cela se traduit, par exemple, par l'inexistence d'un réseau coordonné de circulation. Les "voies de pénétration" drainent les productions exportables des régions actives qui entretiennent des relations directes avec les marchés des pays développés sans pour autant s'intégrer dans un ensemble national cohérent. Le marché national se trouve donc écartelé entre des secteurs qui ne vivent qu'en fonction du marché international et il ne peut s'édifier sur le reste du pays qui est souvent constitué d'une juxtaposition de petites unités élémentaires vivant en semi-autarcie. Ainsi, à la différence des organismes centralisés, aux

éléments coordonnés, que constituent les pays développés, la plupart des pays sous-développés se présentent comme des masses cellulaires amorphes entourant des sortes de kystes d'origine externe.

De nombreux pays sous-développés sont des États jeunes, qui ont hérité des structures politiques de l'époque coloniale, surimposées parfois arbitrairement à [463] des masses humaines déjà très différenciées. Il en résulte un peuplement souvent composite, de langues, d'organisation sociale, d'origine ethnique, différentes. Relativement rares, sont les pays sous-développés où l'État moderne fonde ses assises sur une vieille unité nationale (Espagne, Chine, Japon).

L'économie des pays sous-développés est souvent insuffisamment articulée, et se compose de secteurs économiques peu intégrés les uns aux autres. Les circuits monétaires y sont généralement atrophiés et n'englobent véritablement qu'une fraction de la population.

Malgré le bouleversement qu'elles subissent, la survivance des structures "traditionnelles", qui sont en fait profondément dégradées, ne tient pas à leur propre solidité, ni à un refus des populations à l'égard des formes de la vie moderne. En réalité, les hommes ne se maintiennent dans le cadre de ces structures profondément désintégrées qu'en raison des difficultés qu'ils éprouvent à s'intégrer véritablement dans une économie et une société "moderne". La cause principale de ce fait de portée considérable est le grand nombre des improductifs.

11° L'importance du sous-emploi

La présence de foules d'hommes inoccupés ou improductifs est une des caractéristiques fondamentales des pays sous-développés. Malgré son dynamisme apparent et le caractère spectaculaire de certaines de ses réalisations, le secteur d'économie "moderne" n'a en fait que des besoins de main-d'œuvre relativement limités. Il a, pour raison d'être principale, la fourniture des seuls compléments nécessaires aux économies développées et il se caractérise par la faiblesse des implantations industrielles. Celles-ci ne compensent pas, pour ce qui est de l'emploi, le déclin des anciennes activités artisanales ou manufacturières, concurrencées par l'importation massive de produits manufacturés

étrangers. Certes, l'implantation de formes d'économie moderne a nécessité la construction d'une infrastructure relativement importante (routes, ports, chemins de fer, édifices divers...), et les succès obtenus dans les spéculations aiment à se concrétiser dans des constructions plus ou moins somptuaires. Ces travaux, qui expliquent l'importance relativement très grande des industries de construction en pays sous-développés, nécessitent le recrutement d'une main-d'œuvre nombreuse, qui se trouve sans travail à l'achèvement des chantiers, après avoir été détachée de son milieu rural. Dans les campagnes, la constitution de grandes propriétés, l'apparition de moyens de culture mécanisée réduisent les possibilités d'emploi. Enfin la plupart des pays sous-développés connaissent un accroissement relativement rapide de leur population.

Toutes ces causes provoquent l'importance du sous-emploi, nettement visible ou déguisé, phénomène différent de celui du chômage qui apparaît dans les pays développés, lors des crises. Les pays sous-développés enregistrent aussi ces [464] phases de récession. Lors de ces périodes, les chômeurs, ceux qui ont perdu un emploi régulier, viennent s'ajouter à la masse énorme de ceux qui, même en temps "normal", n'ont pas trouvé de travail stable. Ce sous-emploi chronique apparaît nettement dans les "bidonvilles" où s'entasse une population de ruraux venus vers la ville par mirage ou nécessité. Dans les campagnes, le sous-emploi se marque dans le nombre élevé des paysans sans terre, des journaliers agricoles qui dans l'année ne trouvent d'embauche que pendant quelques semaines. Le sous-emploi est aussi la cause du gaspillage de main-d'œuvre qui existe dans les petites exploitations où la productivité marginale des travailleurs excédentaires est pratiquement nulle.

Ces masses chroniquement sous-employées n'ont pas la possibilité de s'intégrer dans les circuits monétaires de l'économie moderne. Elles vivent donc "au crochet" de ceux qui ont du travail, agglutinées en quelque sorte autour des unités de production artisanales ou agricoles, ou occupées à des activités non productives.

Ce sous-emploi a plusieurs conséquences : il réduit considérablement le marché intérieur et compromet les essais de développement industriels ou agricoles qui ne trouvent pas de débouchés suffisants. Il handicape les efforts d'amélioration de la productivité, la machine revenant souvent plus chère qu'une main-d'œuvre nombreuse. Le poids

de cette masse de sans-travail aboutit à maintenir des salaires extrêmement bas, rend inopérante toute législation du travail et empêche l'amorce d'une organisation du marché de main-d'œuvre. Cette désorganisation provoque paradoxalement une nouvelle réduction des possibilités d'emploi des hommes adultes : l'embauche de plusieurs enfants aux salaires dérisoires apparaît plus avantageux que l'emploi d'un adulte. Ce recours à la main-d'œuvre enfantine, tant à la ville qu'à la campagne où l'individu doit très tôt subvenir à sa subsistance au moins partiellement, est à mettre en rapport avec :

12° La faiblesse du niveau d'instruction

Analphabétisme et inculture des masses sont également des traits caractéristiques du sous-développement. Si la proportion des illettrés n'est que de 3 à 4% (de la population de plus de 10 ans d'âge) dans les pays développés, elle s'accroît considérablement dans les pays sous-développés où l'enseignement n'est généralement pas obligatoire. La seule exception est celle du Japon avec 5% seulement d'illettrés. L'Argentine compte un taux de 17%, l'Italie et l'Espagne 23%, la Grèce 41%, le Portugal 49%. Hors d'Europe cette proportion devient énorme : 57% au Brésil et Venezuela, 70% en Turquie, 86% en Egypte et Malaisie, plus de 90% aux Indes et en Afrique noire.

Cette déficience de l'enseignement est due à l'insuffisance de l'équipement scolaire et du nombre des maîtres. Un certain nombre de pays sous-développés se [465] heurtent à des difficultés particulières lorsque la population parle des langues et des dialectes différents. Si les langues non écrites posent déjà de délicats problèmes, les difficultés paraissent encore plus grandes lorsque la culture nationale repose sur des écritures non alphabétiques mais idéographiques qui accroissent considérablement les difficultés et le temps nécessaire à l'instruction. Cette faiblesse du niveau d'instruction a évidemment des conséquences fort graves dans de nombreux domaines. Une des plus importantes est l'insuffisance des cadres sociaux et techniques qui n'est peut-être pas directement ressentie lorsque l'économie est en stagnation, mais qui apparaît dans toute sa gravité dès que l'on veut mener une lutte véritable contre le sous-développement.

Cette instruction insuffisante est de plus très inégalement répartie, non seulement selon les classes sociales, mais aussi selon les sexes. Si l'effectif des classes primaires est réparti également entre garçons et filles dans les pays développés, cet équilibre est exceptionnel dans les pays sous-développés. La faiblesse de l'effectif scolaire féminin est un bon indice de l'importance qu'occupent dans la société des structures sociales arriérées : 25 à 28% dans les pays musulmans, 0% en Arabie séoudite, 27% en Inde ... Nombre d'auteurs considèrent à juste titre que cette situation défavorisée de la femme constitue un frein notable au progrès social. D'autre part, il est vraisemblable que cette situation sociale inférieure de la femme n'est pas sans conséquences démographiques importantes. La principale est l'absence de limitation des naissances.

13° La forte natalité

Dans l'ensemble, les pays sous-développés présentent des taux de natalité sensiblement plus élevés que ceux des pays développés. Selon l'O.N.U., ils sont dans l'ordre de 25% pour l'Amérique du Nord, de 24 pour l'ensemble de l'Europe, et étaient évalués à 40 en Amérique latine et à 40-45 pour l'Afrique et l'Asie. Quelles sont les principales conséquences de cette importante natalité (dont les causes seront évoquées dans le chap. II) dans les pays sous-développés ?

Bien qu'ils connaissent souvent des taux de mortalité relativement élevés, l'accroissement démographique y est bien plus important dans l'ensemble que dans les pays développés. Encore faut-il se garder de généralisation abusive. Un grand nombre de pays sous-développés, qui ont été l'objet d'améliorations sanitaires importantes et qui ont conservé une forte natalité, se caractérisent par des taux d'accroissement annuels voisins de 2,5% par an (Asie du Sud-Ouest, Amérique du Sud tropicale, Afrique du Nord et Moyen-Orient). Certains dépassent 3% (Amérique centrale, Venezuela, Formose, Turquie). Par contre, des accroissements moins importants sont la caractéristique des pays sous-développés dont la mortalité est restée très forte (Inde 1,8%, la mortalité y est encore de 30%, Afrique noire, où de plus la natalité serait parfois assez faible). D'autres pays sous-développés peuvent avoir un accroissement particulièrement faible : c'est le cas de

l'Europe méridionale [466] avec 0,9% par an, alors que certains pays développés peuvent présenter un accroissement relativement fort (Australie 2%, U.S.A., U.R.S.S., 1,8%).

La composition par âge des populations des pays sous-développés se caractérise par l'importance des jeunes et la proportion très réduite des personnes âgées. Ainsi pour l'ensemble de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine la proportion des moins de 15 ans est de 40% (contre 30% en Europe et 25% en Amérique du Nord). Les personnes comprises entre 15 et 59 ans forment 55% (60% en Europe, 64% en Amérique du Nord), les personnes âgées ne constituant que 5% de la population globale (10% en Europe, 11% en Amérique du Nord). Les pays sous-développés se caractérisent donc par une proportion relativement réduite d'adultes, ce qui n'est pas sans provoquer des difficultés économiques. Ainsi, lorsqu'en France on compte 75 jeunes et personnes âgées pour 100 adultes, en pays sous-développés le même effectif d'adultes a la charge de 120 à 135 jeunes et vieux.

14° Un état sanitaire défectueux bien qu'en voie d'amélioration

De mauvaises conditions sanitaires subsistent encore dans la grande majorité des pays sous-développés. Certes, depuis quelques décades, les progrès médicaux ont permis une très forte réduction des grandes épidémies, et de gros progrès contre certaines endémies. Les taux de mortalité dans les pays sous-développés ont enregistré des diminutions très sensibles depuis 10 à 20 ans (de l'ordre de 40 à 50% pour l'ensemble de l'Amérique latine par exemple). Néanmoins les taux moyens de la mortalité sont évalués à 17% en Amérique latine, à 25-30 en Afrique et à 28-32 pour l'ensemble de l'Asie, contre 13% en Europe et 10% en Amérique du Nord. La différence entre pays développés et pays sous-développés est particulièrement accentuée dans le cas de la mortalité infantile, dont les taux varient dans le rapport de 1 à 10 (30 morts pour 1 000 enfants en Amérique du Nord, 250 à 300 semble être le taux réel, compte tenu du sous-enregistrement, dans nombre de pays sous-développés).

Malgré des améliorations spectaculaires, les conditions sanitaires restent fort mauvaises dans les pays sous-développés. Si les grandes épidémies, choléra, typhus, peste, semblent désormais jugulées, les hommes sont loin d'être en bonne santé bien qu'ils meurent en moins grand nombre qu'autrefois. La plupart des pays sous-développés restent le domaine des "maladies de masse", qui affectent une proportion si élevée de la population qu'elles contribuent pour une part essentielle à entraver le développement économique et social du pays. Au point de vue médical, elles masquent les autres maladies au point de les faire passer cliniquement à l'arrière-plan. Les principales maladies de masse sont le paludisme (qui atteint 200 millions de personnes), la bilharziose, le pian, l'ankylostomiase, la tuberculose, le trachome, la syphilis, les maladies gastro-intestinales auxquelles s'ajoutent les parasitoses intestinales infiniment répandues (elles amputeraient dans une proportion de 25 à 30% les rations alimentaires déjà insuffisantes). Cet [467] état sanitaire a des incidences énormes sur la vie économique et sociale : la productivité des individus en serait réduite dans des proportions allant souvent de 30 à 60%.

Ainsi que le montrent les différences d'état sanitaire entre des groupes sociaux de niveau de vie différent, vivant dans le cadre de mêmes régions, ces maladies dépendent beaucoup moins des conditions naturelles que des conditions économiques et sociales. Si dans la lutte contre ces maladies de masse de grands succès sont obtenus contre certaines d'entre elles (le paludisme semble en voie d'être vaincu), d'autres, et ce sont les plus nombreuses, ne relèvent pas de l'emploi de médicaments ou de produits insecticides. Leurs causes principales sont en effet : les mauvaises conditions de logement, la rareté des adductions d'eau, la faiblesse du niveau d'instruction, la rareté des médecins, l'insuffisance des installations sanitaires, et surtout la sous-alimentation.

15° La prise de conscience

Depuis quelques décades, le sous-développement compte un élément constitutif nouveau, peut-être l'un des plus importants : la prise de conscience par les populations des pays sous-développés des réalités de leur situation. La relative passivité qui les a longtemps caracté-

risées a cédé la place à un bouleversement psychologique considérable : la découverte du caractère anormal et monstrueux de leur misère par rapport au reste du monde moderne. Cette prise de conscience procède évidemment des conséquences de la guerre, de la diffusion des nouvelles, de la presse et de ses illustrations publicitaires, du cinéma, de la radio, du déplacement des hommes. Si les manifestations de la richesse des pays développés sont devenues plus visibles, l'écart qui sépare ceux-ci des pays sous-développés est devenu formidable et il ne cesse de s'accroître. Cette prise de conscience tient aussi à des causes plus profondes, à l'évolution interne des pays sous-développés. Sous l'influence de la vie "moderne", les structures sociales traditionnelles et les formes de pensée qui leur sont liées tendent à se désagréger. Dès lors, la misère est considérée d'un point de vue différent de celui d'autrefois. Les hommes la comparent à ce qu'ils ont vu ailleurs, à ce qu'ils ont appris ; d'autre part, ses aspects ne sont plus les mêmes que par le passé : Dans les villes, et aussi dans les campagnes, le visage de la pauvreté prend des traits inaccoutumés qui la rendent plus perceptible. Ces changements, les comparaisons qu'impose la juxtaposition de plus en plus fréquente de la richesse et du dénuement ont provoqué "le grand réveil" (G. Myrdal) des pays sous-développés. Cet événement est d'une capitale importance, car il s'accompagne du désir puis de la volonté de changement et de développement. Cette aspiration au développement conçue comme un programme politique en vue d'élever le niveau de vie des masses, est un facteur historique entièrement nouveau" (G. Myrdal). C'est de ce phénomène qu'est résulté l'apparition récente du concept de "pays sous-développés", qui repose au fond sur un jugement de valeur implicite et sur le postulat que le développement de ces pays est insuffisant et désirable.

[468]

L'énumération et l'analyse sommaire des principaux caractères constitutifs du sous-développement permettent de se rendre compte de la nature complexe et originale de cette réalité : une combinaison assez souple, quoique très caractéristique, d'éléments fort anciens (faim, maladie...) et de facteurs très modernes (poussée démographique, prise de conscience). Les structures du sous-développement ne peuvent être considérées comme simplement "attardées" ou "arriérées".

Elles procèdent d'un phénomène qui est apparu à une époque relativement récente et qui se caractérise non par l'équilibre inhérent aux structures traditionnelles, mais par un ensemble de déséquilibres fondamentaux.

Le plus spectaculaire d'entre eux est la grave distorsion qui existe entre une économie stagnante ou en faible accroissement et une augmentation rapide de la population. Il s'agit là d'un phénomène entièrement nouveau. En effet, si quelques périodes historiques ont pu présenter ce déséquilibre, il ne fut que très temporaire, une vague de mortalité venant bientôt rétablir l'équilibre en fonction des données économiques. Au contraire le déséquilibre actuel existe depuis une quarantaine d'années, et l'accroissement démographique a pris un rythme jusqu'alors inconnu.

[469]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section XII: Développement et sous-développement

44

**LES OBJECTIFS SOCIAUX DU
PROGRÈS ÉCONOMIQUE** ²⁶²

Claude ALPHANDERRY

[Retour à la table des matières](#)

La planification connaît aujourd'hui une vogue dont on doit se féliciter. À droite, le libéralisme classique cède la place aux notions d'économie, sinon "dirigée", du moins "orientée".

À gauche, notamment dans les milieux syndicalistes longtemps réservés ou méfiants à l'égard des initiatives planificatrices dans un régime économique largement contrôlé par les grandes sociétés, le sentiment s'est développé (beaucoup plus, il est vrai, parmi les dirigeants que parmi les militants) que la classe ouvrière trouve elle aussi son intérêt à l'expansion de l'économie et que cette expansion, pour être satisfaisante, implique un développement harmonieux, c'est-à-dire planifié.

Mais il en va souvent ainsi des idées nouvelles : on leur résiste, puis, une fois qu'elles sont admises, on leur confère une valeur abso-

²⁶² Claude ALPHANDERRY, "Peut-on fixer des objectifs sociaux au progrès économique ?" in *Esprit*, février 1962, 161-172.

lue. D'un instrument précieux, elles deviennent idéologie, tout à la fois objectif final et moyen d'y accéder.

La planification n'échappe pas à ce danger ; d'instrument du progrès économique et social, elle est devenue pour certains le progrès en soi ; on oublie alors de lui proposer des objectifs : qu'attendons-nous du développement économique ? de quelle façon en tirer profit ? comment le bénéfice en sera-t-il réparti ? quelle sorte de société et de civilisation pouvons-nous atteindre ?

Si ces questions paraissent un peu trop générales ou dépourvues d'urgence, que l'on se penche simplement sur l'économie américaine qui nous précède d'une bonne décennie.

[470]

Dans le cas d'une planification souple mais efficace, à l'aide d'un taux de croissance satisfaisant, nous pouvons certes espérer atteindre, en France, le revenu actuel américain par tête d'habitant, d'ici une dizaine d'années.

Souhaitons-nous et souhaitons-nous seulement, grâce au revenu dont nous disposerons alors, connaître une société se caractérisant notamment par :

- une large aisance des classes moyennes de plus en plus nombreuses, mais contrastant de façon brutale avec la gêne ou la misère d'une fraction importante de la population,
- une orientation de plus en plus caractérisée de la consommation vers les "gadgets" et la satisfaction de besoins individuels plus que collectifs ?

Nous prétendons à d'autres objectifs que le niveau de vie et le genre de vie américains :

- Cela veut dire d'une part une redistribution équitable des revenus qui ne laisse pas brutalement en arrière une partie notable de la population.

- Cela implique d'autre part une réflexion sur le mieux-être moins quantitative que qualitative.

L'accélération de la productivité permet en effet, à un nombre de plus en plus grand de citoyens, de satisfaire des besoins non élémentaires, selon des orientations très diverses ; en donnant une mobilité, une plasticité extrême à la société, elle provoque des besoins nouveaux : allongement de la durée de la vie, déplacement des travailleurs, urbanisation, scolarisation, vacances...

Besoins nouveaux, besoins non élémentaires, donc mal connus, mal assouvis ; c'est eux qu'il faut dégager dans un double sens : d'une part conceptuellement, c'est-à-dire en ayant une connaissance correcte ; d'autre part sur un plan opératoire, en écartant les obstacles de tous ordres à la prise de conscience de ces besoins et à leur satisfaction.

II

La prise de conscience conjointe et solidaire de ces deux ordres de problèmes est sans doute le critère décisif d'une politique de gauche réaliste.

On ne peut suivre en effet (et cela constitue une affirmation première) les thuriféraires du capitalisme qui considèrent comme acquise la justice sociale à la faveur de l'expansion économique. L'inégalité et la misère restent des plaies [471] béantes dans notre pays, en Amérique même, sans parler du Tiers-Monde dont il n'est pas possible de se désolidariser. De plus, la réflexion qualitative sur le mieux-être est commandée elle-même par une certaine conception de la justice sociale. Purement individuel, égoïste, le bien-être s'oriente nécessairement vers les "gadgets" et les boîtes à sous.

Mais il n'est pas moins néfaste, à l'époque actuelle, dans les pays industrialisés, d'esquiver, sous prétexte de pureté révolutionnaire, par peur du réformisme, par crainte d'avaliser des progrès économiques réels et de reconnaître les perspectives d'expansion, les problèmes posés par l'enrichissement de la population et le développement constant de nouveaux besoins.

L'urbanisme, l'aménagement des campagnes, l'amélioration des transports urbains, l'implantation des commerces, des administrations et des centres sociaux, l'organisation des loisirs et des vacances, l'aménagement de l'aide sociale aux femmes, aux jeunes, aux vieillards, ne sont pas de petits problèmes pour les travailleurs de notre pays.

Et dans le cadre même des besoins primordiaux de logements où s'exprime une pénurie indécente, l'aspect qualitatif de ces besoins ne devrait pas être sacrifié c'est ainsi qu'on parle aujourd'hui de "cages à lapins", de grands ensembles inhumains, là où l'on disait il y a cinq ans : avant tout il faut aller vite et il faut le nombre.

Les dirigeants syndicalistes, dans leurs interventions au colloque de Royaumont ont longuement insisté sur le caractère déconcertant et ardu de ces nouveaux problèmes pour les militants ouvriers :

Pour le moment, les progrès économiques ont tendance sinon à démobiliser les masses ouvrières (qui réagissent toujours vivement à toute tentative de modifier leur situation ou leurs avantages acquis et qui s'efforcent d'améliorer leurs salaires), du moins à désamorcer le caractère révolutionnaire de leurs revendications.

Ayant, notamment grâce au crédit, à portée de leur main, la télévision, le scooter ou l'automobile, les vacances en Bretagne ou le petit pavillon de banlieue, les travailleurs sont accaparés par ces objectifs, cela gêne leur prise de conscience et réduit leur potentiel révolutionnaire (bien que sur un autre plan ces mêmes facteurs puissent devenir positifs).

Cette observation restera vraie aussi longtemps que les responsables syndicalistes (plutôt que de nier ces avantages et de fermer les yeux) n'auront pas montré que ces objectifs, même s'ils sont atteints, restent insatisfaisants et précaires en raison de notre régime économique.

[472]

L'automobiliste est de plus en plus gêné par les longues files d'attente qui barrent la rentrée du dimanche soir. Le pavillonnard est brusquement entouré d'H.L.M. qui lui prennent son air, sa lumière, parce qu'il ignorait les plans d'aménagement du secteur, ou qu'il n'y en avait pas. Le vacancier installé coude à coude dans des campings trop

encombrés, absorbe la poussière et les bruits de ses voisins. Le téléspectateur ne bénéficiera, semble-t-il, d'une seconde chaîne qu'en subissant les litanies des gaines Scandale ou d'Hollywood *chewing gum*. L'ouvrier logé loin de son travail, dans une cité poussiéreuse et bruyante, le paysan privé de moyens de sport ou de culture ne profitent pas convenablement de leurs moments de repos.

Il est sans doute difficile, pour un militant ouvrier, conjointement avec les revendications de salaires les plus urgentes, de poser les problèmes du bien-être. considérant, dans la ligne de Marx, que le salarié est une simple force de travail dont le capitaliste extrait de la plus-value, beaucoup estiment qu'il y a une certaine mystification à le traiter aussi (au même titre qu'un bourgeois) comme le consommateur qu'il est pourtant devenu.

À plus forte raison ne se penchent-ils pas sur le caractère complexe de la fonction de consommateur, sur les besoins spécifiques de telle catégorie sociale qu'ils défendent.

Pour difficile que soit cette reconversion, elle nous paraît impérieuse et urgente : l'avenir du syndicalisme et de la démocratie dépend de l'aptitude de la gauche et plus particulièrement des militants ouvriers à analyser correctement les perspectives et les conditions du mieux-être, à réfléchir sur les besoins nouveaux des travailleurs et à montrer de façon convaincante les obstacles politiques et économiques à la satisfaction de ces besoins.

III

Cette recherche du mieux-être comme ouverture humaniste du développement économique soulève d'emblée d'innombrables questions.

Que peut-on attendre des progrès à venir de la technique et de la productivité ?

Produire autant en travaillant moins ?

Produire de plus en plus, mais produire quoi ?

Des biens d'investissement sans valeur immédiate de bien-être, mais susceptibles d'entraîner des progrès foudroyants pour les pro-

chaines générations ? combinats sidérurgiques, usines thermo-nucléaires, fusées interplanétaires ?

[473]

Du bien-être actuel ? Hôpitaux, écoles, stades, logements, foyers de culture ou simplement encore, voitures, frigidaires, etc... ?

À ce premier choix entre des valeurs non exclusives l'une de l'autre, mais qui peuvent entrer dans des proportions variables dans le catalogue du bien-être, s'ajoute un choix plus délicat encore si l'on fait intervenir la qualité : voitures, plus souples, plus rapides - télévision en couleur, portable - logements agrandis et insonores - classes de vingt élèves, maîtres reposés - moyens de transport collectif plus confortable - villages de vacances - maisons de la culture bien équipées, etc...

À ce choix s'ajoutent aussi ceux qui concernent la réalisation et le financement des besoins :

Dans quel cadre seront-ils satisfaits ? Au sein de la famille (cuisine familiale, spectacle télévisé, lessive ménagère) ou sur le marché (restaurant, théâtre, lavomat) ou dans un groupe coopératif (cantine, association culturelle, séchoir collectif d'immeuble)...

Comment seront-ils financés ? Par l'augmentation des salaires et la possibilité d'accéder ainsi aux produits les plus divers et de meilleure qualité ou par une gratuité s'étendant à des secteurs de plus en plus nombreux : dès à présent, sont gratuits ou partiellement gratuits l'enseignement, certaines manifestations culturelles ou sportives, la plupart des soins médicaux, l'utilisation des routes en France ; il n'y a pas de raison fondamentale que ne s'y ajoutent pas, par exemple, les logements ou les repas des cantines publiques.

De ce dernier point de vue, le clivage n'existe pas seulement entre le monde socialiste et le monde capitaliste, mais à l'intérieur de ce dernier. Les États-Unis et certains pays capitalistes comme la France prennent des directions souvent opposées.

IV

À ces problèmes, la société soviétique croit pouvoir répondre par la planification totale de l'économie. Celle-ci, tendant à "assurer la satisfaction maximum des besoins naturels et culturels sans cesse accrus de la société", devrait, suivant une pétition de principe, éliminer avec les pénuries les survivances de la mentalité du passé et les résistances de l'individu à la pression sociale pour aboutir à une harmonie complète de la personne humaine avec la société.

De fait, il existe à la base de la planification en U.R.S.S. un arbitrage entre les besoins de consommation et d'investissement. Les premiers étant globalement [474] dégagés, la production s'efforce de les satisfaire sans déséquilibre, sinon sans gaspillage bureaucratique ; les besoins collectifs ne sont pas sacrifiés au bien-être individuel, l'avenir ne l'est pas au présent. On en voit les immenses avantages du point de vue de l'équilibre et de la cohérence.

Mais on a constaté le risque, lorsque les masses ne participent pas à l'élaboration des objectifs, de sacrifier le présent à l'avenir, l'individu à la collectivité ; on voit également se dégager, non sans appréhension, une certaine conception rigide du bien-être. N'est-il pas dangereux de projeter sur l'avenir des aspirations liées à la situation de l'homme d'aujourd'hui ou d'hier ? Est-il possible de résister à la tentation du grandiose d'une part, du conformisme d'autre part ? Le bien-être ne résulte-t-il pas, à un certain niveau, de la diversification, de l'inattendu, du contraste ? Avec l'extension des loisirs, le jeu, l'éros, ne prennent-ils pas une place difficilement planifiable ? N'existe-t-il pas une contradiction, au-delà d'un certain seuil, entre le bien-être et son organisation, qui se manifeste souvent par une saturation, un désir de retour en arrière ?

Peut-on pallier ces dangers ? Peut-on faire participer les masses à l'élaboration des objectifs du bien-être ? Peut-on, au fur et à mesure des progrès, de la satisfaction des besoins essentiels du plus grand nombre, laisser une plus grande part au choix individuel ? C'est le problème des pays socialistes. C'est la pression des individus qui doit contribuer à le régler.

Cette pression commence d'ailleurs à se manifester. Les techniciens et les intellectuels de tout ordre qui ont accès à la fois à l'aisance et à la culture, cherchent manifestement à briser des cadres de vie trop rigides.

V

À l'opposé d'une conception rigide et dogmatique du bien-être, certains sont portés à laisser libre cours au développement de la consommation. Ils demandent au nom de quel critère on imposerait des choix et des décisions autoritaires. C'est l'intérêt spontané du consommateur qui doit servir de guide.

Cette attitude se heurte à une série d'objections :

- Il n'est pas vrai que les besoins fleurissent librement dans le régime capitaliste.

En premier lieu, ils ne sauraient fleurir là où les besoins essentiels ne sont même pas satisfaits, ce qui reste le cas d'une très large fraction de la société.

Quand, d'autre part, ils commencent à se manifester, les marchands de bien-être orientent les goûts et les désirs. Mais, ce sont des guides plus ou moins occultes, le plus souvent intéressés et dont la vue reste toujours étroite.

[475]

La publicité directe ou déguisée (à travers les films, la littérature à bon marché, etc. ...) avive certains désirs, provoque des frustrations. Mais, d'autres désirs ne sont pas ressentis parce qu'ils ne correspondent à rien de vendable, par exemple l'urbanisme, les progrès de la culture, les satisfactions esthétiques, l'organisation des loisirs.

- Un empirisme sans principe est dangereux sur le plan économique. L'expansion américaine montre qu'il sacrifie à la produc-

tion d'objets de consommation de plus en plus futiles, des équipements collectifs dont l'insuffisance bloque les progrès ultérieurs.

- Il tend d'autre part à nier le concept de civilisation, à lui substituer celui du bien-être. Or, il n'y a pas identification mais relation dialectique de l'un à l'autre. Le bien-être permet d'atteindre et de généraliser certaines valeurs qui, à leur tour, modifient, enrichissent les concepts antérieurs du bien-être. Sans ce processus dialectique, une société ne sait plus où elle va ; elle met en doute son aptitude au progrès.

La double critique des conceptions dogmatique et empiriste du bien-être conduit à définir une politique active, mais prudente, qui pourrait s'orienter dans les directions suivantes :

- recenser les besoins privilégiés à satisfaire et ceci d'abord pour les classes défavorisées ;
- éliminer au maximum les fausses orientations intéressées de la consommation ;
- informer l'opinion des options à prendre et de leurs conséquences ;
- élever au maximum les connaissances de la population pour l'amener à participer aux décisions majeures, à formuler à travers ses représentants une conception du mieux-être ;
- fixer, en fonction de cette conception, les objectifs de production.

VI

La planification, en régime capitaliste, ne se pose qu'insuffisamment ces problèmes ; elle y répond encore moins.

Elle s'efforce d'harmoniser autant que faire se peut la croissance de la production des différentes branches de l'économie et sans doute

tient-elle compte, à cet égard, des besoins de consommation et de la croissance de ces besoins. Des progrès [476] notables ont été réalisés en France, lors des travaux d'élaboration du IVe Plan de modernisation. Mais quels que soient les progrès récents et la tendance délibérée d'intégrer les problèmes de la consommation dans l'élaboration du Plan, des lacunes fondamentales subsistent, sur un certain nombre de plans différents :

En premier lieu, l'insuffisance des données statistiques relatives à la consommation et à son évolution par catégories de produits et de services et par catégories socio-professionnelles. Des progrès récents ont sans doute été réalisés en France, notamment par le C.R.E.D.O.C. et le S.E.E.F., mais, outre l'insuffisance des moyens mis à la disposition des économistes et les difficultés méthodologiques, ces études soulèvent des problèmes délicats :

- a) L'évolution rapide des techniques ne peut pas ne pas réagir fortement sur celle des consommations, à l'intérieur d'une catégorie de produits, de services (substitution de certains produits), ou entre les différentes catégories de consommation dont le prix relatif s'est nettement abaissé.
- b) Certaines mutations socio-économiques radicales interviennent en l'absence même d'une transformation profonde du régime économique ; elles réagissent sur l'évolution des consommations ; par exemple, les migrations rurales et l'urbanisation transforment les besoins des nouveaux citadins ; l'allongement de la scolarité développe les exigences culturelles ; l'allongement de la vie, de l'âge de la retraite, crée de nouveaux besoins pour les personnes âgées.
- c) Des effets seconds multiples s'ajoutent aux besoins nouveaux. Par exemple, le développement de l'enseignement supérieur demande des bâtiments universitaires, mais aussi des résidences et des cantines pour les étudiants, des fournitures scolaires, des laboratoires, etc...

Celui de la circulation automobile commande la création de parkings dans les villes, d'autoroutes à grande circulation ; celui des logements est entravé par la rareté des terrains ; celui des congés, qui rend certaines régions inaccessibles ou intolérables à certaines époques, exige des solutions diverses : équipement touristique, étalement des vacances, etc...

À ces problèmes méthodologiques s'ajoutent des problèmes plus graves, d'ordre politique. Une récente enquête du C.R.E.D.O.C., utilisée notamment par une Commission de réforme fiscale ²⁶³, a révélé des disparités considérables dans la distribution des revenus et dans leur utilisation entre les différentes catégories de consommateurs, selon le niveau des revenus et les catégories socio-professionnelles.

[477]

Il paraît aberrant qu'une telle enquête ait pu révéler de telles disparités et que le Gouvernement n'ait pas demandé aux planificateurs de mettre en priorité l'accent sur l'effacement ou l'atténuation de celles-ci.

Intolérables sur le plan de la justice sociale, ces disparités le sont aussi sur le simple plan du développement économique. Il n'est pas possible que celui-ci se poursuive longtemps sans une forte augmentation des revenus les plus faibles et, corollairement, sans une modification des dépenses des catégories socio-professionnelles les plus défavorisées. Le niveau actuel d'industrialisation, en effet, implique que la production en série trouve des débouchés sans cesse nouveaux, non à l'échelle de quelques individus mais de masses considérables.

À supposer que le Gouvernement prenne conscience de ces problèmes, ceci entraînera une réorientation des études de consommation en prenant comme hypothèses, non la quasi-constance de la répartition des revenus et des consommations par catégories socio-professionnelles, mais un relèvement très sensible du revenu des tranches les plus basses. Encore conviendra-t-il de mettre au point des propositions concrètes, acceptables sur le plan économique et politique et de nature à assurer la réalisation des hypothèses nouvelles.

²⁶³ *Rapport de la Commission d'Etudes fiscales* (Imprimerie Nationale, 1961)

La planification, qui est dans une large mesure contradictoire avec certains ressorts fondamentaux du capitalisme, l'est plus encore lorsqu'il s'agit d'orienter la consommation.

En premier lieu, parce qu'un grand nombre de besoins collectifs sont assurés par la puissance publique et sont donc financés par l'impôt ; dans une économie qui reste liée au profit, un certain seuil d'impôt ne peut être dépassé ; et dans le cadre d'un financement limité, les arbitrages sont toujours difficiles.

D'autre part, la nécessité de vendre à l'aide d'appâts multiples, le gaspillage qui en résulte et les mauvaises orientations de la consommation sont liés au caractère privé de la production et de la distribution (ce qui ne veut pas dire que l'étatisation de la production et de la distribution ne comporte pas des défauts d'un autre genre).

VII

Peut-être ne peut-on remédier complètement à cet état de choses dans le régime capitaliste, mais sans doute peut-on progresser :

1. Par une orientation plus nette des méthodes de planification vers l'étude des besoins et de leur modification, dans les différents sens qui ont été tracés plus haut.

[478]

Cette étude doit donc porter sur les besoins des différentes catégories socioprofessionnelles ; elle doit être également différenciée par situation de famille, d'âge et de région géographique ; elle doit tenir compte, pour chaque situation, des composantes du bien-être : économie de fatigue, sentiment de sécurité, sentiment d'aisance et de liberté.

Elle doit tenir compte d'autre part des mutations qui se produisent, soit sur le plan des techniques de production (donc des substitutions de produits et des changements de prix relatifs), soit sur le plan sociologique.

Elle doit prendre en première considération le relèvement indispensable du niveau de vie des classes les plus défavorisées.

Ceci implique, d'une part, le relèvement direct du revenu des tranches les plus basses (soit par hausse des salaires, soit par transferts sociaux) et, d'autre part, la modification de certaines habitudes de vie et de certaines formes de consommation.

Par exemple, certains centres d'habitat collectif pour les vieux travailleurs économiquement faibles, ne pouvant ou ne voulant vivre chez leurs enfants, pourraient, tout en préservant leur indépendance, améliorer leur niveau de vie (magasins à circuit court attenants à ces centres - organisation des loisirs - utilisation des centres de colonies de vacances en période creuse, etc...). De nombreuses expériences devraient être suivies et généralisées s'il y'a lieu. La réalisation et les progrès de ces expériences devraient être un des éléments du Plan de modernisation.

De même, le logement, le confort, les congés, les loisirs, les activités culturelles ou sportives des milieux ruraux pourraient faire l'objet d'un effort collectif étudié, mesuré.

On pourrait envisager aussi le développement de travaux complémentaires décents et liés, dans une certaine mesure, à leurs études, pour les étudiants.

2. C'est dire qu'une telle étude ne peut être l'œuvre des seuls techniciens ; que les syndicats, les représentants de tous les groupes sociaux et des forces économiques doivent y participer ; qu'elle ne doit pas se faire au seul niveau central, mais doit être préparée au niveau des communes, des régions, des établissements publics, des comités d'entreprise. On doit d'ailleurs se poser le problème de la décentralisation des initiatives tendant au mieux-être. Il est sans doute possible, en dehors des impulsions nationales nécessaires, de renforcer les pouvoirs locaux à cet égard.

3. C'est dire également qu'un programme de ce genre nécessite des moyens extraordinaires d'information, voire de pression sur l'opinion publique, pour orienter la consommation.

[479]

Il serait, certes, dangereux, du point de vue du ressort de l'économie, de brider brutalement certaines consommations, d'éliminer la publicité qui témoigne, dans une large mesure, de l'activité économique. Encore appartient-il aux Pouvoirs Publics de la réglementer, d'en restreindre le champ (par exemple, la maintenir écartée de la télévision, préserver les routes et les sites de l'affichage publicitaire) et d'en corriger éventuellement (comme cela est timidement commencé pour l'alcool) les effets nocifs. Il leur appartient également d'utiliser certains moyens publicitaires pour créer des habitudes nouvelles (favoriser par exemple le développement de certaines méthodes de vente, de certains circuits de distribution, encourager l'étalement des congés, le développement de certaines régions touristiques, etc. ...).

4. Il va de soi qu'un programme de développement et d'orientation de la consommation ne peut être traité dans le seul cadre national, mais doit tenir compte de l'aide aux pays sous-développés et du Marché Commun européen.

5. On ne saurait oublier enfin que tout progrès dans ce sens fera nécessairement apparaître certains verrous du capitalisme.

Les problèmes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme mettent en lumière le caractère périmé de la propriété du sol dérivée du Code Napoléon.

Les problèmes de l'agriculture rendent évidente la nécessité de certaines formes de coopération obligatoire.

L'allongement de la scolarité montre les besoins pressants d'une politique de culture populaire et d'éducation permanente.

Les loisirs accrus montrent l'insuffisance de nos équipements sportifs, de nos colonies de vacances, etc...

Le développement de la consommation fait apparaître les tares de nos circuits de distribution.

Sous ces derniers aspects, le Plan a rôle d'informateur et d'éducateur politique. C'est pourquoi, notamment, il importe, comme il a été dit plus haut, qu'il ne reste pas entre les mains des seuls techniciens, mais qu'y participent les représentants des groupes sociaux et économiques

[480]

L'évocation de tous ces problèmes, s'ils sont liés à la satisfaction de besoins concrets, vécus, doit ranimer la vie démocratique.

Les difficultés rencontrées pour les résoudre donneront le sentiment que les problèmes de la politique ne sont pas des jeux indépendants de la vie des hommes, et que certaines transformations fondamentales sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs du bien-être.

[481]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ
Section XII: Développement et sous-développement

45

Pour un aménagement
rationnel du territoire
au Québec ²⁶⁴

Pierre-Yves PEPIN

[Retour à la table des matières](#)

Au départ, afin d'éviter des malentendus toujours possibles et afin de faciliter la compréhension de notre exposé, il serait peut-être utile que nous définissions le sens généralement accepté de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire a pour fins l'organisation des milieux géographiques au bénéfice des collectivités. Nous disons milieux géographiques au pluriel, parce qu'il est techniquement et humaine-ment impossible qu'un plan d'aménagement tracé au seul niveau national puisse convenir à des régions diversifiées par leur cadre naturel,

²⁶⁴ Pierre-Yves PEPIN, "Les conditions essentielles pour un aménagement rationnel du territoire au Québec", conférence prononcée au 43e Congrès annuel de l'Union des Municipalités de la province de Québec, (Québec, 23 septembre 1964).

leur peuplement et leur économie. L'aménagement relie les niveaux urbain, régional, national, la charnière se situant au niveau régional.

Comme il s'agit d'une discipline d'*intervention*, la perspective de l'aménagement est dynamique afin de saisir les choses dans leur mouvement. La perspective d'approche est aussi synthétique afin de saisir les choses et les hommes dans leur globalité et leurs relations, les situant dans l'espace.

On pratique un aménagement rationnel d'ensemble lorsque les milieux géographiques déjà peuplés ont besoin d'être stimulés, orientés, ou les deux à la fois, comme la Gaspésie, et aussi, lorsque les milieux géographiques sont en voie d'être occupés, comme le Nouveau-Québec et la Côte-Nord.

Au Québec, exception faite de la région de Montréal et d'un certain nombre de secteurs privilégiés, généralement urbains, les régions sont en mauvaise posture sur les plans social et économique. On trouvera donc normal que nous insistions sur l'utilisation d'un outil comme l'aménagement du territoire pour assurer la solution de bon nombre de problèmes qui ne font d'ailleurs que s'aggraver.

[482]

Rappelons très brièvement que l'assistance sociale, les allocations aux chômeurs et les travaux de secours composent l'essentiel du revenu de larges secteurs de la population rurale ; que l'agriculture plonge vers le marasme à cause d'une intégration verticale et horizontale pratiquée sans plan d'ensemble, de la montée astronomique des coûts de production en regard de la faiblesse des prix agricoles, de l'anarchie des marchés ; que le budget du Département des Pêcheries commerciales est aussi élevé que celui de la valeur de production ; que l'occupation agro-forestière des hautes terres du Saint-Laurent est un échec ; que les villes s'étendent en désordre sur les municipalités rurales.

Ainsi, lorsqu'un milieu, le Québec en l'occurrence, apparaît sous un éclairage aussi sombre, l'État a le devoir d'intervenir dans l'aménagement.

Mais entendons-nous bien : ce n'est pas parce que le Gouvernement serait théoriquement responsable de tous les péchés d'Israël qu'il doit intervenir (un phénomène comme le chômage joue à l'échelle de

l'Amérique du Nord, un phénomène comme l'expansion urbaine désordonnée joue à l'échelle du Monde Nord-Occidental).

Dans une Province comme la nôtre où les capacités autochtones de développement économique, social, intellectuel, s'élèvent difficilement au niveau des besoins à combler, l'État doit assumer avec courage et largeur de vues son rôle de maître d'œuvre et temporairement, celui de grand argentier.

Ce rôle n'écarte pas le secteur privé, bien au contraire, mais c'est l'État qui doit élaborer une politique générale de développement économique et social. Sans l'existence de cette politique il est futile et aberrant de penser à établir un programme coordonné d'aménagement du territoire.

Cela étant dit, voyons les moyens mis en œuvre actuellement avant d'esquisser des solutions complémentaires.

* * *

Par une loi sanctionnée le 22 février 1961, le gouvernement du Québec a institué le Conseil d'Orientation Economique du Québec afin, selon l'article 3, d'élaborer le plan de l'aménagement économique de la province et conseiller le gouvernement sur toute question économique.

Malgré les déclarations officielles au sujet de la planification économique et de l'aménagement, beaucoup d'espoirs se sont tempérés depuis 1961. La structure même du Conseil ne pouvait conduire qu'à un comportement sénatorial, organisme de peu de moyens et sans pouvoirs.

[483]

Un facteur qui a contribué à la situation actuelle est la pratique d'un mimétisme certain vis-à-vis de la planification française. Compte tenu des différences énormes sur le plan des besoins et des moyens entre le Québec et la France, on n'avait pas à esquisser si rapidement un calendrier de plans quinquennaux. Cette précipitation a desservi l'idée de la planification dans notre milieu et gêné l'élaboration d'une pensée réaliste.

Un deuxième facteur, le plus important, est que rien ne permet de croire que les dirigeants politiques du Québec soient vraiment convaincus de l'urgence d'une planification économique et sociale et d'un programme rationnel d'aménagement du territoire.

Ce ne sont pas les déclarations fragmentaires des ministériels sur leur conception des choses et sur les réalisations particulières de leur fief qui infirmeront ceci, ni l'existence d'un comité ministériel de planification dont les émanations se font toujours désirer.

Nous avons déjà eu la naïveté de croire que la planification et l'aménagement deviendraient les thèmes essentiels d'une session de l'Assemblée Législative, mais nous constatons qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. On juge peut-être que la collectivité n'est pas suffisamment adulte pour que les problèmes essentiels soient abordés de plein fouet...

Si le Gouvernement tient à ce que la révolution soit tranquille... et lente, il s'agit simplement d'aligner le C.O.E.Q. sur le modèle du Conseil Economique du Canada créé le 2 août 1963. Là, on pourra conseiller en toute quiétude sur la façon dont le Québec "peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production".

Cela étant dit, nous n'avons nullement l'intention de faire le procès du C.O.E.Q., connaissant pertinemment les efforts valeureux déployés par un grand nombre de personnes qui, elles, croyaient que le Gouvernement croyait à la planification ! D'ailleurs, les changements récents survenus à la direction de cet organisme nous permettent d'espérer un nouveau départ, de nouvelles structures étant conçues et des objectifs plus réalistes étant formulés à la lumière des expériences et des moyens.

* * *

Parmi les expériences, parallèlement à la mise sur pied du C.O.E.Q., il faut mentionner la création du Comité Permanent d'Aménagement des Ressources et la création du Sous-Comité à l'aménagement du Territoire.

Le Comité Permanent d'Aménagement des Ressources, communément étiqueté C.P.A.R. fut créé en vertu d'un arrêté en Conseil le 9 juillet 1963. Les "Attendu que" essentiels de l'arrêté en Conseil sont que dans "le domaine des ressources" les "décisions... ne peuvent être efficaces que si elles se traduisent par une action concertée" (ceci s'adresse aux Ministres) et que "ceux qui ont à exécuter les décisions puissent se rencontrer régulièrement" (ceci s'adresse aux technocrates).

Si l'aiguillon qui a favorisé la création du C.P.A.R. est le plan conjoint ARDA dont les incohérences risquaient de déboussoler la machine administrative, on a largement dépassé ce niveau de préoccupation et cet organisme est en passe de devenir, tant à cause de l'élargissement de l'éventail des ministères représentés que de la nature des sujets traités une véritable plaque tournante pour harmoniser les actions gouvernementales.

Afin de rationaliser son action, le C. P. A. R. a rapidement mis sur pied un certain nombre de sous-comités techniques pour étudier les questions et amorcer des solutions. Il s'agit nommément des sous-comités à la Photogrammétrie, aux Terres, aux Forêts, aux Eaux, et du sous-comité à l'Aménagement du Territoire.

Le sous-comité à l'Aménagement du Territoire, communément étiqueté S.C.A. T., fut créé en février 1964. Il "a comme mandat général la coordination administrative des effectifs gouvernementaux en ce qui a trait aux opérations d'aménagement du territoire. Au départ, dans la conjoncture actuelle, le S.C.A.T. a pour mandat précis de faire porter ses efforts sur les études préliminaires à l'aménagement en cours, et sur les projets d'étude soumis au C.P.A.R."

Nous trouvons là une équipe de technocrates : ingénieur-forestier, urbaniste et juriste, géographe, sociologue, politicologue, engagés de par leurs fonctions dans des opérations d'aménagement du territoire, qui travaillent méthodiquement à mettre un peu d'ordre dans les travaux en cours, et surtout, à préparer les éléments d'une politique future à la lumière des expériences. À notre avis, le S.C.A.T. est un mécanisme essentiel dont les prérogatives et responsabilités ne devront que croître

* * *

Sans faire un tour d'horizon exhaustif des expériences en cours dans les services de l'État il convient de mentionner aussi la création du Comité d'Etudes économiques et de Planification forestière au sein du Ministère des Terres et Forêts, celle d'un service dit de la Planification et chose de première importance la mise sur pied de la Direction Générale du Nouveau-Québec, au Ministère des Richesses Naturelles, la réorganisation des services de recherche du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

[485]

Quant au plan de régionalisation scolaire élaboré par le Ministère de l'Education, la discussion pourrait nous entraîner fort loin. Retenons simplement le fait que, si le principe de la régionalisation scolaire est d'une excellence indiscutable, les circonstances ont fait que le Ministère de l'Education doit faire cavalier seul, les périmètres d'Aménagement au Québec n'étant pas définis, les centres administratifs régionaux n'étant pas en place, en un mot, la politique régionale de l'État demeurant une pieuse intention.

Nonobstant les restrictions qu'il convient de formuler, on constate donc que l'appareil de l'État s'est mis en branle. Les technocrates, bousculant quelque peu les élus du peuple, ont réussi à mettre en place un certain nombre de structures et de mécanismes qui ne demandent qu'à être complétés, hiérarchisés, reliés.

Pour ce qui nous intéresse ici, le problème qu'il faut aborder de front en 1964 est celui des structures qui permettront l'aménagement au niveau des villes, des régions, de la Province ; au problème des structures se greffe normalement le problème des périmètres d'aménagement.

* * *

Rappelons que le plan national (ou provincial) est à la fois le point de départ et d'arrivée des plans régionaux à l'intérieur desquels sont intégrés les plans urbains.

Au niveau urbain, le plan sera contenu dans les limites juridiques d'une ou de plusieurs municipalités associées ; ceci peut être le cas de la conurbation. S'il s'agit d'une agglomération le phénomène urbain pourra recouper des franges de municipalités, à la limite de son extension. Mais que le périmètre de l'aménagement urbain, soit simple ou complexe, demeure à situer la ville dans son milieu, dans sa région. Une ville vit généralement par et pour la région circonvoisine mais c'est la ville qui donne son sens à la région.

Au niveau régional, le problème se présente bien différemment : la région en soi n'existe pas ; il existe des régions fonction d'objets bien définis. Énoncées d'une façon un peu abstraite, les frontières d'une région sont déterminées par les limites d'extension spatiale d'un phénomène ou d'un faisceau de phénomènes. Il sera donc tout à fait normal que les frontières des régions bio-physiques, des régions économiques, des régions socio-culturelles, ne coïncident pas. La région d'aménagement, elle, sera une région de compromis, un dénominateur commun ; ses frontières définiront un espace géographique susceptible de bénéficier d'un traitement d'ensemble. L'objet sera le facteur d'unité.

L'immensité et la diversité du Québec fait que le territoire doit être fractionné si l'on désire aménager. Par leur nature, les régions d'aménagement seront des [486] compromis entre le cadre physique, l'habitat, la localisation des activités économiques, les cadres politiques, le sentiment d'appartenance régionale, d'une part, les conditions techniques d'aménagement d'autre part, soit l'équilibre de situation et de dimension des régions d'aménagement à l'intérieur de la Province, la réunion d'effectifs minima de population, l'existence actuelle ou potentielle de villes, centres d'influence qui deviendront métropoles régionales et peut-être, pôles de développement.

Les périmètres d'aménagement étant définis (nous parlons au futur), il faut donner un sens collectif à la population, à ses activités, à ses besoins, à ses problèmes, et aussi, à ses potentialités.

Deux instruments apparaissent déterminants à cet égard : le centre administratif régional et le conseil régional.

* * *

Les difficultés de synchronisation apparaissent d'une façon par trop évidente entre l'Hôtel du Gouvernement, les municipalités et les Bureaux des Ministères dispersés dans la Province. Voilà pourquoi, entre autres raisons, devrions-nous retrouver, au niveau des futures régions d'aménagement, des C.P.A.R. miniatures où les technocrates pourraient tout à la fois traduire régionalement les décisions administratives du C.P.A.R., et fournir à cet organisme l'éclairage géographique nécessaire à l'élaboration de nouvelles initiatives.

Un certain nombre de Ministères qui se préoccupent directement d'aménagement du territoire disposent déjà d'une administration décentralisée. Les représentants régionaux de ces Ministères devraient être réunis dans un véritable centre où ils disposeraient de tous les moyens techniques et matériels nécessaires, au départ, à l'harmonisation et à la réalisation de leurs tâches courantes.

Dans un deuxième temps ce Centre devra s'associer au Conseil Régional représentant la collectivité, afin de faire l'inventaire de la situation et des besoins dans la perspective de l'aménagement. Centre administratif et Conseil devront travailler en liaison étroite, nous dirions même en symbiose, au cours de toutes les phases d'élaboration et de réalisation du plan régional.

* * *

Le Conseil régional sera le représentant attitré de la collectivité sur le plan social et sur le plan économique. Il sera composé essentiellement de représentants des Municipalités, des corps intermédiaires et du secteur privé. Le Conseil sera [487] accrédité par le Gouvernement, qui pourra contribuer à son financement. (A ce sujet, le service dit de l'Organisation régionale du Ministère du Commerce et de l'Industrie a mis au point un modèle de Conseil régional qui mérite une étude attentive).

Le Conseil ne doit pas s'identifier à un sénat régional. Il atteindra un statut adulte et deviendra un interlocuteur valable par la connaissance que ses membres prendront des potentialités et problèmes, mais aussi, par un degré élevé de participation à leur solution. Une équipe de spécialistes devra normalement seconder le Conseil mais en aucun

temps les spécialistes ne feront cavalier seul au niveau de la formulation des projets et au niveau des opérations (Si nous formulons de telles remarques, ce n'est pas sur un plan théorique, mais c'est à la lumière d'événements récents qui ont démontré que le danger est réel).

Nous insistons sur l'établissement de structures solides et sur le démarrage prudent et collectif ; des structures parce qu'on ne peut travailler dans l'anarchie, de la prudence parce qu'on ne met pas impunément en branle les forces économiques et sociales, un sens communautaire parce que l'aménagement est fait par et pour les hommes.

Finalement, il faut être très prudent sur l'importation de recettes toutes faites d'une région à l'autre à cause des différences marquées qui existent entre les régions. Chaque région devra bénéficier d'une approche originale et les moyens proposés devront être en rapport avec la perspective d'approche. Il faut se méfier de la nouveauté des études-pilotes et des régions-pilotes ; la nouveauté réside souvent essentiellement dans le fait que des techniciens et chercheurs font leur expérience. Le danger est donc double de vouloir utiliser sans discernement leurs résultats. (Cette mise en garde, que nous formulons en toute objectivité n'infirme en rien l'effort méritoire accompli actuellement dans le Québec, mais la tâche reviendra aux dirigeants de dégager l'essentiel de l'accessoire, et les données sûres des données incertaines).

Dès que la préparation des plans régionaux sera amorcée, il faudra penser aux structures et aux outils de réalisation. Mentionnons simplement, à ce stade-ci, que des sociétés régionales de développement ou de financement et que des sociétés d'économie mixte pourraient être créées.

Les sociétés régionales de développement pourraient jouer un rôle de financier, aimantant les capitaux régionaux et faisant appel, selon une formule à définir, à la Société Générale de Financement.

Les Sociétés d'économie mixte pourraient jouer un rôle d'entrepreneur, bénéficiant des capitaux des sociétés régionales de développement, du secteur privé et de l'État. On pourrait constituer une société d'économie mixte pour chaque projet d'envergure : complexe domiciliaire, autoroute, service de communication, centre touristique, usines, et le reste.

[488]

* * *

Le plan économique et social, généralement conçu et exprimé par secteurs d'activités économiques et sociales et par groupes de problèmes, doit, en grande partie, être traduit géographiquement pour être réalisé. (Ainsi, une politique d'accroissement de la production dans le domaine des produits chimiques devra se concrétiser par l'augmentation du volume de production d'usines déjà installées et (ou) par la création de nouvelles unités de production, à localiser).

La traduction géographique du plan économique et social alimentera le plan d'aménagement du territoire. La deuxième source d'alimentation de ce dernier sera les plans régionaux. Ceux-ci, préparés au niveau des besoins des régions viendront chercher une harmonisation nécessaire, au niveau des directives d'ensemble.

Cette harmonisation sera obtenue par un mouvement circulatoire entre les plans régionaux d'aménagement du Territoire, mécanisme intégré à l'appareil gouvernemental et lié organiquement au C.P.A. R. et à ses sous-comités techniques (dont le S.C.A.T.) et aux Centres administratifs régionaux. La Délégation serait aussi liée très étroitement aux organismes chargés d'élaborer les politiques de planification, dont le Comité Ministériel de Planification et le C.O.E.Q.

Tout comme les autres mécanismes décrits jusqu'ici, la Délégation fonctionnerait en permanence, assurant la dimension géographique du Plan économique et social au cours de sa préparation, et en assurant aussi la traduction spatiale au moment de la réalisation. Les cadres et objets généraux de l'Aménagement du Territoire, étant ainsi fixés par la Délégation, les plans régionaux, plans d'actions, viendront préciser et raffiner les choses au niveau de la différenciation des milieux géographiques, donc des régions.

C'est toutefois uniquement par la constitution d'une équipe de hauts techniciens triés sur le volet qu'une Délégation sera créée. La tâche est complexe, la démonstration est faite, mais les délais posés à la création d'une Délégation ne simplifieraient pas les choses.

Ici, il faut marquer un temps. Si les idées que nous élaborons aujourd'hui sont les nôtres, elles sont aussi, soyez-en assurés, celles de

bon nombre de techniciens et d'administrateurs de la fonction publique, aux prises avec les tâches exigeantes de l'Aménagement du Territoire. C'est justement sous l'éclairage de leurs tâches, des actions qu'ils veulent entreprendre, des problèmes sur lesquels ils butent, que ces personnes en sont venues à élaborer des projets de solution d'ensemble.

Les technocrates sont normalement impatients de définir des structures d'administration et d'action ; ils pourront en arriver là lorsque le Gouvernement aura fait [489] connaître et aura précisé sa politique sur la planification et sur l'aménagement. Mais tout ne sera pas dit pour autant.

Des problèmes aigus se posent au niveau de l'obtention et de la rationalisation de l'information chiffrée au niveau des recherches et des connaissances de base, au niveau des effectifs de recherche et de réalisation.

* * *

Avant d'agir, il faut connaître ; cette connaissance doit être sélective. Il faut pouvoir quantifier, comparer et combiner rapidement l'information statistique. Des spécialistes ont récemment terminé une étude sur la genèse et sur l'état de présentation des données statistiques des ministères. Tel que prévu dans le programme originel, il faut que cette étude serve (dans les plus brefs délais) la création d'une banque d'information où l'administration, la recherche et le secteur privé bénéficieront de données codifiées manipulées par des calculatrices électroniques. (Ceux qui ont tâté de la recherche savent jusqu'à quel point le problème est crucial. Actuellement, l'obtention de données simples dans certains services exigera le travail manuel de plusieurs personnes pendant, plusieurs jours ; le même travail serait accompli en quelques minutes par les techniciens d'une banque d'information). Cette banque apparaît comme un prérequis indispensable à l'harmonisation de l'action ministérielle et à la préparation des données devant servir à la planification et à l'aménagement.

L'information statistique demeure tout de même un outil. Il faut examiner les choses à un autre niveau. Pour la connaissance des phé-

nomènes de la production économique et de leurs interconnexions, pour celle des facteurs de production en regard du milieu bio-physique et de la population, pour celle des faits sociaux en soit, du possibilisme du milieu bio-physique, il faut faire appel aux équipes polyvalentes ou pluri-disciplinaires et aux travaux de synthèse.

En planification et en aménagement, toutes les liaisons, du physique à l'humain, en passant par l'économique, doivent être assurées. Cela ne peut s'effectuer au niveau des conclusions : les liaisons doivent être assurées en cours d'étude. La tâche est délicate et complexe, nous le savons, mais on ne peut l'esquiver.

À titre d'illustration pour les besoins de l'aménagement, où en sont les recherches sur l'inventaire dynamique des ressources bio-physiques, sur la connaissance synthétique des régions, sur la détermination de périmètres d'aménagement, sur la spéculation foncière et sur l'extension désordonnée des villes, sur la localisation des leviers de commande et sur la circulation des capitaux, sur la nature exacte des structures à mettre en place, sur l'harmonisation de l'action des ministères fédéraux et provinciaux, sur le financement des opérations d'aménagement ? Le bilan est mince.

[490]

* * *

L'industrie manque de chercheurs, l'État manque de chercheurs, l'Université en manque aussi. Nous payons très cher actuellement pour un manque de prévisions d'élites dont les chimères entretenues et cultivées masquaient la réalité d'une collectivité anémiée sur le plan social, économique et surtout intellectuel.

Il faudra vingt ans d'efforts soutenus pour sortir de l'ornière, compte tenu de l'expansion démographique, mais on peut tout de même aller au plus pressé. Pour ce qui nous occupe ici, il faudrait donner aux hommes de valeur que possède le milieu, des moyens inconditionnels sur tous les plans afin qu'ils puissent servir de noyau à des centres de pensée et d'action, où ils seront graduellement entourés de jeunes chercheurs. Laborieux au départ, un tel processus conduira graduellement à des réalisations valables.

L'État n'a évidemment pas à créer un ministère de la recherche, mais si les élus du peuple sont pénétrés de la nécessité d'assurer l'essor

de la collectivité sur des bases solides, ils doivent concourir à la réalisation d'un Conseil de la Recherche dans les délais les plus brefs.

En plus des moyens de tous ordres nécessaires aux recherches, ce Conseil assurera l'indépendance d'esprit et la sérénité nécessaires à une saine production intellectuelle. Ceci n'infirme pas la création de centres de recherches au sein de l'État, centres nécessaires pour répondre aux besoins complexes et exigeants de l'administration, mais les recherches de base seront accomplies ailleurs, à l'abri des pressions. On brisera ainsi le cercle vicieux des solutions temporaires qui ne font que reporter les problèmes, et souvent, les aggraver.

* * *

La planification est une technique au service d'une politique a souligné Robert Marjolin à la Commission Economique Européenne, en précisant que ce qui compte au bout de la ligne n'est pas la technique, mais la politique.

L'état d'urgence doit être proclamé pour notre milieu malgré les déclarations apaisantes, car s'il était prouvé que l'économie va bien (et elle ne nous appartient pas nécessairement) nous pourrions prouver aussi que les hommes vont mal. Les généralités et les chiffres masquent des disparités régionales profondes et inacceptables au Québec

Il faut exiger une politique courageuse et audacieuse de planification économique et sociale et d'aménagement régional du territoire à l'échelle des potentialités et besoins du Québec.

[491]

Nous obtiendrons cette politique en posant le problème dans toute son ampleur à la population qui, traitée sur un plan adulte, pourra prendre des attitudes adultes. Mais conservons bien en mémoire le fait que la mise en œuvre de la politique sera conditionnée par la réalisation immédiate de travaux de base déjà énumérés, la mise en place de structures, la formation et la liberté d'action des hommes qui auront à poser les gestes essentielles.

[492]

[493]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

[494]

[495]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

CONCLUSION

LES SCIENCES SOCIALES ET LE NOUVEL HUMANISME ²⁶⁵

Fernand DUMONT

[Retour à la table des matières](#)

PÉRIODIQUEMENT, on parle de la crise de l'humanisme ; il m'arrivera d'ajouter moi-même quelques couplets à ce vieux refrain.

S'il y a crise de l'humanisme, c'est sans doute parce qu'il y a crise de l'homme. En essayant de situer d'abord les aspects essentiels de cette crise, nous serons amenés à concentrer notre attention sur ce que j'appellerai "les techniques sociales" : nous verrons dans celles-ci le trait le plus original et le plus spécifique de la condition humaine d'aujourd'hui.

Je voudrais ensuite, dans une seconde partie, situer les sciences de l'homme dans ce contexte et montrer la manière ambivalente dont elles participent à notre existence concrète.

²⁶⁵ Fernand DUMONT, "Les sciences de l'homme et le nouvel humanisme", in *Education des Adultes*, cahier no 6, Montréal, 1961, 20-40.

Enfin, en troisième lieu, j'essaierai d'indiquer comment la conjonction des sciences de l'homme et d'un humanisme renouvelé est seule susceptible de répondre aux interrogations cruciales de notre temps ; je tenterai de dire, en terminant, à quelles conditions.

I

LES TECHNIQUES SOCIALES

C'est une déclaration courante, devenue d'ailleurs une sorte de stéréotype facile, que de dire : la société occidentale moderne considère et manipule l'homme comme s'il était un objet. Quand on répète cette assertion, on pense aussitôt au machinisme et à son rôle envahissant. Mais il ne faut pas trop concentrer notre attention sur [496] la machine : s'il y a des techniques de la matière, il y a aussi des techniques de la société et de l'homme, et c'est de plus en plus à travers ces dernières que chacun de nous, dans sa vie quotidienne, perçoit autrui et lui-même comme un objet. C'est sur ce point que j'insisterai.

Pour nous situer d'abord sur un plan très proche de celui de la machine, il faudrait évoquer les techniques sociales de manipulation de l'homme inhérentes à la vie de travail dans l'industrie. Non seulement l'ouvrier y est confronté à la machine, mais toute une série de procédés de manipulation le traitent lui-même selon une perspective de calcul rationnel analogue à celui que l'on applique à la matière. Je pense aux procédés de sélection qui considèrent le travailleur comme un ensemble d'aptitudes, à la décomposition méthodique des temps et des mouvements, à la parcellisation des tâches, à l'utilisation des petits groupes spontanés dans une perspective de rendement, etc.

Ces procédés qui relèvent d'un type déjà bien particulier de techniciens de l'industrie se conjuguent avec des transformations sociologiques parentes de la vie industrielle. Une des plus importantes pour le sort de l'homme réside sans doute dans la dévalorisation généralisée de l'apprentissage : de plus en plus, celui-ci est une simple adaptation à une tâche donnée plutôt que l'introduction à un métier. Dans une direction, toute proche, on assiste à ce qu'on a appelé "le passage de la qualification en terme de métier à la qualification en terme de poste de travail" : autrement dit, sous le coup de certaines implications de

l'évolution technologique, la qualification du travailleur est de plus en plus liée à cette vaste machine que constitue une entreprise déterminée.

Après l'univers du travail, c'est toute la vie économique contemporaine qu'il faudrait évoquer. On y dispose déjà de techniques de prévision (d'un caractère encore élémentaire, il est vrai). Dans tous les pays, la planification est pratiquée d'une façon plus ou moins poussée ; aucun État n'accepte plus de laisser la vie économique se dérouler selon les lois dites "naturelles". Incontestablement, la planification ira s'accroissant : elle exprime la prise en charge, par l'homme, de toute une portion de son histoire et de son destin ; elle est sans doute la plus claire expression de ce que Cournot prophétisait, dès le XIX^e siècle, comme devant être le passage du "vital" au "mécanique". Plus encore que dans d'autres secteurs de l'activité, on discerne, dans l'économie, la volonté très nette d'instaurer de véritables techniques de la décision. Rien de plus curieux, à cet égard, que cette "discipline" nouvelle que l'on a appelée d'un nom ambigu "la recherche opérationnelle" : destinée d'abord à l'analyse rationnelle de la stratégie militaire, elle a été étendue, depuis lors, à l'industrie et, plus largement, aux décisions économiques. Elle incarne bien la rationalisation de la situation et du choix qui caractérise les techniques sociales.

La préoccupation actuelle de bien des Occidentaux pour les problèmes de croissance des pays dits sous-développés va dans le même sens. Elle marque un effort [497] de l'Occident pour introduire une logique du développement économique dans des sociétés qui, jusqu'à maintenant, ont surtout vécu de traditions.

La tendance à la rationalisation de l'économie ne date pas d'aujourd'hui, nous le savons : des historiens-sociologues comme Weber et Sombart ont montré que, dès l'orée des temps modernes, la mise au point du droit commercial et des techniques de comptabilité constituait un élément essentiel de la prévision chez les entrepreneurs capitalistes.

Déjà, les techniques de l'organisation économique nous introduisent aux techniques d'exercice du pouvoir étatique. Sans proposer, ici

non plus, une analyse d'ensemble, nous pourrions rappeler, à titre de symbole, le phénomène de la bureaucratisation de l'État ²⁶⁶.

Il est éminemment caractéristique de notre société que le pouvoir effectif se dépersonnalise pour laisser place à un État conçu avant tout comme une machine dont les administrateurs sont, en quelque sorte, les ingénieurs. "Le bureaucratisme, écrit Lapassade, implique une aliénation des personnes dans les rôles sociaux et des rôles dans l'appareil".

La bureaucratie n'envahit pas que l'État. Elle touche progressivement toutes les formes d'associations et d'organisation sociale. Le syndicalisme pourrait, ici, nous servir d'exemple. Grâce à lui, l'ouvrier a vu s'élever incontestablement son niveau de vie mais pour augmenter leur puissance de revendication, les unions ouvrières sont devenues de très vastes organisations dont l'activité, le plus souvent, se déroule très loin de l'existence concrète de l'ouvrier ; elles échappent au contrôle immédiat de celui-ci, ou du moins n'en dépendent que par une série de médiations qui ressemblent à celles que suppose l'exercice du pouvoir étatique.

Nous pourrions enfin nous placer au cœur du phénomène sans doute le plus caractéristique de notre type de société, celui que l'on peut désigner par des expressions, d'ailleurs courantes, comme "opinion", "propagande", "publicité".

Notre société a perdu l'unanimité spontanée que la référence à la tradition (ou aux traditions) conférait aux sociétés anciennes. La diversité des situations et des types de relations sociales exclut dorénavant une cohésion de ce genre. Pourtant, pour maintenir son activité et même son existence, une société doit constamment faire appel à l'unanimité de ses membres - ou tout au moins d'une fraction de ceux-ci. Comme en une sorte de substitution aux traditions, c'est désormais un ensemble de techniques de propagande et de publicité qui remplissent ce rôle : de façon sporadique, à l'occasion de telle conjoncture politique, économique ou culturelle, on crée des convergences provisoires de l'opinion publique. Les campagnes électorales, [498] la publicité

²⁶⁶ Rappelons que, pour le sociologue, "bureaucratie" n'a pas la connotation péjorative que ce terme revêt dans le langage courant.

des magasins à l'occasion de Noël ne sont que des exemples particulièrement frappants de ce mécanisme social.

La propagande et la publicité constituent le cas le plus général et le plus significatif qui montre comment, dans ses profondeurs, notre type de société occidentale repose, pour son fonctionnement, sur des techniques sociales.

Cette objectivation (au moins implicite) de l'homme par l'activité même de notre société dans ses divers secteurs, implique deux conséquences majeures. D'une part, ce sont des centres multiples de décision qui utilisent les techniques de manipulation : par exemple, chacun mobilise, au hasard des circonstances, les courants d'opinion. D'autre part, les détenteurs de ces techniques aussi bien que les hommes en général s'habituent à passer d'une adhésion à une autre et en arrivent presque fatalement à tout considérer dans une perspective éminemment relativiste. Ils finissent par tout décider dans la perspective de la situation immédiate. A la limite, l'homme passe quasi mécaniquement d'un instant à un autre instant, perdant ainsi la continuité de son être. Ou plutôt, la seule continuité se réduit souvent, même dans le cas de certains humanistes, à un conformisme, à une sorte d'adhésion stéréotypée à des valeurs culturelles ou même religieuses.

La description que je viens de tenter pourrait faire croire que je veux m'inscrire dans une tradition déjà longue de dénonciation du monde moderne. Il n'en est rien. Je voudrais souligner maintenant l'ambiguïté de cette technicisation de l'existence ; ayant insisté sur ce qu'elle a d'inquiétant, il faut dire ce qu'elle a de positif et même d'exaltant.

Rappelons-le sans cesse à l'intention de ceux, trop nombreux, qui opposent technique et humanisme : la technique est œuvre de la raison. Comme l'a écrit François Russo, "de la définition même de l'homme, animal raisonnable, il découle que l'exercice de la raison, son application non seulement à la connaissance mais aussi à l'action, et plus spécialement à l'action technique, s'inscrivent très valablement dans la ligne authentique de la vocation de l'homme... (Celui-ci) n'a pas seulement pour tâche ici-bas de reconnaître l'harmonie du cosmos qui s'offre à son regard ; il lui appartient aussi de faire en sorte que le prolongement et le complément du cosmos que constituent ses œuvres, et notamment ses réalisations techniques forment un ensemble harmo-

nieux. Or, le moyen fondamental de cette harmonisation est précisément la rationalisation".

Par rapport aux valeurs, la technicisation du monde comporte sûrement un effet de purification. Ainsi, la réduction, par le rationnel, est un facteur positif dans l'avènement d'une vie religieuse authentique : c'est lorsque tout n'est pas sacré que l'homme a des chances de découvrir ce qui est vraiment religieux.

Il faut noter enfin que la rationalisation du monde par la technique n'a rien, comme telle, de proprement contemporain. Elle découle de l'une des valeurs les [499] plus anciennes et les plus spécifiques de notre Occident. À propos de la bureaucratie, dont nous faisons tantôt un phénomène particulièrement significatif de notre temps, Max Weber le soulignait : "les règles qui lui servent de fondement ont été portées au plus haut point de perfection technique dès les premiers jours de l'Empire romain" ; au Moyen Age, cette règle fut acceptée tout au long du processus de bureaucratisation des fonctions juridiques, c'est-à-dire du transfert de l'antique procédure de preuves liée à la tradition et aux présuppositions irrationnelles à un spécialiste rationnellement formé".

Nous apercevons maintenant, je crois, où réside essentiellement l'ambiguïté dont je parlais tantôt. En étendant à la société et à lui-même l'ambition technique qu'il avait d'abord projetée sur la matière, l'homme occidental n'a fait que suivre un appel qui sort du plus profond de sa dignité et de sa grandeur. Par ailleurs, l'homme contemporain n'a pas été capable de porter les autres éléments de son être à la dimension des créations de sa raison. Il est coincé, entre, d'une part, la nécessité, inscrite dans sa nature profonde et dans la structure de notre société, de survoler et de contrôler les vastes ensembles où il a délégué sa raison et, d'autre part, sa petite culture étroite - qui devient facilement conformisme ou appel stéréotypé à des valeurs figées. En bref, l'homme est écartelé entre la nécessité de faire son histoire et ses pauvres moyens spirituels.

II

LES SCIENCES DE L'HOMME

Si nous abordons maintenant les sciences de l'homme, nous pourrions décrire leur avènement et leur rôle dans notre type de société, tout à fait en parallèle avec les traits de celle-ci que nous venons de signaler. Bien plus, ces sciences constituent un des produits les plus typiques du processus d'objectivation de l'homme.

À la dimension de l'évolution de notre Occident, l'avènement des sciences de l'homme constitue un événement sociologique capital : ces sciences ont été, de toute évidence, exigées par des besoins sociaux. Nous le rappelions plus haut pendant longtemps l'homme a trouvé l'unité de la définition de son être dans l'univers culturel de sa société : "Tout le temps, écrit Guardini, que le sentiment de l'existence garde son unité chez l'homme du Moyen Age, celui-ci a le sentiment que l'autorité est, non pas une entrave, mais une relation avec l'absolu, une permanence dans la vie terrestre". Avec la culture moderne, "l'homme perd le lieu permanent, extérieur à lui, qui était celui de son existence dans l'ancienne image du monde". Désormais, l'homme devra lire sa propre histoire, démêler avec peine les fils de son destin. Les signes de cette évolution mentale sont nombreux.

[500]

On les trouve déjà, très nettement explicités dans l'intention fondamentale de Kant : projet de reconstituer "une totalisation de l'expérience" et de parvenir au "sujet universel". L'œuvre de Hegel est plus typique encore. Mais c'est Comte, qui fut un philosophe avant d'être le "fondateur" de la sociologie, qui a fait de cette crise de l'humanisme le centre même de sa philosophie. Pour lui, il s'agira d'universaliser le savoir positif : l'homme ne pouvant plus se référer à des croyances assurées sur la société, les coutumes, les institutions, il n'y a pas d'autres voies possibles que d'étendre à ces phénomènes les méthodes utilisées déjà pour étudier la nature. La crise de l'homme, déjà annoncée par la découverte des "primitifs", par des bouleversements sociaux dont le plus radical a été la Révolution française, s'était déroulée en marge d'un humanisme qui était une culture de privilégiés, sclérosée

dans une fausse conception de l'universel, située hors de son temps comme elle avait abstrait l'homme ancien de la société ancienne. Ce n'est donc pas cet humanisme qui pouvait assumer ou dénouer la crise de l'homme dont le XIXe siècle a pris une conscience aiguë. C'est, au contraire, au courant scientifique et technique que se sont rattachées les naissantes sciences de l'homme. En ce sens celles-ci prétendaient remplacer une forme périmée de l'humanisme.

Ce désir n'a pas été complètement réalisé. Les sciences de l'homme ne se sont pas substituées à l'humanisme : leur évolution depuis le XIXe siècle l'a bien montré.

Cet échec par rapport au dessein initial s'explique assez facilement : nos disciplines sont apparues progressivement comme les supports nécessaires de la vaste entreprise d'objectivation de l'homme dont nous parlions, et les praticiens des sciences de l'homme sont devenus, pour plusieurs, les manipulateurs officiels ou officieux des techniques de l'homme et du social.

Ainsi, si on ouvre un traité de psychologie sociale, on n'a pas de peine à constater la place prépondérante accordée à l'étude de l'opinion, aux techniques de propagande, aux procédés de manipulation des petits groupes, aux relations inter-ethniques : la proportion du nombre de pages est, ici, un reflet des exigences de manipulation des hommes... Si on consulte un manuel de sociologie industrielle ou de psychotechnique, la même constatation est sans doute plus frappante encore : le plus souvent, le plan de l'ouvrage ne constitue pas un ensemble scientifique cohérent, mais reflète directement la liste des besoins pratiques des techniciens de l'industrie... On pourrait dire la même chose de bien des traités de science économique, de sociologie religieuse, et même de psychologie générale ou de sociologie générale.

Nos sciences risquent ainsi de ne devenir qu'une pièce, parmi d'autres, du fonctionnement de notre société. Dans leur problématique même, elles ne sont parfois que le reflet d'un ensemble de commandes sociales : un peu comme les tablettes d'une épicerie nous renvoient aux exigences du consommateur.

[501]

La survivance, chez bien des chercheurs, de doctrines scientifiques grossièrement objectives se conjugue souvent avec les exigences de la société. Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur la valeur méthodologique de l'objectivation de l'homme par nos sciences : j'y reviendrai d'ailleurs. Mais il est certain que beaucoup d'hommes de science font de cette méthodologie une métaphysique. Ainsi, la perspective de Durkheim, méthodologiquement fondée, débouche sur une sorte de métaphysique objectiviste de la société. La conceptualisation de Freud est faite en termes biologiques. Le behaviorisme permet, en psychologie, d'éviter de poser directement le problème de la conscience : c'est là un gain méthodologique, mais, pour beaucoup de psychologues, il débouche sur une négation pure et simple de la conscience.

Ce sont là, dira-t-on, des exemples anciens. On constate pourtant des survivances plus ou moins conscientes chez les praticiens d'aujourd'hui. Dans un ouvrage récent sur les tendances de la sociologie américaine actuelle, M. Sorokin a réuni un dossier considérable qui montre bien que le mécanisme primaire du siècle dernier continue d'inspirer profondément un nombre considérable de chercheurs aussi bien en psychologie qu'en sociologie. L'influence n'est pas toujours aussi directe, mais elle est d'autant plus insidieuse que les doctrines scientifiques anciennes sont rarement acceptées en bloc ; elles retiennent plutôt l'adhésion sous forme de lambeaux hétéroclites. Les grandes doctrines du début du siècle sur les fondements des sciences de l'homme n'ont pas encore été remplacées, dans la plupart des cas, par des élaborations adéquates. Sur ce plan, la philosophie des sciences n'a pas encore opéré, pour nos disciplines, le nettoyage qui a été effectué dans les sciences physiques.

La spécialisation - qui va s'accroissant dans nos sciences comme dans les autres - rend les chercheurs plus sensibles encore à la double influence que nous venons d'indiquer. Ne disposant plus d'une vision d'ensemble de l'homme et de la société, le chercheur devient plus perméable aux visions des commanditaires de travaux et il est tenté davantage de se donner de pseudo-synthèses globales en se contentant d'une adhésion à des idéologies scientifiques primaires.

Enfin, la vision relativiste de l'homme qui, nous le disions plus haut, caractérise notre type de société se retrouve aussi très largement chez les praticiens des sciences de l'homme. Les indices en sont nombreux. Très souvent, les chercheurs ne s'interrogent pas sur les motifs

de ceux qui commandent et qui paient leurs travaux : la morale regarde le commanditaire ; quant à eux, ils prétendront s'installer d'emblée dans l'unique perspective de la science. Mais l'esprit relativiste est inscrit plus profondément encore dans l'exercice même des sciences de l'homme : par exemple, on sait comment la pratique de l'ethnologie entraîne souvent à l'affirmation de la relativité radicale des valeurs. Karl Jaspers, dans un petit livre récent sur la psychothérapie (dont il a commencé par être un éminent praticien avant de se consacrer entièrement à la philosophie) signalait cette [502] sorte de phénoménisme inhérent au mode de penser de nos sciences. - Il y a, dit-il, dans la psychothérapie une tendance dangereuse à faire de l'individu comme réalité psychique, un but dernier. Celui qui se fait un Dieu de son âme, perd à la fois le monde et Dieu, il se trouve alors devant le néant... L'ambiance psychologique développe un égocentrisme jusque là où l'on pense et veut le contraire ; l'homme, le moi, se prend pour la mesure de toutes choses. C'est ôter à l'existence de sa valeur absolue que de faire un absolu d'un savoir psychologique qui prétend connaître la vie véritable" ²⁶⁷.

Je ne terminerai pas ces quelques notations sur l'état actuel de nos sciences par une dénonciation de celles-ci. Les sciences de l'homme participent à l'ambiguïté des techniques sociales. Ce que j'ai dit de la valeur de la technique s'applique évidemment aussi aux sciences de l'homme. Si elles n'ont pas remplacé l'humanisme, elles lui fournissent, de prime abord, des éléments très importants. je me limiterai à deux points principaux : les sciences de l'homme permettent de découvrir ce qui, dans l'homme, est subjectivité authentique ; elles ont diversifié et élargi notre notion de l'homme.

Les sciences de l'homme permettent de découvrir ce qui, dans l'homme, est subjectivité authentique. Tout un aspect des méthodes et des théories, dans nos disciplines, définit la réalité humaine comme un objet, au même titre que la matière. Rien ne fait davantage sursauter l'humaniste que la phrase suivante souvent citée de Durkheim : "il faut considérer les faits sociaux comme des choses". Assurément, nous

²⁶⁷ Il est à peine besoin de noter que Jaspers ne rejette pas la psychothérapie (qui est son métier). Il écrit même, et j'aurai l'occasion de dire que j'adhère profondément à cette déclaration : "La psychologie et la psychothérapie, dont on ne fera jamais un but en soi, sont un moyen indispensable dès que l'on atteint un niveau supérieur de conscience".

l'avons dit, c'est là un précepte méthodologique, une "ruse de la raison" qui, pour le praticien des sciences de l'homme, devrait réserver toute définition : cette méthodologie n'a-t-elle pas une valeur en elle-même pour l'humaniste ?

Elle atteint, il nous semble, un préjugé qui constitue peut-être la tentation la plus insidieuse de l'humanisme traditionnel : celui de croire, en principe, que tout dans l'homme est spécifiquement "humain", que tout est "valeur". Or il suffit de réfléchir quelque peu pour se rendre compte que l'homme est, pour une large part un objet, un réseau de déterminismes. Pour que mes actes puissent être prévus par autrui et donnent ainsi prise au dialogue, il faut bien qu'ils obéissent à des régularités qui, comme telles, sont indépendantes de mes décisions propres. La psychanalyse montre constamment que beaucoup de mes conduites qui m'apparaissent comme ayant été décidées par ma raison proviennent en réalité de conflits effectifs et n'ont été que justifiées par ma conscience. De façon plus générale [503] encore, il suffit que l'individu s'engage dans le social, sur le plan politique par exemple, pour percevoir le réseau complexe des décisions collectives comme un bloc de déterminismes aussi irréductibles que le monde des objets. La méthodologie apparemment "matérialiste" des sciences de l'homme est donc, au fond, fidèle à l'expérience de l'homme. C'est en reconnaissant toute la réalité objective de l'homme par nos sciences que, de façon dialectique, la subjectivité authentique de l'homme pourra être dégagée. N'y a-t-il pas là une leçon profonde à tirer pour le pédagogue. On ne devrait pas affirmer la transcendance de l'homme sans montrer en même temps ce que l'homme transcende, c'est-à-dire tous ces "obstacles" sociologiques et psychologiques qui sont précisément l'objet des sciences de l'homme.

Les sciences de l'homme ont élargi la notion même de l'homme qui était trop centrée sur la raison. Une large part des activités de l'homme nous apparaissent maintenant comme de simples "rationalisations" de processus affectifs. La psychologie animale déplace, à un autre niveau, les frontières de l'humain qui nous semblent dorénavant beaucoup plus complexes et beaucoup plus imprécises. A ce qu'on appelait jadis les hasards, les déterminismes, ou la "providence de l'histoire", la science économique permet d'opposer, pour une part sans cesse grandissante, les mécanismes de la planification, c'est-à-dire des décisions conscientes de l'homme... Mais c'est peut-être la sociologie et

l'ethnologie qui, sur ce plan, comportent la leçon la plus décisive pour l'humanisme. La sociologie a mis en évidence la complexité des attaches sociales de l'homme, de ses œuvres, de sa pensée ; l'ethnologie, en découvrant la multiplicité des cultures, a élargi les bornes à l'intérieur desquelles nous cherchions jadis une définition assurée de la nature de l'homme.

III

UN HUMANISME RENOUVELÉ

Cette ambiguïté que nous avons essayé de cerner - aussi bien sur le plan de la condition de l'homme que sur celui de la science de l'homme - ne saurait être dénouée par un simple rappel à un humanisme qui viendrait se juxtaposer à l'une et à l'autre. Il ne s'agit pas en effet, de rappeler simplement des valeurs éternelles celles-ci deviennent vite, enveloppées qu'elles sont fatalement dans des formules, une sorte de monnaie verbale et elles se retournent rapidement, lorsqu'on les prône dans une sorte d'isolement, contre la technique pour la boudier ou la maudire. La tradition humaniste doit fatalement interroger la condition et la science de l'homme d'aujourd'hui ; mais à l'inverse, la condition et la science de l'homme d'aujourd'hui posent de sérieuses questions à l'humanisme traditionnel. C'est là que se situe, à mon avis, la nécessité d'un nouvel humanisme.

[504]

En un sens, je le sais, il n'y a pas et il ne peut y avoir d'humanisme radicalement nouveau. L'humanisme (j'aurai l'occasion de le rappeler dans un instant) est essentiellement une tradition ; j'irais même jusqu'à dire qu'il doit être, aujourd'hui plus que jamais, une "tradition". Cependant, on l'oublie trop souvent, l'humanisme a très fréquemment changé de visage depuis la Renaissance : celui de Pascal n'est pas celui de Ronsard, celui de Valéry (il nous l'a appris lui-même dans un texte malheureusement caricatural) n'est pas non plus celui de Pascal.

Faudra-t-il que j'essaie de décrire ce qui, malgré toutes ces métamorphoses, constitue l'humanisme éternel ?

Je dirais qu'il est, avant tout, une attitude et, de façon secondaire, une nourriture.

On pourrait il me semble, circonscrire l'attitude humaniste selon quatre dimensions principales : une inquiétude, une foi, une espérance et une tradition.

L'humanisme est fondamentalement, une inquiétude de l'homme au sujet de l'homme. Socrate en est, sur ce plan, le prototype. Une certaine tradition philosophique a sans doute effacé quelque peu ce trait en faisant, du père de nos inquiétudes, un chercheur de définitions. Celui qui a lu les premiers dialogues de Platon (même en essayant de le faire dans une perspective scolaire) n'a jamais manqué, je pense, d'être frappé par le fait qu'ils n'aboutissent, didactiquement j'entends, à rien. À rien, sauf à une immense inquiétude, à une immense incertitude, au sujet de la justice ou, si on préfère, au sujet de la parole.

L'humanisme est une foi. Une foi dans l'homme, dans sa grandeur, dans sa recherche de ce qu'il est et de ce qui lui manque. Pour celui qui croit au Christ, cette foi dans l'homme s'appuie sur une garantie extraordinaire qui dépasse ces gages pourtant bien précieux que sont nos bibliothèques : l'Homme-Dieu, mort et ressuscité.

L'humanisme est une espérance. Il est, non pas une définition de l'homme, mais un pari sur l'avenir de l'homme. C'est pour cela qu'il est un combat. À travers les scories, les paresse, les plateaux modérés où l'homme s'attarde au cours de l'histoire, l'humanisme est sans cesse instauration de l'homme.

Enfin, l'humanisme est une tradition. Cela n'est que superficiellement contradictoire avec ce que je viens de dire. Depuis nos ancêtres en la pensée, je veux dire les Grecs, les révolutions de l'homme n'ont été que les tourments de sa fidélité à lui-même. L'espérance de l'humaniste est une très vieille espérance : c'est pour cela qu'elle est tournée vers l'avenir. C'est en ce sens, sans doute, que de Denis de Rougemont disait de l'Europe comme terre de l'humanisme, qu'elle est "la patrie de la mémoire, (c'est-à-dire) la mémoire du monde".

[505]

C'est cette attitude complexe qui doit déterminer en quoi l'humanisme est aussi une nourriture. C'est parce que l'humanisme est, à la fois, une fidélité et une espérance, qu'il suppose la familiarité sans

cesse renouvelée avec les classiques de l'homme, qu'il implique la lecture de ceux qui, de la chair même de leur condition quotidienne, ont fait jaillir les beaux textes de nos fidélités et de nos espérances.

Mais c'est aussi parce qu'il est nourriture, que l'humanisme est tenté par les étroites fidélités, par ce que j'appellerais l'humanisme de papier. L'humaniste étant nécessairement un lettré, il est guetté fatalement par ce que l'Écriture appelle la "lettre", c'est-à-dire dans un langage plus moderne, par la tentation de verbaliser sur l'homme.

À notre époque, les hommes opposent facilement la parole et la technique : sur ce point, les purs lettrés et les purs techniciens s'entendent étrangement. C'est même, semble-t-il, le seul point sur lequel ils s'entendent. Il n'est pas inutile de rappeler incidemment que le langage est, au fond, la première technique de l'homme - la première chronologiquement, mais aussi celle qui enveloppe toutes les autres. Et à entendre certains lettrés et certains techniciens, il semble bien que ce soit la plus difficile à maîtriser.

Il reste que (et je ne sais pour quels mobiles fondés en raison) ceux qui se donnent pour des humanistes méprisent fort la technique : c'est même devenu une profession de foi humaniste que de faire le procès de la technique et d'y proposer quelques remèdes nostalgiques. L'humanisme est trop souvent devenu une sorte de rancœur, une espèce de rejet de l'homme d'aujourd'hui au nom de l'homme éternel. C'est peut-être parce qu'il tend à se transformer en un métier où on se spécialise dans les idées générales.

Karl Jaspers a parfaitement défini, à mon sens, un certain humanisme qui prolifère en notre temps : "Un humanisme conservateur sur le plan de la culture, écrit-il, voit parfois toute la vie spirituelle enfermée dans les thèmes traditionnels. Il risque alors de servir à justifier mainte bassesse par des exemples empruntés à la tradition humaniste. C'est alors qu'il s'agit de l'humanisme des gens de lettres qui vivent hors de toute décision ou plutôt qui se sont décidés contre le sérieux, pour la richesse kaléidoscopique d'un pur jeu spirituel. Peu importe alors qu'ils aient choisi pour eux-mêmes le rôle du savant, du journaliste, du converti, du nihiliste, du philosophe, ou quelque autre encore : ces rôles ne leur servent qu'à dissimuler le chaos confus d'une tradition humaine que rien n'ordonne. Ils sont l'incarnation moderne de la sophistique, cette réalité toujours vivante, ce facteur important de la

vie spirituelle, qu'il faut déplorer et dont on ne voudrait pourtant pas la disparition".

[506]

L'humanisme est généralement devenu le privilège d'un petit groupe qui n'est plus l'élite de personne ; et quand l'humanisme cesse ainsi d'être solidaire des hommes concrets, il n'est plus que la recherche de la sécurité intellectuelle et spirituelle. Pourtant, nos quelques certitudes sur l'essence de l'homme ne doivent pas constituer une sorte de refuge à l'abri des inquiétudes et des misères concrètes de l'homme d'aujourd'hui. N'étant jamais aussi assuré de ses valeurs que lorsqu'il les instaure et les vit au cœur même de l'aventure humaine, l'humanisme authentique doit découvrir sans cesse de nouvelles conditions d'incarnation. Le visage nouveau de l'humanisme éternel est à chercher dans une nouvelle solidarité avec l'homme. C'est le sort de l'homme d'aujourd'hui (tel que nous avons essayé de le décrire) qui devrait être son interrogation essentielle ; et sa réponse passera ainsi nécessairement par le chemin des sciences de l'homme.

Le clair visage de ce nouvel humanisme, ce n'est pas dans un article que l'on pourrait le décrire. J'aurais voulu simplement, ici, en manifester l'urgence et indiquer les voies de sa recherche. Car c'est bien d'une recherche qu'il s'agit : il faut d'abord nous avouer qu'il n'y a plus d'humanisme aujourd'hui. Et l'avouer en ne laissant pas entendre que l'on a la solution toute prête, à portée de la main... si le monde voulait bien comprendre ! Les humanistes doivent commencer par réaliser qu'ils ne comprennent plus grand chose à l'homme de cette époque. Ce ne sont pas quelques essais brillants (ceux que l'on cite habituellement lorsqu'il s'agit d'humanisme) qui vont donner un sens aux techniques complexes sur lesquelles repose la vie de l'homme d'aujourd'hui et aux multiples travaux scientifiques qui s'accumulent et qui, justement, portent sur l'homme. L'humanisme devra dorénavant, à mon sens, faire l'objet de recherches complexes comme celles que l'on poursuit dans les sciences.

À quand un institut de recherches consacré entièrement aux problèmes et aux conditions de l'humanisme ? Poser cette question n'est pas tout à fait utopique. Déjà, des hommes à travers le monde, y songent. Je ne citerai, comme exemple, que le beau travail effectué, autour de Gaston Berger et d'une revue qui s'intitule Prospective (un vo-

cable dont il n'est pas nécessaire de démontrer la résonance humaniste), par un groupe de praticiens des sciences de l'homme soucieux de la signification profonde de leurs travaux.

Il est sans doute téméraire d'essayer d'indiquer dans quelle direction une recherche de ce genre devrait se poursuivre. Je m'y risquerai pourtant, en terminant : je ne ferai d'ailleurs que dégager ainsi les conséquences essentielles des analyses sommaires proposées tout au long de cet exposé.

Cette recherche, à mon sens, devra s'orienter dans deux directions principales.

Il nous faudra d'abord définir un humanisme pour ce que nous avons appelé, jusqu'à maintenant, "la masse". J'ai essayé de dire comment l'homme d'aujourd'hui est confiné à une situation restreinte et borné dans la société, comment [507] aussi, après la destruction de la tradition qui lui donnait spontanément dans la société ancienne, un univers spirituel, il est livré à cet universel de pacotille que constituent les techniques de l'unanimité sociale. L'ouvrier et le paysan ne retrouveront dorénavant la cohérence de leur conscience que si une culture les porte à la dimension de leur situation dans la société globale. Il ne pourra plus s'agir de la culture spontanée de jadis, mais d'une culture construite - comme celle qu'ont élaborée les anciens humanistes, pour un groupe restreint. Mais c'est dire, du même coup, que songer à "la culture populaire" ou à "l'éducation populaire" ne doit plus renvoyer à l'idée de vulgarisation ou à une sorte d'annexe, parmi beaucoup d'autres, de l'Université ou de l'humanisme. Pour l'ouvrier comme pour le bourgeois, l'objectif de la culture dite "générale" est désormais le même. Le bachelier comme le travailleur manuel appartiennent maintenant à "la masse". Confinés à un horizon restreint, tous les deux ne vivent plus qu'une petite partie de la vie collective et sont soumis aux techniques sociales.

Dans ce contexte, il s'agit de rechercher comment nous pourrions faire réaliser à la personne, à quelque classe qu'elle appartienne, ce qui, dans sa situation, dans la chair même de ses statuts et de ses rôles sociaux, pourrait, par dialogue avec sa conscience, la mener à l'universel authentique. Il nous faudra découvrir ce qui permettrait à tout homme d'assumer la culture que réinvente ou que cristallise sans cesse autour de lui le brassage de son milieu social, de transformer celui-ci

en pouvoir de son propre esprit. Il nous faudra chercher ce qui lui permettrait, non pas de s' "adapter" au sens que ce mot prend chez beaucoup d'éducateurs et de psychiatres d'aujourd'hui, mais d'inventer des normes culturelles cohérentes à la mesure de sa situation. Il s'agit, on le voit, de convertir radicalement notre humanisme, de substituer au mythe d'un universel considéré comme comprimé de connaissances, des processus d'universalisation de la conscience des individus.

En bref : quels sont les moyens et les itinéraires concrets que nous pourrions indiquer à chaque homme pour qu'il puisse faire monter sa situation sociale, étroite, parcellisée, au plan de la société globale à laquelle, dans l'ère nouvelle, il est nécessairement confronté ? C'est là la première ligne de recherche du nouvel humanisme. Et c'est là une tâche immense, j'ai à peine besoin de le souligner.

On voit déjà que cette première entreprise du nouvel humanisme est nécessairement liée de très près aux sciences de l'homme. Non pas seulement parce que seules ces sciences sont susceptibles de fournir les données préalables, non pas seulement parce que le réseau des techniques qui tissent l'existence de nos contemporains s'alimente à nos disciplines, mais, avant tout, parce que seules nos sciences sont susceptibles de donner au nouvel humanisme la complexité et l'efficacité nécessaires. On pourrait dire d'un certain humanisme actuel ce que Péguy disait du kantisme : "il a les mains pures, mais il n'a pas de mains". L'humanisme de demain sera armé de techniques.

[508]

Mais si ce que nous avons dit tantôt de l'ambiguïté des sciences de l'homme est juste, on aperçoit aussitôt ce qui sera la deuxième grande voie de recherche pour le nouvel humanisme.

Les sciences de l'homme ne seront pas converties à l'humanisme parce que nous aurons simplement fait de leurs praticiens des "hommes dits cultivés" : nous aurions alors simplement prolongé cet humanisme par juxtaposition, ce que je dénonçais tantôt. Il ne s'agit pas, non plus, d'insérer des perspectives morales ou normatives dans nos techniques de recherches ou dans nos théories positives les pseudo-philosophes ou les essayistes, coiffés ou non du titre de sociologue, d'économiste ou de psychologue, qui dénoncent la statistique ou nos procédures objectives doivent continuer de nous faire sourire.

Il ne suffira même pas d'enseigner aux praticiens des sciences de l'homme, à côté des données proprement scientifiques, des principes de morale individuelle et sociale. Evidemment, le praticien des sciences de l'homme doit disposer d'un certain nombre de critères fixés par la philosophie traditionnelle : les notions de finalité, de valeur, de bien commun... ne sont pas, en soi, du ressort de la science positive. Mais ces notions - qui sont primordiales - sont malgré tout insuffisantes. La notion de bien commun est, comme telle, incapable de fixer avec suffisamment de complexité la finalité d'une pensée technique raffinée sur la croissance ou la planification économique ; la notion de "bien" ou de "valeur" ne saurait pas, non plus, répondre entièrement aux besoins du psychanalyste lorsqu'il s'agit de déterminer en quel sens son client est "anormal" quand il engage le dialogue avec lui ou en quel sens il est "normal" lorsque la cure doit se terminer. La simple détermination de ce qu'est le "bien" ou la "valeur" ne suffit plus ni à l'homme de notre société, ni au praticien des sciences de l'homme. Il nous faut dorénavant, pour vivre ou pour penser l'homme, des définitions complexes de diverses finalités ; bien plus, il nous faut aussi des indications concrètes sur les institutions susceptibles de soutenir de pareilles visées de la finalité.

Les sciences de l'homme ne sont pas des sciences de la finalité et, si elles veulent rester des sciences, elles ne doivent pas se métamorphoser en morales. Mais, seules, elles peuvent nourrir une science complexe des fins dont ont également besoin l'homme de notre société et le praticien des sciences de l'homme. Répétons-le : ce qui fait essentiellement problème pour un nouvel humanisme, ce n'est pas que l'homme ait enserré l'humain dans de multiples procédés d'objectivation ; c'est qu'il ne sache plus penser cet immense appareil sous l'angle de la finalité - une finalité qu'il ne peut dorénavant viser que par de multiples médiations concrètes ; il appartient à l'humanisme de rendre explicites ces médiations s'il ne veut pas rompre avec l'homme.

Cela suppose que les sciences de l'homme ouvrent un nouveau chantier - où elles rechercheraient systématiquement les sources idéologiques, sociologiques [509] et philosophiques de leur inspiration profonde. Comment nos sciences ont été exigées par les besoins de notre type de société, comment, par ailleurs, elles transcendent celle-ci pour viser un universel qui, nous le soupçonnons bien n'est pas du

même caractère que celui de la physique ? Voilà, il me semble, la seconde grande tâche qui s'impose dans la quête d'un nouvel humanisme. Elle est tout aussi considérable que la première elle comporte des aspects historiques, épistémologiques, pédagogiques dont nous entrevoyons l'ampleur.

Il pourra sembler que mes propos se ramènent, en définitive, à une sorte de vaste plaidoyer pour les sciences de l'homme - dans lesquelles, personnellement, je travaille. Mon intention était bien différente ; je ne voulais pas réclamer un privilège, mais circonscrire un très lourd devoir. Dans l'état d'incertitude où nous sommes, ce n'est pas exclusivement aux praticiens des sciences de l'homme de dire l'avenir de l'homme. Mais ce sont eux, qui sans doute, concrètement, quotidiennement, sentent davantage la nécessité d'un nouvel humanisme. C'est à eux qu'il revient, comme le plus difficile devoir, sinon d'en décrire le visage, du moins de le chercher inlassablement.

[511]

L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

[Retour à la table des matières](#)

Section I

- Pour un aperçu sommaire de l'origine et du développement des sciences sociales, cf. Armand CUVILLIER, *Manuel de sociologie*, première partie : Histoire de la sociologie, Paris, Presses Universitaires de France, t. 1, 1950, p. 1-95.

Section II

- Pierre TEILHARD DE CHARDIN, [*La place de l'homme dans la nature. Le groupe zoologique humain*](#), Paris, Les Éditions le monde en 10/18, 1962.
- M.-H. ALIMEN, *Les origines de l'homme*, Paris, Arthème Fayard, (Coll. *Le bilan de la science*, no 1), 1962.

Section III

- Gérald FORTIN, "[Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole](#)", in *Recherches sociographiques*, II, 2, avril-juin 1961, 151-170.
- "L'urbanisation", in *Prospective*, no 11, 1964.
- T.S. ASHTON, *La révolution industrielle, 1760-1830*, Paris, Plon, 1955.

Section IV

- *Causes et conséquences de l'évolution démographique*, NATIONS-UNIES, 1954.
- *Accroissement de la population mondiale dans l'avenir*, NATIONS-UNIES, 1958.
- Roland PRESSAT, *L'analyse démographique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1961.
- Jacques HENRIPIN et Yves MARTIN, *La population du Québec et de ses régions 1961-1981*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964.

Section V

- Martin RAMANOELINA, *Premières notions de science économique*, Paris, Les Éditions Présence africaine, 1963.
- *Comptes nationaux, Revenus et Dépenses, 1926-1956*, Ottawa, Bureau fédéral de la Statistique, 1962.
- *Initiation à la comptabilité nationale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

[512]

- Eliane MOSSE, *Comment va l'économie*, Paris, Les éditions du Seuil, 1965.

Section VI

- G.L.S. SHACKLE, *À la découverte des mécanismes de l'économie moderne*, Paris, Dunod, 1965.
- Jean ROMEUF (éd.), *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.
- Raymond BARRE, *Économie politique*, 2 tomes, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.

Section VII

- *Syndicalisme et organisation professionnelle*, Rapport de la XXXVIIe Semaine sociale, Trois-Rivières, 1960.
- *Emploi et croissance économique*, Genève, Bureau International du Travail, 1964.
- André GETTING, *La sécurité sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 294), 1948.
- Georges HARTMAN, *Le patronat, les salariés, l'État, face à l'automation*, Boundry (Neuchâtel), Les Éditions de la Baconnière, 1956.
- Jean FOURASTIÉ, *La civilisation de 1975*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 279), 1959.

Section VIII

- Jean-Charles BONENFANT, *Les institutions politiques canadiennes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (Coll. *Culture populaire*, no 9), 1954.
- J W. LAPIERRE, *Le pouvoir politique*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Initiation philosophique*, no 5), 1953.

Section IX

- Jean MEYNAUD, *[Destin des idéologies](#)*, Lausanne, Mornex, 1961.
- Georges HOURDIN, *Une civilisation des loisirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.
- Edgard MORIN, *L'esprit du temps*, Paris, Bernard Grasset, 1962.
- Jean CAZENEUVE, *Sociologie de la radio-télévision*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 1026), 1963.

[513]

Section X

- Jean-Thomas DELOS, *La Nation*, 2 tomes, Montréal, Les Éditions de l'Arbre, 1944.
- Jean MEYNAUD, *[Les groupes de pression](#)*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 895), 1960.
- Emile PIN, *Les classes sociales*, Paris, Les Éditions Spes, 1962.
- Raymond ARON, *La lutte des classes*, Paris, Gallimard, (Coll. *Idées*, no 47), 1964.

Section XI

- Paul MAUCORPS, *Psychologie des mouvements sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 425), 1950.
- Jean-Marie DOMENACH, *La propagande politique*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 448), 1962.

- Jean MAISONNEUVE, *Psychologie sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 458), 1950.
- Jean MEYNAUD et Alain LANCELOT, [*Les attitudes politiques*](#), Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. *Que sais-je ?* no 993), 1962.

Section XII

- P. VIAU et alii, *Démocratie, planification, aménagement*, Paris, Les Éditions ouvrières, (Coll. *Economie et humanisme*), 1964.
- Jacques AUSTRUY, *Le scandale du développement* Paris, Les Editions Marcel Rivière, 1965.

Fin du texte